



**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE  
DES 15 ET 16 DECEMBRE 2022**

**PROCÈS-VERBAL**

**In extenso**

**ADOPTE EN SEANCE PLENIERE LE 27 FEVRIER 2023**



**CONSEIL RÉGIONAL  
DE NOUVELLE-AQUITAINE**

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU 27 FÉVRIER 2023**

**PROCES VERBAL**

**de la Séance Plénière du 15 DÉCEMBRE 2022**

Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales :  
le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le secrétaire

**Le Secrétaire de séance désigné**

**Le Président du Conseil régional**

**Bixente ETCHEÇAHARRETA**

**Alain ROUSSET**

## **S O M M A I R E**

### **Séance Plénière du 15 décembre 2022 et son prolongement le 16 décembre 2022**

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET,  
Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

Secrétaire de séance :

Bixente ETCHEÇAARRETA

---

- Ouverture de la séance	P. 10
- Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente	P. 44
- N° 01 – Fonctionnement du Conseil Régional	P. 45
	Vote P. 45
- N°02a – Budget Primitif 2023 : Budget Principal	P. 46
	Vote des amendements P.103 à 136
	Vote P. 137
- N° 02b – Budget Primitif 2023 : Budget Annexe Agence Régionale de l'Innovation	P. 138
	Vote P.138
- N° 02c – Budget Primitif 2023 : Budget Annexe Fonds Européens Poitou-Charentes PO 2014/2020	P.140
	Vote P. 140
- N° 02d – Budget primitif 2023 : Budget Régie Cinéma.	P.139
	Vote P. 139
- N° 02e – Budget Primitif 2023 : Budget Annexe Service Public Local Production d'Energie Photovoltaïque	P.140
	Vote P. 140
- N°3 – Communication relative aux programmes européens régionaux Nouvelle- Aquitaine 2021/2027	P. 141
- N°4 – Programme Prévisionnel des Investissements 2022 – 2028	P. 155
	Vote de l'amendement P.179
	Vote P. 181

- N°5 – Création de deux Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ) en Gironde – Le Barp et Créon P. 182  
Vote P. 182
- N°6 – Communication : rapport spécial sur les conditions d'exercice du mandat confié par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine aux Sociétés d'Economie Mixte pour la réalisation des travaux Exercice 2021 P. 183
- N°7 – Conventions entre la Région Nouvelle Aquitaine et les autorités académiques de Nouvelle-Aquitaine portant sur les échanges d'informations statistiques nécessaires au pilotage du système éducatif P. 184  
Vote P. 186
- N°8 – Conventions Pluriannuelles d'Objectifs dans le domaine de la Culture et du Patrimoine P. 187  
Vote P. 192
- N° 9 - Arts plastiques et visuels : Contrat de Filière 2023/2026 entre la Région, l'État et le Réseau Astre. P. 193  
Vote P.199
- N°10 – Langues et Cultures régionales – Avenant à la convention constitutive modifiée du Groupement d'Intérêt public « Office public de la langue basque » P. 201  
Vote P. 203
- N°11 - Contrat de partenariat entre la Région, la Direction générale de l'Armement et l'Agence Innovation de la Défense (renouvellement) P. 204  
Vote P. 208
- N°12 – Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens Région Nouvelle-Aquitaine / Agence de Développement et d'Innovation de nouvelle-Aquitaine 2023-2024-2025 P. 210  
Vote de l'amendement P.215  
Vote P. 216
- N°12b – International : Délibération modificative – Prolongation convention-cadre de partenariat Nouvelle-Aquitaine / Team France Export Nouvelle-Aquitaine P. 217  
Vote P. 219
- N° 13 - « Réaliser l'égalité 2018-2022 » : Communication du bilan de la quatrième année du Plan d'action – 2021 P. 220

- N°14 – Présentation du Rapport social unique 2021 P.228
- N°15 – Tableau des emplois P.236  
Vote P. 237
- N°16 - Adhésion de la Nouvelle-Aquitaine aux chartes ÉcoGaz et ÉcoWatt  
P. 238  
Vote P. 241
- N°17 – Convention partenariale triennale entre la délégation régionale Nouvelle-Aquitaine du Centre national de la Fonction Publique Territoriale et la Région Nouvelle-Aquitaine P. 242  
Vote P. 242
- N°18 – Reproduction et représentation d’œuvre protégées : droit de copie pour un panorama de presse électronique de la collectivité P. 243  
Vote P. 244
- N°19 – Approbation de 24 contrats de développement et de transition 2023/2025 ; P. 250  
Vote P.258
- N°20 – Pacte Alimentaire Nouvelle-Aquitaine, pour une alimentation durable et locale P. 260  
Vote de l’amendement P.274  
Vote P. 275
- N°21 – Plan Zéro Pollution Plastique P. 276  
Vote P. 286
- N°22 – Convention de partenariat entre TENAQ et la Région Nouvelle-Aquitaine P. 287  
Vote P. 286
- N°23 - Avis sur le renouvellement de l’agrément Etat-Région du Conservatoire d’Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine P. 287  
Vote P. 290
- N°24 – Parcs naturels régionaux : une nouvelle stratégie pour accélérer la mise en œuvre de Néo Terra et sécuriser les syndicats mixtes de gestion P. 245  
Vote P. 249
- N°25 - Conventions de financement pour l’acquisition de 15 rames TER P. 293  
Vote P. 301

- N°26 – Transfert de compétences et conventions d’affrètement avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) P. 302  
Vote P. 302
  
- N°27 – Port de Bayonne : Adoption de la Charte d’accueil des Entreprises P. 303  
Vote P. 308
  
- N° 28 – Port de Bayonne : Adoption d’orientations d’aménagement pour le secteur Port Aval sur la commune de Tarnos – Engagement d’études préalables d’opportunité et de faisabilité. P. 309  
Vote P. 311
  
- N°29 – Engagement citoyen : modification des règlements d’intervention – Service civique et aide aux brevets (BAFA, BAFD, BNSSA) P. 329  
Vote P. 331
  
- N°30 – Prolongation de la feuille de route régionale pour le déploiement des Ecoles de la Deuxième Chance P. 312  
Vote P. 318
  
- N°31 – Formation professionnelle des personnes placées sous-main de justice : prolongation de la convention de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Bordeaux. P. 319  
Vote P. 322
  
- N°32 – Feuille de route pour l’action européenne, transfrontalière et internationale de la Région en Nouvelle-Aquitaine 2023/2028 P. 323  
Vote P. 328
  
- N°33 – Politique régionale d’appui aux initiatives locales de solidarité internationale P. 323  
Vote P. 328
  
- N°34 – Coopération internationale : Accord-cadre triennal de coopération décentralisée avec la Région Itasy à Madagascar (2023-2025) P. 323  
Vote P. 327
  
- Vœux et motions P. 332

\*\*\*\*\*

**ANNEXES :**

- Liste des Conseillers Régionaux	P.353
- Convocation et ordre du jour	P.364
- Amendements, Vœux, Motions	P.368
- Avis CESER	P.403
- Lien du site institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine – accès délibération	P.443

Etaient présents :

Le Président

Alain ROUSSET (PS),

Les Vice-Présidents

Andréa BROUILLE (PS), Jean-Louis NEMBRINI (PS), Guillaume RIOU (PS), Françoise JEANSON (PS), Philippe NAUCHE (PS), Sandrine DERVILLE (PS), Renaud LAGRAVE (PS), Laurence ROUÈDE (PS), Catherine LA DUNE (CEC), Jean-Pierre RAYNAUD (PS), Maud CARUHEL (PS, ayant donné pouvoir en cours le 16 décembre à Sandrine LAFFORE, PS), Philippe LAFRIQUE (PS), Charline CLAVEAU.

Émilie ALONSO (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le matin le 15 décembre à Florent LACARRERE, PS), Stéphanie ANFRAY (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 décembre à Marie-Laure CUVELIER, PS et le 16 décembre à Virginie JOUVE, PS), Jean-Luc ARMAND (PRG), Nathalie ARNAUD (PS), Maïder AROSTEGUY (LR), Dominique ASTIER (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 décembre à Marie-Laure CUVELIER, PS), Alain BACHÉ (CEC), Françoise BALLETT-BLU (RE, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 décembre à Véronique HAMMERER, RE), Geneviève BARAT (PS), Vital BAUDE (ECOLO), Julien BAZUS (PS), Anne-Laure BEDU (ECOLO), Mathieu BERGÉ (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 décembre à Sandrine DERVILLE, PS), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (PS), Thibault BERGERON (PS), Jean-François BLANCO (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 et le 16 décembre à Anne-Laure BEDU, ECOLO), Xavier BONNEFONT (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 décembre à Jean DIONIS DU SEJOUR, CI), Florent BOUDIÉ (RE, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 et 16 décembre à Jérôme PEYRAT, RE), Isabelle BOUDINEAU (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 décembre à Yasmina BOULTAM, PS), Muriel BOULMIER (LR), Yasmina BOULTAM (PS), Katia BOURDIN (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 décembre à Sophie BUSSIÈRE, ECOLO), Elodie BOURREL (CI), Pascale BOUSQUET-PITT (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 décembre à Baptiste MAURIN, PS), Patrice BOUTENÈGRE (PS), Sophie BUSSIÈRE (ECOLO), Armelle CASSIN (LR), Fanny CASTAIGNEDE (CEC, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 et le 16 décembre à Brahim JLALJI, CEC), Christophe CATHUS (PS), Sandrine CHADOURNE (RN, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 décembre à Richard GUERIT, RN), Philippe Jean-Pierre CHAGNIAT (RN), Frédérique CHARPENEL (PS), Christelle CHASSAGNE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 décembre à Mathieu BERGÉ, PS), Marie-Line CHEMINADE (UDI), Pierre CHÉRET (PS), Thomas CHEVALERIAS (LR), Nathalie COLLARD (RN), Caroline COLOMBIER (RN), Jacques COLOMBIER (RN), Maryse COMBRES (ECOLO), Pascal COSTE (LR), Annick COUSIN (RN, ayant donné pouvoir en cours le 16 décembre à Jacques COLOMBIER, RN), Françoise COUTANT (ECOLO), Marie-Laure CUVELIER (PS), Didier DAMESTOY

7



(ECOLO), Alain DARBON (PS), Daniel DARTIGOLLES (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 décembre à Fabien ROBERT, CI), Sébastien DELBOSQ (RN), Sandra DELIBIT (LR), Christian DEVEZE (CI), Brigitte-Amandine DEWAELE (ECOLO), Karfa DIALLO (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 décembre à Stéphane TRIFILETTI, ECOLO), Edwige DIAZ (RN), Jean DIONIS DU SÉJOUR (CI), Michel DUFAY (RN, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 décembre à Olivier GUIBERT, RN), Pascal DUFORESTEL (PS), Christophe DUPRAT (LR), Michel DURRIEU (PS), Valéry ELOPHE (RN), Jackie EMON (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 décembre à Rémi JUSTINIEN, PS), Frédérique ESPAGNAC (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 décembre à Florent LACARRERE, PS), Hélène ESTRADE (LR), Bixente ETCHEÇAHARRETA (PS), Delphine EYCHENNE (PS), Laurence FARRENG (CI), Nicolas FLORIAN (LR, excusé le 16 décembre), Marilyne FORGENEUF (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 décembre à Nicolas GAMACHE, ECOLO), Yves FOULON (LR), Sylvie FRANCESCHINI (RN), Albin FREYCHET (RN), Edwige GAGNEUR (CEC), Nicolas GAMACHE (ECOLO), Pauline GARRAUD (RN, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 décembre à Marion LATUS, RN), Christine GRAVAL (ECOLO), Guillaume GUERIN (LR, excusé le 16 décembre), Richard GUERIT (RN), Olivier GUIBERT (RN), Jérôme GUILLEM (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 décembre à Dominique ASTIER, PS), Patrick GUILLEMOTEAU (PS), Véronique HAMMERER (RE, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 décembre à Françoise BALLETT-BLU, RE), Mathieu HAZOUARD (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 décembre à Patrick GUILLEMOTEAU, PS), Sandrine HERNANDEZ (PS), Claire JACQUINET (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 décembre à Laurence ROUËDE, PS), Marie JARRY (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 décembre à Christelle LAPOUGE, CI), Brahim JLALJI (CEC), Florence JOUBERT (RN), Virginie JOUVE (PS), Rémi JUSTINIEN (PS), Delphine LABAILS (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 décembre à Nathalie ARNAUD, PS), David LABICHE (LR), Mathieu LABROUSSE (PS), Florent LACARRERE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 décembre l'après-midi à Emilie ALONSO, PS), Marie-Laure LAFARGUE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 décembre à Julien BAZUS, PS), Sandrine LAFFORE (PS), Laurent LAMARA (RN), Colette LANGLADE (PS), Nathalie LANZI (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 décembre à Benoit TIRANT, PS), Christelle LAPOUGE (CI), Véronique LAPRÉE (LR), Isabelle LARROUY (CEC), Marion LATUS (RN), Élise LAURENT-GUEGAN (PRG), Guillaume LAUSSU (UDI), Virginie LEBRAUD (PS), Étienne LEJEUNE (PS), Nathalie LE YONDRE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 décembre à Yasmina BOULTAM, PS), Marie-Ange MAGNE (RE), Joëlle MARIE-REINE SCIARD (PS), Pascal MARKOWSKY (RN), Baptiste MAURIN (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 décembre à Pascale BOUSQUET-PITT, PS), Frédéric MELLIER (CEC), Françoise MESNARD (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 et le 16 décembre à Martine PINVILLE, PS), Marie-Hélène MICHON (PS), Guillaume MOLIERAC (PS, ayant donné en cours de séance le 15 et le 16 décembre à Delphine EYCHENNE, PS), Laurence MOTOMAN (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 décembre à Maryline FORGENEUF, ECOLO), Ronan NÉDÉLEC (LR), Damien OBRADOR (RN), Marc

OXIBAR (LR), Jean-Louis PAGÈS (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 décembre à Didier DAMESTOY, ECOLO), Bruno PALUTEAU (RN), Jérôme PEYRAT (RE), Martine PINVILLE (PS), Nicolas PLATON (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 décembre à Colette LANGLADE, PS), Mélanie PLAZANET (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 et 16 décembre à Alain DARBON, PS), Jonathan PRIOLEAUD (LR), Julie RECHAGNEUX (RN), Pascale REQUENNA (CI), Anabelle REYDY (CEC, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 décembre à Isabelle TARIS, CEC), Yann RIVIÈRE (LR), Fabien ROBERT (CI), Henri SABAROT (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 décembre à Patrick GUILLEMOTEAU, PS), Andde SAINTE-MARIE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 décembre à Bixente ETCHEÇA HARRETA, PS), Éric SARGIACOMO (PS), Christine SEGUINAU (ECOLO), Françoise SERRE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 décembre à Geneviève BARAT, PS), Margarita SOLA (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 16 décembre à Eric SARGIACOMO, PS), Serge SORE (PS), Eric SOULAT (RN), Isabelle TARIS (CEC), Nicolas THIERRY (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 et le 16 décembre à Vital BAUDE, ECOLO), Benoît TIRANT (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 décembre à Yves TROUSSELLE, PS), Stéphane TRIFILETTI (ECOLO), Thierry TRIJOULET (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 décembre à Virginie JOUVE, PS), Yves TROUSSELLE (PS), Bernard UTHURRY (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance le 15 et le 16 décembre à Alain ROUSSET, PS), Laurence VALLOIS-ROUET (PS), François VERRIERE (RN), François VINCENT (PS), Reine-Marie WASZAK (PS), Sophie WEBER (PS), Séverine WERBROUCK (RN), Francis WILSIUS (PRG)

Étaient représentés :

Gérard BLANCHARD (PS, ayant donné pouvoir à Jean-Louis NEMBRINI, PS), Karine DESROSES (PS, ayant donné pouvoir à Andréa BROUILLE, PS), Maryline BEYRIS (PS, ayant donné pouvoir à Renaud LAGRAVE, PS), Gilles BOEUF (PS, ayant donné pouvoir à Guillaume RIOU, PS), Pascal CAVITTE (PS, ayant donné pouvoir à Philippe NAUCHE, PS),

Emmanuel CHARRÉ (PS, ayant donné pouvoir à Nathalie LANZI, PS, le 15 décembre et à Mathieu LABROUSSE, PS, le 16 décembre), Marie COSTES (LR, ayant donné pouvoir à Christophe DUPRAT, LR), Benjamin DELRIEUX (PS, ayant donné pouvoir à Christophe CATHUS, PS), Émilie DUTOYA (PS, ayant donné pouvoir à Pierre CHÉRET, PS), Lydia HÉRAUD (PS, ayant donné pouvoir à Sandrine HERNANDEZ, PS), Frédérique JOINT (RN, ayant donné pouvoir à Edwige DIAZ, RN), Nathalie MOTSCH (UDI, ayant donné pouvoir à Guillaume LAUSSU, UDI), Thierry PERREAU (ECOLO, ayant donné pouvoir à Christine GRAVAL, ECOLO), Jean-Philippe PLEZ (PRG, ayant donné pouvoir à Jean-Luc ARMAND, PRG), Jacqueline SIMONNET (PRG, ayant donné pouvoir à Francis WILSIUS, PRG), Béatrice TARIOL (CEC, ayant donné pouvoir à Isabelle LARROUY, CEC), Arnaud TAUZIN (LR, ayant donné pouvoir à Marc OXIBAR, LR).

## OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mes chers collègues, en avant-propos de cette plénière, j'ai une demande à formuler. Certains se reconnaîtront. On me demande de vous rappeler de garder les Plexiglas en raison de la recrudescence du COVID.

Je voudrais, en votre nom aussi, accueillir le plus chaleureusement possible, nos invités : d'abord une délégation de femmes élues de Corrèze, en remerciant Pascal COSTE, toutes Conseillères municipales. Bienvenue, Mesdames. Nous avons également le plaisir de recevoir les élèves de terminale STMG du Lycée Marguerite de Valois d'Angoulême. STMG, cela veut dire Sciences et Techniques du Management et de la Gestion. Ils ne peuvent pas être ici par manque de place, mais ils sont en salle 209. Donc honorons par nos débats, dans une tranquillité bienveillante de fin d'année, ces honorables invités.

Puis, je voudrais exprimer aussi au nom du Conseil régional notre grande tristesse et la mienne en apprenant la disparition de Paul CHOLLET qui fut Conseiller régional, mais aussi Député et Maire d'Agen. Je l'ai bien connu et je crois que nous nous sommes appréciés. Cet ami des philosophes Michel SERRES et Pierre GARDEIL, qui formaient, je crois, « la bande des trois d'Agen », était de cette trempe des députés-maires à jamais associés à leur ville, en l'occurrence Agen. Je voudrais dire à Jean DIONIS aussi mes sentiments d'amitié qui l'attachent à Paul CHOLLET. Jean est considéré comme son fils spirituel. Je voudrais que nous ayons une minute de silence pour Paul.

*Une minute de silence est observée.*

Je vous remercie.

Un mot pour saluer aussi la victoire de la France hier. Cette habitude du plus haut niveau dans le foot nous réjouit, et dimanche, nous saurons donc si une troisième étoile apparaît au-dessus de l'emblème du coq. Allez les Bleus !

## INTERVENTION DU PRÉSIDENT : PROPOS LIMINAIRES

**M. LE PRÉSIDENT.** - En attendant, je veux aussi tirer un grand coup de chapeau au Maroc et à l'équipe marocaine, avec qui nous sommes tant liés. J'avoue que j'ai frêmi de dégoût à certaines réactions à l'égard de l'équipe marocaine. Quand on sait la part, dans notre histoire, et dans les grands combats, que les tirailleurs marocains ont portée, à Monte Cassino et ailleurs, je crois que ceux qui s'exprimaient n'étaient pas français.

Pour autant, nous ne devons pas aussi passer sous silence le contexte de cette compétition et de cette Coupe du monde. Les droits humains sont aujourd'hui un combat vital et essentiel et nous ne pouvons pas l'oublier. J'espère que la leçon est retenue, d'ailleurs, pour les futures compétitions – certains ont comparé cette compétition aux Jeux de Moscou ou de Berlin en 1936. Il est vrai que nous sommes dans un paradoxe. Dans cette guerre en Ukraine, on a, depuis le début de ce siècle, l'impression de vivre le moment des dictateurs. Mais il y a des raisons d'espérer : la défaite de BOLSONARO et l'échec du Trumpisme. Nous avons des raisons de penser que la démocratie et les démocrates relèvent la tête.

Commençons donc par ce qui doit constituer pour nous la mère des batailles : le climat et le dérèglement climatique. 2022 aura été l'année des tristes records amenant des décisions, notamment au niveau de l'Europe, extrêmement fortes : l'arrêt de l'importation des produits qui proviennent de la déforestation et la COP 15 de la Biodiversité de la dernière chance, avec la sixième extinction de masse, tandis qu'à nouveau la grippe aviaire touche nos territoires. Comment ne pas agir avec résolution et diligence ? C'est, pour nous, *One Health*, une seule santé, qui doit guider nos investissements et nos actions.

Cet enjeu climatique et de biodiversité, et le rapprochement entre les deux stratégies seront omniprésents tout au long de la plénière qui s'ouvre : du budget primitif 2023, dont c'est l'un des fils rouges, au pacte alimentaire en passant par la pollution plastique, tout ceci dans le cadre de Néo Terra 2 mobilisant toutes nos énergies et nos talents.

Ainsi, en 2022, nous avons eu à faire face aux conséquences d'un mouvement et d'un bouleversement géopolitique majeur, comme surgi des manuels d'Histoire : le conflit ukrainien aux portes mêmes de l'Europe. Derrière le choc psychologique et le danger démocratique, nous payons aujourd'hui le prix énergétique.

Comment, avec nos compétences, pouvons-nous agir ? Les tarifs gelés des cantines, l'absence d'une hausse massive des tarifs de transports, notre effort pour le logement des jeunes, les résultats de notre situation économique et de l'emploi.

Face à ces envolées, qui touchent tous nos concitoyens et notamment les plus fragiles, la Région répond avec les outils dont elle dispose, en attendant le choc de décentralisation qui nous laisserait les moyens d'agir plus fortement.

D'abord à travers un budget primitif au titre évocateur pour choisir l'essentiel dans l'incertitude des crises, un chemin de crête responsable qui nous amène à nous concentrer sur ce qui fait l'ADN des politiques régionales : la recherche de l'effet levier, pour être le plus efficace; l'accompagnement des projets des collectivités; le pari de l'innovation; la prise en compte des moyens et longs termes; l'aménagement du territoire.

Ce budget a été peut-être pour moi le plus difficile, avec Sandrine DERVILLE et les services, à trancher. Nous ne considérons pas, d'ailleurs, qu'avec la baisse sur laquelle Sandrine reviendra tout à l'heure, nous pouvons nous satisfaire des grands ratios et il nous faut envisager, d'ici 2025, revenir dans une épure de cinq années de remboursement de la dette.

Mais nous avons fait le pari du volontarisme pour que pour le PPIDIC, Jean-Louis, nous soyons aussi allants, 200 millions d'euros, plus de 1,3 milliard, sur les années qui viennent, sur les transports, avec une attention particulière bien sûr aux lignes de dessertes fines du territoire qui motivent notre engagement, en souhaitant bien sûr que les responsables SNCF et notamment de SNCF Réseau mettent les moyens en ingénierie, pour que les travaux se passent à la fois sur les lignes de desserte fine, mais aussi sur les lignes nationales dont je rappelle que l'État, dans la Convention que nous avons passée ici il y a deux ans, a pris la totale responsabilité.

Nombreuses sont les délibérations d'ailleurs qui porteront sur les transports, l'acquisition de nouvelles rames TER, mais aussi les 24 contrats de développement et de transition, la création de deux EPLE qui viennent de loin. Je rappelle que les études sont beaucoup plus longues que les travaux : sur Le Barp, les incendies de l'été dernier ont retardé les travaux pendant plusieurs semaines, mais la rentrée pourra se faire avec 400 élèves au début et sur Créon, les retards nous amènent à reporter la rentrée d'un an, puisqu'elle se fera en septembre 2024. C'est le pari doublé, intensifié, pour changer la donne de la climatisation et du chauffage dans les lycées à partir de la géothermie.

Voilà, au fil de ces délibérations, ce qui nous guide demeure la recherche perpétuelle de sens. Comme la relocalisation industrielle : j'ai inauguré la semaine dernière — après les travaux d'un groupe de travail que j'avais mis en place sur l'électronique — un plateau technique qui irriguera l'ensemble de la région sur la reconquête industrielle.

Nous sommes aussi engagés sur un partenariat transfrontalier unique, qui nous amènera à coopérer avec le Pays basque sur l'hydrogène et toutes les actions qui seront menées avec les crédits européens — Mathieu BERGER en dira peut-être un mot au cours de cette plénière — sur les Pyrénées et sur la façade atlantique.

Soulignons notre coopération aussi avec une région chère, Madagascar : l'accord-cadre triennal de coopération avec la région ITACH.

Je rappelle que notre coopération a amené l'installation de 5 000 agriculteurs autour de l'agroécologie. C'est la collaboration relative aux programmes européens régionaux Nouvelle-Aquitaine sur la période 2021-2027 qui font que nos politiques s'inscrivent dans la durée et, je l'espère, l'efficacité.

Nous aurons bientôt aussi à nous prononcer sur la feuille de route Néo Terra 2 qui retiendra l'idée aussi que le CESER nous a proposé et a nommé Néo Societas. De quelle manière peut-on traduire la lutte contre le réchauffement climatique et le dérèglement climatique, les efforts d'innovation pour se sortir de cette plaie brûlante, avec une justice et une certaine efficacité sociales ?

Bien entendu, sur la planification écologique, nous prendrons notre part. Il y a notamment tous les efforts en matière de ferroviaire, puisque nous avons augmenté l'offre de 10 % et la fréquentation de plus de 18 %. Voilà ce que je voulais évoquer pour continuer à remplir notre mission, faire œuvre de pédagogie à l'égard de l'ensemble des acteurs du territoire, les convaincre d'accélérer et généraliser la transition. Malheureusement, il reste dans notre société des climatosceptiques. J'ai eu l'occasion, en présidant le parlement de l'Aude de l'observer. Mais il nous faut avancer.

Je vous remercie toutes et tous. Je vous passe la parole.

## INTERVENTION DES PRESIDENTS DE GROUPES : PROPOS LIMINAIRES

Groupe Renaissance

**Mme HAMMERER.** – Je vous remercie, Monsieur le Président, pour vos propos introductifs.

Notre séance plénière est celle donc de l'adoption du budget régional pour l'année 2023. C'est un moment important de la vie de notre institution et mon Groupe, le Groupe Renaissance, aura l'occasion d'exprimer sa position, lorsque viendra en débat la délibération que vous proposez à notre examen.

Mais pour l'heure, puisque nous en sommes au stade des propos liminaires, qu'il me soit permis, Monsieur le Président, d'attirer l'attention de l'assemblée régionale sur trois points.

Le premier concerne l'avenir du bassin d'emploi du nord de notre département, vous savez tous à quel point il m'est cher, le Blayais, et plus particulièrement l'avenir de sa filière nucléaire, dont les compétences exceptionnelles de plus de 1 300 salariés d'EDF et de plus de 700 prestataires permanents, font de cette filière un atout d'excellence.

L'avenir de cette centrale ne peut se résumer à sa maintenance. Il faut l'inscrire dans un vrai projet de reconversion autour de la stratégie industrielle de notre Néo Terra 2 pour laquelle vous savez, Monsieur le Président, notre Groupe est fortement mobilisé.

Nous portons un objectif simple, c'est de porter collectivement la candidature de notre territoire, celui par conséquent de la Nouvelle-Aquitaine au titre de l'EPR de deuxième génération dont le président de la République a annoncé la création le 10 février dernier, avec un investissement de plus de 50 milliards d'euros. Notre territoire de la Nouvelle-Aquitaine ne peut pas rester à l'écart de cette stratégie et de ces investissements et vous l'avez bien compris. Lors de la séance plénière dernière, je vous avais suggéré de vous entretenir avec les acteurs locaux pour échanger sur le sujet. De ce fait, je voudrais saluer, Monsieur le Président, votre décision de rencontrer le jeudi 1<sup>er</sup> décembre le groupe d'élus locaux, de citoyens, mais aussi d'experts, un collectif dont je voudrais ici souligner leur engagement déterminant et déterminé. Lors de cette rencontre, vous avez accepté le principe d'une étude technique pour la

construction d'une centrale de nouvelle génération. Vous avez également acté que ce comité de suivi, composé de 15 membres aujourd'hui, puisse avoir des échanges réguliers avec vous et avec votre administration sur le déroulement de l'étude, ses conclusions et les préconisations qui devront en résulter.

Néanmoins, il me paraît opportun de préciser que ce comité dit être animé de manière collective et surtout citoyenne. Il doit être un groupe d'appui, de support, et non un espace de récupération politique. L'enjeu est considérable et je tiens à la rappeler, il est vital pour l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine.

L'enjeu est bien sûr d'abord énergétique, car le contexte international impose d'affirmer que plus que jamais, notre souveraineté énergétique — tout en respectant notre objectif de démultiplier les énergies décarbonées — la filière nucléaire est un élément essentiel de cette ambition. Il y a également bien sûr un enjeu économique important. La filière nucléaire doit continuer à se déployer dans le département de la Gironde, qu'il s'agisse de ses enjeux en termes d'innovation technologique, de sa portée en termes d'emplois, de son caractère stratégique pour le réseau des sous-traitants qui participent à son organisation.

L'enjeu est finalement aussi social, dans un territoire qui subit, hélas, plus que d'autres les effets cumulatifs de l'enclavement et des difficultés de mobilité insuffisante.

Les collectivités territoriales, y compris le Conseil régional, Monsieur le Président, n'ont pas toujours su anticiper ou faire acte de vision pour éviter la fracture sociale que subissent un très grand nombre de territoires limitrophes de la métropole bordelaise.

Pourtant, en Haute-Gironde notamment, on parle des problématiques de mobilité depuis plus de 30 ans et pourtant, pendant des années, les feux étaient bien roses. Il faut bien sûr être exigeant envers l'état, Monsieur le Président, y compris plaider pour sa transformation. Mais il faut aussi, Monsieur le Président, savoir faire son introspection et reconnaître que ces grandes collectivités, notamment la métropole de Bordeaux, le Conseil départemental de Gironde et le Conseil régional, ont laissé certains territoires ruraux de la Gironde être traversés de fractures. Celles-ci sautent désormais aux yeux de toutes et de tous. L'État n'en porte pas à lui seul la responsabilité. C'est la raison pour laquelle nous devons agir collectivement.

De plus, je tiens à rappeler, Monsieur le Président, votre engagement pris devant les acteurs locaux lors de cette rencontre à Saint-Aubain-de-Blaye de renforcer la formation adéquate pour le développement des technologies liées au nucléaire et, notamment, de prendre appui sur le campus des métiers de Blaye, dont à mon grand regret, je n'ai vu aucune ligne dans votre budget ou engagement sur l'incarnation de ce dernier. Pourtant, après une



forte, voire farouche, volonté de votre part, vous détenez la quasi-gouvernance de l'association qui le porte juridiquement. Nous serons bien entendu vigilants — c'est notre rôle —, sur la traduction concrète de votre volonté à porter la candidature de la Gironde au titre des EPR 2.

Le deuxième point que je souhaiterais évoquer concerne le dossier du RER métropolitain et l'engagement pris par le chef de l'État de s'engager dans cette stratégie de mobilité en Gironde et dans 11 de nos métropoles françaises.

Je m'étonne de la réaction de notre institution : pour la première fois, j'insiste, un président de la République estime qu'il est de la responsabilité de l'État d'appuyer cette stratégie de mobilité, dont l'objectif est de créer des transversales ferroviaires permettant de multiplier des axes de transport, sans passer par les cœurs urbains. Pour la première fois, un gouvernement ne se contente pas de regarder de loin si les territoires s'emparent ou pas de cette question. Pour la première fois, des financements spécifiques pourraient être dégagés pour accélérer les projets de RER métropolitain là où ils existent et là où ils n'existent pas. La réaction du Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine a été : « On n'a pas attendu le Président de la République pour agir ».

Pardon, Monsieur le Président, mais cette réflexion n'est franchement pas à la hauteur des enjeux. Si le président de la République avait été plus proche de la majorité régionale, je ne doute pas que d'autres mots auraient été choisis, peut-être même pour se féliciter que l'État s'empare enfin de cette stratégie de mobilité qui ne peut plus reposer sur la bonne volonté des élus locaux, et pour une raison simple : nulle part, à l'exception de Strasbourg, les RER métropolitains ne sont, en vérité, parvenus au point de maturité qui permet d'apercevoir enfin leur entrée en service.

De plus, je vous rappelle également que l'État, avec vous, travaille depuis plusieurs années sur ce projet métropolitain et la coopération fonctionne assez correctement. Il faut plutôt voir les propos du président comme sa volonté d'étendre à l'ensemble du territoire français ce type de mobilité. Nous ne pouvons que nous féliciter qu'en Gironde, le dialogue avec notamment les services de la préfecture, soit constructif.

C'est pourquoi une autre réaction était nécessaire, Monsieur le Président. Nous aurions préféré que notre institution se saisisse de la main tendue par le président de la République et reconnaisse, par la même occasion, que le projet de RER métropolitain a longtemps été laissé de côté par nos grandes collectivités locales, afin de s'en saisir tardivement, faute d'anticipation il y a quelques années et peut-être aussi de consensus sur cet objectif.

Le président de la République entend booster les projets de RER métropolitain, il faut s'en féliciter et pousser désormais, pour que cette annonce se traduise concrètement. Vous pouvez compter sur la mobilisation des élus Renaissance pour aller dans cette direction, parce que la mobilité du quotidien, au-delà du réseau TER, au-delà du réseau de bus régionaux, implique de changer de dimension en développant partout où cela est nécessaire des voies de communication ferroviaires transversales, massives, à l'image du RER francilien. Pour y parvenir, il ne faudra pas seulement dire : « on n'a pas attendu le Président de la République pour y penser », mais on entend les propositions du chef de l'État et ensemble nous agirons.

Le dernier point que je souhaiterais soulever, dans le cadre de ce débat préliminaire, Monsieur le Président, est un point très important sur le fonctionnement de notre institution.

Le Conseil régional est une institution nécessaire. Il porte l'ambition de concilier les politiques stratégiques. Mais une institution comme la nôtre doit obéir à des règles et en particulier à des règles de représentation. Or, depuis le renouvellement électoral de juin 2021, quelques élus régionaux ont pris l'habitude de s'arroger les couleurs et le logo régional, en portant un signe distinctif dans les manifestations locales et les cérémonies patriotiques. Une écharpe, et ce, sans l'autorisation de l'institution elle-même. En portant une écharpe reprenant l'emblème du Conseil régional, ces élus régionaux prétendent représenter l'institution. Ils prennent la liberté de s'exprimer en son nom. Ils instrumentalisent une représentation par un chiffon, qu'ils ont eux-mêmes confectionné, en créant cette fameuse écharpe. Par conséquent ils abusent nos élus locaux et surtout trompent et manipulent le concitoyen, quand sous l'acte patriotique se cache en fait un acte vil, celui d'utiliser un temps de mémoire et de recueillement à des fins de communication politicienne. Monsieur le Président, s'approprier les couleurs d'une institution démocratique est un acte grave. C'est un détournement de son image à des fins évidemment politiques. C'est un abus de confiance. Nous ne l'accepterons d'aucune institution. Nous sommes convaincus, dans le groupe Renaissance, que notre avis est largement partagé sur les bancs de notre assemblée. Il faut mettre fin, Monsieur le Président, à ce détournement de l'image de notre institution. Il faut l'imposer dans notre règlement intérieur, pour qu'il soit un support. Il faut donc clarifier, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Et vous, il faut vous calmer !

**Mme HAMMERER.** - Le groupe Renaissance vous propose deux orientations : préciser dans notre règlement intérieur les règles de représentation aux événements auxquels les élus

de la région sont associés, notamment dans les commémorations patriotiques, et mettre à la disposition de l'ensemble des Conseillers régionaux une écharpe unique et singulière, afin d'afficher leur appartenance à notre assemblée.

Merci à tous pour votre écoute.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Si vous montez dans les tours comme ça, vous n'allez pas passer de bonnes fêtes de Noël.

**Mme HAMMERER.** - Je parle juste fort.

**M. LE PRÉSIDENT.** - On va mettre en place un groupe de travail sur ce problème d'écharpe qui vous met des écharpes partout.

Il y a des choses qui m'étonnent. Sur le RER, cela fait 10 ans qu'on y travaille, sauf qu'il y a des obstacles physiques et de travaux notamment, sur les sorties de Bordeaux. Je ne sais pas si vous le savez — manifestement, ça vous a échappé —, mais entre Libourne et Arcachon, le train ne se gare pas dans la gare de Bordeaux. Cela existe déjà depuis plusieurs années. Un étudiant qui veut venir sur l'université va prendre le train à Cenon et, en 14 minutes, il est sur l'université à Pessac-Talence. En tram, ce sont 50 minutes ; en voiture, c'est une heure et demie. Donc, tout ça a été mis en place. La question qu'on a tous posée, quelle que soit la sensibilité des présidentes et des présidents de régions, c'est que la Première ministre, Élisabeth BORNE, lorsqu'elle était ministre des Transports, avait annoncé en 2019 qu'elle soutiendrait les RER. Nous, on est tous Saint Thomas. Donc oui, bonne déclaration, mais tout ça ne vaut que par les ressources qui sont mises en place.

Vous ne pouvez pas dire non plus que la région ne se préoccupe pas du Blayais et que, d'une certaine manière, la déprise territoriale serait de la faute de la région. Je rappelle quand même que tous les territoires se plaignent de la fermeture de services publics qui dépendent de l'État.

Alors je vois votre zèle à l'égard de la majorité actuelle, mais il faut toujours, même quand on est sur les territoires, prendre un peu de recul, parce que d'abord, un, qui a inventé le campus des métiers en espace sensible ? C'est la région. Qui a mis en place, il y a plus de 10 ans, le cluster des entreprises ? C'est la Maison de l'Aquitaine à Paris. Et bien entendu, si chacun veut sa ligne budgétaire, dans le budget, on ne me trouvera pas pour accompagner cette idée-là. C'est en commission permanente que se fait la déclinaison du budget.

M. Alain BACHE.

**M. BACHE.** - Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, notre session se tient dans un moment particulier. L'incertitude qui plane sur le monde actuel a des répercussions sur nos vies individuelles et collectives : aléas climatiques, guerres, inflation, accroissement des inégalités, attaque et remise en cause des démocraties, pas un jour dans le monde et en France sans drame, sans menace pour notre planète.

Notre pays n'est pas épargné, nous en souffrons toutes et tous, et tout particulièrement, celles et ceux qui créent la richesse de notre pays. Celles et ceux qui sans cesse nous alertent. La colère sourde qui est la leur ne peut être ignorée.

Qu'ils soient de SANOFI, SAFRA, MAGMA — ancien FORD —, le petit artisanat comme les grosses industries, tous nous alertent face aux problématiques auxquelles ils sont confrontés. Il en va pour beaucoup des difficultés pour boucler les fins de mois et pour d'autres travailler et produire face à l'explosion des coûts énergétiques.

Une remarque sur cette question : l'explosion n'est pas liée uniquement comme on voudrait nous le faire croire à la guerre en Ukraine. Mais simplement à des choix politiques qui ont fait que l'énergie est devenue un jouet de spéculation pour le monde capitaliste. Nous sommes convaincus que si ces industries d'énergie étaient restées sous le giron national, nous ne connaîtrions pas ces problématiques.

Ce devrait pour nous être une alerte de ce qui pourrait arriver pour le Transport. La concurrence et la libéralisation, que cela nous plaise ou pas, nous ont toujours entraînés dans des directions que nous ne pouvons plus maîtriser. Permettez-moi de revenir sur les salariés qui travaillent dans le privé tout comme dans le public qui aujourd'hui s'interrogent sur leur avenir. Certains le manifestent, d'autres se recroquevillent ou s'enferment dans leurs problèmes. Aussi, il faut que nous ayons conscience qu'ils réclament simplement de la reconnaissance, du respect, et une part du gâteau dont ils sont privés aujourd'hui. Et s'il est pour le moins réconfortant, car il reste des consciences éclairées, qui demandent à pouvoir bénéficier de formations pour être encore plus utiles à la société, ces appels au secours nous devons les entendre.

Je n'oublierai pas dans ce contexte l'appel au secours d'une partie des viticulteurs girondins qui comme ils nous l'ont dit la semaine dernière, si rien n'est fait, dans les prochains jours, des drames pourraient se produire. Eux et elles aussi s'inquiètent pour leur avenir immédiat. Là aussi les disparités sont grandes. Alors que des châteaux se vendent à plus de 300 millions d'euros, des milliers de viticulteurs sont au bord de la faillite.

Pour faire face à cette problématique, il y a besoin de solutions immédiates pour faire baisser les stocks. Bien sûr, des opérations ponctuelles sont nécessaires, mais il y a besoin de décisions politiques d'urgence. Ils demandent l'arrachage de 15 000 hectares avec une indemnisation de 10 000 euros l'hectare. Ce qui permettra, sans aucun doute, une nouvelle orientation pour un nouveau modèle agricole. Il s'agit bien là, comme ils le disent, d'un plan social d'urgence. L'État et l'Europe se doivent d'intervenir. Et quand il y a urgence, des décisions immédiates peuvent être prises, comme cela a été le cas pour la filière agricole, il y a quelques mois.

N'oublions pas aussi les déserts médicaux : la désertification médicale, c'est en France 30 % de la population qui le vit. C'est 1,6 million de personnes qui renoncent à des soins chaque année. 63 % des gens qui habitent une commune rurale sont touchés par des difficultés d'accès aux soins. Il nous faut impulser une politique ambitieuse pour y répondre.

J'ai parlé au début de mon propos des dangers qui planent sur la démocratie. Je dois vous dire que le triste spectacle qui nous est donné avec les neuf 49,3 n'est pas pour nous rassurer, mais surtout, donne une image d'un État aux abois et d'élus députés qui ne serviraient en quelque sorte à rien, puisque c'est « cause toujours tu m'intéresses », et quoi qu'il arrive, je ferai fi des expressions populaires issues des dernières élections législatives.

Dans le même temps, que ce soit au congrès des régions de France, au congrès des départements de France ou au congrès des maires de France, les élus de tous bords politiques ont interpellé et le président de la République et le Gouvernement, sans pour cela qu'ils soient entendus.

Alors que le président de la République actuelle appelait à une révolution démocratique, nous pouvons dire aujourd'hui qu'il a endossé le costume d'un chef d'État qui ne recule sur aucun changement, avec ses principes, pour arriver à ses fins, ni auprès des Français ni auprès de leurs représentants. Ce nouveau monde renoue en réalité avec des pratiques vieilles comme le monde, un exercice solitaire et exclusif du pouvoir, sans rendre compte de son action - loi travail, projet de loi des finances, budget 2023, budget de la Sécurité sociale, avec bientôt la réforme de la retraite. Tout y passe, en affaiblissant un peu plus nos droits, et les droits individuels et collectifs. Le niveau de la protection sociale et des services publics indispensables à la cohésion de notre territoire, aggravant le sentiment de « tous pourris » de plus en plus ressenti par de plus en plus de citoyens.

Depuis l'acte un de la décentralisation, le transfert de compétences de l'État vers les collectivités n'a cessé d'impacter nos budgets respectifs, sans que les compensations financières ne soient réactualisées ou calculées à l'euro près. Un exemple, depuis la loi Loti de

84, l'État n'a cessé de piocher dans les poches des collectivités. Régions, départements et communes sont aujourd'hui victimes de ces mêmes choix politiques.

Nous pourrions prendre ici l'exemple de ce que nous vivons avec le transport, de ce que nous vivons avec les lycées, de ce que nous vivons avec les forces vives de notre collectivité, où petit à petit, pour faire face aux besoins des populations et du territoire, nous sommes obligés de nous substituer aux carences et au désengagement de l'État. Nous le faisons dans notre région, puisque contrairement à certaines, nous ne fermerons pas de lycées.

Nous ne fermerons pas de ligne ferrée et nous répondrons encore cette année au besoin de service public sur le territoire, en faisant appel à la compétence et à l'engagement de nos agents de notre collectivité. Ainsi, j'en parlerai tout à l'heure, malgré ce contexte très défavorable, nous présentons aujourd'hui un budget que nous qualifions de budget d'ambition dans un cadre restreint, contraint et incertain.

Pour terminer, face à l'urgence sociale qui s'amplifie, nous plaçons pour une réforme des dotations et de la fiscalité au niveau national, réforme qui devrait se placer sous le sceau de la justice sociale. Ces réformes devraient permettre de combattre les inégalités, en augmentant les moyens de notre collectivité, afin d'agir concrètement contre les inégalités sociales et environnementales.

Notre collectivité, au regard des enjeux et de ses ambitions environnementales, humaines, de santé, d'accès au savoir et au pouvoir, devrait pouvoir bénéficier d'autres moyens financiers, autres que les dotations, pour pouvoir mener beaucoup plus rapidement au bout les politiques que nous portons, politiques qui, je le rappelle, sont utiles à toutes les populations et à tous les territoires, bref, une politique que nous pourrions appeler une politique du vivre ensemble.

Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, Alain. J'ai une demande de prise de parole de Nicolas FLORIAN.

Groupe Les Républicains

**M. FLORIAN.** - Merci, Monsieur le Président. D'abord vous dire qu'on salue et qu'on vous remercie — c'était déjà le cas lors du déjeuner — de servir de l'eau à Bordeaux. C'est toujours un peu singulier, mais ça part d'un bon sentiment. C'est de l'eau d'Ogeu et notre collègue

Maire d'Ogeu, Marc OXIBAR doit se féliciter. Elle est très bonne, donc bravo, Monsieur de Président, de nous faire profiter des produits locaux.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Vous auriez voulu, Nicolas, qu'on augmente la consommation de vin de Bordeaux ?

**M. FLORIAN.** - Je ne vous dissuaderai pas, Monsieur le Président, d'offrir et de servir du vin de Bordeaux en séance. Cela participerait de faire baisser les stocks.

Je ne reviendrai pas sur l'écharpe. Ne vous inquiétez pas pour cela, nous concernant, et faites des économies ! Sauf en période de grand froid, une écharpe qui puisse tenir chaud, pourquoi pas, mais pour le reste, on n'est pas demandeurs là-dessus. Je referme la parenthèse.

Vous avez eu raison de ne pas boudier le plaisir du moment, à savoir notre équipe de France qui est en finale de Coupe du monde de football. C'est une bonne nouvelle, et d'une façon plus nombriliste, on a au moins deux joueurs de cette équipe qui ont suivi leur formation aux Girondins de Bordeaux, c'est donc un double bonheur pour nous.

J'entends que certains sont dans une forme de schizophrénie, mais je ne confonds pas ce qui se passe au Qatar avec le plaisir sportif d'avoir une équipe qui remporte des matchs et qui donne du sourire. Et on en a bien besoin, parce qu'on a un contexte anxigène. Je ne reviendrai pas sur ce qui peut nous inquiéter autour de nous, mais enfin c'est une réalité. On l'a déjà dit lors des dernières orientations budgétaires, on a un contexte guerrier à nos frontières, avec des conséquences qui touchent le quotidien de nos concitoyens.

Et à côté de cela, et je ne veux pas déclencher d'émotions particulières, il y a aussi des événements plus locaux qui méritent un peu d'interrogation. Je revois ces images qui moi m'ont choqué dans les Deux-Sèvres il y a quelques semaines, où un certain nombre de manifestants — et je respecte les positions de chacune et de chacun là-dessus — ont entrepris de bloquer des initiatives sur ce qu'on appelle les bassines. Je n'ai pas de jugement définitif sur les bassines, et ce n'est même pas le sujet. La question, c'est qu'on s'aperçoit qu'aujourd'hui, dans l'action publique, on a, j'allais dire, une expression qui se tend, qui est de plus en plus exclusive et révèle un malaise général de notre société et de notre communauté au sens large. Et moi je voudrais redire que nous considérons qu'il n'est pas d'un bon usage que d'avoir des pratiques aussi clivantes d'opposition frontale, physique. Et qu'on ne parle pas de violence policière ! Quand on voit les images, on a eu affaire à des débordements dramatiques. Et je voudrais avoir aussi une petite pensée pour les blessés les plus notoires de cet épisode qui sont des membres

des forces de l'ordre et leur dire le respect qui est le nôtre pour eux et regretter, même si cela peut paraître un peu décalé dans cette assemblée, cette escalade des comportements. Cela peut être très inquiétant sur toutes les initiatives à venir et il faudra en prendre ici comme ailleurs, sur des politiques publiques, structurelles et d'infrastructures.

Autre élément qui interroge, c'est l'actualité immédiate, avec ce qui est au final une perte de souveraineté. On parlait tout à l'heure de nucléaire, moi je ne me résous pas à l'idée qu'on ait collectivement accepté, en 2012 notamment, les décisions du Gouvernement et du président de la République de l'époque d'avoir fait une croix sur l'innovation et sur ce qui doit rester pour nous une souveraineté, le nucléaire.

Il n'est pas trop tard pour revenir là-dessus, on voit bien aujourd'hui qu'on est liés aussi par une forme de faiblesse diplomatique et politique. Contrairement à d'autres pays de l'Union européenne, nous sommes liés à ce qui a très longtemps été le couple franco-allemand. C'est très bien, mais aujourd'hui, on voit qu'on se met en difficulté et sur ces sujets, si on avait un appareil industriel au niveau, nous n'aurions plus ces questions à nous poser et nous n'aurions pas à redouter une quelconque coupure d'électricité dans ce pays, ici comme ailleurs.

Localement, et on en parlera sûrement au moment du budget, même si c'est plutôt aux orientations budgétaires que cela a été abordé, on appelle de nos vœux du volontarisme et un véritable New Deal, que peut porter la Région : New Deal dans ses politiques publiques, dans ses politiques d'accompagnement aux initiatives.

C'est la défense de nos industries, il faut favoriser leur éclosion et l'innovation.

C'est la lutte contre les inégalités. Cela ne peut pas se traduire que par le budget, c'est sur le moyen et le long terme. Que ce soit les inégalités territoriales – et je vous rejoins Monsieur le Président, vous avez raison de rappeler qu'on n'a pas attendu, les uns et les autres, suivant les responsabilités qu'on a pu occuper ou maintenant occupées, des déclarations, certes, qui vont dans le bon sens de l'État. Le RER, on y a travaillé ici – M. DUPRAT était vice-président en charge des transports et c'est lui qui gérait ce dossier à Bordeaux Métropole. À l'époque, j'y siégeais aussi, on n'a pas attendu, les uns et les autres des déclarations aussi heureuses soient-elles pour aller dans ce sens-là.

J'abonde aussi dans votre sens, la diamétralisation — c'est le nom qui est donné au fait que l'on puisse aller de Libourne à Arcachon, sans passer par Bordeaux —, elle existe, peut-être pas depuis de nombreuses années, Alain, mais depuis de nombreux mois au moins. Cela a été fait, on a anticipé. C'est un projet à 900 millions d'euros sur l'agglomération, ça existe, même si toute nouvelle initiative est bonne à prendre.



Et cela doit aussi concerner une notion de métropole qui serait peut-être plus souple et ne pas se résumer à la métropole urbaine de Bordeaux. On sort d'une campagne électorale sur les 12 départements, et on a tous fait le constat que oui, la fracture territoriale existe en Nouvelle-Aquitaine, comme elle peut exister un peu partout dans le pays. Cela passe par des transports en commun, cela passe par des équipements routiers, cela passe par du service public, cela passe par du haut débit. Voilà les orientations que nous devons prendre.

D'une façon plus générale, et l'insiste là-dessus, il faut que l'on prenne soin de nos concitoyens. Et c'est aussi l'image que l'on donne à commenter dans nos comportements, dans nos décisions, et à un moment ou un autre, on l'a vu aux dernières orientations budgétaires, il doit y avoir une espèce d'esprit aquitain ou néo-aquitain qui doit nous porter à une forme de convergence et de soutien aux décisions qui peuvent être parfois difficiles à prendre, pour non pas demain, mais pour après-demain et encore après-demain, c'est ça notre responsabilité.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, Nicolas. Fabien ROBERT.

Groupe Centre et Indépendants

**M. ROBERT.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, effectivement je prends la parole et je vous remercie pour les mots que vous avez eus pour le Docteur Paul CHOLLET qui, évidemment, était issu des rangs de notre famille politique. Je prends la parole au nom d'un Groupe endeuillé par sa disparition, compte tenu de ce qu'il a représenté évidemment humainement, pour son territoire, pour le réveil d'Agen. Je m'associe évidemment aux mots que vous avez pu avoir, au nom de notre Groupe, mais plus généralement de tous ses amis, des Agenais, du Lot-et-Garonne, de notre ami et collègue Jean ici présent.

Cette séance, Monsieur le Président, c'est la plus importante de l'année, parce que nous examinons le budget et, en réalité, je crois qu'en politique, les mots sont importants, mais les actes aussi : il est fondamental que le faire aille avec le dire.

Le budget n'est pas simplement une somme de sommes, des projets alignés les uns à côté des autres, pour lesquels nous pouvons par ailleurs voter dans d'autres séances, lors de commissions permanentes ou plénières et exprimer parfois un avis positif.

Non, le budget c'est autre chose, c'est la traduction d'une vision concrète, chiffrée, pour notre région. Nous avons d'abord une appréciation de la santé financière de la collectivité et mon collègue, Christian DEVEZE, y reviendra lors du vote du budget. Nous pouvons aussi comparer le poids des politiques publiques les unes par rapport aux autres. Ce que nous ne

pouvons pas faire quand nous votons des textes individuellement, et nous en approuvons un certain nombre.

Enfin, je le disais en introduction, d'une certaine manière, si les actes vont avec les paroles c'est un peu l'heure de vérité.

Ce budget s'inscrit dans un contexte que je qualifierai avec trois mots très simples : raréfaction, transition, refondation. Il n'a pas été facile à préparer, Monsieur le Président, vous l'avez dit. Nous vous croyons sans difficulté, d'autant plus que nous sommes des élus locaux qui avons eu d'autres difficultés, beaucoup plus grandes, pour le préparer. Tous les chiffres montrent que l'impact, notamment sur le bloc communal, est infiniment plus fort que l'impact des crises sur la région. Les chiffres le prouvent, la part des fluides, la part des bâtiments, tout ceci montre bien que le bloc communal est sous tension.

Les crises, ce sont aussi des opportunités et c'est souvent l'occasion de refonder et de tout changer. C'est la raison pour laquelle j'ai ouvert le document du budget avec la joie des commencements. Je l'ai refermé avec un sentiment d'habitude, de routine même pour être tout à fait honnête. Dès les premières pages, le ton est donné, comme dans les budgets précédents, mais cette fois avec un poids beaucoup plus fort. C'est la diatribe contre l'État. Je crois que nous n'avons jamais lu — mes collègues qui sont là depuis plus longtemps le disent — une diatribe aussi puissante, aussi forte, et excessive. Je vais y revenir.

Deux remarques sur le texte me choquent particulièrement. D'abord, vous semblez critiquer la fin conjoncturelle du quoi qu'il en coûte. Alors je suis surpris parce qu'à l'époque, vous adressiez des notifications de subvention de l'État, en oubliant que c'était l'État qui payait. C'était pendant la campagne régionale. Je crois que le quoi qu'il en coûte a joué un rôle déterminant. Personne ne peut nier que sans ce volontarisme de l'État, les finances publiques et l'économie seraient dans un état autrement plus catastrophique.

Et puis, au firmament de la mauvaise foi tout de même, cette phrase : « *l'État multiplie les appels à projets qui ne peuvent aboutir que si la Région les abonde* ». On aurait pu le reformuler « *la Région Nouvelle-Aquitaine n'aurait pas eu autant de crédits à redéployer dans ses contrats de territoire, sans la participation de l'état avec le CPER et de l'Europe.* »

C'est une autre manière de présenter les choses, qu'évidemment, vous passez systématiquement sous silence. C'est cette posture à l'égard de l'État qui est insupportable. On évolue entre la terreur du retrait de l'État et celle du retour de l'État, mais quand allons-nous enfin dépasser cette posture adolescente ? Cela n'a pas de sens, nous le répétons ici sans cesse et nous allons continuer de le répéter. Surtout que parallèlement, nous votons des partenariats avec le service pénitentiaire pour la délivrance des BAFA, par exemple, au moins

pour l'École de la Deuxième Chance. Donc, en même temps, nous montrons la réussite du partenariat avec l'État.

Je suis un profond décentralisateur, Président, mais je sais dire aussi que la décentralisation a été réactive pendant la crise. D'autres pays qui avaient territorialisé, par exemple, la compétence de santé ont eu beaucoup plus de mal à réagir au début de la crise. Souvenez-vous. Je ne donne aucun nom de pays. Tout le monde se rappelle des difficultés quand la santé était une compétence étatique. Autre exemple de politique fictive évidemment, si une région était en mauvaise santé financière, le Poitou-Charentes au hasard, est-ce qu'elle aurait pu réagir aussi massivement que l'a fait l'État et est-ce qu'elle aurait eu la même crédibilité auprès des banques ? J'en doute. Donc, il faut savoir reconnaître ce que fait l'État.

Cela a été dit et je ne le répéterai pas, mais sur le RER métropolitain, quel manque de justesse et d'élégance ! Cela fait 10 ans qu'on y travaille, non Président. Cela fait 10 ans qu'on en parle, quelques années qu'on y travaille et que le projet s'accélère. Pourquoi ? Un GPSO – et un GPSO, c'est six ans de retard, parce que vous n'avez pu mener ce projet de par votre alliance. Enfin, ce sont les annonces d'Emmanuel MACRON qui doivent encourager le RER. Reconnaître les efforts de l'État, même de temps en temps, cela n'affaiblirait pas votre propos, Monsieur le Président. Au contraire, je crois que cela lui apporterait justesse et crédibilité, ce qui manque cruellement et le transforme en posture.

Je ne vais pas y revenir, mais la santé financière est bonne, on va vous le démontrer. Vous pouvez difficilement le nier, malgré le propos introductif du budget. Il y a la TVA qui est extrêmement dynamique ; il y a la prudence excessive de laquelle vous faites preuve tout au long de ce document.

Et c'est précisément cette bonne santé qui m'amène au cœur de mon intervention. Cette bonne santé financière aurait dû vous amener à soutenir plus fortement les territoires qui eux sont durement impactés par la crise. Les territoires sont les grands perdants de ce budget. Par exemple, sur la ruralité ou la politique de la Ville, qui sont deux programmes de crédits en baisse — ma collègue Pascale REQUENNA y reviendra —, nous présentons des amendements pour rétablir les crédits auprès des territoires dans ces deux politiques-là.

Et là, nous sommes au cœur d'un terrible paradoxe, Président : n'y a-t-il pas un paradoxe à signer une contribution qui s'intitule « Décoloniser la Province à Paris » et à consacrer 2 % de son budget ici à la politique contractuelle ?

Alors oui, je vous ai lu assez attentivement, Président, parce que j'avais beaucoup d'affection pour Michel ROCARD dont vous vous servez pour étriller l'État, en oubliant peut-

être de dire qu'il a inventé les contrats de Plan État Région (CPER) qui sont quand même un magnifique exemple de collaboration entre l'État et les Régions.

Je me permets une petite parenthèse sur le terme que vous utilisez ici régulièrement de « décoloniser » la Province. Je crois que « décoloniser » a un sens lexical, il a aussi une résonance historique. En 1966, nous n'avions pas le recul historique que nous avons aujourd'hui. Ce mot me gêne, parce qu'il fait appel à l'histoire de France, parce qu'il croise les histoires personnelles, les difficultés et les drames. Je pense que vous devriez utiliser un autre mot. Plus de 50 ans après, ce mot n'a pas la même résonance aujourd'hui et je crois qu'il n'est pas adapté au contexte. Tout ne se vaut pas aujourd'hui, malgré l'époque que nous vivons. Je ne vous accuse pas de banaliser ce phénomène, loin de là, mais je pense que le mot, je le répète, n'est plus le bon dans l'époque que nous vivons.

Il y a donc ce paradoxe, décoloniser et consacrer 2 % du budget. Les contrats que nous allons voter aujourd'hui sont terribles : il y a jusqu'à trois quarts des actions qui ne sont pas chiffrées. Zéro euro mentionné par ligne. Alors, on va nous dire que les collectivités sont en difficulté, qu'elles ont du mal à investir et à produire, oui c'est précisément ce que j'essaie de vous dire aujourd'hui. Et on compte les crédits de l'État, les CPER : bref, dans ces 2 %, le compte n'y est vraiment pas et vous critiquez régulièrement le déclassement des territoires en semblant oublier que vous avez votre part significative de responsabilité depuis de nombreuses années. L'État a réagi récemment. Sur le programme « Petites Villes de demain », vous les critiquez, alors que c'est un succès et que les choses fonctionnent bien. 198 communes dans notre région sont concernées. La revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs, pareil, est évaluée et considérée comme positive, et tout ceci est totalement passé sous silence.

C'est le paradoxe néo-aquitain, Président. Et on peut le relever tout au long de ce document : n'y a-t-il pas un paradoxe à déployer l'ingénierie, les moyens financiers, la prise de risque, pour accueillir un site de dirigeables, le plus grand du monde, et nous l'avons soutenu, mais pendant ce temps-là, le fret ferroviaire entre la Pointe du Verdon et Bordeaux est planté définitivement. Parce que les élus, ils vous l'ont d'ailleurs écrit, ont appris que la caténaire ne serait pas rénovée et cette ligne tant attendue pour les passagers et pour le fret pose problème depuis des années. Comprenez-moi bien, le projet de dirigeables est souhaitable, mais la part consacrée à l'attractivité par rapport à celle que vous consacrez à l'aménagement du territoire est terriblement déséquilibrée.

N'est-il pas paradoxal d'investir dans la ligne Pau-Canfranc, quand Blaye est la dernière préfecture de Gironde non reliée par train à la capitale régionale ?

N'y a-t-il pas un paradoxe à nous proposer un plan zéro plastique qui s'est construit sans lien réel avec les EPCI qui ont la compétence sur le traitement des déchets ? Je remercie le conseiller délégué, venu vers nous lors d'une réunion, mais nous vous demandons le retrait de ce plan, Président. Il n'est pas à la hauteur des enjeux. Le sujet est sérieux, il faut travailler avec les EPCI, avant de proposer un plan.

N'y a-t-il pas un paradoxe à critiquer la lourdeur de l'État, quand 385 dossiers sont en attente au Pôle développement économique à l'heure où nous parlons ?

N'y a-t-il pas un paradoxe à expliquer qu'il ne faut plus tout attendre de l'État, quand dans le même temps vous critiquez la fin du quoi qu'il en coûte ou, tout simplement, réclamez des aides pour lutter contre la crise qui touche les collectivités ?

N'y a-t-il pas un paradoxe à accuser l'État d'entretenir le mille-feuille illisible et à plaider pour une simplification, je suis d'accord, et dans le même temps à avoir inventé 51 territoires pour la contractualisation qui ne correspondent pas aux bassins de vie et n'ont pas la lisibilité pour nos concitoyens ?

N'y a-t-il pas un paradoxe à critiquer vertement l'État qui dilapiderait les finances publiques, en entretenant une décentralisation inachevée, quand vous appartenez à une famille politique, et c'est dans ce cadre-là que vous contribuez d'ailleurs, Président, qui défendait un projet qui alourdissait de 250 millions d'euros les dépenses publiques, il y a moins d'un an du dernier renouvellement législatif ? 250 millions d'euros, SMIC à 1 500 euros, blocage des prix : pas un mot, Président, pour dire que ce n'était tout simplement pas réalisable. Je ne vous accuse pas de croire en ces réformes-là. Je regrette que la Région ne se soit pas prononcée à ce moment-là. En tout cas, l'économie française serait dans un état catastrophique, si ce programme était passé. Peut-être que vous devriez avoir l'humilité de le rappeler.

Et puis enfin, Président, vous allez même un peu plus loin, puisque vous dites qu'au fond, cette alliance de la gauche montre à quel point les mentalités sont mûres pour une nouvelle réforme de la décentralisation. Alors là, ça m'avait échappé ! Je dois vous avouer que le fait que le leader de la NUPES soit un grand décentralisateur, c'est-à-dire quelqu'un qui aurait partagé le pouvoir avec les collectivités, qui aurait respecté la séparation des pouvoirs et qui aurait mis fin à l'hyper-présidentialisation, je vous avoue que ça m'avait échappé, mais peut-être que, vous, vous y voyez un lien.

Enfin, n'y a-t-il pas un paradoxe à vouloir lutter contre par exemple les classes surchargées dans les lycées — vous l'avez fait en conférence de presse — et à ne pas répondre à des demandes prénantes dans ce département ? Notamment, la demande pour

les communes de Martignas, avec la saturation du lycée Fernand DAGUIN, et la commune de Mérignac et le fait de ne pas répondre à la demande de La Brède. À vos collègues communistes, vous avez dit ici : « on ne ferme pas de lycées ». C'est tout le problème. On n'ouvre pas non plus ou pas assez, et c'est ce que nous dénonçons aujourd'hui, parce que précisément les demandes sont beaucoup plus importantes !

Mettre le paquet sur l'attractivité, sans rééquilibrer avec l'aménagement du territoire — cela vous fait sourire, mais je comprends que cela vous fasse sourire, parce que je le répète, nous avons eu, dans ce document, la force de l'habitude, la force de la routine —, c'est mettre d'abord en difficulté les maires, qui, aujourd'hui, tirent la sonnette d'alarme.

Je voudrais vous faire trois propositions.

D'abord, le foncier : nous avons déposé une motion, pour que nous accélérions sur la territorialisation, sur le chemin et sur la bonne méthode, pour respecter la loi Climat. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas tenir raisonnablement les engagements qui ont été proposés, en tout cas, leur rythme.

Deuxièmement, l'avenir du vignoble bordelais : cela a été évoqué. Nous n'avons pas tout à fait la même analyse sur l'usage qui pourrait être fait des fonds européens. Alors c'est un débat. Nous vous demandons, Président, de réunir vos transpartisans sur cette question, ici à la Région, pour qu'on traite de cette question, en toute transparence, et qu'on voie de quelle manière la Région peut financièrement se mobiliser.

Enfin, la gestion de l'eau : oui, nous sommes d'accord avec beaucoup de propos entendus ici. Je le dis à mon collègue président du Groupe communiste : nous avons voté la motion sur l'eau qu'il a présentée, car elle est très proche de l'amendement que nous présentons nous-mêmes sur cette question-là sur le pacte alimentaire. Je pense, après avoir été dans les Deux-Sèvres, qu'il est nécessaire d'aller vers un portage public des équipements et vers une vraie politique publique de l'eau. Il y a deux bassines qui ont été réalisées. La coopérative n'en fera pas 14 supplémentaires toute seule. Cela ne marchera pas si nous laissons les révoltes infondées et injustifiées se passer.

Alors, voilà, Monsieur le Président, tous ces paradoxes, c'est le budget qui les révèle, parce que nous voyons ce que représentent les politiques publiques les unes par rapport aux autres. Je vous le disais et vous le répète, les territoires sont perdants.

Alors, pour les paradoxes, il y a deux manières de faire : ou bien on vit avec, c'est un petit peu l'impression qu'on a là, ou bien on essaie de les résorber. Je regrette qu'ici il n'y ait absolument aucune volonté réelle de les résorber, avec, en plus, cette idée que la Région

serait une collectivité qui serait beaucoup plus démocratique et plus en phase avec les territoires que l'État.

Souriez et riez, mais vous devriez regarder ce qui se passe du côté du Conseil national de la Refondation, Président. À quel moment, récemment, on a été devant les citoyens — pas les corps constitués — pour présenter une politique régionale et dire voilà, ça ne va pas. On peut tout revoir, on pose les téléphones et on discute. À quel moment on a fait ça ? Les maires le font tous les jours : conseils de quartier, réunions de concertation, etc.

Je crois, mes chers collègues, que quand vous dites, Monsieur le Président, qu'être à portée de baffe est un pouvoir beaucoup plus important que les comités Théodule parisiens, permettez-moi de vous dire que nous sommes ici un peu loin de la baffe, pour avoir un véritable contre-pouvoir démocratique. Alors, prenez le chemin de ce contre-pouvoir, inspirez-vous là aussi de Michel ROCARD. Il avait fait un livre avec Alain JUPPÉ, vous savez, qui s'intitulait *La politique telle qu'elle meurt de ne pas être* : je crois, malheureusement, que nous vivons ici la politique telle qu'elle meurt d'être.

Merci beaucoup.

**M. LE PRÉSIDENT.** - J'avoue que ce message de Fabien ROBERT fait preuve d'une grande humilité de sa part. Je ne sais pas si vous connaissez bien les politiques régionales. Je pense qu'il y a un peu de temps pour les appréhender, parce que quand on demande s'il y a des concertations avec nos concitoyens... Je vois Jacky EMON qui doit bouillir, lui qui, toutes les semaines, fait des concertations partout sur le territoire sur les transports. Je vois Jean-Pierre RAYNAUD et Laurence ROUEDE qui font régulièrement, sur le plan du fonds d'intervention dans le milieu rural, des concertations avec agriculteurs et industriels. Philippe aussi sur le sport. Vous savez, je ne sais plus si c'est Michel ROCARD qui le disait, mais tout ce qui est excessif, cela ne marche pas.

Je me pose des questions, nous nous en posons tous. Je peux même vous dire qu'Élisabeth BORNE, avec laquelle j'étais en réunion il y a quelques semaines de cela, se les pose aussi sur la puissance du budget de l'État, par rapport à la faiblesse du budget des Régions. Les appels à projets systématiques et une façon totalement coloniale de dire, je ne vais pas aider cette entreprise, pas mettre en place une décentralisation d'une politique d'innovation, si vous ne remettez pas votre argent ailleurs qu'à la Région, avec la compétence de nos équipes pour gérer cela. On est en chantage permanent. C'est le chantage que je reproche, pas les interventions de l'État, bien entendu. Même sur les appels à projets — c'était

en public —, il y avait les organisations syndicales, patronales, plein de ministres, même Élisabeth BORNE se pose des questions. Donc, soyez rassuré.

Je ne vois pas où la Région est en retard par rapport à GPSO. Je rappelle simplement que c'est Jean CASTEX qui vient de le ressortir. Il était bloqué par l'État avant. Discours du Président de la République à Bordeaux, pour inaugurer la Ligne LGV, sous contrôle de Renaud LAGRAVE.

Donc, je vous incite à relire le texte de Michel ROCARD qui est extrêmement parlant.

Je ne sais plus qui d'autre avait demandé la parole. Jean-Luc ARMAND.

Groupe PRG Le Centre Gauche

**M. ARMAND.** - Permettez-moi, tout d'abord, en tant que Lot-et-Garonnais de m'associer à l'hommage que vous venez de rendre à Paul CHOLLET, grande figure politique du Lot-et-Garonne et de la région, humaniste respectable et respecté, bien au-delà de sa famille politique. Paul CHOLLET, un homme lumineux et sage.

Monsieur le Président, les chers collègues, la période actuelle demeure incertaine tant pour les collectivités locales que pour nos concitoyens. Aussi, les décisions et les positionnements que nous pouvons être amenés à prendre, malgré leur supposée pertinence du moment, peuvent-elles se révéler rapidement obsolètes, voire impactantes pour le quotidien et la vie de chacun.

Depuis quelques mois, les crises diverses, qu'elles soient diplomatiques, sanitaires, économiques, énergétiques ou climatiques se superposent et nous contraignent. Elles nous obligent à une certaine hauteur de vue et à des prises de responsabilité sereines, mais affirmées. Elles nous imposent des trajectoires politiques claires et des choix assumés qui le sont tout autant. Plus qu'à des invectives et des débats sans fin, elles doivent nous inviter au pragmatisme et à l'efficacité politique au service de tous nos concitoyens.

Il y a urgence, qu'elle soit environnementale, économique, sociale ou politique et dans cette urgence, le débat contradictoire est une chance, la théâtralisation du discours politique, un regrettable contretemps et un éparpillement de nos énergies. Las, les politiques stériles, si elles ne semblent avoir d'intérêt que pour la course au buzz, ont pour effet, lentement mais sûrement, de détourner les citoyens de la politique.

C'est dans ce contexte politique de désagrégation, chaotique et très incertain, que les partis politiques tiennent des congrès qui deviennent des machines à s'entredéchirer. Aussi, les stratégies et alliances d'opportunité doivent-elles laisser place à des projets coconstruits et partagés, sur la base de valeurs et d'ambitions communes.



Heureusement, l'exécutif de la majorité régionale est au travail, collectivement, assumant pleinement ses responsabilités et ses choix politiques forts au service de l'amélioration du cadre de vie des Néo-Aquitaines et des Néo-Aquitains, dans une réalité socioéconomique complexe, délicate, et parfois très anxiogène pour les plus fragiles de nos concitoyens : une réalité qui impose à l'État d'envisager la grande réforme actuelle structurelle des retraites en prenant le temps nécessaire à la pédagogie et à la concertation, au risque de fragmenter un peu plus notre pays.

Un mot également sur la crise de la viticulture en Bordelais. Un tiers des exploitations sont en difficulté et le mal semble profond. Des familles souffrent, et une économie multiséculaire vacille, qui a fait la renommée et la richesse de tout un territoire. Un plan d'arrachage est plus que jamais nécessaire, mais ce dernier ne peut se faire qu'avec le soutien de l'État.

Le temps n'est pas au *bashing* d'un secteur, mais à l'action et à l'anticipation. Le changement climatique doit être pris en compte et peut conduire, sinon à la transition vers d'autres cultures, en tous cas à l'introduction de nouveaux cépages.

Certaines structures auront sûrement besoin du soutien de notre politique de retournement. Il faut agir et réfléchir conjointement, tous acteurs confondus, au devenir d'une filière emblématique qui est aussi un élément culturel et patrimonial, indissociable de la Nouvelle-Aquitaine.

Concernant notre séance du jour, le budget va probablement largement occuper nos débats. Il s'agit d'un budget rendu difficile par des contingences extérieures que nous subissons comme les autres niveaux de collectivités les subissent également.

Et nous vivons certainement un tournant dans l'action et la vie de notre institution. Les régions françaises et la Nouvelle-Aquitaine ne peuvent plus tout assumer, asphyxiées par un État qui se défait parfois sans mettre la main au porte-monnaie.

Nous l'avons déjà exprimé, et plaidons pour une véritable décentralisation qui ne soit plus en trompe-l'œil. L'État parle des RER, nous ne l'avons heureusement pas attendu, mais il oublie la ligne POLT. Comment aménager un territoire qui ne se limite pas aux métropoles dans ces conditions ? Le système montre aujourd'hui ses limites et ses incohérences. Il nous oblige à financer Néo Terra à coup de cartes grises et d'immatriculations.

À ce titre, le Groupe PRG formule plusieurs propositions, pour faire des choix politiques et dégager rapidement des marges de manœuvre dans le cadre des éco-socio conditionnalités.

En voici deux exemples rapides.

En première étape, il s'agirait de passer des aides à des avances remboursables pour les grands groupes ou entreprises avec des fonds propres élevés. Cela permettrait de constituer une sorte de fonds de roulement, en anticipant les remboursements.

En second lieu, nous appelons à la labellisation des entreprises à travers un processus reposant sur des critères clairs qui permettront également l'évaluation en cours de programme.

Enfin, je terminerai sur une note plus légère et positive, en félicitant notre collègue Bixente ETCHEÇAHARRETA et le service Communication de la région pour la nouvelle campagne qui a été lancée. Cette campagne de communication met l'accent sur l'action régionale, notre institution au service des Néo-Aquitains, et prouve, s'il en était besoin, que la Région est bien une collectivité de proximité. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, Jean-Luc. Edwige DIAZ, allez-y.

Puis, Stéphane TRIFILETTI et Sandrine DERVILLE. Ensuite, je clos la liste.

Groupe Rassemblement National et Apparentés

**Mme DIAZ.** - Merci, Monsieur le Président, chers collègues. La tiers-mondialisation est en marche. Qu'il est loin le temps où le Président MACRON nous promettait qu'il n'y aurait aucune coupure d'électricité cet hiver. Voilà qu'on nous parle désormais de délestage tournant, formule ô combien pudique pour décrire l'incapacité de la 7<sup>e</sup> puissance mondiale à fournir suffisamment d'énergie à ses habitants.

Oui, un pays qui annonce que des feux tricolores ne fonctionneront plus, que des écoles devront fermer le matin, que des malades sous respirateur artificiel devront quitter leur domicile ou encore que les services de secours seront injoignables est un pays en voie de sous-développement.

Il va falloir arrêter la recherche d'excuses. J'entends ici et là monter un discours culpabilisant à l'égard des Français, les appelant à la responsabilité, sûrement pour les accuser, demain, de ne pas avoir fourni suffisamment d'efforts pour compenser l'irresponsabilité des politiques énergétiques que tous les dirigeants de ce pays qui se sont succédé ont signé. Mais cela ne marchera pas. Car la vraie cause, on la connaît. C'est l'abandon total de notre filière nucléaire au profit des sacro-saintes éoliennes. Résultat, là où notre mix énergétique nous a permis d'être exportateurs d'électricité pendant 346 jours en 2012, voilà que l'année 2022 nous voit être importateurs nets pendant 213 jours. Et ces

importations nous coûtent entre 80 et 120 millions d'euros chaque jour, l'équivalent d'un Airbus A320. Décidément, l'incompétence et l'imprévision nous coûtent un pognon de dingue.

Dans ce contexte, je vous adresserai un bon point, Monsieur le Président, car j'ai vu que vous aviez enfin pris position, en faveur de l'installation de réacteurs de nouvelle génération sur le site de la centrale nucléaire du Blayais. Je vous félicite de ce revirement un mois à peine après avoir voté contre notre motion demandant justement votre soutien à cette candidature. Je me réjouis aussi de voir que le Groupe de la majorité présidentielle se met également à soutenir l'implantation de ces EPR dans le Blayais. Ce n'est pas trop tôt, surtout après avoir signé la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim, après avoir abandonné le projet Astrid.

Maintenant, chers collègues de la minorité régionale, mais de la majorité présidentielle, je vous demande juste un petit effort : demandez qu'on revienne sur les lois qui ont été votées par le PS et par votre majorité qui visent à réduire la part du nucléaire à 50 % de notre mix énergétique d'ici 2035, ce qui se caractérisera par la fermeture de 14 réacteurs.

Mais le retour au bon sens s'arrête là. Car la Nouvelle-Aquitaine va devoir largement participer à la volonté du Gouvernement d'implanter 15 000 éoliennes supplémentaires aux 8 000 déjà existantes sur l'ensemble du territoire. Ce document anticipe la possible implantation de 1 200 à 2 400 éoliennes supplémentaires dans notre région. Aucun département ne serait épargné, si on devait l'appliquer. Selon une carte rédigée par les services de l'État et adressée aux maires, le seul département des Landes pourrait accueillir plus de 500 éoliennes, comme le demande la loi qui est actuellement en cours de débat à l'Assemblée nationale et comme les objectifs qui sont déjà retranscrits dans le Sraddet – funeste schéma dont je rappelle que seul le Groupe Rassemblement national a voté contre.

Ces choix énergétiques catastrophiques ont des conséquences terribles pour les Français. Parmi eux, j'ai une pensée particulière pour nos chefs d'entreprise, nos artisans, nos commerçants, nos industriels. Plus de la moitié d'entre eux doivent renouveler leurs contrats d'approvisionnement en énergie au 1<sup>er</sup> janvier 2023, un contrat qui comportera une hausse de leur facture allant jusqu'à 400 %. Comment peut-on croire que ces entreprises, confrontées en même temps à une hausse de plusieurs milliers d'euros de leurs dépenses d'énergie, au remboursement des PGE, à la hausse des taux d'intérêt, réussiront à garder la tête hors de l'eau ? Dans ce contexte, nous le savons, si rien n'est fait, beaucoup de ces entreprises ne s'en relèveront malheureusement pas.

Parmi tous les professionnels en danger, il y a également la filière viticole et particulièrement le Bordelais, qui est en grande souffrance. Avec plusieurs élus du

Rassemblement national, j'ai tenu à me rendre à leur manifestation organisée à Bordeaux le 5 décembre dernier pour apporter notre soutien à cette filière en énorme difficulté. Elle traverse sa plus grave crise de surproduction depuis celle du début des années 2000, avec près d'un million d'hectolitres en trop par rapport à la demande. Résultat, une grande partie de ces professionnels travaillent à perte : quel autre métier accepterait de travailler 70 heures par semaine pour toucher 600 euros sur un tonneau de 900 litres qui lui en coûte 1 200 ? Dans ce dossier, votre immobilisme, tout comme celui du Gouvernement et de votre chère Union européenne est décevant.

Les agriculteurs ne vous demandent qu'une seule chose : aider ceux qui n'arrivent plus à s'en sortir à quitter dignement ce métier qu'ils ont tant aimé. Pourquoi contraindre à continuer ceux qui n'en peuvent plus ? Pourquoi refuser ce plan qu'ils réclament pour relancer une filière si représentative de l'âme de notre région ? Ces arrachages primés sont essentiels pour permettre à ceux qui souhaitent de se reconverter ou de partir à la retraite sans se ruiner davantage. C'est la seule solution pour permettre à la filière de se restructurer. Mais croyez bien que le groupe d'étude Vins de l'Assemblée nationale, présidé par un député du Rassemblement national, saura se saisir de toutes ces questions.

À ces nombreuses difficultés énergétiques, économiques et sociales, qui se diffusent dans notre région, une autre bombe à retardement est en gestation. Une bombe qui tient en trois lettres : ZFE. Cette future Zone à Faible Émission bordelaise, qui ferait mieux d'être rebaptisée zone à forte exclusion, c'est en effet jusqu'à près de 45 % du parc automobile néo-aquitain qui sera interdit de circuler dans les prochaines années sur une large partie du territoire de la métropole. Cette mesure est extrêmement brutale et ne revient qu'à une seule chose, chasser les pauvres des grandes villes. Car ce seront évidemment toujours les mêmes qui seront pénalisés, les ruraux, les classes moyennes et les classes populaires. Aujourd'hui, 40 % des ménages les plus modestes possèdent un véhicule de plus de 12 ans.

C'est donc à ces Néo-Aquitains, qui ne savent plus comment faire pour réussir à payer leur plein d'essence, leur facture d'électricité, leur caddie de courses ou les loisirs de leurs enfants qu'il va être demandé d'investir plusieurs milliers d'euros dans un véhicule ces prochains mois. Concrètement, ce sont des ouvriers qui ne pourront plus se rendre au travail ; des étudiants qui ne pourront plus aller à la faculté ; des malades qui ne pourront plus aller à l'hôpital ; ou des chômeurs qui ne pourront plus se rendre à un entretien d'embauche ou à un rendez-vous Pôle emploi, sous peine d'une amende de 68 euros par déplacement. Le 12 janvier prochain, nos députés proposeront une loi pour annuler la création de ces ZFE. J'ose espérer que nos collègues parlementaires de tous les bancs feront preuve de bon sens.

Monsieur le Président, entendez la souffrance des Néo-Aquitains, mais entendez surtout l'immense colère qui monte aux quatre coins de la région. Vous êtes assis sur un volcan social dont l'éruption est bien plus proche que vous ne le croyez. Prenez-en la mesure et agissez, s'il vous plaît, pour l'intérêt des Néo-Aquitains, avant qu'il ne soit trop tard.

Pour conclure, je voudrais rebondir sur l'attaque sur les écharpes qui vise clairement mon Groupe. Je m'étonne de l'opportunité de cette guerre protocoline, mais à l'heure où les Français subissent des menaces de délestage, la perte de leur pouvoir d'achat et la funeste réforme des retraites, entendre ici les jérémiades d'une députée battue, pardon, mais ce n'est pas au niveau. Et c'est surtout à mille lieues des préoccupations des Français. Moi, Monsieur le Président, je me réjouis de votre décision de la création d'un groupe de travail. J'espère qu'une fois de plus, à l'instar de votre position sur les EPR, nous vous inspirons, pour permettre à l'ensemble des conseillers régionaux de ces bancs de disposer plus rapidement d'une écharpe que vous nous proposerez. Nous pouvons même vous donner les coordonnées de notre couturière.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je ne sais pas si les collègues élus de Corrèze se disent aujourd'hui « et ben dis donc ça vole haut au Conseil régional... »

Je voudrais attirer votre attention par rapport à ce que disait Fabien ROBERT, tout à l'heure, qui s'est trompé, mais ce n'est pas la première fois, il y a un texte de Bercy — Sandrine y fera référence tout à l'heure — sur l'état de santé du budget des communes, des départements et des régions. C'est une note de Bercy, ce n'est pas de moi, vous verrez ce texte, on vous l'a envoyé, le seul niveau de collectivité qui perd le plus en matière d'épargne, ce sont les régions. Je donne la parole maintenant à Stéphane TRIFILETTI.

Groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

**M. TRIFILETTI.** - Merci, Président. La COP 27 s'est achevée sur un bilan particulièrement décevant : nouvel échec pour la sauvegarde du climat. Les gaz à effet de serre continuent à augmenter fortement, y compris en Nouvelle-Aquitaine. L'effondrement du vivant se poursuit, les écocides se multiplient, alors que la COP 15 Biodiversité est réunie à Montréal. En même temps, notre ministre de l'Agriculture se dit favorable à une nouvelle dérogation sur l'utilisation des néonicotinoïdes : absence injustifiable d'actes forts sur climat et biodiversité. Tous les signaux sont au rouge écarlate.

Le contexte social est lui aussi dramatique, marqué par des inégalités astronomiques. Nous sommes huit milliards sur Terre maintenant, Terre où huit personnes possèdent autant

que quatre milliards d'individus. Aucune mesure contraignante n'est prise en compte pour rectifier cette trajectoire.

L'incapacité du Gouvernement à proposer des mesures structurantes pour lutter contre la précarité rime avec sa coupable inaction climatique. Rien d'étonnant qu'il ait été plusieurs fois condamné par la justice - incapacité à réinterroger notre rapport à la croissance et au partage inégal des richesses.

Cette proposition scélérate de repousser l'âge légal de la retraite au moment où l'âge moyen en bonne santé stagne, voire recule, et de diminuer les indemnités chômage et de sanctionner ceux qui ne peuvent plus payer leur loyer prouvent, s'il le fallait encore, que ce gouvernement est encore totalement aveuglé par cette doxa néolibérale. Celle qui depuis les années 80 a voulu tout transformer en marchandise au nom de la croissance, y compris l'alimentation et l'eau, les services publics essentiels sur nos territoires, y compris la santé et même les maisons de retraite. Sans même parler de l'ouverture des transports publics, dont les TER à la concurrence relèvent de cette même pensée.

Décalage absolu aussi de l'extrême-droite concernant ces enjeux vitaux. Au RN, on est intriguants, xénophobes, sauf quand on emploie des travailleurs étrangers dans des conditions déplorables dans ses vignes et climaticynique. Au RN, on défend les 4x4, on vote contre la hausse du SMIC et on dépose des amendements contre le retour de l'impôt sur la solidarité sur la fortune et contre l'ISF climatique. Nouveau slogan de l'extrême-droite : défendre les millionnaires et les écocybers plutôt que les classes populaires.

Pendant ce temps-là, nous sautons à pieds joints dans l'Anthropocène. Le rôle d'une collectivité, c'est de regarder les choses en face. Des pans entiers de notre économie sont obsolètes au regard du monde qui vient. Et nous n'avons pas les moyens économiques de faire advenir une bonne partie des révolutions technologiques annoncées. Technophobie, certainement pas, mais le progrès technique doit être interrogé, quant à sa finalité et à la notion même de progrès. Question essentielle : pourquoi n'arrivons-nous pas à cranter cette transition en Nouvelle-Aquitaine ? Question sous-titrée par Bossuet : « *Dieu se rit des hommes qui déplorent les effets dont ils chérissent les causes.* »

Nos dépendances aux technologies et à la croissance infinie dans un monde fini nous enferment chaque jour un peu plus, qu'il s'agisse des pesticides ou des centrales nucléaires à l'arrêt. Une énième mise à jour du logiciel productiviste, un EPR en 2050, un drone épandeur de pesticides HVE1, ne permettent pas de résoudre cette crise et ne le permettront pas. Au contraire, ce sont plutôt les causes de l'impasse actuelle que les remèdes.

J'en profite pour dire deux mots sur l'EPR 2, mais à quelle échéance ? Sachant qu'il faut répondre urgemment à la problématique énergétique et qu'il est bien plus facile de déployer les ENR. Quelle indépendance énergétique sachant que l'on importe massivement de l'uranium depuis 2003 en France – 100 % de l'uranium est importé. Et quel coût ? Sachant que Flamanville, le coût a été multiplié, chers collègues, par sept, puisque nous sommes passés de 3 à 20 milliards et qu'il n'est toujours pas en fonctionnement. Nous sommes en pleine pensée magique nucléaire.

Juste un autre exemple, le 6 novembre dernier, un rapport de l'Académie des Sciences et Technologies estimait que le programme de véhicules électriques français réclamera rapidement des quantités de lithium et de cobalt excédant les productions mondiales actuelles. Mirage du tout technologique, supposé résoudre, je vous le disais à l'instant comme par magie les crises systémiques auxquelles nous sommes confrontés. Derrière ce mirage, c'est le totem de l'innovation que nous souhaitons interroger. Nous vous proposons, chers collègues, de lever la dissonance cognitive entre les limites planétaires et la réalité des pratiques scientifiques et techniques. Oui, nous avons vraiment besoin d'ingénieurs, de mécaniciens, de scientifiques pour accompagner la décroissance de nos consommations. Le rôle de la puissance publique et de notre région, c'est d'accompagner la réorganisation de nos systèmes techniques et la sortie des technologies zombies. Oui, nous devons passer collectivement d'une logique de profit à la question des communs. Oui, d'autres choses pourraient croître au contraire et être bien mieux accompagnées, comme, par exemple, un foncier régional pour un conservatoire des terres nourricières, sens de notre motion pour accompagner la souveraineté alimentaire en Nouvelle-Aquitaine.

Une santé globale, via une alimentation sortie des pesticides cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques en 2025, comme promis par Néo Terra 1, pas en 2035, comme entendu ici lundi dernier.

Renoncer au futur déjà obsolète, et faire advenir des futurs positifs, c'est ça le rôle fondamental de notre collectivité. Nous n'avons pas les moyens écologiques ni le temps de faire advenir une bonne partie des sauts technologiques, dans lesquels trop souvent vous vous enfermez.

Renoncer au futur déjà obsolète et faire advenir de futurs positifs, c'est accepter que l'avion vert, commercial hydrogène est une chimère, s'il s'inscrit dans l'augmentation exponentielle du trafic aérien. C'est maintenant qu'on doit résoudre les crises, pas en 2050.

C'est mieux accompagner la sobriété et l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables. Ce n'est, je le répète une fois de plus, pas soutenir la construction

d'un EPR, trop cher, trop lent, inadapté aux urgences du temps. C'est accepter que les LGV ne permettent jamais, jamais, de sortir du tout camion. Que le POLT, axe délaissé, est nécessaire pour nos territoires, maintenant, et pas à la Saint-Glinglin. C'est comprendre que l'agriculture HVE ne peut pas protéger les captages d'eau et faire réussir les programmes ressources, comme nous le montrent déjà si bien les suivis de données en Poitou-Charentes.

Renoncer au futur obsolète et faire advenir des futurs positifs, c'est surtout accompagner les entreprises à se poser les bonnes questions : comment passer d'une entreprise high-tech à une entreprise low-tech, résiliente par rapport au choc en cours et en conformité, évidemment, le plus important surtout, avec les limites planétaires ?

L'objectif de Nouvelle-Aquitaine maintenant, c'est d'aider les entrepreneurs à accepter de ne pas faire advenir certaines innovations qui ne seraient pas compatibles avec le système Terre, mais à faire advenir ce qui répond aux enjeux du temps, c'est ça notre destin commun. C'est ça réussir la transition pour tous. C'est aussi le sens de quelques-uns de nos amendements, comme par exemple, celui portant sur la convention pluriannuelle d'objectifs Région ADI.

Renoncer au futur déjà obsolète et faire advenir des futurs positifs, c'est redonner du sens à ce que les jeunes et moins jeunes souhaitent de plus en plus dans l'entreprise. C'est-à-dire être plutôt qu'avoir. Et c'est associer les Néo-Aquitains, une fois de plus, à la nécessité de répéter encore et encore, c'est dommage de ne pas disposer d'une convention citoyenne régionale pour nous épauler et j'aurais bien aimé que notre collègue Fabien ROBERT la vote à l'époque. C'est dépolvériser la feuille de route de Néo Terra, c'est s'engager à vraiment conditionner les aides régionales, les éco-socio-éthico conditionnalités, et à déployer un budget vert.

Nous pointons quelques signes encourageants dans vos intentions, par exemple, lorsque vous affirmez votre volonté d'intégrer NEO SOCIETAS dans nos politiques publiques, ou que vous proposez d'intégrer, certes encore bien timidement, la motion végétalisation lycées votée en octobre dernier dans le PPI2. Sachez que nous serons à vos côtés, lorsque vous irez dans cette bonne direction.

Par contre, c'est un changement de paradigme pour sortir des futurs obsolètes que vous devrez déployer pour nous convaincre concernant la direction globale de votre politique et sa traduction budgétaire. Votre budget envoie trop de mauvais signaux. Votre politique de transition technologique et écologique hors TER est rachitique et affiche encore des baisses des dépenses d'investissement et des frais de fonctionnement, malgré les apparences. L'insertion de recettes transférées par l'État concernant NATURA 2000 jouant le rôle de



trompe-l'œil. Le CESER pointe d'ailleurs, je cite : « qu'il est difficile d'identifier les dépenses qu'ils engendrent, les effets environnementaux positifs de celles qui produisent des effets négatifs ».

Nous déplorons bien sûr aussi le manque de soutien au monde associatif qui tisse et fait tenir beaucoup de choses dans nos territoires. Monsieur le Président, chers collègues, écrire et faire advenir des futurs positifs, à notre modeste place, nous proposons pendant cette plénière de vous embarquer et de cranter vraiment cette politique de bifurcation écologique et sociale maintenant. Je vous remercie, chers collègues, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, Stéphane, mais je ne peux pas laisser passer ce que vous venez de dire sur le monde associatif. Les sommes qui sont engagées et qui accompagnent le monde associatif sont considérables. Donc vous ne pouvez pas dire cela, et vous en êtes bien informé, parce qu'il y a un certain nombre d'associations qui sont des associations environnementales qui, sans la région, disparaîtraient. Martine PINVILLE.

Groupe Socialiste et Apparentés

**Mme PINVILLE.** - Merci, Monsieur le Président. Cher Alain, chers collègues, en complément, Président, de vos propos sur les droits humains, je voudrais adresser un message de solidarité au peuple iranien. Monshen SHERAKII, musicien jeune manifestant de 23 ans a été exécuté vendredi dernier par des barbares fanatiques qui dirigent l'Iran. Selon Amnesty International, 28 personnes, dont trois mineurs, arrêtés depuis le début de la contestation, risquent le même sort. Ce sont ainsi 450 civils qui ont été tués dans les rues iraniennes depuis le début de cette sanglante répression.

Quand nous voyons ce courage du peuple iranien, ce courage des femmes iraniennes qui se battent au péril de leur vie pour un idéal de société, pour davantage d'égalité, de liberté, face à une terrible répression, c'est un véritable message d'espoir que les Iraniennes et Iraniens envoient à l'ensemble de la communauté internationale. Ce sont ces combats pour la liberté et la laïcité, pour faire avancer les idées progressistes et humanistes que nous portons et dont nous sommes fiers qui doivent nous guider toutes et tous au quotidien.

Et justement ces valeurs de solidarité et de justice sociale et d'équité ne sont pas vaines dans ce monde actuel, en perpétuelle crise : crise démocratique en Afghanistan, par exemple, ou dans certains pays subsahariens, mais aussi crise économique et énergétique, et je pense là également à la guerre en Ukraine. Ces valeurs universelles qui sont sans cesse remises en

question en Israël où l'extrême-droite, en coalition avec le pouvoir, s'en prend aux personnes homosexuelles ; ou dans certains états des États-Unis et d'autres pays où les droits humains sont bafoués et l'IVG, par exemple, toujours remise en question.

Ces valeurs universelles et ces droits ne sont pas acquis, gardons-le toujours en mémoire. D'autant que certains partis en France, notamment, changent de position pour paraître plus respectables. Je le réaffirme encore, l'extrême-droite sera toujours extrême, avec une vision toujours aussi rétrograde, conservatrice et excluante. C'est à l'inverse des valeurs d'ouverture, de solidarité véhiculée par le sport et je veux en un mot féliciter l'équipe de France de football qui se qualifie pour la finale de la Coupe du monde 2022. Mais je tiens à saluer le brillant parcours du Maroc, de nos amis marocains. C'est la première équipe africaine à se hisser à ce niveau d'une coupe du monde. J'ai une pensée amicale pour les Marocaines, les Marocains avec qui nous avons des liens si forts.

Nous sommes une région de gauche, fière de ses valeurs, je le disais, progressistes, humanistes qui sont les nôtres. Nous serons toujours aux côtés des plus fragiles, vous l'avez dit, avec Madagascar tout à l'heure. Nous porterons toujours haut et fort nos combats pour davantage d'équité et de justice sociale.

De justice sociale et d'équité notamment territoriale, il en est question au quotidien dans les politiques régionales que nous portons, mais cela ne peut se faire dans un schéma centralisateur tel que nous le connaissons.

Il faut donner davantage de moyens aux régions motrices dans l'innovation et les transitions indispensables de notre époque, quand d'autres pays européens, comme l'Allemagne, notamment ou d'autres, l'ont compris. La France reste figée à cette fonction étatique. Les moyens passent avant tout par un niveau de fiscalité fort qui apparaît nécessaire dans le contexte actuel — et certains documents d'ailleurs de Bercy le prouvent — et où les collectivités territoriales et d'autant plus les régions sont au premier rang dans ce rôle stratégique d'accompagnement et de soutien aux acteurs parfois en difficulté. Et je pense notamment et on l'a évoqué il y a quelques jours aux TPE dans ce moment si particulier.

Une refonte globale des ressources propres doit permettre d'assurer aux régions les leviers d'intervention adaptés à leurs responsabilités sur le territoire. Et plus globalement, doit être la résultante d'un nouvel acte fort de décentralisation. Des solutions locales aux problèmes globaux, telle pourrait être notre devise en Nouvelle-Aquitaine.

Tout à l'heure, nous aurons à examiner le budget primitif 2023. Le contexte international tel que nous le connaissons depuis de longs mois aggrave la crise énergétique et l'inflation

qui se répercute bien sûr dans notre région où nos concitoyens souffrent d'une perte de pouvoir d'achat, avec un tissu économique régional qui doit faire face également à cette crise.

Au niveau du Conseil régional de notre collectivité, cette situation génère également d'importantes tensions budgétaires, vous l'avez dit, nous l'avons constaté, d'où la difficulté — et Sandrine DERVILLE nous le dira tout à l'heure — pour travailler et pour monter ce budget.

Malgré toutes ces difficultés, nous avons décidé de bâtir un budget courageux, audacieux, fortement tourné vers l'investissement, afin d'accélérer les transitions si importantes pour construire le monde de demain.

Ce budget qui vous sera présenté est celui d'une vraie région de gauche, un budget responsable, qui nous permet d'exercer pleinement nos compétences, ambitieux, pour investir dans les projets d'avenir et solidaires, pour soutenir notre jeunesse et venir en aide aux plus vulnérables.

Il s'agit avant tout d'impulser les transitions, et nous le verrons tout au long de cette plénière. C'est une transition bien évidemment environnementale, c'est l'anticipation face au changement climatique et les questions de souveraineté énergétique, de biodiversité, qui sont au cœur de notre projet de mandature à travers la feuille de route Néo Terra.

Cela se traduit concrètement par le Plan Zéro pollution plastique qui est à l'ordre du jour de cette séance. La lutte contre la pollution a été identifiée comme une priorité régionale, quand on sait que cela représente l'équivalent de 400 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>, soit 45 % des émissions du trafic aérien.

C'est la transition qui passe nécessairement par les mobilités et le développement de modes de transport plus respectueux de l'environnement. Et c'est là l'achat de 15 rames de TER qui participe pleinement à la diminution de notre empreinte carbone. Je veux là avoir une pensée particulière pour la ligne POLT, dont on a vu une mobilisation très forte, mais où l'État, là encore, doit prendre ses responsabilités.

C'est également la transition par le nécessaire investissement dans les lycées — Jean-Louis nous en parlera tout à l'heure — pour une éducation à la hauteur des enjeux, notamment sur les questions énergétiques. C'est plus de 1,3 milliard d'euros qui seront investis sur cinq ans pour les 296 lycées Néo-Aquitains dans ce prochain PPI qui vous sera présenté tout à l'heure.

Il est important de rappeler que la Nouvelle-Aquitaine est la seule région de France à décliner les enjeux planétaires en matière de climat et d'environnement en enjeux locaux. C'est bien de tout cela qu'on parle, de l'anticipation avec des réponses concrètes et l'action volontariste du président et de l'exécutif qui est exemplaire dans ces moments et que je

souhaite saluer. Le contexte est difficile. Il nous oblige à faire des choix, mais notre volonté est de continuer de conserver cette capacité à agir et à investir.

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, assurer un avenir pérenne aux Néo-Aquitains, en anticipant et en investissant sur des enjeux de demain, c'est le sens même de notre action et ce qu'entreprend la Région Nouvelle-Aquitaine au quotidien, soyez-en assurés.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous remercie, Martine. Avant de passer à la délibération suivante, autour de Karine DESROSES, va se mettre en place une réflexion sur la situation des boulangeries qui sont impactées d'une manière très forte par le problème de la hausse du prix de l'énergie et qui en même temps ne rentrent pas directement dans le bouclier tarifaire au niveau national. Donc, on va travailler avec les Chambres des métiers pour voir un peu comment, autour du pain et des boulangeries, on peut mener un travail.

Sur la viticulture, on ne peut pas faire intervenir le FEADER qui a été mis sous gestion des Régions aujourd'hui, puisque c'est plutôt l'installation des jeunes qui est soutenue, on pourra la faire s'il y a l'installation d'un jeune sur une autre forme de culture, mais sinon, on n'a pas le droit de le faire. Tout cela a été acté par l'Europe, la seule façon d'intervenir, c'est de faire bouger le CM20 et de faire bouger aussi une forme de solidarité à l'intérieur du monde vitivinicole, parce qu'on a des situations complètement différentes et il faut impérativement — c'est ce que l'on essaie de faire — négocier avec Jean-Pierre RAYNAUD, auprès du ministre de l'Agriculture.

Sur la grippe aviaire, nous souhaitons accélérer la vaccination. Les expérimentations qui ont eu lieu ont démontré l'efficacité des vaccins. Là, pour l'instant, on rentre dans un vide sanitaire qui vise à dédensifier les élevages. Vous avez vu la hausse du prix du foie gras pour Noël, donc, il faut impérativement remettre en élevage, en les dédensifiant bien sûr, et favoriser l'installation, notamment dans les zones Dordogne, Landes, Gironde et Lot-et-Garonne, aussi.

Je vous invite vraiment à regarder le document qui nous vient de Bercy et qui vous a été envoyé aux uns et aux autres. Vous l'avez sur vos tablettes, ça a été envoyé trois fois.

Je n'ai pas nommé un secrétaire de séance. Bixente, vous acceptez ? C'est adopté.

Les pouvoirs doivent être remis sur l'organisation des votes en début de séance ou, au plus tard, au moment de la mise en discussion de chacun des points à l'ordre du jour.

J'informe que tout conseiller régional ayant un lien d'intérêt avec un dossier se déporte et quitte la réunion. Et figure dans le résultat du vote ensuite la mention « non-participation ».

C'est assez baroque, parce que s'il y a un élu qui présente une délibération et qui risque d'être en conflit d'intérêts, il ne peut pas rester. On est dans un peu dans un monde de fous, mais on applique la loi.

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

**M. LE PRÉSIDENT.** - Sur le procès-verbal, y a-t-il des remarques ? Des abstentions, des oppositions ?

S'il n'y en a pas, je considère ce procès-verbal adopté.

**01 – FONCTIONNEMENT DU CONSEIL REGIONAL - COMMISSION PERMANENTE -  
DECISION DE REMPLACEMENT**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous avons comme premier dossier la composition de la commission permanente. C'est dans le cadre du remplacement de deux élus EELV par deux autres élus EELV, tout cela a été fait dans une stricte proportionnalité. Il s'agit de la démission de Nicolas THIERRY et de Maryse COMBRES, qui seraient remplacés par Christine SEGUINAU et Stéphane TRIFILETTI, si dans un délai d'une heure il n'y a pas de remarque particulière. Sinon il faudra passer par un vote nominatif.

Je vais maintenant passer la parole à Sandrine DERVILLE pour la présentation du budget.

**N° 1**

**«FONCTIONNEMENT DU CONSEIL REGIONAL – COMMISSION  
PERMANENTE – DECISION DE REMPLACEMENT »**

***Le Conseil régional décide de compléter la Commission Permanente :***

**▪ POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

***A l'issue du délai d'une heure prévu par le CGCT, une seule liste a été déposée pour les sièges à pourvoir. En conséquence, les désignations prennent effet immédiatement, le Président en donnant lecture :***

***- M Stéphane TRIFILETTI est élu à la Commission Permanente, en lieu et place de Monsieur Nicolas THIERRY.***

***-Mme Christine SEGUINAU est élue à la Commission Permanente, en lieu et place de Madame Maryse COMBRES.***

**02a – BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET PRINCIPAL**

**02b – BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET ANNEXE AGENCE REGIONALE DE  
L'INNOVATION**

**02c – BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET ANNEXE FONDS EUROPEENS POITOU-  
CHARENTES PO 2014-2020**

**02d – BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET REGIE CINEMA**

**02e – BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC LOCAL  
PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE**

**Mme DERVILLE.** - Cher Président, chers collègues conseillers régionaux, effectivement je souhaite vous présenter ce budget primitif 2023, ses marqueurs forts. Pas d'inquiétude, je ne rentrerai pas dans le détail de l'ensemble du rapport de présentation.

Mais aussi et surtout pour commencer, rappeler le contexte très particulier qui a accompagné la construction budgétaire. Comme l'a évoqué le Président, c'est sans aucun doute le budget le plus difficile que nous ayons eu à bâtir au sein de cette collectivité. Nous en débattons dans cet hémicycle depuis maintenant 3 ans de ces sujets budgétaires et je sais que vous le vivez au quotidien souvent en tant qu'élus locaux, mais aussi et surtout en tant que citoyens. Comme pour tous nos concitoyens, les crises s'enchaînent, se superposent et n'épargnent personne, je crois, ni les citoyens ni aucune collectivité. Elles impactent pleinement les Néo-Aquitains ; elles impactent également les entreprises, les associations, mais aussi les collectivités territoriales et de facto, directement ou indirectement la Région, notamment au niveau de nos dépenses de fonctionnement. Nous y reviendrons.

Avec la crise sanitaire, nous avons connu un choc exogène qui impactait notre investissement. Nous avons été au rendez-vous, pour relancer et soutenir l'économie, pour venir en aide et pour faire marcher la solidarité pour tous ceux qui en avaient besoin en complément des mesures prises et mises en place par l'État notamment. Et malgré tout, cette crise ne nous a pas fait dévier de nos objectifs de mandature.

Aujourd'hui, cette nouvelle crise énergétique et le choc inflationniste que nous vivons viennent cette fois-ci impacter fortement non plus nos dépenses d'investissement, mais nos dépenses de fonctionnement. Ce sont notamment les transports et les lycées, c'est-à-dire vraiment nos compétences historiques qui se trouvent pleinement percutées. Pour y faire face, nous ne disposons pas de compensation spécifique ni d'aide particulière. Et pourtant, nous assumons et nous allons même poursuivre, comme l'a dit le Président dans ses propos

introdutifs, nos combats politiques pour accélérer les transitions, rechercher davantage de justice sociale, parce que nous pensons que c'est au contraire dans les périodes de crise telle que celle que nous vivons qu'il faut, justement, accélérer et massifier l'investissement public.

Ce budget 2023 est un budget effectivement bien sûr fortement impacté par l'inflation et par le choc énergétique. Très concrètement, nous avons bien sûr des surcoûts soit portés indirectement – ce sont ceux qui apparaissent entourés en rouge dans le diagramme qui s'affiche à l'écran. Il s'agit en premier lieu des chauffages dans nos lycées. Alors ce n'est pas nous qui recevons les factures de chauffage dans les lycées, mais les lycées bien sûr se retournent vers nous et c'est bien légitime pour que nous les accompagnions, cher Jean-Louis, ce que nous faisons de façon très volontariste. Et donc malgré les travaux en cours ou à venir sur la performance énergétique de nos bâtiments ou encore sur la géothermie, les travaux ne peuvent pas se réaliser en quelques semaines et prendront leurs effets d'ici quelques mois à quelques années. Mais malgré ces travaux le choc énergétique est massif et lui il est immédiat, les factures elles arrivent et il doit donc être absorbé par la Région pour au moins 70 millions d'euros d'effort complémentaire en dotations globales de fonctionnement pour les lycées.

Vous le savez, nous avons également fait dans le même temps le choix politique de ne pas répercuter sur les familles l'inflation sur les produits alimentaires, c'est pourquoi nous avons gelé le prix des cantines et compensé les surcoûts pour les établissements afin que la qualité des produits demeure la même. C'est aussi un engagement fort de notre part en matière de bien manger dans les cantines.

Les surcoûts concernent aussi bien sûr et là je me tourne vers ma droite, le secteur des Transports, les transports routiers, mais aussi les TER. Je me dois à ce sujet de vous préciser qu'une discussion a été engagée entre toutes les Régions, l'État et la SNCF pour limiter les surcoûts en tenant compte des mesures annoncées par le Gouvernement en matière de bouclier tarifaire. Mais à l'heure où nous nous parlons, dans le détail pour les TER nous avons inscrit 40 millions d'euros de CP sur AE supplémentaire par rapport à 2022., pour faire face à ces surcoûts énergétiques et, comme je vous le disais, en fonction de l'issue de ces négociations avec l'État et avec la SNCF – et je sais pouvoir compter sur le dynamisme de Renaud pour que cette négociation aboutisse favorablement pour nous – cette facture pourrait augmenter.

Pour les transports routiers, c'est à l'heure où nous nous parlons 15 millions d'euros de plus de surcoûts. Il s'agit de la prise en compte de l'indexation au 1er septembre 2022 des



différents tarifs, qui se traduit par une hausse de 7,3 points sur les marchés et de 6,8 points sur les délégations de service public que nous avons en matière de transport routier.

Sachant que dans le même temps une hypothèse de nouvelle indexation de +4 % pourrait intervenir en septembre 2023. Mais nous n'en sommes pas encore là, nous en reparlerons, peut-être, je ne le souhaite pas, mais peut-être au budget supplémentaire.

Les surcoûts que nous portons plus directement sont ceux affichés dans la deuxième ligne à l'écran et qui sont entourés en bleu. Il s'agit notamment des surcoûts dans nos bâtiments régionaux, qui sont estimés à quatre millions d'euros.

Très concrètement, on constate bien sûr comme l'ensemble de nos concitoyens et des collectivités des hausses concernant nos dépenses d'électricité ou de gaz. Nos dépenses d'électricité sont multipliées par trois et nos dépenses de gaz multipliées par 1,67 pour être exacte.

Les surcoûts concernent également — et c'est directement lié à la crise que nous vivons — les frais financiers. Vous le savez, chers collègues, les taux d'intérêt augmentent, ils dépassent désormais les trois points, alors qu'il était encore possible il y a quelques mois de s'endetter à taux zéro ou quasiment à taux zéro. À cela s'ajoute également le fait que les prévisionnistes tablent aujourd'hui sur une hausse de 0,5 % du taux directeur qui devrait probablement intervenir d'ici la fin de la semaine ou en tous cas la fin de l'année. Cela sera sans doute renforcé par un second pic en février, si bien qu'on devrait prendre encore 1 % d'augmentation des taux d'intérêt dans les 2 mois qui viennent.

Et bien évidemment, à cela s'ajoutent les mesures prises pour aider nos agents à faire face à l'inflation pour soutenir leur pouvoir d'achat. Il s'agit notamment de la revalorisation du point d'indice et du SMIC, qui prennent désormais leur effet en année pleine et qui représentent une hausse de 14 millions d'euros en année pleine pour notre collectivité. Sur les frais financiers, pardon, je crois que j'ai oublié de vous donner le chiffre, mais il s'affiche à l'écran, c'est 27 millions d'euros à l'heure où nous nous parlons et en espérant que la hausse annoncée en début d'année ne soit pas trop importante.

Au global nous avons donc budgété 175 millions d'euros à minima de surcoûts sur ce budget primitif. Autrement dit c'est un choc exogène qui représente à lui seul au moins 8 % de hausse de nos dépenses de fonctionnement.

Les surcoûts, certains d'entre vous pourraient me dire et ils auraient raison, sont en grande partie couverts par les dynamiques de TVA. C'est vrai, nos recettes fiscales augmentent, elles pourraient, en partie en tous cas, absorber ce nouveau choc. Mais si on part de cette approche purement arithmétique, la couverture des surcoûts par la dynamique

de TVA n'est pas totalement assurée. La somme des surcoûts que nous avons prévue au budget est de 175 millions, mais elle pourrait aller jusqu'à 210 millions d'euros, notamment au regard du choc sur les transports.

Partant de ce postulat, nous pouvons donc évaluer notre taux d'exposition — c'est-à-dire mesurer les surcoûts par rapport à des dépenses réelles de fonctionnement — et il s'élève à 8,5 %. Là je ne vous parle que de ce que nous avons inscrit au BP, les 175 millions d'euros. Or le taux de couverture de la TVA est de 59 %. La question du modèle de financement des régions est donc posée et je pense que ce n'est pas nouveau, mais peut-être que cette crise nous le montre encore plus fortement. Parce que la réalité, elle est plus complexe et je pense qu'il faut essayer d'éviter dans un certain nombre de pièges et notamment celui d'une approche trop simpliste. Parce que non seulement la progression de nos recettes est inférieure, comme je vous le disais, à ce choc exogène et insuffisante, pour absorber l'intégralité du choc exogène, mais surtout, il ne faut, je ne pense pas mettre en parallèle les surcoûts et la dynamique de recettes. Car si les surcoûts absorbent la totalité de la dynamique de recettes, cela signifie en fait que toute notre stratégie budgétaire — pour laquelle nous prévoyons un niveau d'investissement ambitieux — se trouvera percutée. Lors de nos orientations budgétaires, un de nos objectifs – et je sais que c'est un objectif qui tient à cœur d'une grande partie de cette assemblée – c'est d'affecter la dynamique de recettes à l'épargne, tout simplement pour pouvoir l'affecter à l'investissement.

Avec la crise, et parce que justement les surcoûts absorbent toute la dynamique de recettes, nous observons donc une dégradation de nos ratios financiers, car nous pouvons encore faire le choix de ne pas baisser nos investissements. Mais si les surcoûts venaient à perdurer, et que nos recettes restaient identiques, nous risquons, chers collègues, d'être contraints à terme de réinterroger nos investissements. En d'autres termes on ne peut pas demander dans le même temps à la Région d'investir davantage – et je suis convaincue que c'est indispensable de par nos compétences en faveur des lycées, des transports, des transitions que nous continuons à investir davantage ; et dans le même temps, nous demander d'utiliser la dynamique de TVA pour absorber les surcoûts. Comme l'a dit le Président, nous ne sommes pas la seule région confrontée à cette situation difficile, toutes les régions sont concernées.

Vous êtes destinataire de cette note, de ce relevé mensuel comptable des collectivités émis par Bercy — comme l'a voulu le Président — qui souligne que sur les trois strates de collectivités, ce sont bien les régions qui ont subi la plus forte dégradation de leur épargne et de leur trésorerie depuis la crise sanitaire.

Il ne s'agit surtout pas pour moi de monter les collectivités les unes contre les autres – je suis comme vous aussi élue locale et je sais que chaque collectivité a des difficultés, en fonction de sa structure budgétaire et de ses compétences. Au demeurant, les structures budgétaires d'une région et d'une commune n'ont rien de comparable. Mais il s'agit simplement de dire que oui, les régions sont fortement affectées par la crise, chose qui n'était pas forcément entendue partout il y a encore quelques semaines.

Et donc, en ce qui nous concerne, collectivité régionale, il s'agirait désormais — en tous cas c'est ce que j'espère — pour l'État d'en tirer toutes les conséquences sur les finances des régions et également sur les moyens à mobiliser pour mener à bien les grands projets structurants du pays, le ferroviaire étant sans doute l'exemple le plus criant en ce qui nous concerne.

Malgré tout, nous avons voulu bien sûr dans ce contexte que le budget 2023 soit à la hauteur des défis. C'est ce que le Président a évoqué dans ses propos introductifs, parce que pour toutes ces raisons, et que nous ne dévierons pas de nos engagements, le budget que nous souhaitons vous présenter aujourd'hui est avant tout un budget à la hauteur des défis. C'est un budget qui s'élève à 3,5 milliards d'euros et qui consacre un niveau record d'investissement de 1,113 milliard d'euros, auxquels on pourrait d'ailleurs ajouter les 70 millions d'euros inclus dans le budget annexe des fonds européens pour Poitou-Charentes, puisqu'on a cette spécificité sur le PO qui est en train de s'achever de gérer une partie de ce budget en budget annexe. À l'avenir tout sera géré dans le budget principal avec le nouveau PO.

La priorité est toujours la même en ce qui concerne l'investissement en direction de la Jeunesse, cher Jean-Louis, car il nous faut bien sûr des lycées et il nous faut porter des ambitions pour que ces lycées soient toujours plus performants et deviennent des universités de proximité également. C'est ce que tu fais et ce que nous faisons notamment, par exemple, avec Felletin ou encore avec Grand Pont pour ne citer que ces établissements. Je pourrais aussi évoquer, mais je sais que tu auras l'occasion de nous le présenter plus en détail, l'ouverture de 2 nouveaux lycées, par exemple au Barp et à Créon.

Nous portons les mêmes ambitions pour le développement économique des territoires et pour l'emploi, auprès des agriculteurs ou auprès des entreprises, chers collègues, en augmentant par exemple le budget des entreprises en retournement. En cette fin de PGE, il nous faut être particulièrement vigilants sur ce point. En poursuivant les actions qui marchent et font un peu la spécificité de la région Nouvelle-Aquitaine, je pense en particulier à l'usine

du futur ; ou encore en engageant 500 millions d'euros pour notre future stratégie régionale de formation.

Autre priorité de ce budget, nos territoires avec la finalisation du plan très haut débit et encore cette année un haut niveau de crédits inscrits à hauteur de 66 millions d'euros ou, par exemple encore, en faveur de nos territoires, l'accélération du Ferrocampus qui nous permettra de mener des expérimentations sur le train léger et sur la signalisation. Nous avons également des crédits en faveur de notre territoire pour le désenclavement des territoires et en particulier, bien sûr, le désenclavement de Limoges. Il convient également de citer l'investissement dans nos infrastructures de transport pour 134 millions d'euros.

Concernant la politique contractuelle, ce budget est celui de l'inscription des premiers crédits qui seront dédiés à la politique contractuelle puisque c'est le démarrage des nouveaux Contrats de territoire, que Laurence aura l'occasion de vous présenter un peu plus tard. Bien évidemment, ces crédits dédiés à la politique contractuelle monteront en puissance avec la montée en puissance des contrats de territoire en 2024 et en 2025. Et ils se traduisent également par des inscriptions de crédits dans les diverses lignes de politiques sectorielles.

Plus globalement, ce budget est avant tout un budget qui permet de réaliser Néo Terra, un budget qui permet de déployer la feuille de route Néo Terra et va plus loin en 2023, avec les éco-sociales conditionnalités qui irriguent et irrigueront encore davantage nos politiques, allant de nos aides à l'investissement pour l'agriculture à notre politique interne d'achat durable par exemple. Puisque nous consacrons près de 90 % de nos achats à des achats durables et locaux.

Comment parler du budget Néo Terra sans évoquer également notre investissement massif en faveur du rail, à hauteur de 186 millions d'euros, avec une action renforcée en faveur des mobilités bas carbone du quotidien grâce par exemple au verdissement de la flotte, à la régénération des petites lignes, aux travaux que nous menons sur les infrastructures ferroviaires ou encore l'achat de 15 nouvelles rames qui viendront renforcer notre flotte, et que Renaud aura l'occasion de nous présenter également durant cette séance plénière.

C'est encore 200 millions d'euros pour la PPI des lycées dont nous allons débattre en suivant. Avec un renforcement de nos actions notamment sur la géothermie et la performance énergétique des établissements, qui est bien évidemment indispensable en cette période de crise.

C'est également un budget qui vient renforcer nos actions en faveur de la biodiversité, de l'eau, de l'énergie et des déchets pour plus de 60 millions d'euros.

Et enfin un soutien complémentaire des fonds européens à hauteur de 326 millions d'euros pour mener à bien ces politiques. Quelques mots justement chers collègues concernant les fonds européens parce que, vous l'aurez noté, le niveau de fonds européens dans ce budget est particulièrement important. Tout d'abord parce que ce budget 2023, dans la continuité des précédents, reste fortement impacté par les crédits européens avec, par exemple, des crédits React-EU à hauteur de 117 millions d'euros pour ce budget 2023. Mais également la fin de programmation du PO 2014/2020 pour un montant total, qui lui inclut cette fois le budget annexe de fonds européens, de 169 millions d'euros. On arrive vraiment à la fin du PO 2014/2020 et donc, au pic de programmation. Et également, vous verrez apparaître dans ce budget les crédits de la nouvelle programmation 2021/2027 pour un montant d'un peu plus de 57 millions d'euros. L'ensemble de ces crédits européens nous apportent les relais nécessaires pour ne pas dévier de nos objectifs Néo Terra dans le contexte financier très incertain que nous avons déjà longuement décrit.

À compter de 2023, et c'est peut-être la grande nouveauté de ce budget, nous nous engageons également dans une nouvelle programmation FEADER sur cinq ans, cher Jean-Pierre, qui doit nous permettre de déployer notre feuille de route Néo Terra et qui converge avec le Pacte vert européen. Soulignons peut-être trois points sur ce volet FEADER.

Par rapport à la programmation précédente, la Région n'interviendra désormais que sur les mesures hors surfaciques. À périmètre constant donc, notre enveloppe progresse de 15 % par rapport à la programmation précédente. Toutefois, dans la mesure où sur la programmation précédente, il y avait des mesures sur lesquelles nous n'interviendrons désormais plus, au global, par rapport à la programmation précédente, nous passons de 235 millions d'euros sur la période 2014-2020 à 85 millions par an sur la période 2023-2027.

Il est également à noter quand même, plutôt sur le volet des mauvaises nouvelles, que les taux de cofinancement du FEADER étant légèrement revus à la baisse par l'Union européenne, les besoins en contrepartie régionale deviennent supérieurs et donc, cette nouvelle programmation se traduit par une forte augmentation des contreparties régionales et de fait, par une forte augmentation des autorisations de programmes, de près de 30 %, dédiés à l'agriculture et en particulier à ces contreparties FEADER.

Donc, par ailleurs, je vous rappelle qu'en 2023, nous accueillerons les agents de l'État qui instruisent aujourd'hui ces dossiers FEADER. Ce transfert ne contribue pas à un

accroissement de notre capacité à agir, mais l'arrivée de ces agents devrait, je pense, fluidifier nos échanges internes et donc l'instruction de ces dossiers.

Réaliser nos projets et être aux côtés de tous les acteurs dans ce contexte incertain n'est donc bien sûr pas neutre pour nos finances, chers collègues, comme vous pouvez vous en douter. Et donc pour terminer par les grands chiffres, nos dépenses de fonctionnement sont bien sûr impactées par les surcoûts. Je vous le disais, les surcoûts sont responsables de près de 8 % d'augmentation de nos dépenses de fonctionnement ; sans cette nouvelle crise, nous aurions tenu une hausse de nos dépenses de fonctionnement inférieure à 1 %.

Quelques mots quand même, si on met de côté la crise inflationniste dont j'ai déjà longuement parlé, au-delà des mesures relatives à l'inflation, la masse salariale reste contenue avec un glissement vieillesse – technicité de 1,2 %. Et nous ne souhaitons pas pour autant faire supporter les impacts de cette crise à nos agents ou à nos lycées. Et donc au bon fonctionnement de nos services. C'est pourquoi nous renforcerons encore les crédits consacrés au remboursement d'agents dans les lycées, puisque nous avons de temps en temps des agents dans les lycées. Nous allons renforcer les crédits dédiés à ces remplacements. Cela représente toute de même un montant de près de 17 millions d'euros au budget primitif 2023.

Soulignons également que l'année 2023 sera marquée par le renouvellement du schéma des formations sanitaires et sociales. C'est là aussi, je pense, un enjeu particulièrement important dans les années qui viennent notamment quand on voit le choc démographique qui nous attend dans les années à venir. Et dans ce même contexte, on peut donc rappeler la revalorisation de 4 % des bourses. Sachant que le nombre de boursiers augmente. Là aussi, on peut y voir, je pense, un lien direct avec la crise que nous vivons.

Le montant des bourses augmente par ailleurs, si bien que, vous l'aurez compris, le montant des crédits dédiés augmente mécaniquement également. Et donc au total, pour les formations sanitaires et sociales, les crédits de paiement progresseront de 7 % dans ce budget primitif 2023.

L'effort d'investissement demeure renforcé, je vous le disais, avec un total de 1,113 milliard d'euros. C'est un budget qui nous permet de porter les grands cycles d'investissement dont nous avons besoin en matière de transports, de lycées ou encore pour le développement économique de nos territoires.

Plus précisément pour les lycées, le budget 2023 prévoit 220 millions d'euros d'autorisations de programmes pour lancer la PPI2 et 200 millions d'euros de crédit de

paiement pour à la fois achever la PPI1 et commencer à lancer les premières réalisations de la PPI2.

Concernant la mobilité, j'en ai déjà parlé, pour la régénération des lignes, pour assurer également les travaux d'urgence, pour développer notre stratégie RER, le budget 2023 prévoit près de 323 millions d'euros d'autorisations de programmes.

À noter bien sûr, mais je pense que ça n'aura échappé à personne les 880 millions d'euros d'ouverture d'autorisations de programmes dédiés au financement de GPSO. Mais je vous rappelle qu'il s'agit d'un financement sur 40 ans et que les crédits de paiement dédiés seront bien évidemment lissés sur 40 ans. Donc au budget 2023, ce seront 12 millions d'euros de crédits de paiement pour le financement de GPSO. Et dans les années à venir, au maximum nous monterons à entre 20 et 25 millions d'euros annuels de crédits de paiement. Que je vous invite à rapporter à notre budget global d'investissement qui avoisine le milliard d'euros et qui le dépasse même si on inclut les fonds européens.

En matière de développement économique, face à la crise, nous poursuivons nos efforts en lien avec le schéma régional de développement économique qu'Andréa nous a présenté il y a maintenant quelques semaines.

Je vous donne simplement un chiffre : alors que l'investissement annuel — si on ne considère que les crédits Région — que nous consacrons au volet développement économique était entre 2016 et 2019 de 275 millions d'euros par an, en 2023, nous prévoyons 295 millions d'euros d'autorisations de programmes et 340 millions d'euros de crédits de paiement. Vous voyez donc bien l'effort renforcé en faveur du développement économique.

Quelques mots sur nos recettes, je vous le disais globalement en hausse de 8,7 % pour un total de 2,8 milliards d'euros, avec une part prépondérante de TVA puisque désormais beaucoup de nos recettes ont été transformées en parts de TVA. Il s'agit d'une fiscalité non maîtrisée qui est corrélée à la conjoncture économique. Dans le projet de loi de finances, le Gouvernement a pris une hypothèse optimiste d'évolution de 5 % de cette TVA ; espérons qu'elle se confirme. Toutefois le CESER souligne le caractère incertain de ces évolutions de recettes et le manque de cohérence entre nos recettes et notamment de TICPE et de cartes grises, alors même que nos politiques visent à réduire l'usage des énergies fossiles.

Plus en détail tant que je suis sur ces recettes de cartes grises, je vous indique, chers collègues, que ce budget intègre les évolutions sur les cartes grises et donc que nous estimons que ces recettes progresseront à hauteur de 15 % en 2023, si les hypothèses de reprise des immatriculations se confirment. Et comme indiqué précédemment, nos prévisions

de recettes intègrent bien sûr nos mesures sur les cantines et se traduiront donc sur ce point-là par une baisse de 16 %.

J'en termine donc avec les grands équilibres financiers pour faire face à tous ces enjeux sans nouvelle recette et sans nouvelle mesure de compensation. Face au surcoût notre besoin de financement sera donc vous l'aurez compris en nette augmentation de +10,7 %. Je parle là bien sûr de l'emprunt d'équilibre. Mais nous le savons, l'emprunt n'est pas une solution de financement durable en particulier dans le contexte de progression des taux d'intérêt que nous connaissons. Et donc sans recettes nouvelles, et si cette situation venait à perdurer, la Région ne pourra pas absorber tous les chocs.

J'en profite pour vous rappeler que, dans le même temps, nous avons une gestion prudentielle de notre dette et notamment dans ce contexte de hausse des taux d'intérêt. Avec un pourcentage d'emprunt à taux fixe qui est désormais de 93 %, nous avons eu l'occasion de le détailler en Commission Finances, nous avons sécurisé en 2022 7 emprunts à taux variable en les fixant, pour un total de 128 millions d'euros. Je remercie d'ailleurs l'ensemble des services du Pôle Finances qui ont mené cette opération et nous ont permis de sécuriser notre emprunt et de limiter les risques face à la remontée des taux.

En synthèse, chers collègues, vous l'aurez compris, ce budget n'est pas simple parce que face au nouveau choc exogène que nous connaissons en fonctionnement, nous avons fait le choix de continuer à avancer, à préparer l'avenir ; et donc de vous proposer un budget qui se concentre sur l'essentiel, c'est-à-dire faire face au défi de l'inflation et du choc énergétique — il ne s'agirait pas de couper le chauffage dans les lycées par exemple — mais aussi d'assumer pleinement nos compétences socle — les transports, les lycées, le développement économique, les territoires — et d'accélérer les transitions pour reconquérir notre souveraineté. Et je sais que c'est un enjeu que nous partageons ici toutes et tous.

Voilà Président, chers collègues, pour la présentation globale de ce budget.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous remercie, Sandrine.

**M. BOUDIE.** – Je vous remercie, Monsieur le Président. Chocs exogènes, en effet, ils sont extrêmement puissants, ils percutent l'action de la puissance publique depuis près de trois ans, trois ans de crise, à la fois sanitaire, géopolitique, sans interruption, sans relâchement.

Mais, chère Sandrine, cet argument ne peut pas être à géométrie variable, si j'ose dire. Il ne peut pas valoir pour le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et être refusé par



exemple à l'État. Il ne peut pas valoir dans toutes les communications du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, notamment vis-à-vis de ses interlocuteurs et être refusé à la première des puissances, publiques, c'est-à-dire celle qui, pour le coup, est en première ligne dans la gestion des crises qui s'accumulent depuis maintenant plusieurs années.

C'est une divergence d'analyse avec votre exécutif, Monsieur le Président, d'autant que la dynamique de TVA, vous l'avez dit, Madame la Vice-Présidente, est portée à 207 millions d'euros, permettant d'ailleurs de maintenir un très haut niveau d'investissement.

Le budget que vous présentez progresse de 9 % par rapport à 2022. Vous procédez à ce que votre Vice-Présidente avait présenté en Commission des Finances comme un emprunt d'équilibre de 725 millions d'euros. Il n'y a jamais d'emprunt d'équilibre, ça n'existe pas. Lorsqu'il s'agit d'appliquer des mesures de pouvoir d'achat, la revalorisation du SMIC à 8 % par exemple, pour le rattrapage d'indice de nos fonctionnaires – le Groupe Renaissance comprend l'importance de cette charge nouvelle, elle est indispensable et découle des décisions prises par la majorité présidentielle.

Plusieurs des propositions que vous soumettez à notre examen suscitent des interrogations, parfois profondes, je pense, à la baisse de 73 % des autorisations de programmes pour la politique contractuelle. Certes nous comprenons la portée de cette décision. L'année 2023 est en quelque sorte une année de démarrage des Contrats de territoire ; les années 2024 et 2025 auront vocation à voir ces crédits augmenter. Nous serons vigilants sur ce point, Monsieur le Président, et je suggère d'ailleurs que la Commission des Finances et son président, Nicolas FLORIAN, se saisissent de cette question pour que nous puissions suivre point par point l'évolution de cette politique contractuelle extrêmement importante pour nos territoires.

Nous nous interrogeons tout autant sur la baisse des montants dédiés à l'économie territoriale et à la politique de retournement. Ce signal de baisse nous paraît contradictoire avec les défis auxquels sont confrontés nos territoires et de nombreuses entreprises.

D'autres aspects ont en revanche plutôt notre approbation et lorsque nous approuvons nous le disons. La progression de près de 15 millions d'euros des autorisations de programmes pour l'agriculture est une bonne chose. De même bien sûr que l'effort consacré aux infrastructures de transports, qui nous semble à la fois à la hauteur des enjeux, mais aussi de l'engagement de l'État. Nous partageons également la progression dédiée aux transitions énergétiques et à l'adaptation au changement climatique, qui rejoint d'ailleurs la stratégie actuellement débattue à l'Assemblée nationale autour du projet de loi sur les énergies renouvelables.

Mais voilà, Monsieur le Président, le budget que vous présentez comporte des faiblesses, et nous aimerions parfois que vous puissiez le reconnaître. Et toutes ces faiblesses ne sont pas systématiquement le fruit de ces chocs exogènes. Et j'en ai mentionné rapidement quelques exemples. Vous ne pouvez pas invoquer les incertitudes économiques pour évoquer vos difficultés à construire le budget régional — et elles sont réelles, plus importantes d'ailleurs pour le bloc communal — et refuser cet argument au Gouvernement, par exemple en appelant des soutiens complémentaires de sa part.

Mais nos divergences de vision ne doivent pas empêcher un certain réalisme, ni la prise en compte du contexte très contraint qui s'impose aux collectivités territoriales et donc pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, le Groupe Renaissance s'abstiendra sur le vote du budget.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, Florent. Soyez rassuré sur la politique contractuelle. On l'a initiée, après on peut débattre sur la géographie et le détournage des différents territoires. On les a d'ailleurs un peu changés entre la première vague, à la demande d'ailleurs des collectivités locales. Nous avons ajusté le budget sur le démarrage de cette nouvelle programmation. Tout n'est pas dans le budget de la Data, parce que le budget de la politique contractuelle est pris aussi sur les lignes traditionnelles. Donc il faudrait ajouter ces deux lignes pour voir l'effort global qui est fait.

Par ailleurs, que ce soit au niveau du budget pour les entreprises en retournement ou des TPE ou des artisans, nous continuons notre effort, qui n'est pas simplement sur les actions économiques directement auprès des entreprises, mais qui est aussi par la formation. Et qui est important dans ce secteur.

Merci en tous cas de votre position. Monsieur DEVEZE, vous avez la parole.

**M. DEVEZE.** - Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, le Groupe Centre et Indépendants, si vous le permettez interviendra à trois voix. Je proposerai mes observations générales sur ce projet de budget et mes collègues Pascale REQUENNA et Jean DIONIS interviendront respectivement sur l'aménagement du territoire et sur les transports, pour lesquels nous avons des remarques plus approfondies à formuler.

Sur la forme d'abord, je reviens sur des observations déjà ici formulées : nous serons une des dernières régions à passer à la M57. L'Occitanie et la Bretagne l'ont déjà fait depuis 2022. Les Pays de la Loire étaient également déjà précurseurs, ils sont rentrés depuis 2019,

et ont soumis à la certification leurs comptes depuis 2023. L'Île-de-France également basculera cette année.

Nous avons noté le recrutement d'un chargé de mission qui, espérons-le, dans le cadre du calendrier qui sera tenu sur ce point, pourrait avec les services nous fournir peut-être un point d'étape à l'occasion de la tenue d'une Commission des Finances. Et je m'adresse aussi, effectivement au Président de la Commission, cher Nicolas, pour organiser peut-être ce débat.

Ceci rappelé, d'abord vous dire notre déception quant à la présentation de ce budget. Non pas sur la présentation par piliers que nous avons déjà apprivoisée, mais sur l'absence d'un marqueur fort, et là aussi, j'avais déploré l'absence d'un budget vert. Nous vous en avons fait déjà la remarque à plusieurs reprises, nous avons même présenté une motion. Alors que nous allons débattre de la nouvelle feuille Néo Terra, nous n'avons aucun budget permettant d'identifier clairement les actions Néo Terra. Voilà sans doute un vrai paradoxe.

Nous avons des questions simples, à titre d'exemple : quelle proportion du budget est dédiée au climat ? Quelle évaluation peut-on faire des politiques publiques au regard de leur impact favorable ou pas sur le climat ? Et alors que nous n'avons pas bougé sur le sujet, l'État en est à la troisième édition de son budget vert. 3,9 milliards d'euros, c'est le montant des dépenses du budget de la France qui sont favorables au climat. Une augmentation de 4,5 % par rapport à 2022.

Nous vous renouvelons donc le souhait d'avoir en 2024 un budget véritablement Néo Terra, sauf à déplorer un manque de visibilité pour l'application de sa feuille de route. Ce budget vert, tel que nous le souhaitons, sera un outil de pilotage indispensable à l'appréciation de la politique régionale en la matière.

Alors que vous répétez les termes de résilience, souveraineté, transition, bouleversement, il est vraiment difficile d'y voir clair sans une construction budgétaire idoine.

Vous évoquez en page 3 du rapport de présentation générale sur ce sujet 340 millions d'euros, mais je dois avouer que nous ne les retrouvons pas. Peut-être pourrez-vous nous aider à les identifier.

Sur le fond ensuite, c'est là que nous aurons plus d'observations. Sur les recettes, vous avez choisi en lexique « préservées », à la page 12 de votre rapport, en indiquant donc que nous étions obligés, certes, à la prudence sur les recettes provenant de TVA, parce que cette dernière – et Madame la Vice-Présidente l'a rappelé – est liée à la conjoncture économique effectivement.

Pour autant, un constat reste tout de même édifiant : ce sont 9,6 % supplémentaires de recettes de TVA qui seront perçues par les collectivités pour 2022 en France et 5,1 % supplémentaires annoncé pour 2023 également au niveau de l'Hexagone. J'ajouterai que vous avez pris l'hypothèse prudente de 4,1 % en référence, vous l'avez rappelé également, au projet de loi de finances. Pour autant, l'inflation a des conséquences non négligeables sur ces recettes. On le voit d'ailleurs très bien : 8,61 % affichés au BP 2023. Pour notre région, ce ne sont pas moins de 60 millions d'euros supplémentaires à ce titre prévus pour 2023. Notre Groupe rappelle qu'au regard de la conjoncture, sans cette réforme fiscale, la région aurait été perdante avec une épargne très fort sur l'épargne brute de la Nouvelle-Aquitaine, à hauteur d'environ 16 %, selon l'Agence MODIS.

Vous avez activé le seul levier fiscal à disposition à savoir la hausse du tarif de la carte grise. Nous avons dénoncé le choix de supprimer l'exonération pour les véhicules hybrides, je n'y reviendrai pas. En revanche, nous avons là une interrogation. Autant vous doutez de la fiabilité du dynamisme de la TVA, autant nous doutons de votre projection de recettes sur les cartes grises. Vous annoncez une hausse de 15,51 %, soit environ 30 millions d'euros. Les projections économiques du marché automobile ne sont pas forcément très optimistes. Juste un chiffre, si vous me permettez, les ventes sont en forte baisse, avec environ un tiers de ventes en moins depuis l'année dernière. Nous avons donc là une réserve sur votre projection. Nous partageons ici l'observation que vous avez rappelée du CESER.

Cette revalorisation de 3,5 % était nécessaire, responsable, et il n'y a pas là matière à en débattre.

Vous avez également décidé d'une enveloppe supplémentaire de près de 17 millions d'euros pour anticiper les remplacements dans les lycées. Sur ce sujet, nous saluons votre volonté d'assurer de manière responsable et avec une enveloppe importante le bon fonctionnement des établissements scolaires dans notre région.

Je m'arrêterai maintenant sur les principaux ratios qui méritent un commentaire de notre part. Les surcoûts énergétiques entraînent une baisse de l'épargne brute de la collectivité, avec un taux qui s'élèverait désormais pour 2023 à 11,8 %. C'est ce que vous présentez dans votre rapport. Mais néanmoins, sur ce point, je trouve regrettable que pour la première fois cette année, nous ne disposions plus des retraitements opérés habituellement. Les ratios annoncés pour 2023 se trouvent nécessairement différents des années précédentes de ce fait et leur comparabilité n'est plus possible. Au BP 2022, le taux d'épargne brute annoncé après retraitement s'élevait à 16,7 % ; sans retraitement, il serait retombé à 13,2 %. Et le taux d'épargne brute de 2023 de 11,8 % est à comparer au 13,2 % de 2022. Nous

serions preneurs du calcul de l'épargne brute 2023 sur les mêmes bases que les années précédentes, avec bien évidemment en regard, le tableau de retraitement opéré.

Toujours concernant le calcul de l'épargne brute, vous nous annoncez que l'épargne brute entre les deux BP diminue de 2 millions d'euros. Or, chaque année, s'instaure un jeu d'augmentation et de diminution autour des remboursements d'avance en compte courant consenties à la SNAP. En 2022, on prévoyait au BP des recettes pour 19 millions d'euros. Très vite annulées au BS. En 2023, elles ne seraient plus que de 16 millions d'euros. On a un delta par ce jeu d'écritures ou de flux remboursés de 3 millions d'euros, cela veut dire que la diminution de l'épargne doit être ramenée à 7 millions d'euros par rapport à 2022. On peut dans ces conditions, vous le reconnaîtrez, Monsieur le Président, affirmer que l'épargne brute prévisionnelle de 2023 devrait être — en neutralisant ces deux éléments — identique ou à peu près identique à celle de l'année précédente, à 0,97 % près.

Donc, malgré un contexte économique difficile, la situation de notre collectivité n'est pas particulièrement mise à mal. Vous avez rappelé les statistiques de Bercy. C'est vrai au niveau national, mais c'est vrai aussi que cette note entérine une disparité importante entre les régions. On peut même observer si on va sur la strate inférieure, à savoir l'épargne nette, que si elle est affectée de manière réelle par la charge de l'emprunt — vous avez rappelé le poids important des frais financiers de 25 millions d'euros — elle reste quand même très intéressante pour la politique d'investissement que vous souhaitez maintenir, j'ai lu sanctifier chaque année.

Le Groupe Centre et Indépendants, par la voix de Pascale REQUENNA et de Jean DIONIS, explicitera précisément les dépenses d'investissement que notre groupe souhaite sacrifier sur les volets aménagement du territoire et transports. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous remercie. Je vous alerte, là on vient d'avoir une intervention de près de 10 minutes, faisons attention à l'attention qui est portée à l'oratrice ou à l'orateur, qui quand cela dépasse 4/5 minutes décroche. Julie RECHAGNEUX.

**Mme RECHAGNEUX.** – Je vous remercie, Monsieur le Président. Avant d'en venir au détail de ce budget, je souhaiterais revenir quelques secondes sur l'introduction. 12 pages pour nous expliquer que tout ce qui est fait en Nouvelle-Aquitaine est formidable, 12 pages pour nous dire que tout ce qui est arrivé de positif, c'est grâce à vous, et que tout ce qui est négatif, ce n'est pas de votre ressort. On peut s'amuser à comparer votre point de vue à celui d'autres présidents de région, car certains mènent des politiques opposées à la vôtre et

pourtant, à les entendre, ils ont tout aussi raison que vous. Dans tout et sans contraire, tout le monde a raison, c'est formidable, mais arrêtons-nous surtout aux faits pour pouvoir en juger.

Ici, pas de doute, nous sommes bien dans une région de gauche, Martine FORVILLE l'a rappelé. Cela vous fera certainement plaisir, mais pas à nous. Tout simplement parce que plus l'échiquier politique va vers la gauche, plus les élus sont déconnectés du réel des Français. On voit bien que vous prétendez que l'environnement est votre priorité absolue, vous me direz que c'est effectivement une des priorités des Français, mais vous vous souciez des inquiétudes des Français seulement quand elles vont dans votre sens. Pour toutes les autres, le silence règne. Je pense évidemment à la principale d'entre elles, le pouvoir d'achat, mais aussi à l'immigration et à l'insécurité, ce n'est pas moi qui le dis ce sont les enquêtes d'opinion.

Évidemment, on ne peut pas vous reprocher de mettre en actes vos paroles, Monsieur le Président. Ce budget primitif traduit bien votre vision politique. C'est bien ça le problème. Quand je lis que vous souhaitez renforcer la prise en compte des questions sociales et sociétales au sein des politiques régionales de la jeunesse et des lycées, permettez-nous d'être gênés. Car on sait très bien ce que cela veut dire avec la Gauche. Encore plus de propagande politique auprès des jeunes, d'ingérence dans l'éducation ou de tentatives d'embrigadements avec vos idées délétères. Cela fait des années que la gauche et l'extrême-gauche ont fait de l'éducation leur marotte idéologique. On le sait, vous le savez, vous l'assumez et cela n'en reste pas moins scandaleux et dangereux pour les jeunes.

Au rayon des incohérences, je vous entends nous dire qu'il faudrait à la région plus de recettes nouvelles. Tout le monde sera d'accord, mais dans le même temps votre politique va contre cette affirmation. Votre famille politique soutient une politique anti-voiture, c'est un fait, mais dans le même temps les recettes des cartes grises et de La TICPE nous rapportent 690 millions d'euros cette année. Alors pour le moment ces recettes sont encore en hausse, mais dans votre utopie d'un monde sans voiture à long terme, comment comptez-vous compenser ce déficit de recettes ? Est-ce qu'il s'agira de créer encore de nouvelles taxes contre les Français, comme la Gauche l'a toujours si bien fait ? Actuellement, les régions profitent déjà de la surtaxation des Français ; elles profitent notamment de l'augmentation des produits courants de consommation grâce à la fraction de TVA et des TICPE. Les collectivités gagnent de l'argent sur les difficultés de nos compatriotes, il s'agit là de 160 millions d'euros de recettes fiscales en plus.

À côté de ça, les surcoûts prévisionnels de la crise énergétique sont de 140 millions d'euros. 160 millions d'euros de recettes supplémentaires, 140 millions d'euros de dépenses supplémentaires, visiblement, la crise semble plus dure à supporter pour les ménages que pour la Région.

En matière de dépenses de fonctionnement justement, on ne vous reprochera pas l'augmentation des dépenses de personnel de 7 % liée à la revalorisation du point d'indice. Les fonctionnaires territoriaux ont eux aussi besoin de ça en cette période compliquée.

Idem, concernant l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement des établissements d'enseignement qui va souffrir de l'explosion des charges énergétiques : nous déplorons avec vous ces augmentations de charges, mais contrairement à vous, nous ne soutenons pas la politique énergétique qui en est responsable.

Toujours sur le fonctionnement, vous le savez, il y a la bonne dépense et la moins bonne. Il y a certaines dépenses incompressibles, il y a les dépenses à optimiser comme les charges de personnel ou de dettes.

Malheureusement, on a bien l'impression que vous faites le contraire de ce qui serait nécessaire. Les dépenses d'intervention et d'investissement de la politique économique et d'emploi reculent, alors que parallèlement, les charges de la Région explosent. Si cela ne tenait qu'aux dépenses énergétiques ou à l'augmentation du point d'indice, on pourrait trouver des excuses, mais on s'aperçoit surtout que ce sont les opérations financières qui explosent de plus de 66 %.

L'explication est très simple ici, c'est à cause de la dette. Vous envisagiez, au moment du rapport d'orientation budgétaire, un emprunt d'équilibre de 516 millions d'euros. et pour le budget 2023, finalement cet emprunt sera de 725 millions d'euros. Ce sont donc forcément 63 millions d'euros d'intérêts à rembourser de notre poche en 2023 avec un tel emprunt. Auxquels il faut ajouter 176 millions de capital. On atteint donc le chiffre de 240 millions d'euros. Pour simplifier, lorsqu'on emprunte 725 millions d'euros, seuls 485 millions d'euros pourront être investis et 240 millions d'euros seront des charges de dettes à payer.

La stratégie d'endettement a donc ses limites ici. D'ailleurs, vous le dites vous-même, l'appel à l'emprunt n'est pas une solution durable. Vous espérez réduire la capacité de désendettement sur les six ans à la fin du mandat, nous en prenons note aujourd'hui, car cela serait souhaitable. Mais pour le moment, vos actes nous disent le contraire.

L'épargne brute est très décevante, non seulement elle est en baisse, mais en plus elle ne représente que 13 % des dépenses réelles de fonctionnement, c'est beaucoup trop faible. Comme vous le savez, l'épargne brute est le juge de paix de la bonne gestion d'une

collectivité : une région bien gérée doit savoir dégager une épargne brute de 20 %. C'est ce que vous prévoyez à l'horizon 2027 dans des perspectives très optimistes, nous verrons bien.

Pour cela, il faut savoir trancher dans les mauvaises dépenses et nous n'hésitons pas à inclure un certain nombre de vos dépenses d'intervention et votre subvention, qu'on a largement eu l'occasion de dénoncer ici.

En attendant, la capacité de désendettement de notre région est de neuf ans, ce qui n'est pas bon du tout, vous en conviendrez. Neuf années et près de trois milliards de dettes pour faire quoi au final ? Si on ne connaît pas précisément où va la dette, car il s'agit finalement d'un emprunt d'équilibre, on peut le deviner facilement, en se penchant sur notre stock d'autorisations de programmes. Et ce stock est largement dominé par les investissements pour les travaux dans les lycées ainsi que pour le ferroviaire.

Concernant les lycées, vous investissez massivement dans la rénovation énergétique et c'est bien, c'est un choix politique de votre part. Mais il aurait peut-être été plus prudent d'attendre un peu. Il est clair que la région doit prendre toute sa part dans ces travaux, mais il faut être patient. Il aurait été prudent d'étaler ces rénovations dans le temps, comme la plupart des régions l'ont fait, plutôt que de mobiliser un emprunt colossal dont une grande partie s'envole dans des frais financiers.

En ce qui concerne les transports, le RER métropolitain et le désengorgement de Bordeaux Sud, la rénovation de voies, oui, bien entendu, nous sommes pour. Évidemment et je ne reviendrai pas là-dessus, pour la ligne Pau-Canfranc, non.

Concernant la transition énergétique et écologique, nous sommes toujours un peu stupéfaits de vous lire. Notamment quand vous souhaitez mener une politique en faveur de la préservation du littoral tout en parallèlement promouvant l'éolien maritime. Vous séparez le ferroviaire entre le politique d'aménagement du territoire et celle de la transition énergétique. C'est assez amusant, car la plupart des régions ont un budget Transports dédié. Mais vous avez préféré le mettre dans un pilier dédié à l'écologie pour faire semblant de faire mieux que les autres en matière environnementale. 388 millions d'euros dédiés à l'écologie, dont 93 % en faveur du ferroviaire. Nous ne sommes pas opposés à la décarbonation du transport, bien au contraire, mais les ficelles grosses comme des cordes de la Gauche en matière de greenwashing doivent être soulevées.

En définitive, tout va bien, selon vous. La dette de la région avoisine les trois milliards avec un désendettement de neuf ans, mais tout va bien. L'épargne brute est basse, et vous avez dû emprunter 200 millions d'euros, mais tout va bien. Vos perspectives financières sont



erronées et la plupart des ratios de la région sont mauvais, mais là encore tout va bien. Non, Monsieur le Président, tout ne va pas bien et en réalité vous le savez, car vous le susurrez vous-même entre les lignes de la présentation de ce budget. Et d'ailleurs, vous tentez de nous rassurer et de vous rassurer en disant que la situation s'améliorera à la fin du mandat. On ne demande qu'à vous croire. Mais si vous nous parlez d'amélioration, c'est bien qu'aujourd'hui il y a une dégradation et dans ces circonstances, nous ne pourrions pas voter ce budget.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je ne sais pas où vous m'avez entendu dire, écrire, tout comme Sandrine, que tout va bien. On aimerait bien le dire d'ailleurs. Nicolas FLORIAN, dans l'ordre des demandes de parole.

**M. FLORIAN.** - Merci, Monsieur le Président. Je vais essayer de ne pas être trop long. Et par ailleurs, Mme GUERIN interviendra pour un ciblage plus particulier sur les infrastructures et un certain nombre de sujets de désenclavement.

D'abord, adresser un bon point aux services, parce que, cela a été développé par Sandrine DERVILLE, notre Vice-Présidente, vu le contexte, les contingences, c'est plutôt heureux d'avoir un document budgétaire, ce qui n'est pas le cas dans toutes les collectivités quelle que soit leur taille. J'en fréquente une assidûment et on attend toujours les orientations budgétaires. Donc, au moins saluer le travail des services là-dessus, on a des documents assez clairs, et le débat qui a surtout eu lieu au moment des orientations budgétaires, je ne vais pas le refaire aujourd'hui ni rentrer dans le détail des chiffres parce que certains intervenants l'ont souligné, tout ça risque d'être rebattu dans les semaines et les mois qui viennent. Avec, et j'en appelle d'ailleurs de mes vœux, une réflexion à mener très rapidement sur ce que pourrait être une première décision modificative. Je n'appelle pas ça un budget supplémentaire, mais une première décision modificative qui cale au plus près de l'actualité qui nous entoure et à l'actualité budgétaire de notre collectivité, pourquoi pas au printemps, et de faire alors un budget supplémentaire qui s'appuierait sur le compte administratif au mois de juillet.

Ce que nous relevons dans ce document, qui a été très bien présenté encore une fois, c'est qu'on est encore un peu dans la stratégie du dos rond, qui a des vertus, mais aussi des inconvénients. Et si on devait exprimer une sollicitation ou en tous cas une proposition, c'est d'aller plutôt vers une stratégie du redressement pour relever la tête. Même si, autour, et cela a été dit par Sandrine DERVILLE, il y a des éléments exogènes et endogènes. Ne nous

laissons pas trop enfermer dans cette stratégie du dos rond. Oui c'est dur, oui on est soumis à des aléas, certains connus, d'autres à venir, il n'empêche que ça doit aussi nous permettre d'engager des réformes plus structurelles. On en a parlé aux orientations budgétaires, je vais en redire quand même quelques mots, d'autant qu'on a, au-delà des aléas du moment, des aléas à venir, dont on connaît la réalité.

Quand on nous explique que l'Union européenne – et la France n'a pas contredit tout cela – qu'en 2030 ou 2035, c'est l'abandon du moteur thermique, très bien, mais enfin tout cela est illusoire. Ou si cela ne l'est pas, cela veut dire que la région perdra 450 millions d'euros de TICPE tous les ans. Et d'ailleurs et c'est dans ce sens où je dis que c'est quand même illusoire, tant qu'il n'y aura pas de fiscalité de substitution à la TICPE, on ne roulera pas à l'électrique. Il faut arrêter de leurrer les gens et tant que l'État et les collectivités qui s'en nourrissent n'ont pas trouvé une taxe ou un impôt qui remplacerait la TICPE, vous verrez que l'innovation technologique prendra du retard. Je dis cela, mais d'ores et déjà, si on se place dans cette hypothèse qui est demain — c'est dans 10 ans — il faut dès maintenant identifier ce que pourrait être une source nouvelle. Cela a été dit tout à l'heure, la TVA est un formidable accélérateur de recettes, en période de croissance, mais cela peut être aussi un poids à traîner en période de vaches maigres. Donc préparons l'avenir. Je rejoins ce qui a été dit par mes deux collègues précédents, Monsieur DEVEZE et Monsieur BOUDIE, oui la Commission des Finances doit être un lieu pour un peu de prospective, travailler sur des tableaux de bord, imaginer ce que pourrait être demain. C'est la proposition qu'on avait d'ailleurs faite avec Sandrine DERVILLE lors de la dernière commission. Typiquement, là où on est capable d'avoir un PPI sur les lycées, préparons dans les semaines qui viennent ce que pourrait être un PPI de politique plus globale. On voit bien, et ça a un impact sur notre budget cette année qu'il y a des crédits de paiement que l'on met dans notre budget parce que l'on vient en fond de concours, on n'est pas en maîtrise d'ouvrage – c'est vrai avec des projets européens ou des crédits européens débloqués où on est obligés d'abonder.

Ce serait bien, et nous l'avons dit l'autre jour avec Sandrine en Commission : je voudrais que nous puissions nous doter d'une espèce de tableau de bord évolutif, pour savoir à terme quels sont les grands engagements qui sont devant nous et pouvoir corriger un certain nombre de nos propres engagements.

Nous sommes soumis à un certain nombre d'aléas : ce sont aussi des aléas dus à la nomenclature comptable. Je ne veux pas rentrer dans quelque chose qui serait trop technocratique et technique, mais cela n'a pas de sens à mon avis de comparer dans un

document administratif le budget primitif 2022 avec ce que sera le budget primitif 2023. Il s'est tellement passé de choses entre les deux dates, autant cela peut avoir un sens logique de comparer un compte administratif avec un budget primitif, mais comparer deux budgets primitifs vu ce qui s'est passé dans l'année, c'est un peu hasardeux.

Nous retenons que si nous arrivons à à peu près nous en sortir, c'est qu'il y avait une petite marge d'autofinancement, qui provient essentiellement - et sera en grande partie la justification qu'on votera contre de budget – on ne peut pas toujours répondre aux difficultés par de la fiscalité ou des tarifs qui augmentent. C'est ce qui a été fait avec l'augmentation des cartes grises. On appelle encore de nos vœux, et cela correspond à un discours constant, qu'il y ait aussi de l'innovation dans nos politiques publiques. Je comprends que ce n'est pas demain vu les coûts de l'énergie, l'inflation, que nous pourrions revoir nos dépenses de fonctionnement, mais pour l'avenir, profitons de ces périodes un peu difficiles, cela a été dit là aussi précédemment par plusieurs, pour être dans l'innovation et un peu hardis sur les politiques publiques. Ne nous interdisons pas par principe d'imaginer de l'externalisation, de revoir un certain nombre de nos investissements.

Parmi les propositions que nous vous adressons, c'est d'abord travailler sur un PPI global qui nous permette peut-être d'identifier des dossiers qui pourraient être lissés, les réaménager. Sur les investissements, je ne suis pas un chantre de l'orthodoxie budgétaire qui nous imposerait que des ratios dictent notre volonté politique.

Alors c'est vrai qu'il y a des choses à respecter – capacités de désendettement taux d'épargne, etc. – ce qu'il faut regarder c'est si on est capables d'assumer nos politiques et nos volontés en ayant quand même en tête — et c'est une petite alerte — cela me gêne toujours quand on parle d'emprunt d'équilibre. On ne fait pas un emprunt pour financer un budget, on fait un emprunt pour financer un projet. Ce sont des choses dont il faut se débarrasser. Avec le coût de l'argent qui augmente, dégrader notre capacité de désendettement et faire appel plus à l'emprunt, cela peut grever notre budget de fonctionnement par une charge de la dette qui va augmenter.

Voilà, donc, nous voterons contre ce budget. Nous appelons de nos vœux d'avoir des débats en Commission des Finances, qu'on fixe des échéanciers, des ultimatums, une feuille de route, un tableau de bord.

Qu'on y travaille les uns et les autres, et d'ailleurs il y a plutôt une ambiance constructive dans ces commissions. J'imagine qu'on doit pouvoir se donner rendez-vous dans quelques semaines pour faire un état des lieux de nos engagements et de tout ce qui nous entoure. Merci, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous remercie. Nous empruntons pour de l'investissement. On n'emprunte pas pour du fonctionnement. On emprunte pour les transports, pour construire les lycées, pour le développement économique et pour la recherche, je crois que là-dessus il n'y a pas de souci particulier. Et on garde — je crois Sandrine que c'est 300 millions d'euros — pour de l'épargne. Maryline FORGENEUF.

**Mme FORGENEUF.** - Monsieur le Président, mes chers collègues. Je tenais tout d'abord à saluer tout le travail qui a été fait par Mme DERVILLE et les services qui l'ont accompagnée pour l'élaboration de ce budget. C'est toujours très agréable de travailler avec elle en commission, avec toutes les convictions qu'elle peut apporter.

Néanmoins, cette année encore, ce budget n'est pas à la hauteur des ambitions que devrait avoir la plus grande région de France face aux enjeux et à l'urgence sociétale et climatique. Accélérer la transition écologique et sociale doit devenir la priorité du budget régional. Or, une partie de nos recettes proviennent des énergies fossiles, comme le souligne l'avis du CESER. Aucune anticipation n'est prévue pour repenser une recette face à la transition énergétique. Le recours à l'emprunt vous permet cette année de faire face au surcoût budgétaire, mais la hausse des tarifs de l'énergie n'est pas conjoncturelle et deviendra structurelle.

L'EPR du Blayais n'est, quant à lui, pas une réponse à l'urgence, contrairement à la sobriété énergétique et à l'investissement massif dans les trains du quotidien comme le souligne une fois encore le CESER.

Il est aujourd'hui urgent de construire un budget ambitieux et cohérent sur le plan de la transition écologique et sociale. Pour cela, il y a des solutions : la mise en place d'éco conditionnalités doit devenir la règle. Nous devons cesser de financer des projets structurants, démesurés et coûteux. Nous devons présenter des feuilles de route avec des indicateurs chiffrés, des objectifs clairs et précis.

Et ce budget 2023 comporte malheureusement tout ce qui nous a séparés. Pour celles et ceux qui se demanderaient encore pourquoi nous ne sommes plus dans la majorité, voilà, c'est clair : 900 millions d'euros pour le GPSO, l'annonce du financement des bassines dans le rapport de présentation, et le HVE qui est toujours à égalité avec le BIO. Les budgets alloués à ces projets seraient tellement plus utiles à des actions permettant d'accélérer la transition énergétique et écologique.

Nous avons donc souhaité vous faire des propositions constructives pour orienter ce budget et c'est dans cette optique que mes collègues vous proposeront plusieurs amendements.

Cette année encore, les emplois associatifs font partie des grands oubliés de ce budget. Contrairement à ce que vous avez répondu à mon collègue Stéphane TRIFILETTI, cette baisse est bien réelle, comme le souligne encore une fois le CESER.

Certes, les crédits consacrés au développement de la vie associative ont augmenté de 64 % ; en revanche le financement des emplois associatifs a baissé lui de 82 %. Ma collègue Katia BOURDIN vous présentera un projet d'amendement permettant de relever le niveau d'ambition de cette politique.

Les oubliés, certes, ne sont pas les plus grands projets, inadaptés aux urgences du monde actuel, à destination d'une catégorie de personnes bien spécifiques. Les oubliés sont plutôt des projets certes de moins grande envergure, mais qui sont pourtant plus proches des besoins fondamentaux et du quotidien des administrés.

L'alimentation est un besoin fondamental qui nécessite d'être connecté avec la protection de la santé. Notre région a besoin d'une véritable agriculture saine. C'est dans cette optique que mon collègue Stéphane TRIFILETTI vous proposera tout à l'heure un amendement avec une vision stratégique pour renforcer la souveraineté alimentaire de la région.

Vous augmentez les autorisations de programmes des budgets dédiés à l'agriculture, espérons que cela puisse bénéficier aux pratiques agroécologiques.

Je me permets d'insister encore sur le mot quotidien qui est un mot assez simple à comprendre. Qu'est-ce qui préoccupe les gens aujourd'hui ? Leur quotidien. Une région comme la nôtre doit être à la hauteur des besoins quotidiens de ses administrés.

Tout comme l'alimentation, la mobilité fait partie de ces besoins quotidiens. Et pourtant, dans ce budget, ce n'est pas la mobilité du quotidien qui est mise à l'honneur. Nous vous demandons de réorienter les crédits budgétaires liés à la mobilité. Mes collègues Christine SEGUINAU et Jean-Louis PAGES vous proposeront pour cela 3 amendements visant à améliorer la mobilité des administrés.

Enfin, ma collègue, Amandine DEWAELE, vous proposera tout à l'heure un amendement, afin de renforcer les lignes budgétaires du Plan Zéro pollution plastique.

Avec tous ces amendements, vous pourrez constater que notre démarche n'est pas dans l'immobilisme ni dans la simple critique, mais elle se veut participative, car il est

important que nous soyons tous acteurs de ce grand chantier de la transition que nous avons à mener.

En conclusion, nous regrettons que les orientations de ce budget ne soient pas à la hauteur de l'urgence sociale et climatique qui devrait être la priorité. Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous remercie. Je suis très étonné d'un certain nombre de propos qui sont totalement faux. « Il faudrait que vous repensiez vos recettes » : ce n'est pas nous qui les décidons. Si vous ne le savez pas, c'est quand même inquiétant. C'est l'État qui fixe nos recettes. Je rappelle que la TVA a été engagée sous la mandature de François HOLLANDE, sous le Gouvernement VALLS, c'est le premier point. Le deuxième point sur les transports du quotidien, nous n'avons pas la maîtrise d'ouvrage. Nous inscrivons les crédits dans le cadre du plan de 900 millions d'euros que j'ai signé avec Jean-Baptiste DJEBBARI, mais c'est SNCF Réseau qui porte le chantier. C'est bien le problème du POLT aussi. Comme c'est le problème des liaisons quotidiennes. Je rappelle également que la LGV Bordeaux- Angoulême-Poitiers, c'est un train du quotidien pour des milliers de gens, voire même en totalité pour 2,8 millions de personnes. Et si vous prenez le TGV, vous voyez que c'est un succès populaire. Donc j'avoue que je ne comprends pas bien.

Quant aux emplois associatifs, ne mélangeons pas le soutien aux associations, Philippe LAFRIQUE pourrait le dire. Mais prendre des emplois associatifs nous mettrait dans un risque juridique absolu, parce que ce sont des emplois qui pourraient être requalifiés en emplois publics, auquel cas, ça verrouillerait complètement le budget en direction des associations et nous ne pourrions plus rien faire. Ce n'est vraiment pas sérieux de dire des choses comme ça. Alain BACHE.

**M. BACHE.** - Merci, Monsieur le Président. À mon tour, au nom du Groupe que je préside, je voudrais saluer et remercier Sandrine DERVILLE de nous avoir associés et écoutés dans la construction de ce Budget. Je l'ai dit tout à l'heure dans mon propos liminaire, je considère et nous considérons que c'est un budget d'ambition, et je le rappelle construit dans un cadre restreint, contraint et incertain.

Malgré cela, nous allons répondre à l'essentiel de nos compétences et faire également innovation en répondant aux exigences liées aux urgences climatiques, mais aussi pour amortir les conséquences des mauvaises politiques mises en œuvre et décidées par l'actuel Gouvernement, je le rappelle à marche forcée, avec l'utilisation du 49.3 à neuf reprises.

Nous vous avons bien entendu, Madame la Vice-Présidente, ce budget a été difficile à construire. La colonne vertébrale étant une région écoresponsable et décarbonée ; une région respectant les ressources naturelles avec une vision de relocalisation de certaines productions ; une région au rendez-vous des transitions pour toutes et tous ; une région du vivre ensemble ; une région d'égalité ; une région de sobriété tant environnementale que d'une bonne utilisation de nos deniers.

Et même si nous pensons que l'immensité de celle-ci n'a pas été une bonne idée, les réalités d'administration nous obligent à faire ces choix pour les populations et pour les territoires.

Trois piliers que sont nos compétences sont ainsi préservés. L'accès au savoir avec la compétence Lycées : Isabelle nous en parlera tout à l'heure avec le PI2, fait partie de ces ambitions - nous tenons à le signaler. Les mobilités, vous en avez parlé à l'instant, où là-aussi, nous allons plus loin que nos simples obligations en nous inscrivant dans une visée d'avenir, agir concrètement pour lutter contre le réchauffement climatique et également agir contre la saturation routière de certains axes. Sur ce sujet, il est pour le moins surprenant que quelques-uns s'opposent au développement du réseau ferré qui limite les émissions de gaz à effets de serre. De là à penser, et c'est un sentiment profond que j'ai, qu'il y a des protestations d'égoïsme sur le développement du réseau ferré, il n'y a qu'un pas. Je vous rappelle qu'à titre d'exemple, nos voisins allemands ont mis pour les prochaines années 86 milliards d'euros sur la table. Pendant ce temps, nous n'en mettrons que 28, alors qu'il y a des besoins immenses. Il y a pour nous une incompréhension bien difficile à déchiffrer sur ces intentions politiques.

Les questions économiques : dans la situation actuelle, je l'ai dit dans mon propos tout à l'heure qui n'est pas très rassurant, nous avons raison d'affirmer notre volonté. Nous le voyons bien dans le travail que nous avons entrepris autour des éco-socio conditionnalités et de Néo Terra. Nous aurons besoin de clairvoyance, de responsabilité, mais aussi de choix judicieux pour demain. Dans la situation économique, il y a bien sûr les grands groupes qui pour la majeure partie d'entre eux sont dans des situations financières confortables. Il n'en est pas de même pour tout le tissu des PME et des TPE sur le territoire et encore moins pour les petites entreprises. Je pense, comme je l'ai dit tout à l'heure, à l'explosion des coûts énergétiques et des matières premières, qui vont inévitablement conduire à des situations invivables pour grand nombre de ces entreprises. Pour rappel, en Nouvelle-Aquitaine, ce sont 179 000 artisans présents sur le territoire. C'est un patrimoine que nous devons

préservé. Nous pouvons l'affirmer, si rien n'est fait au niveau de l'État, nous serons confrontés à des drames. La Région ne pouvant pas à elle seule faire face à tout.

Ce budget ambitieux, bâti dans un contexte particulier, mais avec une volonté politique affirmée, se traduit comme vous l'avez répété, Madame la Vice-Présidente, par un investissement de + 7,4 % et + 7,7 % sur le fonctionnement.

Cela résulte en grande partie des conséquences de la crise énergétique et des matières premières. Une remarque sur l'énergie, cela n'arrive pas par hasard, ce sont des choix politiques qui nous conduisent à cette explosion, comme je l'ai rappelé tout à l'heure.

Le fait que la Région n'abandonne pas les lycées dans leur gestion est à saluer alors que — cela ne fait pas plaisir à certains — des régions ferment des lycées aujourd'hui. Je crois qu'il faut que nous prenions cette question au positif.

Les mutations à opérer sur les territoires, mais aussi pour les populations, sont-elles aussi prises en compte avec le soutien au développement des nouvelles énergies et aussi par les aides pour moins de consommation.

Nous voyons aussi qu'il y a dans ce budget une volonté et ambition d'aide à relocaliser des productions essentielles à nos vies, mais aussi à ne pas passer à côté de développer au plus près des innovations locales. C'est le produire et consommer au plus près des besoins. En fixant ce cap, ce sont aussi des actions concrètes pour améliorer et préserver la vie sur nos territoires. La vie humaine, la vie animale, la vie végétale. La préservation des milieux naturels, de nos cadres de vie, s'en trouveront renforcées. Nous le savons, les enjeux agricoles font partie de ces ambitions. Et s'il ne peut s'agir de vouloir tout changer du jour au lendemain, nous devons veiller à accélérer le changement de certaines pratiques agricoles. Tout comme nous avons besoin d'aller vers une souveraineté alimentaire. Agriculture durable et alimentation locale feront bon ménage et auront du bon pour notre santé et notre économie.

Monsieur le Président, il nous faudra avec d'autres gérer l'ensemble des problématiques de l'eau. Nous partons du principe, et ce n'est pas la première fois que je le dis, que l'eau ne peut pas être source de conflits entre les usages. Nous croyons et au bon usage, et à la bonne qualité, compatibles aux divers besoins de production, qu'ils soient agricoles, agroalimentaires et industriels. Notre région doit, comme cela est affirmé dans le Budget, veiller à préserver l'égalité des territoires et leur dynamisme. Les contraintes et les aménagements auxquels nous devons faire face doivent pouvoir être partagés par tous les acteurs. Réussir suppose beaucoup de coopération, d'écoute, en lien avec les contraintes et urgences qui n'existaient pas il y a quelques années.



La prise en compte de l'ensemble de ces éléments dans nos politiques que sont le tourisme, la culture et le sport sont également contenus dans ces choix budgétaires que vous nous présentez.

Concernant le dernier point que je souhaite aborder, j'y ai fait allusion au début de mon propos : prendre soin de l'humain. Nous savons, au regard du cabossage dont sont victimes de plus en plus de femmes et d'hommes le long de leur parcours de vie, qu'il y a de plus en plus de besoins et de demandes. Je veux ici parler de la formation tout au long de la vie. Personne ne peut être laissé au bord du chemin. De la formation initiale à la formation permanente, il y a besoin sans cesse de s'interroger et de revisiter nos politiques. Politiques qui se doivent de répondre aux enjeux et accès à l'emploi ; au progrès technologique ; aux réalités territoriales en lien avec le développement économique.

Avant d'en terminer, malgré beaucoup de contraintes, nous arrivons à boucler un budget avec des ambitions, mais force est de constater que nous le faisons dans un périmètre très contraint. Très peu de latitude budgétaire, aucune autonomie fiscale. Les dotations ne sont pas aujourd'hui à la hauteur des enjeux. L'appel à l'emprunt, même s'il n'est pas à un stade dramatique ne pourra à l'avenir subvenir à ces manquements. Il y a besoin dans notre pays d'une réforme fiscale mettant à contribution l'ensemble des revenus, en veillant à avoir un impôt juste. Les super profits réalisés, alors qu'une majorité de Français souffrent, devraient pouvoir être taxés pour répondre aux besoins des populations et territoires. C'est d'ailleurs ce que vient de décider le Portugal.

Nous voulons également saluer l'implication, le dévouement, la disponibilité, les compétences de tous les personnels qui, dans leur travail et leur engagement, sont au service de tous les Néo-Aquitains.

Je vous remercie de votre écoute.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous remercie, Alain.

**Mme LAURENT-GUEGAN.** – Je vous remercie, Monsieur le Président. Mes chers collègues, je tiens tout d'abord à adresser au nom de notre Groupe mes remerciements à la Vice-Présidente Sandrine DERVILLE et aux services régionaux pour la qualité et la précision budgétaires. Ce budget est difficile, car les crises successives et le manque de ressources n'ont pas épargné les collectivités, et singulièrement les régions. Aussi convient-il de distinguer ce qui relève des choix politiques tels que GPSO par exemple, dont l'investissement sera lissé sur 40 ans comme l'a rappelé Sandrine DERVILLE, et qui

constitue un investissement structurant et durable pour l'avenir ; des contraintes que sont la faiblesse et le manque de dynamisme des ressources régionales, conduisant à une hausse de l'endettement et à une hausse des divers ratios.

La hausse du tarif des cartes grises ne couvrira pas la baisse des immatriculations et nous en sommes réduits par le législateur à financer Néo Terra par des immatriculations de véhicules thermiques.

En outre, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'exécutif font le choix audacieux de maintenir notre investissement.

Ce choix politique a deux conséquences : une hausse de l'endettement et la détérioration de certains ratios. L'exécutif a néanmoins fait le choix exigeant de maintenir notre soutien envers les transitions et l'innovation. Nous le voyons, ce choix est éminemment politique, car c'est dans les crises que les Néo-Aquitains, les entreprises et les associations ont besoin de nous.

Mais ce choix courageux n'est pas sans conséquences sur nos finances. Néanmoins, le retard pris sur les transitions écologiques, énergétiques, et des innovations de rupture ne se rattraperaient pas, et c'est alors le dynamisme de notre Région et de ses acteurs qui serait mis à mal.

Le contexte de ce budget est donc difficile. Aussi, le Groupe PRG renouvelle ses propositions articulées autour de deux points :

Être audacieux, c'est tout d'abord appeler à une vraie réforme institutionnelle, à une plus juste décentralisation, voire une régionalisation. Rares sont les partis politiques à s'intéresser au sujet et à faire des propositions construites en ce sens et à envisager une réforme institutionnelle d'envergure. Les radicaux ont d'ailleurs été les premiers à proposer une VI<sup>e</sup> République décentralisée. Ce n'est pas l'apanage de Monsieur MELENCHON. Aussi, nous en appelons au Gouvernement et aux partis. Je le dis aux sceptiques et aux médias, le sujet peut sembler anecdotique, il est juste capital. Nos collectivités ont besoin de moyens, pour le GPSO ou le RER métropolitain, et non d'un État qui dit quoi faire avec l'argent des autres, un État qui parle des métropoles, mais oublie le rural. La mobilisation sur la POLT – la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, en est un symbole. Renforcer l'État sur ses missions régaliennes et rapprocher les centres de décision, c'est aussi aujourd'hui le choix de la clarté. C'est aussi faire le choix de l'efficacité des politiques publiques, et de la bonne gestion des deniers publics également. Enfin, cette décentralisation est aussi une occasion de redonner du sens à la politique, à l'impôt, et de renouer le lien entre les citoyens et leurs représentants.

Être audacieux, c'est aussi faire le choix de politiques audacieuses dans des périodes contraintes. Aussi, le Groupe PRG prône un recentrage sur nos compétences et le passage à une politique au prisme de Néo Terra. Nous en appelons également à des éco-socio conditionnalités audacieuses et vertueuses. Ces éco-socio conditionnalités doivent être sur un mode gagnant-gagnant pour les entreprises et la société. Elles doivent tirer nos entreprises vers le haut, tout en permettant de faire progresser la transition écologique, l'égalité salariale, l'emploi et de lutter contre l'évasion fiscale ou la pollution.

Aussi, notre Groupe tient à réaffirmer notre soutien au monde économique et l'importance des éco-socio conditionnalités qui soient vertueuses et porteuses de progrès social et économique.

À ce titre, nous considérons qu'il est important de donner mieux à travers, primo, des prêts ou avances remboursables pour les grands groupes et entreprises dotés de fonds propres importants. Cela permettra de garder des crédits et de prévoir des remboursements de la part des entreprises. Nous ne demandons pas un moratoire sur les aides aux grands groupes, ce serait à notre sens un mauvais signal et une rupture dans ce que la Région peut leur apporter; et dans le dialogue qui doit présider, par exemple l'obtention d'un prêt.

Segundo, donner mieux à travers des critères sociaux et environnementaux clairs, qui soient une incitation à progresser et à aller de l'avant dans le dialogue social, la qualité de vie au travail ou la prise en compte de l'environnement. C'est la notion de progrès qui est importante, même si certains critères nous semblent déterminants comme l'égalité salariale.

Tertio, ces critères doivent aussi permettre une labellisation des entreprises, labellisation qui ne sera pas un blanc-seing, mais une véritable démarche permettant de valoriser la démarche et les savoir-faire locaux, à travers la mise en œuvre d'une véritable marque Entreprises de Nouvelle-Aquitaine.

Enfin, mes chers collègues, nous en appelons également à la responsabilité de notre Assemblée régionale. En ces temps de crise, quelle image souhaitons-nous renvoyer à nos concitoyens ? Quelles propositions raisonnables peuvent émerger d'un consensus au sein de notre Assemblée ? La question est audacieuse et elle reste aujourd'hui sans réponse, il faudra bien demain y répondre.

Quoi qu'il en soit, le groupe PRG votera ce budget. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous remercie, Elise. Je crois que tous les groupes ont fait une intervention globale. Il faut que je donne la parole à Martine PINVILLE maintenant qui va s'exprimer pour le groupe majoritaire.

Je vous proposerai qu'on fasse une pause déjeuner, il est une heure et demie.

**Mme REQUENNA.** - Monsieur le Président, on ne peut pas finir les interventions des groupes ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - On les a toutes faites les interventions des groupes.

**Mme REQUENNA.** - On a des interventions par piliers, enfin, deux interventions complémentaires nous concernant. Est-ce qu'on peut les faire avant le déjeuner ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - La parole est à Guillaume LAUSSU.

**M. LAUSSU.** – Je vous remercie, Monsieur le Président. Moi, cela va être beaucoup plus court. Notre groupe ne souhaite pas évoquer les choix liés aux grandes hypothèses d'équilibre budgétaire. Nous savons tous la difficulté d'établir des hypothèses dans un contexte aussi incertain. Dans ce contexte-ci, en particulier en tant qu'élu, nous souhaitons être certain que les politiques prioritaires disposent de moyens financiers et que les moyens alloués soient décidés en toute transparence ?

Comme l'ont dit beaucoup d'intervenants, je souhaite remercier et féliciter Sandrine DERVILLE pour cette présentation toujours de qualité avec beaucoup de clarté.

Néanmoins, j'ai trois sujets sur lesquels je souhaite revenir.

En premier lieu, je souhaite vous interroger sur les modalités des financements des intercommunalités à la ligne LGV dans le cadre du programme GPSO. Pouvez-vous nous transmettre les critères permettant le calcul de la contribution des intercommunalités ? Pouvez-vous préciser pour chaque EPCI le montant demandé et pouvez-vous nous préciser les EPCI qui ont signé une convention avec la Région ? Enfin, pouvez-vous nous préciser les EPCI qui n'ont pas signé de conventionnement ? Il est important sur ce sujet que la transparence existe en particulier au stade de la négociation entre les intercommunalités et la Région.

En second lieu, nous souhaitons vous interpeller sur deux chiffres qui nous interrogent : les montants des CP 2023 tant en fonctionnement qu'en investissement pour les bâtiments scolaires. Le montant des crédits de fonctionnement est en baisse de 11 %, le montant des crédits de paiement est en baisse de 5 % pour les bâtiments et lycées. Nous avons du mal à comprendre une telle évolution. Alors que les besoins énergétiques sont importants et qu'il est urgent de mener des travaux de rénovation énergétique, nous voulons comprendre cette

baisse. Alors j'entends qu'un nouveau plan pluriannuel est signé, mais il y a urgence d'agir. Nous cherchons à comprendre pourquoi les dépenses sont moindres en 2023 par rapport à 2022.

En troisième lieu, je souhaiterais vous interroger sur les moyens qui vont être mis en œuvre pour la réussite du Plan Zéro pollution plastique. Nous pouvons tous nous rejoindre sur les objectifs du plan : réduire significativement la dépense et les activités économiques liées à cette matière première fossile non renouvelable ; réduire les impacts environnementaux et sur la santé de ces substances chimiques.

Alors que vous annoncez une véritable ambition, je remarque que tant les APCT que les APAE sont en baisse ou stables. Comment pouvons-nous imaginer la réussite de ce plan aussi ambitieux sans moyens supplémentaires ? Nous nous interrogeons donc sur l'adéquation entre les ambitions et les moyens financiers.

Enfin notre groupe souhaite que vous présentiez à l'Assemblée les mesures que vous prenez pour l'accompagnement des agents de la collectivité aux revenus les plus faibles dans ce contexte d'inflation.

Je vous remercie. Voyez, je ne vais pas être beaucoup plus long, je vais laisser un collègue intervenir. Merci et à très vite pour le déjeuner.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous remercie. Je précise : tous les éléments sur les participations des intercommunalités à GPSO sont connus. Cela a été écrit, soumis. On va le refaire. C'est parti d'un calcul porté par l'État et les deux régions sur la puissance fiscale et la richesse des collectivités, mais il est évident que les discussions ensuite ont vu les ambitions de financement de certaines intercommunalités ou leur conditionnement amoindrir cette partie. On en a débattu ici, c'est pour cela que la Région a fait l'avance par rapport aux retours fiscaux ou aux interventions d'autres collectivités pour déclencher l'opération, pour plus de 200 millions d'euros. Bien entendu, tout ça au fur et à mesure. Nous avons obtenu un accord de Matignon de telle sorte que le Conseil régional soit prioritaire avec les retours fiscaux.

Je viens de consulter Jean-Louis MEMBRINI, je ne vois pas en quoi et où les crédits de paiement diminueraient pour les lycées, personne ne comprend. Sandrine ?

**Mme DERVILLE.** - C'est simplement que les crédits pour les lycées sont répartis sur deux piliers. Sur le pilier éducation, il y a toute la partie performance énergétique qui est sur le pilier 4. Si vous cumulez les deux, en autorisation de programmes on est bien à

220 millions d'euros pour lancer la PPI2 comme je vous l'ai dit ; et en crédit de paiements, on est stable voire même en légère hausse par rapport à l'année dernière pour payer les dépenses liées à la PPI1. Il y a bien 2 piliers, avec une partie dans le pilier quatre, c'est ça qui vous a probablement échappé.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, Sandrine. Vous avez la réponse précise.

Je veux aussi rappeler un point qui est essentiel sur la lecture du budget de la Région. Il ne s'agit pas de faire de l'affichage, mais d'inscrire les crédits dont on a besoin, notamment dans la politique contractuelle. On ne va pas inscrire des crédits simplement pour dire tiens on les a augmentés ou stabilisés par rapport à l'année dernière, alors qu'on n'a pas la maîtrise d'un certain nombre de dossiers.

**Mme BOURDIN.** - Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole, non pas du tout pour intervenir sur le budget, mais pour répondre à ce que j'ai entendu dans cet hémicycle tout à l'heure de la part du Rassemblement national.

J'en ai pour une minute, Monsieur le Président. Cela revient comme un petit refrain à chaque plénière, vous accusez d'embrigader la jeunesse, d'instrumentaliser les lycées à des fins politiques. Je voudrais simplement rappeler ici, d'abord que le Rassemblement national, quand il tient ce genre de verbatim non argumenté insulte des millions de fonctionnaires de l'Éducation nationale, mais je tiens aussi à leur rappeler — je fais juste un petit retour en arrière — que le 18 novembre, le Rassemblement national, à travers de nombreux appels, courriels, etc, a proféré des menaces à l'encontre du Proviseur d'un établissement. Cela se passe au Lycée de l'Atlantique, à la frontière de la région Nouvelle-Aquitaine, à tel point que le Proviseur lui-même a dû déposer une plainte pour menaces à l'encontre du Rassemblement national. Alors si certains parmi nous essaient d'embrigader la jeunesse en allant manifester devant les lycées, tout ça parce que l'invitation de Cédric HERROU n'était pas cautionnée par le Rassemblement national. Alors n'accusez pas ni les fonctionnaires, ni l'exécutif ni quiconque dans cet hémicycle mis à part vous. Regardez bien dans votre miroir quand vous accusez d'autres personnes d'embrigader la jeunesse.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous remercie, Katia. Guillaume GUERIN souhaite intervenir avant le déjeuner.

**M. GUERIN.** - Je vous remercie, Monsieur le Président. La réforme territoriale est faite depuis bientôt sept ans. Le sentiment d'appartenance à ce grand sud-ouest donne

l'impression de s'installer dans les esprits. Mais je le crois profondément, ce sentiment d'appartenance territoriale ne s'imposera naturellement que si les habitants ont le sentiment d'être traités de manière équitable sur les territoires, de Bayonne à Poitiers, de Dax à Limoges en passant bien sûr par la métropole bordelaise.

La position de notre groupe et mon vote personnel en soutien à la GPSO témoignent de notre volonté de cette solidarité territoriale et de voir notre région Nouvelle-Aquitaine jouer dans la cour des grands Européens.

Néanmoins, Monsieur le Président, je souhaite vous interpeller sur un sujet que vous connaissez très bien, la liaison ferroviaire Paris-Limoges-Brive-Toulouse. Une ligne qui se veut être une ligne d'aménagement du territoire et dont le bassin de vie concerné par ce tracé concerne environ 3,5 millions d'habitants.

Depuis quelques années, les conditions de circulation de cette ligne n'ont cessé de se détériorer, des retards multiples, des annulations diverses et même, le 12 juillet 2013, un accident qui a coûté la vie à 7 personnes à Brétigny. Monsieur le Président, faudra-t-il un second Brétigny, pour que les pouvoirs publics se penchent enfin sur le cas de cette ligne ?

Aujourd'hui, un capitaine d'industrie, qui est à la tête de la seule industrie cotée au CAC 40 de Nouvelle-Aquitaine, Monsieur Benoît COQUART, PDG du Groupe LEGRAND, a pris sa plume pour écrire à la SNCF, leur indiquant que si les conditions de circulation sur cette ligne n'étaient pas revues extrêmement rapidement, il envisageait le départ du siège social de LEGRAND, je le répète pour l'ensemble de nos collègues, seule entreprise cotée au CAC 40 dans toute la région Nouvelle-Aquitaine.

Les menaces ne sont pas que celles de LEGRAND. D'autres grands groupes industriels comme MADRANGE, VALEO, commencent à s'interroger sur la difficulté d'accéder à l'ex-capitale limougeonne par le train.

Monsieur le Président, hier, une journaliste de France Info, Madame GARCIA pour ne pas la citer, a pu constater de ses propres yeux ce que vivent au quotidien des milliers d'usagers de cette ligne. Elle est partie à 5 h 26 de Limoges, elle est arrivée en gare à 13 h 20, soit 4 h de retard sur l'horaire prévu. Des habitants de Brive, dont l'ancien Maire qui siège à vos côtés, sont eux partis à 4 h 20 du matin, le train de 7 h 50 ayant été une nouvelle fois annulé. Ils sont arrivés à Paris à la même heure, à 13 h 20, soit 9 heures de trajet. Vous en conviendrez, Monsieur le Président, lorsqu'on est retraité, on pourrait éventuellement se dire qu'on prend son mal en patience. Mais lorsque l'on est salarié, étudiant, chef d'entreprise, médecin, profession libérale, on ne peut pas se permettre ce type d'écarts. Ils

seraient tolérables s'ils étaient ponctuels, le problème c'est qu'ils sont récurrents pour ne pas dire quotidiens.

Monsieur le Président, je pense que vous en conviendrez, cette situation ne peut plus durer et elle ne doit pas durer. Ce sont 4 départements sur 12 qui sont concernés par l'influence de ce tracé, bien sûr les trois départements de l'ex-Limousin, mais aussi le Sarladais qui vient régulièrement prendre le train à Limoges. Vos élus, certains très proches de vous, sont concernés par ces problématiques.

Les raisons de cette dégradation, mes chers collègues, sont doubles. Des raisons structurelles, avec un déficit chronique d'investissements sur cette voie depuis des décennies, un schéma directeur voté par l'État et accepté par la SNCF avec un plan de 1,6 milliard de rénovations de cette ligne et une rénovation de nos matériels roulants annoncés pour fin 2023 par l'ancien ministre des Transports. Nous venons d'apprendre que la livraison de ce futur matériel roulant interviendrait au mieux pour fin 2024/début 2025. Des raisons conjoncturelles, cela ne vous a pas échappé : il fait froid, il pleut, les feuilles tombent et il y a du givre. Sachez, mes chers collègues, pour ceux qui habitent à Biarritz, que quand vous habitez à Limoges et que vous avez besoin de vous rendre à Paris, la SNCF vous explique qu'il y a du givre sur les voies et qu'à ce titre, elle ne peut pas faire rouler les trains. Ce n'est pas une blague, c'est une réalité. C'est une réalité qui a été encore exposée devant l'ensemble des élus du territoire en Préfecture par les cadres et les agents de la SNCF présents ce lundi. Cause conjoncturelle Monsieur le Président qui a entraîné une perte du nombre de rotations passées de 14 à 8 par jour, pour ne pas dire 6 tant les annulations sont nombreuses.

Monsieur le Président, le message que je veux vous adresser aujourd'hui est simple. Vous devez engager la Région dans le soutien moral, à minima, que portent les élus de ce territoire. Pas seulement les élus limousins, les élus de la région Centre, de votre homologue BONNEAU, sont extrêmement mobilisés sur le sujet.

Vous avez fait le choix — c'est un choix politique — de ne pas aller au financement de cet axe-là. Considérant que ce n'était pas de vos compétences et qu'il appartenait à l'État d'investir sur cette ligne. Ce qui nous est dit c'est que les crédits sont budgétés, qu'en gros il faut faire les travaux. Monsieur le Président, le choix politique que vous avez fait de ne pas gagner du temps en faisant ou l'avance de la part de l'État ou en engageant des fonds de la Région c'est un choix que vous assumez pleinement, c'est un argument qui est basé sur vos compétences et peut intellectuellement s'entendre. Mais, vous en conviendrez, pour les



usagers de cette ligne, lorsqu'on leur explique qu'on va voter aujourd'hui une AOP de 880 millions d'euros sur 40 ans pour financer la GPSO, ça pose quelques interrogations.

Je ne vais pas vous faire ce procès, parce qu'à la rigueur, vous vous repliez sur vos compétences. Ce que je vous demande, Monsieur le Président, c'est quelque chose de simple.

Vous êtes le Président de l'exécutif le plus puissant de cette région. Je crois vraiment que vous êtes au fond de vous un aménageur. Je crois que depuis bien longtemps, il n'y avait pas eu d'unité territoriale sur ce sujet. Lundi matin il y avait une manifestation en gare de Limoges, il y en aura une en gare de Châteauroux prochainement. Il y avait tous les acteurs : la CGT, l'UNSA, Force Ouvrière, la CFDT, Andréa BROUILLE, moi-même, le Président du Département de la Haute-Vienne, les Corrèziens sont aussi extrêmement mobilisés sur le sujet. Je crois qu'in y a une union sacrée des acteurs et des forces vives de ce territoire.

Monsieur le Président, j'ai écouté votre intervention à la télévision l'autre jour où vous avez dit avoir eu un contact avec le Président FARANDOU et qu'on nous remettait gentiment le train de 6 h du matin. C'est totalement insuffisant. Mes chers collègues, le train du matin, comme le train du soir, comme le train du midi quand il part, en 1re classe — parce que pour avoir du wifi partiel vous êtes obligé de voyager en 1re sinon ça ressemble plus à une bétailière qu'à un train de voyageurs — vous payez le billet 180 euros ! Les contribuables de Brive-la-Gaillarde, de Sarlat ou de Limoges paient autant d'impôts sur le revenu que les habitants de Bordeaux ou de Neuilly-sur-Seine. Et donc le service qui doit être rendu à ces habitants ne doit pas être minoré par rapport au service qui est rendu aux autres habitants du territoire national.

Monsieur le Président, vous êtes un homme politique puissant, en tous cas je le pense, démontrez-le sur ce sujet. Aidez-nous à mettre la pression sur la SNCF parce que très honnêtement, ce train de 6 heures supplémentaires ce n'est pas suffisant. Il faut retendre vers 14 rotations par jour tel que c'était le cas auparavant ; et il faut engager les travaux de réhabilitation de ces voies et obtenir le matériel roulant dans le calendrier qui nous avait été promis par le Gouvernement. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Renaud, tu veux dire un mot. Je répondrai après sur l'engagement personnel.

**M. LAGRAVE.** - Je vais, non pas répondre à tout, mais en tout cas m'associer à votre discours, Monsieur le Conseiller régional, parce que je pense qu'on est tous en accord, et on l'a montré à travers les différentes déclarations ces dernières semaines. Mais pas que ces dernières semaines, comme vous d'ailleurs, ça fait plusieurs années que bien évidemment on soutient les travaux sur cette ligne.

Il faut qu'on remette un tout petit peu de clarté sur le sujet. L'annonce de 1,6 milliard, c'était Alain VIDALIS, ministre des Transports en 2016 qui l'a faite. Avec effectivement, comme vous l'avez dit, une fin de travaux prévue pour 2023. C'est-à-dire l'année prochaine, et avec une série de travaux calés jusqu'en 2026. À l'heure où nous sommes en train de nous parler, il y a à peine 45 % de l'enveloppe qui a été dépensée. Donc je crois pouvoir vous dire, et on peut partager ça, que ce n'est pas une question budgétaire, mais une question de faiblesse structurelle que nous dénonçons dans cette enceinte. SNCF Réseau, il faut bien appeler un chat un chat, n'a pas aujourd'hui les moyens physiques, l'ingénierie et le personnel suffisant pour pouvoir faire ces travaux. On est aujourd'hui dans des travaux qui ont eu lieu sur le sud de Paris, sur le nord d'Orléans et qui devraient venir l'année prochaine et l'année d'après chez nous, enfin ! Espérons qu'ils aient bien lieu, parce que le retard pris me fait penser qu'on n'est pas sûrs d'aller jusqu'au bout.

La deuxième chose, c'est que vous avez évoqué – et je crois qu'il faut que nous mettions fin à cette polémique qui est totalement inutile – la position de la Région et quels financements nous apporterions dans ce dispositif. Le Président l'a dit à de nombreuses reprises, nous avons signé un protocole avec le même ministre, dit protocole de desserte fine du territoire dans lequel le ministre à l'époque nous dit « vous arrêtez les financements sur les lignes structurantes — c'est le POLT — et vous financerez les lignes 7 à 9 ». Le lendemain matin, d'ailleurs, il nous envoyait une convention pour éventuellement nous faire les poches sur des lignes qui n'étaient pas prévues dans le protocole, que nous avons refusées. Aujourd'hui, dans le cadre de la modernisation — je dis bien de la modernisation —, c'est à dire hors du 1,6 milliard pour être tout à fait précis, les 257 millions qui sont promis par l'État regroupent : la modernisation du réseau électrique, qui vous en conviendrez avec moi, n'est pas tout à fait de la compétence de la Région, c'est le moins qu'on puisse dire ; et puis, il y a la modernisation des gares. Il est bien évident qu'à l'heure où nous sommes en train de nous parler, notamment sur la gare de la souterraine, ai-je besoin de dire que la Région est venue à hauteur de 2,3 millions d'euros sur la base de 4,8 millions d'euros de travaux ? Nous y sommes venus. La gare de Limoges, pour laquelle il faut qu'on traite

l'accessibilité — il y a aujourd'hui une enveloppe qui se situe aux alentours de 16 millions — la Région prendra sa part.

La gare de Brive, où il y a aujourd'hui des études d'experts aux alentours de 6,5 millions, la Région prendra sa part. Et enfin la gare d'Uzerche, qui n'est pas au schéma régional ni au schéma national d'accessibilité, pareil, c'est une enveloppe grosso modo d'un peu plus de 6 millions d'euros. La Région prendra sa part.

Nous avons aujourd'hui, dans le cadre de cette modernisation, le souhait, je vous le dis, et le Président a toujours pris ses engagements, de participer à l'accessibilité et à la modernisation des gares.

J'en veux pour preuve qu'il y en a partout, tous les jours en Nouvelle-Aquitaine et les quatre gares que je viens de citer seront bien évidemment traitées, de la même manière que toutes les autres gares, permettant ainsi une modernisation de ces quatre gares, et donc effectivement le gain de plusieurs minutes par gare sur les gares de Nouvelle-Aquitaine. Ce qui veut dire qu'il y aura une participation de la Région, au titre de la modernisation des gares, comme cela avait toujours été prévu. Et comme nous l'avons toujours fait.

Enfin, je termine d'un mot en vous disant qu'au moment où nous sommes en train de nous parler, les engagements de la Région sont sonnants et réverbérants sur Limoges-Poitiers, ce sont les travaux qui commencent l'année prochaine. Sur Limoges-Saint Julien, c'est les travaux qui commencent l'année d'après. Enfin, sur Limoges-Saint Yrieix, sur lequel aujourd'hui nous avons financé seuls des travaux d'urgence, pour éviter non seulement une fermeture, mais des limitations de vitesse et sur lesquels il va y avoir des travaux qui vont être opérés dans les prochaines années également pour pouvoir effectivement, comme vous l'avez dit et comme je crois nous en sommes tous d'accord, que l'étoile ferroviaire de Limoges puisse évidemment avoir plus d'aller-retour – sur les 14, nous sommes entièrement d'accord. Et pour le coup, dès qu'il y aura le moindre appel, je parle sous contrôle du Président, c'est lui qui engagera la Région bien évidemment comme d'habitude. Mais je pense qu'on pourra signer en bas sur le fait qu'il faut effectivement demain plus d'offres. Mais la vérité, c'est qu'il faut qu'il y ait une robustesse. Et tout le monde le dit, depuis très longtemps. Parce qu'on est les premiers, nous, à en subir les conséquences sur évidemment les correspondances avec nos TER. Systématiquement après les retards, on se fait engueuler, parce que les TER sont partis. La vérité c'est que quand il y a 50 minutes de retard, on ne peut pas retarder un TER de 50 minutes. 10 minutes, c'est encore acceptable, plus ça n'est pas acceptable. Donc on subit nous aussi toutes ces conséquences de correspondances à cause justement de tous ces retards.

L'engagement qu'il faut que nous ayons, c'est que le 1,6 milliard ne soit pas là uniquement pour caler une armoire. Mais véritablement qu'on ait une robustesse, une régularité et là-dessus, on est tous d'accord.

**M. GUERIN.** - Président, je prends un instant pour répondre à Renaud.

Il ne faut pas qu'il y ait de méprise : nous disons sensiblement la même chose. Il y a le sujet de fond, c'est à dire les travaux réellement dans leur opérationnalité. Ce qui ne va pas, c'est que SNCF Réseau, comme vous le dites très justement, n'est pas en mesure aujourd'hui d'aller suffisamment vite pour pouvoir faire ces travaux. Donc là, il y a une faute de la part de l'exploitant, c'est une certitude. Les crédits, ils sont alloués.

Je ne vous fais pas le reproche de ne pas avoir voulu aller au-delà de vos compétences. D'autres régions ont fait d'autres choix, mais ce n'est pas ça le fond du problème. Il y a l'aspect structurel de fond, de travaux et de matériel roulant et il y a l'urgence conjoncturelle de revenir à un nombre de rotations acceptable par jour, notamment le matin.

Président, je m'adresse à vous, c'est la première fois depuis 30 ans qu'il y a une unité de tous les acteurs sur le territoire du sud d'Orléans à Brive pour dire on fait fi de nos divergences politiques, on se groupe avec le monde économique quel qu'il soit, avec les syndicats, avec les usagers — qui sont quand même extrêmement nombreux, c'est plusieurs centaines de milliers de personnes par semestre, plusieurs de millions de personnes qui prennent ces lignes par an — il faut qu'il y ait un service. SNCF vous dit « nous ne sommes pas décideurs, nous ne sommes qu'exploitants », ça tombe très bien, nous vous demandons, Messieurs de la SNCF, de faire rouler des trains. S'il faut des trains racleurs ou des trains de fret pour enlever le givre, on doit pouvoir arriver à trouver une solution. Président, LEGRAND, ce n'est pas une blague. Il y a 2000 salariés sur le territoire, je ne voudrais pas que d'ici 6,8 mois ou un an et demi, on soit tous obligés de pleurer collectivement sur le départ potentiel d'une société de cette taille.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Guillaume, d'abord, l'union sacrée, nous avons commencé à la faire à mon initiative entre l'agglomération, la mairie, le département et la région pour la sortie Nord routière de Limoges puisque j'ai même proposé de faire l'avance à l'État des seules interventions routières que nous faisons dans la grande région sur le désenclavement de Limoges. Donc je suis, là-dessus, pour l'union sacrée.

Le problème, c'est qu'aujourd'hui dans les 900 millions d'euros que nous mettons sur Limoges-Périgieux, Limoges-Angoulême-Limoges-Brive, nous sommes hors compétences.

Depuis la loi de 2000 qui nous a attribué le fait de faire circuler les trains, de les rénover, sur les infrastructures, on doit en être à 1,5/1,6 milliard sur les lignes de dessertes fines. Donc là – dessus, on est hors compétences. On est d'accord.

Simplement, moi, je respecte la parole de l'État et la parole de la Région. Nous intervenons massivement sur les lignes de desserte fine — Renaud vient de l'évoquer, 900 millions d'euros sur cet engagement que vous aviez, d'ailleurs je crois, voté — et à un moment donné, il faut prendre en compte cet accord entre l'État et la Région.

Le vrai problème, Renaud l'évoquait tout à l'heure, est un problème de moyens techniques, de moyens humains. Quand j'en parle, on a la chance d'avoir un directeur régional SNCF remarquable, il faudrait que tous les travaux soient faits la nuit et qu'on supprime les trains de fret la nuit. Les trains de fret c'est la desserte de Rungis notamment. Alors, bien sûr que je vais continuer à mettre la pression et je reviendrai sur LEGRAND et Jean-Pierre FARANDOU, mais il faut qu'on trouve d'autres voies pour desservir Rungis qui dessert la France.

J'ai demandé à Jean-Pierre FARANDOU que j'ai eu au téléphone samedi et dimanche dernier d'appeler directement Benoît COQUARD, ce qu'il a fait. C'était la première fois que le patron de la SNCF et le patron de LEGRAND se parlaient au téléphone, à mon initiative. Un train va être remis à partir du 9 janvier, mais je suis parfaitement d'accord que ça ne suffit pas. Il faut que les dessertes soient à la hauteur suffisante et que l'on accélère les travaux, c'est ce à quoi cette union sacrée va s'employer dans les semaines et les moins qui viennent. La situation n'est pas tolérable et il faut qu'on règle cela. Il y a une situation spécifique de l'enclavement de Limoges qui motive l'effort financier massif de la région pour ce désenclavement. Et cette pugnacité dont vous voulez bien me rendre l'action, je vais continuer à la mener avec cette union sacrée.

**M. LAGRAVE.** - Juste Guillaume, qu'on soit bien d'accord je n'ai pas été assez clair, je pense, aujourd'hui il y a effectivement des engagements d'autres régions sur des modernisations de gares. J'ai dit tout à l'heure que sur les gares que j'ai citées, il y aura des engagements de la région. Pour que ce soit tout à fait précis, et je pense que cela fera certainement plus que les engagements d'autres régions.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Pour deux minutes, ne faisons pas attendre le traiteur et les agents.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - On reprend après Président, on reprend après.

**M. LE PRÉSIDENT.** - La seule personne qui décide quand on lève la séance, c'est le Président. On se calme.

**Mme REQUENNA.** – Je vous remercie, Monsieur le Président, mes chers collègues. Avant d'aborder le pilier trois et l'aménagement du territoire, quelques mots sur des moyens là aussi.

Alors effectivement, pas les mêmes que ceux que l'on vient d'évoquer et pour lesquels nous sommes solidaires de tous les élus dont vient de parler Guillaume GUERIN.

Nous comprenons cette problématique que nous avons d'ailleurs pu voir à la télévision cette semaine.

Je vais regretter d'autres absences de moyens sur ce budget prévisionnel, Monsieur le Président, ce sont les moyens dévolus aux groupes politiques. Alors même que la loi 3DS permet désormais de les augmenter. Pourquoi ce regret et cette déception ? Il ne s'agit aucunement d'une posture ni d'une déception de principe, mais du fait que cela défavorise le travail des groupes politiques dans cet hémicycle. Plusieurs présidents de groupes et élus ont fait cette remarque lors de la dernière commission permanente, force est de constater que nous n'avons pas été entendus. Pourtant, préparation des dossiers, lecture, benchmarking pour les GIA, les commissions, les commissions permanentes ou les séances plénières nécessitent d'avoir des moyens humains pour accompagner les élus que nous sommes et pour permettre que le débat soit riche dans cette assemblée. Alors c'est à la lumière de ces éléments et avec une volonté de participer à une démocratie vivace et vivante que nous regrettons ce choix.

Je vais traduire ce qui se passe aujourd'hui, nous avons eu 12 dossiers substitués l'administration a des contraintes nous pouvons le comprendre, des substitutions qui se font en dehors de toutes règles, et pour lesquelles nous devons quand même répondre.

Et derrière, vous ne nous accordez pas les moyens nécessaires. Et là, alors que nous souhaitons débattre de ce budget, vous nous dites qu'on n'a plus le temps. Alors quand même qu'il y a des règlements qui permettent les prises de parole successives sur le budget.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je n'ai pas dit qu'on n'avait plus le temps, j'ai dit qu'on allait déjeuner. Ne mélangez pas tout quand même.

**Mme REQUENNA.** - Vous l'avez susurré quand même, Monsieur le Président. Ce regret est d'autant plus important que l'argument économique ne tient pas. On ne peut pas nous dire qu'on veut baisser les dépenses de fonctionnement, c'est la raison pour laquelle on n'augmente pas les moyens des groupes. En effet, et le COVID aura fait quelque chose de bien, la visioconférence a été mise en place et les frais des élus ont baissé de manière substantielle, ce qui aurait pu dégager des fonds pour non pas nous faire plaisir, mais pour financer des collaborateurs et donc créer de l'emploi.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je croyais qu'il fallait baisser les frais de fonctionnement internes.

**Mme REQUENNA.** - Monsieur le Président, je vous dis qu'ils ont baissé mécaniquement avec la visio et sur les baisses substantielles qui ont été réalisées, vous auriez eu, si vous en aviez eu la volonté tout loisir de financer quelques postes de collaborateurs.

Parce que ce dont je parle, ça ne va pas chercher très loin. Nous avons eu avec la Vice-Présidente des discussions, nous avons fait part de nos souhaits. Franchement pour notre groupe, un collaborateur en plus...

**M. LE PRÉSIDENT.** - On avait dit trois minutes, Pascale...

**Mme REQUENNA.** - Oui, mais Monsieur le Président, vous m'interrogez je vous réponds.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Chère Pascale, vous voyez...

**Mme REQUENNA.** - Monsieur le Président, cette absence de volonté quand même globalement, et on en a parlé beaucoup ici ce matin, affecte le bon fonctionnement démocratique de cette assemblée, celui qui devrait prévaloir ici dans notre hémicycle.

À ce sujet, je vous précise que quand nous interrogeons par courrier les services, il serait de bon ton que l'on nous réponde. Je le dis avec moins de véhémence que ce que j'aurais pensé faire, puisque j'ai été interpellée tout à l'heure par une de vos collaboratrices qui s'est excusée de ne pas avoir répondu à un de mes courriers, mais je ne suis pas la seule et dans notre groupe, tous nous avons sollicité des vice-présidents et n'avons jamais

reçu de réponse. Donc la démocratie effectivement nous en parlons, mais il faut aussi que nous nous y tenions.

Sur le sujet de l'aménagement du territoire maintenant...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Pascale non... Ce n'est pas loyal.

**Mme REQUENNA.** - Je vais terminer, en application juste du règlement, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ce qui serait bien ce serait que les présidentes ou présidents de groupe donnent l'exemple.

**Mme REQUENNA.** - C'est le règlement.

**M. DIONIS DU SEJOUR.** - Levez la séance, Président.

**Mme REQUENNA.** - Monsieur le Président, je termine. Au moment où nous nous engageons sur une nouvelle génération de contrats pour la période 2023/2025, le BP qui nous est présenté est loin de nous satisfaire. Nous considérons qu'il n'est pas à la hauteur des enjeux. Les crédits sont soit en baisse, soit insuffisants et cela qu'il s'agisse des fonds affectés aux contrats de territoire, à la politique en faveur des quartiers prioritaires de la Ville ou bien encore aux programmes de ruralité.

Cela est d'autant plus surprenant et décevant donc que plus que jamais, il importe de faire vivre le dialogue stratégique entre le Région et les territoires.

Plus que jamais, il faut accompagner la résilience et le déploiement de l'attractivité au cœur même de la Nouvelle-Aquitaine. Il faut travailler avec les territoires, et on n'en sent pas une véritable volonté. En tout état de cause, entre les actes et la réalité, il y a pour nous une véritable différence.

Sur les contrats, et bien qu'ayant des divergences de fond, notre groupe a toujours gardé l'espoir d'un sursaut de volontarisme que nous avons traduit par une abstention au mois de mars dernier et non une opposition comme nous l'avions fait sur la première génération de contrats. Force là encore est de constater que la politique contractuelle dans vos choix politiques n'est pas une priorité et finalement les territoires sont les parents



pauvres des politiques régionales. Attention, Monsieur le Président, à ce qu'ils n'en deviennent pas les invisibles.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous emmènerai, très chère Pascale, quand nous irons inaugurer à la Souterraine 350 emplois qui sont venus grâce à l'attractivité de la région.

**Mme REQUENNA.** - Mais je demande moi à en avoir la preuve ! Si vous m'en faites la démonstration, Monsieur le Président, je viendrai.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Jean DIONIS, et comme ça, les interventions démagogiques seront terminées.

**Mme REQUENNA.** - Je n'ai pas terminé. Je vais aller au bout. Vous m'avez un peu perturbée. J'ai l'intime conviction qu'en égard à ce que nous avons eu comme délibération sur les contrats de territoire, à ce que nous allons avoir encore ce soir, avec le bilan qui nous a été présenté à la dernière plénière du mois de mars où sur 2844 projets, seuls 1288 ont été financés avec un montant moyen de 18 300 euros, je crains qu'il y ait beaucoup de déçus et entre annonce et réalisation, je pense que la marche sera très haute. Ceci étant, je demande à voir le contraire.

J'ai bien entendu ce matin à plusieurs reprises qu'on abordait les règlements d'intervention, les politiques sectorielles. Sauf que de notre point de vue, la contractualisation doit aller au-delà des politiques sectorielles.

Concernant maintenant les crédits affectés à la ruralité, on fait le même terrible constat. Nous nous étions accordés, Monsieur le Président, ici même, en 2017 pour qu'il y ait deux millions d'affectés en 2017/2018/2019 sur les programmes de ruralité.

Des appels à projets ont été lancés, ce fut un succès sur les territoires. Ça on vous l'a dit, et je vous le redis de la même manière, parce qu'il y a des besoins de soins de première nécessité sur nos territoires et la Région y a répondu avec ses appels à projets. Si bien que maintenant, nous avons pour 2023 des inscriptions à hauteur de 100 000 euros en AP, 125 000 en CPAP, ce qui est tout à fait insuffisant, d'autant plus insuffisant que sur la contractualisation nous avons débattu au moins de mars dernier, un volet spécial ruralité que nous avons par ailleurs salué. Donc là encore c'est une grande désillusion pour nous avec un peu le sentiment que les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent et que nous restons dans le très classique finalement : Girondins à Paris, Jacobins à Bordeaux. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** – J’ai une demande : quand vous demandez la parole, Pascale, ne dites pas « je ferai trois minutes » alors que vous faites 10 minutes. Il y a un vrai problème.

Deuxièmement, je ne vais pas vous répondre sur le fond, on ne va pas être d’accord, je laisse à Laurence ROUEDE qui pilote tout ça le soin de répondre et de démontrer le contraire. Jean DIONIS.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Monsieur le Président, je vous propose de suspendre la séance.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ce n’est pas toi qui présides la séance.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Je vous le propose.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Quelles sont ces façons ?

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Alors, vous nous donnez cinq minutes. Respectez vos opposants, Monsieur le Président. Vous les respectez.

Monsieur le Président, mes chers collègues, merci tout d’abord pour l’hommage rendu à Paul CHOLLET, Maire emblématique d’Agen, mais aussi conseiller régional actif, heureux de travailler au Conseil régional, notamment sous la présidence fédératrice de Jacques CHABAN-DELMAS.

J’interviens au nom du Groupe Centre indépendant sur le budget Transports. Votre budget Transports est prévisible. Il est bloqué sur des lignes forces et faiblesses depuis des années. Alors la constance en politique ça peut être une qualité, mais quand même : attention à l’écoute des territoires, attention à l’agilité pour s’adapter à un nouveau contexte. Le Parlement européen a pris un texte fondamental sur non pas l’interdiction de la circulation, mais la vente de moteurs thermiques en 2035. ça change le paysage.

L’arrivée de percées technologiques et le vélo électrique vous font rire, mais le vélo électrique change la donne au quotidien des gens.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Est-ce que je ris ? Non, nous aidons toutes les entreprises du vélo électrique. Cela n’a aucun sens.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Je reviendrai tout à l’heure sur le vélo électrique.

À la lecture de votre budget, je le dis à votre administration, nous avons une demande à vous faire : c'est insupportable d'avoir les infrastructures de transport en pilier trois et le transport en mobilité en pilier quatre. Donc si vous pouviez, ne serait-ce que pour les opposants qui veulent travailler, nous réunir tout ça, ça serait sympa.

Ensuite, les lignes fortes, premièrement GPSO, vous êtes pour, ça tombe bien nous aussi. Au moins c'est clair. Par contre, il faudra éclaircir un angle mort et Guillaume LAUSSU l'a dit, la Région va-t-elle payer pour les collectivités qui ont payé ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - J'ai répondu. Nous avons voté ici 200 millions d'euros.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Attendez, qu'en est-il d'Agen ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Agen n'a pas mis la somme nécessaire.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Non, Agen a mis la somme nécessaire. Je suis dans la société de financement avec vous, Monsieur le Président. Qu'a fait la Région ? Est-ce une prise en charge définitive, ou est-ce que c'est une avance ? C'est une question importante.

**M. LE PRÉSIDENT.** - C'est une avance.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - C'est une avance, c'est bien. Donc on va la suivre. Merci pour cet engagement, Monsieur le Président ;

Pau-Canfranc, vous êtes pour ; cela tombe bien, nous sommes contre. On voudrait là vraiment alerter l'assemblée, il faut appuyer sur le bouton pause. Il est temps de faire de la gestion de projet sérieuse. Quel est le trafic circulé ? Où est-ce qu'on va en dépenses ? Le calendrier ? Il est temps de refaire un petit peu de gestion de projet sérieuse. Les routes, vous êtes contre.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je le suis, sauf à Limoges.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - À part Limoges, c'est clair au moins. RN 141 et 147, vous êtes contre.

Vous êtes constant, on vous en donne acte, mais je voudrais vous dire encore une fois que c'est une erreur stratégique, surtout lorsque la route devient et va devenir

progressivement décarbonée. C'est une faute par rapport aux départements ruraux, par rapport à la ruralité.

La RN 21, axe central de l'Aquitaine de l'intérieur, avec à la fois Périgueux, Bergerac, Villeneuve, Agen. On a un goût amer sur l'absence de la Région. Alors pitié, au moins, au moins, épargnez-nous des phrases comme celle-là, page 144 : « la Région Nouvelle-Aquitaine continue de financer les opérations routières indispensables tant pour la sécurité routière que pour la desserte optimale sur le territoire ». Au moins, épargnez-nous ça, Monsieur le Président.

Ensuite, les TER, vous vous engagez à fond dans une politique que je qualifie de nationalisation régionale. Après tout, pourquoi pas. Mais c'est extrêmement lourd comme engagement. On a commencé à en parler en commission n° 7. Mais j'attire l'attention des collègues, non seulement on a repris la propriété des TER en 2022, mais il s'agit là, et c'est la page 175, de nous engager sur la reprise des centres de maintenance en 2023. À mon avis, c'est extrêmement lourd, il faudrait réfléchir là-dessus. Notre groupe a des doutes de fond sur cette orientation. La loi a fixé un cadre, qui est l'arrivée de la concurrence, ce cadre il est cohérent avec la législation européenne et bien il doit être respecté. Et la logique de cette législation, c'est que les opérateurs sont propriétaires à la fois de leurs moyens de transport et en tous cas de leurs centres de maintenance.

En clair, Monsieur le Président, il ne faut pas se raconter d'histoires, compte tenu de votre ADN politique et de votre majorité, il est à peu près certain que vous allez garder la SNCF comme opérateur. Je vous le signe aujourd'hui. Nous centristes vous disons pourquoi pas. Mais faut-il reprendre les centres de maintenance de la SNCF ? Monsieur le Président, nous vous alertons et nous vous invitons à la prudence. Nous exigeons une instruction détaillée, avant de nous engager lourdement sur ce point. C'est le minimum syndical que vous devez à l'assemblée.

Enfin, Monsieur le Président, j'en viens et c'est le meilleur, sur les nouvelles mobilités. Vous n'aimez pas ces nouvelles mobilités, je ne sais pas pourquoi : il doit y avoir quelque chose dans votre enfance, vous êtes peut-être tombé à vélo, mais vous ne les aimez pas. Pourtant, j'ai cru à un moment donné à une conversion de votre part. Tout à l'heure, vous disiez, sur les TER métropolitains — et je suis assez d'accord avec vous là-dessus — nous devons tous être un peu St Thomas. Mais l'espace d'un instant, je vous ai vu et Saint-Paul sur un chemin et sur une piste cyclable. C'est trop beau, page 178 : « la Région cofinancera avec des agglomérations partenaires [lesquelles, on ne sait pas] des expérimentations sur les nouvelles mobilités/covoiturage, et proposera un Plan Vélo », c'est fantastique. En lisant

ces lignes, j'ai eu un choc. Je me suis dit que le Président avait été touché par la grâce. D'abord, « cofinancé avec les agglomérations » est bizarre : les agglomérations ne font plus des ronds-points et des salles des fêtes, elles font des trucs intéressants. Puis tout d'un coup, je me suis rappelé mon banquier : « la confiance n'exclut pas le contrôle » et je suis allé voir les crédits Nouvelles mobilités.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Retenez bien la leçon du révérend père Jean DIONIS.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Pour investissement, c'est clair : zéro au covoiturage et aux vélos. C'est clair. Le fonctionnement coûte 100 000 euros pour toute la région. Monsieur le Président, vous avez le vélo et le covoiturage frileux. Lâchez-vous, lâchez le frein à main, osez le vélo et le covoiturage. Merci, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Il a fallu attendre quatre minutes pour avoir le retour des infrastructures d'Agen, cela a été relativement rapide.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Vous ramez, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Et ensuite, j'ajoute un mot quand même sur ce que vous proposez.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - C'est le saupoudrage.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Et c'est la continuité chez vous, c'est le retour du saupoudrage. Je mets une petite pincée partout et tout le monde est contenté.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Le logiciel est bloqué.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Jean de DIONIS, le saupoudreur !

**M. COSTE.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est vrai que nous avons entendu pas mal de nos collègues dire que les politiques territoriales étaient le parent pauvre de ce Budget. Nous avons certainement, avec les transports et le train, l'occasion de rééquilibrer les choses si on le veut. Le Président de la République a imaginé qu'on pouvait encore plus métropoliser en créant des RER supplémentaires, en dépassant le ABCDE.

Nous avons ici voté le RER métropolitain. Je pense que, pour le Limousin notamment, pour une partie de l'Occitanie aussi, le RER c'est le POLT. Et que la priorité doit être là-dessus. Et je pense, Monsieur le Président, que même si nous sommes d'accord de voter les 481 millions d'euros de crédits de paiement sur le GPSO, mettre 40 millions, qui permettraient de débloquer la situation et mettre l'État devant ses responsabilités.

Parce que je ne suis pas certain que lorsque nous aurons mis un peu sur la table, ils soient en capacité de faire leurs engagements et vous auriez la capacité, Monsieur le Président, que vous avez l'effet de levier, mais qu'en face il n'y a pas les engagements nécessaires.

Donc je pense qu'aujourd'hui, vous avez raison politiquement, parce que nous nous battons pour que les compétences des uns et des autres soient respectées ; mais que vous avez tort politiquement et qu'on a l'occasion de renverser la table. Et nous espérons que le coût de l'aménagement du territoire qui va disparaître derrière cette non-décision ne sera pas plus important que ces 40 petits millions d'euros. C'est un appel à ce qu'on ne change pas de ligne quant aux responsabilités du Gouvernement et que nous puissions faire la démonstration que l'on peut être solidaire et voir si le Gouvernement est à la hauteur de nos espérances.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Le problème, a priori, cela a été dit et démontré par tout le monde, n'est pas une affaire d'argent. Pardon de le dire, il y a les engagements, le problème c'est que le boulot n'est pas fait. Ou alors, et ça peut être une des raisons, Bercy ne signe pas les chèques pour SNCF Réseau pour le pas faire le travail. Donc ça signifie que, quel que soit le montant que l'agglomération de Limoges par exemple — qui comme l'agglomération de Bergerac pourra mettre aussi de l'argent — cela ne servira à rien Pascal. Cela serait uniquement quelque chose de sémantique et absolument pas quelque chose d'opérationnel.

Aujourd'hui, il faudrait dériver les trains de fret pour permettre de faire le boulot pendant les 5 heures la nuit.

Remettre, comme le demande Guillaume GUERIN, 14 allers-retours, de telle sorte qu'on puisse rouler sur les lignes et qu'elles ne soient pas pendant des espaces de temps importants gelés ou givrés, je ne sais pas comment, je ne suis pas un technicien, c'est ça le problème. Ça ne changerait systématiquement rien.

Je vous propose mes chers collègues que nous levions la séance.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Monsieur le Président, je veux indiquer aux collègues qu'un amendement sera présenté par le groupe. J'espère que nous pourrons en parler longuement parce que c'est pour le POLT.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Vous voulez passer le week-end ici.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Donc, après le déjeuner, nous pourrons, je pense, en parler calmement.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Cet amendement est tellement caricatural, mon cher.

Nos deux collègues TRIFILETTI et SEGUINAU sont élus à la Commission permanente. Je les rassure.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je trouve que nous ne sommes pas très raisonnables, même s'il y a eu un retard sur le service, par rapport à la vie de celles et ceux qui habitent loin. Juste une précision, vous avez noté qu'il y avait un changement sur le choix des vignobles servis à table. Tout le monde à ma table, qui était très pluraliste, a noté la qualité des vins. En fait, pour ceux qui ne le savent pas, une partie de l'appellation Saumur est en Nouvelle-Aquitaine. Je crois qu'il y a 90 exploitations ou quelque chose comme ça.

**Mme CASSIN.** - Il y a d'excellents vins, Président, dans le Thouarsais qui font partie de la Nouvelle-Aquitaine.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je crois que ces vins étaient très bons. Ce sont les vins d'un lycée situé en Pays de Loire qui accueille des élèves de Nouvelle-Aquitaine.

**M. ROBERT.** - Cela ne nous aidera pas à éponger l'excédent bordelais, la prochaine fois peut-être. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je suis attristé.

**M. ROBERT.** - Alors, je retire ce que j'ai dit. Non, vraiment Président, ça me ferait de la peine.

**M. LE PRÉSIDENT.** - C'est bien, c'est bien.

Je vais donner la parole, pour terminer le tour de table des interventions générales, à Martine PINVILLE. Puis, nous passerons au vote du budget en présentant les amendements.

**Mme PINVILLE.** - Merci, Président, de me donner la parole, un peu tard dans l'après-midi, mais il y a eu de nombreuses et intempestives prises de paroles tout au long de ces débats. Je pense, et je l'ai évoqué tout à l'heure, qu'il faudra que nous retravaillions cela au niveau des groupes.

Comme l'a détaillé tout à l'heure Sandrine DERVILLE, notre collègue vice-présidente en charge de ce sujet, la construction du budget a été d'une grande complexité pour l'ensemble des raisons que je ne vais pas rappeler, mais qui pèsent très lourdement sur nos dépenses. Ces difficultés interviennent au moment où l'État met fin au « quoi qu'il en coûte » pour les entreprises, recentralise au lieu de donner les moyens nécessaires aux collectivités d'agir et ne respecte pas ses engagements. On vient de l'évoquer tout à l'heure sur le ferroviaire. La situation est grave aujourd'hui pour la Région qui maîtrise ses dépenses de fonctionnement au plus juste de la réalité et, je tiens à la rappeler ici, sans recettes nouvelles. La Région ne pourra absorber tous les chocs, car le recours à l'emprunt peut se révéler être une solution de long terme.

Mais nous devons d'abord continuer à agir pour mener à bien les grands chantiers que nous avons engagés, comme le Ferrocampus, Néo Terra ou l'Usine du futur. Nous avons également lancé 1Health, une seule santé autour des questions de santé humaine, animale ou environnementale et nous irons encore plus loin en 2023.

Ce sera aussi la présentation d'une feuille de route Néo Terra 2 et la mise en place d'éco-socio conditionnalités pour devenir la première Région écoresponsable. En parallèle, nous allons poursuivre nos investissements autour de nos grandes priorités : la jeunesse, le développement économique, le soutien à l'agriculture dans la première Région agricole de France et nos filières d'excellence, tout en opérant la transition agroécologique ou encore les mobilités, comme l'a fortement évoqué Renaud, avec GPSO, le désenclavement également essentiel de Limoges, mais aussi l'effort constant pour remettre en état les petites lignes ferroviaires.

J'aimerais pour terminer, dire un mot de la culture que nous soutenons plus que jamais dans un monde incertain où la guerre pointe aux portes de l'Europe. Elle demeure la



principale arme de destruction massive contre l'obscurantisme et d'émancipation face à la servitude.

Voilà, mes chers collègues, le complément que je voulais apporter aux propos du groupe majoritaire.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous remercie, Martine.

Sur les modalités de vote, je sollicite votre assentiment, comme je le fais à chaque vote budgétaire ou vote des dossiers budgétaires, afin que l'on puisse, à un moment donné, avoir un vote global. Bien sûr, je vais passer sur les dossiers et chapitres où il y a des amendements et on en débattera ensuite.

Marie-Pia LAREE et le service des Assemblées sont à votre disposition pour inscrire dans le compte-rendu de cette délibération, les votes sur lesquels vous voudriez affirmer votre opposition, c'est la règle.

**M. TRIFILETTI.** - Président, excusez-moi, je crois mal comprendre.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Qui comprend mal ?

**M. TRIFILETTI.** - Stéphane TRIFILLETI, je voulais simplement vous poser une question. Il me semble qu'on doit d'abord analyser l'ensemble des amendements, avant de porter un vote global.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Nous allons voter les amendements en fonction des chapitres sur lesquels ils sont posés. Je ne pense pas qu'il y ait d'amendements sur le chapitre des services généraux. Y en a-t-il sur le chapitre 901, 931, concernant la formation professionnelle ?

**Mme DIAZ.** - Monsieur Le Président, j'ai une question, s'il vous plaît.

**M. ELOPHE.** - Monsieur Le Président, s'il vous plaît, nous avons des interventions thématiques. À quel moment pouvons-nous les faire ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Vous les ferez en fonction des chapitres. Sur quel thème voulez-vous intervenir ?

**Mme COUSIN.** - Le transport scolaire.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Très bien, vous interviendrez sur ce chapitre.

**M. ELOPHE.** - Très bien, merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Sur le chapitre de la formation professionnelle et de l'apprentissage, je ne pense pas qu'il y ait d'amendements. Sur le chapitre enseignement, je ne suis pas non plus saisi d'amendements. Sur le chapitre sports et loisirs, non plus. Sur le chapitre, santé et action sociale, pas d'interventions. Si, il y a un amendement porté par le groupe Centre et Indépendants.

**Mme REQUENNA.** - Sur quel chapitre et quel pilier, Monsieur Le Président ?

**M. LE PRÉSIDENT.** – Cela porte sur le chapitre de l'aménagement des territoires. Pardon, j'avais mal lu la page au verso. J'ai un amendement porté par le groupe Centre et Indépendants.

**Mme REQUENNA.** - Monsieur Le Président, nous avons deux amendements : le premier, afin d'augmenter le programme 405.30.60 Ruralités en CPAP pour le porter à 1,725 M€ et diminuer d'1 M€ le programme 408.00.60 Lignes ferroviaires Pau-Canfranc et le porter à 1 M€ de CPAP.

Dans la même veine, nous avons un autre amendement sur la politique de la ville, pour augmenter le programme 45.10.10 Développement économique des quartiers de 500 000 € en CPAP et ainsi le porter à 1,121 350 €.

Nous souhaitons augmenter également le programme Développement social des quartiers en CPAE de 233 650 € pour le porter à 1,095 830 € et diminuer en conséquence les programmes 21.40.40 Pau-Canfranc de 500 000 € et ainsi les porter à 493 600 € et enfin, diminuer le programme 421.10 Campagnes et créations de 233 650 € et ainsi le porter à 2,8 M€.

**M. LE PRÉSIDENT.** - J'ai un amendement du Groupe Écologiste. Je ne sais pas qui le présente. Allez-y.

**Mme BOURDIN.** - Sur l'emploi associatif, c'est bien ça ? On parle de la même chose ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je suppose.

**Mme BOURDIN.** – Nous vous avons déjà interpellé, Monsieur le Président, lors de la plénière d'octobre, à l'occasion des orientations budgétaires, sur le déclin de l'emploi associatif sur notre territoire. Nous vous avons demandé un signal fort de la part de la Région pour le monde associatif qui subit un certain nombre d'aléas, notamment les estocades régulières du gouvernement, après la remise en question des fameux emplois aidés.

Les contrats d'engagement républicains portent un coup, sans aucune comparaison dans l'histoire, au statut des associations Loi 1901 et à leur liberté, et remettent en question là encore leur subventionnement.

Il nous semble donc que ce dispositif qui n'est pas un dispositif qui subventionne ou qui fonctionnarise, comme vous l'avez dit tout à l'heure, les emplois associatifs, mais a bien un effet structurant, de levier pour la création de nouveaux emplois associatifs : c'est une chose très importante sur notre territoire.

Notre amendement n'est pas très ambitieux. Il s'agit de votre budget, il ne s'agit pas du nôtre, Monsieur le Président. Notre ambition est très modeste, elle consiste simplement à rajouter 80 000 € sur cette ligne, correspondant à la création de 10 emplois associatifs sur le budget de la communication externe qui est de 10 M€, je crois.

Il nous semble que 80 000 € sur 10 M€ ne représente pas un effort considérable. Je crois que nous le devons à tous les bénévoles au service du vivre-ensemble en Nouvelle-Aquitaine qui travaillent au quotidien. Nous sommes, les uns et les autres, engagés dans des associations et nous pouvons témoigner et vous aussi, Monsieur le Président, de leur engagement.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous remercie. Nous avons bien compris votre message.

Cela représente 36 emplois sur les 160 000 emplois qui existent en Nouvelle-Aquitaine. Je rappelle que si nous les finançons directement, cela signifie que ces emplois deviendront des emplois publics.

**Mme BOURDIN.** - Pas du tout, nous ne les finançons pas.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Vous ne connaissez pas le droit.

**Mme BOURDIN.** - Demandez à votre adjointe, à côté de vous, comment elle a fait en Limousin.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je demande à Philippe, si vous voulez bien.

**M. LAFRIQUE.** - Oui, Président, Katia.

Si on aborde le sujet des emplois associatifs, il y a effectivement deux lignes : les emplois associatifs de l'ex-Limousin et les emplois associatifs de la Nouvelle-Aquitaine. Vous savez que l'emploi associatif ex-Limousin est voué à disparaître, bien évidemment. Par contre, vous savez qu'on a aussi, dans notre règlement d'intervention à la vie associative, une ligne, un dispositif sur les emplois associatifs de Nouvelle-Aquitaine. Alors, effectivement, on aide à financer des emplois dans les associations chaque année par le biais d'une aide dégressive sur trois ans à des associations dont le dossier est étudié avec beaucoup d'attention par une Commission consultative. Cette Commission consultative nous aide. On étudie ces dossiers et on a donc une aide dégressive sur trois ans.

Ce que je dois vous préciser, Katia, c'est qu'on dédie 1 M€ supplémentaire du budget pour ces emplois associatifs dès maintenant. Autrement dit, on va pouvoir largement doubler le nombre d'emplois associatifs dans le cadre de ce dispositif de Nouvelle-Aquitaine. C'était une précision importante. 80 000 € supplémentaires n'auraient pas d'effet, alors que l'on va pouvoir plus que doubler le nombre d'emplois associatifs sur le dispositif Nouvelle-Aquitaine.

**Mme BOURDIN.** - Comment se fait-il qu'il y ait 83% sur la ligne budgétaire ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Sandrine DERVILLE, qu'en est-il des autres amendements, globalement ?

**Mme DERVILLE.** - Sur les autres amendements – Laurence, n'hésite pas à compléter, si j'oublie des éléments sur la partie Ruralités et plus globalement politique contractuelle ainsi que sur la politique de la Ville –, pour commencer sur la politique contractuelle, il y a une baisse importante en matière d'autorisations de programmes, mais je rappelle qu'au BP 2020, il y avait sur cette ligne 50 M€ d'autorisations de programme pour le projet

Ferrocampus. On ne les retrouve donc pas en 2023, c'est logique. Cette année, vous n'avez que le périmètre Contrats de territoire.

Comme on vous l'a déjà expliqué précédemment sur cette ligne des contrats de territoire, on est en début de génération de nouveaux contrats de territoire. L'année 2023 est une année de démarrage et on assistera à une montée en puissance des contrats de territoire sur les années 2024-2025.

Au demeurant, pour avoir une vision globale des engagements financiers sur ces contrats de territoire, il conviendra aussi de regarder les engagements qui sont fléchés dans les politiques sectorielles. On peut tout à fait le faire et on y travaille avec Laurence. On fait ce suivi de façon régulière et on est tout à fait prêtes à le faire dans les commissions concernées. C'est le cas des crédits que vous évoquez dans l'amendement sur les crédits dédiés à la ruralité. Fort du succès des appels à projets Ruralité, nous avons décidé d'intégrer désormais cette politique au sein des contrats de territoire. C'est donc la ligne Ruralité qu'il faut examiner, en regardant aussi la ligne Action territoriale. Sur la ligne Ruralité, il ne reste plus aujourd'hui que le cluster Ruralités avec, notamment, l'organisation du forum Ruralités.

Est-ce le cas Laurence ? Tu peux compléter.

**Mme ROUEDE.** - Oui, le Cluster Ruralités demeure vivant avec toute sa capacité d'expertise et de centre de ressources, avec le forum des Ruralités et un appel à projets qui est vraiment dédié aux sujets d'innovation en ruralité.

En revanche, nous avons fait rentrer, comme l'a dit Sandrine, l'accompagnement des projets de maîtrise d'ouvrage de communes rurales dans le droit commun des contrats, avec un taux minimum d'accompagnement qui dépend évidemment de chaque contrat. Certains sont très ruraux, d'autres le sont moins, ce qui va nous obliger conjointement, territoires et Région, à accompagner mieux et plus fortement la ruralité. Être intégré au droit commun des contrats est plus simple que de répondre à des appels à projets annuels avec une vision pluriannuelle.

Pour compléter ce qu'a dit Sandrine, il a été dit tout à l'heure dans les débats préliminaires qu'on n'avait pas beaucoup de visibilité sur l'engagement. Au contraire, on regarde de façon très sérieuse les engagements des contrats de territoire. On va même faire un mini PPI par contrat de territoire que l'on va regarder de façon très transversale avec les collectivités membres, avec lesquelles on contractualise et on a inscrit des projets matures. Un projet mature est un projet qui est en situation d'être en avant-projet définitif, c'est-à-dire financé en 2023.

Sur ces projets matures, plus de 90% d'entre eux, sont inscrits dans notre niveau d'intervention et de subventionnement, donc au contraire, on est très lisible et très transparent. Les projets en amorçage sont ceux qui devront être financés en 2024 et 2025.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous remercie.

**Mme DERVILLE.** - Sur la politique de la Ville, Président, un petit élément complémentaire.

Il y a deux choses en politique de la Ville. Une partie de la baisse s'explique par un transfert de crédits. Un certain nombre de crédits qui étaient l'an dernier en politique de la Ville sont aujourd'hui transférés, notamment 200 000 € vers le sport. Il s'agit de subventions pour l'accompagnement du Comité régional d'Aquitaine de boxe, de Surf Insertion et de l'Union sportive Saige Amis de Pessac et un certain nombre de crédits qui sont transférés à la culture et étaient précédemment en politique de la Ville, ainsi qu'aux secteurs de l'égalité, vie associative et solidarités.

Cela représente à peu près 200 000 € de transferts de crédits. Le reste de la baisse s'explique par le fait que nous ne sommes pas chef de file sur cette politique. On est en accompagnement de politiques portées par d'autres collectivités. Nous sommes tributaires de l'avancement des projets menés soit par les collectivités soit par l'État.

Il est vrai que la conjoncture a été plutôt défavorable. Les investissements des collectivités, on peut le comprendre, eu égard à la crise du Covid, un manque de visibilité vis-à-vis des financements de l'État et des fonds européens, ont connu un peu de retard. De facto, comme vous le disiez, Président, nous n'inscrivons que les crédits dont nous sommes certains qu'ils seront dépensés dans l'année. S'il y avait une accélération de certains projets en cours d'année, bien évidemment, avec plaisir, nous nous retrouverions au budget supplémentaire.

Je crois que Laurence a des choses à compléter, Président.

**Mme ROUEDE.** - Je voulais rappeler que la programmation et les contrats de ville étaient une opération prévue de 2014 à 2020, prolongée par l'État qui est chef de file sur ces sujets jusqu'en 2022. L'État, malgré plusieurs missions organisées pour réfléchir sur les Contrats de ville - les maires qui sont concernés le savent bien -, a repoussé à 2023 la nouvelle définition des contrats de ville. Nous sommes aussi tributaires de ce calendrier, ce qui ne nous empêchera pas - Benoît Tirant y travaille avec les équipes -, de proposer notre

propre règlement d'intervention et de retravailler le règlement d'intervention politique de la Ville en 2023 et d'être évidemment à un niveau de réponse qui pourra satisfaire les collectivités concernées.

Petit rappel sur la politique contractuelle et sur l'engagement territorial, n'oubliez pas le geste fort de la région Nouvelle-Aquitaine sur la délégation territoriale des Fonds européens LEADER et objectif 5 du FEDER. Je crois que c'est très apprécié.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous remercie.

Si je suis bien, ces trois amendements portent un avis négatif de l'exécutif.

**Mme SEGUINAU.** - Président, excusez-moi.

J'avais simplement deux questions. Le déroulé du vote du budget est un peu compliqué, du fait de passer en revue les chapitres, la présentation des amendements et les interventions de collègues qui n'auraient pas pu s'exprimer ce matin. Je pense qu'il serait plus simple de laisser les rapporteurs présenter leurs amendements, que la majorité y réponde et qu'ensuite on les vote individuellement. Si certains veulent réagir, que ce soit possible sinon ça va être compliqué.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ma chère Christine, c'est ce que nous sommes en train de faire.

**Mme SEGUINAU.** - Il ne me semble pas.

**M. LE PRÉSIDENT.** - On a un amendement porté par le groupe Centre et Indépendants sur la ruralité.

Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ?

L'amendement est donc rejeté.

Vote sur l'amendement « Amendement Ruralité » porté par le Groupe Centre  
et Indépendants

**POUR : Renaissance, Centre et Indépendants, UDI et Territoires ;  
Rassemblement National et Apparentés**

**CONTRE : Parti socialiste/Place Publique/Apparentés ; Communiste,  
Ecologique et Citoyen ; PRG-Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et  
Citoyen**

**AMENDEMENT REJETÉ**

**Non-Participation : Les Républicains**

**Mme SEGUINAU.** - Est-ce qu'on peut faire une intervention pour expliquer notre vote, s'il vous plaît, Monsieur le Président ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Les amendements ont été présentés, ma chère Christine.

**Mme SEGUINAU.** - Alors, mon cher Président, nous n'avons pas pu exprimer ce que nous pensions de l'amendement. Nous sommes dans une démocratie, donc il serait bien de pouvoir la faire respecter.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je la respecte.

**Mme SEGUINAU.** - Non, car j'aurais aimé m'exprimer sur les amendements portés par le groupe centriste.

**M. LE PRÉSIDENT.** - On vient de présenter l'amendement de votre groupe.

**Mme SEGUINAU.** - Nous n'avons pas eu l'occasion de pouvoir y répondre et de justifier notre vote. C'est quand même incroyable.



**M. LE PRÉSIDENT.** - Une interrogation et un amendement ont été exprimés par le groupe EELV. Philippe LAFRIQUE y a répondu. Nous passons au vote.

**Mme SEGUINAU.** - Président, dans cette assemblée, lorsqu'un groupe a un avis sur un vote, il a le droit de l'expliquer.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mais vous l'avez expliqué, car vous avez proposé un amendement.

**Mme SEGUINAU.** - S'il vous plaît, laissez-moi parler, afin de donner les raisons qui font que nous n'acceptons pas le vote présenté par le groupe centriste.

**M. ROBERT.** - L'explication de vote est de droit, Président. Les autres groupes peuvent parler d'un amendement, c'est dans le règlement intérieur.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Attendez, je ne comprends pas bien. Vous voulez faire durer le débat, alors que vous m'avez demandé de faire en sorte que l'assemblée plénière soit terminée demain matin.

**M. ROBERT.** - Non, cela me navre de vous dire ça.

**Mme SEGUINAU.** - Ce n'est pas pour faire durer le débat.

**M. LE PRÉSIDENT.** - À l'Assemblée nationale, on présente l'amendement, il est justifié par le groupe qui le présente. Ensuite, il y a une réponse de l'exécutif, puis on vote. Qu'est-ce que vous voulez de plus ?

**M. ROBERT.** - Le règlement intérieur du Conseil régional stipule - vous l'avez écrit et fait voté - que chaque groupe peut faire une explication de vote sur chaque amendement.

**M. TRIFILETTI.** - Nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale, Président.

**Mme DEWAELE.** - On n'est pas à l'Assemblée.

**M. ROBERT.** - Chaque groupe peut faire une explication de vote sur chaque amendement.

**Mme DEWAELE.** - Il n'y a pas que la majorité qui a le droit de parler. C'est quand même incroyable.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vois bien ce que vous cherchez. C'est jouer sur le temps.

**Mme SEGUINAU.** - Je ne pense pas que ce soit pour faire durer le temps. Effectivement, à plus de 16 heures, on est à peine à la première délibération. C'est simplement pour laisser la démocratie s'exprimer et appliquer le règlement intérieur.

Notre groupe votera contre les deux amendements proposés par le groupe centriste, car nous défendons, depuis la première heure, le projet de la ligne Pau-Canfranc, en faveur des trains du quotidien. Nous sommes très attachés à cela, et au fait d'offrir une liaison vers l'Espagne, notamment pour le fret.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cet amendement.

Je vous remercie.

*Sous la présidence d'Andréa BROUILLE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente*

*En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

**Mme BROUILLE.** - Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'explication de vote ?

On va passer au vote du premier amendement, si on est bien d'accord, sur l'aide à la création aux emplois associatifs. C'est fait ? Alors passons à l'amendement sur la ruralité.

**M. BACHÉ.** - Madame La Présidente, s'il vous plaît.

**Mme BROUILLE.** - Oui, Monsieur BACHÉ.

**M. BACHÉ.** - Il nous faut savoir ce sur quoi va porter le vote. On est parti en pagaille. Mais si, on est partis en pagaille. Certains parlent de Pau-Canfranc, d'autres, des emplois.

**Mme BROUILLE.** - C'est pour cela qu'effectivement, je proposais de revoter.

**M. BACHÉ.** - Il faut que nous procédions par ordre, tranquillement, afin que chaque groupe souhaitant s'exprimer, puisse s'exprimer, et qu'on sache ce sur quoi on vote réellement.

**Mme BROUILLE.** - Il s'agit de l'amendement 1.

*Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président*

**M. BACHÉ.** - Monsieur Le Président, s'il vous plaît. Je suis un de ceux qui pense qu'il faut que nous prenions le temps de nous écouter tranquillement, avec le respect de nos différences, pour que chacun puisse s'exprimer en fonction de ses opinions. Je sais que c'est votre volonté, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je suis totalement d'accord.

Cependant, même dans un lieu démocratique comme l'assemblée du Parlement européen, il y a une limitation du temps de parole. Quand on a expliqué la présentation d'un amendement, il y a une réponse de l'exécutif et ensuite, on passe au vote ou alors on n'a pas su exprimer ses idées. Et le vote exprime la position des uns et des autres.

**Mme SEGUINAU.** - J'ai parlé, merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Alors, je refais voter cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter, le manifeste en levant la main ?

**Mme REQUENNA.** - Quel amendement ?

**M. ROBERT.** - Vive le 49.3, ça va plus vite.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je pense que je vais aller faire ma sieste ! Vous voulez bien éteindre vos micros, là au centre ? Fabien, ce n'est pas vous qui commandez cette assemblée. Vous vous êtes fait complètement planter aux élections régionales.

Alors, qu'est-ce qu'on refait maintenant ?

**Mme BROUILLE.** - L'amendement 1 sur la ruralité.

**M. DUPRAT.** - On aurait dû garder du Bordeaux, on n'aurait pas dû changer de vin.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Alors, sur les emplois associatifs, c'est réglé ?

**Mme BROUILLE.** - C'est sur la ruralité, en fait.

**M. LE PRÉSIDENT.** - C'est sur la ruralité. C'est l'amendement porté par le groupe Centre et Indépendants qui je suppose le défend.

**Mme REQUENNA.** - C'est fait, Monsieur le Président.

**M. TRIFILETTI.** - Lequel, Président ? Il y en a deux.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Attendez, vous avez trois prises de parole dans votre propre groupe. Vous n'êtes déjà pas très nombreux, ça fait beaucoup.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - C'est petit.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Oui, mais je constate.

**Mme REQUENNA.** - C'est un bout d'argument, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Alors, est-ce que vous m'autorisez à faire voter cet amendement ?

**Mme REQUENNA.** - Allez-y. Lequel ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - La ruralité.

**Mme REQUENNA.** - Vous l'avez fait voter, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Mais je suis prêt à tout, je reviens.

**Mme BROUILLE.** - Président, si tu me le permets : Madame REQUENNA, on refait voter, car il y a eu une demande d'explication de vote. On doit refaire voter l'amendement, au

cas où d'autres personnes voudraient entendre l'argument du groupe et changer leur position.

**Mme REQUENNA.** - Je ne savais pas qu'une délibération qui avait été votée ou un amendement pouvait être revoté. C'est une nouveauté.

**Mme BROUILLE.** - On l'a bien expliqué.

**M. LE PRÉSIDENT.** - L'amendement ruralité est donc rejeté.

**M. LE PRÉSIDENT.** - L'amendement sur l'aide à la création aux emplois associatifs, après les explications de Philippe LAFRIQUE, est mis aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ?

Vote sur l'amendement « Aide à la création aux emplois associatifs » porté par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen (ci-annexé)

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires**
  
- **CONTRE : Parti socialiste/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique et Citoyen ; PRG-Le Centre Gauche ; Renaissance ; Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT REJETÉ**

**Non-Participation : Les Républicains**

**M. GUERIN.** - Le groupe LR ne participe pas au vote.

**M. LE PRÉSIDENT.** - D'accord.

Sur l'amendement sur la Politique de la Ville, qui est pour ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote sur l'amendement « Politique de la Ville » porté par le groupe Centre et Indépendants (ci-annexé)

- **POUR : Renaissance, Centre et Indépendants, UDI et Territoires ;**
  
- **CONTRE : Parti socialiste/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique et Citoyen ; PRG-Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT REJETÉ**

**Non-Participation : Les Républicains**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ensuite, sur la gestion des fonds européens, je ne suis pas saisi d'amendements. Sur l'environnement, il y a deux amendements portés par EELV.

**M. ELOPHE.** - J'ai une intervention, Président, sur cette partie du budget.

**M. LE PRÉSIDENT.** - D'accord, je vais demander qu'on présente les amendements et puis je vous donne la parole. Qui présente les amendements pour EELV ?

**Mme DEWAELE.** – J'ai un amendement pour le Plan zéro plastique.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Alors, allez-y.

**Mme DEWAELE.** - Notre groupe abonde sur ce projet de Plan zéro pollution plastique, mais comme il a été dit ce matin par différents groupes, les moyens annoncés ne sont pas à la hauteur pour soutenir les initiatives qui pourraient réduire la catastrophe en cours. Cet avis est d'ailleurs partagé par le CESER.

Ce budget primitif prévoit une baisse de 100 000 € par rapport au budget précédent. Il faut pourtant accompagner de manière efficace ce plan pour des mesures nécessitant de vrais moyens. Je me bornerai à citer deux exemples : le lancement massif de la consigne de verre, en favorisant la réutilisation du verre pour en réduire le recyclage, très coûteux en énergie, ou alors la suppression des plastiques dits biodégradables qui sont actuellement un fléau dans la mise en place des solutions de compostage, que ce soit en sites de proximité ou sur des plates-formes industrielles.

Je vous rappelle qu'il faut répondre à la loi au 1er janvier 2024 au sujet du compostage et de la gestion des vieux déchets. Nous vous proposons d'abonder ce budget d'1 M€ en investissements et en réorientant une partie des fonds destinés au soutien à la performance industrielle.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous remercie. Je laisserai à Maud CARUHEL le soin de répondre sur ce point, si elle le veut bien, parce que notre élu délégué est au ministère de la Santé et il arrive à 17 heures.

**Mme CARUHEL.** - Ce que je répondrai par rapport à l'amendement, c'est que sur la réduction des 100 000 €, cela n'impacte pas la mise en œuvre du Plan zéro pollution plastique.

Ce que l'on a présenté lors des commissions sur le budget alloué est un déploiement sur cinq ans de 500 000 € dévolus aux services déchets et économie circulaire. C'est un plan zéro pollution plastique qui se travaille en transversalité et qui est mis en œuvre aussi par les autres services. Au total, ce sont 2,5 M€ qui ont été alloués aux services déchets et économie circulaire sur cinq ans, ainsi que 3,5 M€ aux différents services investis dans la démarche sur cinq ans. Sur cinq ans, ce plan déploie donc 6 M€ pour ce plan zéro pollution plastique. C'est ce que je répondrai au niveau des financements investis dans ce cadre.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous remercie. Sur cet amendement, on va passer au vote. Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ?

Vote sur l'amendement « Zéro plastique » porté par le Groupe Ecologiste,  
Solidaire et Citoyen (ci-annexé)

▪ **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ;**

▪ **CONTRE : Parti socialiste/Place Publique/Apparentés ;  
Communiste, Ecologique et Citoyen ; PRG-Le Centre Gauche ;  
Renaissance ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National  
et Apparentés**

**AMENDEMENT REJETÉ**

**Non-Participation : UDI et Territoires ; Les Républicains**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Sur le chapitre des transports, je suis aussi saisi d'un amendement du groupe EELV.

**M. ELOPHE** - Vous m'avez oublié, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Pardon, je vous ai oublié. Je vous donne la parole.

**M. ELOPHE.** - Merci Président, chers collègues. Malheureusement, nous ne connaissons que trop bien la version une de Néo Terra avec ses très nombreux désagréments : une fiscalité punitive, des normes s'ajoutant aux normes, des éco-socio conditionnalités très contraignantes pour nos entreprises, un millefeuille administratif et surtout des aberrations écologiques, avec les soi-disant énergies renouvelables que constituent les usines photovoltaïques et les éoliennes.

Ainsi, les Néo-Aquitains auraient souhaité une pause dans votre feuille de route idéologique qui ne leur apporte rien au quotidien, si ce n'est des freins considérables à notre développement



économique. Vu le contexte économique compliqué, il aurait été logique de limiter le coût abyssal des énergies renouvelables et ainsi s'appuyer sur nos deux piliers énergétiques que sont le nucléaire et l'électricité. Pourtant, vous persistez dans le tout-renouvelable et c'est nous qui en payerons le prix, dès cet hiver, en étant contraints d'importer de l'électricité, ce qui est historique. La version 2 de Néo Terra va bientôt se mettre en place et nous entrevoyons déjà encore plus de dérives et d'idéologie de votre part. Dès le texte introductif de votre budget, il est question d'atteindre l'objectif de 100% de gaz renouvelables en 2050, de renforcer les réseaux TEPOS et de faire de la Nouvelle-Aquitaine la première région écoresponsable de France. Pire encore, il est proposé de mettre en place une éco-socio conditionnalité pour toutes les aides aux investissements destinés aux agriculteurs.

Toutes ces orientations se traduisent par l'explosion du pilier budgétaire dédié à VOLUBI, dont les dépenses globales augmentent de 9,1% pour atteindre environ 490 M€ en crédits de paiement. Que d'argent dépensé en période de crise, alors que dans le même temps, les dépenses liées aux piliers du développement économique diminuent. On comprend bien où vont vos priorités, votre feuille de route dogmatique passera avant tout le reste. Parmi vos priorités, le développement de la filière photovoltaïque occupe une place centrale dans ce projet, en dépit de la forte intermittence de cette énergie et du fait que les panneaux soient bien souvent fabriqués en Chine. Nous sommes bien loin de vos discours lénifiants sur votre objectif de souveraineté énergétique grâce au renouvelable. Ainsi, vous prenez notamment l'installation de centrales photovoltaïques au sol, en dehors des espaces artificialisés, afin d'atteindre les objectifs du SRADDET dans ce domaine. Nous pouvons y ajouter votre volonté affichée de développer la filière agrisolaire, dont les bienfaits écologiques sont très contestables.

En résumé, il s'agit d'investir massivement pour développer la part des ENR dans notre mix énergétique, alors que l'actualité énergétique quotidienne nous montre à quel point cette politique est un désastre. Plutôt que de foncer dans le mur, il serait urgent de vous remettre en question et ce n'est pas assurément le budget 2023 qui vous permettra de le faire.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je ne me savais pas avoir une part de responsabilité dans les futures coupures d'électricité. Je me sens très puissant après votre intervention.

J'ai appris une chose récemment concernant les éoliennes. Je ne comprenais pas pourquoi – et je ne suis pas le seul – sur quatre, cinq ou six éoliennes, seules deux simplement

fonctionnaient, comme on peut le voir lorsque l'on traverse le Massif central ou que l'on monte en TGV à Paris. Je ne comprenais pas cela, alors même que l'éolien pourrait produire beaucoup plus d'électricité. Cela vient du fait que le système linéaire de production de l'électricité met en rideau certaines éoliennes. S'il y avait une utilisation des éoliennes à plein, on pourrait beaucoup plus tirer parti de la production d'électricité par l'énergie renouvelable. Je me suis adressé à la SNCF, afin de leur dire de revoir la façon dont fonctionne le réseau de distribution RTE, car en l'état actuel du parc, il serait possible d'avoir beaucoup de production d'électricité renouvelable.

Je vais passer au chapitre transport sur lequel j'ai trois amendements, dont un porté par le groupe EELV sur la rénovation des lignes et un autre sur les trains du quotidien et achats de rames.

**Mme SEGUINAU.** - Monsieur le Président, chers collègues, je vais essayer de présenter deux amendements en un pour gagner du temps. Je ne vais pas revenir sur le débat autour de la GPSO, même si nous en avons beaucoup parlé ce matin malgré tout.

Nous avons annoncé, et dans ce budget nous en avons vraiment la preuve, que la Région ne pourrait pas financer deux lignes LGV et le train du quotidien. Ce matin, vous avez également dit que le budget n'était pas une question d'affichage et que tout ce qui était inscrit dans le rapport de présentation était reporté dans les tableaux de financement.

Or, je voudrais revenir sur le protocole des petites lignes qui est très largement cité, dont notre vice-président dit souvent qu'il sert à caler les armoires du ministère. Si on regarde ce budget, rien ne permet de prévoir une signature, même s'il y a eu une signature entre l'État et la Région. Pour l'instant, dans les faits, il y a zéro euro de part et d'autre. Dans ce nouveau budget 2023, on n'anticipe absolument pas, le ministre Clément BEAUNE, ayant annoncé la signature du volet mobilité du CPER en 2023. C'est pour cette raison que nous vous proposons cet amendement, afin de récupérer l'argent sur les AP de la LGV, pour que la Région puisse mettre en œuvre le protocole des petites lignes, avec les financements de l'État et de CSF Réseau, notamment pour la ligne Blaye-Saint-Mariens, dont nous avons adopté, en octobre 2021, la motion pour la réouverture.

Actuellement, vous le savez toutes et tous, nous faisons face à une véritable crise énergétique et sociale et il nous paraît très important de réorienter nos budgets, afin de pouvoir offrir encore plus de trains au quotidien, malgré le manque de moyens mis en œuvre par la SNCF pour rénover les lignes. Il nous faut donc marquer un grand coup sur cette question.

Sur le projet d'acquisition de 15 nouvelles rames, dont nous parlerons demain, pour faire face à la surfréquentation et renforcer nos offres sur toutes les lignes TER, nous proposons sans attendre, car la livraison des rames est très longue, de budgétiser le financement de quatre nouvelles rames Régio 2N. Il nous paraît donc très important de pouvoir réorienter ce budget de la GPSO, qui je rappelle aussi...

**M. LE PRÉSIDENT.** - Vous avez aussi un amendement POLT. C'est vous qui le présentez ?

**Mme SEGUINAU.** - Non, ce n'est pas moi.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Alors, l'amendement POLT ?

**Mme SEGUINAU.** - Je peux finir, Président ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Alors, ne répétez pas trois fois la même chose.

**Mme SEGUINAU.** - Je ne me répète pas et je vous ai demandé tout à l'heure d'essayer d'éviter de couper la parole aux rapporteurs. Je rappelle que le temps de parole est de quatre minutes par amendement. J'essaye de présenter deux amendements en un. Je n'étais pas encore à quatre minutes. Si vous ne m'aviez pas interrompue, j'aurais fini.

**M. LE PRÉSIDENT.** - C'est terminé !

**Mme SEGUINAU.** - Je n'ai pas fini, je suis désolée ! Je voulais simplement ici rappeler, et je ne pense pas qu'on l'on puisse rire des interruptions de paroles, cela ne me fait pas vraiment rire. Si vous voulez bien me laisser continuer, je suis patiente.

Le Plan de financement de la GPSO, qui est d'environ 15 Mds€, n'est toujours pas bouclé. Nous n'avons toujours pas les financements de l'Europe et le décret portant sur la taxe des

bureaux n'est pas encore paru. Par contre, et je pense que cela est important, à partir de 2023, tout contribuable étant à une heure de gare de Bordeaux va payer un impôt supplémentaire sur sa taxe foncière. Les sénateurs ont de plus fait voter une surtaxe sur la taxe de séjour de 5 € qui sera redevable par tous les touristes en séjour en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie, afin d'alimenter l'agence de financement de GPSO, ce qui est dramatique pour cette économie importante pour notre région, à savoir le tourisme.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Cette loi et ce texte, que les Régions ont soutenus, font que la taxe sur les particuliers est extrêmement faible, à savoir 10 € par an. Cette taxe de 5 €, vous venez de le dire, est faite pour prévenir l'enrichissement sans cause, notamment ce qui s'est produit autour de la gare de Bordeaux.

Qui souhaite intervenir sur le troisième amendement, concernant le financement POLT ?

**M. PAGES.** - C'est moi, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Cela ne m'étonne pas.

**M. PAGES.** - Je dois dire, mes chers collègues, que c'est la première fois que j'ai à défendre un amendement qui se présente sous d'aussi bons auspices. Lundi, des centaines de citoyens et d'élus de tous bords étaient rassemblés à la gare de Limoges, pour exiger enfin une ligne POLT qui soit à la hauteur de son rôle structurant et ce, grâce à une entreprise de matériel électrique, qui a créé comme c'est sa fonction, un bel électrochoc. Je crois que l'on peut se féliciter de la présence de tous les acteurs politiques, y compris Mme la vice-présidente, Andréa BROUILLE, qui a assuré que la Région prendrait toutes ses responsabilités. Je l'ai bien écoutée et c'est un vrai verbatim - Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, chiche.

Hier, nous avons lu dans la presse que tous les sénateurs du Limousin LR ou PS étaient unanimes et rassemblés, et demandaient une union sacrée de l'État et des Régions, pour boucler le projet de modernisation de la ligne. Je vous rappelle que nous avons effectué la partie régénération, où l'État a donné 1,5 Mds€. Il s'agit là de la partie modernisation qui va permettre

de faire rouler des rames plus rapides, dont le coût est évalué à 380 M€. Là aussi, quand on voit l'unanimité des sénateurs, on peut dire « chiche ».

Alors effectivement, on l'a dit à plusieurs reprises, même si on n'est pas du tout dans le même domaine, la Région affecte près de 1 Md€ à cette affaire de GPSO, mais je vous rappelle que la ligne Toulouse-Paris ou plus précisément Brive-Paris est absolument cruciale pour nous, car c'est un vrai poumon de développement économique.

Il y a des questions auxquelles on peut répondre. La première : pourquoi la Région devrait être partie prenante dans l'infrastructure intercités comme le POLT ? Mes chers collègues, je vous rappelle qu'il y a plus de 170 km qui vont du sud de Brive jusqu'au nord de La Souterraine. Cette infrastructure intercités est utilisée par les TER. D'autre part, la Région a un rôle économique très important et je pense que cette ligne est vitale pour nous, comme l'ont rappelé le Président de la Métropole et le Président du Conseil départemental de la Corrèze.

Autre question : est-ce que l'État donne trop peu et la Région donnerait trop ? En l'espèce, l'État a donné 1,5 Md€ et donnera près de 500 M€ pour les rames MLD. Sur les 380 M€, l'État va donc en payer les deux-tiers. Je vous rappelle que pour la GPSO, seule la moitié est donnée par l'État, le reste est abondé par les collectivités.

Deuxième question : est-ce que l'on peut dire que les régions ou que la Région Nouvelle-Aquitaine, donnerait trop dans ce partage d'un tiers ? Mme DELGA a dit qu'elle donnerait sa quote-part au tour de table Région-État. Je vous rappelle que pour l'Occitanie, les bassins intéressés sont le Lot et le nord du Lot, car les autres utiliseront la ligne de Bordeaux.

La Région Centre a dit par la voix de son vice-président aux transports, M. FOURNIÉ, qu'elle aussi allait payer, alors qu'elle se trouve, somme toute, tellement près de Paris, que les gains en distance ne sont pas énormes. En fait, c'est bien le Limousin de Nouvelle-Aquitaine qui est le plus impacté et qui a le plus besoin de façon cruciale d'un investissement. Quelle que soit notre quote-part sur ces 130 M€, que ce soit 40, 50 ou 50 M€, c'est tellement important pour nous, si on les compare aux millions que l'on va mettre sur la table pour la GPSO, que je pense qu'on ne peut pas faire l'économie de ce financement, comme nous le demandons dans l'amendement. On voit bien que nous avons plus à gagner, nous les Limousins, dont les Néo-Aquitains.

Quand je vois cette unanimité d'élus, y compris dans cette assemblée, qui sont prêts à dire qu'il y a un geste économique, politique à faire pour moderniser cette ligne, j'espère, mes chers collègues, que tous ceux qui sont pour un équilibre des territoires, que tous ceux qui tiennent à

ce que le Limousin soit une région aussi prospère que l'Aquitaine, vont voter pour notre amendement qui consiste à rebasculer une partie de cet argent.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Est-ce que vous pensez que l'on est dupes de votre hypocrisie ?

**M. PAGES.** - Vous plaisantez, Monsieur le Président ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Non, je ne plaisante pas. On vous explique depuis ce matin que cela ne sert à rien d'ajouter un centime. Deuxièmement, vous n'étiez pas là lorsque l'on a voté la convention sur les petites lignes : vous avez fui.

**M. PAGES.** - Vous plaisantez !

**M. LAGRAVE.** - Monsieur le Président, je vais essayer de répondre à l'intervention de Jean DIONIS, tout à l'heure, qui disait que la Région ne s'occupait ni des vélos ni du covoiturage. C'est tout à fait normal qu'il n'ait pas cette information, puisque sa collectivité fait partie des trois AOM de Nouvelle-Aquitaine qui n'ont pas adhéré à Nouvelle-Aquitaine Mobilités. À Nouvelle-Aquitaine Mobilités, Monsieur le Conseiller régional, nous nous occupons de covoiturage et justement de vélos et si l'idée vous en prend de vouloir adhérer, vous êtes le bienvenu. C'est au sein de Nouvelle-Aquitaine Mobilités que 27 AOM, dont la Région, travaillent aujourd'hui sur des outils de covoiturage, des aires de covoiturage, dans le cadre des travaux menés avec les départements, les autres AOM et la Région et, également, sur la question des vélos, puisqu'entre Cognac et Royans, nous allons faire une expérimentation de vélos en libre-service, grâce notamment au financement de la Nouvelle-Aquitaine et de toutes les AOM membres de Nouvelle-Aquitaine Mobilités. Vous aurez le plaisir, quand vous adhérerez à NAM, d'utiliser Modalis, l'outil de gestion et d'utilisation pour pouvoir voyager en Nouvelle-Aquitaine, de voir que vous avez des propositions de covoiturage sur Modalis, y compris sur les trajets à vélo.

Sur les centres de maintenance, on va reprendre la propriété. Votre idée n'est pas la nôtre, c'est un peu comme le matériel d'ailleurs, si on ne reprend pas la propriété du matériel et des centres de maintenance, à qui iront-ils, une fois l'ouverture à la concurrence ? À Pierre, Paul ou Jacques, ou à la SNCF, c'est la raison pour laquelle nous souhaitons que le matériel et les centres de maintenance restent dans le domaine public. Cela ne vous a pas échappé que la

Région est un service public et donc, on reste propriétaires des rames et des centres de maintenance, qui je vous le rappelle, ont été financés par les trois anciennes Régions et actuellement par la Région sur fonds publics. Évidemment, il n'est pas question qu'un centre ou qu'une rame partent demain à un nouvel opérateur. Ils seront mis à disposition moyennant des locations, comme cela été dit lors de la délibération sur l'acquisition du matériel. C'est la même chose pour les centres de maintenance, la rénovation des lignes et le protocole LDFT, dont parlait notre collègue Christine SEGUINAU.

Les choses sont extrêmement simples. On peut faire de la politique-fiction. Vous avez certainement plus d'informations que moi. Je n'ai vu pour l'instant dans la presse où il serait question d'avoir un volet mobilité dans le cadre des CPER. À part la presse, j'avais pourtant une réunion la semaine dernière avec le SGAR qui m'a dit n'avoir aucun mandat à l'échelle régionale pour discuter des mobilités. Nous sommes le 15 décembre et je n'ai toujours pas d'information me permettant d'ouvrir la moindre discussion sur un futur volet mobilités des CPER. Dire à ma collègue d'inscrire tant de millions, car il est sûr que nous allons signer un volet, elle aurait raison de me dire, Renaud, on ne fait pas de fiction dans les budgets. Il serait encore pire d'annoncer le projet, de faire telle ou telle ligne, alors que nous ne sommes pas certains de l'avoir dans le volet mobilités des CPER, si tant est que nous puissions ouvrir la discussion. Pour l'instant, elle n'est pas ouverte. Si jamais, elle devait être ouverte et que l'on trouvait une voie possible sur un volet mobilités dans le cadre des CPER, à ce moment-là, il serait bien temps de voir ce que l'on pourrait mettre en 2023, à la condition sine qua non que SNCF Réseaux soit en capacité d'effectuer les travaux. Je rappelle juste que dans les montants prévus aujourd'hui dans le budget, il s'agit de l'avenant 8 du CPER actuel, dans lequel vous avez déjà énormément de travaux, dont Poitiers-Limoges, que j'évoquais ce matin.

La deuxième chose que je voudrais dire concerne l'amendement qui consiste à dire d'acheter quatre nouvelles rames. Il n'en faut pas quatre, mais beaucoup plus. Je vous confirme que nous présenterons dans les prochaines années un achat plus important que celui de quatre rames. Je l'ai expliqué lors de la reprise du matériel et de l'achat des 15 rames et je le réexpliquerai demain, si je n'ai pas été assez clair. Quatre rames ne seront pas suffisantes. En plus, vous proposez des Régio2N qui sont uniquement prévus pour les territoires métropolitains. Il faut que nous changions les 72 500 rames qui ne peuvent pas sortir du diesel, qui sont dans un état pitoyable et qui ont des taux de disponibilité à 55%.

Aujourd'hui, nous en achetons 15, car nous estimons que la SNCF doit faire des efforts sur le taux de disponibilité du matériel actuel et non pas avoir des taux de disponibilité autour de 92

ou de 93%, mais aux alentours de 96%, d'où l'achat de 15 rames actuellement. Demain, nous irons beaucoup plus loin que ce que vous proposez, parce qu'il faut changer beaucoup plus de rames que ce que vous présentez aujourd'hui.

Sur le POLT, je vais répéter ce que j'ai dit tout à l'heure, Monsieur PAGES, parce que visiblement je n'ai pas été assez clair. Le Président vient de le dire, je ne pense pas que ce soit une question d'argent. Non seulement, je ne le pense pas, mais plus personne ne le pense. Le sujet est extrêmement simple. Il s'agit de savoir si nous sommes en mesure d'avoir un opérateur SNCF Réseaux qui fasse les travaux. Sur les 1,6 Md€, je le rappelle, 45% des travaux sont effectués. Laissons-lui peut-être le temps de faire le reste, avant de conditionner d'éventuels financements.

Je le répète, dans les quatre gares qui nous concernent, à savoir Limoges, Brive, La Souterraine et Uzerche, la Région a déjà montré son engagement à La Souterraine avec 2,3 M€ sur 4,3 M€ et fera la même chose dans les trois autres gares. Dans les 257 M€, il y a la modernisation des gares sur lesquelles il semble avoir été dit que la Région serait absente. La Région sera bien présente, nous l'avons toujours dit avec l'exécutif. Sur les gares, nous avons toujours été là, quand il s'agissait de modernisation, d'accessibilité et je le répète, la Région sera présente pour ces quatre gares.

Quand vous citez l'engagement des autres Régions, vous avez raison. La Région Occitanie a mis 10 M€ sur la table pour quatre gares qui sont comprises dans les 257 M€, dont je parlais, il y a un instant. Vous croyez que les quatre gares que je viens de vous citer ne représenteront pas plus que 10 M€ ? La gare de La Souterraine représente à elle seule 2,3 M€ et je vous ai cité les chiffres sur Limoges, Uzerche et Brive. Il y en aura pour beaucoup plus, Monsieur PAGES. De grâce, ne nous comparons pas. Je vous dis juste aujourd'hui que, lorsque les travaux seront en bonne et due forme sur ces gares, la Région sera au rendez-vous. N'ayez aucune crainte sur ce sujet.

**M. THIERRY.** – Je voudrais faire une mise au point. Il y a quelques instants, vous nous avez accusés d'avoir fui face au protocole des petites lignes. Alors, on peut avoir des débats sereins sur le fond mais vous savez très bien pourquoi nous ne sommes pas venus le jour du vote lors de ce protocole : tout simplement parce qu'il agissait d'un protocole qui engageait nos collectivités, l'État, etc., à hauteur de 1,5 Md€.



On était à cinq ou six semaines du premier tour des Régionales, donc que vous soyez d'accord ou pas, vous pouvez entendre le fait que l'on ait pu considérer qu'il y avait un problème démocratique à engager une somme aussi considérable, aussi prêt du renouvellement de l'Assemblée régionale. Vous êtes d'accord ou non, mais vous n'êtes pas obligé de nous calomnier, alors que vous connaissez précisément la raison.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Vous étiez les seuls à ne pas être là.

**M. THIERRY.** - Tout à fait, nous assumons notre choix

**M. LE PRÉSIDENT.** - Vous étiez les seuls à ne pas être là, alors que vous dites que vous vous battez pour les petites lignes de desserte fine. C'était quand même extrêmement troublant.

**M. THIERRY.** - Vous pouvez faire semblant de ne pas comprendre.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je comprends très bien, au contraire.

**M. THIERRY.** - La raison était une question de principe démocratique. Vous l'acceptez ou pas, mais merci de ne pas nous calomnier inutilement.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vais mettre aux voix ces amendements.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Il s'agit également d'une explication de vote.

Sur le POLT, on essaye d'être cohérent. On soutient GPSO, donc on ne va pas soutenir des amendements qui sont des amendements où le financement apporté correspond à des crédits que l'on supprime à GPSO. Je voudrais que l'on s'explique et que l'on sorte d'un débat où il y a beaucoup d'hypocrisie. Sur le POLT, je le dis à la fois aux Écologistes et à nos collègues de la Corrèze, de Limoges : l'accès à Toulouse a été arbitré au niveau national, l'accès à

Toulouse se fera par Bordeaux. Le tronçon entre Limoges et Toulouse, vous pouvez raconter ce que vous voulez, mais il est arbitré. Autant on peut discuter sur Limoges-Paris, Limoges-Poitiers, etc., sur ce tronçon-là, il faut beaucoup d'hypocrisie et on essaye de ne pas en avoir, en disant que l'on est pour GPSO et l'accès à Toulouse a été arbitré. Cet arbitrage de la desserte de la 4e métropole française doit être entendu ici, autrement on peut tenir tous les discours que l'on veut, mais ils seront marqués de beaucoup d'hypocrisie.

Je ne condamne rien, je dis juste ne pas tenir compte d'un arbitrage qui a été fait au niveau national et le Président rappelait l'arbitrage qui a été fait par Jean Castex de mettre 4 Mds€ sur la table. Je dis juste que la desserte par Toulouse a été arbitrée, une fois que l'on a dit cela...

**M. COSTE.** - Cela n'enlève rien au reste, il faut être sérieux !

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** - Un mot sur Renaud LAGRAVE : on peut me raconter ce que l'on veut sur le développement du vélo, il représente zéro investissement et 100 000 € de fonctionnement.

J'ajoute une dernière chose sur le débat plus important des centres de maintenance. Je crois que ceux qui savent faire leur maintenance, ce sont les opérateurs et non la Région. Il y a donc une logique à ce que les centres de maintenance soient la propriété d'un opérateur. C'est en tout cas ce que l'on pense et la logique de la législation européenne. En tous cas, cela se débat, surtout lorsque l'on sait qu'au final, l'opérateur dans la région sera la SNCF.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ne refaisons pas le débat !

**M. GUÉRIN.** - Merci, Président. Pour répondre à Jean DIONIS pour qui j'ai beaucoup d'estime et beaucoup de respect, permets-moi de te dire, que tu dis des bêtises pour ne pas dire autre chose.

On ne parle pas de la desserte Brive-Toulouse, ce n'est pas le sujet. Ce sujet a déjà été, comme tu le dis très justement, arbitré et cela fait très longtemps que les Toulousains ne passent plus par Brive et par Limoges pour aller à Paris - heureusement pour eux. Ce n'est pas le sujet. Le sujet - c'est d'ailleurs le sens de mon intervention qui a d'ailleurs été bien reprise par Renaud LAGRAVE - est comment on donne un service à 4 millions de personnes qui se situent entre le

sud de l'Île-de-France et Brive-la-Gaillarde, soit quatre départements sous cette zone d'influence en Nouvelle-Aquitaine : la Dordogne avec le Sarladais, la Corrèze, l'intégralité de la Creuse, l'intégralité de la Haute-Vienne et tous les départements de la Région Centre. Je t'invite à venir utiliser cette ligne d'aménagement du territoire, telle qu'elle est présentée dans les schémas directeurs de la SNCF pour te rendre compte qu'il y a un vrai malaise.

Pour revenir à l'amendement présenté par notre collègue PAGES, je n'ai pas d'amendement sous les yeux. Il ne s'agit pas de déshabiller la GPSO et les financements de la GPSO, pour habiller la ligne POLT. Ce n'est pas cela le sujet. Monsieur PAGES, moi j'entends l'argument technique de la Région. Par contre, je ne comprends pas la position politique de la Région. Si la Région, politiquement faisait effet levier, parce que Renaud, tu as dit quelque chose de très intéressant que j'ai noté. Tu as dit : « laissons le temps aux opérateurs de faire le boulot ». Cela fait 30 ans que l'on attend que les opérateurs fassent le boulot. Cela fait 30 ans que l'on attend que cette ligne puisse fonctionner normalement et cela fait 30 ans que l'on attend qu'il y ait un service qui soit rendu au public. Alors oui, ce n'est pas la part de la Région qui va changer les travaux sur la ligne POLT.

On parle d'1,6 Md€. Il y a deux sujets : soit ce 1,6 Md€ est budgété, il existe et il n'est pas utilisé, ce qui veut dire que SNCF Réseau ne fait pas le boulot, et c'est excessivement grave, chers collègues, ou le 1,6 Md€ n'existe pas et cela veut dire que le gouvernement et Bercy nous racontent des histoires, auquel cas nous demandons une clarification sur ce dossier sur la partie structurelle. Sur la partie conjoncturelle, nous demandons – là, Alain, je compte sur toi – que soient remises des rotations pour cette ex-capitale régionale qu'est Limoges, à raison de 12 à 14 rotations jour, pour permettre de desservir Limoges avec la capitale, c'est ce que nous demandons.

Président, je n'ai pas l'amendement des Verts. Je vous propose, si tout le monde en est d'accord, que nous rédigeons une motion consensuelle qui donne une volonté claire de la part de la Région de s'engager sur l'urgence qu'il y a de remettre la POLT en état, avec 14 rotations par jour, d'engager très rapidement les travaux et que l'État s'engage à tenir le calendrier de la livraison du matériel roulant. C'est tout ce que je demande. Ce n'est pas partisan ; ce n'est pas politique ; ce n'est pas polémique ; c'est simplement répondre aux besoins de 3,5 millions d'usagers potentiels sur cet axe.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Vous m'enlevez la proposition que je reprends. Je vous propose que l'on prépare un vœu que l'on voterait - je l'espère à l'unanimité – sur l'urgence à la fois de la réhabilitation des dessertes et en même temps de la réhabilitation de la ligne. Ce n'est pas normal que l'on attende trois à quatre ans de plus pour avoir des trains et si, ma foi, Alstom ne peut pas les fournir, que l'on prenne des trains dans d'autres entreprises.

**M. BACHÉ.** - Je souhaite abonder la proposition qui nous a été faite à l'instant. Effectivement, Monsieur le Président, nous avons raison d'y aller, et si l'on peut à l'unanimité sur la question du transport, parfait. On ne peut pas aujourd'hui vouloir dire défendre l'écologie, l'environnement, l'économie, et s'opposer au développement du rail au niveau du territoire national et au niveau du territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce que je souhaite, si on en est d'accord à l'unanimité, c'est que nous puissions mettre cela noir sur blanc, mais en même temps en demandant que chacun assume ses responsabilités, à savoir l'Europe, la France et les régions, pas seulement la Région Nouvelle-Aquitaine, mais les régions par rapport à ce que sont leurs obligations en termes d'organisation et de transport ferroviaire. Quand on visite les territoires, que nous est-il reproché concrètement ? On nous dit que c'est la Région qui ne fait pas ou l'État. La problématique est qu'il n'y a pas de volonté politique de faire en sorte que nous puissions répondre les uns et les autres aux besoins qui s'expriment sur les territoires et qui sont portés – et c'est une donnée que je souhaite que nous prenions en compte – par les élus des territoires, car c'est aussi de cela dont il s'agit.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous remercie, mais on ne peut pas dire, Alain, que la Région ne fait pas son travail.

**M. BACHÉ.** - Monsieur le Président, j'ai dit les régions, car il y a des régions qui, aujourd'hui, ferment des lignes, car elles n'ont pas la volonté politique de développer le transport ferroviaire.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vais mettre aux voix les amendements du groupe EELV.

**M. FREYCHET.** - Une intervention, Monsieur le Président, s'il vous plaît, ici.

Il faut que chaque groupe politique ait la parole sur ce sujet. Il y a eu effectivement un déclic début décembre, avec Legrand qui est l'unique entreprise du CAC 40 en Nouvelle-Aquitaine, qui représente 1200 emplois en Limousin, c'est important de le rappeler.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous le savons - non, 2000 emplois.

**M. FREYCHET.** - Qui a écrit son ras-le-bol à la SNCF ? Ses changements d'horaires liés à la période hivernale et ses retards répétés pénalisent son activité et l'activité de grands acteurs économiques dans le Limousin et menace de se recentrer sur Paris et de faire ainsi boule de neige. Ce que l'on a vu, c'est une unanimité d'un point de vue des élus locaux qui ont rappelé à l'État ses obligations en matière de désenclavement de Limoges. Ces annulations et ces retards ne sont pas dues à un manque de rénovation des gares, mais surtout à un manque d'entretien des voies. Même votre vice-présidente, Andréa BROUILLE, a déclaré vouloir des « *trains suffisamment nombreux et des temps de parcours acceptables vers Paris pour le désenclavement et l'attractivité de notre territoire* ».

Comme nous venons de le voir, c'est le moment de passer des mots aux actes et quand on est à la tête d'un exécutif tel que le vôtre, il faut aussi prendre ses responsabilités. La Région investit, comme on l'a dit, dans l'axe structurant Bordeaux-Toulouse à travers le GPSO. Pourquoi ne le ferait-elle pas ainsi dans l'axe structurant Limoges-Paris ? Or, en mars dernier, vous aviez signifié à l'association Urgence POLT et aux élus locaux que vous n'investiriez pas un centime sur la ligne Limoges-Paris, considérant qu'il s'agissait, comme on l'a dit, uniquement du ressort de l'État, bien que les TER de la Région empruntent tous les jours cette même ligne. D'autre part, vous avez aussi indiqué privilégier l'investissement sur la 2 x 2 voies Limoges-Poitiers. Sur ce terrain, nous naviguons de consultations en réunions, de réunions en concertations, de concertations en consultations et ainsi de suite. Ainsi, la Région n'investit pas massivement non plus dans ce projet de 2 x 2 voies Limoges-Poitiers qui risque malheureusement de rester au stade de discussions, comme c'est le cas depuis des années, depuis 50 ans.

Finalement, le seul point sur lequel vous agissez, Monsieur le Président, pour désenclaver Limoges, c'est la subvention de liaison aérienne Paris-Limoges, comptant en moyenne trois ou quatre passagers par vol. Les mauvais esprits insinueraient que vous préférez dépenser dans des avions vides, peu, que beaucoup dans des trains qui seraient bondés, mais utiles au plus grand nombre.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Premièrement, on a inscrit des crédits pour la 141 et la 147, il faut lire le budget Deuxièmement, on a inscrit des crédits sur Limoges-Poitiers qui est aussi une liaison avec Paris, peut-être d'ailleurs plus rapide demain que la liaison par le POLT. Supposons que l'on mette une heure pour faire Limoges-Poitiers et une heure et quart pour faire Poitiers-Paris, si vous calculez bien, je pense que l'on est dans le vrai.

En même temps, je suis un peu surpris que vous nous demandiez, alors que vous souhaitez que l'on reste dans nos compétences, d'aller au-delà de nos compétences, une fois, quand cela vous arrange, sur le plan de la communication et, une autre fois, quand cela vous arrange, sur un autre problème de communication. Bon, allez, n'y revenons pas, c'est la vie !

Sur le renforcement des trains du quotidien, l'amendement EELV n°4, qui souhaite l'adopter ?

**M. DELBOSQ.** - Président, nous ne prendrons pas part au vote.

**M. LE PRÉSIDENT.** - D'accord. Qui est contre ?

Vote sur l'amendement « Renforcement des trains du quotidien - rénovation de lignes » porté par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen (ci-annexé)

**POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

**CONTRE : Parti socialiste/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique et Citoyen ; PRG-Le Centre Gauche ; Renaissance, Centre et Indépendants, UDI et Territoires**

**AMENDEMENT REJETÉ**

**Non-Participation : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Sur l'achat de rames, qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Vote sur l'amendement « Achat de rames » porté par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen (ci-annexé)

**POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

**CONTRE : Parti socialiste/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique et Citoyen ; PRG-Le Centre Gauche ; Renaissance, Centre et Indépendants, UDI et Territoires**

**AMENDEMENT REJETÉ**

**Non-Participation : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Sur financement POLT. Qui est pour ? Qui est contre ?

Vote sur l'amendement « POLT » porté par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen (ci-annexé)

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
  
- **CONTRE : Parti socialiste/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique et Citoyen ; PRG-Le Centre Gauche ; Renaissance, Centre et Indépendants, UDI et Territoires**
  
- **ABSTENTION : Renaissance (1)**

**AMENDEMENT REJETÉ**

**Non-Participation : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**Pour information : Abstention de Marie-Ange MAGNE - Renaissance (1)**

**Mme DIAZ.** - Attendez, Monsieur le Président, il nous reste une intervention sur le transport.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Elle vient d'être faite. Ce n'est pas raisonnable !



**Mme DIAZ.** - Non, c'est sur l'amendement et celle-ci sur les transports. Vous nous avez dit d'attendre. On est disciplinés, nous. On ne vous interrompt pas. On respecte ce que vous dites.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vois bien. Deux amendements sur les transports. Ce n'est pas raisonnable !

**Mme DIAZ.** - Vous dites que l'on débat d'un sujet, on présente les amendements, on vote. Il y a le sujet en la matière et Mme COUSIN a quelque chose à dire.

**Mme COUSIN.** - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, je souhaiterais revenir plus particulièrement sur la problématique du transport scolaire. Cette compétence est certes encore relativement récente pour notre collectivité, mais je pense que nous commençons à avoir suffisamment de recul pour en dresser un premier bilan. Force est de constater que l'on ressent un certain malaise, malaise tout d'abord chez les chauffeurs. Comme beaucoup d'autres régions, nous devons faire face à des difficultés de recrutement de plus en plus fortes, difficultés principalement liées à la forte amplitude horaire pour une rémunération modeste.

Vous annoncez que vous prenez toute votre part pour répondre à ces difficultés, mais encore une fois, il y a un défaut d'anticipation. Ces défauts de recrutement ne datent pas d'aujourd'hui ni du Covid qui les a simplement amplifiées et nous avons eu l'impression que vous vous êtes réveillé en plein été et que vous avez découvert le problème à quelques semaines de la rentrée scolaire. Pourtant, d'autres régions ont bien plus anticipé que vous, dès le premier semestre 2022, certains exécutifs ont présenté en assemblée des délibérations, pour présenter tout un lot de mesures pour pallier ses difficultés. D'autres ont créé des groupes de travail avec l'opposition, ici rien, si ce n'est de les évoquer pour les minimiser. Pardonnez-moi de le dire : il y a eu de gros ratés. Je prendrai l'exemple de familles de la Vienne rurale qui nous ont expliqué qu'elles ont dû covoiturer pendant des semaines après la rentrée, pour permettre à leurs enfants d'aller à l'école. Le deuxième malaise se situe sur la qualité de la desserte, particulièrement dans la ruralité.

Je ne vous cache pas que nous recevons un certain nombre de plaintes inimaginables de la part de parents, mais aussi de mères mécontentes de la desserte dans leur commune, du manque d'écoute de la Région face à leurs difficultés et qui nous disent même très régulièrement qu'ils n'ont pas la moindre réponse de votre part. Ces plaintes concernent

toujours le même sujet : le refus de créer un point d'arrêt dans une zone pourtant légitime à en accueillir un, des arrêts existants non-desservis, alors qu'ils devraient l'être, la sécurisation d'arrêts dangereux pour les enfants, le manque de souplesse de la règle des 3 km de distance de l'établissement desservi ou encore la question du droit à la dépose entre deux arrêts qui est le cœur du scandaleux licenciement de ce chauffeur en Haute-Vienne, qui a eu le malheur de penser à la sécurité des enfants qu'il transportait et à qui nous adressons tout notre soutien. Nous sommes d'accord, il est impossible de satisfaire toutes les demandes, mais le nombre de réclamations, leur récurrence, les sujets systématiquement identiques prouvent qu'il y a un vrai problème de fond et je pense qu'il est temps d'envisager une remise à plat des dispositifs et une réflexion sur une évolution du règlement des transports scolaires.

Enfin, vous nous indiquez penser à une hausse de tarif pour la rentrée 2023, c'est une ligne rouge. J'entends vos difficultés budgétaires, mais ce n'est pas une raison, surtout au regard de la qualité fluctuante du service, de taper une nouvelle fois au portefeuille des Néo-Aquitains. Ils sont les premières victimes de la crise, on ne va pas amputer une seconde fois leur pouvoir d'achat, pour compenser vos propres difficultés à y faire face. Il est hors de question qu'ils soient victimes de la mauvaise gestion de l'État, mais également de votre mauvaise gestion. Nous nous opposerons bien évidemment à une telle mesure.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - La démagogie et la mauvaise foi n'a donc pas de limites.

On aurait dit un discours LFI, c'est étonnant.

**M. LAGRAVE.** - Au sujet de la pénurie de chauffeurs, je voudrais vous rassurer, Madame, il n'y a pas d'utilité à faire des groupes transpartisans à chaque fois que l'on a un problème à l'exécutif, parce que sinon, on va y passer un petit peu trop de temps. Sur cette question, on est intervenu en temps et en heure au moment où les transporteurs, PME, TPE comme grands groupes nous ont alertés, c'est-à-dire grosso modo à la sortie du Covid, date à laquelle, comme les autres collègues des autres régions, nous avons été mis devant une situation qui a fait qu'effectivement pendant le Covid, beaucoup de conducteurs ont – pour des raisons que l'on peut comprendre – changé de métier et se sont réorientés. Je rappelle que l'on avait arrêté les transports scolaires pendant plusieurs mois, qu'on avait arrêté les transports interurbains, en tous cas, qu'on les avait beaucoup limités. Ce qui fait que la problématique des transports et des conducteurs, elle n'est pas en Nouvelle-Aquitaine, mais dans la France entière, elle est pour le service des marchandises et pour les services aux

voyageurs. Donc, est-ce qu'on l'a pris trop tard, pas assez tard, je vous le dis, nous, on l'a pris au moment où les transporteurs sont venus vers nous, en nous disant « écoutez, il faut nous aider » et c'est ce que l'on a fait.

Alors, certes, on n'a peut-être pas fait assez de conférences de presse, ce n'est pas notre genre, on essaye d'aller à l'essentiel. L'essentiel a été d'augmenter le nombre de formations initiales et de formations au permis pour le transport de voyageurs dès le début où ils nous ont appelés. La deuxième chose est qu'on a continué à travailler avec eux pour améliorer les circuits. Donc, on a essayé évidemment de prendre ce dossier au moment où nous étions saisis par les transporteurs. Ensuite, vous évoquez des services non-effectués et vous avez raison, Madame. Il y a 6000 circuits par jour en Nouvelle-Aquitaine. À la rentrée de septembre - pardon, je l'avais déjà dit en commission -, il y a eu 47 circuits qui n'ont pu être mis en place, faute effectivement de conducteurs. C'est 47 de trop, j'en conviens avec vous, mais c'est 47 rapportés à 6000 circuits. Ces 47, ils n'ont pas été possibles, tout simplement par manque de conducteurs sur un certain nombre de départements. Depuis les vacances de la Toussaint, nous sommes descendus autour d'une quinzaine de circuits qui ne sont toujours pas effectués, toujours faute de conducteurs et avec des entreprises, qui comme toutes les autres, ont eu à subir des cas de Covid chez les conducteurs et qui n'ont pas permis d'avoir des conducteurs remplaçants. Aujourd'hui, il manque 400 conducteurs pour la Nouvelle-Aquitaine, qui puissent remplacer en temps de besoin dans toutes les PME, les TPE, comme dans les grands groupes. Je crois pouvoir vous dire que, par rapport aux autres régions, nous sommes une des régions les moins touchées. Alors, vous me direz, ce n'est pas la faute de la Région, vous n'avez rien fait. La vérité, c'est que nous sommes les moins touchés en manque de conducteurs, par rapport à d'autres collègues. Pardon de le dire, mais j'ai été en réunion avec eux à plusieurs reprises sur le sujet et j'ai cru comprendre qu'on était moins impactés que d'autres.

Ensuite, vous dites, point d'arrêt, la règle des 3 km et finalement, vous êtes en train de nous dire que vous validez les arrêts sauvages. Moi, je vais vous dire, pour avoir été – pour ne pas dire plus – caricaturé à l'occasion de cette histoire, voire même insulté par un certain nombre de gens - peu importe, on est là pour ça, me direz-vous -, je suis de ce point de vue-là, droit dans mes bottes. Vous discuterez avec des élus. C'est ce que j'ai fait quand j'ai pris mes responsabilités à la demande du Président en 2015, lorsque nous avons fait le travail avec Christophe d'harmoniser le règlement de transport scolaire, issu des 12 départements. Et moi, j'ai été à la rencontre avec lui d'élus qui avaient vécu des accidents dramatiques, avec des gamins décédés, pour leur demander ce qu'on pouvait faire de mieux pour éviter ça. Il y a plein

de sujets qu'on a essayé de traiter et en l'occurrence, il faut être humble, parce que c'est certain, on ne pourra pas tout prévoir. Mais ce qui est sûr - et c'est ce que je veux vous dire et c'est la raison pour laquelle ma réponse sera inflexible -, c'est que la question des circuits et des arrêts validés par les équipes de la Région sur tous les départements - pas depuis Bordeaux, comme je l'ai entendu -, mais dans chaque département, par des techniciens qui connaissent le territoire et qui travaillent avec les maires, pour qu'il puisse y avoir partout des arrêts en toute sécurité, ça ce n'est pas une discussion possible.

Je dis ça, parce qu'on a l'air de croire ou de faire croire qu'on pourrait s'arrêter n'importe où, n'importe comment. J'ai eu des témoignages de chauffeurs, pas plus tard que la semaine dernière, qui ont été scandalisés par la manière dont tout ça était instrumentalisé les 15 derniers jours, tout simplement parce qu'on peut avoir une idée pour améliorer tel ou tel arrêt. Je vous signale que les équipes techniques de la Région et tous les élus référents transports sur chaque département, qui sont dans cette salle, peuvent en témoigner : ils passent régulièrement partout pour essayer d'améliorer la sécurité et pour qu'il y ait sur les circuits le plus de sécurité pour nos enfants, partout, partout, partout. Toutes les demandes, on essaie de les traiter, notamment lorsque c'est des demandes qui émanent d'élus locaux, parce qu'ils font le job. Moi, je remercie tous les maires qui aménagent sur leur territoire des arrêts pour la sécurité, des arrêts, y compris avec la protection des enfants quand ils sortent du car ou qu'ils montent dans le car. Tout ça est fait de manière extraordinaire par les maires au niveau territorial, avec nos équipes. C'est la raison pour laquelle, lorsque l'on construit ces circuits, on les construit sur la base de la sécurité et de ce point de vue-là, il n'est évidemment pas possible - vous l'entendez bien -, que nous puissions valider des arrêts dits sauvages ou sur lesquels - je vous le signale -, en Nouvelle-Aquitaine, il y a eu une enfant de 14 ans qui est décédée cette année sur un arrêt dit sauvage. Donc, que nous ayons tous en tête qu'à partir du moment où nous souhaitons faire en sorte qu'il y ait le moins d'accident possible, il faut, à un moment donné, que le règlement puisse être appliqué.

Enfin, je termine sur la question des tarifs, chère Madame, vous regarderez le compte administratif de la Région et vous remarquerez qu'en 2019, lorsque nous avons changé la tarification des transports scolaires, le coût moyen d'un élève transporté par an était à l'époque de 900 € par enfant par an. La moyenne payée par une famille pour un enfant transporté par an était de 84 €, sachant que nous avons des tarifs en fonction du quotient familial. Nous sommes en 2022 et le coût par élève transporté par an a augmenté à 1120 € par élève transporté par an. Le coût moyen financé par les familles est toujours de 84 €. Il s'avère qu'aujourd'hui il y a une règle qui n'est pas fixée par la Région, mais par Bercy qui nous

explique qu'à partir du moment où les familles supportent 10% du coût du transport, il nous est reversé 10% de TVA, ce qui correspond aujourd'hui à près de 30 M€ par an, c'est-à-dire 15 M€ financés par les familles et 15 M€ de reversement de TVA. Si nous baissions en-dessous des 10%, ça veut dire que nous n'aurons plus la TVA de l'État. Les choses sont extrêmement simples, ça veut dire qu'aujourd'hui dans le moment où nous vivons, effectivement il y a une augmentation, vous l'avez compris, très importante des coûts du transport scolaire parce que nous avons voulu la sécurité, l'accompagnement, une nouvelle billettique. Il y a plein de sujets qui ont évolué depuis 2017, je vous renvoie évidemment à un débat que nous pourrions avoir en commission transports, mais sachez une chose, c'est que ces coûts-là si demain nous devons travailler sur une augmentation, ne seront absolument pas supportés par les familles en majorité, mais bien par la Région, comme c'est le cas dans le budget de 2023.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous remercie, Renaud.

**M. TRIFILETTI.** - Revenons quand même sur le protocole des petites lignes. Je ne vais pas répéter ce qu'a dit Nicolas THIERRY, parce qu'effectivement, il faut revenir sur cet épisode et c'est vrai que vous avez utilisé le mot hypocrisie, pour désigner effectivement le groupe, qui je vous le rappelle n'est pas EELV, mais qui est composite, donc qui est Écologie, Solidaire effectivement et Citoyen. Par rapport à ça, peut-être, je voudrais vous poser une question : mais au fait dans ce protocole petites lignes, où est-ce qu'on retrouve dans notre budget primitif cette ligne budgétaire dans notre document qui est ici ? Où est-ce qu'on le retrouve ? Moi, je vais vous donner une réponse, je vais vous donner une réponse, c'est qu'on ne le retrouve pas parce que non, on n'était peut-être pas là pour le protocole, Monsieur le Vice-Président, mais écoutez ce qu'on a à vous dire quand même. Nous n'étions pas là pour le protocole, c'est vrai mais nous l'avons lu, figurez-vous, et dans le protocole, il est écrit qu'il n'y aura pas de nouveaux engagements financiers, donc nous nous permettons quand même de poser la question : où est réellement l'hypocrisie ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - L'hypocrisie, vous auriez pu répondre sur votre absence.

**M. TRIFILETTI.** - Vous répétez. Excusez-moi, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je rappelle, Stéphane, s'il vous plaît, respectez un peu l'ordre de parole, parce que, sinon, c'est le bazar.

**M. TRIFILETTI.** - J'ai parlé 15 secondes, Président, ça n'a pas l'air de vous plaire. Je le comprends que ça ne vous plaise pas.

**M. TRIFILETTI.** – Nous vous posons une question. Où est-elle ?

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous réponds, mais écoutez-moi plutôt que de vouloir parler. À partir du moment où SNCF Réseau inscrit son ingénierie sur les études Limoges-Poitiers, sur les autres dossiers, nous suivons et nous inscrivons les dossiers. Voilà, le problème est le même que sur POLT par rapport à l'État.

**M. GUERIN.** - Président, sur l'histoire à laquelle Renaud LAGRAVE fait référence sur le chauffeur de bus et de l'absence d'arrêt et du licenciement dont il a fait l'objet, qu'il y ait un cadre d'encadrement de ces fonctions-là, c'est tout à fait logique et normal. Après, je le pense en tant que citoyen, parce que ça vient de mon département, ça a suscité une vague d'indignations dans les médias, dans l'opinion publique. Je pense que cette histoire, Président, a été traitée de manière beaucoup trop macro et on n'est peut-être pas assez descendus dans la chaîne de hiérarchie et les titres qui ont été faits dans la presse sont terribles. « Licenciement d'un chauffeur de bus », parce qu'il a déposé des enfants devant chez eux pour ne les faire marcher quelques centaines de mètres sur la route à - 3° la nuit. Vous êtes un exécutif de gauche, il me semble. La traduction qui en a été faite dans l'opinion publique, est catastrophique. Je pense qu'il aurait été de bon ton que cette histoire soit gérée peut-être au plus près des réalités de terrain, mais si, je l'entends, il faut des cadres et un encadrement légal sur les procédures.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Non, ça suffit maintenant. La démagogie a des limites.

**M. PAGES.** - Vous ne voulez pas nous donner la parole, Monsieur le Président ?

**M. TRIFILETTI.** – Nous demandons une interruption de séance.

**M. PAGES.** - Nous demandons une interruption de séance.

**M. LE PRÉSIDENT.** - La parole est à Alain BACHÉ.

**M. TRIFILETTI.** - Elle est de droit, Monsieur le Président, elle est de droit. Monsieur le Président, un rappel au règlement intérieur. La suspension de séance est de droit, je vous remercie.

**M. BACHÉ.** - J'interviendrai après la suspension de séance.

**M. LE PRÉSIDENT.** - La suspension de séance est de droit, elle va durer deux minutes.

*Interruption de la séance.*

**M. LE PRÉSIDENT.** - Le temps mort est terminé.

**M. TRIFILETTI.** - Je voudrais dire simplement qu'effectivement, on peut avoir des divergences et je vous l'ai déjà dit la dernière fois, ce n'est pas grave, ça grandit notre démocratie et je crois que la confrontation d'idées est toujours quelque chose d'intéressant. Néanmoins, à un moment donné, nous sommes dans le débat budgétaire et il y a la possibilité, vous le savez, pour chacune et chacun des conseillers et des conseillères régionaux, la possibilité de pouvoir parler. Donc à un moment donné, dans l'échange, lorsque nous sommes dans cette phase-là, essayons de respecter collectivement ce règlement intérieur. Effectivement, à un moment donné, Jean-Louis PAGES voulait conclure, il n'a pas pu conclure et c'est quand même quelque part dommageable, y compris pour le débat démocratique interne. Donc simplement, ça peut arriver, on peut avoir des divergences, mais ce qu'on vous demande effectivement, c'est d'avoir un débat plus apaisé dans cette assemblée. Nous vous remercions.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je le souhaite, mais tout dépend à quel niveau on se situe et ce n'est pas pour jouer la montre et le temps de parole. Je suis désolé. Nous n'avons pas présenté le Conservatoire des terres nourricières.

**M. TRIFILETTI.** - Vous savez qu'il y a une articulation avec la motion que nous étudierons demain en début ou en fin d'après-midi. Bon, je souhaite simplement vous dire que

c'est un amendement qui permet une mise en cohérence par rapport au vote de cette motion. Je voudrais simplement peut-être évoquer un exemple, en guise de contextualisation initiale, pour vous dire que dans l'actualité récente, dans la Vienne, on a eu l'organisation de transfert d'une mégaferme contrôlant plus de 2 000 hectares. On vous a écrit d'ailleurs à ce propos. L'État et la Safer soutiennent la concentration finalement et la financiarisation de l'agriculture française, en tournant le dos non seulement au renouvellement des générations en agriculture - et on sait qu'il y a un véritable chantier, puisque la moitié des agricultrices et des agriculteurs vont partir à la retraite d'ici 10 ans -, mais aussi concernant globalement notre souveraineté alimentaire. Dans ce contexte, nous pensons qu'accompagner la création d'un Conservatoire régional des terres nourricières permet de définir à la fois une vision stratégique pour Nouvelle-Aquitaine qui contribuera à préserver les espaces agricoles et renforcer de fait la souveraineté alimentaire, je le disais, à l'instant, dans notre région.

Ce Conservatoire régional des terres nourricières portera les enjeux agroécologiques au cœur du tissu économique rural et assurera la transmission de ce patrimoine agroécologique aux générations futures, d'où cet amendement effectivement que nous vous proposons et cet amendement permet finalement de mettre en œuvre ce Conservatoire régional des terres nourricières. Donc, on vous propose d'investir 100 M€ d'ici 2028 au sein de ce Conservatoire, ça fait 20 M€ chaque année, notamment pour viser 50 000 hectares de terres agricoles d'ici 2028, ce qui fait à peu près une entrée sur 5 000 à 10 000 hectares par an. Effectivement, c'est un sujet qui est essentiel, parce que la souveraineté alimentaire dans le contexte de choc que nous vivons à l'heure actuelle est absolument nécessaire et notre collectivité peut véritablement - comme elle l'a fait d'ailleurs avec le Conservatoire des espaces naturels - avoir une politique particulièrement ambitieuse sur ces enjeux-là.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Si, je pense qu'il est difficile dans l'état actuel des choses de se lancer comme ça ex-abrupto, d'abord parce que toutes les terres sont nourricières, toutes les terres agricoles sont nourricières. Quel choix ferait-on ? Deuxièmement, parce qu'il existe un organisme auquel, peut-être, ne nous sommes-nous pas assez associés qui est la Safer ou les Safer, et les différents offices fonciers et, parce que aussi, avec le Conservatoire des espaces naturels, nous avons engagé, comme vous l'avez dit, une politique très volontaire. J'ai passé une commande d'ailleurs auprès du directeur général des services, il y a quelques jours de ça sur le plan de la préservation de la compensation d'un certain nombre d'espaces. Il y a à la fois les zones humides, il y a à la fois les espaces naturels sensibles - on est en train de réfléchir



sur tout ce qui concerne le marais poitevin. Mais mettre le doigt en dehors de la Safer sur l'acquisition en dehors des pépinières agricoles comme nous l'avons fait avec les Pyrénées Atlantiques, mettre le doigt dans la propriété de terres, même s'il faudra dissocier à un moment donné l'exploitation agricole de la propriété foncière, c'est une réflexion qu'il faut avoir et vous y serez associés. Mais je ne peux pas proposer aujourd'hui de retenir, auprès de notre assemblée, cet amendement.

Qui est d'avis de l'adopter ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Vote sur l'amendement « Conservatoire des terres nourricières » porté par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

**POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

**CONTRE : Parti socialiste/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique et Citoyen ; PRG-Le Centre Gauche ; Renaissance, Centre et Indépendants, UDI et Territoires ; Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT REJETÉ**

**Non-Participation : Les Républicains**

Alors, il nous reste un certain nombre de chapitres pour lequel je n'ai pas de demandes d'amendement. Les amendements qui ont été proposés ont été rejetés, donc je vais vous proposer un vote global et on prendra, bien entendu, le service des assemblées, les votes particuliers des votes qui seront faits, pour souligner la position des différents groupes dans le vote de ce budget.

Je vais mettre aux voix l'ensemble du budget primitif 2023.

Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Le budget est donc adopté.

**N° 2a**

Vote sur «BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET PRINCIPAL »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**

▪ **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **ABSTENTION : Renaissance**

**ADOPTÉ À LA MAJORITE**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous avons ensuite le budget annexe de l'Agence régionale de l'innovation. Mêmes votes ? Le budget est donc adopté.

**Mme FORGENEUF.** - Non, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Qui souhaite parler - je ne vois pas ?

**Mme FORGENEUF.** - Mme FORGENEUF.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Madame FORGENEUF, allez-y.

**Mme FORGENEUF.** - Oui, donc nous nous abstiendrons sur ce budget.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Quel est le vote des autres groupes ? Nous sommes dans les budgets annexes.

**N° 2b**

Vote sur «BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET ANNEXE AGENCE  
REGIONALE DE L'INNOVATION »

▪ **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ;

▪ **CONTRE** : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

▪ **ABSTENTION** : Renaissance ; Centre et Indépendants

**ADOPTÉ À LA MAJORITE**

**M. TRIFILETTI.** - Pour que vous ayez une visibilité, Président, le groupe ESC votera contre, sauf le photovoltaïque, nous voterons favorablement.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je parlais du cinéma.

**M. TRIFILETTI.** - Nous voterons contre.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Votez-vous contre sur le cinéma, le budget annexe ?

**N° 2d**

Vote sur «BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET ANNEXE REGIE CINEMA »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**

▪ **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **ABSTENTION : Renaissance ; Centre et Indépendants**

**ADOPTÉ À LA MAJORITE**

**M. LE PRÉSIDENT.** – Ensuite, on a le budget annexe Fonds européens. Je n'ai pas compris sur le budget sur les fonds européens et les crédits européens, quel est le vote EELV, c'est quoi ? Pour ? Pour, me dit Marie-Pia.

**M. TRIFILETTI.** - Contre.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Vous voulez une suspension de séance ?

**M. TRIFILETTI.** - Non, tout va bien, Président, on ne vous donnera pas ce plaisir quand même deux fois. Il faut savoir garder les bonnes choses.

**M. LE PRÉSIDENT.** - D'accord, donc vous votez contre le budget Fonds européens.

**M. TRIFILETTI.** - Pour le moment, nous votons contre, sauf lorsque vous allez les décliner. Nous allons parler du photovoltaïque.

**N° 2c**

Vote sur «BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET ANNEXE FONDS  
EUROPEENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020 »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**

▪ **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **ABSTENTION : Renaissance ; Centre et Indépendants**

**ADOPTÉ À LA MAJORITE**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Alors, ensuite, on a le budget effectivement du service public local, production d'énergie photovoltaïque. Nous avons terminé la partie budgétaire. Je vous remercie.

**N° 2e**

Vote sur «BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC  
LOCAL PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

▪ **CONTRE : UDI et Territoires ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **ABSTENTION : Renaissance ; Centre et Indépendants**

**ADOPTÉ À LA MAJORITE**

### 03 – COMMUNICATION RELATIVE AUX PROGRAMMES EUROPEENS REGIONAUX NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027

**Mme BOUDINEAU.** – Je vous remercie, Monsieur Le Président.

C'est une communication comme souvent en décembre sur l'ensemble des programmes européens qui intéresse notre Région et qui sont désormais validés, tous, par la Commission et nous en sommes très heureux, puisque nous avons été la troisième région française à avoir son programme européen, au moins le PO-FEDER-FSE, validé par la Commission et cette présentation sera faite à deux voix, puisque je vais commencer par le programme opérationnel FEDER, Fonds européens de développement régional, et FSE, Fonds social européen, et Jean-Pierre RAYNAUD prendra la suite pour le volet régionalisé de la PAC.

Alors sur ce programme FEDER-FSE, je rappelle que cela fait plus de trois ans que nous l'avons construit ensemble, avec l'ensemble des acteurs de la Région, au travers de dizaines de réunions territoriales ou thématiques et qu'évidemment, ce programme a fait l'objet de multiples allers-retours également avec la Commission et enfin sur la partie nationale, il y a eu des comités État-Région, puisqu'il y a aussi un accord de partenariat qui est signé entre la Commission et l'État français. Nous avons fait une grande réunion de lancement début octobre et depuis, je parcours la Nouvelle-Aquitaine pour présenter ce programme à l'ensemble des acteurs et porteurs de projets, avec l'ensemble des services et je vous rassure tout de suite, même si ce diapo est très dense, il a l'avantage d'être synthétique, parce que sinon, ce que je présente à l'ensemble des acteurs - Andrea, je vois, approuve - est un long marathon d'une matinée entière, pour pouvoir développer chacun des axes qui est présenté dans ce programme opérationnel.

Cela va être beaucoup plus rapide, même si c'est dommage d'aller vite pour un programme qui représente 875 M€ sur sept années, 2021-2027. 875 M€, c'est à peu près la somme que nous avons sur le programme opérationnel précédent en 2014-2020, ce qui est une bonne nouvelle. Vous l'avez sur votre bureau, tout le monde a reçu ce matin ce document affiché. Vous l'avez sous les yeux et cela pourra vous permettre de mieux décortiquer et d'y passer plus de temps, puisque là, je vais aller très vite.

On a un premier thème, puisque la Commission a simplifié. On est passé de 11 axes à 5 axes. On a un premier axe que vous voyez en haut à gauche en rouge, qui représente plus de 40% de l'ensemble qui est vraiment le cœur de compétences de la Commission

européenne et de ce qu'elle souhaite faire avec les Régions. Ça tombe bien, ça fait partie de nos compétences également. C'est tout ce qui concerne le développement économique, l'innovation, la compétitivité et également la transition numérique, donc là on est parfaitement accordés et on tire dans le même sens, Europe et Région, un vrai tandem pour vraiment aller de l'avant, faire de l'innovation un véritable fer de lance du développement, sachant qu'il y a un rapport sur la politique de cohésion qui vient de sortir, qui a été fait par Eurostats, le grand outil de statistiques européen, qui fait un lien tout à fait direct entre la capacité d'innovation des territoires et leur développement, et que les pièges au développement sont là, souvent où il n'y a pas d'innovation.

Nous avons vraiment un gros socle sur innovation-compétitivité et ça se justifie en termes de développement. Le deuxième socle qui est porté par la nouvelle ambition de la Commission européenne qui est le Green deal, c'est le socle de la transition énergétique et écologique. Là aussi, la Commission exigeait un minimum de 30%. Nous, nous l'avons monté à 40% et l'avons mis au même niveau que la compétitivité. Donc là, vous avez également six mesures qui sont détaillées : ça va de la rénovation énergétique des logements sociaux que l'on travaille avec l'association régionale HLM, ça va évidemment sur les énergies renouvelables, toute la partie éducation à l'environnement où l'on soutient très fortement toutes les associations qui s'occupent de la préservation de la nature et de la biodiversité, évidemment l'accès à l'eau et la gestion durable de l'eau qui est aussi maintenant une thématique absolument prioritaire, l'adaptation au changement climatique.

Nous avons également tout ce qui est économie circulaire et le réusage des ressources. Donc voilà vraiment, ces pôles font quasiment 80% de l'ensemble du FEDER. On a une toute petite partie que l'on a négociée durement, parce que la Commission européenne pensait que tout ce qui était mobilité ne devait plus être financé par elle, que ce devait être pris en charge uniquement par les états-membres. On a quand même réussi à sauver 34 M€ sur la mobilité urbaine durable. Nous avons là-dedans des pistes cyclables, M. DIONIS DU SEJOUR, nous avons également des pôles d'échanges multimodaux et un peu d'infrastructures sur les carburants alternatifs. On a enfin un autre socle très important qui est la formation, le FSE, donc tout ce qui est formation, tout ce qui développe le capital humain et l'on rajoute - ça tient à cœur à M. Jean-Louis NEMBRINI et nous en sommes très heureux -, on a pu rajouter la partie orientation, donc ça c'est vraiment une nouveauté dans ces programmes européens. On a aussi l'économie sociale et circulaire. Je crois que la moitié du budget de l'économie sociale et circulaire est portée par ce FSE. Nous avons aussi, sur l'orientation, les espaces régionaux d'information et de proximité qui sont

largement cofinancés par du FSE. Là aussi, sur cette question de formation, on est sur un tandem Europe-Région avec des politiques totalement convergentes.

Enfin, une nouveauté totale dans cette génération de fonds européens, c'est un cinquième axe appelé « L'Europe plus proche des citoyens ». Il s'agit d'un axe qui est purement territorialisé où nous avons fait le choix en Nouvelle-Aquitaine et on est les seuls à avoir mis plus de 17% de notre FEADER sur cette ambition-là territoriale. Nous avons fait le choix d'accompagner les contrats de territoire au travers, non seulement du FEDER, où vous le voyez, il y a 124 M€, mais on peut associer à ce FEDER, la partie LEADER qui sera évoquée par Jean-Pierre RAYNAUD, puisque LEADER, c'est du développement rural local. Donc LEADER plus une partie du FEAMPA plus également ce FEDER, on monte à 190 M€ pour les contrats de territoire qui seront donc très largement soutenus par l'Europe et ça, c'est une fierté de la Nouvelle-Aquitaine.

Pour information, certaines Régions n'ont pas souhaité ouvrir cet axe territorial. On peut considérer, à juste titre, que quand on soutient les PME, on soutient aussi le développement des territoires. Il n'y a pas que ce développement des territoires. Toute politique est territoriale quelque part. Mais c'est un choix de méthode qui est celle de s'appuyer sur un partenariat local et c'est ce partenariat local, au travers des contrats de territoire qui décidera de ses priorités, à condition bien sûr qu'elles rentrent dans un cadre européen. Mais c'est eux qui décideront de leurs priorités, nous, nous resterons les services instructeurs pour vérifier le bon cadrage de ces crédits et le bon avancement de ces crédits aussi, parce que nous avons toujours cette épée de Damoclès du dégageant d'office. On se réserve évidemment le droit de reventiler certains des crédits, si jamais les politiques ne s'avèrent pas dynamiques et où l'on pourrait perdre les crédits.

Mes chers collègues, de façon très brève, ainsi sont résumés les cinq axes de cette politique européenne qui est vraiment majeure, qui est une politique qui mérite d'être beaucoup plus connue. On doit absolument tous en faire la publicité. J'ai des éléments de comparaison, puisque je siège au Comité européen des Régions. Vraiment, les autres pays globalement parlent beaucoup plus de cette politique de cohésion. On a un souci de publicité, d'affichage. On se réserve le droit de ne pas verser toute la somme si l'affichage n'est pas réglementaire, mais néanmoins, ça mériterait vraiment parfois, sur des sommes considérables, quand on intervient à plus d'un million d'euro - il y a beaucoup de projets à plus d'un million d'euro -, à ce que ce soit beaucoup plus visible qu'un simple logo mis sur une petite plaque dans un coin d'un mur ou d'un bureau. Merci.



Madame La Présidente, je pense que c'est Jean-Pierre RAYNAUD qui peut prendre la suite.

*Sous la présidence d'Andréa BROUILLE, 1ère Vice-Présidente  
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

**Mme BROUILLE.** - Non, je crois aussi que ces applaudissements te témoignent effectivement ton long parcours et ton long attachement à aller sur tous les territoires et présenter ces programmes européens qui montrent bien, effectivement, la volonté de la Région d'être gestionnaire de ces fonds au plus proche des territoires et je t'en remercie. J'en profite aussi, tant que j'ai le micro, pour te remercier de ta présence sur les territoires et sans plus attendre, je passe la parole à Jean-Pierre.

**M. RAYNAUD.** - Madame La Vice-Présidente, chers collègues, je pense que comme vous le savez tous, la Région est autorité de gestion sur les fonds européens depuis la dernière programmation, où nous avons géré en direct avec la Communauté européenne. Cette programmation, c'était plus de 2,3 Mds€ qui ont été gérés par la Région, même si pour la moitié de cette somme, on a servi un peu de boîte aux lettres sur partie ICHN sur les zones handicap, mais pour le reste, nous l'avons géré. Si le démarrage a été difficile, cela s'est très bien passé et on arrive à un taux de consommation de ces crédits européens qui est très satisfaisant. La Commission européenne a fait le choix de ne plus contractualiser directement avec les Régions et a souhaité faire un projet stratégique avec les États, donc aujourd'hui, il y a 27 plans stratégiques qui ont été demandés par la Commission européenne. Le PSN français a été validé parmi les premiers, c'est à souligner également et nous avons eu la responsabilité de faire une déclinaison régionale, un PSR, pour les crédits européens. Cela fait trois ans que l'on travaille avec l'ensemble des partenaires, l'État bien sûr, mais aussi les organisations professionnelles, à l'élaboration de ce Plan stratégique régional. Ce qui a changé, c'est que le périmètre de notre responsabilité a été réduit, puisque l'État a voulu garder une partie de tout ce qui était lié à la surface, qui sera donc géré par l'État. Pour le reste, ce sera de la responsabilité totale de la Région, aussi bien financière que juridique - cela a été évoqué ce matin par Sandrine -, responsabilité veut dire aussi responsabilité financière sur le fait d'assumer les contreparties nécessaires.

Dans la slide suivante, nous avons voulu vérifier. C'était dans le deal qui a été passé, c'était d'avoir la convergence avec les objectifs européens. Il a été évoqué par Isabelle

BOUDINEAU, le Green deal, qui s'applique également à la Politique agricole commune. Notre part de gestion du second pilier de la PAC va s'élever sur la programmation de 2023-2027 à 423 M€, sur quatre grands axes. Le principal, et sans doute, c'est le plus grand défi que nous ayons à relever, c'est le renouvellement générationnel, donc ce sera 93,5 M€ qui seront consacrés à cette partie-là. Sur la transition écologique, c'est-à-dire sortie des pesticides, adaptation au changement climatique, atténuation du changement climatique et respect de la biodiversité, ce seront 213 M€ qui seront consacrés à cet axe-là. Sur l'alimentation durable, c'est-à-dire relocalisation de l'alimentation, alimentation plus saine, ce sera 35 M€ et Isabelle faisait état du développement territorial, donc je n'y reviendrai pas, parce qu'elle a plus ou moins traité et il faut aller vite, mais ce sont 64,6 M€ qui seront consacrés dans le cadre du LEADER.

Il y aura également une partie qui sera consacrée à l'assistance technique, puisque, cela a été dit ce matin, on va avoir sur la gestion du FEADER, un peu plus de 50 personnes qui nous seront transférées de l'État et ça ne suffira pas. Ces 16 M€ nous serviront à payer les assistants qui nous seront nécessaires pour la mise en œuvre du FEADER. Rapidement, sur le renouvellement générationnel, quelques enjeux sont à noter : la sécurisation des installations et tout l'accompagnement qui est mis autour, sur les diagnostics. Sur chaque installation, une étude économique de pré-installation et le suivi derrière. C'est un des facteurs qui fait que l'on a un taux de réussite à 10 ans sur les installations, accompagnées et suivies, qui est très bon. En tout cas, ce sont des mesures qui sont obligatoires pour pouvoir s'installer. Après, l'accélération des départs à la retraite, l'intégration d'un nouveau profil et les prises en compte des enjeux sociétaux, nous avons un nouveau dispositif qui s'appelle la DNJA, Dotation Nouveaux et Jeunes Agriculteurs. On a la volonté d'être très ambitieux, puisqu'on prévoit 1 000 DNJA par an, sachant que l'on était autour de 650 installations accompagnées par an, précédemment. Si on a cette ambition, c'est que l'on veut faire rentrer de nouveaux profils, puisqu'aujourd'hui, on aura les jeunes de 18 à 40 ans, mais on a aussi, et c'est ce qui existait auparavant, ouvert de 40 à 55 ans, sur des gens qui sont en reconversion professionnelle et qui pourront être accompagnés dans ce système-là également.

Il y a des ouvertures également aux diplômés. Il y a des ouvertures à ce niveau-là, avec de l'expérience professionnelle. On souhaite attirer - on a mis des modulations pour pouvoir les attirer - des hors cadres familiaux, c'est-à-dire des gens qui ne sont pas issus du monde agricole ou qui ne sont pas fils d'exploitants. Nous avons mis des éco conditionnalités sur ces aides et on est la première Région française à mettre des éco conditionnalités sur les

aides à l'installation. Nous avons également mis une modulation pour la bio qui est importante, pour éviter les déconversions d'exploitations.

Sur la partie transition agroécologique, sur les principaux enjeux et les ambitions que l'on a affichés dans Néo Terra, c'est la sortie des pesticides de synthèse, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation du changement climatique et le respect ou l'amélioration de la biodiversité. Il y a le pacte de transition autour de l'expérimentation et de la diffusion de connaissances et conseils collectifs. Le changement des pratiques se fera si on est en accompagnement des agriculteurs sur le terrain, pour pouvoir les accompagner et les rassurer. Le changement de pratiques, c'est une mesure intéressante et qui est nouvelle pour nous. On l'a négociée au dernier moment avec l'État, pour pouvoir la mettre en place. C'est une mesure agroenvironnementale et climatique carbone qui va nous permettre d'accompagner sur la programmation un millier d'exploitations, avec l'ambition de diminuer l'empreinte carbone de l'activité agricole.

On a également des MAEC Apiculture et races menacées, dont nous avons la responsabilité. Sur les investissements dédiés à l'agroécologie ou éco conditionnés, c'est la poursuite de ce que nous faisons, en ayant renforcé les éco conditionnalités, sur le bien-être animal, l'adaptation au changement climatique et la sortie des pesticides. Ce sont toutes les mesures qui sont dans le cadre du PCAE. Il y a également un travail qui est fait au niveau du pastoralisme dans les Pyrénées et sur le Massif central, avec tous les accompagnements au niveau du gardiennage, des investissements pastoraux.

Enfin, la forêt, avec la protection des massifs et après l'année que l'on vient de vivre, c'est important que l'on puisse accompagner cela, avec la mobilisation de la ressource et le reboisement où il y a du travail à faire. Enfin, Natura 2000, avec la préservation et la restauration des milieux naturels où il y aura aussi des accompagnements spécifiques.

La dernière mesure porte sur l'alimentation durable, les enjeux et leviers, avec la création de partages de la valeur ajoutée sur le territoire néo-aquitain, avec le soutien aux investissements de transformation et de commercialisation des produits agricoles, avec pour principale ambition de maintenir l'emploi et de l'augmenter, avec les conditionnalités mises avec l'ARS qui est demandée sur ces investissements. Sur l'usine agroalimentaire du futur, sobre et attractive, je crois que là aussi c'est un accompagnement qui est important et innovant en la matière, puisque sur les usines du futur, il est demandé d'avoir de la sobriété, que ce soit sur le plan énergétique ou de consommation, notamment de l'eau. Sur les conditions agroécologiques, je passe rapidement. Nous avons une mesure nouvelle, c'est l'ouverture aux ateliers de transformation aux groupements d'agriculteurs. C'est quelque

chose que nous n'avions pas, mais aujourd'hui, il y a beaucoup de projets qui sont portés par plusieurs agriculteurs, donc c'est important que nous puissions les accompagner.

Enfin, la production d'une alimentation saine et de qualité par le soutien qui est fait aux produits sous signe de qualité et d'identification et d'origine, avec les principaux labels : Agriculture bio, IGP, AOP, Label rouge et avec un accompagnement au niveau de la communication.

Je vais dire un mot d'un autre fonds européen qui est le FEAMPA - c'est le dernier. La Région est là aussi confortée dans son rôle d'autorité de gestion, avec un dispositif qui est là aussi en augmentation de 47,7 M€, avec trois axes prioritaires. Le premier, c'est favoriser la pêche responsable et durable et à forte valeur ajoutée, à savoir la décarbonation, le zéro plastique, l'amélioration des conditions de travail. Sur la partie « Encourager une aquaculture exemplaire en matière d'environnement et de qualité sanitaire », nous sommes la première région aquacole et ostréicole de France, c'est quand même important. Enfin, le soutien du développement d'une économie bleue, durable au sein des territoires littoraux, c'est une des responsabilités nouvelles du fond FEAMPA, pour être rapide.

**Mme BROUILLE.** – Je vous remercie, Jean-Pierre.

**M. ROBERT.** - Madame La Présidente, Monsieur le vice-président, je voudrais revenir sur la question de la politique d'arrachage qui a été évoquée ce matin et sur le viticole. La politique d'arrachage a toujours été présente dans le soutien de la viticulture en France et dans l'organisation de la filière. Elle a été reprise par la Convention européenne, la Commission européenne, pardon, avec toujours cet objectif de réguler et nous voyons, aujourd'hui, que nous avons une situation assez préoccupante, grave et même des drames humains qui se produisent en ce moment en Gironde, sur toute une filière qui est en difficulté. On aura, je crois, l'occasion d'y revenir. Ce qui est intéressant, c'est que dans un rapport daté de 2008, l'Institut HAL avait regardé l'efficacité de la politique d'arrachage au niveau européen et il avait posé cette question : la prime est-elle une aide sociale favorisant le départ en retraite des viticulteurs âgés ou peu efficaces, ou serait-elle une aide générale bénéficiant à l'industrie du vin ?

Je crois que c'est en fonction de quel type d'aide on a. L'institut rappelait que c'était un peu les deux à la fois, pour moitié pour les aides qui avaient été distribuées dans un cas, et pour moitié au contraire, dans l'autre cas. On voit bien que ce n'est pas tout à fait les mêmes types de leviers européens qui sont activés. Alors, je voudrais vous poser une question.

Vous avez redit que les aides surfacières étaient reprises par l'État. Est-ce que de votre point de vue, c'est ce qui justifie que vous n'avez pas pour le moment prononcé de volonté de soutenir la politique d'arrachage, parce que vous considérez que les fonds européens ne sont plus la bonne ligne adaptée, ce dont nous doutons un petit peu. Nous pensons qu'il y a des marges de manœuvre sur ces fonds, en tout cas, au niveau régional pour aider nos viticulteurs. C'est ce que pense aussi l'État. Bref, il peut y avoir un renvoi de balle qui, je crois, n'est pas d'actualité en ce moment, entre l'État qui dirait que la Région peut faire avec les fonds européens et la Région qui dirait non, c'est l'État qui a repris les mesures surfacières. Est-ce que vous pouvez clarifier les choses dans ce domaine-là ? Est-ce que oui ou non déjà la Région peut sur le plan légal grâce à ce fond soutenir l'arrachage ? Je crois que nous avons une urgence – ma question n'en est qu'une parmi d'autres : rassembler autour de la table le monde viticole, les collectivités, peut-être ici à la Région, car il y a des liens entre différentes parties de la Région. Si nous, nous avons besoin d'arracher, il y a d'autres vignobles qui cherchent à planter, le Cognac notamment. Peut-être que nous avons des choses à imaginer. En tout cas, je crois qu'il faut un endroit où l'on peut réfléchir, discuter, travailler, ça me paraît être le bon endroit et c'est pour cela que nous vous demandons un groupe de travail transpartisan.

**Mme BROUILLE.** – Je vous remercie. On prend peut-être toutes les interventions. Jean-Pierre et Isabelle, je vous laisserai la fin ? On laisse d'abord Pascal COSTE et après, j'ai Vital BAUDE.

**M. COSTE.** – Je vous remercie, Madame la Vice-Présidente.

Je voudrais sur ce sujet, notamment sur le plan stratégique régional, attirer l'attention de nos collègues sur deux sujets et revenir sur une proposition. La première, c'est sur la question des distorsions de concurrence que l'on ouvre avec ce plan stratégique régional. Un, je pense que l'État aurait été bien avisé, notamment sur la politique d'installation, de garder cela au niveau national et d'avoir une uniformité de la politique d'installation au niveau national, plutôt que de confier cette part aux Régions, même si je fais partie de ceux qui prônent la décentralisation. Sur un sujet de ce type-là, on ouvre des distorsions. Des distorsions, parlons-en !

J'ai regardé comment notre PSR va s'appliquer et comment il s'applique en Occitanie, comment il s'applique en AURA. Je n'ai pas eu le temps de le faire sur le Nord des autres régions qui nous entourent. Je voudrais juste dire à l'ensemble des collègues que, lorsqu'en

Nouvelle-Aquitaine, sur la modernisation des exploitations, nous avons un plafond pour un JA en bio qui a 60 vaches, pour ne pas prendre quelque chose d'exceptionnel, il y aurait un plafond de 50 000 € d'aides. Dans le même temps, en AURA, on est à 95 550 € et en Occitanie à 122 500 €. Je ne vous parle même pas, lorsqu'il y a des GAEC et que deux exploitants ou trois exploitants se regroupent, sur lesquels les écarts sont encore plus terribles. Cela veut dire que là, on a des distorsions de 45, 72 500 et 80 130 d'écarts sur des exploitations qui sont à quelques mètres les unes des autres.

Deuxième exemple, sur la mise aux normes des exploitations, nous avons un plafond en Nouvelle-Aquitaine de 100 000 €, avec un plafonnement des groupements agricoles à 250 000 €. En AURA, c'est 335 000 € fois trois maximum exploitations, soit 1 M€. En Occitanie, c'est 300 000 et 450 000, soit quasiment le double de nous, lorsque l'on est dans un cadre de GAEC. Cela m'amène tout de même à m'interroger sur la politique volontariste de notre Région. Après être les premières victimes des distorsions de concurrence intranationale que va créer notre Région, les agriculteurs de Nouvelle-Aquitaine, vont être les premières victimes du dogme Néo Terra, parce que les deux autres régions, ont comme nous, la sortie des pesticides, l'adaptation au changement climatique comme objectifs, mais ne les ont pas traduits tout à fait comme nous. On voit bien que les critères d'éco-conditionnalité viendront encore plus pénaliser l'ensemble des agriculteurs de Nouvelle-Aquitaine et on aura des niveaux d'aides qui vont rester bien inférieurs.

Je ne sais pas s'il est important, et je suis très étonné, que notre Région mette un fil à la patte aussi fort et fasse en sorte que, par les critères qui sont appliqués dans ce PSR, il y aura, au final, très peu de bénéficiaires.

Je voudrais terminer sur la conjoncture. Notre collègue est revenu sur la question viticole. Je voudrais rappeler aussi la gravité de la crise avicole et la nécessité que l'on puisse assez rapidement regarder comment on peut compléter le plan national ou comment on peut faire en sorte qu'avec cette grippe aviaire qui sévit et resévit régulièrement, au-delà de la question de vaccination, on puisse sauver un certain nombre d'élevages en la matière.

Je vous remercie.

**Mme BROUILLE.** – Je vous remercie, Monsieur COSTE.

**M. BAUDE.** – Je vous remercie, Madame La Présidente, mes chers collègues, ce plan stratégique, puisque c'est aussi du PSR que je vais parler, ce plan stratégique rappelle dans son introduction les ambitions de Néo Terra : sortie des pesticides de synthèse, préservation

de la biodiversité, adaptation ou atténuation au dérèglement climatique ou encore bien-être animal. Ce sont autant de principes, mes chers collègues, d'ores et déjà pris en compte, en très grande partie en tout cas, dans l'agriculture biologique et par les paysans qui suivent ce cahier des charges extrêmement ambitieux, contraignant et reconnu, y compris à l'échelle européenne. L'agroécologie, également synonyme d'agriculture biologique, est-elle aussi répétée, un peu comme un mantra, tout au long de ce PSR. Ensuite, au-delà de ces ambitions, au-delà, j'ai envie de dire, de ces très belles ambitions, très générales, il y a, dans ce PSR et c'est là que je vais avoir quelques points de désaccords avec Pascal COSTE, des dispositifs précis qui, eux, vont forger l'agriculture pour les cinq années à venir et peut-être même plus, si on déborde un peu sur la programmation. C'est dans ces dispositifs que l'on voit apparaître la HVE qui pourtant est absente des belles ambitions et même est absente du discours du vice-président en charge de l'agriculture et toujours dans ces dispositifs, vous associez HVE à de l'agroécologie, malgré les enquêtes journalistiques qui mettent en évidence la tromperie que ce label représente, malgré la réticence de l'Europe, malgré la réticence de l'Autorité environnementale, malgré également celle de la Cour des comptes et alors même que dans la dernière mouture de son cahier des charges, ce label autorise et continue à autoriser l'usage des pesticides, y compris les cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques.

Malgré tout cela, vous persistez, cher collègues de l'exécutif, à mettre la HVE sur le même plan ou presque que l'agriculture biologique, avec des bonifications, c'est vrai pour la bio, mais beaucoup trop rares, beaucoup trop faibles et en réalité très injustes au regard du travail, au regard des exigences et au regard des aménités positives que la bio apporte, que ce soit en matière de santé pour les agriculteurs, en matière de santé pour les consommateurs, de la préservation de la biodiversité et de qualité de l'eau ou encore, en matière de lutte contre le dérèglement climatique.

Donc, mes chers collègues, avec ce PSR, en réalité, vous êtes en train de passer du Pacte ambition bio, dont le Président ROUSSET a d'ailleurs annoncé la fin, au Plan stratégique HVE. C'est, de notre point de vue, une erreur dramatique qui va empêcher l'essor de l'agroécologie que vous évoquez pourtant souvent dans vos propos ou vos documents et qui va, en réalité, enterrer la sortie des pesticides que ce soit en 2025 pour les CMR ou en 2030 pour le reste des pesticides. Jamais ça n'arrivera avec ce PSR et il faut le dire.

L'autre point que je veux évoquer concerne le bien-être animal, notamment l'actualité du GAEC girondin, qui a fait l'actualité ces jours derniers, avec un problème de maltraitance qui

a été mis en lumière dans ce GAEC : 13 animaux jugés en mauvais état de santé, trois bovins qui ont dû être abattus. Ce GAEC fournissait sa production au groupe laitier Savencia qui est un des plus gros groupes laitiers mondiaux et qui a fait, d'ailleurs, en 2021, un résultat de plus de 90 M€. Ce groupe Savencia a touché également pour l'année 2021, plus de 500 000 € d'aides régionales et européennes et, d'ailleurs, avec le label Néo Terra ou avec le label RSE compatible que l'on peut trouver dans un certain nombre de dossiers.

**Mme BROUILLE.** - Merci, Monsieur Vital BAUDE.

**M. BAUDE.** - Un de plus, juste, j'en ai fini. Je conclus d'une phrase, Madame La Présidente. Régulièrement, le Président ROUSSET, indique que pour l'agriculture, pour l'agroécologie, il a besoin d'embarquer tout le monde.

**Mme BROUILLE.** - Vous savez ce que c'est.

Monsieur BAUDE, même une phrase, même une minute, vous savez ce que ça va répercuter pour le reste de la séance. Alors, merci de respecter les quatre minutes.

**M. BACHÉ.** - Madame La Présidente, très simplement, ma petite expérience de petit paysan me fait penser qu'il y a plein de choses qui sont annoncées sur l'agroécologie, sauf que les choses ne sont pas aussi simples que ça, et pour en vivre et pour produire. Donc, moi, je vous invite à réfléchir à cela.

La deuxième chose que je souhaite dire est que quels que soient aujourd'hui les paysans, il n'y en a aucun aujourd'hui qui a envie de nous empoisonner ; il n'y en a aucun qui a envie d'empoisonner la planète. Ils ont simplement envie, les uns et les autres, de vivre de leur production. Donc, je pense que nos réflexions devraient être axées sur ces principes-là. Je nous invite à réfléchir collectivement à comment nous pouvons les aider et comment on peut s'aider collectivement pour pouvoir produire propre, pour produire pour le bien-vivre et pour produire pour chacun et chacune d'entre nous.

Je vous remercie.

**Mme BROUILLE.** - Jean-Pierre RAYNAUD prend la parole en réponse à toutes ces demandes de complément.

**M. RAYNAUD.** - Sur la viticulture, effectivement, nous sommes sollicités. Nous avons et j'ai reçu les viticulteurs ; le Président les a reçus. Nous avons beaucoup travaillé et il y a bien



des groupes de travail. C'est l'État qui a pris la charge de les réunir. Mais nous sommes sollicités et on participe. On est à la recherche de solutions, mais ce n'est pas aussi simple. Le FEADER, on n'en fait pas non plus ce que l'on veut. On gère les crédits européens et ils sont destinés à certains. Autant sur l'aspect reconversion des exploitations, il n'y a aucun souci : on l'a bien annoncé aux viticulteurs et là on peut accompagner. Mais ce qui est recherché, c'est un plan social qui est demandé par les viticulteurs et là, on ne peut pas financer ça avec du FEADER, je rappelle. On est en train de trouver des solutions. Je crois que la solution, elle ne viendra pas que de la Région. Là, on est bien de dans le cadre de la solidarité nationale. L'inconvénient pour nous, c'est qu'il n'y a quasiment que le bassin de Bordeaux qui est aujourd'hui en demande de prime d'arrachage. Les autres vignobles ne souhaitent pas bénéficier de ces mesures-là.

Cela aurait pu être intéressant de mobiliser l'OCM européenne là-dessus, sauf que l'on n'a pas trop la main sur le plan politique à ce niveau-là. Les autres vignobles sont vent debout, ne veulent absolument pas que l'OCM prenne cela en compte et veulent garder l'OCM pour la promotion des produits. On voulait vous assurer que l'on est bien au chevet de la viticulture. On sait très bien qu'il y a une partie de la viticulture qui va très bien, une autre partie qui va bien et une autre partie qui, malheureusement, va très mal. On a bien conscience des drames humains qui pourraient se jouer. On est au travail avec l'ensemble des partenaires de la filière, donc il n'y a pas lieu de créer quoi que ce soit, un groupe trans-partisan ou autre. On est à la manœuvre pour accompagner ça. On vous tiendra très certainement informés de ce qui risque de se passer.

Sur la partie avicole que soulevait Pascal COSTE, là aussi, on est au chevet de la filière. On est en train là aussi de vivre des drames, donc on n'est encore pas sortis. Je rappelle, sur cette filière-là, l'effort que la Région a fait sur l'accompagnement qui a été fait sur la biosécurité et le financement que nous avons apporté. Je rappelle que nous avons cofinancé avec l'État l'expérimentation vaccinale qui a été mise en place. Des régions très généreuses nous entourent. Sur la part régionale, la Région Nouvelle-Aquitaine en a pris la moitié à sa charge, sachant que les trois autres régions, Occitanie, Pays de Loire et Bretagne, ont pris l'autre moitié. On ne peut pas nous dire non plus que l'on se dérobe tout le temps.

Sur la partie de distorsion de concurrence, je connais à peu près le budget de la Région AURA, je connais à peu près le budget de la Région Occitanie... Après, je veux dire qu'on peut faire un choix : soit on concentre les aides sur quelques-uns et à ce moment-là, on peut afficher des taux de subvention très élevés ou on fait le choix qu'on a fait de pouvoir. Je

rappelle que l'on est partis sur 1 000 installations par an et on accompagne environ 2 000 dossiers de plan de modernisation des élevages par an. Je n'ai plus en tête les chiffres précis sur les PVE. On fait le choix d'accompagner de nombreux agriculteurs. Je les connaissais les chiffres que tu annonces, mais j'aimerais voir au global ce qui sera distribué.

Sur la HVE, je n'y reviens pas, parce que je sais que c'est. Je n'arriverai jamais à te convaincre, Vital, de l'intérêt de la démarche, mais j'essaie encore quand même. Même si ce n'est pas quelque chose de parfait, je rappelle quand même qu'il y a à peine la moitié des agriculteurs qui, aujourd'hui, peuvent prétendre passer HVE et qu'il y a quand même des items et notamment sur les CMR. Les CMR 1, je crois, sont désormais interdits. Les CM2 sont toujours autorisés, mais il y a quand même, au niveau de la fertilisation ou autre, des contraintes qui sont apportées au niveau de quelques items de biodiversité. Il y a des choses intéressantes. Je crois que c'est la seule démarche que nous ayons qui soit certifiée et que nous ayons entre le conventionnel et le bio. Je rappelle qu'il n'y a aucune aide pour quelqu'un qui passe à la certification HVE. Le seul avantage qu'il a, c'est que cela lui donne l'éco conditionnalité pour pouvoir bénéficier des aides, mais il n'y a absolument aucune aide précise, ce qui n'est pas le cas de l'agriculture biologique, je le rappelle quand même, puisqu'on a quand même investi énormément d'argent sur le bio. On vient encore de voter, grâce au reliquat de fonds européens, 16 M€ pour la filière et assumer le maintien en 2023. On ne peut pas nous reprocher de ne pas accompagner l'agriculture biologique. Tout ce que l'on a mis en place, en termes d'installation ou autre, s'est fait avec la filière bio et je crois que cela leur allait bien. Pour conclure, je remercie Alain BACHÉ. Tu as bien résumé ce que j'appellerais le bon sens paysan. Merci, Alain, Madame la Vice-Présidente ou Monsieur le Président.

*Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président*

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous remercie, Jean-Pierre. La 1<sup>re</sup> Vice-Présidente m'indique que le tour de parole des expressions a été fait. Est-ce qu'Isabelle BOUDINEAU veut rajouter quelque chose ?

**Mme BOUDINEAU.** - Je vous remercie, Monsieur le Président.

J'ajoute juste un mot de remerciement. On l'a vu toute à l'heure, à la présentation du budget primitif, on a près de 350 M€ qui sont en crédits de paiement en 2023 de fonds européens et je crois que c'est une illustration de ce que produisent l'ensemble des services

et le Pôle Europe en particulier, parce qu'on doit terminer le programme opérationnel 2014-2020. C'est rajouter la lourde tâche de React-EU. Nous démarrons. Nous démarrons très fort le programme opérationnel 21-27. Merci à eux et merci à eux aussi pour les tournées sur le terrain qui sont toujours très enrichissantes. Ce sont des moments de partage sur les fonds européens très important. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, Isabelle.

L'assemblée donne acte de la communication relative aux programmes européens 21-27 et nous passons maintenant. On n'en est qu'au rapport numéro 4, au cas où l'on ne calculerait pas. Je voudrais passer la parole à Jean-Louis NEMBRINI sur le PPI 22-28.

**N° 3**

« COMMUNICATION RELATIVE AUX PROGRAMMES EUROPÉENS  
RÉGIONAUX NOUVELLE-AQUITAINE 2021 / 2027 »

**L'Assemblée donne acte**

## 04 – PROGRAMME PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS 2022-2028

### DANS UN MONDE EN MUTATION, CONSTRUIRE, AMENAGER ET ENTRETENIR LES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENTS (EPL) ET LES CENTRES DE RESSOURCES, D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE (CREPS), TREMPLINS DE LA REUSSITE DES JEUNES NEO-AQUITAINS AU SEIN DE NOS TERRITOIRES

**M. NEMBRINI.** – Monsieur le Président, chers collègues, en effet, ce programme prévisionnel d'investissement 22-28, c'est un engagement de 1,334 Mds€ au profit de nos 296 lycées sur l'ensemble du territoire. Depuis ce matin, il a souvent été question des lycées, notamment dans la présentation du budget et j'en sais gré à Sandrine DERVILLE d'avoir souhaité ponctuer chaque fois sa présentation de cette référence aux lycées, parce qu'après tout, il s'agit de notre jeunesse partout sur le territoire. J'ai coutume de dire qu'il s'agit là d'une opération d'aménagement du territoire de première grandeur. Dans une société de la connaissance, s'occuper des lieux où l'on dispense la connaissance sur le territoire, sans autre interrogation, notamment démographique, c'est quelque chose de particulièrement important.

Souvent, lorsque l'on gère les moyens de l'État, on les répartit en fonction de la répartition de la population. Nous, bien sûr, nous regardons les densités de population, nous regardons les populations dans les lieux où elles vivent, quelles que soient les évolutions de la démographie. C'est ça que cela signifie l'idée que l'on ne fermera pas un seul lycée. D'ailleurs, vous voyez bien, dans les investissements que nous avons conduits dans les cinq précédentes années qu'aucun lycée n'a été ignoré sur l'ensemble de notre territoire. Bien sûr cela signifie qu'il faudra être capable partout sur le territoire de faire évoluer la carte des formations. C'est le sens de l'expression du Président, souvent employée : « Nous voulons que nos lycées soient des universités de proximité ». Quand on dit que le niveau de la connaissance s'élève, dans les années 80, on parlait de 80% d'une classe d'âge au baccalauréat. Aujourd'hui, on parle de 80-90% d'une classe d'âge à Bac + 2, Bac + 3 et pour cela, il faut que tous nos lieux de formation soient vivants sur notre territoire. Le nombre d'élèves au lycée, ce n'est pas suffisant pour apprécier la pertinence de nos investissements.

Une fois n'est pas coutume, je vais m'appuyer sur quelques images, quelques slides, comme on dit en bon français. Nous avons présenté dans le détail, et j'en remercie les services, en particulier la direction des constructions, à la commission dans le détail, cette

délibération. Elle s'attache à faire un bilan des investissements conduits dans le PPI 1. C'est une manière de vous rendre compte de ce que nous avons fait. Nous ne présentons pas simplement le PP2, mais évidemment, ce que nous avons fait. Vous avez plein d'exemples, sur tout le territoire dans tous les domaines dans la délibération. J'ajoute que prêcher dans le désert est réservé à ceux qui ont l'assurance d'avoir l'histoire derrière eux pour être écoutés. Ce n'est pas mon cas, donc je veux être écouté à l'instant T, n'est-ce pas ? M. Fabien ROBERT, je vous remercie d'apprécier mes propos. Je disais donc que tout ceci a été précédé de beaucoup de consultations. J'ai reçu tous les maires qui ont souhaité venir discuter, y compris ceux qui venaient, non pas pour parler de leur commune, mais de leur territoire. J'en vois qui acquiesce dans la salle.

Après la présentation en commission, j'ai proposé aux différents groupes de continuer à discuter. Comme il n'y avait pas eu de questions – j'étais surpris -, je me suis dit que sans doute, ils retenaient leurs questions pour, peut-être, un autre temps d'échanges. Aucune autre question non plus, donc c'est peut-être déjà une approbation en préalable de la présentation en plénière.

Pour le rapide bilan du PP1, je vous rappelle que nous étions partis sur 1,2 Md€. Nous avons atterri à 1,320 Md€, puisqu'au fur et à mesure du temps, nous avons ajouté des projets. Peut-être que les choses s'effectueront de la même façon pendant le PPI2 pendant les années qui suivent, à partir de maintenant. 1,320 Md€, c'est 32% de plus de prévisions d'investissement et d'investissement effectif, ce que faisaient les trois précédentes régions réunies. Je dois vous dire que pour le coup, on critique souvent la grande Région, mais je pense qu'en matière d'investissement, il n'y a pas photo, comme on dit, de manière un peu simplifiée, partout sur les territoires, en particulier, les plus pauvres.

Vous avez là une image qui montre la carte que tous les lycées ont été concernés. En bleu, c'est ce que l'on appelait les opérations annuelles, à savoir 600 par an. Vous votez en commission permanente 600 interventions sur nos lycées. Statistiquement, c'est deux interventions par lycée et par an. Ce n'est pas tout à fait comme cela que ça marche, mais c'est pour vous montrer l'ampleur des choses. En orange, ce sont les opérations dites structurantes, c'est-à-dire des opérations à plus d'un million d'euros qui sont des opérations centrales pour un établissement, à savoir 114. En points verts, ce sont nos nouveaux lycées. La délibération qui suit présentera la création officielle des deux nouveaux lycées de Créon et du Barp, bien sûr.

Ce plan d'investissement repose sur des exigences qui sont portées par des guides. Nous avons choisi de vous les présenter et de vous les rappeler, notamment, le premier

d'entre eux : le guide environnemental. Le guide environnemental a été voté en 2016. Il a été voté avant Néo Terra et il a été mis à jour régulièrement, en fonction de nouvelles exigences, c'est-à-dire que nos constructions, nos aménagements dans nos lycées sont toujours exemplaires de ce point de vue. On se réfère toujours à ce qu'il y a de mieux en matière de technologie et les exemples que j'évoquais tout à l'heure, sont présents dans la délibération – vous pouvez vous y référer -, ainsi qu'un guide également de maintenant, un guide de programmation à destination de nos architectes et un guide technique. Je n'insiste pas.

Très rapidement sur le PP1, il y a plusieurs axes de nos politiques, mais nos conditions de vie, la pénibilité a été un axe de toutes nos opérations. On ne le voit pas bien sur l'image, pourtant on s'était efforcé de faire des images visibles. Je ne sais pas si vous le voyez. Nous avons modernisé les laveries. Cela n'a l'air de rien : 60 laveries modernisées, quatre laveries automatiques. Il s'agit là de nos personnels qui effectuent les tâches les plus difficiles, les plus lourdes dans nos établissements. C'est la face cachée de la pédagogie, voyez. Le moment où les élèves se sont restaurés, où les professeurs se sont restaurés. Nos personnels sont dans l'humidité, les sols glissants et effectuent des tâches qui restent particulièrement difficiles. Il est rare que dans cette maison, on évoque les conditions de travail de notre personnel. Je voulais commencer par ceci. Nous avons en France, puisque c'est votre initiative, mon cher Alain, le plaisir de le redire ici, d'avoir les quatre premières laveries entièrement automatisées de France. Évidemment, c'est un programme qui se continuera. Je n'insiste que là-dessus, François. Il y a tout dans la délibération.

Nous avons également fait un gros effort en termes de sûreté et d'accessibilité. Nous entendons parfois beaucoup de discours sur la sûreté, beaucoup de mises en avant de politiques. Nous, nous l'avons fait tranquillement. 25 M€ sur la mise en sécurité, pour que nos élèves soient le mieux protégés possible dans le contexte qui fut celui du PP1, je vous le rappelle, avec cette période d'insécurité, de violence, d'attentats, etc. Nous avons fait le travail. Puis bien sûr, nous avons avancé rapidement sur l'accessibilité des lycées. Je vous rappelle la loi de 2005.

Je parle trop longtemps, Monsieur le Président ? Je les fatigue ?

**M. LE PRÉSIDENT.** – Non, mais je pense que comme ils se sont beaucoup exprimé nos collègues pendant le vote du budget, ils se lâchent.

**M. NEMBRINI.** – L'accessibilité des élèves handicapés, ce sera terminé dans trois ans. Toutes les fonctions de tous les lycées seront accessibles et cela est déjà très avancé dans

le PPI1. Nous avons rénové 212 000 m<sup>2</sup> de surfaces. C'est 8% de notre patrimoine qui a été rénové. Faites le pourcentage, vous voyez, c'est une rénovation à un bon rythme, sur les 4 millions de m<sup>2</sup>. Vous savez faire les règles de trois, puis, évidemment, la transition énergétique et climatique. Je veux insister, car notre PPI1 était marqué par cette ambition et le PPI2 est fortement marqué par cette ambition, ce que nous avons fait dans ce domaine, en particulier, en commençant à installer des modes de chauffage par géothermie. La géothermie, tout le monde sait désormais de quoi il s'agit. On va puiser des calories gratuites à 100, 200 ou 300 mètres dans les nappes, puis on prélève quelques degrés centigrades et on restitue l'eau : on a grâce au système de pompe à chaleur une rentabilité formidable, puisqu'on dépense 20 Kwatts, pour faire tourner des compresseurs. Puis, on en récupère 3, 4 ou 5, en fonction de la température extérieure. C'est formidable comme dispositif : du coup, moins de gaz à effet de serre, moins de consommation d'énergie finale, etc. Les progrès sont signalés ici. Entre 2008 et 2019, pour ce qui concernait l'Aquitaine, nous avons 30% de gaz à effet de serre en moins, 20% de consommation d'énergie finale. Les mêmes objectifs sont assignés dans le PPI2, à échelle de 2030. Il n'y a pas que la géothermie, bien sûr, 116 établissements sont en énergies renouvelables dans notre région, dont 66 pour la production électrique à travers des panneaux photovoltaïques.

Je propose de passer au schéma directement. Pour qu'on comprenne bien les choses, voilà comment les choses se présentent. Le PPI1, c'est l'ensemble des courbes bleues, de la cloche bleue en deux couleurs qui est réalisée, qui a donné lieu à des crédits de paiement. La dernière barre, c'est le budget 2022. Je rassure notre collègue qui tout à l'heure voyait des baisses là où il y a des hausses. C'est bien 220 M€. Sandrine l'a dit tout à l'heure. Cela me permet de lui rappeler aussi qu'en fonctionnement, ce n'est pas une baisse de 11% mais un doublement que nous avons voté à la précédente plénière, n'est-ce pas ? C'est une hausse de 100% ou alors je ne sais pas compter. Le PPI 1 sera réalisé progressivement et vous voyez que la courbe descend au fur et à mesure que les dépenses annuelles du PPI2 qui commence dès cette année, montent en puissance. Il faut bien comprendre ces choses-là et évidemment, les crédits de paiement, on le voit bien augmentent régulièrement.

Sur le PPI2, très rapidement, je vous présente les chiffres : 1,334 Md€, je le disais tout à l'heure, 514 M€ d'opérations structurantes en deux parties. Ce qui est en rouge, c'est ce qu'on appelle nos opérations majeures. On a différencié les opérations majeures des opérations structurantes, les grosses opérations sur le territoire pour la raison suivante. C'est que lorsque l'on a une opération majeure, Felletin, par exemple, ou Le Barp, Créon, nous ne pouvons pas les compter dans le quota d'investissements structurants du département, faute

de quoi, à hauteur de ce que représente le département, il n'y aurait plus de crédits disponibles. Nous les avons extraits. Cela concerne Felletin, cela concerne l'École régionale de la restauration collective que nous voulons construire à Grand Pont, cela concerne – je m'adresse à Fabien ROBERT qui a posé une question ce matin et j'ai le plaisir de lui répondre – les futurs lycées de Gironde pour lesquels nous avons provisionné 120 M€. Mais comme l'on réfléchit en discutant avec tous les partenaires, dans la délibération, nous n'avons pas évoqué les lieux géographiques précis où pourraient s'installer les nouvelles constructions. Cela concerne deux secteurs géographiques, le Sud autour de Léognan – on réfléchit – et puis, l'Ouest. Vous avez cité des communes. J'ai reçu les maires de tous ces villages, de toutes ces communes, de toutes ces villes, pardon, excusez-moi, de ces villages qui sont devenus des villes, avec beaucoup de pavillonnaires. Nous réfléchissons.

Il y a aussi la situation de l'ouest de l'agglomération de Bordeaux, les lycées de Mérignac, le lycée de Sud-Médoc, les lycées Montesquieu. Puis, il y a les contraintes que nous nous donnons. Pour construire Créon, il nous a fallu sept ans, parce que l'on construit sur des terrains qui ne sont pas constructibles, n'est-ce pas ? Il faut appliquer les lois que nous nous donnons et appliquer les lois que nous nous donnons dans tous les domaines, cela prend énormément de temps. Monsieur ROBERT, si je regarde Martignas et Saint-Jean d'Acre, si on voulait construire un lycée neuf dans ces secteurs, il faudrait construire dans la forêt, n'est-ce pas ? Et que je sache, il y a eu des incendies cet été. Je ne suis pas sûr que le temps du PPI nous permettrait de construire. En revanche, il faut que nous trouvions des solutions avec des équipements qui permettent d'accueillir les élèves dans ce secteur. Un autre élément qu'il faut prendre en compte sur ce secteur-là, c'est que les études démographiques que nous avons il y a cinq ans sur ce secteur, en gros, nous laissaient prévoir que nous aurions un besoin équivalent à un gros lycée pour environ 2 000 élèves. C'est pourquoi, nous avons commencé à conduire des études à Bordeaux-Nord, mais conduire des études, c'est étudier, n'est-ce pas ? Ça ne veut pas dire que c'est la première étape d'une réalisation et aujourd'hui, le besoin avéré est à peu près à moitié de ceci.

Nous continuons à discuter. Je suis à disposition pour discuter avec tout le monde, y compris avec Fabien ROBERT, et nous verrons ce que nous déciderons. Enfin, il y a aussi la contrainte que nous rappelle l'État, mais que nous nous sommes donnés: le plus possible, construire en utilisant les espaces déjà urbanisés, disponibles, etc. En gros, construire la ville sur la ville, le lycée sur le lycée, cela peut être une très bonne solution. Nous réfléchissons à ces questions. Vous avez rencontré, Monsieur le Président, le maire de



Bordeaux récemment, je l'ai rencontré aussi. Nous avons rencontré l'Agglomération. Nous discutons avec tout le monde sur ces sujets.

Tels sont très rapidement, mais peut être trop longs pour vous, les objectifs de ce PPI. Je crois qu'il faut que vous sachiez que notre direction est peuplée de très hautes compétences. Nous avons une vision cartographique de tous les bâtiments, - je ne dis pas de tous les lycées -, de tous les bâtiments qui sont classés en catégories, ceux sur lesquels il faut intervenir absolument et ceux qui sont dans la catégorie la plus favorable, absolument sans défaut. Le service établit la hiérarchie ainsi. Ne nous contentons pas de ceci, puisque tous les ans, il y a, dans tous les lycées, un dialogue immobilier où les chefs d'établissement, les équipes peuvent s'exprimer. Il y a des choix d'opérations structurantes et vous l'avez vu, il y a 770 millions d'opérations annuelles. Les opérations annuelles peuvent aller jusqu'à 1 million ou 1,2 millions. C'est ce que nous votons en commission permanente. 600 par an, je le disais tout à l'heure pour le PPI1.

Voilà ce que je voulais vous dire en présentation de cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci, Jean-Louis et bravo pour le travail de précision qui a été fait. Le paradoxe, c'est l'impression que l'on peut éliminer les incertitudes démographiques, mais ce n'est malheureusement pas le cas.

Y a-t-il des remarques ?

**Mme LAPOUGE.** – Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, j'interviendrai dans un premier temps sur le PPI 2, puis par la suite, sur la délibération n°5 dans cette même intervention, me permettant ainsi de m'attarder sur les lycées et sur l'aménagement du territoire, sujet filigrane, vous l'aurez compris, de notre groupe sur cette séance plénière.

Sur le PPI2, notre groupe le votera bien évidemment. Il s'agit là d'une délibération importante pour notre collectivité et bien évidemment, nous partageons vos ambitions d'investissements pour nos lycées. C'est le rôle du Conseil régional et nous devons reconnaître qu'au niveau budgétaire, le compte y est, avec plus 1,3 Md€, c'est même plus que le premier plan. Nous devons espérer néanmoins que vous arriverez à déployer ce plan avec le rythme annoncé de 250 M€ par an et cela, alors même que le PPI1 n'a pas vu la fin.

Sur les projets phares de ce PPI, la géothermie est à l'avant-garde et nous avons bien compris que vous en faites la promotion depuis la rentrée. Nous en sommes entièrement

d'accord, il y a une alternative très intéressante. En revanche, quid du Limousin où la géothermie n'est pas éligible pour une majorité d'établissements. Sur ce plan-là, nous aurions peut-être préféré une plus grande diversité des approvisionnements. Les lycées ont souvent des surfaces importantes en termes de bâtiments et il ne nous aurait pas paru absurde d'avoir une politique de développement de photovoltaïque plus marquée. D'ailleurs, le terme n'a même pas été évoqué dans la délibération. Je ne l'ai vu mentionné aucune fois. Nous avons aujourd'hui des filières françaises en la matière que nous aurions soutenues fortement par ces investissements. En Occitanie, ce sont 120 000 m<sup>2</sup> de photovoltaïque déployé en complément de la géothermie. Si on veut parvenir à faire de nos lycées des établissements autosuffisants, la géothermie ne le permettra pas seul. Il faudra diversifier. Vous évoquiez 65 établissements équipés en solaire dans la presse, récemment, c'est seulement un peu plus de 20% de nos établissements. Néanmoins, comme toute politique d'investissement, l'horizon est lointain pour constater des effets immédiats, probants sur la consommation énergétique des lycées.

Je n'avais pas pu intervenir lors de la présentation de la DGF 2023, lors de la dernière séance plénière, mais je pense que la Région ne doit pas non plus négliger des mesures d'urgence, plus court-termistes qui auraient aussi permis de limiter la hausse des dépenses de fluides. Nous sommes restés un peu sur notre faim, alors que d'autres régions ont été plus volontaristes en la matière. Je pense par exemple à la Région AURA, avec un déploiement rapide d'ampoules LED dans les lycées et un effet immédiat sur la consommation qui est de – 15%. Notre groupe vous a alertés d'ailleurs par courrier à ce sujet, pour connaître le détail des dépenses par fluides, mais peut-être qu'il serait aussi utile que nous sachions comment vous assurez le suivi de ces dépenses pour les établissements.

Lors de la dernière commission, M. NEMBRINI, vous avez indiqué que les lycées étaient un formidable outil d'aménagement du territoire et vous avez raison. J'en viens donc à ce second point de mon intervention sur la création des deux prochains établissements publics d'enseignement qui sont le lycée du Barp et de Créon. Un bel outil que ne connaîtront malheureusement pas les Créonnais cette année. Nous avons été très surpris par ces annonces et les élus et acteurs locaux, émus aussi. Rien ne présageait ce retard d'ouverture. Vous avez expliqué, voire même un peu minimisé la chose, que ce soit dans vos présentations ou dans la presse. Vous avancez la capacité du lycée François Mauriac à assurer l'accueil une nouvelle fois cette année. Malheureusement, on le sait trop bien, le quotidien de ces élèves n'est pas de tout repos, notamment au niveau des transports et je n'ai cessé de vous alerte' par courrier sur ces dysfonctionnements de cette nature sur mon

territoire. Alors, je profite de mon intervention pour vous demander aussi de porter réellement une attention particulière pour ces élèves. Puis, ce sont des familles qui restent de nouveau dans le flou sur les nombreuses questions, concernant le retour par la suite de leurs enfants dans le lycée de Créon, par exemple. Comment leur seront données toutes ces informations ? Qu'est-il prévu ? Pour preuve, encore ce matin, la mairie de Camblanes et Meymac vous interpelle, en vous demandant une réunion d'urgence, avec l'ensemble des maires du territoire concernés par la carte scolaire, afin d'envisager toutes les conséquences de ce report. Nous demandons vraiment qu'un point d'étape en commission soit fait sur l'avancée des travaux de manière précise, de manière aussi à ce que nous soyons informés.

Enfin, quels sont les futurs projets des lycées ? Sur ce point-là, en Gironde, la pression démographique se fait de plus en plus sentir sur certains territoires. Vous venez de le rappeler : le secteur de La Brède est en tension, mais nous avons aussi été alertés sur le secteur du lycée Fernand Daguin de Mérignac. Cet établissement est saturé, tout comme les établissements d'Andernos, Saint-Médard-en-Jalles et Pessac. Sur la Métropole, ce sont deux communes qui sont fortement impactées sur un vide d'établissement. C'est donc, comme vous l'avez précisé tout à l'heure, Martignas-sur-Jalle et Saint-Jean d'Illac, avec, à nouveau, des problématiques de transport pour les jeunes. Alors, vous avez interpellé mon collègue, Fabien ROBERT, qui pourra d'ailleurs vous le confirmer. On a quand même des éléments sur justement les possibilités de faire des lycées. Nous avons été alertés par les élus de ce territoire : vos annonces dans la presse sont un premier pas, nous le reconnaissons, mais quelles sont vos réelles intentions en la matière ? Enfin, cette délibération est aussi l'occasion de parler jeunesse. Nos jeunes sont les premiers concernés par cette politique régionale, cela va sans dire. Ils auront bientôt l'occasion de pouvoir s'exprimer à travers une instance de participation. Notre groupe a hâte de voir ses travaux commencer. L'appel à candidatures a été lancé assez récemment, avez-vous déjà des premiers retours ? La mobilisation est-elle au rendez-vous à ce stade ?

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci.

**M. DIALLO.** – Monsieur le Président, chers collègues, je crois que nous pouvons noter l'ambition, les orientations de ce PPI des lycées. Je crois que fondamentalement, les enjeux de l'heure, liés à la transition écologique, à la transition énergétique, ont été, il me semble, bien compris et mis en valeur par les équipes, ainsi que par le Vice-Président NEMBRINI.

Notre groupe, évidemment, note cette initiative, cette bonne initiative : c'est un plan ambitieux. Toutefois, quelques points d'amélioration, de réserve, puisque le Vice-Président NEMBRINI, tout à l'heure l'a indiqué, que nous n'allons pas nous contenter de cela. Il y a des points d'amélioration sur lesquels nous souhaitons apporter votre attention.

D'abord, sur la question de la végétalisation des lycées, Monsieur le Vice-Président, nous avons voté lors de la dernière plénière, une motion sur la végétalisation des lycées. Nous avons aussi eu le plaisir de noter votre disposition au dialogue et à l'échange, puisque vous nous avez reçus. Sur la végétalisation des lycées, vous vous êtes engagé à travailler avec nous en comité de suivi. Sur la réalisation de cet objectif fondamental dans le contexte dans lequel on est. Nous notons également, toujours dans le bon sens, la rénovation des lycées qui s'inscrit véritablement dans une perspective de réduction des émissions de gaz à effet de serre et puis aussi à la consommation énergétique. Je vous ai signalé dernièrement la situation du lycée Tregey qui est dans une situation très difficile dans notre département. Vous avez indiqué qu'effectivement, cela a été pris en compte pour le noter dans le PPI qui est en cours. Toutefois, toujours sur la rénovation des lycées, nous souhaiterions des améliorations en lien avec le guide environnemental. Nous souhaiterions participer à ce guide environnemental que nous ne trouvons pas suffisamment ambitieux.

En dernier lieu, Monsieur le Président, chers collègues, on ne peut que se réjouir des investissements importants en faveur des lycées agricoles mais tout de même s'inquiéter de cette inflation de promotion du HVE qui effectivement peut poser problème et notamment dans notre perspective, notre volonté de sortir des CMR cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques. Je vous remercie.

Notre groupe conditionne bien évidemment le vote de ce plan à l'amendement que ma collègue Katia BOURDIN va vous exprimer tout à l'heure.

Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous remercie, Karfa.

**M. DUPRAT.** – Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, j'aurais pu intervenir sur cette délibération ou la prochaine, mais je remercie M. NEMBRINI d'avoir pris le temps de me recevoir avec ses services, et je voulais apporter au débat quelques réflexions sur ces futurs lycées.

L'élu régional venant de Gironde ne peut pas rester insensible au manque de lycées que connaît aujourd'hui notre département. Ce n'est pas fondamentalement dans la zone la

plus rurale, ce n'est pas fondamentalement dans la zone la plus urbaine, c'est justement dans cette deuxième couronne où la démographie galopante fait que nous avons aujourd'hui de vraies difficultés. Vous venez de présenter un très bon dossier. Le PPI1, le PPI2 ont montré qu'il y avait des sommes conséquentes inscrites et on voit que la vraie problématique est que cela va être long. On voit que le PPI 2022-28 va aller jusqu'en 2033 en termes de construction. Nous sommes en 2022. Le bien-être dans un lycée, son bon fonctionnement touche au quotidien les lycéens et leurs familles, souvent parce que cela crée autour d'un lycée le fonctionnement d'une vie associative : des installations sont mutualisées et cela sert à beaucoup de monde. Mais je crois surtout qu'il faut – c'est la délibération suivante qui m'y a fait penser -, que l'on construise nos lycées différemment.

Pour le lycée de Créon, on aurait pu créer un petit memento listant l'intégralité des difficultés administratives, environnementales et juridiques qui peuvent arriver. Vous l'avez dit tout à l'heure : ce sont 7 ans de combat et de difficultés, alors qu'il y avait un consensus sur le terrain local absolument indispensable pour l'implantation. Cela veut dire qu'aujourd'hui, il va falloir tenir compte de cela pour nos lycées. En plus, Monsieur Le Président, vous faites la promotion, matin, midi et soir, de Néo Terra : cela réduit les surfaces possibles pour construire. Cela veut dire que soit il faut aller sur des terrains déjà constructibles, dont on connaît le prix, soit il faut faire ce qui est fait au Barp : un mélange. On n'a pas inventé la mode : Aire-sur-l'Adour et Parentis l'ont fait dans les années 70. On appelait des cités scolaires le fait de mêler collège et lycée, parce que cela permettait d'utiliser les mêmes surfaces, la même voirie, de mutualiser les parkings, de mutualiser les équipements sportifs et peut-être d'aller couper des arbres – on va nous dire que ce n'est pas facile -, pour construire ces lycées.

Pour en revenir à notre deuxième couronne bordelaise, vous avez cité des lieux. Ceux qui vont remporter la palme seront évidemment heureux et ceux qui ne l'auront pas, ne le seront pas. Mais avant de faire plaisir, je pense qu'il faut que l'on soit tous dans notre rôle d'élu, vigilant sur le meilleur choix, non pas politique, mais technique. Je vais prendre un exemple : je suis sûr que si je le fais à Saint-Jean d'Illac ou à Martignas, je vais gagner deux ou trois ans sur les procédures. Je pense que qu'il faut le faire pour les lycéens et non pour se faire plaisir à soi-même. Il faut peut-être aussi regarder comment on peut avoir des lycées moins consommateurs de mètres carrés au sol, parce qu'il nous faut des terrains de plus en plus petits. Je ne dis pas qu'il faut monter en hauteur, ce n'est pas la question, mais éviter, comme on a pu le faire – on l'a fait, nous, dans nos communes aussi, soyons logiques -, de se faire plaisir par des gestes architecturaux. Il faut plutôt faire des choses plus

fonctionnelles, plus des années 2020, de façon à ce que nous puissions avancer avec le délai que vous nous proposez. Je connais bien le lycée Sud-Médoc au Taillan-Médoc. On l'a inauguré le 1<sup>er</sup> septembre 1992 pour 900 élèves, le 1<sup>er</sup> septembre 2023, il y en aura 1800. Heureusement, il y a un du terrain pour que l'on puisse faire des choses, mais ce ne sont pas des conditions d'accès conçues pour cela.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, nous allons bien évidemment soutenir ce PPI, mais ces quelques réflexions que j'apporte au débat, ne sont pas politiques, mais de bon sens.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci, Christophe.

**Mme FRANCESCHINI.** – Merci, Monsieur le Président, chers collègues, nous craignons que ce plan prévisionnel d'investissements dans les lycées ne réponde pas parfaitement à la dynamique de la démographie lycéenne dans notre région et à l'impératif d'offrir aux agents et lycéens un cadre d'accueil digne. Sur la question de la démographie, le cas de la Gironde nous inquiète, à l'heure où le nombre moyen d'élèves par classe dans le département est sensiblement supérieur à la moyenne nationale, sans même parler des tensions sur la Métropole.

Certes, l'ouverture prochaine des lycées du Barp et de Créon va permettre de soulager cette dernière dans un premier temps, mais cela va aussi vite être insuffisant au regard du rythme de l'accroissement de la population. Or, il ne vous aura pas échappé qu'à cause de vos propres règles sur l'artificialisation des sols, il faudra presque une décennie entre la décision de créer un lycée et son ouverture. Compte tenu de ces délais, il va donc falloir agir rapidement pour répondre à temps aux besoins. Cependant, vos hésitations sur ces créations de nouveaux lycées, nous font craindre des décisions beaucoup trop tardives et mal anticipées. C'est pourquoi, nous soutenons, notamment en Gironde, la création de deux nouveaux lycées dans le secteur de La Brède ou de l'Ouest métropolitain.

Nous avons un autre sujet d'interrogation : l'état du bâti existant et son impact sur les conditions d'accueil des élèves. Des efforts ont été fournis dans le précédent PPI sur deux sujets qui nous tiennent à cœur, à savoir la sécurisation et l'accessibilité des établissements aux élèves en situation de handicap. Rien n'est pourtant dit dans cette nouvelle mouture. Devons-nous comprendre que vous allez mettre ces efforts entre parenthèses ? Pourtant, beaucoup reste à faire, notamment sur la sécurisation des abords des lycées, particulièrement sensibles et propices au racket, agressions et règlements de compte,

comme on l'a encore vu avec cette agression au couteau d'un élève devant le lycée Paul Guérin de Niort.

Plus globalement, nous n'avons que peu de visibilité sur vos choix et priorités en matière de travaux courants et de rénovation face à la vétusté incontestable de certains établissements. Je prendrai l'exemple récent du lycée Camille Jullian de Bordeaux où des internes ont publié des vidéos de chauffage en panne, de douches couvertes de moisissures ou sans eau chaude ou encore de fenêtres mal isolées. Malheureusement, nous n'apprenons ces graves problèmes que lorsque des parents ou des enseignants décident de les révéler médiatiquement, car vous nous privez de notre principale source de renseignements, à savoir le droit de siéger au sein des conseils d'administration des lycées. Ces conseils d'administration offrent des temps d'échanges précieux avec les équipes enseignantes sur les besoins des établissements, les problèmes, y compris sur le bâti et leurs attentes. Empêcher les élus du Rassemblement national n'est pas seulement un scandale démocratique, mais une atteinte à notre droit à l'information, car au final, ce PPI, notamment sur les opérations courantes, est un arbitrage entre les différents besoins exprimés par les établissements. Comme vous nous privez de tous ces renseignements sur ces demandes et d'un suivi de l'élaboration du PPI, nous ne pouvons vous donner un tel blanc-seing. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur cette délibération.

Cependant, pour finir, nous tenons à vous accorder un bon point sur la montée en puissance de la géothermie pour remplacer l'hyper-dépendance au gaz de nos lycées, à l'exception notable des établissements limousins, dont seulement 10% est éligible. C'est une énergie en laquelle nous croyons beaucoup, réellement propre, décarbonée, peu chère, garante de notre autonomie et qui sera, à terme, source d'importantes économies sur les charges de viabilisation de nos établissements.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous remercie.

**Mme AROSTEGUY.** – Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, ma courte intervention vient compléter celle de mes collègues. Vous avez mentionné la jeunesse. Cette jeunesse a un rapport au travail certes différent des générations précédentes, mais elle est également en quête de sens. De notre côté, nous avons un territoire avec, vous l'avez rappelé, un certain nombre de problèmes pour garder nos entreprises. J'ai eu quelques contacts avec le tissu industriel local : nos chefs

d'entreprise sont très inquiets. Ils ne trouvent pas de main d'œuvre qualifiée. Vous savez que former des jeunes à des métiers dans l'industrie prend énormément de temps. J'aurais voulu, par cette intervention, vous sensibiliser – vous avez parlé de projet pédagogique -, à ce que, y compris dans les lycées généraux, nos jeunes soient sensibilisés à ces métiers-là. Il s'agit en tout cas de faciliter l'accès aux jeunes des entreprises et leur démontrer que ces métiers ont du sens. Aujourd'hui, ces jeunes cherchent des activités professionnelles qui ont du sens. Ces métiers sont bien rémunérés ; cette jeune génération recherche des rémunérations peut-être plus importantes que les générations précédentes.

Je vous demanderai donc, Monsieur Le Président et Monsieur le Vice-Président, d'inclure dans vos actions, des actions d'attractivité et de sensibilisation des jeunes générations aux métiers de l'industrie qui en ont bien besoin.

Je voudrais également faire un point très rapide concernant l'industrie aéronautique très importante dans le département 64, vous le savez. Cette industrie aéronautique est également dans de grandes difficultés. On parle beaucoup d'environnement et d'industrie décarbonée. Je souhaiterais que cette industrie ne soit pas stigmatisée sans arrêt. Je souhaiterais que nous puissions continuer de la rendre très attractive auprès de nos jeunes et que l'innovation que vous soutenez et pour laquelle nous avons des enveloppes européennes très importantes, puisse contribuer à la recherche pour rendre cette industrie aéronautique moins polluante et moins consommatrice de carbone.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Maïder, Jean-Louis, vous répondra tout à l'heure, mais venez visiter un des plus beaux succès de la Région qui est l'Aérocampus. Vous verrez ce que vous faisons sur un métier essentiel lié à l'industrie. Allez voir ce que nous faisons dans le Nord du Blayais sur la formation en espaces sensibles. Venez voir ce que nous faisons à Saintes, avec le Ferrocampus. Je ne pense pas qu'il y ait d'autres exemples qui existent dans d'autres régions, puisque les nouveaux collègues sont tous venus voir ces trois expériences.

**M. ROBERT.** – Président, comme cela a été dit, le travail est sérieux. Nous vous remercions, Monsieur le Vice-Président pour cette présentation. Je vous sais gré : la démographie est un art très difficile. C'est vrai à la fois par les modifications techniques de construction et par toutes une série d'outils. Il faut essayer de s'adapter, mais rassurez-vous, tout à l'heure, vous ne prêchiez pas dans le désert. Nous avons travaillé ce dossier et je



vous voulais juste dire que sur les différents sites qui ont été identifiés, celui de Martignas n'est pas une forêt. Je me suis permis d'envoyer la photo capture d'écran prise du ciel au Président. Vous verrez, ce n'est pas du tout une forêt, c'est un terrain non-constructible : il faut modifier le PLU. Vous avez sur un terrain vierge des arbres qui poussent et nous savons les demandes d'autorisations que cela peut générer par la suite. Je pense que ce site n'est pas une construction en forêt. Il est intéressant, il faut l'objectiver. Il n'y a pas là évidemment de priorité, mais c'est pour nous le site le plus intéressant. Il est bien desservi par les réseaux de transport, il est à côté des équipements publics – plaine de sports, salles de spectacle, médiathèque. C'est pourquoi vous ne prêchez pas dans le désert, mais je regrette que pour le moment, vous vous laviez les mains sur le choix du site.

**M. NEMBRINI.** – Non, pas du tout.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Oui, allez-y.

**M. NEDELEC.** – Je vais juste compléter les propos de ma collègue, Maïder AROSTEGUY, et avant cela, je voudrais quand même vous féliciter, pour moi, l'élu de la Vienne, de voir l'investissement qui sera fait à Chasseneuil du Poitou : 30 M€ investis dans le lycée dans le cadre du projet plus global, du projet Robuchon qui tient également à cœur au Président du Département, Alain PICHON.

Sur les CREPS et sur les investissements qui ont été faits sur le premier PPI 2017-2021, avec les 31 M€ et sur l'investissement qui sera fait dans le prochain PPI, 14 M€ sur 2022-2028, nous ne pouvons que nous en féliciter. Nous avons, et je parle plus particulièrement du CREPS de Poitiers que je connais particulièrement bien, des équipements magnifiques, il faut le dire. Ils ont été refaits et font beaucoup d'envieux. J'ai la chance de pouvoir voyager partout en France sur les équipements sportifs : plus d'un département, plus d'une région aimerait avoir ces équipements. Grâce à tous ces investissements, nous avons de meilleures conditions de travail pour les agents. Nous avons plus d'un label : labels Grand Insep, Centre de préparation aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024, Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine.

Les CREPS s'ouvrent à tous, aussi bien les clubs, les associations, les ligues, mais également les écoles. Les investissements ont permis la formation avec les CFA Métiers du sport. Aujourd'hui, c'est 300 apprentis au CREPS de Poitiers, la formation des éducateurs, des entraîneurs, des athlètes et plus généralement de tous les sportifs. Tout cela est magnifique, mais que faisons-nous après ? Nous avons fait les fondations. Grâce au

CREPS, nous avons formé et façonné. Nous avons taillé des pépites, mais ces pépites, il faut les garder sur notre territoire. Il faut éviter qu'elles aillent faire le bonheur des clubs, des ligues, des associations en dehors de notre région. Je crois que plus que jamais, la Région doit investir, Monsieur Le Président, à la hauteur de ses ambitions. Le sport est un vecteur d'unité et un modèle d'exemplarité pour les jeunes. Le sport rassemble, il dépasse tous les clivages politiques et il renforce le lien avec nos concitoyens. Nous en vivons actuellement un exemple, avec les résultats de l'Équipe de France à la Coupe du monde de football qui en est le reflet.

Investir dans le sport est donc également contribuer au développement économique d'un territoire. Cela permet à des clubs, des ligues et des comités d'augmenter le nombre de leurs licenciés, de se structurer, de recruter de nouveaux éducateurs et de se professionnaliser. Malheureusement, le budget sport dans le budget de la Région, est inférieur à 1%. Monsieur Le Président, nous avons la chance d'avoir un Vice-Président en la personne de Philippe LAFRIQUE, qui est une personne qui connaît et aime le sport. Toutes les collectivités ne comptent pas une personne comme lui. Certaines collectivités mettent à la tête du sport des personnes qui n'y connaissent malheureusement pas grand-chose. Aussi, de grâce, donnez-lui plus de moyens financiers. Je suis persuadé qu'il en fera bon usage. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez compter sur moi pour lui rappeler en commission que des choses sont à revoir.

Plus sérieusement, aidons les clubs à garder nos meilleurs athlètes, nos meilleurs sportifs, nos meilleurs entraîneurs. Je souhaite et nous souhaitons que le sport ne soit pas le parent pauvre de notre budget et de notre Région.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Il faudrait que vous veniez me dire ou à Sandrine DERVILLE, quel budget vous prélevez pour doubler le budget sport.

**M. NEDELEC.** – Le doubler serait très bien. Je vous laisse après décider et arbitrer.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous remercie d'avoir salué le rôle structurant et les actions que nous avons mises en place sur les CREPS : il est important de pouvoir former, non seulement des athlètes de haut niveau, mais tout l'encadrement sportif qui existe. Cela constitue peut-être aussi un des rôles fondamentaux de la Région.

**Mme BROUILLE.** – Isabelle LARROUY attend gentiment.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Allez-y.

**Mme LARROUY.** – Je vous remercie, Monsieur le Président. Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers régionaux, chers collègues, ce Plan pluriannuel d'investissements illustre la volonté du Conseil régional de continuer à soutenir le service public de l'enseignement. Si c'est une des missions principales de tout Conseil régional, l'investissement fort et continu de la Région Nouvelle-Aquitaine dans ses 296 lycées publics, est un signe politique important, donné non seulement aux citoyens, plus précisément aux élèves et à leurs parents, mais aussi au gouvernement.

En effet, par les temps difficiles et inquiétants que nous subissons, il est important d'investir dans l'enseignement et l'éducation de la jeunesse de notre pays. Pour combattre les fausses informations et les discours préoccupants diffusés par des politiciens nocifs, il faut une société aux compétences de réflexion et d'analyse que l'école a la mission d'enseigner. En cela, la réforme prévue des lycées professionnels, plus encore que celle du lycée général, avec son bac à la carte et son Parcours sup, est une attaque directe contre les familles qui sont le plus en retrait du système éducatif. Elle priverait ces lycées d'une grande partie des enseignements généraux dont ils bénéficiaient. Elle compliquerait l'enseignement dispensé par leurs professeurs, en mélangeant dans les mêmes classes des apprentis qui ne sont présents qu'une partie du temps scolaire et des élèves présents de façon plus continue. Ces réformes signent la fin de la massification scolaire et ne servent qu'à répondre à une utilité économique immédiate. Elles participent à la casse des services publics. L'accès aux savoirs généraux est la clé de voûte de toute société éclairée, émancipée des peurs et de l'asservissement.

Ce milliard 334 000 € engagé dans le PPI répond aux exigences actuelles pour des conditions de travail dignes, pour l'équilibre des territoires. Je veux insister sur cet équilibre des territoires pour le climat – vous l'avez bien dit, cher Vice-Président. Les élus de gauche que nous sommes ne peuvent que se réjouir de voir que l'argent public, par exemple, est investi pour rendre au lycée de Felletin dans la Creuse une autre activité qui irrigue et irriguera davantage encore un département, Comme les autres et peut-être plus que les autres, ce dernier a besoin de soutien de l'ensemble des services publics. Ce lycée donne envie : c'est bien. Il est emblématique de ce que devrait être tout lycée, avec sa piscine et son cinéma. Celui-ci permet un autre accès à la culture. Le développement de l'esprit

critique passe aussi par des savoirs non-académiques. Les attaques que subissent les services publics depuis trop d'années maintenant doivent cesser. C'est parce que la santé, humaine et animale, les transports, l'enseignement, les communications, l'énergie ont été à un moment donnée inscrits dans le bien commun de notre pays, que les crises systémiques successives ont eu moins d'effets nocifs, aussi bien pour le peuple que pour les intérêts de toutes les entreprises, même ceux des grosses entreprises qui distribuent des dividendes et bénéficient en plus, très souvent, de fonds publics. Certains ont tendance à l'oublier et continuent de cracher dans la soupe.

Nous saluons, donc, encore une fois ce Plan pluriannuel d'investissements qui va dans le sens de nos valeurs et de ce que nous souhaitons construire dans cette assemblée : une prise de conscience forte que les services publics doivent être soutenus et renforcés pour un partage équitable des richesses, de toutes les richesses, toutes produites par le travail humain.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous remercie, Isabelle.

Quant à la mixité, nous avons l'exemple enrichissant de Saint-André de Cubzac où ont été mis en place un peu d'apprentissage et de formation permanente, compte tenu du coût des plateaux techniques. Les équipes adhèrent.

**Mme BOURDIN.** – Je vous remercie, Monsieur le Président.

Notre amendement, Monsieur le Président, chers collègues, ne tente pas de réécrire ce PPI, mais de le rendre soutenable et désirable pour la jeunesse. Je regrette, d'ailleurs, que l'on n'ait pas pu attendre la création du conseil régional des jeunes que la Région appelle de ses vœux. Il devrait normalement pouvoir sortir de terre d'ici quelques mois, pour voter ce PPI qui nous engage pour les sept prochaines années.

La jeunesse considère que le temps du « en même temps » est révolu. La jeunesse considère qu'elle ne peut plus être sacrifiée sur l'autel des lobbies de l'agrobusiness. En effet, à l'heure où de nombreux établissements scolaires convertissent leurs exploitations agricoles en agriculture biologique, où la dynamique est même encouragée par l'État pour sortir des pesticides, alors même qu'il a construit la PAC, nous ne pouvons accepter la proposition consistant à imposer la labellisation HVE à l'ensemble de ces établissements. Afficher cet objectif, dont je vous rappelle qu'il est tout à fait compatible avec l'utilisation de CMR 1 et 2, revient à fermer les yeux sur les dernières études, dont la dernière étude

Agrican, parue en octobre dernier ; ignorer la dernière étude Inserm basée sur une étude de cohorte qui affirme les présomptions de liens entre l'exposition professionnelle et plusieurs pathologies particulièrement meurtrières; entériner et légitimer, le travail des jeunes lycéens et lycéennes, mineurs pour une grande majorité d'entre eux avec des produits toxiques, reconnus pour la libération dans l'air, la terre et l'eau de perturbateurs endocriniens particulièrement impactant sur les jeunes sujets.

On entend bien la réticence de certains syndicats agricoles et de marchands de produits phytosanitaires, particulièrement frileux pour accompagner la transition des établissements scolaires et remettre en question l'avenir de leur business.

Il est pourtant temps que la Région et les élus se positionnent. Une question est posée par cet amendement : « Sommes-nous élus pour protéger ces lobbies ou pour protéger les populations et les jeunes en formation dans les lycées agricoles ? ». Je vous remercie d'y répondre.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous remercie, Katia. Je vais demander à Jean-Louis NEMBRINI de commencer à répondre.

**M. NEMBRINI.** – Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je remercie Mme LAPOUGE d'avoir « ouvert le feu », avec une série de questions très structurées.

La géothermie, ce n'est pas simplement de l'eau. Ce peut être aussi des sondes qui vont dans le sol. C'est le cas, par exemple, à Bergerac, au lycée Hélène Duc. C'est une série de sondes qui vont récupérer des calories de la même façon. D'ailleurs, lorsque la pompe à chaleur fonctionne l'été en rafraîchissement, on renvoie des calories dans le sol, ce qui fait que c'est un système extrêmement vertueux. Cette technologie est accessible à toute une partie de nos lycées, y compris en Limousin. Ce n'est donc pas simplement l'Aquitaine « sédimentaire ». D'autres possibilités nous sont offertes. Je parle sous le contrôle de François JOLLY et de tous les ingénieurs extrêmement pertinents autour de lui qui font mon éducation en permanence sur le sujet : je crois que plus de 80% de nos lycées sont accessibles non seulement à la géothermie, mais également à l'aérothermie. On peut aussi capter des calories dans l'air. D'ailleurs, la plupart du temps, les pompes à chaleur que vous avez à la maison, c'est de l'aérothermie qui peut donc fonctionner en lycée. J'ajoute que l'effort de reconversion concerne aussi tous les réseaux de chaleur. Nous avons de nombreux établissements sur les réseaux de chaleur. D'ailleurs, bien souvent, c'est le lycée

qui permet au réseau de chaleur d'avoir du sens, puisqu'il consomme beaucoup d'énergie sur un territoire.

Quant aux panneaux photovoltaïques, c'est un sujet intéressant. Vous savez comment fonctionnent les panneaux photovoltaïques : ils marchent surtout l'été, alors qu'en été, il n'y a pas d'élèves, ce qui est embêtant. Nous avons beaucoup de panneaux photovoltaïques. J'ai donné la liste des établissements qui en sont pourvus. Sans compter que le sujet du bilan carbone de la fabrication d'un panneau photovoltaïque n'est pas concluant. Ne restons pas à la surface sur la question. Retenons que nous ne sommes pas du tout opposés à ceci. Nous en avons installé une première série au lycée de Bourcefranc, par exemple, mais le vent les a emportés. Il a fallu en installer une autre : nous avons donc persisté.

Le Barp a connu des incendies – le Président l'a dit ce matin. Nous ne pouvions pas aller travailler, mais cela concernait le chantier et aussi les entreprises qui travaillaient au service de cet établissement. À Créon, une entreprise lot-et-garonnaise de Tonneins offre une technologie de préfabriqués tout à fait novatrice, mais elle a aussi été soumise aux conditions de crise. Nous avons la solution de faire rentrer les élèves, mais en installant des préfabriqués à grand coût, mais vous auriez trouvé que c'était une mauvaise idée. Néanmoins, je vous rassure : d'abord, la pression démographique sur le lycée Mauriac est moindre que celle que l'on imaginait il y a sept ans, avec deux classes de seconde en moins cette année. De plus, pour répondre précisément à votre question, les élèves qui commencent en seconde à Mauriac et qui voudront aller en première à Créon pourront le faire. S'ils veulent rester à Mauriac, ils pourront également rester. Le code de l'éducation permet le choix. Nous travaillons avec la DASEN qui gère le sujet : cette question est véritablement prise en compte.

Monsieur Karfa DIALLO, nous nous sommes abstenus sur la végétalisation, parce que nous avons tout à fait conscience de poursuivre l'objectif qui est le vôtre. D'ailleurs, dans la liste des réalisations, il y a de nombreuses réalisations concernant la végétalisation. À titre d'exemple, le lycée Victor Louis est méconnaissable en comparaison de ce qu'il était il y a cinq ou six ans. Dans quelques mois, vous verrez la végétalisation au lycée de Parentis, avec de nombreuses toitures végétalisées et des façades végétalisées. Nous nous sommes engagés à en rendre régulièrement compte, y compris en commission, puisqu'il s'agit, au fond, de l'exécution d'une politique qui est la nôtre depuis plusieurs années.

Monsieur DUPRAT, vous avez eu la gentillesse de prendre du temps pour venir parler avec nous des lieux possibles, etc. Nous essayons d'opérer les meilleurs choix techniques. Croyez bien que l'idée même de cité scolaire est intéressante. D'ailleurs, à Créon, nous

faisons un lycée qui est à la fois professionnel, technologique et général. Nous donnons un sens à des choses qui vous préoccupent beaucoup, quant à l'excellence par la voie professionnelle. Si les élèves sont dans un même lieu, on permet effectivement à une culture commune à tous les élèves de s'élaborer.

Quant à construire des lycées non-consommateurs d'espace, je n'ai pas abordé la pédagogie d'aujourd'hui. Il y a quelques années, on nous demandait des salles de classe. La seule discussion possible portait sur le nombre d'élèves par classe. Aujourd'hui, on nous demande de petites salles et de grandes salles modulables. On nous demande des salles des professeurs avec plusieurs petits bureaux, parce de nombreux entretiens pour préparer Parcours Sup sont réalisés. Les métiers changent et l'architecture change. Consommer moins d'espace est, pour le moment, difficile à faire, mais il est possible d'en discuter et de construire en hauteur.

J'aurais aimé, Madame FRANCESCHINI, que vous disiez cela à toutes les réunions auxquelles vous avez participé. Votre silence était assourdissant. Je vous trouve plus loquace aujourd'hui. Vous dites n'avoir rien entendu sur les sujets de l'accessibilité et de la sécurité : vous n'avez alors même pas écouté ce que j'ai dit pendant ma présentation ici. Les services savent qu'à chaque fois que nous faisons une réunion, je me préoccupe de la sécurité des élèves et de l'accessibilité des élèves handicapés. Lorsque la loi de 2005 a été votée, j'occupais d'autres fonctions. Je ne considère pas que nous ayons été exemplaires jusqu'en 2022 dans le domaine à l'accessibilité. Cela constitue vraiment un sujet de préoccupation absolue : dans de très nombreux lycées, toutes les fonctions sont accessibles.

Maïder AROSTEGUY, je suis tout à fait sensible à ce que vous avez dit. Nous avons une politique en matière d'orientation. Nous avons conçu ici une direction de l'orientation et mis en place un réseau de 800 ambassadeurs métiers. Il s'agit de jeunes passionnés par leur métier, qui ont choisi leur métier, non pas simplement pour leurs compétences techniques, mais pour le sens qu'ils y mettaient et que nous mettons à la disposition des professeurs principaux de collèges. C'est ça qui est important. Quant à l'industrie aéronautique, Alain ROUSSET a répondu tout à l'heure. Passons ensemble une matinée à l'Aérocampus. Ces métiers sont aussi porteurs d'avenir, en fonction des exigences écologiques d'aujourd'hui.

Ronan NEDELEC, le projet d'école de la gastronomie est sur les rails. Nous avons vraiment provisionné 30 M€ pour ce faire. Régis Marcon, chef 3 étoiles, se montre passionné à ce sujet. Nous travaillons avec l'Agglomération de Poitiers et le CHU travaille avec nous.

Tous ceux qui sont dans la restauration collective trouvent ce projet formidable qui consiste à apprendre à bien manger, tout en mangeant pour pas cher, en restauration collective. Nous discutons souvent de ces questions avec Françoise : elle sait que les préoccupations de santé sont derrière ce sujet.

Isabelle, Alain ROUSSET a répondu tout à l'heure sur la mixité. Cela s'apparente davantage à un débat de pédagogue qu'à autre chose. J'ai vu des classes, mêlant apprentis et élèves, d'où ressort une véritable émulation dont il faut que nous discutions. Lorsque l'on est en situation d'apprentissage des mathématiques, l'élève de voie générale peut aider celui en voie professionnelle et vice versa, dès lors que l'on est en atelier. Je sais que c'est plus difficile pour les professeurs, mais cela peut être porteur pédagogiquement. Ne le dédaignons pas.

Pour répondre à Renan NEDELEC, je voulais que ce toi, mon cher Philippe, qui répondes : 14 M€ sont quand même dédiés aux CREPS dans le PPI, ce n'est pas rien.

**M. LAFRIQUE.** – Je te remercie. Vous avez pu voir que l'axe sept du PPI2 concerne nos CREPS. C'est une nouveauté : ce patrimoine lié à l'éducation a été intégré au PPI2 puisque les CREPS font partie.

Nous avons deux établissements : le CREPS de Boivre à Poitiers et le CREPS à Talence. Ces deux CREPS fonctionnent un peu sur le même système que les lycées avec le dialogue immobilier. Les projets des CREPS dans ce PPI2 ont été retenus après un travail entre la direction des deux établissements bien sûr, la direction de la construction et la direction des sports chez nous.

Comme vous l'avez vu tout à l'heure, le montant s'élève à 14 M€ pour le PPI2 22-28. Comme pour les lycées, les opérations ont été identifiées avec une priorité donnée à l'amélioration des conditions de travail de nos agents, notamment de la lingerie. D'une part, la lingerie et l'atelier des services techniques dans l'un des deux CREPS seront mis en conformité ; d'autre part, les vestiaires du personnel seront améliorés significativement. La rénovation de notre patrimoine sportif sera bien sûr poursuivie. Dans ces établissements ouverts au public – le Président ROUSSET y tient –, et sur l'extérieur, des rénovations ou des constructions de bâtiments sportifs, parmi lesquels un gymnase, restent à faire.

Un troisième point important sur les CREPS concerne la sobriété énergétique. L'objectif est de passer le CREPS de Bordeaux à une source d'énergie renouvelable pour chauffer tous les bâtiments.



**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous remercie, Philippe.

Je pense que Françoise JEANSON évoquera ce problème essentiel du sport-santé lors de prochaines réunions : il s'agit de pousser les jeunes à faire du sport, à marcher. Le docteur JEANSON y tient particulièrement.

Pour répondre à Katia BOURDIN, nous demandons depuis plusieurs années, avec Jean-Louis NEMBRINI et Jean-Pierre RAYNAUD, à tous les lycées agricoles de basculer tout en agroécologie, avec, à chaque fois, des ateliers en bio ou tout en bio. Octroyons des aides modifiées aux établissements. Nous avons un défi que je négocie actuellement avec le ministre de l'Agriculture et avec le DRAF, Philippe de Guénin : une convention avec l'État, avec le ministère de l'Agriculture qui est responsable, pour qu'il prenne en charge à hauteur de 50 % avec la Région le financement des exploitations de tous les lycées.

J'étais dans un lycée à Melle, il y a quelques mois de cela, avec un directeur de l'exploitation en train de concevoir la transition agroécologique. Le problème est que nous n'avons pas de définition précise : j'ai réuni beaucoup de monde pour avoir cette précision. Comme vous l'avez vu, beaucoup de débats ont lieu sur cette notion et ce label HVE. Un autre label existe plus particulièrement dans le Limousin, dans le Cantal, en Aveyron et sur l'élevage : le label LHVN, label beaucoup plus puissant qui, en plus, assure des marges et un revenu à l'agriculteur nettement plus importants. Je veux que nous clarifiions tout cela, ainsi que la notion d'agroécologie ; que nous rédigeons le passage à la page 26, d'abord en supprimant la référence à HVE, si vous en êtes tous et toutes d'accord ; que nous ayons au moins un ou plusieurs lycées ; que nous sortions « aide bonifiée », parce que tant que je n'ai pas négocié avec le ministre de l'Agriculture, cela n'entraînera pas la politique systémique que nous voulons, avec Jean-Louis NEMBRINI, sur tous les lycées agricoles et toutes les exploitations ; et que les exploitations des lycées agricoles soient des démonstrateurs de l'agroécologie ou du bio. C'est ça qui est important.

Je soumets donc à votre appréciation cette idée d'un texte que nous modifierions ainsi : « La Région ambitionne de faire des exploitations des lycées agricoles, des vitrines des pratiques agroécologiques en demandant, en outre, à ce que chaque lycée ait au moins un ou plusieurs ateliers certifiés Agriculture biologique. » Nous ne pouvons pas demander dès 2022. Nous nous arrêtons après « agriculture biologique ». L'assemblée est-elle d'accord sur cette modification ?

**Mme BOURDIN.** – Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, très sincèrement. Grâce à vous ce soir, j'ai l'impression que mon mandat sert à quelque chose. Je vous en remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Vous me flattez.

**M. COSTE.** – Honnêtement, il faut quand même que nous regardions les choses en face. Nous sommes à 15% de surfaces agricoles en bio aujourd'hui. Nous avons une crise internationale sur le sujet et nous ne sommes pas capables de garantir aujourd'hui un approvisionnement correct vis-à-vis du pouvoir d'achat des Français. Aujourd'hui, la moitié du bio consommé en France est du bio importé. Autrement dit, nous avons importé dans le bio exactement les mêmes sujets que dans l'agriculture conventionnelle. Dans notre pays, aux dernières GA 2020, nous avons 30% de la surface agricole utile nécessaire pour produire les produits que nous importons. Il y a 10 ans, on était à moins de 10%. Nous nous mettons des fils à la patte : partout, nous avons une agriculture plus durable et on veut rajouter des contraintes. On veut faire croire que dans le bio, il n'y a ni pesticides, ni produits toxiques, mais qu'en est-il du cuivre ?

Je suis pour que nous puissions avoir un certain nombre de démonstrateurs sur l'agroécologie, mais sans pour autant la limiter à l'agriculture biologique qui ne rime pas forcément avec agroécologie.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Pascal, ce n'est pas ce que j'ai dit.

**M. COSTE.** – Aujourd'hui, le HVE fait aussi partie des solutions. Il n'est pas bon de s'appuyer sur des solutions exclusives : la transition ne se fera pas de cette façon.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Pascal, je propose que nous parlions d'agroécologie. Partout, en Europe et en France, notamment, les organisations professionnelles, on réfléchit aux différents labels, en dehors du bio. Je propose d'en rester aux pratiques agroécologiques. Je tourne avec Jean-Louis NEMBRINI, dans quasiment tous les lycées agricoles. Tous les directeurs d'exploitation basculent au moins vers l'agroécologie et des ateliers bio. Je propose de le dire. Je vous soumettais cette idée de HVN que j'ai apprise il y a une semaine. Cette notion me semble être très intéressante, même si elle va au-delà de HVE. Je relis ce que je vous propose : « La Région ambitionne de faire des exploitations des lycées

agricoles, des vitrines des pratiques agroécologiques en demandant, en outre, à ce que chaque lycée ait au moins un ou plusieurs ateliers certifiés Agriculture biologique ».

**M. TRIFILETTI.** – Monsieur le Président, c'est une avancée majeure. Je travaille dans un lycée agricole et nous avons effectivement une problématique liée aux apprenants. Ils ne peuvent, éthiquement, être exposés à ces pesticides cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques. Il en va de même pour les personnels des lycées. Je m'adresse au Vice-Président Monsieur NEMBRINI, notamment : beaucoup de ces établissements sont en secteur péri-urbain. En conséquence, comme vous le savez très bien, toute une série d'oppositions commence à se manifester, ce qui ne permet pas d'avancer collectivement et aboutit déjà parfois à l'affrontement. C'est important. Vous êtes en train de faire un pas très important : délaisser la HVE et prendre en considération la bio.

**M. LE PRÉSIDENT.** – N'en rajoutez pas !

**M. TRIFILETTI.** – Si nous avons une définition de l'agroécologie à donner, Monsieur le Président, ce serait la capacité à être en coopération avec le vivant, ce qui est développé avec IDEA 4.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je ne sais plus quoi faire avec vous !

**M. TRIFILETTI.** – Non mais c'est très bien !

**M. LE PRÉSIDENT.** – Donc, on est d'accord.

**M. TRIFILETTI.** – Nous sommes d'accord et nous vous soutenons, Président !

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je soumetts donc aux voix le texte que j'ai relu. Manifestement, Katia est d'accord.

**M. DELBOSQ.** – Monsieur le Président, pardon, quelques secondes, une explication de vote. Nous voulions nous abstenir à la base, mais nous voterons contre.

**M. LE PRÉSIDENT.** – D'accord.

**M. DELBOSQ.** – Le bio, c'est très bien ; nous sommes tous pour. Cela ne permettra pas de nourrir tout le monde et nous ne souhaitons pas exclure de l'enseignement des lycées, d'autres cultures agricoles assez vertueuses.

Nous voterons donc contre les deux.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Qui est d'avis de voter cette proposition ?

Qui est contre ? Ce texte est donc corrigé et adopté.

Amendement au Programme Prévisionnel des Investissements 2022-2028  
porté par le groupe Ecologiste, solidaire et citoyen

**Proposition du Président d'amender le projet de délibération en**  
**modifiant la page 26 :**

- **POUR : Parti socialiste/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique et Citoyen ; PRG-Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Centre et Indépendants, UDI et Territoires ;**
  
- **CONTRE : Les Républicains, Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT ADOPTE EN SEANCE**

**Non-Participation : Renaissance**

J'ai oublié de donner la parole à Patrick Guillemoteau qui voulait intervenir en tant que Président de la Commission d'appels d'offres.

**M. GUILLEMOTEAU.** – Pardon, il est contraire à l'étiquette d'intervenir après un Président et après mon Vice-Président. Je voulais m'étonner de l'intervention du Rassemblement national qui voulait s'abstenir au départ, au motif d'une absence d'information. Je tenais à lui rappeler que nous avons dans nos rangs de la Commission d'appels d'offres, un membre titulaire et un membre suppléant du Rassemblement national. Tous deux siègent à la même constance et avec le même sérieux que les autres membres de la commission. Aussi, ils disposent de toutes les informations nécessaires pour voter, en parfaite connaissance de cause, l'intégralité des dossiers de ce PPI.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Mes chers collègues, je vais mettre aux voix maintenant, le PPI, en remerciant encore toutes les équipes qui sont autour de Philippe MITTET, de François et de Jean-Louis.

Qui est d'avis de voter ce PPI ? Qui est contre ? Qu'est-ce que fait le RN ?

**M. FLORIAN.** – Monsieur le Président, puis-je vous demander une interruption de séance ? Je manque peut-être de réactivité intellectuelle, mais il y a un PPI d'un côté, un amendement de l'autre : je vais demander deux minutes, le temps de consulter mes collègues et bien caler notre vote.

*Interruption de séance.*

**M. LE PRÉSIDENT.** – Chers collègues, nous pouvons reprendre la séance.

**M. FLORIAN.** – Je suis désolé d'avoir troublé la séance. Nous avons tranché : nous votons bien sûr le PPI. Nous ne nous opposerons pas au PPI des lycées, mais la méthode interroge quant à un amendement, qui pourrait modifier la substantifique moelle de ce PPI. Vous me dites que non, dont acte.

Nous mettons en garde encore une fois sur des modifications qui, à terme, pourraient nous bloquer dans un certain nombre de lycées publics.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Non, rien ne sera bloqué.

**M. FLORIAN.** - Vous me rassurez.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Les exploitations des lycées agricoles doivent être les démonstrateurs, comme en industrie, de l'agriculture de demain. Les enseignants témoignent d'un fort engagement à ce niveau.

Le groupe RN a-t-il choisi son vote ?

**Mme DIAZ.** – Nous maintenons l'abstention, comme annoncé par Sylvie tout à l'heure.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Le PPI est adopté : bravo.

**N° 4**

Vote sur «PROGRAMME PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS 2022-2028  
Dans un monde en mutation, construire, aménager et entretenir les Etablissements  
Publics Locaux d'Enseignements (EPL) et les Centres de Ressources, d'Expertise  
et de Performance Sportive (CREPS), tremplins de la réussite des jeunes Néo-  
Aquitains au sein de nos territoires »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**05 – CREATION DE DEUX ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX  
D'ENSEIGNEMENT (EPL) EN GIRONDE – LE BARP ET CREON**

*Sous la présidence d'Andréa BROUILLE, 1ère Vice-Présidente  
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

**Mme BROUILLE.** - Nous continuons avec la création des deux établissements au Barp et à Créon.

**M. NEMBRINI.** - Nous avons largement évoqué la question. Vous savez que l'État crée officiellement les établissements, mais sur avis et proposition de la Région. Votre délibération propose la création de ces deux établissements. Je crois que nous pouvons revenir sur le détail. La délibération en donne les grandes lignes. Je crois que c'est prendre trop de temps que d'y consacrer cinq minutes.

**Mme BROUILLE.** - Y a-t-il des interventions ?

Y a-t-il des contres ? Des abstentions ? Je vous remercie.

**N° 5**

Vote sur « CREATION DE DEUX ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX  
D'ENSEIGNEMENT (EPL) EN GIRONDE – LE BARP ET CREON »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

**06 - COMMUNICATION : RAPPORT SPECIAL SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE  
DU MANDAT CONFIE PAR LE CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE AUX  
SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX – EXERCICE  
2021**

**Mme BROUILLE.** - Nous passons au rapport spécial sur les conditions d'exercice du mandat confié par le Conseil régional aux sociétés d'économie mixte pour la réalisation des travaux.

**M. NEMBRINI.** - De la même façon, vous connaissez cette délibération que nous votons. Je suppose que tout le monde a lu les 900 pages des travaux de toutes les sociétés, de tous nos mandataires. Nous avons cinq SEM :

- la SEMIPER, pour le département de la Dordogne ;
- BMA pour le département de la Gironde ;
- SATEL pour le département des Landes ;
- la SEM 47 pour le Lot-et-Garonne ;
- SEPA pour le département des Pyrénées-Atlantiques.

Nous votons en commission permanente des crédits. Il s'agit d'une synthèse de leurs activités dans le détail, à votre disposition.

**Mme BROUILLE.** - Je vous remercie, Jean-Louis.

Y-a-t-il des contres ? Des abstentions ? Je vous remercie.

**N° 6**

Vote sur « COMMUNICATION : RAPPORT SPECIAL SUR LES CONDITIONS  
D'EXERCICE DU MANDAT CONFIE PAR LE CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-  
AQUITAINE AUX SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE POUR LA REALISATION DES  
TRAVAUX – EXERCICE 2021 »

**L'Assemblée donne acte**



**07 – CONVENTIONS ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE PORTANT SUR  
LES ECHANGES D'INFORMATIONS STATISTIQUES NECESSAIRES AU PILOTAGE DU  
SYSTEME EDUCATIF**

**M. NEMBRINI.** - Il s'agit des évolutions de nos compétences et des réformes d'ailleurs. Par exemple, la nouvelle compétence en matière d'orientation nécessite que nous ayons des données et que, d'ailleurs, nous les échangions avec l'État.

Cette convention précise les besoins de la Région, de l'État et les échanges de données que nous effectuons avec des autorités académiques : les trois rectorats, la DRAF, la Direction interrégionale de la mer.

Ceci est dans le respect absolu des lois de la République sur les types de données : on peut parfois s'interroger sur la confidentialité. Toutes les données, en particulier celles concernant les élèves, sont évidemment anonymisées. La convention le dit, mais je le répète pour dissiper toute inquiétude.

**Mme BROUILLE.** - Madame MAGNE.

**Mme MAGNE.** - Je vous remercie.

Comme vous l'avez dit, ces conventions permettent de partager des données entre la Région et l'autorité académique, afin de rendre les politiques publiques plus efficaces. En alimentant les systèmes d'information respectifs, ces données doivent permettre d'ajuster dans les meilleurs délais les services offerts aux lycéens, notamment celui du transport scolaire. Le partage du fichier anonymisé de localisation géographique des élèves du second degré permettra, nous le souhaitons, d'améliorer la réactivité indispensable chaque année pour faire évoluer les parcours et les arrêts des lignes de transport scolaire, selon le lieu d'habitation des nouveaux élèves.

Pour le moment, malgré nos interventions auprès de vos services dès le mois de juillet, pour signaler des lycéens sans solution de transport pour rejoindre leur lycée à la rentrée scolaire de septembre, aucune réponse ne peut être apportée avant le mois de novembre. Nous ne remettons pas en cause les services de la Région, mais le règlement relatif au transport scolaire qui laisse des familles sans solutions.

Nous sommes donc favorables à ces échanges de données, dans l'intérêt des élèves et de leur sécurité, notamment pour ceux qui résident dans des territoires ruraux ou périurbains. Nous voterons donc en faveur de cette convention.

Toutefois, sur le sujet des transports scolaires abordé lors du vote du budget, nous avons fait parvenir au Président un courrier, à la suite du licenciement d'un chauffeur de car en Haute-Vienne qui, pour des raisons de sécurité, avait pris l'habitude de déposer une collégienne à proximité de son domicile plutôt qu'à son arrêt de bus. À l'occasion de ce vote sur l'échange d'informations statistiques entre la Région et les autorités académiques, dans le but notamment de prévoir les transports scolaires des enfants, nous maintenons qu'il est nécessaire de revoir le règlement des transports scolaires, justement pour la sécurité de nos enfants, qui reste notre priorité.

**Mme BROUILLE.** - Vous savez qu'effectivement, sur les transports scolaires et la raison du choix du mois de novembre, les inscriptions se font à partir du mois d'avril pour les familles. Pour celles qui sont souvent retardataires, au mois de septembre, les services n'ont pas la capacité à répondre au plus rapide. C'est pourquoi, il a été donné une réponse au mois de novembre. Je sais que ce n'est pas parfait, mais c'est par département. Renaud, je crois que ce sont plus de 500 demandes qui arrivent en septembre à traiter. Il faut aller sur place, vérifier, comme il l'a dit tout à l'heure, les arrêts soit proposés, soit demandés en supplément. Cela explique le choix du mois de novembre, ce qui n'est effectivement pas une réponse favorable pour les familles qui se retrouvent sans transport, mais sachez que nous essayons de réduire au minimum ce délai, quand il n'est pas hors de dérogation et hors d'un arrêt « dangereux » ou « prioritaire ».

Je peux apporter cette réponse sur le transport scolaire.

**M. NEMBRINI.** - Je n'ai rien à ajouter, ma chère Présidente.

**Mme BROUILLE.** - Il y a d'autres interventions ? Y-a-t-il des contres ? Des abstentions ? Je vous remercie.

**N° 7**

Vote sur « CONVENTIONS ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LES  
AUTORITES ACADEMIQUES DE NOUVELLE-AQUITAINE PORTANT SUR LES  
ECHANGES D'INFORMATIONS STATISTIQUES NECESSAIRES AU PILOTAGE  
DU SYSTEME EDUCATIF »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;  
PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et  
Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement  
National et Apparentés**

**ADOpte À L'UNANIMITE**

**\*Non-participation :**

**FREYCHET Albin (Lien professionnel)**

## 08 – CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

**Mme BROUILLE.** - Alors, nous passons à la Convention pluriannuelle d'objectifs de la culture et du patrimoine avec Charline CLAVEAU.

**Mme CLAVEAU.** - Je vous remercie, Madame La Présidente, chers collègues, je vous propose d'adopter une série de 16 conventions pluriannuelles d'objectifs ou leurs avenants. Je les cite dans le désordre : deux conventions qui concernent des scènes nationales, celle de l'Empreinte à Brive et Tulle, celle du Théâtre d'Angoulême ; des conventions qui concernent trois de nos agences : l'Agence L'A, l'Agence ALCA, l'agence OARA ; une convention pour le Centre François Mauriac ; des avenants qui concernent nos trois FRAC, Fonds Régionaux d'Art Contemporain ; trois SMAC, Scènes de Musiques Actuelles, pour La Nef à Angoulême, L'Oreille est hardie à Poitiers et Jazz à Poitiers ; une convention pour l'APMAC, association de location de matériel située à Saintes ; une association culturelle la BOULIT ; deux conventions qui concernent le Festival de la bande-dessinée d'Angoulême, l'une avec l'association et l'ensemble des partenaires publics du festival, l'autre est une convention bipartite entre la Région et la Sarl 9e Art+.

Je prendrai le temps de m'arrêter sur ces deux dernières conventions qui concernent le Festival international de la BD. La première, pluripartite, concerne les partenaires financiers, la Sarl 9e Art+, ainsi que l'association du FIBD. Je sais que certains d'entre vous attendaient ces conventionnements avec impatience. Nous avons eu ce débat, à la suite notamment de la publication du rapport de la Chambre régionale des comptes. Je vous indique que dans la convention pluripartite, quelques éléments nouveaux ont été ajoutés en réponse, par exemple, la valorisation des contributions en nature provenant des partenaires publics. Ceux-ci sont désormais précisément valorisés. La convention précise également le dialogue entre les organisateurs du festival et des partenaires, qu'il s'agisse soit du bilan moral et des actions, soit de la situation financière. Je le précise qu'est notamment prévue une réunion de bilan qui abordera tant le programme réalisé que le volet financier précis, dont les relevés de recettes de billetterie.

Pour la convention bilatérale liant la Sarl 9e Art+ et le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, je précise que, pour l'instant, nous sommes le seul partenaire public du festival à avoir soumis cette convention bilatérale. Cette convention précise notamment que cette Sarl 9e Art+ s'engage à transmettre les contrats et la facturation des conventions réglementées,

dont la refacturation des prestations par la Sarl Partnership Consulting, pour ses services de marketing et de recherche de sponsors privés - ces contrats avaient été pointés spécifiquement par la Chambre régionale des comptes.

Je vous remercie et je prends vos questions.

**Mme BROUILLE.** - Y-a-t-il des interventions ?

**M. JLALJI.** - Madame La Présidente, chers collègues, nous tenons à saluer ces conventions pluriannuelles d'objectifs qui nous sont présentées au vote. Elles viennent asseoir la protection des structures par la Région, essentielles à la diffusion artistique sur le territoire.

Cependant, nous tenons à nous exprimer quant à l'évolution du domaine de la culture dans la conjoncture politique actuelle. À l'heure où l'esprit de consommation s'immisce au sein du monde culturel, nous devons être vigilants à ce que la culture reste au cœur de nos préoccupations. Bien que nos collectivités soient soumises à des restrictions financières, la couverture sociale du service public est essentielle à une majorité de structures artistiques et nous ne pouvons accepter de voir le budget alloué à celles-ci diminuer.

La culture ne doit pas être un luxe, mais un levier de l'émancipation humaine, permettant de construire des esprits éclairés et autonomes. L'austérité patente ne justifie aucunement les politiques qui tendent à régir la culture et à accroître les clivages sociaux. À ceux qui pensent que l'art est au second plan des préoccupations nationales, il faut rappeler l'importance des artistes au fil des siècles dans les révolutions sociétales et intellectuelles. C'est ainsi que nous considérons que dans une société où l'on voit la xénophobie et l'individualisme gagner du terrain, l'urgence culturelle ne doit pas être prise à la légère. Protéger le travail et le statut des artistes devient alors une nécessité pour contribuer à développer la création, en particulier dans les zones rurales et les quartiers populaires, souvent les grands oubliés.

La démocratie culturelle doit être une lutte constante, du respect de leur œuvre à une rémunération juste, les artistes doivent être considérés humainement et financièrement. Nous soutenons les initiatives de la Région en ce sens, souhaitant qu'elles puissent être consolidées et améliorées dans le temps.

**Mme BROUILLE.** - Je vous remercie.

**Mme GRAVAL.** - Je vous remercie. Nous sommes favorables au renouvellement des CPO présentés, avec des réserves concernant celles sur le Festival international de la BD d'Angoulême, via la CPO de 9e Art+. Nous avons relu le rapport d'observation relatif à la vérification et au contrôle des comptes et de la gestion de la Sarl 9e Art+, qui nécessitaient, à nos yeux, d'être pleinement intégrés dans la construction de cette nouvelle CPO 2022-2024, soumise au vote ce jour. À l'heure où le Festival vit une énième polémique liée aux choix de programmation, nous reconnaissons dans les formulations des améliorations et le renforcement de la transparence et de la gestion plus régulière des fonds publics.

Néanmoins, nous ne sommes pas satisfaits de la non-inscription dans ces nouvelles clauses, de la feuille de route Néo Terra pour introduire des exigences de RSE, d'une gouvernance plus représentative et progressiste de la profession et notamment des auteurs et autrices, et de l'égalité femme-homme, d'écoresponsabilité, comme les autres grands festivals de la région, d'égaconditionnalité pour ne pas revivre le boycott du Grand prix de 2016, dénonçant les discriminations, alors qu'aucune femme n'était présente parmi les 30 lauréats sur le podium ; d'ambition réelle, concernant les droits culturels, préalables philosophiques et politiques, à l'inspiration d'un projet artistique et culturel, qui doit figurer en annexe des deux conventions, mais qui ne nous a pas été transmis à ce jour.

Nous sommes éminemment attachés, comme les forces vives organisatrices locales et régionales, les autrices et auteurs, à cet événement qui doit désormais prendre en compte l'ensemble de ces conditions.

Plus globalement, rappelons également à tous que le festival a été créé pour valoriser et soutenir les autrices et auteurs et leurs œuvres, et la liberté d'expression et de création. Malgré tout, le boycott en 2021 par nombre d'entre eux, pour dénoncer le terrible constat que la moitié gagne moins que le Smic et qu'un tiers vit en-dessous du seuil de pauvreté, ne semble toujours pas être entendu et conscientisé.

Je vous remercie.

**Mme BROUILLE.** - Je vous remercie.

**M. ROBERT.** - Oui, Madame la Vice-Présidente, nous allons évidemment voter ce texte.

Je voulais connaître, Madame la Vice-Présidente, l'impact par rapport aux fluides et au coût de l'énergie. Que vous pouvez-vous nous en dire de votre poste d'observation, dans les structures culturelles que vous subventionnez aujourd'hui ? J'imagine que c'est divers, mais comment cet impact est-il ressenti ? Les demandes de crédits supplémentaires ont-elles été

réelles ? Pouvez-vous nous dire comment cela se passe dans une structure régionale comme la MECA ? Il s'agit d'un bâtiment emblématique, que j'imagine coûteux sur le plan du fonctionnement. Je voulais également vous poser une question concernant le spectacle vivant, plus précisément. Nous avons accusé un retard historique dans l'ancienne Aquitaine. Celui-ci s'est peut-être résorbé, mais de votre point de vue quelles sont les priorités sur cette question ?

Enfin, j'ai deux dernières questions sur les CPO. Je trouve que la généralisation des conventions publiques d'objectifs et de moyens est une bonne chose. C'est complexe et on n'en déploie jamais assez. Souhaitez-vous aller vers une généralisation de ces conventions, parce qu'elles donnent de la visibilité aux artistes ? Je crois Pompidou disait qu'il fallait que l'esprit des affaires ne se confonde pas avec les affaires de l'esprit. C'est précisément cela qui est fait quand on essaie de donner une visibilité aux artistes.

Enfin, est survenue, en France, il y a quelques années, une fièvre muséale qui a donné naissance à de multiples musées, parfois avec succès, parfois avec moins de succès. Je me demande s'il n'y aurait pas, à l'échelle régionale, au moins une réflexion, si ce n'est des crédits, pour coordonner et faire en sorte de penser ces lieux différemment. Ils attirent beaucoup de monde, un public divers. Comment penser le musée du 21<sup>e</sup> siècle ? Je crois que nous aurions peut-être une réflexion intéressante.

Je vous remercie.

**Mme BROUILLE.** - Y-a-t-il d'autres demandes d'interventions avant les réponses ?

**Mme CLAVEAU.** - Je vais faire la technique inverse de l'entonnoir. Je vais commencer par le plus spécifique et les commentaires et questions de ma collègue, Christine GRAVAL.

Sur ce qui relève de la convention, vous avez soulevé la question de la prise en compte de la transition écologique par le Festival. L'article 2.1.10 de la convention, évoque cette question et fait mention de la feuille de route Néo Terra. Ensuite, pour replacer cette question de manière plus générale, vous savez que nous travaillons actuellement sur une feuille de route spécifique à la culture et la façon dont la politique régionale peut participer à décarboner ce secteur culturel-là. Par ailleurs, un chantier de révision de notre règlement d'intervention à destination des manifestations est en cours.

Concernant la parité, le festival a été bousculé il y a quelque temps sur cette question. D'ailleurs, il a encore été bousculé très récemment sur le choix de programmation de la carte

blanche, comme cela a été évoqué. C'est peut-être là la résonance qu'a un événement de cet taille-là et de cette notoriété-là que de soulever aussi des débats de société.

Je crois qu'au sujet de la parité, le festival a tiré les leçons de ce débat d'il y a quelques années. Il y a, dans la convention, un paragraphe dédié à la question de la parité, notamment au sein des jurys, et à la transparence des choix faits par le jury.

Ensuite, sur la question des artistes, Brahim JLALJI a été soulevé le sujet de grande vulnérabilité des artistes aujourd'hui. Cela est vrai et pour preuve, je crois que le festival est assez exemplaire en matière de rémunération des auteurs invités, que ce soit pour des séances de dédicaces, que ce soit pour ce qui relève des droits de monstration des œuvres. À ce propos, figure également un paragraphe dans la convention.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de filières des arts plastiques, pour les arts plastiques et visuels que nous allons adopter, la question de la juste rémunération des artistes est au cœur de la délibération suivante. Je crois que nous en faisons la démonstration en la matière. Nous sommes même pionniers, puisque le calculateur de la juste rémunération des artistes, lancé le réseau ASTRE, fait aujourd'hui référence en France. Je pourrais aussi évoquer, ce qui est mis en place dans nos Fonds régionaux d'art contemporain. Je laisserai ce débat pour la délibération suivante.

Ensuite, vous avez ouvert le débat plus largement : je vous avoue que si je dois répondre spécifiquement aux questions qui ont été posées, à la fois sur l'impact des coûts énergétiques, le spectacle vivant, la question des musées, vous me demandez de faire un grand oral. J'apporterai toutefois quelques éléments de réponse sur nos préoccupations qui sont très fortes quant aux factures énergétiques qu'un certain nombre de structures culturelles - lieux de diffusion ou de création - ont à assumer.

Plusieurs situations existent : soit il y a des structures qui aujourd'hui ont des fluides pris en charge par des collectivités, soit elles doivent assumer elles-mêmes la montée en charge de leur facture de fluides. C'est la Région qui prend en charge les fluides de la MECA et en assume l'augmentation des coûts énergétiques. Pour les autres structures culturelles, la situation est effectivement alarmante. L'une des principales conséquences de cette inflation sur les coûts est la réduction de la marge artistique et de la capacité de programmation de ces lieux : ces charges de fonctionnement viennent amputer leur capacité à proposer une programmation artistique. C'est un vrai sujet dont nous parlons évidemment régulièrement, à l'occasion de comités de pilotage, dans le cadre de CPO ou des conseils d'administration des structures pour lesquelles nous siégeons. Nous le faisons en partageant avec les autres partenaires publics. Les réponses apportées sont diverses en fonction des collectivités.



Je m'en tiendrai là sur le spectacle vivant : nous aurons des occasions à mon avis de reparler de la situation.

J'espère que cela apporte les réponses aux questions qui ont été posées.

**Mme BROUILLE.** - Oui, je pense que vous pouvez prolonger ces discussions en commission. Si vous en êtes d'accord, on va passer au vote. Qui est contre ? Qui est pour ? Adopté à la majorité, je vous remercie.

**N° 8**

Vote sur «CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE DOMAINE  
DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE»

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

**ADOpte À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

## 09 – ARTS PLASTIQUES ET VISUELS : CONTRAT DE FILIERE 2023-2026 ENTRE LA REGION, L'ETAT ET LE RESEAU ASTRE

**Mme BROUILLE.** - Passons donc aux contrats de filières arts plastiques et visuels.

**Mme CLAVEAU.** - Alors justement, je l'évoquais tout à l'heure.

Nous avons voté en 2018, un premier contrat de filière dédié aux arts plastiques et audiovisuels. C'était le tout premier en France et aujourd'hui, nous votons une seconde génération de contrats. Comme je vous le disais, aujourd'hui, nous sommes regardés par d'autres régions pour développer le même type de contrat.

Aujourd'hui, en Nouvelle-Aquitaine, environ 4 000 artistes plasticiens sont installés en Nouvelle-Aquitaine. Vous avez également des lieux de monstration, des lieux d'exposition, des écoles d'art, nos Fonds régionaux d'art contemporain.

L'enjeu de ce contrat est de structurer la filière, mettre en dialogue, favoriser l'interconnaissance de ces acteurs autour des arts plastiques et visuels, favoriser le rayonnement de la production artistique de la Nouvelle-Aquitaine, participer à l'économie artistique.

Ce contrat est piloté par le réseau ASTRE. Celui-ci compte aujourd'hui 80 adhérents, avec une belle progression des adhésions. Rien n'est évident dans ce secteur, puisque le statut d'artiste-auteur se caractérise par une grande vulnérabilité et un grand isolement des artistes. Créer une dynamique collective n'a rien d'évident. Alors, nous avons parmi les interventions en faveur de l'économie artistique, deux dispositifs forts. Le premier est un soutien au réseau ASTRE : nous avons conjointement avec l'Etat proposé une augmentation constante de cette aide. Nous sommes passé, pour ce qui est de la Région, de 80 000 € de soutien à 133 000 €. Nous avons également un appel à projets annuel commun avec l'État - la Drac. La dotation a elle aussi doublé et vise, au-delà du soutien à la création et à la production d'œuvre, à encourager la coopération et l'inscription territoriale des projets artistiques. Pour ce nouveau contrat, nous avons de nouveaux objectifs que vous avez sans doute lus, l'un concerne la question du développement durable avec l'intégration d'une attention plus forte à l'économie circulaire dans la production des œuvres et enfin nous avons également ouvert la gouvernance de ce contrat, puisque nous avons créé un statut de personne publique associée, ce qui va permettre à des départements ou des intercommunalités d'ailleurs qui aujourd'hui ont une action forte en la matière et sont désireux de rejoindre le contrat, de rentrer dans ce contrat et à ce jour, nous avons eu des

sollicitations de la Gironde, de la Dordogne et le dialogue est en cours avec le département des Landes. Voilà ce que je peux vous dire sur ce contrat.

**Mme BROUILLE.** – Merci. Y'a -t- il des demandes d'interventions ? Oui, Katia BOURDIN.

**Mme BOURDIN.** – Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues, on attendait depuis 2020 le renouvellement du précédent contrat de filière arts plastiques et visuels, qui était issu du SODAVI, et le voilà enfin. Nous prenons note des priorisations et nous nous réjouissons de l'augmentation de l'enveloppe que Madame la Vice-présidente vient d'évoquer. On voudrait bien, cependant, nous éclairer sur la possibilité effective et nous expliquer selon quelles méthodes les artistes seraient autorisés d'adhérer désormais au réseau ASTRE qu'ils les concernent au premier chef. En effet, le préambule de la délibération faisant état du respect des droits culturels inscrits au statut de l'association et mentionnés dans le cadre ce contrat de filière, ils garantissent que chaque artiste pourrait en adhérant au réseau prendre part à la vie culturelle et notamment aux instances professionnelles qui les concernent, ce serait une véritable avancée.

Autre question, comment associer les différents artistes et acteurs de la filière, auteurs et autrices et du contrat quelle horizontalité réelle quand on observe que la réécriture de ce contrat s'appuie sur un bilan établi par ces seuls signataires. Pourquoi, se priver, des compétences de la CEPP ou celles d'un cabinet extérieur qui auraient pu pointer les écarts et apprécier les marges de progression en toute objectivité. Les politiques régionales dans le domaine des arts plastiques et visuels restent conditionnées à des regards d'experts, peu renouvelées, et qui ne laissent que peu de place au renouvellement et à l'émergence. Un contrat de filière dans un contexte de Noël, vous vous en doutez, alimente de grandes espérances, espoir de voir la Région profiter de ces compétences en maîtrise d'ouvrage, que ce soient de constructions ou de rénovations pour se doter du 1% artistique et soutenir directement les artistes. Si on souhaite faire vivre les droits culturels dans ce secteur, on peut même intégrer dans les jurys des usagers comme le prévoit le décret encadrant le droit de décoration, intégration que notre groupe appelle de ces vœux depuis plusieurs années et qui est maintenant relayé par le CESER.

Espoir aussi de voir rapidement appliquer le principe des éco-socio-conditionnalités et des places réservées aux élus dans les conseils d'administrations des établissements de l'enseignement artistique étant donné la part plus importante du budget qui leur ait

consacrée dans l'enveloppe générale. Espoir également de l'annonce du lancement d'une nouvelle étude que l'on espère qu'elle permettra sur la base d'un diagnostic partagé de l'intégralité de l'écosystème, de proposer des pistes d'améliorations afin d'intégrer concrètement le référentiel des droits culturels et pour finir l'espoir de ne pas voir les artistes se conformer aux attendus des jurys au détriment de leur liberté de création et d'expression.

**Mme BROUILLE.** – Merci. Madame GARRAUD.

**Mme GARRAUD.** – Lors du vote du premier contrat de filière arts plastiques en 2018, notre groupe s'était opposé, mettant en avant la problématique de l'art contemporain qui constitue l'élément principal de cette filière, à travers le soutien au Fonds régional d'art contemporain, représentant les trois quarts du budget alloué à cette politique, car il n'est pas question de contester toute forme moderne de l'art. L'art contemporain est vraiment très différent : différent dans son expression et par ses objectifs. Sur l'expression de ce prétendu art, il suffit de se remémorer certaines œuvres - dommage d'ailleurs que je ne puisse vous montrer quelques photos. Il en est ainsi des portraits d'animaux dépecés de Monsieur Martin Hirst, l'immense vagin de la reine d'Anish Kapoor exposé au Château de Versailles, du gigantesque plug anal dressé place Vendôme ou encore de l'immense étron — des immenses excréments — de Paul McCarthy. Même s'il faut de tout pour faire un monde et que les goûts, comme les couleurs, ne se discutent pas, vous conviendrez peut-être qu'engloutir des millions d'euros d'argent public dans de telles horreurs peut poser un problème aux contribuables. Au-delà de l'esthétisme très discutable de la chose, nous avons à faire, avec cet art contemporain, à une considérable spéculation organisée entre ceux qui y ont vu de juteuses affaires. C'est finalement l'objectif majeur de cet art. Ce n'est d'ailleurs pas moi qui le dis, mais de nombreuses personnalités comme le philosophe et ancien ministre de l'Éducation nationale, Luc Ferry. Je le cite : « *L'art contemporain est la caricature de l'innovation destructrice.* » Je peux citer aussi l'écrivain philosophe engagé Régis Debray, et d'autres artistes et intellectuels, comme Philippe Muray, Avelina Lésper, et Aude de Kerros, dont l'ouvrage en la matière intitulé *L'Imposture de l'art contemporain, une utopie financière*. Il y en a pour tous les goûts, à gauche comme à droite, nombreux sont ceux qui dénoncent cette manipulation de l'art contemporain, car à travers les fonds publics que vous vous apprêtez à voter, vous alimentez une machine spéculative de grande ampleur. La spéculation est effectivement la finalité de toute cette opération. Il sera intéressant de scruter les votes de cette Assemblée, car les mêmes qui tirent à boulets rouges sur le grand

capital vont encourager et même participer au financement du capitalisme spéculatif : quelle imposture ! Pour nous, il n'est évidemment pas question de cautionner cette supercherie.

Je terminerai par ces mots savoureux d'un autre philosophe, Jean Baudrillard, qui résume finalement toute mon intervention, les voici : « *L'art contemporain spéculé sur la culpabilité de ceux qui n'y comprennent rien et ceux qui n'ont pas compris qu'ils n'avaient rien à comprendre.* » Tout est dit, nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

**Mme CLAVEAU.** - Pour ma part, je ne discute jamais l'esthétisme d'une œuvre : je laisse de côté et ma morale et mon goût personnel pour m'en tenir à la loi. Pardonnez-moi, mais vos propos sont très exactement de la même nature que ceux qui étaient tenus à l'époque où le Salon des refusés a vu le jour à la fin du 19<sup>e</sup> siècle et qui a conduit à l'émergence de la peinture du plein air, puis à l'impressionnisme, dont je ne pense pas que vous reniez les œuvres.

Pour répondre aux remarques plus constructives de Katia BOURDIN au sujet de ce contrat de filière, j'apporte quelques réponses. Vous nous avez questionnés sur une question de gouvernance qui est celle de la participation d'artistes en leur nom propre au sein de ce réseau. Aujourd'hui, effectivement, il faut être constitué en collectif ou représenter, en tout cas, un groupement d'artistes pour adhérer à ce réseau. Sachez que cette question de la possibilité pour un artiste en son nom d'adhérer au réseau est actuellement en discussion, puisqu'il se pose derrière la question de la représentativité. Aujourd'hui, je sais que les deux coprésidents sont engagés sur le fait de mener ces débats. Dans le modèle breton, comme j'ai pu l'indiquer en commission à votre collègue, c'est le cas. On regarde un peu ce qui se fait ailleurs et la question n'est pas encore tranchée. En tout cas, je la relaierais, puisque je crois que c'est aussi une des préoccupations du CESER et évidemment, au Comité de pilotage.

Ensuite, je vous trouve un peu dure sur ce qui est de la question de l'émergence des artistes, puisqu'à proprement parler, c'est un axe qui est mentionné et important dans le contrat de filière. Sachez que c'est un bilan largement quantitatif : cela répertorie et fait un inventaire des actions qui ont été menées. Mais comme cela est mentionné, c'est un bilan aussi issu des groupes de travail menés. Ceux-ci intègrent évidemment les adhérents et permettent de faire des propositions d'ordre plus qualitatives pour ce contrat. Sachez que ces journées professionnelles ont été nombreuses. Elles sont toutes citées dans le bilan. Elles couvrent l'ensemble du territoire, et surtout, il n'y a pas que des adhérents qui peuvent y participer, puisque c'était aussi le but.

**Mme BOURDIN.** - En tout cas, les élus d'opposition qui siègent dans les commissions et dans les GIA ne sont pas invités et ne sont donc pas informés.

**Mme CLAVEAU.** - Je ne vous cache pas que je ne suis pas la personne qui fait les invitations, donc je ne peux pas vous répondre sur ce point. Je crois surtout que les invitations sont faites principalement à destination des professionnels que cela concerne. Je pense que l'on peut tout de même saluer le travail qui est celui du réseau Astre, au plus proche des territoires et donc au plus proche des artistes, y compris pour que la connaissance et la participation à cette dynamique en construction leur soient facilitées.

Sur le 1 % artistique, il s'agit d'un chiffre sur le budget total dédié, toutes actions confondues, au secteur des arts plastiques et visuels l'année dernière. Je précise que c'est l'année dernière, car justement le 1 % artistique donne des variations d'année en année : on est à 6,2 M€. Je veux être très claire sur le 1 % artistique : la Région respecte scrupuleusement ses obligations en matière de 1 % artistique, puisque l'obligation porte sur le fait d'avoir 1 % artistique sur les constructions neuves - je suis absolument certaine de mon fait. Pour la réhabilitation, c'est laissé à l'appréciation et à une démarche volontaire des collectivités. Il se trouve que nous le faisons donc scrupuleusement, lorsque nous construisons de nouveaux lycées, puisque ce sont les équipements pour lesquels nous avons principalement la maîtrise d'ouvrage. À titre d'exemple, je vous rappelle que pour le lycée du Barp, il s'agit d'une enveloppe de 370 000 €, et pour celui de Créon, c'est une enveloppe de 250 000 €. Par ailleurs, au-delà de ces obligations et de notre respect de ces obligations, nous avons aussi une politique volontaire à deux endroits : aujourd'hui, pour le Frac-Artothèque à Limoges, une enveloppe de 50 000 € a été dédiée à la mise en place de ces 1 % artistique, alors même qu'il s'agit d'une réhabilitation. Nous le ferons sur JD ; nous le ferons également pour le PESMD — le Pôle d'Enseignement Supérieur Musique et Danse — dont nous avons accepté de prendre la maîtrise d'ouvrage. Par ailleurs, nous avons passé — ce n'est pas 1 % artistique — une commande photographique auprès du Frac MECA pour un montant de 200 000 €. Ainsi, en ce sens, je crois que « nous faisons le job ».

**Mme BOURDIN.** - Je vous remercie pour la réponse, à moins, cependant, d'un nouveau décret.

**Mme BROUILLE.** - Madame BOURDIN, je vous rappelle que c'est moi qui donne effectivement la parole.

**Mme BOURDIN.** - Je réponds brièvement sur le décret qui encadre le 1 %, en date du 2 mai 2002. Celui-ci dit que : « *les opérations immobilières ayant pour objet la construction et l'extension de bâtiments publics, ou la réalisation de travaux de réhabilitation, dans le cas d'un changement d'affectation d'usage ou de destination de ces bâtiments, donnent lieu à l'achat ou à la commande d'une ou de plusieurs réalisations artistiques destinées à être intégrées dans l'ouvrage ou ses abords.* »

**Mme CLAVEAU.** - Chère Madame BOURDIN, il s'agit là d'extension : quand vous avez une réhabilitation, vous n'avez pas forcément d'extension. Je préside deux comités artistiques. La DRAC siège à mes côtés dans ces comités artistiques et nous avons posé cette question. Ce débat a eu lieu. La DRAC était très claire à ce sujet.

Ensuite, je n'ai pas répondu sur la mise en œuvre du 1 % artistique avec la question des droits culturels et la participation des usagers. Sachez que justement, sur le 1 % artistique du Barp, nous avons décidé d'expérimenter un protocole qui devrait permettre en tout cas d'intégrer les usagers : d'ailleurs, nous décalons en conséquence la production des œuvres, puisque cela signifie que les usagers sont déjà dans le bâtiment. Or, d'habitude, le 1 % artistique se programme avant pour la livraison du bâtiment. Cela signifie donc que nous sommes obligés d'attendre que le bâtiment soit occupé et habité. C'est un protocole que nous mettons en place aujourd'hui, en le partageant avec le Conseil départemental de la Gironde, puisque c'est une cité scolaire : le Conseil départemental de la Gironde prend également des dispositions pour aller dans le sens d'une plus forte intégration des usagers, dans le cadre de ce 1 % artistique. Je crois avoir cette fois répondu à tout.

**Mme BROUILLE.** - Je vous remercie. Nous allons passer au vote. Je vous remercie.

**N° 9**

Vote sur « ARTS PLASTIQUES ET VISUELS : CONTRAT DE FILIERE 2023-2026  
ENTRE LA REGION, L'ETAT ET LE RESEAU ASTRE »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
  
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTE À LA MAJORITE**

**\*Non-participation :**

**BONNEFONT Xavier** concernant le FRAC Poitou-Charentes (Membre), le théâtre d'Angoulême - scène nationale (Membre) et le festival international de la bande dessinée (Président d'honneur)

**BROUILLE Andréa** concernant le FRAC artothèque Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

**CAVITTE Pascal** concernant l'empreinte - scène nationale Brive-Tulle (Suppléant - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

**CHEVALERIAS Thomas** concernant l'agence livre cinéma audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

**CLAVEAU Charline** concernant l'office artistique région Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine), l'agence livre cinéma audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine (Représentante du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine), l'empreinte - scène nationale Brive-Tulle (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine), le FRAC Nouvelle-Aquitaine MECA (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine), le FRAC artothèque Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine), le FRAC Poitou-Charentes (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine) et le centre François Mauriac de Malagar (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

**COLOMBIER Caroline** concernant le FRAC Poitou-Charentes (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

**FREYCHET Albin** concernant le FRAC artothèque Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

**GARRAUD Pauline** concernant l'office artistique région Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

**JLALJI Brahim** concernant l'agence livre cinéma audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

**LA DUNE Catherine** concernant l'office artistique région Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

**MAURIN Baptiste** concernant le FRAC Nouvelle-Aquitaine MECA (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)



**NAUCHE Philippe concernant l'empreinte - scène nationale Brive-Tulle (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)**

**OBRADOR Damien concernant l'agence livre cinéma audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine) et le FRAC Nouvelle-Aquitaine MECA (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)**

**ROBERT Fabien concernant le FRAC Nouvelle-Aquitaine MECA (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)**

**TARIS Isabelle concernant le FRAC Nouvelle-Aquitaine MECA (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)**

**10 – LANGUES ET CULTURES REGIONALES – AVENANT A LA CONVENTION  
CONSTITUTIVE MODIFIEE DU GROUPEMENT D'INTERÊT PUBLIC « OFFICE PUBLIC  
DE LA LANGUE BASQUE »**

**M. ARMAND.** – Je vous remercie, Madame la Présidente. Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, je souhaite en préambule rappeler à travers cette délibération notre vision d'une République décentralisée qui passe, entre autres, par le respect de ses langues régionales en tant qu'héritage et patrimoine culturel. Je vous propose un rapide exposé des motifs : le groupement d'intérêt public (GIP) de l'Office public de la langue basque a été initialement créé pour une durée de six ans par convention du 9 juillet 2004, avec, pour mission la conception, la définition et la mise en œuvre d'une politique linguistique publique et concertée en faveur de la langue basque. Ce GIP est composé de quatre partenaires institutionnels : l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Pyrénées-Atlantiques, la Communauté d'Agglomération du Pays basque.

Le GIP a été reconduit en 2010 et en 2017. La dernière convention constitutive arrivant à échéance le 31 décembre 2022, donc dans quelques jours, il est proposé de procéder à une évaluation par une mission interministérielle de l'action menée par l'OPLB depuis le 1 janvier 2017. Cette évaluation aura en particulier vocation à alimenter les réflexions des membres de l'OPLB sur les décisions futures relatives au renouvellement de l'OPLB, notamment concernant son statut juridique : GIP ou autre statut, durée limitée ou illimitée, politique à conduire avec les stratégies, dimensionnement budgétaire.

Les résultats de cette évaluation étant attendus pour l'été 2023, les membres du GIP proposent donc de prolonger par avenant la convention actuelle jusqu'au 31 décembre 2023, avant une possible nouvelle prorogation du GIP. Les autres articles de la convention restent inchangés. Tel est, Madame la Présidente, tout l'objet de cette délibération.

**Mme BROUILLE.** – Je vous remercie. Y a-t-il des demandes d'interventions ?

**Mme AROSTEGUY.** – Je souhaiterais vraiment mettre l'accent sur l'importance de cette OPLB. D'ailleurs, il n'est pas là avec nous aujourd'hui, mais je salue Mathieu BERGER qui en a été le président à une époque : il a fait un travail remarquable. La langue régionale au Pays basque est l'*euskara*. Il y a, à l'heure actuelle, une demande incroyable de personnes qui ne sont pas forcément natives du Pays basque et qui ont envie d'apprendre cette langue qui est un véritable patrimoine. Je suis maire d'une commune, vous le savez.

Nous avons de nombreuses demandes sur des écoles, sur les *ikastola*, par exemple, ou sur les écoles bilingues. Nous n'avons plus aujourd'hui les moyens d'apporter un soutien financier à hauteur des demandes. Il est donc très important de nous appuyer sur l'OPLB. J'espère que cette OPLB pourra élargir ses missions et venir beaucoup plus en aide aux communes, car les besoins deviennent très importants. Tel était le but de mon intervention : je souhaitais que vous puissiez appuyer cet élargissement des missions, chers collègues.

**Mme BROUILLE.** – Je vous remercie, Madame AROSTEGUY.

**Mme BUSSIERE.** - Madame la Présidente, chers collègues, les dernières études sociolinguistiques confirment le dynamisme de la langue basque — Madame la maire de Biarritz vient de vous en parler concrètement —, mais elles appellent également à la vigilance. Si effectivement le nombre d'enfants qui parlent la langue basque augmente, c'est également une augmentation des locutrices et locuteurs en langue basque. Mais le nombre de personnes bascophones au sein du Pays basque Nord est en diminution. Il y a également une alerte sur les difficultés à bien parler cette langue, d'un point de vue qualitatif, d'où l'importance des politiques publiques de revitalisation de la langue basque et l'importance de l'OPLB. La précédente mission interministérielle en 2016 avait apporté une appréciation globalement positive de cet office. Nul doute que la nouvelle mission interministérielle qui devrait rendre son rapport l'été prochain, en 2023, aura les mêmes conclusions. Notre groupe votera bien entendu cette délibération qui va prolonger la convention du GIP OPLB.

Nous profitons de cette délibération pour rappeler également qu'il y a 30 ans à présent entré en vigueur la Charte européenne des langues régionales et minoritaires. Cette Charte a effectivement été signée par le Gouvernement français, mais n'a jamais été ratifiée par la France. Cela fait 30 ans : il serait donc temps que la France ratifie cette Charte.

Je profite du fait que nous parlions du Pays basque, pour rappeler le soutien de notre groupe aux Artisans de la paix. Aujourd'hui, neuf d'entre eux passaient devant le tribunal correctionnel de Dax, dont Alice LEICIAGUECAHAR, ancienne collègue ici, conseillère régionale. Ils sont donc passés pour des actes de désobéissance civile : blocage du Pays basque le 23 juillet dernier, eu égard à l'inaction de l'État dans le processus de paix et l'inapplication des droits aux prisonniers politiques. Le jugement sera rendu le 26 janvier prochain : nous espérons leur relaxe. Je vous remercie.

**Mme BROUILLE.** – Avez-vous des réponses ?

**M. ARMAND.** – L'importance de l'OPLB ne fait plus mystère. Le travail qui est fait par l'OPLB est excellent. La région Nouvelle-Aquitaine accompagne l'OPLB à hauteur de 860 000 € par an. Nous nous appuyerons sur les résultats de cet audit, pour travailler avec l'OPLB sur la future convention.

**Mme BROUILLE.** – Je vous remercie. Nous allons procéder au vote. Je vous remercie.

**N° 10**

Vote sur «LANGUES ET CULTURES REGIONALES – AVENANT À LA  
CONVENTION CONSTITUTIVE MODIFIEE DU GROUPE D'INTERÊT PUBLIC «  
OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BASQUE »»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;  
PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et  
Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement  
National et Apparentés**

**ADOPTE À L'UNANIMITE**

**\*Non-participation :**

**CLAVEAU Charline concernant l'office public de la langue basque (Suppléante -  
Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)**

**ESPAGNAC Frédérique concernant l'office public de la langue basque (Représentante  
du Président de la région Nouvelle-Aquitaine)**

**11 – CONTRAT DE PARTENARIAT ENTRE LA REGION, LA DIRECTION  
GENERALE POUR L'ARMEMENT ET L'AGENCE INNOVATION DE DEFENSE  
(renouvellement)**

**Mme BROUILLE.** - Nous passons sur les délibérations 11 et 12 que je vais vous présenter, mais pour lesquelles je serai obligée de me déporter. Je passerai donc le relais à Jean-Louis NEMBRINI pour les votes et amendements. Sur la première délibération, sur le contrat de partenariat entre la Région et la Direction générale pour l'Armement et l'Agence de l'Innovation de Défense, il s'agit de renouveler le contrat de partenariat entre la Région, la Direction Régionale pour l'Armement et l'Agence d'Innovation de Défense. C'est un partenariat qui s'inscrit dans la continuité d'une collaboration établie depuis plusieurs années. Au fil des années, ce partenariat a permis de construire un cadre d'échanges qui est profitable notamment à l'attractivité et à l'innovation dans ce domaine, pour renforcer bien sûr la compétitivité de nos entreprises.

*Sous la présidence de Jean-Louis NEMBRINI, Vice-Président  
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

**M. NEMBRINI.** - Je crois qu'un amendement est posé. Y a-t-il une intervention d'abord ?

**Mme TARIS.** - Monsieur le Président, chers collègues, la présente délibération a pour objet de reconduire un partenariat avec la Direction générale de l'Armement et l'Agence Innovation de Défense, avec pour objectif de soutenir la filière industrielle de la défense. Nous ne pouvons l'ignorer, cette filière constitue un véritable vivier d'emplois, en particulier au sein de notre Région, au-delà même de la seule métropole bordelaise. Sensible à l'impératif de réindustrialisation dans l'ensemble des territoires, l'industrie de la défense y contribue de manière évidente par les dizaines de milliers d'emplois qu'elle représente dans la plupart des départements néo-aquitains. Il s'agit, par ailleurs, d'un secteur hautement stratégique qui répond à un enjeu de souveraineté, tant notre défense nationale ne saurait dépendre d'un marché international. En dépit de cela, une partie de l'équipement des forces armées françaises s'avère actuellement issue de l'importation, ce qui, vous en conviendrez,

est un paradoxe face à la bonne santé de la filière à même de produire l'armement nécessaire pour la défense nationale.

Fort de ce double constat, nous ne pouvons que regretter un autre aspect de la délibération sur laquelle notre réprobation nous pousse à ne pas la voter : la référence à l'exportation dans ce secteur singulier se heurte à notre conception de la paix, celle que nous, élus et militants communistes, nous efforçons d'incarner et d'exprimer. L'armement ne saurait, en effet, être considéré comme un commerce semblable à un autre.

La réalité géopolitique contemporaine ne peut que rendre évident l'usage d'armes que la France consent à vendre à ses partenaires pour le moins peu recommandables.

Il nous faut rappeler que les quatre premiers États clients de la France tout au long de la dernière décennie ne sont autres que l'Arabie saoudite, l'Inde, l'Égypte et le Qatar.

Rappelons, entre autres, que le premier poursuit son intervention militaire au Yémen, entretenant un conflit qui a provoqué la mort de près de 400 000 personnes, des millions de déplacés, mais aussi la famine et des maladies. Concernant le Gouvernement ultranationaliste hindou pour le deuxième, il s'agit d'un régime militaire autoritaire et sanglant contre sa propre population ; pour le troisième et dernier, une pétromonarchie faisant peu de cas des droits humains et tristement sous les feux actuels des projecteurs. C'est pourquoi nous refusons catégoriquement tout soutien à l'exportation d'armements. En d'autres termes, nous ne saurons cautionner une quelconque diplomatie du Rafale, notamment au vu de ces exemples bellicistes et répressifs.

Notre parti, foncièrement internationaliste, sera toujours celui de la paix, du désarmement nucléaire face aux violations des droits humains et de l'intégrité des peuples. Pour cette raison fondamentale que nous ne pouvons contourner, tout en assumant l'importance industrielle et stratégique de la filière de la défense sur notre territoire, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Je vous remercie.

**M. NEMBRINI.** – Je vous remercie.

**M. DUPRAT.** - Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, je vais, avec notre groupe, voter des deux mains cette délibération, car elle est porteuse d'espoir. Premièrement, c'est une reconduction de ce qui existe déjà et on sait qu'ici en Gironde, ici en Nouvelle-Aquitaine, ce secteur est non seulement porteur de plusieurs dizaines de milliers d'emplois, mais aussi porteur d'innovations. Beaucoup d'innovations ont au départ

été conçues pour la défense et sont passées au civil, car elles permettaient d'être financées au travers de cela.

J'ai écouté ma collègue avec beaucoup d'attention. Il est vrai que l'on peut être humaniste, mais peut-être pour lui enlever quelques illusions, nous aurions très bien pu ne pas vendre ces armes et elles auraient été vendues par d'autres, car ce sont les pays qui les achètent. Aujourd'hui, les armes que nous avons vendues — rafales, missiles, etc. — ont généré de l'emploi et ont permis de maintenir, dans des périodes très difficiles, certaines entreprises, avant qu'elles n'aient quelques contrats publics ou quelques contrats d'entreprises privées : cela a été quand même un facteur de développement.

Je voudrais aussi évoquer un troisième sujet : notre tissu industriel a besoin — le Conseil régional va le faire dans cette convention, comme elle le faisait précédemment — pour aller aussi conquérir des marchés, y compris en France, d'avoir quelques aides, quelques conseils, pour savoir comment monter un marché public. Je suis comme vous : j'aime bien que l'entretien de notre matériel militaire soit fait en France et que notre entreprise puisse être reconnue pour ce travail. Mais je ne vais pas bouder mon plaisir. Tous les matins et tous les soirs, des ouvriers, des techniciens, des ingénieurs travaillent dans ce domaine et permettent d'avoir une balance commerciale plutôt excédentaire sur notre Région. Je pense qu'il faut s'en féliciter. Il faut s'en féliciter, car c'est grâce au Conseil régional, grâce à Bordeaux Métropole, grâce au Conseil général, grâce aux communes, que tous ensemble, nous soutenons ce secteur porteur d'avenir. N'oublions pas que demain, notre plateforme aéroportuaire pourra peut-être travailler sur la déconstruction d'avions — la technologie est ici et là — et sera porteuse d'espoir.

**M. NEMBRINI.** – Y a-t-il d'autres prises de parole ?

**Mme BALLET-BLU.** - Je vous remercie, Monsieur le Président. La Région a conclu effectivement, depuis 2010, un partenariat avec la DGA, puis avec l'AID - Agence Innovation Défense. Comme membre de la commission défense et forces armées à l'Assemblée nationale lors de la 15e législature, ayant mené une mission sur le financement de la base industrielle et technologique de défense, je ne peux que me féliciter de la poursuite, voire de la montée en puissance de ce partenariat. En effet, les entreprises de la BITD, déjà fragilisées par la pandémie, rencontrent depuis plusieurs années des difficultés d'accès aux financements que nous avons pointées dans la mission, notamment pour les plus petites d'entre elles. Dans un contexte d'économie de guerre, il est primordial de soutenir de façon

déterminée ces entreprises — je rappelle que ce sont 30 000 emplois quand même dans notre Région —, de les accompagner, de les soutenir, de leur permettre d'innover, de recruter, de gagner en compétitivité et de les préparer aux enjeux à venir, comme le renforcement de leur cybersécurité ou les transitions environnementales et énergétiques.

Enfin, je voudrais aussi porter à votre connaissance l'organisation, aujourd'hui même, d'un Salon au RICM de Poitiers permettant aux TPE et PME locales de rencontrer les donneurs d'ordre de l'armée. Le fait de créer des espaces de rencontre entre les plus petites entreprises et l'armée est quelque chose qu'il faut encourager et développer. Je me tiens à votre disposition, si vous souhaitez le développer dans d'autres contrées. Je vous remercie.

**M. NEMBRINI.** - Je vous remercie.

**M. PAGES.** - Monsieur le Président et chers collègues, bien sûr, les écologistes sont conscients, même s'ils sont viscéralement pacifistes, de la nécessité de se doter d'une défense nationale autonome et de renforcer les compétences de nos structures industrielles ou civiles en matière de cybersécurité et aussi de sécurité des entreprises. D'ailleurs, je vous signale que nous avons souligné en son temps le problème de l'indépendance interentreprises mise en cause lorsque, par exemple, la Région a siégé pendant quelques années au Conseil d'administration de Flying Whales avec l'AVIC, armée chinoise : nous en étions émus. Heureusement, je crois que le gouvernement canadien a fait en sorte que l'armée chinoise sorte du Conseil d'administration de Flying Whales.

Une chose nous gêne quand même effectivement, dans la DGA et l'industrie militaire - on peut s'en rendre compte à la lecture, par exemple, des bulletins d'ONG comme Amnesty International. Cette industrie ne se préoccupe bien sûr absolument pas de ce que ses clients vont faire des armes. Notre collègue communiste a bien pointé l'exemple le plus criard des États du Golfe : l'Arabie saoudite, troisième client en armes ou les Émirats arabes unis, cinquièmes, à travers des entreprises qui ont exporté, comme Dassault ou Thalès, continuent de pilonner les populations civiles du Yémen. Je vous rappelle que nous sommes à près de 20 000 morts, avec des armes fabriquées par nos entreprises néo-aquitaines et avec des avions pilotés par des aviateurs formés à Aérocampus. C'est quand même gênant pour nous, et cela pose le gros problème de l'opacité. D'ailleurs, soit dit en passant, en juin 2022, quatre ONG ont déposé plainte au tribunal de Paris pour crimes de guerre contre, justement, deux ou trois entreprises, dont Thalès et Dassault. Ces entreprises parlent effectivement de business, de compétences, d'accroissement de la richesse locale. Elles



s'abritent toujours derrière l'opacité de la défense nationale et le fait que leurs clients font ce qu'ils veulent des produits qu'on leur vend. Je ne suis pas sûr que ce soit une bonne chose : prenons, par exemple, certains grands groupes pharmaceutiques qui ont décidé de ne plus livrer de produits chimiques à un certain client qui les utilisait, à des États qui les utilisaient pour administrer des doses létales dans le cadre de la peine de mort. On se rend donc compte qu'en fait, les entreprises peuvent avoir de l'éthique. Je pense qu'il est dommage, dans la convention que nous avons signée, que nous nous soucions d'efficacité technique uniquement, en faisant semblant de croire que tout le reste ira bien.

Nous nous abstiendrons pour ces raisons. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**M. NEMBRINI.** - Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Nous pouvons entendre tout ce qui est dit. J'entends que 200 entreprises de la Région sont concernées : 50 à 100 000 emplois, me dit-on à l'oreille, sans que j'aie étudié les choses, je comprends bien. Mon cher Jean-Louis, on ne forme pas de pilotes à l'Aérocampus — je le regrette —, seulement des mécaniciens.

**M. PAGES.** - C'est du personnel quand même utilisé pour entretenir des avions qui bombardent des populations civiles, mon cher Jean-Louis.

**M. NEMBRINI.** - Nous pourrions avoir un très long débat sur cette approche éthique des différents métiers, des différentes entreprises, de ce que nous exportons, etc.

Je mets aux voix ce contrat de partenariat : qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Les autres votent pour.

Je passe à la délibération suivante : convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

#### N° 11

Vote sur «CONTRAT DE PARTENARIAT ENTRE LA REGION, LA DIRECTION GENERALE POUR L'ARMEMENT ET L'AGENCE INNOVATION DE DEFENSE (renouvellement) »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **ABSTENTION** : Communiste, Ecologique, Citoyen ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen

**ADOpte À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**\*Non-participation :**

**BROUILLE** Andr ea concernant aerospace valley - p le de comp titivit  mondiale a ronautique, espace et syst mes embarqu s (Suppl ante - Repr sentation R gion Nouvelle-Aquitaine), l'agence de d veloppement et d'innovation de Nouvelle-Aquitaine - conseil de surveillance (Titulaire - Repr sentation R gion Nouvelle-Aquitaine) et l'association de pr figuration TARMACQ (Titulaire - Repr sentation R gion Nouvelle-Aquitaine)

**CHAGNIAT** Philippe Jean-Pierre concernant l'agence de d veloppement et d'innovation de Nouvelle-Aquitaine - conseil de surveillance (Titulaire - Repr sentation R gion Nouvelle-Aquitaine)

**HAZOUARD** Mathieu concernant l'agence de d veloppement et d'innovation de Nouvelle-Aquitaine - conseil de surveillance (Titulaire - Repr sentation R gion Nouvelle-Aquitaine)

**NAUCHE** Philippe concernant l'agence de d veloppement et d'innovation de Nouvelle-Aquitaine - conseil de surveillance (Titulaire - Repr sentation R gion Nouvelle-Aquitaine)

**OXIBAR** Marc concernant l'agence de d veloppement et d'innovation de Nouvelle-Aquitaine - conseil de surveillance (Titulaire - Repr sentation R gion Nouvelle-Aquitaine)

**ROUSSET** Alain concernant l'agence de d veloppement et d'innovation de Nouvelle-Aquitaine - conseil de surveillance (Pr sident - Repr sentation R gion Nouvelle-Aquitaine) et aerospace valley - p le de comp titivit  mondiale a ronautique, espace et syst mes (Titulaire - Repr sentation R gion Nouvelle-Aquitaine)

**TRIJOLET** Thierry concernant l'association de pr figuration TARMACQ (Membre)

**UTHURRY** Bernard concernant l'agence de d veloppement et d'innovation de Nouvelle-Aquitaine - conseil de surveillance (Titulaire - Repr sentation R gion Nouvelle-Aquitaine) et l'association de pr figuration TARMACQ (Suppl ant - Repr sentation R gion Nouvelle-Aquitaine)

**12 – CONVENTION PLURIANNUELLE D’OBJECTIFS ET DE MOYENS REGION  
NOUVELLE-AQUITAINE / AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D’INNOVATION DE  
NOUVELLE-AQUITAINE 2023 – 2024 - 2025**

**Mme BROUILLE.** – je vous remercie, Jean-Louis. Cette convention pluriannuelle d’objectifs et de moyens entre la Région et son Agence de développement et d’innovations (ADI) pour la période de 2023-2025 est un renouvellement, pour cette période, qui s’inscrit bien sûr dans les grandes orientations stratégiques du SRDE2I et de notre feuille de route Néo Terra, afin d’aider les entreprises et les entrepreneurs à accéder aux financements et aux compétences pour innover, se développer, et s’implanter sur l’ensemble des territoires de la Nouvelle-Aquitaine.

**M. NEMBRINI.** - Y a-t-il des interventions ?

**Mme COLOMBIER.** - Monsieur le Président, chers collègues, autant nous sommes les premiers à réclamer davantage de soutien de la part de la Région et des partenaires à la politique d’innovation en Nouvelle-Aquitaine, autant l’action de l’Agence de développement et d’innovation présente un certain nombre de défaillances.

Citons un premier point noir, alors que la convention que vous proposez fixe comme objectif de placer : « l’équilibre des territoires au cœur du développement » : nous ne pouvons que constater une surconcentration de son action en Gironde. Vous allez probablement le nier, mais le rapport d’activité de l’ADI indique tout de même que près de 50 % des projets accompagnés dans notre Région sont dans ce Département. Vous conviendrez que cela devient difficilement contestable. Bien sûr, le sujet n’est pas de regretter le dynamisme de l’écosystème d’innovation girondin, mais de voir que les 11 autres départements néo-aquitains sont aussi peu accompagnés. Or, l’innovation constitue les emplois de demain et il est urgent d’intégrer une dimension d’aménagement du territoire à cette politique.

Le deuxième point noir est que vous entendez l’innovation dans un sens extrêmement large, quitte à y intégrer tout et n’importe quoi. Je pense particulièrement à ce que vous présentez comme étant de l’innovation sociale, autrement dit de l’économie sociale et solidaire. Il est très regrettable de dilapider une partie du budget déjà insuffisant dans une économie assistée aux antipodes de l’innovation et de sa recherche de la création de valeur.

Le troisième point noir est bien évidemment l’idéologie. Je parle bien sûr du soutien de l’ADI à un certain nombre d’acteurs impliqués dans les filières éoliennes et photovoltaïques

dont vous connaissez tout le mal que nous en pensons. Je parle également de la volonté de prioriser les entreprises qui s'engageraient dans les démarches RSE. Celles-ci sont soumises à une très large interprétation politique, dont d'ailleurs, vous ne vous privez pas. Cependant, nous constatons cette politisation aussi dans la communication de l'Agence. On apprend, par exemple, dans une parution de novembre 2021 dédiée à l'ESS et à ses enjeux, que le soutien de l'ADI à l'économie sociale et solidaire répondrait à une urgence démocratique, car selon ses termes, « une organisation du travail rigide encouragerait le vote Rassemblement national » - cela ne s'invente pas. Je pense que vous comprendrez notre surprise de retrouver ce genre de commentaire dans la communication d'une agence, dont le seul but devrait être d'accompagner l'innovation dans notre territoire. J'espère surtout que vous comprendrez notre immense ras-le-bol face à ces obsessions anti-RN. Je note que vous évoquez des règles de déontologie dans cette convention. Il faudrait peut-être déjà commencer par respecter nos électeurs et s'imposer la plus élémentaire neutralité politique. Certes, malgré cela, cette agence fournit bien souvent un travail de qualité, mais nous ne pouvons pas soutenir de telles dérives.

C'est pourquoi nous voterons donc contre cette délibération. Je vous remercie.

**M. NEMBRINI.** – Je vous remercie, Madame COLOMBIER. ADI accompagne les entreprises partout où elles sont implantées. Telle est la réponse que nous pouvons faire à votre intervention. Je note aussi que vous trouvez qu'elle fait un travail de qualité.

**M. COSTE.** - Vous pourriez l'enlever du rapport quand même, cela n'a rien à faire dans le rapport.

**M. NEMBRINI.** - Vous concluez que cette agence fait un travail de qualité, mais vous allez voter contre malgré tout : c'est étonnant.

**Mme COLOMBIER.** - Je viens de vous dire pourquoi : c'est politisé à outrance et nous en avons ras le bol.

**M. COSTE.** - Vous pourriez l'enlever du rapport, cela n'enlèverait rien aux résultats.

**M. NEMBRINI.** - Je n'en sais rien.

**Mme COLOMBIER.** - C'est aussi vrai pour les uns que pour les autres, et particulièrement pour nous, car nous sommes quand même très ciblés et cela commence à suffire.

**M. NEMBRINI.** – Que faisons-nous là ?

**Mme BEDU.** - Monsieur le Vice-Président, chers collègues, l'ADI est, à n'en pas douter, un bel outil au service à la fois de nos entreprises, de nos territoires et de nos filières économiques. Elle est liée à notre institution par la proximité de ses compétences avec les politiques régionales en matière de développement économique. Elle en dépend aussi largement d'un point de vue budgétaire. Elle représente en quelque sorte son bras armé sur les sujets d'innovation. Elle est à la fois plus souple que nos services, plus agiles, plus réactifs, plus transversale. Elle entend venir compléter nos actions et celles de nos services. C'est sans doute dans cette perspective que ses activités sont encadrées par le biais d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens dont l'existence et la portée nous semblent tout à fait justifiées.

Toutefois, nous émettons le regret que ce prolongement de la CPOM pour les années 2023-2025 ne repose sur aucun élément objectif d'appréciation, d'autant que les montants annuels affectés sont loin d'être négligeables : à peu près 6 M€ par an, soit près de 18 M€ pour la période concernée. Aucun indicateur de performance n'accompagne cette délibération, à l'exception d'éléments quantitatifs, tels que le nombre d'entretiens ou d'accompagnements de nos entreprises, laissant place à un pur satisfecit. Le manque de précision sur le suivi de la convention n'est pas non plus de nature à nous rassurer, avec, par exemple, un bilan des précédents dialogues de gestion qui aurait pu venir nous éclairer sur le juste calibrage de cette subvention importante.

Ensuite, nous soulignons très positivement l'orientation mentionnée par l'ADI vers les transitions sociétales, énergétiques, environnementales, numériques, technologiques et l'ambition que nous tenons à souligner de devenir la première Région écoresponsable de France.

Il ne s'agit pas uniquement de le déclarer, il faut en attester. Des efforts ont été réalisés dans le sens de l'économie circulaire, de l'économie sociale et solidaire ou de la transition énergétique vers l'hydrogène, mais nous pensons qu'ils ne sont pas à la hauteur des défis de notre décennie. L'urgence est là et la technologie ne sauvera pas le monde. Plus globalement, nous déplorons l'absence de hiérarchie entre tous les objectifs de l'Agence. On y parle de compétitivité, de croissance, d'internationalisation, d'émergence de filières, de création d'emplois, mais aussi d'accompagnement des transitions énergétiques, écologiques ou

numériques — les unes se trouvant d'ailleurs potentiellement en contradiction avec les autres — ou encore d'équilibre et de développement territorial : on s'y perd et c'est justement bien le problème du développement durable et de cet oxymore par excellence qui ne permet pas d'orienter clairement nos critères d'arbitrage, dans lequel, finalement, l'économie finit toujours par l'emporter. Cet équilibre d'apparence masque mal le défaut de prise en compte des urgences de notre siècle : l'effondrement de la biodiversité, le changement climatique et la lutte contre les inégalités.

En outre, les équilibres territoriaux, garants de nos équilibres sociaux et environnementaux, doivent être au cœur de nos préoccupations. Nous soulignons les efforts réalisés en ce sens, dans l'ADI ou dans nos services, pour mailler la Nouvelle-Aquitaine, mais nous avons le devoir d'aller plus loin. En matière économique, cela veut dire qu'il nous faut porter une attention particulière aux très petites entreprises, notamment nombreuses dans le secteur rural : elles doivent devenir une cible véritable des actions menées par l'ADI.

Enfin, plus profondément, chers collègues, par cette délibération, nous souhaitons vous inviter à une réflexion sur l'innovation elle-même : avons-nous ici les preuves que l'innovation a systématiquement permis le progrès pour l'humain et pour le vivant ? Nous en doutons fortement, dans une société où le barbecue connecté ou le mojito connecté est représenté comme une innovation d'avenir, quand le CES de Las Vegas expose tant d'inutiles et irresponsables innovations. D'ailleurs, si le terme d' « innovation responsable » est employé dans la délibération, on s'est bien gardé d'en définir les caractéristiques.

Il s'agit bien d'un référentiel de l'innovation : la course à la compétitivité — ce mot est maintes fois employé — est le corollaire de la course à la croissance, forcément prédatrice de ressources naturelles vitales et devenues rares. Nous sommes tenus par les limites planétaires que cela nous plaise ou non, et nos prélèvements en matériaux, énergie, terres, ressources doivent décroître en conséquence. Je vous remercie.

Nous nous abstenons.

**M. NEMBRINI.** - Je vous remercie, Anne-Laure. Madame COLOMBIER, nous rappellerons à l'Agence ses obligations de neutralité. Qui veut encore s'exprimer ?

**Mme MARIE-REINE SCIARD.** - J'aimerais rebondir sur le propos de Mme COLOMBIER : nous pouvons être très surpris de la dénonciation de politisation qu'elle fait de certains concepts ou de certains partis, quand on pense à la politisation que le Rassemblement national fait sur le moindre fait divers. La politisation s'apparente à l'histoire de l'arroseur arrosé.

D'autre part, je l'invite à se documenter sur ce qu'est l'économie sociale et solidaire, et à bien comprendre ce que revêt l'économie sociale et solidaire.

**Mme COLOMBIER.** - Je n'ai pas besoin de vos leçons, merci.

**M. NEMBRINI.** - Il y a un amendement. Qui le présente ? Le Groupe écologiste présente un amendement en dehors.

**Mme BEDU.** - Monsieur le Président, chers collègues, nous, écologistes, pensons que l'adaptation aux crises écologiques ne suffira pas, que les demi-mesures et les améliorations à la marge ne suffiront pas. Les limites planétaires ont été franchies, le jour du dépassement est chaque année de plus en plus précoce, comme les vendanges ou la moisson. C'est en fonction de cet impératif que nous devons agir, d'autant plus que nous avons en tant qu'acteurs publics un devoir d'exemplarité. À l'heure où les étudiants des écoles d'ingénieurs ou d'agronomes le réclament, il est de notre devoir de réorienter nos systèmes socioéconomiques, en assumant fièrement cette offensive positive pour le futur. C'est tout le sens d'une démarche « redirectionniste ». Une agence telle que l'ADI pourrait justement être pionnière en la matière.

J'ai fini, Monsieur le Vice-président, merci beaucoup.

**Mme CHARPENEL.** - Madame, quand j'ai lu votre amendement, j'ai surtout noté que nous étions d'accord. Ce qui nous différençait était que là où nous écrivions « transition », vous préféreriez « bifurcations écologiques ».

Ceci étant dit, il faut aussi rappeler tout le travail que nous avons engagé sur la transition énergétique et Néo Terra, feuille de route à laquelle les Verts écologistes ont participé quand ils étaient dans la majorité. Une deuxième version de cette feuille de route Néo Terra va être mise en place en 2023 pour aller encore plus loin, et aller dans le sens que vous avez resouligné : aller vers une innovation responsable sur un plan écologique et social. Comme l'a déjà souligné notre première vice-présidente, cet effort, cette orientation très forte et cette stratégie se sont déjà matérialisés dans le cadre de la mise en place du nouveau SRDEII. Nous avons parlé en groupe GIA 4, notamment de l'ambition de devenir la première Région écoresponsable. Monsieur PAGES nous avait interrogés sur les critères. J'ai retrouvé dans les différentes orientations et règlements d'intervention des éléments déjà chiffrés. Je rappellerai ici : réduire collectivement les émissions de gaz à effet de serre de 45 %, réduire

de 30 % les consommations d'énergie et avoir 50 % d'énergie renouvelable dans notre consommation. En 2021, 44 projets ont été aidés dans le domaine industriel dans le cadre de l'accompagnement des investissements en transition énergétique. Ceux-ci se sont traduits par une économie de 219 GW/h d'énergie finale par an et par une réduction d'émissions de CO2 de 20,4 kilos tonnes par an. La Région a aussi conclu avec de gros opérateurs des contrats de partenariat pluriannuel pour l'efficacité énergétique des grands sites industriels. Nous avons en cours 10 partenariats.

Il nous semble que nous poursuivons les mêmes objectifs, mais que nous ne les formulons pas de la même manière. En conclusion, nous ne voyons pas l'intérêt de voter favorablement à cette demande de modification lexicale.

**M. NEMBRINI.** - Bien, je mets aux voix cet amendement : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je mets aux voix cette Convention : qui est pour ? Qui est contre ?

Vote sur l'amendement à la délibération n°12 déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen » Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens Région Nouvelle-Aquitaine /Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine 2023-2024-2025 (ci-annexé)

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Centre et Indépendants**
  
- **CONTRE : Parti socialiste/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique et Citoyen ; PRG-Le Centre Gauche ; Renaissance ; Rassemblement National et Apparentés**

**AMENDEMENT REJETE**

**Non-Participation : UDI et Territoires ; Les Républicains**



**M. TRIFILETTI.** - Monsieur le Président, ce sera une abstention pour le groupe ESC, dans la mesure où notre amendement n'a malheureusement pas été suivi.

**M. NEMBRINI.** - Très bien, je vous remercie.

**N° 12**

Vote sur « CONVENTION PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
REGION NOUVELLE-AQUITAINE / AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET  
D'INNOVATION DE NOUVELLE-AQUITAINE 2023 – 2024 – 2025 »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
  
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**
  
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

**ADOPTE À LA MAJORITE**

**\*Non-participation :**

**BROUILLE** Andréa concernant l'agence de développement et d'innovation de Nouvelle-Aquitaine - conseil de surveillance (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

**CHAGNIAT** Philippe Jean-Pierre concernant l'agence de développement et d'innovation de Nouvelle-Aquitaine - conseil de surveillance (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

**HAZOUARD** Mathieu concernant l'agence de développement et d'innovation de Nouvelle-Aquitaine - conseil de surveillance (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

**NAUCHE** Philippe concernant l'agence de développement et d'innovation de Nouvelle-Aquitaine - conseil de surveillance (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

**OXIBAR** Marc concernant l'agence de développement et d'innovation de Nouvelle-Aquitaine - conseil de surveillance (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

**ROUSSET** Alain concernant l'agence de développement et d'innovation de Nouvelle-Aquitaine - conseil de surveillance (Président - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

**SEGUINAU** Christine concernant l'agence de développement et d'innovation de Nouvelle-Aquitaine - conseil de surveillance (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

**UTHURRY** Bernard concernant l'agence de développement et d'innovation de Nouvelle-Aquitaine - conseil de surveillance (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

**12b – INTERNATIONAL – DELIBERATION MODIFICATIVE – PROLONGATION  
CONVENTION – CADRE DE PARTENARIAT REGION NOUVELLE-AQUITAINE / TEAM  
France EXPORT NOUVELLE - AQUITAINE**

*Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président*

**M. LE PRÉSIDENT.** – Il paraît que je peux revenir. Nous sommes sur la délibération concernant la convention-cadre de partenariat Région Nouvelle-Aquitaine, TEAM France Export. Frédérique CHARPENEL.

**Mme CHARPENEL.** - Président, avec 26 milliards d'euros d'exportations, en hausse de 18 % entre 2021 et 2020, l'internationalisation des entreprises néo-aquitaines et de leur écosystème est un véritable enjeu pour la croissance et la création d'emplois sur notre territoire. Pour accompagner les primo exportateurs ou exportateurs confirmés — ETI, PMI, PME, start-up et même TPE —, la Région, dans le cadre de la loi NOTRe, assure le pilotage de la politique internationale avec l'ensemble des acteurs qui œuvrent dans ce domaine, nous-mêmes, mais aussi BPI France, Business France, CCI International. Il s'agit d'organiser un guichet unique d'appui à l'export ;

– inciter les entreprises à se positionner de manière durable et structurée sur les marchés ;

– structurer et accompagner l'internationalisation des filières.

Tel est bien l'objet de la convention d'objectifs que nous avons signée avec Business France et CCI International en 2019. Je vous propose ce soir de proroger cette convention jusqu'au 31 mai 2023, en attendant que nous officialisions en juin 2023, un nouveau cadre d'objectifs, avec ces partenaires, en tenant compte des évolutions du nouveau SRDE2I et des nouveaux règlements d'intervention que nous travaillons avec les différentes directions.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Y a-t-il des remarques ? Des observations ?

**M. PAGES.** - Je vous remercie. Alors en juin 2019, nous nous étions abstenus sur cette convention. Trois ans après, vu l'évolution de la planète, nous avons trois fois plus de raisons

217

de continuer à nous abstenir, puisque les termes sont inchangés. Nous avons les mêmes objectifs que nous aurions pu trouver dans une feuille d'export de la fin du 20e siècle, sans aucune référence aux problèmes de responsabilité sociale et environnementale qui ont fait irruption dans nos sociétés depuis quand même maintenant une vingtaine d'années, avec l'urgence climatique et la catastrophe sociale et politique de la mondialisation. Un énorme travail de formation, de sensibilisation et de prise de conscience est absolument impératif. J'avoue que nous sommes là plutôt centrés sur l'adaptation d'ERP ou de CRM. Nous regrettons, en outre, comme nous le signons à chaque GIA, l'absence, dans ces conventions d'export et dans ces réunions et ces expositions, par exemple, de stands sur la maîtrise de l'énergie, de la pollution générée par les transports internationaux et transports maritimes, par le soufre, etc. Nous avons un gros problème d'absence d'autres choses que de productivité, de vente, etc., uniquement.

Nous pensons qu'il va nous falloir tenir compte d'une dimension éthique. Cette nécessité est, par exemple, illustrée par un scandale très récent où on s'est rendu compte que des agrochimistes français avaient vendu près de 8000 tonnes de pesticides dangereux et interdits en France vers le Brésil, l'Ukraine, l'Algérie, etc. Ils ont donc pu en toute légalité, en profitant de failles de la loi Égalim et avec un gouvernement qui a fermé les yeux — c'était des yeux de Chimène en l'occurrence — sur les grands pollueurs. Ils ont pu impunément vendre ces produits dangereux. Nous pensons que cela ne doit plus se reproduire : nous serions prêts à travailler avec la majorité lors de la nouvelle convention. J'espère que celle-ci va tenir compte des évolutions nécessaires et éthiques de nos entreprises. Nous travaillerons si possible sur les éco-socio conditionnalités. Nous pensons qu'elles sont aussi applicables aux entreprises qui exportent et dans leurs mécaniques d'exploitation. Monsieur le Président, je vous remercie.

Nous nous abstenons, bien sûr.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous remercie. Nous venons d'avoir un déplacement au Québec et nous avons travaillé sur des sujets qui vous sont chers : l'eau, le bois et la transition agroécologique. Je pense que nous intégrons ces relations éthiques — Frédérique pourra peut-être répondre plus avant que moi dans ce domaine —, tout cela fait partie de nos fondamentaux sur les relations internationales, y compris sur la santé d'ailleurs - problème important dans ces relations.

Je vais mettre aux voix ce rapport. Frédérique, voulez-vous ajouter quelque chose ?

**Mme CHARPENEL.** – J’ajoute quelque chose de concret. Nous avons accompagné 10 entreprises du secteur de la production additive sur Francfort. Il ne faut pas croire que ces entreprises ne se posent pas la question de la décarbonation de leurs exports. Pour preuve, ces 10 entreprises ont fait un choix : une réflexion a eu lieu avec notre partenaire CCI International pour affréter un seul camion et amener l’ensemble du matériel sur ce Salon ; il y a quelques années, il aurait pu y avoir 10 camions en route pour Francfort.

Je voudrais aussi souligner — vous m’en donnez l’occasion — que l’Espagne est le premier pays client de la Nouvelle-Aquitaine. Je regrette que les Verts écologistes n’aient pas signé la GPSO qui nous permettrait de développer le fret, notamment vers l’Espagne, d’enlever les camions sur la 63 et donc de faciliter la décarbonation de l’export vers l’Espagne.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Y a-t-il des oppositions à ce rapport ? Des abstentions ? Des votes contre ?

**N° 12b**

Vote sur « INTERNATIONAL – DELIBERATION MODIFICATIVE –  
PROLONGATION CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT REGION  
NOUVELLE-AQUITAINE / TEAM FRANCE EXPORT NOUVELLE AQUITAINE»

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

**ADOpte À L’UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**13 – « REALISER L'EGALITE 2018-2022 » COMMUNICATION DU BILAN DE LA  
QUATRIEME ANNEE DE DEPLOIEMENT DU PLAN D'ACTION - 2021**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous avons, ensuite, avec Catherine LA DUNE, le rapport qui est une communication « Réaliser l'Égalité 2018-2022.

**Mme LA DUNE.** - Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit aujourd'hui de vous présenter le bilan de l'année 2021 du plan « Réaliser l'égalité » en tant que quatrième année de déploiement de ce plan. Ce plan est en continuité avec la Charte européenne de l'égalité dans la vie locale du 8 mars 2017. En signant cette charte, notre Région est pionnière dans l'engagement en faveur des droits et montre sa volonté de prendre une position forte de lutte contre les discriminations et pour l'égalité. Pour rappel, cette charte est destinée aux collectivités qui souhaitent mettre en œuvre des actions spécifiques pour l'égalité et suivre les principes définis dans la charte. Il existe aussi la loi égalité citoyenneté de 2017 qui a fait de la lutte contre les discriminations une compétence partagée entre les collectivités. Ayons à l'esprit, chers collègues, que ce n'est qu'une étape, puisque nous allons évoquer cette année 2021. C'est un travail de longue haleine, tant l'égalité et la lutte contre la discrimination sont une œuvre complexe, vaste, plurielle, mais aussi enthousiasmante, émancipatrice et politique dans le plus beau sens de ce mot : il concerne tous les publics. Nous devons travailler en transversalité dans tous les champs politiques de la Région, à travers les compétences régionales et à travers les quatre piliers régionaux : l'emploi, la formation, la jeunesse, l'environnement. Nous avons priorisé quatre discriminations : le genre, l'origine, le handicap, l'orientation sexuelle. Ce n'est pas pour autant que nous avons oublié les 21 autres discriminations retenues par la France. Rappelons également que ce plan s'inscrit dans les autres cadres stratégiques régionaux dont je vais vous citer quelques exemples : le Programme régional pour l'accès à la formation et à la qualification des personnes en situation de handicap ; le SRDE2I, que nous avons travaillé avec Andréa BROUILLE, première vice-présidente sur les éco-socio conditionnalités ; la feuille Néo Terra, en collaboration avec mon collègue Guillaume RIOU ; le plan d'action pour l'égalité professionnelle intégré au rapport social unique que ma collègue vice-présidente Sandrine DERVILLE va vous présenter par la suite. Cette année 2021 a pu compter 60 fiches actions. En fait, c'était 25 % de plus que les autres années. Je vais organiser mon propos selon les trois axes définis dans ce plan. Vous avez dû voir sur votre table cette petite plaquette bleue : ce sont les données 2021. Cela

reprend ce que ce que je vais vous dire, mais de façon plus détaillée. C'est en premier axe : nous nous devons d'être exemplaires dans cette lutte pour l'égalité, contre les discriminations : recrutement des agents ; avancement de carrière au sein même de notre institution, mais aussi dans les lycées ; communication que nous pouvons faire au sein de notre institution, mais aussi auprès de la jeunesse. Nous avons une spécificité RH très forte, également dans le travail avec le télétravail, sur lequel nous pourrions nous questionner sur le télétravail.

Ensuite, un deuxième axe : travailler l'égalité par la coopération et l'innovation. Dans ce deuxième axe, nous avons pu mettre 34 référents dans les 28 directions. Ce sont des référents égalité qui ont pour mission de collecter les données et permettre l'élaboration de ce plan. Nous pouvons aussi y voir la restitution d'une enquête menée au sein de l'Observatoire régional contre les violences sexistes et sexuelles. Nous avons pu avoir une restitution très intéressante sur l'enquête des femmes victimes de violences en situation de handicap. L'enquête avait été menée par Johanna DAGORN, chercheuse de l'université de Bordeaux 3. Quatre métiers avaient également restitué une enquête sur les femmes et le numérique : nous avons des inégalités fortes dans le nombre de femmes qui occupent des métiers du numérique.

Enfin, le troisième axe consiste à renforcer l'égalité sur les territoires néo-aquitains, avec une spécificité sur un pôle formation éducation et citoyenneté. Nous avons pu mettre en place un plan de prévention de lutte contre le harcèlement scolaire. Pour rappel, avant, c'était le Plan Sentinelle. Nous avons également signé des contrats avec les télévisions régionales sur la prise en compte de l'égalité et la lutte contre les discriminations dans la diffusion d'émissions.

Finalement, le bilan 2021 d'avère positif et encourageant, même si nous avons pu effectivement remonter des points négatifs. Nous souhaitons d'ailleurs pour cela travailler avec le CESER. Nous allons interroger ces actions, les poursuivre et les amplifier. La perspective serait de valider ce plan pour 2025. Nous avons aussi comme perspective la réécriture du règlement d'intervention en 2023. En somme, comme je vous l'ai dit, c'est un travail de longue haleine : cela ne se fera pas en une année. Je vous rappelle qu'en 2021, lors de première année de mandature, un grand défi m'attendait.

Permettez-moi de citer Louise Michel, un peu comme une devise qui pourrait être la devise de mon mandat : « *Chacun cherche sa route. Nous cherchons la nôtre et nous pensons que le jour où le règne de la liberté et de l'égalité sera arrivé, le genre humain sera heureux.* » Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous remercie, Catherine. C'est une communication : y a-t-il des observations ?

**Mme LAURENT- GUEGAN.** - Monsieur le Président, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à féliciter le fait que notre collectivité se soit engagée dans le processus d'obtention d'une double labellisation AFNOR : diversité et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. L'égalité est à la fois une réalité et un principe républicain. Le triptyque « liberté, égalité, fraternité » doit aussi guider nos actions, car il n'est jamais réalisé. La République est toujours à construire. Victor Hugo disait : « *La liberté, c'est un droit. L'égalité, c'est un fait. La fraternité, c'est un devoir.* » C'est ce qui guide l'humanisme des radicaux.

L'action au sein de notre collectivité se doit d'être exemplaire en la matière, mais il convient aussi d'actionner d'autres leviers, afin que l'égalité progresse dans notre société. Nous en voyons trois en la matière : l'instance consultative de la jeunesse ou Conseil régional des jeunes : le changement des mentalités passe par la jeunesse. Cette instance doit permettre de travailler sur ces questions. Ce serait l'occasion de faire évoluer les mentalités et de sensibiliser la jeunesse sur ces questions. Les éco-socio conditionnalités des aides aux entreprises : l'égalité se doit aussi d'être salariale. La Région doit pouvoir disposer d'un indicateur permettant de juger du caractère vertueux des entreprises qui demandent une aide régionale ou un prêt. L'égalité passe par des actions pratiques et l'égalité salariale est pour nous le principal axe sur lequel travailler.

– la création également d'un observatoire régional de la laïcité : la laïcité est aussi un principe émancipateur. Nous ne pouvons que déplorer les renoncements et attaques envers la laïcité dans les lycées, par exemple, mais aussi de la part de certains élus. Le sujet est important.

Je termine, enfin, sur le document écrit en écriture inclusive intermittente, puisque l'on ne trouve que quelques occurrences de ce type d'écriture dans le texte, probablement au gré des divers rédacteurs. Nous réaffirmons ici notre opposition à des gadgets qui ne présentent aucun intérêt et empêchent de traiter de vrais sujets : c'est bien dans cette catégorie que nous classons l'écriture dite, à tort, inclusive.

Toutefois, le groupe PRG votera cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous remercie. Je voudrais remercier Catherine de l'attention qu'elle porte à un dossier qui est compliqué, car c'est l'idéal et le réel. Tout cela est aussi l'affaire de comportements humains.

**M. OBRADOR.** - Monsieur le Président, dans cette délibération, il nous est demandé cette année encore de prendre acte de la communication faisant état du bilan du plan d'action « Réaliser l'égalité 2018-2022 ».

Avant de commencer mon intervention, je dois vous féliciter, Madame la Présidente, car il est vrai que ce matin, en arrivant dans l'hémicycle, nous avons découvert cette brochure bien détaillée et chiffrée. Cela contraste avec le fait que, en commission, bien souvent, quand certains élus de plusieurs bords politiques posent des questions ou demandent des chiffrages sur ce plan, comme sur beaucoup d'autres et dans beaucoup de commissions il faut le dire, votre majorité a bien souvent du mal à rentrer dans le fond des dossiers et à donner des chiffres. Vous l'avez rappelé : la Région a choisi de cibler quatre discriminations prioritaires : le genre, l'origine, l'orientation sexuelle, le handicap. Si, comme nous l'avons fait l'année dernière, nous soutenons quelques-unes de ces initiatives, comme le développement de la pratique sportive pour les personnes handicapées ou la prévention contre le harcèlement scolaire — j'en profite ici pour saluer le fait que le mois dernier, dans cet hémicycle, se sont tenues les assises contre le harcèlement scolaire —, je souhaite tout de même vous mettre en garde sur certains points. Le *wokisme* prospère : pas plus tard que la semaine dernière, une professeure de Sciences Po Paris a été poussée à la démission par certains de ses élèves, car elle souhaitait simplement continuer dans ses cours à appeler un homme un homme et une femme, une femme. Vous, à votre échelle, vous proposez : « *d'ouvrir une réflexion sur les dénominations de certains métiers, historiquement fortement genrés* ». Vous souhaitez encore mettre en place une exposition sur la mixité des métiers destinés à lutter contre les représentations monogénérées, etc. Comme je l'ai dit, tout un volet de ce plan est un condensé d'idéologie *woke*. Il faut déconstruire, dénommer, imposer une idéologie, et gare à ceux qui ne s'y plieraient pas. Il faut se montrer vigilants : ce mouvement va finir par vous emporter vous aussi. Vous faites une lourde erreur en collaborant intellectuellement avec les porteurs de cette idéologie, et plus grave encore, en l'introduisant dans bon nombre de vos politiques régionales. Il est encore temps : réagissez avant de vous faire dévorer par la bête que vous aurez contribué à faire prospérer. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Vous savez qu'un des besoins des entreprises, y compris sur des métiers qui peuvent apparaître masculins, est de féminiser un certain nombre de métiers ou de masculiniser d'autres métiers - je pense à certains métiers de la santé. Ne voyez donc pas dans ce qu'évoque ce dossier ou ce qu'a dit Catherine LA DUNE, des choses qui



n'existent pas. L'exécutif n'a pas envie d'idéologiser un certain nombre de choses que vous idéologisez peut-être vous-même, et d'aller chercher des choses qui n'y sont pas.

**Mme BOURDIN.** - Pour être très précis sur ce que vous disiez, Monsieur le Président, il faudrait dire : reféminiser les noms de métier, car je vous rappelle que c'est Vaugelas au 17<sup>e</sup> siècle qui a imposé la masculinisation des noms de métier. Avant, nous parlions d'autresse, de peintresse, et d'autres choses féminisées. Nous prenons donc acte de cette information et constatons que le COPIL sur l'égalité poursuit ses ambitions. Les avancées accomplies doivent être applaudies, mais la situation de notre institution, à l'instar de notre société, ne donne pas vraiment de raison de se réjouir : nous recherchons toujours les indicateurs du recul du leadership du patriarcat. On compte déjà 124 victimes de féminicides depuis le début de l'année au 26 novembre...

Le patriarcat ou les féminicides vous amusent-ils ?

**M. LE PRÉSIDENT.** – Nous écoutons Katia BOURDIN. Après ce que nous venons d'entendre, nous pouvons aussi entendre un autre discours.

**Mme BOURDIN.** - Le problème est que cela empiète sur mon temps de parole.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Intervenez, ne vous laissez pas troubler.

**Mme BOURDIN.** – Il existe : des stéréotypes de genres partout dans les vitrines, et encore plus exacerbés à l'approche de Noël ; des inégalités salariales toujours béantes ; un nombre grandissant de mamans seules vivant sous le seuil de pauvreté ; un grand nombre de victimes sexuelles, de violences sexuelles présumées menteuses, de plus en plus nombreuses elles aussi. D'ailleurs, le dernier rapport de l'Observatoire des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine nous livre des chiffres qui font froid dans le dos sur le nombre d'actes de violences conjugales. Il n'y a décidément pas vraiment de raison de se réjouir et un patriarcat toujours bien puissant à Bordeaux, comme ailleurs en Région, même s'il convient de se féliciter du caractère proactif de la politique de la Région. Nous pouvons notamment nous féliciter d'avoir une vice-présidente à l'égalité confiée à Catherine LA DUNE, alors que nous n'avions, dans la précédente mandature, qu'une déléguée. Restent quelques angles morts cependant. Comme le CESER, je soulignerai l'absence d'efforts de communication non sexistes : on parle encore dans les textes de référence de

Monsieur le Président du CESER, et je pense qu'Emmanuelle FOURNEYRON appréciera. De même, si un homme sur deux est une femme, je pense que vous partagez mon observation, dans le cabinet du président, c'est 1,2 sur 3. Nous n'observons toujours pas d'égaconditionnalité, pas plus dans les subventions régionales et dans les marchés publics, et toujours pas de travail sur un budget sensible au genre, pourtant recommandé par le FMI et la Banque mondiale, à l'instar de ce qui se fait dans plusieurs collectivités. La Région a les leviers pour participer et accompagner la dynamique que beaucoup de nos jeunes appellent de leurs vœux. Au lieu de cela, les inégalités de genre et les discriminations explosent dans les lycées. Il n'y a toujours pas de référent égalité obligatoire dans chaque lycée depuis 2018 : en 2021, une enquête révélait que seulement 1 sur 3 en était doté. Nous sommes également loin de la lutte contre la précarité menstruelle affichée dans les documents de communication de la Région, puisque les jeunes filles ne trouvent pas toujours le dépannage dont elles ont besoin, à l'infirmerie comme ailleurs. Toujours dans la compétence lycée, notre Région a souhaité se doter de la compétence orientation et promouvoir la liberté de choix d'orientation de nos jeunes. Il nous faut donc participer à déconstruire les préjugés. Pour cela, commençons par réhabiliter la mémoire des grandes femmes de notre Région qui ont été invisibilisées, toutes les femmes remarquables qui ont marqué l'histoire et dont nos jeunes lycéennes ont besoin, pour s'autoriser à avoir des ambitions pour leur avenir : mettons à l'honneur leur portrait, rebaptisons les noms des lycées. Deux nouveaux arrivent. Il est intolérable de banaliser les destins héroïques de ces conquérantes et tout aussi intolérable de décriminaliser les violences faites aux femmes : les politiques publiques doivent être à la hauteur des enjeux et faire respecter les droits humains fondamentaux pour tous et pour nous toutes.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Jean-Louis NEMBRINI me rappelle judicieusement que les deux derniers lycées ont été rebaptisés Hélène Duc et Simone Veil.

**Mme BOURDIN.** – Nous pouvons vous suggérer Valentine Penrose ou Joséphine Baker.

**M. LE PRÉSIDENT.** - J'ai juste une remarque : n'oublions pas le social dans les discours sociétaux. N'oublions pas le social, car nous ne ferons jamais progresser le sociétal si nous ne faisons pas progresser le social – nous le tenons de Jaurès et de Léon Blum. S'il

n'y a pas d'autres interventions, ma chère Catherine, l'Assemblée donne acte de ta communication.

**Mme BALLET-BLU.** - Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, nous prenons acte de cette communication dont nous avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt. Comme coprésidente pendant une dizaine d'années de l'association Entreprendre au féminin, et tout récemment, à l'initiative d'une seconde association qui accompagne les femmes des quartiers politiques de la ville, je note les nombreuses initiatives portées par la Région, à la fois sur l'égalité entre les femmes et les hommes, l'entrepreneuriat au féminin, la lutte contre les discriminations, etc. Les initiatives sont nombreuses et reconnues. Elles concernent tous les publics.

Pour être plus constructive que mes précédents collègues, j'ai une suggestion qui m'est venue suite à de nombreux échanges avec des lycéennes et lycéens. Je souhaiterais proposer qu'un effort particulier soit porté sur le consentement dans le prochain plan d'action. Un effort qui aurait l'ambition de sensibiliser 100 % des jeunes Néo-Aquitains sur ce problème, qu'ils soient en formation ou accompagnés par des missions locales. En effet, 10 % des femmes et près de 7 % des hommes ont vécu leur premier rapport sexuel comme forcé : aidons-les à mieux appréhender cette première fois. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous remercie. Je ne sais pas si c'est le lieu où nous le pouvons, mais pourquoi pas. Catherine LA DUNE a-t-elle quelque chose à ajouter pour conclure ce débat ?

**Mme LA DUNE.** - Je ne sais pas qui vous voulez mettre en garde, mais j'espère que ce n'était pas moi personnellement. Ensuite, nous genrons et féminisons une fonction ou un métier, car les femmes ont accès à ces métiers-là, comme députée : je rappelle que depuis 1944, les femmes peuvent avoir accès à la vie politique. Je remercie Katia BOURDIN pour rappeler qu'effectivement au Moyen Âge il y avait beaucoup plus de noms féminins, voire aussi de noms masculins, pour des métiers maintenant « féminins ». Je travaille justement sur la précarité menstruelle avec mon collègue Jean-Louis NEMBRINI – nous allons en discuter. Le budget genré, par rapport à cela, n'est pas spécifique, mais nous travaillons sur les éco-socio conditionnalités. Nous avons un budget qui va dans ce sens et nous avons le PAREF. En tout cas, je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Ma chère Catherine, l'assemblée donne acte de votre rapport.

**N° 13**

« REALISER L'EGALITE 2018-2022 » - COMMUNICATION DU BILAN DE LA  
QUATRIEME ANNEE DE DEPLOIEMENT DU PLAN D'ACTION - 2021»

**L'Assemblée donne acte**

## 14 – PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021 DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

**Mme DERVILLE.** – Président, dans la suite logique de ce que vous a présenté Catherine, sur un plan beaucoup plus global d'égalité « Réaliser l'égalité », un autre sujet aborde cette question, mais plutôt en interne, au niveau de la collectivité : il s'agit du rapport social unique de la collectivité. C'est une première dans notre Assemblée. Ce rapport a bien sûr fait l'objet d'une présentation en Comité technique précédemment. Pour rappel, ce rapport social unique, en application d'une loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, remplace en fait le bilan social que nous présentions précédemment tous les deux ans ; il doit désormais être obligatoirement élaboré, chaque année, par les employeurs territoriaux. Ce RSU est commun : les données sont communes à l'ensemble des collectivités, sur la base d'une base de données sociales et d'indicateurs communs. Il permet d'apprécier, notamment, les caractéristiques des emplois et la situation de nos agents : la situation comparée des femmes et des hommes au sein de la collectivité, ainsi que la mise en œuvre de mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment concernant les personnes en situation de handicap. Il permet de redonner, bien sûr, une dimension stratégique et dynamique au bilan social, en synthétisant les données de l'année écoulée. Au-delà de l'obligation réglementaire, l'enjeu pour nous est aussi de faire du RSU un levier de valorisation des actions que nous menons au cours de l'année en matière de politique RH. L'intérêt d'avoir une base de données commune à l'ensemble des collectivités est de pouvoir suivre, d'année en année, les évolutions de la collectivité, les effets de mise en œuvre d'un certain nombre d'actions, parmi lesquelles celles dont Catherine vous a parlé. C'est donc pour nous un outil de pilotage et de dialogue social que nous suivons étroitement avec mes collègues Pierre CHERET et Dominique ASTIER, également en charge de ce sujet, avec moi, au sein de la collectivité. Nous en formalisons la traduction dans les lignes directrices de gestion, en résumé, les grands enseignements sur l'année 2021. Rappelons quand même que cette année 2021 est une année pendant laquelle la collectivité s'est attachée à poursuivre l'accompagnement des agents dans un contexte de crise sanitaire. On note, par exemple, dans ce rapport social unique : une politique forte de remplacement dans les lycées que nous avons déjà évoquée ce matin ; la poursuite de la généralisation du télétravail ; le renforcement du service santé au travail et la mise en œuvre du plan qualité de

vie au travail ; l'accompagnement des parcours professionnels ; la lutte contre les discriminations.

Les chiffres clés font apparaître une structure des effectifs qui est stable. Les grandes caractéristiques sont les suivantes : ce sont 9080 agents au 31 décembre 2021, répartis sur 8836 postes à équivalent temps plein ; nos agents sont à 84 % des titulaires et à 59 % des femmes pour vous donner les grandes lignes ; la pyramide des âges est vieillissante : une majorité de nos agents se situe sur la tranche d'âge de 50 à 59 ans et donc cette situation, c'est un enjeu fort pour nous de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les années à venir. La situation comparée des femmes et des hommes permet également de confirmer la cohérence de nos engagements en matière d'égalité, notamment en ce qui concerne l'évolution professionnelle, les conditions de travail et la rémunération. Cela met aussi évidemment en avant, un certain nombre de progrès qu'il nous reste à faire. L'intérêt d'avoir ce rapport tous les ans, avec les mêmes données que nous allons regarder, tous les ans, sur l'ensemble des collectivités, nous permettra justement d'évaluer l'évolution de nos actions sur ces différents éléments. Cela conclut, Président, la présentation en quelques mots de ce rapport social unique, pour l'année 2021, je le rappelle.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous remercie. L'Assemblée donne acte, chère Sandrine.

**M. DUFAY.** - Monsieur le Président, chers collègues, je tiens tout d'abord à remercier la DRH pour l'important travail qui nous a été présenté comme promis par Sandrine DERVILLE, avant la fin de l'année 2022. Mais je crois, Monsieur le Président, que vous n'avez pas exploité l'intérêt de ce travail à sa juste valeur. En effet, ce ne sont pas les chiffres qui se succèdent qui sont intéressants dans un bilan social, c'est leurs interprétations et, surtout, la vérification que vous êtes dans la trajectoire des objectifs de la politique DRH. Or, nous avons la confirmation, au cours de ce bilan, que vous n'avez pas de politique de gestion des ressources humaines, page 1 : « *Le RSU décrit le contexte ressources humaines de la collectivité, c'est un outil pour définir la politique RH de la collectivité.* » Il ne faut pas oublier que ce sont des hommes et des femmes que vous gérez, et pas seulement des courbes et des graphiques. Le RSU n'est pas qu'une contrainte juridique L231 et l'article suivant, la gestion DRH est une responsabilité sociale énorme. Or, nous constatons que : cela ressemble à un cliché instantané plutôt qu'à une vision dynamique sur la totalité de l'année avec toute la complexité induite, notamment les CDD, les salaires payés par l'État, etc. ; que le premier chapitre, qui aurait dû préciser la politique des ressources humaines suivie, est complètement absent, je vous cite : « *Ce RSU*

*va contribuer à la définition des lignes directrices de gestion et constituer un outil de pilotage RH.* » Pourquoi ces lignes directrices n'existent-elles pas ? Pourquoi n'y a-t-il pas d'outil de pilotage s'il n'y a pas d'objectifs ? Essayons maintenant de comparer les informations présentées, avec les analyses annoncées sur les trois thèmes de ce RSU. Dans le premier thème, « appréciation des caractéristiques des emplois et la situation des agents », vous les classez en catégories A, B, C, administratif, technique, mais ne sont jamais évoqués les emplois ni les conditions de travail et encore moins la situation des agents. Nous savons ce qu'il en est de la situation précaire de nombre de vos employés.

Concernant le deuxième thème, « appréciation de la situation comparée des femmes et des hommes », nous constatons un fort déséquilibre entre le nombre d'hommes et de femmes, un fort déséquilibre en ce qui concerne le temps partiel et le télétravail, mais nous cherchons encore les explications et surtout les mesures correctives.

Le troisième thème, « appréciation des mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations » — autres que celles envers le Rassemblement national —, s'apparente à un délestage intégral : il n'y a rien sur la diversité, ni sur les discriminations et les violences, autre que la mise en place d'une cellule d'écoute.

Nous constatons sur les chiffres clés 1 200 contractuels sur des postes permanents : est-ce bien raisonnable ? 2 000 départs à la retraite sont prévus dans les cinq ans qui viennent : comment traitez-vous ce problème ? En plus, vous avez mis en place la rupture conventionnelle. Une répartition 40/60 entre les hommes et les femmes : pourquoi ce décalage ? Sur les 5 % de temps partiel, 96 % sont des femmes : comment l'expliquez-vous ? Est-ce subi ou choisi ? 80 % des hommes et des femmes pratiquent le télétravail : fallait-il encore l'étendre ? Les charges de personnels représentent 20 % des dépenses de fonctionnement : comment jugez-vous cela ? Vous savez qu'il faut sûrement les réduire. Sur les inégalités salariales hommes-femmes, si pour les fonctionnaires, il n'y a pas d'écart significatif, il n'en est pas de même pour les contractuels. Sur l'absentéisme dû aux maladies « compressibles », vous écrivez que 37 % des agents sont en maladie. 150 000 jours d'arrêt ne peuvent pas représenter 37 ETP, ne serait-ce pas plutôt que 37 % des agents ont eu au moins un arrêt dans l'année ? Nous notons, en plus, une très forte augmentation des arrêts en fonction de l'âge, avec ce phénomène incroyable des augmentations des accidents du travail avec l'âge : donnez-vous les emplois les plus dangereux aux personnes les plus âgées ? Vos actions de prévention semblent insuffisantes.

Sur la formation, une analyse des formations données et le public serait un plus. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous remercie aussi : vous êtes formidable, mon cher.

**Mme TARIS.** - Monsieur le Président, chers collègues, il nous est demandé, dans cette présentation de prendre acte du rapport social unique, nouveau nom donné à l'ancien bilan social mis en place par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, alors voté malgré une opposition forte des organisations syndicales. Nous prenons donc acte du cadre de ce rapport et de ces 10 thématiques que je rappelle : emploi; recrutement; parcours pro; rémunération; dialogue social; action sociale; discipline; santé; sécurité ; gestion prévisionnelle des emplois et compétences autour desquelles il s'articule, tout en mesurant l'intérêt en tant qu'outil de pilotage, d'évaluation et de dialogue social.

Pour autant, notre attention s'arrête sur la composition des effectifs au 31 décembre 2021, et les effets chiffrés sur ces effectifs depuis l'application du décret du 29 décembre 2015. Bien que ce rapport ne nous renseigne pas sur le rythme avec lequel le recrutement des contractuels s'est opéré dans le temps, le fait de dénombrer 1 218 contractuels, soit 13 % sur poste permanent, contre 7 649 agents, soit 84 % d'agents fonctionnaires, sur un total de 9 080 agents, c'est une marque d'évolution notoire qui nous interpelle et nous interroge sur le devenir des agents territoriaux à qui la loi du 13 juillet 1983 avait permis d'être des fonctionnaires sur un même pied d'égalité que les autres, avec : de nouveaux droits ; une avancée du statut ; une distinction des catégories A, B et C ; un régime spécial de protection sociale ; un droit syndical, droit à la formation, etc. Comment ne pas être inquiet et dubitatif ? Anicet Le Pors, lui-même ancien ministre communiste du Travail et père du statut de la fonction publique en 1983 sous le gouvernement Mauroy — une référence pour notre groupe —, affirme, dans une interview récemment que « *la loi de transformation de la fonction publique sape petit à petit le statut qui donne un cadre aux fonctionnaires, là où le contrat corsète l'agent* ». En voyant les modalités de recrutement, les différentes formes de contrats et les conditions variables de renouvellement pour les contractuels, on peut comprendre l'inquiétude des agents fonctionnaires, empreints de valeur d'unité fondée sur les trois principes fondateurs : l'égalité, l'indépendance, la responsabilité. L'égalité se base sur le mérite et les talents par la voie du concours, pour rentrer dans la fonction publique ; l'indépendance sur un système de carrière qui protège le fonctionnaire ; la responsabilité se fonde sur la conception du fonctionnaire citoyen, s'opposant ainsi à celle du fonctionnaire sujet. Une autre inquiétude affleure sur deux sujets : la stabilité dans le temps de ces emplois contractuels sur des postes permanents ou non permanents et sur l'accès à la formation des catégories C. Ce rapport nous révèle que 6 % des emplois contre 26 % ont eu accès à la



formation, et qu'une inégalité concerne les femmes ayant suivi une formation par rapport à l'effectif permanent féminin de 27 % contre 32 % pour les hommes. Toujours selon Anicet Le Pors, « *les évolutions actuelles sont le signe d'un affaiblissement de la conscience du service au profit d'une idéologie managériale réductrice* », ainsi qu'en témoigne l'exposé des chiffres clés de ce rapport, selon nous. Loin de vouloir opposer les agents les uns contre les autres au sein d'une même collectivité, nous dénonçons la dévalorisation progressive du statut de la fonction publique territoriale.

Nous croyons, au contraire, que ce nouveau siècle a besoin d'un grand service public républicain, au service de l'intérêt général, et capable de se déployer en toute circonstance au regard des grands changements qui nous guettent. C'est pourquoi nous serons aux côtés de celles et ceux qui le défendront, en luttant contre toute forme de captation de l'action publique et de l'appareil de l'État par le privé. Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous remercie, Isabelle.

**Mme BEDU.** - Monsieur le Président, chers collègues, nous nous félicitons de l'exigence réglementaire d'un rapport social unique annuel qui permet de donner à voir l'état social et le contexte RH de notre collectivité. Nous pensons que si nous voulons être crédibles vis-à-vis de nos concitoyens, nous avons un devoir d'exemplarité en interne.

Par ailleurs, la fonction RH est à la source du fonctionnement de notre Région et nous pourrions avoir tendance à l'oublier. Ce rapport participe donc du dialogue social avec les organisations syndicales, notamment pour la définition des lignes directrices de gestion. Nous nous réjouissons de constater de nombreuses améliorations dans les domaines de l'égalité professionnelle, des conditions de travail ou des transitions professionnelles. Il ne s'agit pas de moindre mesure, car elles bénéficient aux 9 000 agents de notre collectivité. Nous avons noté quelques points que nous allons partager avec vous. Ils pourraient faire l'objet de nouvelles pratiques en matière RH ou de prolongation de bonnes pratiques. Nous les avons listés par ordre dans le rapport. D'abord, cela a été dit, est à noter une pyramide des âges qui doit nous alerter : la moitié de nos agents a plus de 55 ans.

En lien avec ce constat, nous insistons sur les enjeux d'une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences qui doivent justement permettre de répondre à ces enjeux autour, par exemple, de la qualité de vie, des avancements de grades ou de l'accès à la formation. Nous avons noté une caractéristique genrée de la filière administrative pour les postes permanents avec des femmes présentes à 78 %, alors que l'équilibre est beaucoup

plus convenable pour les autres filières. Dans la même perspective, des temps partiels sont essentiellement féminins, alors que le télétravail, par exemple, est convenablement réparti de ce point de vue. Les femmes sont donc également plus souvent contractuelles : il faut réfléchir effectivement à cette répartition. Un taux d'emploi de personnes en situation de handicap que nous tenons à souligner : 8,44 %, bien supérieur au 6 % légal et aux moyennes des autres régions. Nous pouvons nous en féliciter. Les accidents de travail représentent 22 % de l'absentéisme. Il conviendrait de le réduire par la prévention et la formation. Ce chiffre nous semble élevé. Ensuite, 30 % d'agents ayant suivi une formation au moins un jour nous semble un taux permettant le maintien de l'employabilité. J'en profite pour glisser quelques mots de notre inquiétude sur la réforme en cours du CPF qui va naturellement limiter l'accès à la formation, puisqu'il exige en fait une part de financement personnel.

Enfin, nous voudrions clôturer ce propos par le rappel d'un chiffre : en Nouvelle-Aquitaine, dans la fonction publique, les salaires sont toujours inférieurs de 16 % pour les femmes et on peut seulement attribuer 3 % au temps partiel - source de décembre 2019. Ce chiffre nous semble inacceptable au regard des valeurs qui sont portées par le service public. Il pose ici, comme ailleurs, la question de l'accès des femmes aux fonctions d'encadrement : nous pensons que ce sujet doit être investi dans les prochaines années. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Sandrine DERVILLE vous répond.

**Mme DERVILLE.** – M. DUFAY — dans une partie des propos d'Isabelle TARIS également — a regretté — je le comprends — que ce soit une photographie à un instant T. J'aurais effectivement dû le dire plus précisément dans mes propos sur ce rapport social unique : ce sont des indicateurs renseignés au 31 décembre 2021. C'est une photographie à un instant T. Cela ne montre pas - tu as raison Isabelle de le dire - le rythme, par exemple, auquel progressent les différents indicateurs. C'est le suivi dans le temps aussi de ces différentes photographies au 31 décembre de chaque année qui nous le montrera. C'est effectivement perfectible. Je vous rassure, Monsieur DUFAY, ce n'est pas notre seul outil de dialogue social. Les représentants de votre groupe qui siègent dans les différentes réunions de dialogue social pourraient en témoigner : nous passons de longues heures à échanger sur ces différents éléments. En revanche, c'est effectivement un outil chiffré, parmi d'autres, car il faut parfois regarder les chiffres. Je vous invite à participer à nos réunions de dialogue social : vous verrez que nous sommes bien loin d'une vision uniquement chiffrée. Pour vous rassurer également, chers collègues, sur les contractuels sur poste permanent, vous avez été un certain nombre à

évoquer ce chiffre important d'un peu plus de 1 200 contractuels sur poste permanent : la plupart de ces contractuels sur postes permanents correspond en fait aux postes que j'évoquais ce matin dans la discussion budgétaire dans les lycées, de remplacement dans les lycées. Je souhaite donc vous donner cette clé de lecture sur les 1 200 contractuels : 467 sont en remplacement et 351 sont des contractuels recrutés sur des postes vacants où nous n'avons pas trouvé de titulaire. Sur l'année 2021, par exemple, nous avons titularisé 284 agents présents en 2020 en tant que contractuels dans les lycées : nous les avons déprécarisés. Je vous confirme — Pierre ici présent pourrait le confirmer aussi — que la politique de recrutement dans cette collectivité consiste bien évidemment à privilégier et à prioriser les titulaires de la fonction publique. Quand on ne trouve pas de titulaire, effectivement, nous avons recours à des contractuels.

Je partage un certain nombre de points sur lesquels nous pouvons et devons progresser. Il faut que nous fassions collectivement évoluer la société comme l'ont évoqué Isabelle TARIS et Anne-Laure BEDU. Je pense, par exemple, à davantage inciter les femmes à suivre des formations dans la collectivité. Je ne peux que vous confirmer l'effort important fait par la collectivité en faveur de la formation pour les agents. Je vous assure qu'il n'y a aucune discrimination sur ce sujet entre les femmes et les hommes et que nous continuons à inciter les agents à suivre des formations. Il n'y a pas de temps partiel subi pour qui que ce soit dans cette collectivité ; le temps partiel est choisi. Je ne peux évidemment que constater, comme vous, que la plupart des agents à temps partiel sont des femmes, essentiellement pour garder les enfants. Je me tourne vers les papas : prenez des temps partiels, pour garder vos enfants, et inversez cette tendance. Je vous promets qu'il n'y a pas de temps partiel subi dans la collectivité. Je partage, Anne-Laure, les enjeux de la GPEC : cette pyramide des âges nous interroge. Ce sera effectivement un sujet dont il faudra que nous discutons régulièrement dans cette Assemblée, tout comme le sujet que tu évoques, de réduire la différence de salaire qui existe encore entre les hommes et les femmes sur certaines catégories. Notons quand même que ce RSU à plein de défauts, comme les indicateurs. Il a notamment celui de ne regarder que les catégories et on ne voit pas les échelons au sein des différents cadres d'emplois. Il est historique que nous devions constater cet écart de salaire - on le voit à la fois dans la fonction publique comme dans le privé. Il s'explique par les congés maternité, les congés parentaux et les mises en disponibilité qui ont ralenti l'avancement d'échelon d'un certain nombre de femmes. Heureusement, je pense que nous pouvons nous réjouir qu'en 2019, un certain nombre de mesures gouvernementales soient intervenues pour mettre fin à cela. J'espère que le suivi dans le temps de ce RSU nous montrera que cet écart se réduira. En tout

cas, sachez chers collègues, que j'y serai bien sûr particulièrement vigilante. Quant à nos efforts en faveur de réduction de cet écart, je m'y engage. J'espère avoir répondu à la plupart de vos questions.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous remercie, Sandrine. J'ajoute que quand on a eu la décentralisation des « TOS », il y avait plus de 20 % de précaires licenciés en juin par l'Éducation nationale et réembauchés en septembre ; cela n'existe plus. Par contre, comme Sandrine l'a dit, des remplacements peuvent parfois ne pas être pourvus par des titulaires. Nous avons un système de déprécarisation systémique avec de la formation. Je pense qu'aujourd'hui, les TOS ne voudraient plus revenir à l'Éducation nationale. L'Assemblée donne acte.

**N° 14**

« PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021 DE LA REGION  
NOUVELLE-AQUITAINE »

**L'Assemblée donne acte**

## 15 – TABLEAU DES EMPLOIS

**M. LE PRÉSIDENT.** - Terminons avant d'aller dîner.

**M. CHERET.** - Vous avez dû lire la délibération sur le tableau des emplois. L'élément le plus important est que l'impact financier le plus fort est celui de la création à long terme de sept emplois permanents dans le cadre de la poursuite du transfert de la compétence Natura 2000, sachant que ces sept emplois sont compensés — et vous l'avez dans la délibération —, en termes d'impact financier, par une compensation de l'État à hauteur de 450 563 €.

Les deux autres points à évoquer sont la création d'emplois non permanents pour accroissement d'activités temporaires. Comme vous le savez, cela consiste à créer différents emplois de catégorie A, B et C pour une durée entre 6 et 12 mois, souvent pour : conforter des projets ; solder un certain nombre de dossiers qui étaient nécessaires et qui avaient pris quelques retards ; répondre à des urgences, notamment au travers de la crise énergétique qui a nécessité quelques renforts.

Vous avez également dû noter — c'est important de le préciser, même si c'est uniquement une régularisation — qu'une erreur matérielle lors de la précédente séance plénière fait qu'il manquait une partie du tableau précisant les transformations des emplois : c'est donc régularisé au sein de cette délibération.

Enfin, je rappelle, comme d'habitude, que la transformation d'emplois permanents n'est pas une création d'emplois, mais simplement la mise en conformité des emplois avec le grade des agents qui les occupent : quand il y a un changement d'agent, il peut y avoir un changement de grade. Cela conclut, Monsieur le Président, ce que nous pouvons dire sur ce traditionnel tableau des emplois que nous devons passer à chaque séance plénière.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vous remercie, Pierre. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix : qui s'abstient ? Qui est contre ? Mettez-vous d'accord : le LR s'abstient-il ou vote-t-il contre ?

Je vous propose, avant d'adhérer aux chartes ÉcoGaz et ÉcoWatt, que nous allions dîner et que nous nous retrouvions demain matin à 9 h 30.

**N° 15**

Vote sur «TABLEAU DES EMPLOIS»

- **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants
- **CONTRE** : Les Républicains
- **ABSTENTION** : Rassemblement National et Apparentés

**ADOpte À LA MAJORITE**

**REPRISE DES DEBATS LE 16 DECEMBRE 202**

**16 – ADHESION DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE AUX CHARTES EcoGaz  
ET EcoWatt**

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je vais essayer de suppléer à Sandrine DERVILLE. L'objet est d'adhérer aux chartes EcoGaz et EcoWatt. Les objectifs, c'est que notre institution soit exemplaire pour limiter le chauffage des locaux, programmer ou décaler la consommation électrique, sensibiliser les agents aux écogestes et aux bonnes pratiques, paramétrer les matériels — d'ailleurs, on a un problème d'évolution des compétences dans chacun de nos lycées pour pouvoir mieux réguler le chauffage ou les refroidissements — et puis sensibiliser les citoyens et relayer les dispositifs ÉcoWatt (l'électricité) et ÉcoGaz (le gaz).

Je ne sais pas, Sandrine si...

**Mme DERVILLE.** – Pardon pour mon retard, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Non, non, mais pas du tout.

**Mme DERVILLE.** – Vous avez tout dit.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Madame BOULMIER.

**Mme BOULMIER.** – Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne vais pas reprendre des débats. D'abord, la proposition que vous faites, Monsieur le Président, nous paraît légitime.

Je voudrais profiter de notre rassemblement et des nombreux élus locaux qui sont dans la salle pour attirer notre attention collective sur le sujet de l'énergie et des ménages. En effet, vous avez tous entendu parler du bouclier tarifaire ; je ne vous rappelle pas la crise de l'énergie, ce n'est pas la peine, tout le monde le sait. Ce bouclier tarifaire est censé protéger l'ensemble des Français et notamment les plus modestes qui bénéficient des tarifs réglementés d'une hausse intempestive qui, de toute façon, va arriver. Mais il y a un trou dans la raquette et un trou important, c'est-à-dire que tout ce qui est en chauffage collectif n'est pas visé par le bouclier tarifaire. Qu'est-ce qui est en chauffage collectif ? Ce sont des immeubles, mais ne croyez pas que ce ne sont que des immeubles de logement social, même si évidemment il y en a beaucoup. Il y a également des immeubles de construction

peut-être plus ancienne, mais privée. En tout cas, le point commun entre eux, c'est que des familles modestes y habitent. Je voudrais, mes chers amis élus locaux et Monsieur le Président, au nom de notre collectivité, que nous puissions interpeller les préfets pour faire évoluer cette réglementation. Je m'adresse aussi à nos amis de l'intergroupe Renaissance pour qu'il y ait cette prise de conscience sur le fait qu'il ne peut pas y avoir une discrimination qui soit au détriment des plus modestes d'entre nous pour faire face aux difficultés de paiement des charges d'énergie.

Je rappelle aussi, et j'en terminerai par là, Monsieur le Président, que le chèque énergie ne permet pas de payer les charges de copropriété dans lesquelles sont appliquées les charges de chauffage.

Voilà, mes chers collègues, cette interpellation collective, brève, mais pour laquelle je vous demande un soutien collectif.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Et vous l'aurez de ma part et je pense de celle de tout le monde. Fred MELLIER.

**M. MELLIER.** – Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, en faisant adhérer la Région au programme ÉcoGaz et ÉcoWatt, nous voilà placés au cœur de la crise énergétique que traverse notre pays. Car si le rapport utilise le terme de novlangue de sobriété, il ne s'agit ni plus ni moins que d'apprendre à gérer la pénurie. Une pénurie qui n'est pas seulement due aux causes exogènes comme on aime à nous le répéter, mais bien à des choix politiques répétés suivant la même logique : celle de livrer l'énergie au marché avec une perte de maîtrise collective sur les choix fondamentaux de la production et de la distribution de l'énergie.

En faisant disparaître progressivement les tarifs régulés, en obligeant EDF à vendre à perte l'électricité produite, avec la ReM, nous avons affaibli notre potentiel industriel ne permettant pas l'entretien nécessaire de nos centrales nucléaires conduisant aux difficultés que nous rencontrons aujourd'hui. La politique énergétique menée au doigt mouillé depuis maintenant 10 ans, en pensant que le marché et les grands groupes sauraient y répondre, a entraîné un affaiblissement certain de notre politique énergétique. Il faut aujourd'hui qu'une partie des industriels et du patronat tape du poing sur la table pour que nous commencions à nous mettre en situation de construire une politique sérieuse en capacité de répondre aux besoins de la population, du développement économique et de la transition écologique.



Pour notre part, nous restons convaincus que notre pays a besoin d'un mix énergétique 100 % public assis sur des énergies pilotables comme le nucléaire. En la matière, il nous apparaît nécessaire que la suite de Braud-et-Saint-Louis soit envisagée avec la perspective d'un EPR.

Enfin, nous contestons le bien-fondé de baisser les températures, notamment dans les gymnases qui va entraîner une dégradation des conditions d'apprentissage des élèves. Plus généralement, les incitations à la baisse de température font écho à la fin de l'abondance telle qu'exprimée par le président MACRON il y a plusieurs mois. Or, rappelons que l'abondance n'a tout simplement jamais existé pour 3,5 millions de foyers touchés de plein fouet par la précarité énergétique, notamment dans les logements, ce qui affecte autant leur bien-être quotidien, leurs factures que leur propre dignité humaine. Les logiques du marché et de leur rentabilité nous ont conduits dans cette situation. Il y a urgence à en sortir pour notre population, le développement économique et la transition climatique.

Cela étant dit, Monsieur le Président, nous voterons cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci Frédéric. Edwige DIAZ.

**Mme DIAZ.** – Monsieur le Président, bien entendu, nous ne sommes pas opposés au principe de faire des efforts en matière énergétique, surtout quand ils permettent de réduire les coûts financiers pour la collectivité. Cependant, il faut bien reconnaître que ce qui nous est proposé ici a simplement pour but de gérer la grave pénurie énergétique dans laquelle le gouvernement macroniste porte une très lourde responsabilité.

Par conséquent, nous ne pouvons que dénoncer certains excès contenus dans cette délibération comme, par exemple, le fait de réduire le chauffage à 19° dans les salles de classe qui est, pour nous, un vrai scandale parce que cela dégrade les conditions de travail des lycéens et d'ailleurs beaucoup de parents, à très juste titre, se plaignent de cette situation. Pour nous, la bonne santé de nos enfants passe avant l'application scrupuleuse de mesures gouvernementales qui sont à la fois absurdes et liberticides et qui ne prennent jamais en compte la spécificité des situations locales et particulières.

En outre, d'autres mesures évoquées relèvent, il faut bien le dire, de l'infantilisation des agents. Il est ainsi question d'être vigilant sur les mises en veille des appareils et pire encore d'utiliser les escaliers plutôt que les ascenseurs. Ajoutons à cela une sorte de police du chauffage qui s'est créée avec des agents qui viennent faire la chasse aux comportements jugés pas assez vertueux dans nos bureaux.

Nous sommes conscients de la gravité de la situation, mais il est hors de question que celle-ci serve de prétexte à une vaste opération de rééducation des Néo-Aquitains sur la base de diktats écologiques ; les agents de la Région comme l'ensemble des Néo-Aquitains sont des gens responsables qui n'ont pas besoin d'être maternés. En tout cas, ils ont toute la confiance en la matière des élus du Rassemblement national.

Donc parce que nous ne sommes pas contre faire des économies, nous ne nous opposons pas à cette délibération. Mais parce qu'elle nous semble excessive et qu'elle ne nomme pas le mal, à savoir que la situation aujourd'hui n'est pas le résultat d'une fatalité, mais le résultat de politiques énergétiques catastrophiques, nous ne pouvons pas voter pour. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je mets aux voix cette délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Cette adhésion est donc votée. Merci.

**N° 16**

Vote sur «ADHESION DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE AUX CHARTES  
EcoGaz ET EcoWatt»

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

**ADOpte À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**17 – CONVENTION PARTENARIALE TRIENNALE ENTRE LA DELEGATION  
REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE DU CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE ET LA REGION NOUVELLE-AQUITANE**

**M. LE PRÉSIDENT.** – Convention partenariale entre la délégation régionale Nouvelle-Aquitaine du Centre national de la fonction publique et la Région Nouvelle-Aquitaine. Je ne pense pas qu'il y ait de débat. Les collectivités le font. Tout le monde le fait. Pas de souci ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

**N° 17**

Vote sur «CONVENTION PARTENARIALE TRIENNALE ENTRE LA DELEGATION  
REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE DU CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE ET LA REGION NOUVELLE-AQUITANE»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOpte À L'UNANIMITE**

**\*Non-participation :**

**CHERET Pierre concernant le centre national de la fonction publique territoriale  
(Délégué régional)**

**18 – REPRODUCTION ET REPRESENTATION D'ŒUVRES PROTEGEES : DROIT DE COPIE POUR UN PANORAMA DE PRESSE ELECTRONIQUE DE LA COLLECTIVITE**

**M. LE PRÉSIDENT.** – Ensuite, nous avons un problème de reproduction, de représentation d'œuvres protégées, droit de copie. Sandrine, vous voulez bien nous...

**Mme DERVILLE.** – C'est très technique. C'est simplement pour pouvoir faire la revue de presse. Il nous faut payer ces droits de copie, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Pas de souci ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

**M. COLOMBIER.** – Monsieur le Président, je me permets juste une réflexion : ce dossier est sans doute important, mais nous avons des ordres du jour très chargés. Je constate tout de même que dans cette plénière qu'il y a quelques dossiers. On pourrait peut-être alléger les ordres du jour des plénières, à moins qu'il y ait vraiment une obligation légale, et passer ce genre de dossier en commission permanente. Cela me paraîtrait de bon sens.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je suppose que cela passe en assemblée plénière parce que c'est une convention.

**Mme DERVILLE.** – C'est parce que c'est une convention pluriannuelle avec objet financier, même s'il n'est pas énorme. Dans ce cas-là, on est obligé de passer en plénière. Effectivement, on avait, au dernier mandat, ce système d'un certain nombre de délibérations que l'on n'examinait pas ; peut-être que c'est à revoir, à remettre sur la table.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je fais la même réflexion que vous. À mon avis aussi, quand on regarde l'heure à laquelle on a adopté le budget, il y a peut-être aussi une régulation des interventions qui serait profitable à notre assemblée.

**Mme REQUENNA.** – Si on ne discute pas du budget, on ne discute de rien.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Sur cette reproduction, droit de copie, etc. : Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

**N° 18**

Vote sur «REPRODUCTION ET REPRESENTATION D'ŒUVRES PROTEGEES :  
DROIT DE COPIE POUR UN PANORAMA DE PRESSE ELECTRONIQUE DE LA  
COLLECTIVITE»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;  
PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et  
Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement  
National et Apparentés**

**ADOpte À L'UNANIMITE**

**24 – PARCS NATURELS REGIONAUX : UNE NOUVELLE STRATEGIE POUR  
ACCELERER LA MISE EN ŒUVRE DE NéoTerra ET SECURISER LES SYNDICATS  
MIXTES DE GESTION**

**M. LE PRÉSIDENT.** – Les PNR. Andde SAINTE-MARIE.

**M. SAINTE-MARIE.** – Merci Président. Chers collègues, la mise en œuvre de Néo Terra, feuille de route centrale dans les orientations de l'action régionale, nécessite de mobiliser des partenariats étroits et au long cours. Les parcs naturels régionaux sont donc des partenaires tout désignés dans cette perspective. Les Régions partagent avec l'État la compétence sur les parcs naturels régionaux. L'initiative de la création, du démarrage à l'aboutissement de la procédure, relève de la compétence stricte de la Région. Les parcs constituent majoritairement des territoires ruraux habités, reconnus au niveau national pour leur forte valeur environnementale, patrimoniale et paysagère, mais qui présentent certaines fragilités.

À ce jour, cinq PNR sont présents en Nouvelle-Aquitaine. Deux projets — la Montagne basque et la Gâtine poitevine — sont en cours de rédaction de leur charte constitutive et un territoire candidat a finalisé, de son côté, son étude d'opportunité sur laquelle la Région devra d'ailleurs se prononcer.

Le Conseil régional a voté en 2016 un cadre stratégique d'interventions spécifiques pour réaffirmer le rôle de ses outils dans l'aménagement du territoire et le développement durable. La présente délibération nous permet d'actualiser ce cadre avec une nouvelle stratégie. Il s'agit donc ainsi, d'une part de réaffirmer le rôle des PNR en tant que relais des politiques régionales dans la déclinaison de la feuille de route Néo Terra, du SRADDET et de la stratégie régionale en faveur de la biodiversité ; tous d'ailleurs approuvés postérieurement à la stratégie de 2016 ; favoriser aussi le potentiel d'innovation, d'expérimentation et d'exemplarité que représentent les PNR dans le défi de la transition écologique et énergétique ; formaliser la construction d'outils de maîtrise de dépenses et de recherche de nouvelles recettes pour les PNR en agissant sur les équilibres de cotisations statutaires, les modèles de gestion des équipements, qu'ils soient touristiques, pédagogiques ou économiques, et en affichant une posture clarifiée et exigeante vis-à-vis des potentiels territoires candidats.

L'ensemble des outils proposés permettra donc, il me semble, de mobiliser les PNR en relais des politiques environnementales régionales tout en sécurisant la gouvernance et le financement des syndicats mixtes de gestion de parc.

Deux mots sur l'incidence financière régionale : la stratégie proposée n'implique pas d'engagements financiers immédiats. Néanmoins, les implications indirectes sont réelles. Cette stratégie impliquera, pour l'atteinte de ses objectifs, de maintenir des moyens suffisants — actuellement tout de même près de 6 millions par an — mais elle porte en elle-même des éléments de réponse pour optimiser ces moyens, maîtriser les dépenses voire rechercher des recettes complémentaires.

Deux mots sur les partenaires mobilisés : les syndicats mixtes de parcs naturels régionaux et tous leurs adhérents (Départements, intercommunalités et communes concernées), une autre Région également — la région Pays de la Loire est concernée en tant que membre du syndicat mixte de gestion du PNR du Marais poitevin —, l'ensemble des acteurs socioprofessionnels associatifs de ces territoires labellisés ou candidats au label. Cela fait tout de même 19 % de la superficie de la région et ses habitants concernés.

J'en ai terminé. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci. Juste, si je peux permettre avec beaucoup d'amitié, il faut que les rapporteurs soient beaucoup plus courts. S'il y a une chose à retenir sur les PNR, c'est le N de PNR. Les PNR étaient devenus parfois de véritables contrats de territoire. On avait une base de canoë-kayak, on avait plein de choses. Non. Le PNR n'a de sens et la Région continuera à intervenir que si on appuie sur le N de naturel. C'est la chose qu'il faut que vous reteniez.

Y a-t-il des remarques ?

**Mme WERBROUCK.** – Monsieur le Président, chers collègues, la nouvelle stratégie que vous nous proposez ici au sujet des parcs naturels régionaux nous paraît plutôt séduisante au premier abord. En effet, il est question de mieux maîtriser les dépenses des PNR, de clarifier leur gestion, leurs modalités de financement, de recentrer leurs compétences autour de leur caractère naturel, comme vous venez de le dire, ainsi que de limiter le lancement de nouvelles études d'opportunité de PNR aux territoires ayant réellement des enjeux de préservation du patrimoine naturel. Avoir des PNR cohérents sur le plan territorial qui se préoccupent, avant tout, de préserver une zone naturelle remarquable, c'est une vision de bon sens qui pourrait parfaitement nous convenir.

Pourtant ce catalogue de bonnes intentions, dont on attend sans trop y croire des effets concrets, ne suffit pas à dissiper notre inquiétude quant à l'évolution de ces parcs. Comme nous l'avions dit dans une précédente intervention, la situation financière de certains parcs est particulièrement tendue, ce qui justifie une tendance générale à la hausse des contributions financières des différentes collectivités, notamment celles des Régions. Pour rappel, le PNR Périgord Limousin a vu notre seule contribution statutaire de 2022 augmenter de 7 % pour atteindre plus de 600 000 €, et peut-être n'est-ce qu'un début.

Dans cette délibération, vous évoquez d'ailleurs la nécessité de maintenir des moyens financiers suffisants pour soutenir ces parcs, c'est-à-dire près de 6 millions d'euros par an, chiffre qui nous paraît très élevé en période de crise et qui, à notre sens, pourrait être sous-évalué vu les difficultés financières évoquées précédemment. Ainsi, la question de la viabilité économique du modèle des PNR reste posée. Leur incapacité à maîtriser les dépenses de fonctionnement et donc rationaliser leurs dépenses, la multiplication du nombre de parcs dans notre Région, même dans des territoires où cela ne se justifie pas forcément : tous ces éléments nous font douter de votre capacité à améliorer la situation.

En outre, ces parcs ne constituent nullement une protection efficace contre les projets éoliens. Certains PNR se déclarent même ouvertement favorables à leur implantation. Cette délibération annonce vouloir faire des PNR des relais de la feuille de route Néo Terra qui promet leur funeste développement et on peut donc s'attendre au pire. Si vous souhaitez réellement, comme vous le disiez à l'instant, mettre en avant le caractère naturel des PNR, commençons par protéger la nature de l'implantation de ces monstres d'acier. C'est pourquoi nous demandons une nouvelle fois la sanctuarisation du territoire de nos PNR, c'est-à-dire l'interdiction absolue d'y installer des éoliennes ou des parcs photovoltaïques. C'est à cette seule condition qu'il nous serait possible de justifier le poids des dépenses régionales à leur égard.

Ainsi n'étant pas convaincus de l'efficacité de votre nouvelle stratégie dans ce domaine, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci. Pas d'autres interventions ? Je ne vois pas qui demande la parole.

**Mme BOURDIN.** – Vous nous proposez de voter une délibération-cadre qui formalise les orientations générales de la Région vis-à-vis des PNR, bijoux de nos territoires qui couvriront bientôt 20 % de notre territoire et qui relaient des initiatives essentielles contre



l'effondrement de la biodiversité, relaient des synergies qui ont un effet de levier fantastique pour construire des alternatives. Ils alimentent les utopies et les scénarios de résilience, mais aussi posent des pierres qui nous sont précieuses dans le travail qu'ils mènent sur l'acceptabilité des exigences environnementales et de l'aménagement du territoire.

Si cette délibération rappelle ces nombreux atouts et les services rendus au collectif, elle ne permet pas de clarifier les modalités d'intervention financière de la Région en faveur des parcs. En effet, nous partageons avec plusieurs présidents de parc la préoccupation à résoudre l'équation mathématique que vous nous proposez de résoudre : comment intégrer deux nouveaux parcs, puis trois, avec un budget constant ? Nous ne parvenons pas à lire entre les lignes votre proposition. Je vous lis : « *La stratégie proposée n'implique pas d'engagements financiers immédiats. Néanmoins, les implications indirectes seront réelles. Cette stratégie impliquera, pour l'atteinte de ses objectifs, de maintenir des moyens suffisants, mais elle porte en elle-même des éléments de réponse pour optimiser ces moyens, maîtriser les dépenses voire rechercher des recettes complémentaires.* ». Une ambition financière qui interroge. Pensez-vous aux fonds européens mobilisables, notamment sur les missions d'innovation et d'expérimentation ? À quels partenaires pensez-vous ? Souhaitez-vous que les parcs, demain, construisent des modèles économiques rentables tout en privilégiant les missions de service public ? Encore une équation impossible.

J'entends dans cette délibération un désir de participer davantage à la vie démocratique des parcs. C'est tout à votre honneur. Pourtant, certains déplorent une présence effective très relative des conseillers régionaux dans les réunions des syndicats mixtes. Pourrait-on imaginer, étant donné le poids des voix de la Région dans ces syndicats, un système de suppléance afin d'assurer la disponibilité d'au moins un conseiller régional sur deux ?

Si ces dialogues voire ces complicités entre la Région et ces instances sont essentiels dans leur réciprocité, notamment pour la co-construction des chartes et des révisions, la labellisation, elle, reste nationale et c'est le ministère de la Transition énergétique qui certifie ou non les orientations. Vous souhaitez leur imposer de nouvelles missions. Attention au risque de conflit de loyauté en soumettant les PNR à des contrats de parc sur quatre ans, en même temps qu'ils s'engagent sur des chartes pour 15 ans et doivent rester quotidiennement à l'écoute des diverses sollicitations tout en soutenant quotidiennement les initiatives des territoires. Quel temps dévolu désormais à ce temps administratif ? À la recherche de nouveaux partenaires ? Et quel temps restant pour les missions cardinales ?

Autre inquiétude : vous demandez aux PNR de devenir les bras armés des politiques régionales qui jusque-là en étaient plutôt les laboratoires. Il est à craindre que l'on ouvre ici une boîte de Pandore, Monsieur le Président. En juin dernier, la cour régionale des comptes a rappelé la nécessaire cohérence du national et du régional à destination de la Région Auvergne Rhône-Alpes à laquelle les cadres d'intervention ont été rappelés.

Étonnés de voir que la feuille de route à laquelle nous avons participé sur le précédent mandat avec une ambition financière semble s'émousser à l'instar de la politique des réserves naturelles régionales que l'on perçoit comme de moins en moins prioritaire dans les arbitrages à venir, nos préoccupations restent d'actualité, mais surtout de vraies inquiétudes persistent sur le futur de nos parcs qui ont besoin de notre soutien, de notre confiance...

**M. LE PRÉSIDENT.** – Essayons d'avoir des interventions plus courtes, chère Katia.

**Mme BOURDIN.** – Je suis en train de conclure. Notre soutien, notre confiance, mais aussi de dialogue et de visibilité sur leur avenir. Nous ne sommes pas sûrs que ce soit le sens de cette délibération.

Cependant, on vous fera confiance et on votera pour, mais nous serons très vigilants à ce que ces préoccupations soient prises en considération et je vous en remercie par avance.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci Katia. Pas d'autres interventions ? Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui s'abstient ? Ce rapport est donc adopté.

**N° 24**

Vote sur «PARCS NATURELS REGIONAUX : UNE NOUVELLE STRATEGIE POUR  
ACCELERER LA MISE EN ŒUVRE DE NéoTerra ET SECURISER LES  
SYNDICATS MIXTES DE GESTION»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;  
PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et  
Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

**ADOpte À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**19 – APPROBATION DE 24 CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITION 2023–2025 : OUEST CHARENTE PAYS DE COGNAC, GRAND ANGOULÊME LA ROCHEFOUCAULD PORTE DU PÉRIGORD, RUFFÉCOIS, CHARENTE ET LIMOUSIN, LA ROCHELLE RE AUNIS, HAUTE-SAINTONGE, ÎLES ET ESTUAIRES CHARENTAIS, VALS DE SAINTONGE, BRIVE/TULLE, HAUTE-CORREZE VENTADOUR, OUEST CREUSE, SUD CREUSOIS, TERRITOIRE DE GUÉRET, BERGERACOIS, ISLE EN PÉRIGORD, GRAND-LIBOURNAIS, MÉDOC, ADOUR CHALOSSE TURSAN MARSAN, VAL DE GARONNE GUYENNE GASCOGNE, MONTAGNE BÉARNAISE, LACQ-ORTHEZ - BÉARN DES GAVES, MELLOIS, CENTRE VIENNE, MONTS ET BARRAGES**

**M. LE PRÉSIDENT.** – Ensuite, on a les contrats. Ma chère Laurence.

**Mme ROUÈDE.** – Président, chers collègues.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Vingt-quatre.

**Mme ROUÈDE.** – Vingt-quatre contrats, cette fois-ci. C'est la troisième délibération, ce qui fait qu'après celle-là on aura proposé à l'adoption 45 contrats de territoire sur les 53 prévus. Il en reste huit qui seront présentés début 2023. Juste faire un petit rappel, tout de même, de la méthode et je ne présenterai évidemment pas, pour ne pas alourdir le débat inutilement, les 24 contrats de territoire. On vous a prévu une présentation PowerPoint qui vous permet de visualiser très vite. Évidemment, je remercie l'ensemble des collègues élus référents de territoire qui ont œuvré à ces 24 contrats que l'on vous présente aujourd'hui.

Vous dire qu'à ce stade, en comptant les 45 contrats qui seront adoptés à la fin de cette délibération, il y a plus de 6 000 projets qui ont été étudiés, travaillés dans le cadre de ces 45 contrats de territoire. Six mille projets proposés par les collectivités, les communes, les intercommunalités et qui ont été étudiés par les services de la DATAR et par les services des autres politiques régionales pour aboutir à l'inscription de 2 200 projets qui seront soutenus et qui seront inscrits dans ces 45 contrats ; les chiffres augmenteront une fois que l'on aura passé les huit derniers début 2023.

Pour vous dire qu'il y a un véritable travail de fond et une grande liberté de la part des collectivités territoriales de nous présenter tous types de dossiers. Mais, évidemment, il y a deux conditions à l'inscription d'un projet dans un contrat de territoire : la première, c'est qu'ils correspondent au règlement d'intervention et aux compétences de la Région, soit

sectorielles, soit les projets que l'on peut accompagner au travers du règlement d'intervention de la DATAR, que l'on a voté, et qui nous permet d'aller au-delà des politiques sectorielles. La deuxième condition, c'est que les projets présentés se réalisent dans la durée du contrat, c'est-à-dire 2023, 2024, 2025. On inscrira plus tard des contrats, des projets qui viendraient à se réaliser dans la deuxième partie du mandat puisque, je vous le rappelle, il y aura une deuxième vague de contractualisations d'ici la fin du mandat.

Et puis vous dire aussi que l'on continue à financer des postes de développeurs territoriaux qui sont soutenus dans les territoires.

Une fois que l'on a voté un contrat et qu'on l'a signé, la vie du contrat ne s'arrête pas là. Au contraire, il s'agit d'un dispositif qui est agile et que l'on continue d'accompagner puisque mes collègues élus référents de territoire continueront d'animer au moins deux comités de pilotage par an. Les agents de la Région, les chargés de mission territoriaux et leurs correspondants techniques dans les collectivités travailleront aussi à la vie de ces contrats, au suivi de ces contrats, au suivi de leurs réalisations. Je vous l'ai dit hier, on fait presque un quasi PPI pour chaque contrat pour pouvoir être bien en capacité de suivre budgétairement la réalisation et de pouvoir mettre à jour ce plan d'action soit en fonction de projets nouveaux qui pourraient arriver à maturité et qui pourraient être inscrits dans la temporalité du contrat, soit au contraire constater qu'une collectivité a changé de projet ou d'orientation et peut-être ne réalise pas tel ou tel projet. Donc, évidemment, ils seront mis à jour.

Dans ces contrats, on distingue les projets matures et les projets en amorçage. Les projets matures, ce sont ceux qui vont commencer à être financés dès 2023. Ce sont les projets qui sont en avant-projet définitif, c'est-à-dire qu'ils vont entrer en phase de réalisation très vite de la part des maîtres d'ouvrage et des collectivités qui les portent et sur lesquels on financera. Les projets en amorçage, ce sont ceux sur lesquels les collectivités ne sont pas encore dans cette phase d'avant-projet définitif, il faut encore y travailler. C'est l'objet de notre contrat aussi : que les équipes régionales accompagnent le passage de ces projets de l'amorçage à la maturité avec une évaluation continue.

On vous a prévu une petite infographie rapide pour vous montrer l'état d'avancement de ces contrats sur les 53 territoires. Il y a, en orange, les 24 contrats qui vous sont présentés aujourd'hui. Nous avons également prévu la liste, car je ne peux pas tous les citer, des 24 contrats et des élus référents qui les suivent que je remercie vraiment. C'est un gros travail, car on est parti de bilans, de diagnostics, d'un partage d'enjeux, de partages de stratégies, d'être à l'écoute des territoires. Chaque contrat est différent. Chaque contrat est le

fruit de ce que les territoires de projet nous proposent et de ce qui, évidemment, rentre ensuite dans notre capacité d'accompagnement.

Évidemment — c'est important — ils sont pluriannuels. L'idée de travailler sous forme de contrat, c'est de donner cette visibilité jusqu'en 2026 à l'accompagnement régional.

On vous a également prévu quelques illustrations de projets. Vous le savez, on a toujours ces deux prismes très importants : d'abord celui d'accompagner la ruralité. Comme j'ai pu l'expliquer hier, l'accompagnement des projets de maîtrise d'ouvrage de communes rurales est entré dans le droit commun des contrats et on a vraiment une multiplication de ces projets accompagnés et je pense que cela montera en puissance au fur et à mesure des contrats et de la vie des contrats. En tout cas, c'est un de nos objectifs. À travers la ruralité, on accompagne des sujets de revitalisation sur des îlots stratégiques, on accompagne des projets de logement, on accompagne des projets de dernier commerce, de bar, de restaurant, de multiservices. Il y en a un petit peu partout dans les 24 contrats que l'on vous présente aujourd'hui. Évidemment — et on y tenait beaucoup — on continue un accompagnement sur les maisons de santé pluriprofessionnelles. Les actions collectives de soutien aux commerces et actions collectives à l'artisanat : à chaque commission permanente, nous votons des aides individualisées pour des artisans, pour des commerçants issus de ce travail dans les contrats et avec les territoires sur les actions collectives de proximité. Les tiers lieux innovants et tous les sujets d'innovation en ruralité sont accompagnés également. Et évidemment, nous avons dans les contrats de nombreux projets qui sont accompagnés et qui sont financés par les règlements d'intervention tourisme, développement économique, culture. Il y en a beaucoup et en ruralité également.

Le deuxième grand axe d'intervention sur lequel nous avons souhaité insister pour ces contrats, ce sont les transitions et l'accompagnement et la territorialisation de la feuille de route Néo Terra. Là aussi, on vous a listé quelques projets de transition : la création d'une plateforme matériauthèque de revalorisation des déchets du BTP, par exemple. Il y en a deux en Charente et Limousin et en Vals de Saintonge ; structuration et développement de la filière chanvre dans le Mellois qui est de plus en plus regardée par d'autres territoires comme étant une filière et un territoire pilote dans ce domaine. Je pense que c'est un sujet qui doit pouvoir monter en puissance un peu partout en Nouvelle-Aquitaine ; des projets d'écohabitats inclusifs ; Isle en Périgord avec la réutilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage d'équipements sportifs ; l'accompagnement des stratégies locales de gestion de la bande côtière. Là, on a Lacanau et Soulac-sur-Mer dans le Médoc. Ce sont quelques exemples comme cela juste pour illustrer mon propos. Encore une fois vous dire que l'on

aura une montée en puissance en 2023, 2024, 2025 des projets qui seront accompagnés au travers de ces contrats.

*Sous la présidence d'Andréa BROUILLE, 1<sup>re</sup> Vice-Présidente en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

**Mme BROUILLE.** – Merci beaucoup Laurence. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**M. PALUTEAU.** – Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, une petite explication de vote au sujet de cette délibération. Évidemment, le Rassemblement national, plus que n'importe quel autre groupe, est très sensible à la défense de la ruralité et de tous les territoires périphériques qui constituent la France des oubliés si chère à nos yeux. Ainsi nous sommes pleinement favorables à certaines mesures de soutien de ces territoires, surtout sur un plan économique. Malheureusement, les priorités contenues dans ces contrats incluent des principes écologistes, dogmatiques autour de la transition écologique et du développement durable - toute cette logorrhée écolo-bourgeoise-bohème.

**M. PALUTEAU.** – Je vous laisse les abréviations. Faire de normes bien souvent absurdes, cela constitue une contrainte supplémentaire pour des territoires ruraux pour lesquels le développement économique demeure l'urgence absolue.

Ainsi, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Je vous remercie pour votre écoute.

**Mme BROUILLE.** – Fabien ROBERT.

**M. ROBERT.** – Madame la Présidente, chers collègues. Merci tout d'abord pour cette présentation et ces chiffres qui nous donnent un peu une perspective sur des contrats qui sont aussi différents que les territoires de la Nouvelle-Aquitaine le sont. Nous allons bien sûr voter cette délibération avec la vigilance habituelle et les critiques positives ou négatives que nous pouvons formuler sur ces contrats-là.

La période est difficile en termes de visibilité, notamment pour les collectivités. Il faut avouer que conclure des contrats sur trois années dans la période que nous vivons est un exercice difficile à la fois pour la Région et d'abord pour les collectivités locales. Je voulais évidemment souligner ce contexte.

Nous notons qu'un tiers des projets est retenu par rapport à ce qui est présenté. On peut l'interpréter de différentes manières. De notre point de vue, c'est un signe d'intérêt. C'est aussi le signe que nous avons deux tiers qui ne sont pas retenus. Je ne sais pas si ces projets sont par ailleurs renvoyés vers des règlements d'intervention et ne figureraient pas dans les contrats pour une raison pour une autre — auquel cas, si vous aviez des précisions — ou si ces deux tiers sont tout simplement des projets non financés. Pour quel type de raison ? Je ne l'ai pas lu. J'aimerais savoir ce qu'il y a derrière ces deux tiers, car cela peut être aussi le signe d'un manque de moyens.

Les critères également nous questionnent. La vulnérabilité : nous pensons que les critères ne sont pas assez fins. Il y a un certain nombre de territoires dans lesquels la question de la vulnérabilité n'est pas forcément avérée alors que, pour nous, elle l'est parce que, aujourd'hui, les territoires, leurs profils, les distances parcourues, l'implantation d'entreprises, toutes ces questions peuvent largement dépasser les frontières que nous établissons à tel ou tel moment. Nous questionnons évidemment ces critères.

Nous questionnons aussi la question des croisements des fonds. Parfois nous avons du mal à lire entre les fonds Région, Europe, État. Tant mieux, mais nous aimerions qu'ils soient un peu plus lisibles pour bien voir la part que notre collectivité apporte.

Enfin, la question des périmètres que j'ai déjà abordée nous questionne. Nous pensons que travailler avec les collectivités EPCI serait plus lisible, plus cohérent, avec évidemment une difficulté d'échelle que nous comprenons. Mais nous restons convaincus qu'il y a des territoires dans lesquels, en lisant les contrats, il y a des rapprochements qui ne correspondent pas au bassin de vie réel de nos populations.

Et puis, en lisant ces contrats toujours — j'avais déjà fait la remarque et cette fois-ci, c'est assez prégnant — il y a tout de même beaucoup de lignes qui ne font pas apparaître de financements : le Grand Cognac, 27 sur 34 ; le Ruffécois 21 sur 31 ; la Charente Limousine 27 sur 22 ; etc. Mettez-vous à notre place, nous n'avons pas instruit les dossiers ; c'est normal, ce n'est pas notre rôle. Nous découvrons parfois certains dossiers, parfois pas. Je vous remercie d'avoir cité une commune chère à mon cœur et d'autres qui mènent effectivement de bons projets. C'était le hasard bien sûr, mais sur Lacanau, merci. Par ailleurs, nous nous questionnons sur la réalité chiffrée de ces projets-là.

C'est la raison pour laquelle, je le répète, nous allons voter ces contrats en regrettant les montants financiers, comme j'ai pu l'évoquer dès le propos liminaire, et en vous disant que nous serons vigilants et que nous demanderons régulièrement à avoir accès à un état des

lieux d'avancement durant ces trois années pour comprendre notamment ce qu'il y a derrière des lignes aujourd'hui que nous votons sans chiffre. Merci beaucoup.

*Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.*

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci. Il n'y a pas d'autres interventions.

**M. PEYRAT.** – Merci, Monsieur le Président. Une remarque d'abord globale sur la ruralité : je pense que le sujet est trop sérieux pour qu'il fasse l'objet comme d'habitude d'une litanie idéologique. Il y a ceux qui dirigent des EPCI, il y a ceux qui votent des budgets et puis il y a ceux qui commentent.

Rappeler aussi que cet effort de la Région s'inscrit dans un effort de l'État important, qu'il s'agisse historiquement de « Action cœur de ville », de « Petites villes de demain », de tout ce qui a été l'agenda rural et il y aura, comme vous le savez, une deuxième vague s'agissant de mesures pour l'agenda rural. Toutes mesures, Monsieur le Président, dont je sais bien que vous pensez que ce n'est pas le rôle de l'État de s'en occuper et qu'il ferait mieux de déléguer tout cela à des acteurs locaux, mais en attendant, c'est une réalité qui existe.

Une remarque sur le fond : s'agissant de ce qu'on nous propose aujourd'hui, merci d'avoir rappelé les statistiques. Il est vrai qu'elles interrogent. Six mille projets. On imagine qu'ils n'étaient pas tous de qualité égale et tous bien formalisés, mais 45 aujourd'hui quand on aura voté. Cela pose quand même une question.

Je ne reviens pas sur les remarques à l'instant de Fabien ROBERT que je partage aussi.

Notre groupe votera évidemment pour ces contrats.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, Laurence.

**Mme ROUÈDE.** – Quelques éléments de réponse : les habitants des quartiers politique de la ville peuvent aussi se considérer comme oubliés.

La visibilité, c'est ce que j'ai dit, elle n'est évidemment pas simple. C'est pour cela que l'on donne aussi beaucoup de souplesse dans ces contrats avec, comme je l'ai dit, des plans d'actions qui sont souples et des comités de pilotages réguliers qui nous permettront de mettre à jour ces contrats.



Les projets qui ne sont pas retenus, c'est tout simplement parce qu'il s'agit de projets. Je l'ai dit de manière générale : les collectivités nous présentent les projets qui leur tiennent à cœur — c'est comme cela que ça se déroule — et ensuite on regarde ce qui est du ressort des compétences régionales ou pas. Il y a beaucoup de projets qui sont plutôt sur des projets de voirie et la Région ne finance pas la voirie. Il y a des projets souvent sportifs, d'équipements sportifs de proximité qui ne correspondent pas à nos règlements d'intervention, cher Philippe LAFRIQUE, sur l'accompagnement des équipements sportifs. Nous faisons donc beaucoup de pédagogie là-dessus. Vous le savez, il faut soit une dimension régionale (accueil de manifestations ou d'événements de nature au moins régionale ou nationale) ou être en capacité d'accueillir sur les plannings et sur le temps d'occupation des installations sportives au moins 20 % du temps des lycéens. C'est la règle sur l'accompagnement des équipements sportifs. Évidemment, dans les 6 000 projets présentés par les communes, il y a notamment beaucoup de petits équipements sportifs de proximité que l'on ne peut pas accompagner, car cela n'est pas de notre ressort et de notre compétence. La différence ne se situe donc que là. On ne juge pas a priori la qualité ou la gouvernance et le choix stratégique des collectivités qui nous proposent des projets. Simplement, au regard de nos compétences, on estime là où nous sommes en capacité d'accompagner, car cela correspond à nos règlements d'intervention et à nos capacités en termes de compétences, soit on dit que l'on ne peut pas et que ce n'est pas de notre niveau. Toutefois, cela ne veut pas dire que nous rejetons a priori des dossiers. C'est pour cette raison que nous sommes sur ce chiffre à peu près. Sur 6 000 projets de toutes natures, de tous styles qui nous ont été présentés, il n'empêche que nous en avons inscrit 2 200 à ce stade pour 45 contrats.

La différence sur le chiffrage : sur 90 % des projets qui sont en maturité, nous avons inscrit un chiffre parce que nous en sommes au stade qui nous permet dans le plan de financement de pouvoir donner le chiffrage. Sur les projets en amorçage, comme je l'ai dit, les collectivités et les maîtres d'ouvrage ne sont pas suffisamment avancés pour que nous sachions exactement encore complètement leur dire à quel niveau nous allons pouvoir les accompagner, mais cela viendra. Ce qui compte surtout c'est que les projets matures, eux, soient chiffrés dans leur très grande majorité.

La vulnérabilité : nous avons retravaillé les critères de vulnérabilité et nous avons pris le revenu médian par unité de consommation qui est le critère le mieux corrélé à la capacité de faire des territoires et finalement des habitants et qui est un référentiel que nous pouvons mettre à jour tous les ans, ce qui est précieux justement pour être en capacité de suivre et

d'être au plus près de la vulnérabilité réelle des territoires et de vraiment être en capacité d'accompagner là où il y en a besoin. Mais nous l'avons toujours dit : nous regardons la vulnérabilité à l'échelle du périmètre du contrat. Ce sont des critères que nous pouvons regarder dans le détail à l'échelle de l'EPCI voire à l'échelle de la commune et à ce niveau-là on discute aussi évidemment avec les collectivités dans le cadre du comité de pilotage sur la façon dont on peut mieux accompagner et être vraiment très précis sur cette histoire de la vulnérabilité.

Ensuite, le périmètre des territoires : Monsieur ROBERT, vous l'avez dit vous-même, il n'est pas simple de gérer des contrats de territoire. Si nous avons dû le faire à l'échelle des EPCI, ce ne sont pas 53 contrats de territoire — ce qui est déjà un gros travail à mener — que l'on suivrait, mais 150 ou 155 contrats de territoire qu'il faudrait suivre. C'est donc pour cela que cela n'a pas été le choix. C'est le premier sujet. Deuxièmement, les EPCI ne correspondent pas toujours systématiquement exactement au bassin de vie de nos habitants non plus. Ce n'est pas du tout systématique. C'est également un sujet. Troisièmement, nous tenons beaucoup à la coopération interterritoriale et il est vrai qu'au travers des contrats de territoire, de mettre ensemble à une échelle de périmètre, qui souvent correspond au PETR, c'est-à-dire des choix que les territoires eux-mêmes ont faits de se structurer sous forme de PETR, nous leur permettons tout de même de discuter entre eux et d'avoir notamment sur les projets d'implantation commerciale ou des projets de développement économique une discussion qui ne se fait pas qu'à l'échelle de l'EPCI. Cela nous apparaît plutôt intéressant. C'est donc à la fois raisonnable en termes de suivi et de capacité à faire et en même temps cela permet d'avoir une lecture un petit peu territoriale à laquelle nous tenons aussi au niveau de la Région.

Voilà Président, ce que je pouvais donner en réponse.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Vous savez en plus, je le dis à Fabien ROBERT, que la Région dans le cadre de son ingénierie s'est dotée d'un spécialiste de l'aménagement du territoire et de l'analyse des données en continu de telle sorte que nous puissions avoir sur les bonifications d'aides quelque chose qui soit incontournable. Sinon c'est souvent au plus fort la guirlande. Tout le monde va se sentir en déprise, défavorisé. Si on ne s'appuie pas sur des critères objectifs comme l'a dit Laurence tout à l'heure, on va avoir des difficultés pour avancer.

Pourquoi s'appuyer sur des territoires plus larges que les intercommunalités ? Pour deux raisons : première raison, il faut impérativement qu'il y ait une liaison ville–campagne.

N'oublions pas que la ville ne ruisselle pas naturellement sur le monde rural et sur la campagne. Nous le savons. Cela a été démontré. Et ensuite parce que simplement avoir une convention avec toutes les intercommunalités de la Région — je ne sais pas combien on en a, mais c'est 150 au moins — c'est totalement, sur le plan du fonctionnement de la Région, insupportable. Et à ce moment-là, que se passerait-il ? On rentrerait en cofinancement — j'ai souvent eu l'occasion de le dire — sur les programmes d'investissement des intercommunalités. Il n'y aurait pas cette réflexion ville–campagne que j'évoquais tout à l'heure.

Je vais mettre aux voix ce rapport. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?  
Ce rapport est donc adopté. Je vous en remercie.

### N° 19

Vote sur «APPROBATION DE 24 CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITION 2023–2025 : OUEST CHARENTE PAYS DE COGNAC, GRAND ANGOULÊME LA ROCHEFOUCAULD PORTE DU PÉRIGORD, RUFFÉCOIS, CHARENTE ET LIMOUSIN, LA ROCHELLE RE AUNIS, HAUTE-SAINTONGE, ÎLES ET ESTUAIRES CHARENTAIS, VALS DE SAINTONGE, BRIVE/TULLE, HAUTE-CORREZE VENTADOUR, OUEST CREUSE, SUD CREUSOIS, TERRITOIRE DE GUÉRET, BERGERACOIS, ISLE EN PÉRIGORD, GRAND-LIBOURNAIS, MÉDOC, ADOUR CHALOSSE TURSAN MARSAN, VAL DE GARONNE GUYENNE GASCOGNE, MONTAGNE BÉARNAISE, LACQ-ORTHEZ - BÉARN DES GAVES, MELLOIS, CENTRE VIENNE, MONTS ET BARRAGES»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

**ADOpte À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**\*Non-participation :**

**BACHE Alain concernant la communauté d'agglomération de Mont-de-Marsan (Conseiller communautaire)**

**BLANCHARD Gérard concernant la communauté d'agglomération de la Rochelle (Vice-Président)**

**BONNEFONT Xavier** concernant la communauté d'agglomération Grand Angoulême (Président)  
**CAVITTE Pascal** concernant la communauté d'agglomération Tulle Agglo (Conseiller communautaire)  
**CARUHEL Maud** concernant la communauté d'agglomération Val de Garonne (Conseillère communautaire)  
**CASTAIGNEDE Fanny** (Lien professionnel)  
**DARBON Alain** concernant la communauté de communes de Noblat (Président)  
**GUERIT Richard** concernant la communauté de communes du bassin de Marennes (Conseiller communautaire)  
**MESNARD Françoise** concernant la communauté de communes des Vals de Saintonge (Vice-Présidente)  
**OXIBAR Marc** concernant la communauté de communes du Haut-Béarn (Vice-Président)  
**PLAZANET Mélanie** concernant la communauté de communes des Portes de Vassivière (Présidente)  
**PRIOLEAUD Jonathan** concernant la communauté d'agglomération Bergeracoise (Vice-Président)  
**REQUENNA Pascale** concernant la communauté de communes Chalosse Tursan (Présidente)  
**TAUZIN Arnaud** concernant la communauté de communes Chalosse Tursan (Conseiller communautaire)  
**UTHURRY Bernard** concernant la communauté de communes du Haut-Béarn (Président)

## 20 – PACTE ALIMENTAIRE NOUVELLE-AQUITAINE, POUR UNE ALIMENTATION DURABLE ET LOCALE

**M. LE PRÉSIDENT.** – Nous passons maintenant au Pacte alimentaire. Je vais demander à Geneviève BARAT, succinctement, de nous présenter ce rapport.

**Mme BARAT.** – Cher Président. Bonjour à tous. C'est avec une certaine satisfaction que nous vous présentons ce Pacte alimentaire aujourd'hui. Il fait suite à un travail entamé en 2018 qui s'appelait « feuille de route agriculture », alimentation et territoires, dont a été joint le bilan qui était vraiment assez satisfaisant. En 2021, nous avons décidé de prolonger cette action collective avec en plus de toutes les têtes agricoles existantes de la Région, l'aval et la société civile.

Nous avons, pour l'aval, associé la restauration collective et privée, la distribution, l'hôtellerie, la chambre des métiers et d'artisans. Nous avons aussi associé les associations de consommateurs et bientôt les acteurs de la solidarité alimentaire. Implication aussi des Départements tout au long, puisque nous les associons aussi au travers des plans alimentaires, ce que l'on appelle les systèmes alimentaires territoriaux.

Un an de travail a été nécessaire depuis 2021 pour construire des objectifs avec tous ces partenaires, avec tous les services de la Région concernés, avec l'État, puisque celui-ci est cosignataire.

Nous avons défini trois objectifs partagés : créer et partager la valeur ajoutée. Nous sommes sûrs aujourd'hui que si on raccourcit les circuits, les intermédiaires, quelque chose va se passer sur le retour de la valeur ajoutée. Nous en avons déjà beaucoup de preuves puisque nous possédons déjà toute une expérience sur la valeur ajoutée, sur les circuits courts ; produire une alimentation régionale, saine, durable. C'est tout le débat sur la transition agroécologique, toute l'avancée que nous allons accompagner au travers du deuxième pilier du service agricole, toute la transition agroécologique ; accéder à une alimentation régionale, saine, durable et de qualité pour tous (lycées, restauration collective, etc.) dans une logique de solidarité alimentaire, ce qui est une vraie volonté. Puisque nous voulons une alimentation qui donne confiance, il faut aussi qu'elle s'adresse à tous. Cela nous paraît essentiel.

Nous avons aussi défini cinq ambitions. Vous avez tous les partenaires et il en arrive encore. Les cinq ambitions : des produits locaux dans tous les circuits de distribution. C'est notre but aujourd'hui. Avec cette entrée de l'aval, il faut que nous arrivions ; une formation

agricole exemplaire. Vous avez le détail sur les ambitions ; une relation de proximité entre le consommateur et l'agriculteur. Cela nous paraît tout à fait intéressant pour éviter toutes ces méfiances et ce monde partagé. Je pense qu'aujourd'hui à travers les circuits courts, tout se fait ; priorité aux produits locaux dans la restauration collective publique. Je pense que tout le monde est sur l'affaire ; l'ensemble des territoires impliqués.

Je vais remercier tout de même avant tout tous les services, l'ensemblier qui est le service agricole, l'unité circuits courts, qui a fait un travail de dentelle sur un an d'échanges, de retours, de patience. Il l'a fait aussi avec tous les services de la Région, avec la DRAAF. Il faut remercier ce travail vraiment d'une patience. Après, il nous faut être lucides : c'est un travail long. On ne change pas des systèmes installés depuis 50 ans, 60 ans, de distribution, mais nous savons qu'il faut aller dans cette direction. On peut se dire qu'aujourd'hui, dans un contexte inflationniste aussi dur que peut le vivre le secteur de l'alimentation, il faut peut-être un peu courber l'échine, mais attendre que tout revienne. On sait que tout bouge et on sait aussi que l'on arrive encore aujourd'hui à voir dans des magasins de producteurs des aliments qui ne sont guère plus chers que la grande distribution. Il faut aussi reconforter.

Je voulais conclure par une note positive. Comme vous le savez, depuis 2017, nous travaillons avec l'ACENA. Je remercie d'ailleurs Jean-Louis. Ils ont eu à Paris le trophée de la commande publique de la communauté des acheteurs pour le logiciel un peu extraordinaire qu'ils ont sorti qui permet de déclasser des produits transformés avec de mauvais additifs. Aujourd'hui, le Grand Est, l'Occitanie nous le demande. C'est donc un succès. Il est plébiscité. Je crois que c'est pour cela qu'il faut que nous continuions. Il y a du travail qui est fait. Il faut que nous soyons optimistes malgré le contexte.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci Geneviève. Y a-t-il des interventions ?

**M. GUIBERT.** – Monsieur le Président, chers collègues, je voulais simplement par cette intervention vous remercier et vous féliciter d'appliquer à travers ce Pacte alimentaire le programme du Rassemblement national. Eh oui ! Je m'en explique.

En effet, depuis de nombreuses années, notre mouvement se bat pour mettre en avant une alimentation locale, durable, saine, respectueuse des consommateurs et des producteurs en mettant en avant des produits de qualité issus des circuits courts. On ne soulignera jamais assez l'importance qu'un tel projet peut avoir pour nos agriculteurs, pour la mise en valeur de leurs produits, mais également pour l'alimentation et la santé des Néo-Aquitains.

La mise en place du localisme était un élément central du projet présidentiel de Marine LE PEN et il est heureux de vous voir vous rallier à cette cause, Monsieur le Président. Eh oui ! Il est d'ailleurs fort dommage que vos alliés nationaux et européens ne prennent pas exemple sur vous, eux qui votent et qui continuent de voter les traités de libre-échange internationaux pourtant si nocifs à un développement d'une alimentation de proximité et à la mise en valeur du travail de nos agriculteurs. Je n'ose croire qu'avec la mise en place de ce Pacte vous continuiez à les soutenir.

Je me réjouis donc de voir que vous prenez exemple sur le combat de notre mouvement dans la mise en place de votre politique alimentaire. Je vous suggère d'ailleurs de faire la même chose en de nombreux autres domaines ; cela ne serait pas de trop.

Évidemment, en toute cohérence, nous voterons favorablement à cette délibération. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Madame LAPRÉE.

**Mme LAPRÉE.** – Merci Monsieur le Président. Le but de ce Pacte alimentaire est louable, mais tout de même réducteur et avec Néo Terra un peu obsolète face à l'actualité. Tous les efforts de changement de pratiques ont été opérés par les agriculteurs depuis de nombreuses années, mais on a toujours l'impression de repartir de zéro. Nous avons la souveraineté alimentaire et il serait temps de la retrouver, mais avec Néo Terra, cela a peu de chances d'arriver.

Sur les objectifs partagés de ce Pacte alimentaire : produire une alimentation locale et régionale, saine, durable et de qualité, c'est déjà le cas. Nous avons la meilleure agriculture du monde. Les efforts pour mieux produire ont déjà été faits et doivent être poursuivis au fil de l'avancée de la recherche. Les objectifs actuels devraient plutôt être de faciliter la mise en œuvre de projets de réserves de substitution pour assurer la production des cultures qu'elles soient bio ou pas. Pour produire, il faut de l'eau. Depuis l'Antiquité, les hommes cherchent et travaillent à irriguer leurs cultures pour pouvoir se nourrir. Ce n'est pas nouveau. L'exemple de Sainte-Soline où les producteurs bios, entre autres, sont concernés et du coup impactés par les actes de vandalisme qui se sont passés.

Il faudrait aussi alléger les procédures pour les projets de développement, assurer la sécurité des agriculteurs dans l'exercice de leur métier, simplifier les formalités et autres tracasseries administratives, sécuriser l'approvisionnement en intrants, engrais, semences en les produisant dans la région.

Sur les ambitions de ce Pacte : la formation agricole exemplaire, mais qu'est-ce qu'un modèle agricole exemplaire ? Il n'y a pas un seul modèle. C'est justement la diversité des productions, des paysages, du climat qui fait la richesse de l'agriculture. Il y a autant de modèles que d'exploitations en France. Former les futurs agriculteurs est vital et pour cela il faut tenir compte de l'évolution des générations. Aujourd'hui, les jeunes ne veulent plus travailler comme leurs grands-parents. La technologie et la science apportent des solutions pour un revenu décent et une meilleure qualité de vie sur l'exploitation. Il faut les laisser développer leur propre vision de l'agriculture et leur ouvrir l'esprit. Nous devons former des entrepreneurs pas des jardiniers. Certes, les lycées doivent être des vitrines, mais les jeunes en sortant vont devoir affronter la réalité économique et pouvoir vivre de leur travail décentement. L'enseignement ne peut pas être tout bio, car la bio est dans une impasse actuellement. Elle accuse une baisse de 20 % de la consommation entre 2021 et 2022. Il y a plusieurs causes à cela : la baisse du pouvoir d'achat, mais aussi le bon sens des consommateurs qui font confiance à leurs agriculteurs quand ils sont locaux et à proximité d'eux. Alors qu'allons-nous faire ? Continuer à dépenser sans compter pour encourager cette pratique et foncer un peu dans le mur ? Les conversions bios marquent le pas et n'iront pas toutes jusqu'au bout. De nombreux agriculteurs repassent au conventionnel, car ils ne s'en sortent pas dans les domaines, notamment du lait, des œufs, etc.

Pour conclure, l'agriculture de notre région a besoin d'une vraie et solide politique de soutien pour rétablir l'autonomie alimentaire et de proximité. Et tous les agriculteurs ne souhaitent pas faire de la vente directe. Il y a un mal-être de nos agriculteurs qui sont dévalorisés, mis en cause et qui subissent des violences. Il ne reste plus que 437 000 agriculteurs en France, soit 10 fois moins qu'après la Seconde Guerre mondiale. Négliger la place qu'occupe l'agriculture dans notre société revient à oublier ce qu'elle représente : plus de paysan, plus de nourriture, plus de paysage, plus de vie dans les campagnes.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Ce n'est pas notre objectif. Là, vous caricaturez un peu. Je me demandais de quel groupe vous faisiez partie, à un moment donné. En même temps, quand je regarde l'intervention massive des pouvoirs publics pour l'agriculture ; alors peut-être pas suffisamment, mais en tout cas elle est massive, je crois que c'est 10 milliards d'euros par an tous secteurs confondus avec certains secteurs qui sont plus éligibles que d'autres. Ça, c'est un vrai problème de la politique agricole commune. Mais, il faut regarder le bilan global et c'est ce vers quoi les pouvoirs publics vont tous aller. Dire que l'on fixe des orientations, c'est



ce que l'Europe ou les États ont toujours fait, sauf que cela ne peut plus être aujourd'hui les mêmes orientations que dans les années 50. Cela n'est plus possible. Nous avons bien vu les dégâts d'un certain nombre de produits utilisés par les agriculteurs, parfois au détriment de leur santé. Je ne sais pas quels journaux vous lisez, mais tous les jours, il y a des articles...

**Mme LAPRÉE.** – Monsieur le Président, c'est mon métier.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je sais, Madame, mais je ne sais pas quels journaux vous lisez. Vous savez ce que le centre agronomique de l'INRA m'a dit un jour et cela concerne à la fois les filières classiques, viticoles comme les filières bios : il y a une tonne de cuivre à l'hectare. Cela n'est pas tenable. Cela n'est pas tenable ! La terre, on le sait, par certaines pratiques, a été complètement appauvrie, vidée de toute vie. Je crois que cela n'est pas acceptable et tous les jours, il y a des articles, surtout autour de la COP 15, qui montrent cette dégradation de la biodiversité qui est pourtant essentielle à notre agriculture.

Et il y a des pratiques. Je regarde le vignoble de Buzet, par exemple. Je ne sais pas si vous le connaissez. Le vignoble de Buzet, avec des rendements et des résultats financiers très positifs, a changé de pratiques. Beaucoup de grands châteaux de Bordeaux ont basculé sans forcément le dire en bio. On ne peut pas considérer qu'aujourd'hui la baisse de la consommation, pour des raisons de prix du bio, va se poursuivre alors même que nous sommes dans une crise du pouvoir d'achat.

Marie-Ange MAGNE.

**Mme MAGNE.** – Merci, Monsieur le Président. Ce Pacte alimentaire a le mérite de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'objectifs qui font consensus et qui prennent en compte les enjeux de la transition agroécologique. Nous saluons la méthode de travail et au-delà l'ambition de la Région pour garantir l'accès à une alimentation régionale durable, saine et de qualité et une juste rémunération des agriculteurs. Nous partageons ces objectifs qui relèvent même d'une nécessité vitale et nous voterons ce Pacte.

Deux choses cependant : d'une part, ce Pacte 2022–2025 s'inscrit, disons-le, dans une situation d'urgence alimentaire, mais cette politique régionale nécessite aussi de fixer un cap, c'est-à-dire une ambition réalisable à plus long terme. Nous rejoignons à ce titre l'avis du CESER qui préconise la création d'un Pacte 2050 pour modéliser l'orientation agricole du territoire et fixer une vision d'avenir. Cela permettrait, en outre, d'associer à la réflexion des

enjeux qui sont liés comme la fertilité des sols, la gestion de l'eau, la protection de l'environnement et de la biodiversité ou l'adaptation des pratiques aux évolutions du climat.

D'autre part, l'alimentation est un marqueur des inégalités sociales et souvent une variable d'ajustement dans le budget des ménages. Si la crise sanitaire a mis en exergue l'enjeu de notre souveraineté alimentaire, la situation économique que nous connaissons souligne l'importance du droit à l'alimentation. Vous affirmez vouloir faire de l'accès à une alimentation locale et régionale de qualité, saine et durable pour tous un objectif majeur. À travers la solidarité alimentaire, le don et le ciblage de publics spécifiques comme l'aide dédiée aux jeunes à accéder à une alimentation locale, saine et de qualité, ce plan propose une réponse à court terme pour répondre à l'urgence. Dans son avis, le CESER préconise au Conseil régional d'intégrer dans ce Pacte la volonté d'expérimenter une sécurité sociale de l'alimentation dont les modalités restent à imaginer pour apporter une réponse à moyen et à long terme. Il s'agit d'une réflexion qui, par ailleurs, fait son chemin avec des initiatives locales déjà en cours un peu partout en France. Est-ce qu'une réflexion est envisagée pour mesurer l'intérêt et la faisabilité d'un tel dispositif ? Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** – J'entends votre observation sur les propositions du CESER, mais créer à l'échelle d'une Région, une sécurité sociale, ce n'est pas à notre mesure. C'est là la confusion qui est faite parfois au niveau du CESER dans « Néo Societas » : c'est un projet politique global, mais qui ne relève pas tout entier de la Région. Je ne vois pas comment — je me tourne vers mes collègues sur quelques bancs qu'ils soient — la Région peut créer une sécurité sociale alimentaire. Je ne vois pas. Cela serait souhaitable, sûrement. Mais, honnêtement... Si l'Aquitaine devenait indépendante avec toutes ses ressources, on verrait...

Madame TARIS.

**Mme TARIS.** – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, la délibération qui nous est présentée aujourd'hui est essentielle. En effet, l'alimentation est un besoin humain vital et universel ; évidence qui résonne d'autant plus aujourd'hui dans une période où nous ne cessons de parler de souveraineté alimentaire, mais aussi de précarité alimentaire. Je ne reviendrai pas sur les crises successives qui nous ont menés au contexte inflationniste que nous connaissons aujourd'hui ; les conséquences sont directes pour de nombreuses familles qui, pour faire face, réduisent leur alimentation en quantité et en qualité. Nous le savons, l'alimentation est un marqueur des inégalités sociales. C'est

pourquoi la question de l'accès, au sens social du terme, l'accès à l'alimentation et à une alimentation locale, saine et de qualité est celle qui doit supplanter toutes les autres. Sans oublier que les familles qui se privent sont les mêmes qui rencontrent des difficultés à se loger, à se chauffer et à se déplacer. Il faut s'interroger sur les origines de ces précarités et au moyen de les contrer. Ce n'est qu'en revalorisant le pouvoir d'achat et par voie de conséquence les salaires, les retraites et les pensions que l'on permettra leur éradication.

Dans un second temps, nous pouvons dire qu'une alimentation saine, durable et de qualité ne peut se faire qu'en concordance avec nos agriculteurs et agricultrices. Nous nous félicitons de voir apparaître dans ce Pacte les enjeux de la transition agroécologique. Le modèle agricole qui épuise nos sols, l'eau et la biodiversité et qui, en plus, ne permet pas à nos agriculteurs et agricultrices de vivre décemment n'est plus acceptable. Ils doivent tendre vers un modèle plus vertueux pour la planète qui nous permettra de consommer mieux. C'est le rôle des pouvoirs publics que de les accompagner le mieux possible vers cette transition notamment par le prisme de la formation.

Nous regrettons que dans cette délibération aucune mention n'ait été faite des salariés de l'agroalimentaire. En effet, leur formation et leurs conditions de travail et leur rémunération ne sont pas à la hauteur des enjeux. Ils et elles occupent des postes souvent précaires menant à un turnover important pesant ainsi sur les politiques d'hygiène. Comme pour les agriculteurs, il est nécessaire de valoriser ces métiers et surtout de revaloriser les salaires.

Ceci étant dit, nous voterons bien évidemment favorablement cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci Isabelle. Fabien ROBERT m'avait demandé la parole, je crois.

**M. ROBERT.** – Oui. Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'un document important, ce Pacte alimentaire, et nous allons le voter. Nous avons déposé un amendement. Je vais faire une intervention à la fois sur le Pacte et sur l'amendement, si vous me le permettez, Monsieur le Président ; ce sera plus court et plus simple.

Nous avons effectivement souhaité souligner qu'il n'y avait pas d'agriculture sans eau, qu'il n'y avait pas de politique climatique sans une maîtrise de la consommation d'eau et tous ces éléments qui forment parfois des injonctions contradictoires, notamment pour les agriculteurs, doivent être mêlés dans ce même document. L'usage de l'eau en France, on ne

le répète peut-être pas assez souvent, fait l'objet tout de même d'un vrai circuit démocratique dans les territoires. Beaucoup de structures, de statuts divers et variés, composées d'élus locaux, composées d'usagers, d'associations de protection de l'environnement organisent le prélèvement de la ressource et s'organisent de manière démocratique dans les territoires. Cela n'est pas le cas de toutes les politiques publiques. C'est dans ce cadre démocratique précisément, en lien avec l'État, que s'organise la construction d'équipements, de retenues diverses et variées. C'est ce qui se passe dans notre région et nous avons, je crois, été tous frappés par deux choses : d'abord l'intérêt de ces structures parce qu'elles vont nous permettre de moins prélever à des périodes où les nappes sont sous tension et en même temps nous avons été frappés, alors que l'évidence était là, par la campagne à la fois de désinformation — c'est grave — mais de violence — c'est inqualifiable — notamment à l'égard des forces de l'ordre (60 policiers blessés à Sainte-Soline) qui s'organise autour d'équipements dont la réalisation a été acceptée par la loi. Ils revêtent pour moi un caractère démocratique, je le répète, puisqu'ils sont examinés et décidés dans le cadre de structures qui rassemblent tout le monde. Ils sont autorisés. Ils sont en cours de réalisation et nous avons assisté à des choses profondément choquantes ; je ne qualifierai pas par des mots qui déportent le débat et qui détournent l'attention les gens qui organisent tout cela. Il n'en reste pas moins qu'il y a des actes violents tout à fait condamnables et qu'en attendant, nos agriculteurs souffrent.

Dans les Deux-Sèvres, il y a quelque chose d'assez intéressant ou d'emblématique, c'est que l'on se rend compte que nous avons besoin d'un soutien plus important, je crois, des collectivités locales. Il ne s'agit pas, dans mon esprit, uniquement de parler de carnet de chèques parce que ces projets-là se financent, trouvent leur plan de financement. Il s'agit de mon point de vue d'aller plus loin dans l'engagement de la collectivité publique, car face aux violences, face à la désinformation, les structures se sentent parfois démunies. Je l'ai entendu, je l'ai vu auprès de ceux qui organisent tout cela dans les Deux-Sèvres. Ce qu'ils nous demandent aujourd'hui — ils nous regardent, je crois — c'est d'aller un cran plus loin dans le portage. Ce sont des équipements qui ont un intérêt général dans le cadre d'une politique de l'eau qui devient de plus en plus importante. Le climat change, les températures changent et nous devons, je crois, revoir aussi la gouvernance. Nous le demandons ici depuis longtemps : aller vers un vrai portage public de ces équipements. Ils ne sont pas aujourd'hui privatisés, ils sont portés notamment par des coopératives. L'État joue un rôle déterminant notamment dans la surveillance de ces équipements, mais je crois qu'il faut

s'engager plus fortement, en tout cas c'est la demande que nous vous faisons ici, Monsieur le Président. C'est le sens de l'amendement que nous avons déposé.

Je voudrais terminer en vous disant, Monsieur le Président, comme vous le savez, que nous allons devoir, pour quelques-uns, vous quitter à midi pour des obsèques. J'avais annoncé en début de séance que nous allions voter pour le vœu du Parti communiste qui traite peu ou prou de la même question. J'en parle parce que je viens d'assister à un exercice de politique politicienne tout à fait intéressant puisque la motion a été modifiée de peu, uniquement pour ajouter une interpellation du gouvernement. Sans doute pour aider le projet, non en réalité tout simplement pour que nous ne la votions pas. Mon cher collègue communiste, merci pour cet exercice de politique telle qu'elle meurt d'être, comme je l'ai dit dans mon intervention. Sans doute est-ce pour rassembler la Nupes, donc j'imagine que vous allez perdre nos voix, mais en rassembler d'autres. Je suis particulièrement déçu, mais j'examinerai la prochaine fois que vous nous ferez de grands discours sur les agriculteurs qui ne sont pas là pour nous empoisonner — je suis bien d'accord — vos convictions à la lumière de ce que vous venez de faire là aujourd'hui. J'en avais, ceci dit, déjà eu un aperçu quand vous étiez contre la concurrence des TER, mais que vous participiez au groupe de travail monté par le Président. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Bon. Pfff. Je ne suis pas sûr que... Je ne sais pas. Je ne suis pas sûr qu'il faille entraîner notre assemblée sur ce genre de choses où vous excellez.

Juste un mot, par contre. Je crois que l'on ne peut pas aborder le problème des retenues de substitution comme vous le faites pour trois raisons : d'abord parce que les discussions sont en cours avec la COP de l'eau, que dans les responsabilités que j'ai au niveau du Parlement de l'eau à l'échelle d'Adour-Garonne, on essaye d'arrêter cette guerre, que moi-même j'ai été impliqué pour rencontrer les Maires sur le territoire desquels des bassines ou des retenues de substitution se faisaient, qu'ils n'avaient jamais été informés et donc qu'il y a un vrai trouble de la part des élus qui s'est aujourd'hui plus ou moins réglé, grâce aux discussions que l'on a pu avoir, mais qu'il y a trois conditions ; il n'y en a pas qu'une seule. On ne peut pas poser le problème, qui peut apparaître rationnel : on garde l'eau au moment où elle est abondante et il faut de l'eau en agriculture. Vous permettez ? Il faut de l'eau pour l'agriculture, mais cela suppose un certain nombre de conditionnalités qui, aujourd'hui, pour beaucoup de monde ne sont pas encore réglées ; et les conditionnalités, que le Président de la COP de l'eau lui-même défend : le portage public, pour l'instant, ce n'est pas réglé ; la baisse de 50 % des pesticides d'ici 2025 : ce n'est pas réglé.

*Intervention hors micro.*

**M. LE PRÉSIDENT.** – Non, non ce n'est pas réglé, car il y a eu des enquêtes qui ont été faites. Pardon de connaître un peu mieux le dossier ;

- permettre à de nouveaux agriculteurs, et notamment des jeunes, de pouvoir rentrer dans ce partage de l'eau : ce n'est pas réglé encore aujourd'hui.

Donc, moi je ne souhaite pas que l'on adopte une position telle que vous la proposez parce que ce n'est pas un service à rendre ni aux agriculteurs ni à l'apaisement.

**M. ROBERT.** – Président, très brièvement, nous disons la même chose. Sur ce sujet-là, j'ai été rapide pour ne pas aborder tous les autres sujets et ne pas alourdir le débat, mais je suis d'accord avec ce que vous venez de dire. Vous dites que le dialogue est en cours. Nous dialoguons également et nous sommes d'accord : sur la question de l'engagement sur les pesticides, qui est une volonté des agricultures, moins 50 % et c'est dans le contrat ; sur la question de la transmission, de l'accès à l'eau pour de nouveaux entrants, c'est également dans le contrat. Donc, nous disons la même chose que vous. Ce que nous aimerions entendre aujourd'hui, c'est que nous sommes tous d'accord pour aller dans le sens d'un portage public plus fort de ces structures-là. Il n'y a aucune forme de défiance dans ce que je viens de dire, peut-être l'envie d'entendre que nous sommes d'accord sur ce sujet-là. En tout cas, c'était le sens de l'amendement que nous portions. Si vous le rejetez, vous le rejetez, mais il n'y a pas de différence, je crois, de fond entre nous là-dessus. Que vous connaissiez mieux le dossier, c'est sans doute normal ; que nous le connaissions aussi, c'est sans doute possible. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. BAUDE** – Merci, Monsieur le Président. Simplement pour évoquer le fait que nous partageons un grand nombre des principes qui sont affichés dans ce Pacte alimentaire. Toutefois, je suis très étonné de la nature d'un certain nombre de propos d'un côté ou de l'autre de l'hémicycle, car quand j'entends Véronique LAPRÉE s'inquiéter de voir l'agriculture biologique être beaucoup trop mise en avant dans ce Pacte alimentaire, je ne comprends pas bien d'où cela sort puisqu'en réalité, au-delà d'un certain nombre de définitions d'acteurs qui sont signataires de ce Pacte alimentaire, l'ambition en termes d'agriculture biologique

n'est pas du tout inscrite dans ce Pacte et d'ailleurs le mot agroécologie n'est indiqué qu'une seule fois dans le Pacte et zéro fois dans le plan d'action qu'il nous est proposé de voter.

Donc je veux bien que l'on se félicite que tout aille bien ou que tout aille mal, mais en réalité, on est plutôt sur quelque chose d'intermédiaire puisqu'au mot agroécologie a été substitué le mot qualité. Je mesure la difficulté de réunir un grand nombre de partenaires comme cela est le cas dans ce Pacte alimentaire et je pense que c'est une bonne chose et je salue l'exercice. Pour autant, tout n'est pas parfait parce que derrière le mot qualité, même si l'on met les SIQO, derrière les SIQO, il y a un grand nombre de diversités qui recèlent beaucoup de réalités différentes et des modèles qui ne sont pas toujours vertueux en réalité.

Donc, de notre point de vue, ce qui manque un peu à ce Pacte alimentaire, d'ailleurs le CESER le souligne un peu dans son avis, c'est qu'à la proximité et aux circuits courts soit davantage associée l'agroécologie qui répond à un grand nombre d'enjeux qui sont devant nous ainsi qu'aux attentes des citoyens.

Il y avait également dans ce Pacte alimentaire un gros point noir avec la labellisation HVE des lycées agricoles. L'effort que vous avez fait, Monsieur le Président, hier, en consentant à l'adoption de l'amendement qui a été présenté par notre collègue Katia BOURDIN fait que ce point noir a disparu de ce Pacte alimentaire. C'est la raison pour laquelle nous voterons ce Pacte alimentaire et le plan d'action qui est associé.

Dernière chose pour répondre à un certain nombre de choses qui ont été dites concernant l'agriculture biologique : on ne peut pas laisser dire qu'elle est en train de décroître. La seule chose qui peut, en effet, inquiéter c'est que sa progression est en train de décroître. Quand on indique que l'agriculture biologique est en décroissance, c'est une erreur. Elle est toujours autant appréciée par les consommateurs qui lui font confiance et qui aimeraient davantage pouvoir acheter des produits issus de l'agriculture biologique même si parfois, en effet, le coût peut être un frein, en particulier par les temps qui courent. Pour autant, si nous faisons toutes et tous l'effort de réorienter notamment les subventions d'argent public en direction de l'agriculture biologique, c'est un écueil que l'on pourra lever.

Merci, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci. Juste deux points pour préciser et voir la cohérence de nos politiques : je rappelle l'existence de cette structure qui est unique en France au niveau des gestionnaires de lycées et des chefs de cuisine qui s'appelle l'ACENA et qui travaille à libeller la commande publique de telle sorte que l'on s'oriente vers des circuits courts et sur la qualité à la fois organoleptique, mais aussi en matière de santé des produits. Aujourd'hui,

à travers les lycées, mais aussi les collèges, des EHPAD, etc., ce sont plus de 60 millions de repas par an qui sont fléchés vers des circuits courts, la qualité, la santé. Je voudrais donc que l'on ait conscience de cela.

Deuxièmement, dans l'initiative que Jean-Louis NEMBRINI a évoquée hier, la réhabilitation du lycée Grand-Pont à côté de Poitiers, c'est bien autour d'une alimentation plus saine, en évitant notamment par l'intermédiaire des circuits courts ou des circuits de proximité les importations. Quelqu'un a dit hier que l'on importait 50 % des produits bios. Il est évident que plus on aura développé une agroécologie ou de l'agriculture bio – et je ne pense pas que la crise continue – plus il y aura une sécurité pour les parents en matière d'alimentation pour leurs enfants. Je crois donc qu'il faut remettre aussi cela dans le contexte. Mais pour répondre à Vital BAUDE, c'est bien dans le sens de l'agroécologie. On ne peut pas séparer l'alimentation de celles et ceux qui produisent ; c'est évident, mais cela va mieux en le disant.

Par ailleurs, sur les chiffres que l'on a de 2021, il y a en déconversion bio 2 300 exploitations et en conversion bio 7 500. Le solde est donc positif dans ce domaine-là. La seule inquiétude que nous avons, je parle sous le contrôle de Jean-Pierre RAYNAUD, c'est l'arrêt dans la gestion par le ministère de l'Agriculture des fonds européens de l'aide au maintien du bio. Dans la période actuelle, il est vrai que c'est un coup de poignard dans le dos qui n'est pas très agréable.

Alain BACHÉ.

**M. BACHÉ.** – Très brièvement, Monsieur le Président, et pas pour ouvrir une polémique entre nous Monsieur Fabien ROBERT. D'accord. Très bien. Merci. Ce que nous demandons dans la problématique concernant l'eau, comme l'a dit le Président, c'est que la démocratie soit effectivement menée au bout parce qu'aujourd'hui, contrairement à ce que vous dites, il y a des gens qui sont écoutés, mais il y a beaucoup de gens qui ne sont pas entendus et c'est de cela qu'il s'agit. Et si l'on veut effectivement gagner une écoute, que chacun puisse s'y retrouver, il faut effectivement que la concertation existe, qu'elle soit menée au bout, qu'elle soit partagée par une très grande majorité, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. C'est de cela qu'il s'agit.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci Alain. Martine PINVILLE pour le vote du groupe majoritaire.



**Mme PINVILLE.** – Président, je crois que vous avez donné l'essentiel des explications et le groupe majoritaire votera contre l'amendement.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je mets aux voix l'amendement qui a été évoqué par Fabien ROBERT tout à l'heure.

**M. TRIFILETTI.** – Président, s'il vous plaît, avant de passer au vote, une explication par Christine GRAVAL, concernant l'amendement qui a été déposé.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Christine.

**Mme GRAVAL.** – Je vous remercie. Cet amendement nous pose problème parce que plusieurs éléments évoqués sont tout simplement erronés. Quelques rappels...

**M. LE PRÉSIDENT.** – Non, mais dites-nous le vote.

**M. TRIFILETTI.** – Rappel du règlement intérieur, Monsieur le Président.

**Mme GRAVAL.** – D'abord leur légalité, leur caractère vertueux et leur nécessité pour garantir la souveraineté alimentaire. Pour rappel, sur notre territoire, quelques exemples : la cour administrative d'appel de Bordeaux confirme l'illégalité du projet de barrage de Caussade en février 2021 en soulignant les effets néfastes du projet sur la gestion des eaux et leur qualité. La cour administrative de Bordeaux a confirmé en mai 2022 l'annulation de l'autorisation d'exploiter cinq réserves de substitution accordée par la préfecture à Cram-Chaban. Je cite : « *Ces réserves de substitution dont l'étude d'impact sur les milieux est toujours jugée défailante malgré les compléments apportés l'an dernier à l'occasion d'une nouvelle enquête publique.* ». Ensuite, le stockage de l'eau est compatible avec les impératifs environnementaux. Malheureusement, dans la majorité des cas, ce n'est pas le cas. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques qui pose la priorité des usages n'est pas respectée dans nombre de bassins-versants. Les priorités, je les rappelle : un, eau potable en quantité, qualité suffisante et de bonne qualité, la préservation en bon état des milieux aquatiques et naturels et seulement en troisième priorité, les usages économiques dont l'agriculture.

Ensuite, la solidarité avec les agriculteurs de Nouvelle-Aquitaine : mais lesquels ? Ces ouvrages ne concernent que 8 % des agriculteurs de la région. Comment travailler sérieusement à la souveraineté alimentaire régionale sans considérer également les besoins en eau des 92 % d'agriculteurs du territoire qui sont, pour un certain nombre, déjà engagés dans des pratiques agricoles plus vertueuses telles que présentées et défendues dans le Pacte et par le CESER dans son avis.

Enfin, un engagement à créer les conditions d'une nouvelle gouvernance publique pour la réalisation de ces équipements d'intérêt général. Ces ouvrages ne sont pas d'intérêt général parce que réservés à une minorité d'agriculteurs et surtout sans respect de la loi, celle sur l'eau et les milieux naturels, et de la priorité de ses usages en fonction de...

**M. LE PRÉSIDENT.** – Bien, pour les explications de vote, le règlement intérieur est de deux minutes.

**Mme GRAVAL.** – OK. Merci beaucoup.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je voudrais ajouter deux choses. Un, on ne peut pas faire un pied de tomate, fut-il seul, sans l'arroser. Il y a besoin d'eau pour les agriculteurs. Aujourd'hui, on va vivre des périodes de canicule longue, donc il y a une réflexion sans tabou, mais conditionnée à l'usage de l'eau. Ça, c'est le premier point. Et il faut que nous ayons de réelles...

**Mme DEWAELE.** – On parle de maïs.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Le maïs a diminué, Madame. Il a considérablement diminué. Vous ne le savez pas ?

**M. TRIFILETTI.** – En surface, vous avez raison, Monsieur le Président, mais pas en volume d'eau consommé, le maïs...

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je ne vous ai pas donné la parole.

**M. TRIFILETTI.** – C'est vrai.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Non, Jacques.

**M. COLOMBIER.** – On ne peut pas avoir une explication de vote de 40 secondes et encore ?

**M. LE PRÉSIDENT.** – Quarante secondes maxi, alors.

**M. COLOMBIER.** – Ce sera maxi. Nous considérons que l'eau est une réserve absolument impérative. C'est une ressource très précieuse, trop précieuse et qu'elle est une condition vitale pour la production agricole de notre région. Je rappelle que nous sommes tout de même la plus grande région agricole de France, de notre pays, donc nous voterons cet amendement.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Je mets aux voix cet amendement. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Cet amendement est rejeté.

Vote sur l'amendement n°1 à la délibération n°20 déposé par le groupe Centre et Indépendants « Pacte Alimentaire Nouvelle-Aquitaine, pour une alimentation durable et locale » (ci-annexé)

- **POUR : Renaissance, Centre et Indépendants, UDI et Territoires ;  
Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : Parti socialiste/Place Publique/Apparentés ; Communiste,  
Ecologique et Citoyen ; PRG-Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et  
Citoyen**

**AMENDEMENT REJETÉ**

**Non-Participation : Les Républicains**

Je vais mettre aux voix le Pacte alimentaire dans son ensemble. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui s'abstient ?

Le Pacte alimentaire est adopté.

**N° 20**

Vote sur «PACTE ALIMENTAIRE NOUVELLE-AQUITAINE, POUR UNE ALIMENTATION DURABLE ET LOCALE»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Les Républicains (2) ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **ABSTENTION : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

**ADOpte À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

*Pour information : Vote « Pour » de Maider AROSTEGUY et Muriel BOULMIER - Les Républicains (2)*

## 21 – PLAN ZERO POLLUTION PLASTIQUE

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons maintenant au Plan zéro pollution plastique. Est-ce que Jérôme GUILLEM est de retour parmi nous ?

**M. GUILLEM.** – Je suis là.

**M. LE PRÉSIDENT.** – J’aurais dû remarquer ta chemise largement ouverte.

**M. GUILLEM.** – Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous propose aujourd’hui une présentation synthétique du Plan zéro pollution plastique. La Région Nouvelle-Aquitaine sera ainsi la deuxième Région de France à se doter d’un plan plastique. Ce plan sera là pour appuyer l’animation et la planification de la compétence déchets de la Région.

Comme vous pouvez le voir sur le diaporama, les chiffres sont assez édifiants puisque 80 000 tonnes de plastique sont rejetées dans la nature. En cause, la consommation massive de produits plastiques dont beaucoup à usage unique. Cette pollution est largement médiatisée. On sait que tout ce qui a trait à la pollution due à la consommation de plastiques à usage unique représente à peu près 60 % des déchets. Des chiffres édifiants aussi en ce qui concerne notre gestion des déchets puisqu’un quart seulement est recyclé, un tiers est enfoui, avec de nombreuses fuites dans l’environnement.

Dans cet hémicycle, nous faisons souvent référence à la loi AGEC de 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l’économie circulaire. Celle-ci prévoit la fin des emballages plastiques à usage unique d’ici 2040 avec des jalons intermédiaires en termes de recyclage : 100 % en 2025, 10 % sur le réemploi des emballages d’ici 2027 et un taux de collecte d’ici 2029, c’est-à-dire demain.

La lutte contre la pollution plastique a été identifiée comme une des priorités de la feuille de route Néo Terra, intégrée à la feuille de route d’animation du volet déchets du SRADDET et s’inscrit également dans le cadre des objectifs du SR2I. L’élaboration et la mise en œuvre du Plan zéro plastique doivent permettre d’anticiper la sortie du plastique jetable et de développer le recyclage et de prévenir les fuites dans l’environnement.

Les objectifs de ce plan sont donc : zéro plastique à usage unique avec la mise au point de matériaux et de solutions de substitution au plastique ; zéro plastique en enfouissement

en développant le recyclage ; zéro plastique dans l'environnement afin de prévenir les fuites dans l'environnement.

Une étude AREC sur la filière plastique de Nouvelle-Aquitaine a été menée en 2021. Elle donne des éléments sur les déchets plastiques, secteur par secteur, et sur la structuration de la filière de recyclage régionale. Elle nous a permis de lancer une consultation avec les différents secteurs d'activité : les EPCI, les industriels, les associations, tous les acteurs qui gravitent autour de cette problématique.

Comme vu sur la diapositive précédente, la feuille de route Néo Terra prévoyait initialement dans son ambition 7 relative à l'économie circulaire la mise en place d'un Plan zéro plastique. Suite au travail de concertation avec les parties prenantes, celui-ci a été redimensionné en Plan zéro pollution plastique couvrant quatre enjeux et huit objectifs. Il me semble un petit peu long de rentrer dans le détail, mais pour commenter des éléments qui sont revenus souvent dans les commissions ou dans les échanges que nous avons pu avoir ensemble : en ce qui concerne le budget, comme cela a été rappelé hier par Sandrine DERVILLE et Maud CARUHEL, un budget dédié de 2 millions d'euros, qui viendra en complément des actions mises en œuvre, sera fléché sur ce sujet.

Le Plan zéro plastique sera déployé sur l'ensemble du territoire régional. Il vise aussi bien l'écosystème économique (entreprises plasturgiques, clusters, chaînes de recyclage) que le monde associatif, les collectivités territoriales et les particuliers. Des indicateurs de suivi sont prévus pour chaque action du plan. Ils permettront un suivi annuel. Comme l'indique la délibération, le Plan pourra être revu en fonction de ce suivi avec une mise à jour possible des actions.

Sur l'exemplarité de notre collectivité, le plan prévoit d'intégrer des préconisations dans les marchés de fournitures et un travail sera fait sur nos cantines en lien, comme cela a été évoqué dans nos commissions, avec le SPASER.

Voilà, j'en ai terminé, mes chers collègues, et j'en profite pour remercier le travail qui a été fait par les services, car nous savons que c'est une compétence que nous avons récupérée sans forcément avoir tous les moyens. Donc, merci.

*Sous la présidence d'Andréa BROUILLE, 1<sup>re</sup> Vice-Présidente En l'absence momentanée  
du Président Alain ROUSSET*

**Mme BROUILLE.** – Merci Jérôme. Allez-y, Madame.

**Mme FARRENG.** – Pour le Centre et Indépendants. Le zéro pollution plastique, voilà une priorité que nous partageons parce que je rappelle, en effet, que la loi que vous avez citée, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, place la France à l'avant-garde de ce combat puisqu'il s'agit d'une transposition extrêmement ambitieuse et mieux-disante de la directive européenne sur la fin des emballages plastiques non réutilisables. Nous partageons donc avec notre groupe ces priorités et je voulais saluer d'ailleurs l'effort de concertation puisque nous avons fait une réunion avec vous, Monsieur GUILLEM.

Je me félicite aussi que nous ayons deux points qui nous tiennent à cœur : un sur le recyclage des plastiques agricoles que nous avons travaillé dans la précédente mandature avec notre groupe et vous citiez également la question de la pollution des océans ; c'est un sujet qui nous tient particulièrement à cœur. On avait ajouté un amendement sur le sujet dans la stratégie biodiversité. Là, c'était pour le côté positif.

Pour le côté négatif, je dirais qu'il y en a beaucoup. On nous parle d'une feuille de route, le problème c'est qu'on ne sait pas trop où va la route parce que dans la délibération que l'on nous propose, on a une page recto verso, enfin, je dirais qu'elle est plutôt recto que verso puisque nous avons un beau dessin ici. Il y a, en effet, toute une grille d'actions qui est citée, mais tout cela ne fait pas une feuille de route réellement solide. D'autant qu'à travers cette stratégie, vous annoncez un objectif extrêmement ambitieux qui est tout de même de réduire de 10 ans la fin de la pollution plastique par rapport à la loi AGEC qui l'est déjà extrêmement. Nous manquons donc un peu d'indicateurs et de guides pour savoir comment nous allons y arriver.

Vous nous présentez une déclinaison en quatre axes et 22 actions sur cette page, mais nous avons vraiment du mal à lire les actions concrètes dans la forme qui est donnée. On nous demande de voter un principe d'accord, mais c'est un principe sur quelle base ? Nous n'avons pas réellement de détails. On précipite cette décision en séance plénière et par la suite on imagine que le tir sera rectifié en commission permanente, sauf que cette assemblée n'est pas une chambre d'enregistrement ; il faut tout de même que nous ayons des points clairs sur ce que l'on vote, car là tous les conseillers régionaux sont réunis.

Autre sujet : l'aspect financier. Vous nous parlez de nouveaux redéploiements de crédits sans savoir combien on budgète. On a déjà ce sujet récurrent sur la feuille de route Néo Terra même si on a vu hier dans la présentation du Plan que vous nous aviez un peu post-rationalisé des investissements, mais nous n'avons toujours pas cette identification claire du budget qui est dédié à la transition écologique et donc a fortiori sur le plastique. De plus, on annonce 2 millions d'euros sur cinq ans, ce qui à l'échelle de la Région est tout de même

totallement indigent et insuffisant. Je pense qu'il y a des financements européens ; ça, j'en suis sûr. Il y a des financements de l'État. Donc je crois qu'il faudrait reconstituer un budget beaucoup plus clair sur ce sujet.

Il y a un objectif aussi que je voulais citer qui est de sensibiliser les Néo-Aquitains, mais je crains que se limiter au site de la Région et aux réseaux sociaux ne soit un peu léger par rapport aux objectifs.

Nous avons travaillé avec notre groupe. Nous nous sommes dit que nous allions proposer des amendements constructifs sur le sujet, puisque nous le partageons, mais je crois que c'est trop de travail et que cela n'est pas approprié au problème qui est que nous avons une feuille qui est trop sommaire. Nous avons regardé également des choses qui sont développées. Il y a deux Régions qui ont fait le travail : la Région Rhône-Alpes et la Région Occitanie. Nous avons regardé le Plan de la Région Occitanie qui fait tout de même 30 pages...

*Dépassement du temps de parole. Rappel à l'ordre de Mme la Vice-Présidente.*

**Mme FARRENG.** – Oui, mais laissez-moi finir, Madame. C'est tout de même un sujet important.

**Mme BROUILLE.** – Non, je vous interromprai à quatre minutes.

**Mme FARRENG.** – Non, non, pas encore. Je dirai une chose. On va continuer un tout petit peu, s'il vous plaît...

**Mme BROUILLE.** – Non, non, vous n'allez pas continuer. C'est tout de même la Présidente qui décide. Je vous accorde, Madame FARRENG, une phrase de conclusion, c'est tout. Les mêmes règles sont pour tous.

**Mme FARRENG.** – Je voulais vous dire deux choses, qu'il y avait deux points qui étaient majoritairement à développer : l'action que vous pouvez avoir et que peut avoir la Région sur les lycées, le volet consignes et plastiques qui est dans la loi française, d'autant qu'il y a une directive européenne en 2023 sur la réduction des emballages qu'il faudra suivre de près...



**Mme BROUILLE.** – Voilà. Merci, Madame FARRENG.

**Mme FARRENG.** – Dernier point...

**Mme BROUILLE.** – Je vous ai laissé les deux points.

**Mme FARRENG.** – Je conclus en une phrase.

**Mme BROUILLE.** – Non, Madame FARRENG, s'il vous plaît, les règles sont pour tout le monde pareilles.

**Mme FARRENG.** – Je conclus. Je conclus.

**Mme BROUILLE.** – Non, vous ne concluez pas. Vous arrêtez et je laisse la parole à Madame MAGNE. Merci.

**Mme FARRENG.** – Je conclus, Madame, pour vous dire que nous vous demandons de retirer la résolution...

*Le micro de Madame FARRENG est coupé.*

**Mme BROUILLE.** – Madame MAGNE, à vous. Je voudrais vous rappeler qu'une feuille de route doit donner des ambitions, des objectifs et des enjeux et que les outils opérationnels, vous les retrouverez dans les règlements d'intervention et vous aurez tout le loisir de les voter en commission permanente. Madame MAGNE.

**Mme MAGNE.** – Merci. La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a posé les bases d'un nouveau modèle de production et de consommation dans l'objectif de limiter les déchets et de préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Cette loi du 10 février 2020 prévoit la fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040 avec des jalons intermédiaires en termes de recyclage, de réemploi des emballages et de taux de collecte.

Avec ce Plan zéro pollution plastique, la Région se fixe des objectifs à brève échéance afin d'anticiper la réglementation de la loi AGECE. Nous tenons à saluer cette politique

volontariste de la Région en matière de lutte contre la pollution plastique et c'est pourquoi nous voterons cette délibération même si nous avons tout de même un certain nombre de remarques à formuler. Je m'en tiendrai à trois remarques principalement pour respecter le temps qui m'est imparti.

D'une part, souligner que ce Plan à échéance 2028 est particulièrement ambitieux et que sa mise en œuvre est d'autant plus complexe qu'elle fait appel à de multiples parties prenantes. L'Occitanie fixe une échéance à 2030 ; la loi à 2040. On a malheureusement trop souvent l'habitude de voir ce genre de Plan ne pas parvenir à réaliser les objectifs qui lui sont fixés. Il ne serait cependant pas acceptable de constater in fine que ce Plan n'aurait été qu'un simple affichage politique ou un effet d'annonce. Nous serons donc attentifs à ce qu'il se réalise dans les délais invoqués. Un suivi annuel est prévu, vous l'avez dit, au travers de la mise en place d'indicateurs de suivi et de performance et il est précisé que ce Plan pourra faire l'objet d'une révision annuelle pour intégrer d'éventuelles modifications. Nous demandons donc à rester informés du suivi qui sera fait par les acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Concernant l'évaluation des actions mises en œuvre, pourquoi ne pas saisir la commission d'évaluation des politiques publiques afin d'associer plus étroitement les élus régionaux à la concrétisation de ce plan ?

D'autre part, nous partageons l'avis du CESER sur la nécessité de renforcer les actions, de poursuivre le travail de réflexion autour de la prévention et de fixer des objectifs chiffrés à atteindre en matière de réduction d'utilisation du plastique secteur par secteur.

Enfin, la filière plastique représente 241 sites de production en Nouvelle-Aquitaine et près de 7 000 emplois. L'article 1 de la loi AGECE prévoit un plan d'accompagnement des entreprises de la filière plastique dans la réadaptation et dans leur reconversion. Il s'agit essentiellement de PME qui doivent désormais accélérer leur transition vers l'économie circulaire. La Région prévoit-elle aussi en complément un accompagnement spécifique dans la reconversion de ces entreprises ? Cela ne figure pas, en tout cas pas à ma connaissance, dans ce Plan. C'est pourtant là un enjeu d'importance de faire de l'évolution de la réglementation une opportunité de création de nouveaux marchés et d'emplois.

Je vous remercie.

**Mme BROUILLE.** – Merci Madame MAGNE. Madame LAURENT-GUEGAN.

**Mme LAURENT-GUEGAN.** – Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, le groupe PRG tient à souligner l'importance de ce dossier et l'urgence de se mobiliser contre

la pollution plastique. Quelques chiffres tout d'abord pour bien comprendre l'urgence : chaque seconde, 70 kg de déchets plastiques sont produits en France. Dans un monde qui cherche à se défaire de sa dépendance au pétrole et au gaz, les géants du secteur ont trouvé dans le plastique un moyen de soutenir leur croissance. Aussi, la part de la pétrochimie dans la demande en pétrole devrait passer de 14 % aujourd'hui à près de 50 % d'ici à 2040. Une production mondiale de 1,5 million de tonnes de plastique estimée en 1950 ; 460 millions de tonnes de plastique aujourd'hui et une prévision de 1 milliard de tonnes pour 2040.

N'oublions pas également, mes chers collègues, que le recyclage du plastique est une illusion. Nous ne recyclons qu'un quart de ce qui est produit comme plastique en France. Le recyclage nécessitant aussi l'utilisation d'autres matières, il n'est donc pas totalement vertueux. Aussi il convient bien de passer à d'autres types d'emballages, de favoriser la consigne par exemple.

Pour finir, j'insisterai simplement sur l'ambition zéro plastique dans l'environnement. Le mal est profond. Par exemple, des microplastiques se retrouvent dans l'eau en bouteille plastique. La Région montre l'exemple aujourd'hui et hier en séance : nos bouteilles ne sont pas en plastique. Rappelons aussi qu'un être humain ingère en moyenne 5 grammes de plastique chaque semaine, soit l'équivalent du poids d'une carte de crédit. Nous le voyons, ces sujets ne sont pas anecdotiques concernant l'environnement, mais ils ne le sont pas non plus sur la santé humaine.

Le plastique est également un fléau pour les cours d'eau et les océans. Les océans sont un milieu naturel sensible que l'on connaît peu et qui souffre déjà beaucoup trop des activités humaines. Une Région littorale telle que la nôtre doit se mobiliser fortement afin de sauvegarder ses espaces.

Enfin, il convient encore de mieux encadrer et de limiter très fortement l'épandage des boues d'épuration ; une pratique courante en agriculture. En effet, en Europe, on estime qu'entre 1270 et 2130 tonnes de microplastiques par million d'habitants sont libérés annuellement au niveau des environnements urbains et canalisés dans les eaux usées vers les stations d'épuration. Ces boues contiennent une quantité non négligeable de plastique. Il convient donc d'arrêter ces pratiques qui partent pourtant d'un bon sentiment en leur trouvant une alternative plus vertueuse et moins polluante.

Néanmoins, les raisons d'espérer existent encore et ce Plan en est la preuve. La Green tech française a aussi les moyens pour être en pointe sur les sujets environnementaux et sur la protection des milieux naturels en développant des alternatives au plastique.

Aussi, bien entendu, le groupe PRG votera ce plan. Je vous remercie.

**Mme BROUILLE.** – Merci. Madame ESTRADE.

**Mme ESTRADE.** – Merci Madame la Vice-Présidente. Un Plan zéro pollution plastique, c'est vraiment très ambitieux, très, très ambitieux, mais l'urgence est bien là tant le plastique a envahi notre vie et celle de tous les citoyens du monde entier sans exception. Pour combattre cette évolution – et j'utilise bien le mot combattre – désastreuse pour notre planète et comme nous l'avons déjà dit et redit lors des débats précédents sur les déchets, que ce soit dans le PRPGD, le SRADDET 1 et 2, si nous ne voulons pas de pollution par les plastiques, il faut tout simplement arrêter de les produire. Et pour cela nous disposons de deux leviers essentiels que la Région doit actionner rapidement et efficacement et avec détermination en passant des paroles aux actes.

Le premier levier, c'est le soutien fort à la R&D afin d'imaginer des matériaux complètement biodégradables ou biosourcés apportant les mêmes services de fonctionnalité, les mêmes garanties de solidité, de sécurité, d'hygiène à l'utilisateur.

Le deuxième levier passera par un soutien financier appuyé aux entreprises pour leur permettre de prendre cette direction vertueuse du zéro plastique à laquelle nous n'en doutons pas, elles aspirent toutes, mais qui tarde à venir faute de solutions techniques, de développements aboutis, de moyens financiers et qui génère de l'inquiétude chez les dirigeants d'entreprise, mais également chez les salariés.

Madame la Vice-Présidente, nous avons peut-être avec un peu de prétention l'impression d'avoir été un peu entendus, car les objectifs 1 et 2 vont plutôt dans ce sens-là. J'en profite d'ailleurs ici pour remercier notre collègue Jérôme GUILLEM pour la qualité de la concertation et aussi de son écoute. Mais si les objectifs 1 et 2 sont atteints, ce que nous espérons tous, à savoir les solutions de substitution et de recyclage, quelle est la pertinence de l'axe 3 qui, lui, dit qu'il faut éviter les fuites de plastique dans l'environnement ? Cela signifierait que nous n'avons pas atteint nos objectifs 1 et 2. Cela nous pose donc tout de même quelques questions parce qu'il faut que nous soyons efficaces pour faire avancer ce sujet. Madame la Vice-Présidente, malgré les interrogations sur cet axe-là et sur sa pertinence, notre groupe votera favorablement cette délibération.

**Mme BROUILLE.** - Merci. Monsieur DELBOSQ.

**M. DELBOSQ.** – Merci Madame la Vice-Présidente. Chers collègues, avant tout permettez à l'Agenais que je suis de m'associer à l'hommage collectif rendu hier et d'avoir une pensée personnelle pour Paul CHOLLET dont les obsèques auront lieu aujourd'hui. Paul CHOLLET a œuvré toute sa vie dans son métier, dans ses mandats, pour qu'Agen rayonne bien au-delà de la Garonne et j'ai une pensée pour lui aujourd'hui.

S'agissant du Plan zéro plastique, je remercie au nom de notre groupe Jérôme GUILLEM pour ses présentations. Bien sûr, il faut aller plus loin, plus vite et avec efficacité dans notre transformation énergétique. À l'heure où la France émet moins de 1 % des émissions mondiales de CO<sub>2</sub>, on doit évidemment toujours mieux faire dans un pays toutefois déjà très vertueux en comparaison à nombre de pays développés et retrouver notre indépendance énergétique mise à mal par les quinquennats précédents et actuels, teintés parfois d'idéologie décroissante sur ce sujet. Rien ne permettra mieux à terme de lutter contre le réchauffement climatique qu'en relançant enfin l'excellence française qu'est le nucléaire en parallèle des avancées sur les énergies renouvelables. Je ferme la parenthèse.

L'enjeu de la pollution au plastique nous paraît ici être objectivement une lutte transpartisane et enfin pragmatique contrairement aux décisions prises par nos gouvernants quant à mon introduction, pour partie responsables de la crise énergétique que nous subissons. Il s'agit ici de prévenir, réduire la quantité de déchets plastiques, optimiser la collecte de ce plastique, innover sur de nouvelles solutions pour substituer cet usage et à terme se passer enfin de l'utilisation du tout plastique dans notre quotidien. Si les objectifs fixés pour 2028–2030 nous paraissent, hélas, encore difficilement tenables et les modalités de mise en place, comme l'a dit notre collègue, encore flous, nous sommes toujours régulièrement confrontés à ce trop d'usage plastique, à cette pollution insupportable du quotidien, à ce mélange d'incivilités, de surconsommation, de surproduction et de mauvaises habitudes qui nous font, bien entendu, approuver ce Plan.

Nous serons très vigilants quant à l'aide que nous devons apporter à cette transition tant pour les consommateurs que pour les entreprises utilisant ces procédés. La transformation indispensable de notre société quant à la surreprésentation du plastique dans notre quotidien ne devra en aucun cas se traduire par de nouvelles taxes, de nouveaux impôts, de nouvelles charges.

Aussi, nous approuvons totalement ce Plan de zéro pollution plastique et nous vous aiderons à le mettre en place au fil des années afin qu'il n'engendre que des retombées positives sur notre société. Je vous remercie.

*Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président*

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci. Madame DEWAELE.

**Mme DEWAELE.** – Une petite explication de vote. Nous allons voter pour ce Plan malgré mon intervention d’hier qui demandait plus de moyens. Nous sommes donc déçus du manque d’ambition du budget dédié à ce Plan qui devrait être massif. Nous espérons aussi avoir un suivi et des retours sur l’évaluation des politiques qui seront mises en place et des soutiens aux initiatives des Néo-Aquitains sur le sujet. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci. Fabien ROBERT.

**M. ROBERT.** – Une explication de vote, Président. Nous demandons le retrait du Plan, car nous pensons qu’il peut être très largement amélioré. Sinon, nous ne voterons pas ce Plan, je le répète.

Les quatre minutes, Madame la première Vice-Présidente, faites-les appliquer depuis le début. Pas sur le budget : temps de parole illimité. En revanche, sur tous les autres, ceux qui parlent en dernier, à qui on applique les quatre minutes, l’ont observé. Tous les autres ont débordé depuis le début. C’est assez injuste.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Jérôme, peut-être.

**M. GUILLEM.** – Comme évoqué dans mes propos tout à l’heure, c’est effectivement rendre compte. Le plastique, c’est notre quotidien à tous : élus, citoyens, entreprises. On voit bien dans ces débats que tout le monde a très envie de se l’approprier. Il y a eu donc cet engagement de Maud et moi de faire un suivi tant avec les EPCI et les différents secteurs. Nous tiendrons donc cet engagement. Cela est important et cela permettra, je crois, la réussite et la mise en œuvre de ce Plan.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci. Qui est pour l’adoption de ce Plan ? Qui s’abstient ?  
Ce Plan est donc adopté.

**N° 21**

Vote sur «PLAN ZERO POLLUTION PLASTIQUE»

▪ **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

▪ **ABSTENTION** : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants

**ADOpte À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

## 22 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE TENAQ ET LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous avons ensuite Guillaume RIOU : partenariat TENAQ-Région.

**M. RIOU.** – Cher Président, chers collègues, je vais donc vous présenter une convention de partenariat avec l'agence dite TENAQ qui est l'alliance des 13 syndicats départementaux d'énergie en Région Nouvelle-Aquitaine. C'est une convention qui portera sur trois années de 2023 à 2025. Elle est sans incidence financière, je tiens à le préciser d'emblée.

Vous connaissez toutes et tous, puisque nombre d'entre vous sont également des élus au sein de Conseils municipaux, l'intérêt des syndicats départementaux d'énergie qui sont des objets de gouvernance qui font partager largement les Conseils municipaux ou leurs représentants en leur sein. Finalement 4 300 communes ont leur mot à dire sur l'organisation de la distribution d'électricité, de gaz, mais aussi de manière peut-être un peu plus récente sur la production d'énergie et chacun sait dans cet hémicycle à quel point la chose est essentielle aujourd'hui tant du point de vue de la décarbonation que du point de vue de notre souveraineté, notre autonomie énergétique dans les entreprises, dans nos foyers, mais également sur les territoires.

Je remarque aussi que ces SDE sont tout de même très identifiés par nos habitants et en cela, c'est une bonne chose ; cela permet d'avoir une proximité des dispositions énergétiques.

Nous vous proposons donc de signer une convention plus largement déployée autour de cinq axes : développer la question des mobilités pour toutes et tous et vous savez que les questions de mobilité, que ce soit au niveau du fret ou des mobilités individuelles et collectives, emportent avec elles 38–40 % des consommations d'énergie, mais également des émissions de gaz à effet de serre, donc l'intérêt qu'il puisse y avoir un développement de l'avitaillement, par exemple, sur un réseau de prises électriques par les SDE est quelque chose d'essentiel ; accélérer l'engagement de la rénovation énergétique sur les bâtiments, le patrimoine bâti public ; développer les sources de production d'énergies renouvelables et vous avez pu voir sur vos territoires respectifs comme les SDE, de manière hétérogène, plus ou moins engagée, se sont mis à développer ces énergies renouvelables de toutes origines ; favoriser, pour permettre ce que je viens de dire, l'appropriation citoyenne et nous pensons



que les SDE peuvent être des acteurs de l'acculturation aux ENR si nécessaire ; accompagner les territoires à travers leur PCAET, par exemple, dans leur détermination pensée et mise en pratique.

Nous vous proposons donc de signer une convention de partenariat entre la Région et l'alliance dite TENAQ.

**Mme JOUBERT.** – Monsieur le Président, chers collègues, cette convention avec TENAQ ressemble presque trait pour trait à la convention avec EDF votée en octobre dernier. On y retrouve les mêmes obsessions, les mêmes manipulations et surtout la même malhonnêteté de votre part.

Ainsi, lorsque vous nous dites que le développement massif des énergies renouvelables est une nécessité pour retrouver notre souveraineté énergétique, les bras nous en tombent. Car ce sont bien les gouvernements que vous avez soutenus, ceux de vos amis François HOLLANDE puis Emmanuelle MACRON, qui ont saccagé l'atout extraordinaire que constitue notre filière nucléaire, notamment en fermant honteusement la centrale de Fessenheim, tout cela pour satisfaire les lubies idéologiques de militants écologistes. Vous porterez donc aussi la lourde responsabilité des pénuries orchestrées par Emmanuelle MACRON et son gouvernement.

Mais, revenons à cette convention proposée ici qui nous présente vos orientations politiques. Parmi celles-ci, il est question, je cite, « *de développer des sources de production d'énergies renouvelables, de favoriser l'appropriation citoyenne de la transition énergétique ou encore d'accompagner les territoires dans la transition énergétique.* ». Combien cette novlangue est pompeuse et mielleuse pour mieux tenter de dissimuler votre stratégie autoritaire qui doit, en réalité, contraindre certains territoires réticents à accepter les implantations d'éoliennes. Quand nous voyons que vous souhaitez renforcer l'action du réseau CIRENA qui est un pur organe de propagande en faveur des éoliennes et contre le nucléaire, nous savons déjà que vos actions d'information et de sensibilisation ne seront rien d'autre que propagande et endoctrinement.

En outre, cette convention fait tristement écho à l'ignoble projet de loi d'accélération des énergies renouvelables qui arrive bien opportunément à l'Assemblée nationale et en plein hiver. Ce détestable projet prévoit d'installer pas moins de 15 000 éoliennes en plus des 8 000 déjà existantes ; un véritable saccage organisé de notre beau pays au bénéfice de la cupidité de quelques promoteurs sans scrupule, mais pas seulement. Pour faire accepter l'inacceptable, le gouvernement recourt tout d'abord à la peur et au chantage sur de

possibles coupures d'électricité relayés par un Emmanuel MACRON qui cherche à rafler la mise en se faisant passer pour le modérateur, le sage et le sauveur ; sa bonne vieille méthode, il en use jusqu'à la nausée pour mieux faire passer son projet de couvrir la France d'éoliennes, tout cela après avoir démantelé méthodiquement la filière nucléaire, seule garante de notre indépendance énergétique. Sachez que nous ne sommes pas dupes de cette stratégie manipulatrice ni du tropisme pro-éolien de votre exécutif que vous tentez de dissimuler. Les éoliennes ne seront jamais une solution, elles sont le problème.

Alors oui, Monsieur le Président, nous voulons être souverains et autonomes sur le plan énergétique, mais certainement pas en développant les pires énergies intermittentes — l'éolien et le photovoltaïque — qui n'ont aucune rentabilité énergétique et qui sont un désastre écologique. Nous, nous voulons développer les ENR en investissant massivement dans l'hydraulique et surtout dans la géothermie, immense filière d'avenir en Nouvelle-Aquitaine puisque, comme vous le savez, 80 % des lycées de la région y sont éligibles. Mais surtout, nous voulons que soit relancée d'urgence notre filière nucléaire trop souvent à l'arrêt par manque de maintenance ou par décision arbitraire et idéologique. Pour rappel, selon les chiffres de RTE, le nucléaire et l'hydraulique représentent à eux seuls 87 % de la production d'électricité en France contre seulement 7 % pour l'éolien.

Cette convention visant à développer massivement le renouvelable est donc nulle et non avenue. Ainsi, nous voterons contre cette convention qui relève de la manipulation et ne peut en rien résoudre les problèmes énergétiques, bien au contraire. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Maryse COMBRES.

**Mme COMBRES.** – Merci Monsieur le Président. Je ne vais évidemment pas faire de plaidoyer sur les énergies renouvelables, ce n'est pas la peine, puisque vous savez que nous soutenons fortement le déploiement de ces énergies renouvelables dans un mix équilibré sur l'ensemble d'un territoire.

Je voulais revenir, en fait, sur le contenu de cette convention : pas d'élément contractuel, aucun objectif posé, aucune mesure d'action potentielle. Évidemment, vous me direz, Monsieur le Vice-Président, que c'est une convention qui, à mon sens, n'a pas d'autre objet que d'apporter une légitimité régionale à l'ensemble de ces structures. Ce qui dérange un petit peu, c'est que parfois, même un peu trop, les syndicats d'électrification — et pas d'énergie ; ce sont vraiment des syndicats d'électrification même si leurs terminologies ont évolué — s'éloignent un petit peu trop de leur mission historique d'autorité concédante du

service public de distribution de gaz et d'électricité qui se décline dans des actions primordiales et des actions qui sont leur cœur de métier comme l'aide à l'électrification rurale dont on a tellement besoin, le réseau lié à l'éclairage public, les travaux d'amélioration de réseau pour la performance – mais vraiment l'amélioration de réseau –, le déploiement d'infrastructures pour l'écomobilité ainsi que d'associer les réseaux liés au réseau du numérique qui a toute sa pertinence. Son autorité organisatrice leur permet d'assurer également la maîtrise de la demande d'énergie du réseau des consommateurs final. En fait, comme vous le constaterez, il est beaucoup, beaucoup question de réseaux.

Donc, nous nous abstenons sur cette proposition de convention.

**M. LE PRÉSIDENT.** – D'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix.

Qui est d'avis d'adopter ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Ce rapport est donc adopté.

**N° 22**

Vote sur «CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE TENAQ ET LA REGION  
NOUVELLE-AQUITAINE»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

▪ **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

**ADOpte À LA MAJORITE**

## 23 – AVIS SUR LE RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT ETAT-REGION DU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE NOUVELLE-AQUITANE

**M. LE PRÉSIDENT.** – Ensuite nous avons, toujours Guillaume RIOU, le renouvellement de l'agrément Etat-Région du conservatoire d'espaces naturels.

**M. RIOU.** – Président, chers collègues, je vais vous parler du devenir de notre feuille de route Néo Terra très illustré par cette convention avec nos conservatoires d'espaces naturels qui sont réellement un emblème — oui, je l'affirme et je le revendique — de la gestion des espaces naturels par les CEN et qui sont une ambition forte, symbolique, marquante et opérationnelle de notre feuille de route Néo Terra.

Mesdames, Messieurs, 6 200 ha à la fin de l'année seront en gestion par la propriété des conservatoires d'espaces naturels. Nous avons doublé en quelques années, à la Région, nos financements pour permettre ces acquisitions pour cette maîtrise foncière opérationnelle. 6 200 ha de propriété, mais presque 20 000 ha de projets de gestion sur les territoires avec plus de 300 agriculteurs qui s'engagent aux côtés des CEN pour rendre opérationnelle cette protection par les pratiques. Ce sont à chaque fois des baux à ferme qui sont corrélés très fortement à des clauses environnementales, que ce soit celle de l'agriculture biologique ou l'engagement à travers des MAEC pour des retards de fauche, pour une diminution des pratiques de fertilisation, etc.

Cette organisation est issue de la fusion des trois CEN des territoires d'origine : Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes. Ils opèrent une gestion avec des centaines de salariés, de techniciens, de scientifiques, d'animateurs sur les territoires avec un budget de l'ordre de 12 millions d'euros pour lequel nous contribuons à hauteur de 1,5 million.

C'est quelque chose qui est absolument essentiel dans les dynamiques de préservation de nos écosystèmes. Est-il utile de rappeler que les scientifiques d'Ecobiose ont déterminé que plus de 50 % des richesses produites en Nouvelle-Aquitaine ne le sont qu'à condition que les écosystèmes soient en équilibre. C'est par cette matière, cette convention très opérationnelle — je réaffirme ceci — que nous permettons d'asseoir notre économie de demain et la biodiversité aussi pour des questions de santé publique, de santé environnementale, une seule santé comme vous l'imaginez.

Donc, si cette convention peut avoir un caractère très institutionnel initialement, elle opère réellement sur les territoires de manière très systémique. Merci à vous.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci. Pas de souci particulier ?

**Mme JOUBERT.** – Si. Une explication de vote, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Oui avec votre diplomatie habituelle.

**Mme JOUBERT.** – Oui, oui. Elle fait partie de moi-même.

Monsieur le Président, chers collègues, une petite explication de vote sur ce dossier concernant le conservatoire d'espaces naturels. Sur le principe, nous ne pouvons qu'approuver l'idée de préserver nos espaces naturels et, pourquoi pas, d'y dédier une structure spécifique. Pour autant, nous restons plutôt circonspects sur la manière dont cette structure est gérée, notamment vu le poids énorme des dépenses de fonctionnement. Sa gestion est-elle vraiment optimale ou a minima suffisamment efficace ? Son objectif affiché de doublement des surfaces en maîtrise foncière est-il vraiment réaliste ?

Ayant l'honneur d'y siéger en tant qu'élue régionale, je peux témoigner que la direction du conservatoire reconnaît elle-même des difficultés de gestion interne du personnel parfois problématiques qui peuvent entraîner des conséquences sur la qualité du travail produit. Or, rappelons ici que la Région contribue financièrement à son fonctionnement à hauteur de 1,5 million d'euros par an sur un budget total conséquent d'environ 12,5 millions d'euros. Nous avons donc le devoir d'être vigilants sur son utilisation.

Ainsi, dans l'attente d'une meilleure gestion du CEN, nous nous abstenons sur cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** – S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix.

Qui est d'avis de l'adopter ?

**N° 23**

Vote sur «AVIS SUR LE RENOUELEMENT DE L'AGREMENT ETAT-REGION  
DU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE NOUVELLE-AQUITANE»

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;  
PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et  
Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

**ADOpte À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**M. LE PRÉSIDENT.** – Ensuite, Renaud, le financement de 15 rames et pas 19.

**M. LAGRAVE.** – C'est ça. Je vous confirme, Président.

Chers collègues, cette délibération vous est présentée de manière à pouvoir, comme vient de le dire le Président, officialiser la commande de 15 nouvelles rames TER. Je vous rappelle qu'à date, nous avons 195 rames qui sont engagées chaque jour pour 750 trains qui circulent sur la région Nouvelle-Aquitaine, que nous avons décidé sur les rames existantes de reprendre la propriété de 148 dont une grande partie va être transformée notamment en trains à batterie à Périgueux, en l'occurrence. Cette opération commencera l'année prochaine.

Je vous rappelle qu'en 2017, 2018 et 2019, nous avons une augmentation de plus 10 % de la fréquentation des TER de Nouvelle-Aquitaine partout, sur toute la région. Je vous fais grâce des deux années Covid. Cette année, nous sommes à plus 18 % de fréquentation par rapport à l'année de référence, qui était une année record, en l'occurrence celle de 2019. Cela veut dire qu'à l'heure où nous nous parlons, nous avons 57 300 abonnés pour les TER de Nouvelle-Aquitaine, ce qui est totalement inédit, avec une fréquentation qui avoisine par jour les 90 000 voyageurs. Cela veut dire que l'objectif que nous pourrions nous fixer à moyen terme est finalement d'avoir entre 120 000 et 130 000 voyageurs dans nos TER dans quelques années.

Pour cela, nous avons décidé, dans le cadre de la convention que nous avons signée en 2019 — et on continuera dans la prochaine convention —, de faire en sorte qu'il y ait plus d'offres à travers le programme Optim'TER que nous avons déjà présenté. Ayez en tête qu'au 11 décembre 2022, c'est-à-dire il y a quelques jours, on aura créé plus de 3 millions de trains kilomètres à l'échelle de la région, c'est-à-dire grosso modo pas loin de 15 % d'offres supplémentaires en quelques années.

Pour l'année 2023, que chacun ait également bien en tête que c'est plus 15 trains par jour — vous avez bien entendu : plus 15 trains par jour — sur la région qui vont circuler soit 5 475 trains qui sont ajoutés pour l'année 2023.

Vous l'avez compris, tout cela nous a poussés, au regard de l'augmentation de la fréquentation et au regard également du travail que nous effectuons avec Bordeaux Métropole autour du RER métropolitain, à vous proposer l'acquisition de 15 nouvelles rames pour une somme totale de 172 millions d'euros : quatre Regio 2N qui comportent 330 places,

11 Régiolis qui en comportent 220. Ils seront dispatchés sur toute la région à l'exception de quatre rames qui se seront dédiées au RER métropolitain et qui seront cofinancées par Bordeaux Métropole en l'occurrence. Les livraisons auront lieu à partir de début 2025, notamment pour les Régiolis et plus tardivement, c'est-à-dire 2026, pour les Regio 2N. Cela veut dire que la commande que nous formulons aujourd'hui nous permet de nous inscrire en plus sur les chaînes industrielles à la fois de CAF et d'Alstom pour que nous ayons les délais les plus courts possibles ; 2025 étant ce que l'on peut avoir de mieux par rapport aux commandes qui sont effectuées en ce moment sur les Régiolis.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Merci Renaud. Des observations ? Christophe.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Merci Renaud. Avez-vous des observations ?

**M. DUPRAT.** — Monsieur le Président, mes chers collègues, bien évidemment, il faut voter cette délibération pour ces 15 rames dont vous avez donné l'explication, d'une part, car cela permettra de donner un peu de souffle à un certain nombre de lignes. Vous l'avez dit, les livraisons sont assez lointaines, 2025-2026, nous allons aborder 2023 dans quelques jours, mais ce ne sera pas suffisant. Pour prendre un seul exemple, la ligne Bordeaux Arcachon, nous voyons bien que le fait de laisser des voyageurs sur le quai est une réalité, aujourd'hui, et à des moments qui ne sont pas forcément des moments estivaux, ce sont des moments du quotidien ; si nous prenons la gare de Biganos ou d'autres endroits, c'est assez important. Je vous l'avais dit aussi, et c'est bien de le rappeler, qu'une partie de ces rames est cofinancée par Bordeaux Métropole dans le cadre de l'accord signé en 2018 entre les deux collectivités. Le terme est un petit peu plus lointain, mais moi je garde en mémoire ma visite sur Ferrocampus avec ce train du futur. Nous avons sans doute, pour un certain nombre de petites lignes, un avenir qui est peut-être sur du matériel un peu moins lourd, un peu moins coûteux, qui a besoin d'un petit peu moins de maintenance.

J'ai bien écouté Monsieur le Vice-président, hier. Il est étonnant que vous n'en ayez pas reparlé aujourd'hui. Vous nous avez dit à l'occasion du débat sur le budget qu'un certain nombre de rames n'était disponible qu'à hauteur de 55 % ; 55 % de disponibilité de rame, ce n'est quand même pas extraordinaire. Je crois qu'il faut, comme vous l'avez dit hier, mettre la pression à la SNCF pour que nous obtenions une meilleure utilisation en disponibilité de ces rames de 55 %, de façon à ce que nous puissions trouver une marge de manœuvre sur du matériel de remplacement, ou au moins sur du renfort en attendant les livraisons. Mais je

pense que l'année prochaine, nous devons nous attendre à avoir la même délibération, parce qu'il faudra encore continuer à acheter des rames, en tout cas c'est l'opinion de notre groupe.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Merci, Christophe. Jean DIONIS.

**M. DIONIS DU SÉJOUR.** — Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, c'est une très bonne nouvelle que cette fréquentation à la hausse continue et tendancielle de nos TER.

J'ai deux questions dont nous avons commencé à débattre en Commission n° 7 Transport et sur lesquelles les réponses n'étaient pas encore stabilisées. Comme vient de le dire Christophe DUPRAT, nous sommes quand même sur une commande avec une livraison pour 2025, donc la ventilation entre 11 rames bimodes, c'est-à-dire thermique-électrique, et puis 4 rames électriques. Comment sommes-nous arrivés à cette ventilation ? Quelles sont les rames qui sont affectées sur le territoire métropolitain ?

Quel est exactement l'accord avec la métropole ? Que va-t-elle financer ? Vous nous annoncez une règle qui serait à hauteur de 50 %, je vous cite, pour les rames qui seront déployées dans le cadre du RER métropolitain, mais sur les 15, à combien en sommes-nous ? Aujourd'hui sur les 160 millions, quelle est votre prévision sur le financement de la métropole ?

**M. MELLIER.** — Merci, Monsieur le Président. Sans revenir sur le contexte déjà évoqué par Renaud sur la hausse de fréquentation de nos TER, il est évident que l'acquisition de rames supplémentaires est une nécessité afin de garantir davantage de confort pour les usagers du quotidien. Ce faisant, nous œuvrerons à l'amélioration du service public ferroviaire. Sur ces 15 rames qui viendront compléter le parc existant, 5 rames seront destinées au RER métropolitain. Or, une annonce sur le sujet n'est pas passée inaperçue, je veux évidemment parler de la mention explicite par le président de la République le 27 novembre dernier du développement du réseau RER dans 10 métropoles. Si les précisions quant au financement et au calendrier ne sont pas apportées, du moins pas avant le début d'année selon Clément BEAUNE, le directeur de la SNCF, Jean-Pierre FARANDOU, annonce quant à lui la somme de 13 milliards d'euros pour l'ensemble de ces projets. Si tel était le cas, notre région pionnière en la matière de RER devrait exiger un abondement conséquent des subventions actuelles. Il va sans dire que ces annonces interviennent plus que tardivement, sans passage à l'acte quant à l'effort attendu de l'État



sur le financement de la SNCF. La concertation sur le RER à laquelle j'ai participé à montrer une vraie appétence de nos concitoyens, mais également une exigence de moyens supplémentaires. Si elle se concrétise enfin par une réalisation, une réelle enveloppe à la hauteur du défi des mobilités décarbonées, elles sont largement susceptibles de renforcer nos ambitions sur le projet de RER. Ainsi, la régénération complète de la caténaire de la ligne du Médoc ou encore l'alternance de train omnibus et semi-direct sur toutes les lignes devront être définitivement intégrées. Par ailleurs, des moyens supplémentaires permettront de répondre favorablement aux demandes fortes et nombreuses sur les territoires d'extension de lignes envisagées, je pense bien évidemment à Coutras ou à Marmande.

Enfin, la réouverture du tronçon Blaye-Saint-Mariens s'impose naturellement comme une optimisation incontournable de la ligne telle qu'elle est projetée aujourd'hui dans un territoire qui ne pourra plus se contenter de solutions intermédiaires. Quoiqu'il advienne, les moyens supplémentaires ou non, notre région doit se mettre en situation de construire une deuxième phase du RER. Assumons nos ambitions à la hauteur de nos attentes légitimes que suscite le projet de RER girondin. C'est sous ce prisme que nous devons prendre dès aujourd'hui les annonces du chef de l'État en la matière. Lui-même ne pourra évidemment plus ni se dérober ni éluder sa propre responsabilité dans l'état actuel et la perspective du développement du service public ferroviaire français.

Enfin, Monsieur le Président, nous sommes interpellés par des associations d'usagers concernant les fermetures en série de guichets SNCF dans les gares. Je pense à Agen, Bayonne, Biarritz, Hendaye, Marmande. Les usagers ont besoin de femmes et d'hommes dans les gares, la digitalisation ne peut se traduire par une déshumanisation du service. Une interpellation et un engagement fort de notre région pour un service de qualité doivent être faits.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Y a-t-il d'autres interventions ? Je vais demander à Renaud de répondre.

**M. LAGRAVE.** — Pour aller dans le sens de Christophe DUPRAT, il est clair qu'aujourd'hui face à la fréquentation nous avons à peu près 42 trains qui sont en suroccupation, et pas uniquement d'ailleurs sur l'Étoile de Bordeaux. Sur la ligne que vous évoquez, c'est valable aussi sur la ligne de Bayonne, nous en sommes même à mettre des UM3, c'est-à-dire trois trains assemblés (330 places x 3) et malgré tout, nous avons des trains qui sont suroccupés. Pour être clairs, nous ne pouvons pas passer en UM4 puisque

c'est déjà compliqué au niveau des quais, nous ne pouvons pas aller au-delà. Les régions réclament, car ce n'est pas une « spéciale Nouvelle Aquitaine », d'avoir plus d'offres, et cela signifie d'avoir du financement de ces offres ; je rappelle que nous n'avons pas de versement mobilité.

Ensuite, vous évoquez la question des trains du futur. Bien entendu que nous allons regarder cela à l'aune du changement des 72-500, le numéro que j'ai évoqué hier. Ce sont des trains qui sont donnés officiellement pour 40 ans de vie, et qui sont officiellement garés, en bon état : garé, je le sais, mais pour le bon état, je confirme qu'ils ne sont pas en très bon état. Quelques-uns circulent encore, mais ils ne peuvent pas sortir du diesel, puisque nous n'avons aucune proposition d'Alstom, et ils sont un peu vieillissants. Ce sont cependant des trains relativement agiles, qui peuvent aller un peu partout. Nous ne reprenons pas les 72-500 dans la propriété de la région, car ils ont un taux de disponibilité de 55 % sur lequel nous avons beau demander qu'il soit plus évolutif, mais cela ne fonctionne pas. Il faut donc les changer, vous avez raison de dire que nous allons y revenir, nous allons devoir nous pencher sur le changement des 72-500 qui permettra d'étudier la solution des trains du futur si jamais ils sont prêts au moment où nous passons la commande.

J'ai oublié de le mentionner dans ma présentation, mais à l'heure où nous parlons, nous avons 4 rames supplémentaires que nous louons pour subvenir aux besoins de l'ensemble de la région, et nous cherchons de nouvelles rames pour l'année prochaine en attendant la livraison du matériel que nous sommes en train de commander.

Pour répondre à Jean DIONIS, je répète ce que j'ai dit en commission. En l'occurrence, ce sont bien 5 rames à 50 % financées par Bordeaux Métropole. Le président a d'ailleurs un courrier de validation du président de Bordeaux Métropole validant le principe de la prise en charge par Bordeaux Métropole de 50 % des 5 rames qui seront dédiées au RER. Le reste des rames sera dispatché sur l'ensemble de la région au regard des trains qui sont en suroccupation, notamment en priorité, pour mettre deux trains à la place d'un seul afin d'avoir une capacité d'emport supplémentaire, et petit à petit dispatcher ces nouvelles rames un peu partout en fonction de l'augmentation des fréquentations.

Pour évoquer les questions soulevées par Frédéric MELLIER, si je fais les comptes des 13 milliards annoncés par rapport aux 10 ou 12 projets de RER, il y aura 1 milliard pour le RER métropolitain. Nous ne pouvons que nous en satisfaire en attendant, je vais rester extrêmement prudent, donc mathématiquement c'est 1 milliard. Si demain, nous avons ce 1 milliard grâce au père Noël, il serait plus qu'utile, et même sans ce 1 milliard, de revoir la feuille de route que nous avons signée en 2018 entre Bordeaux Métropole et la Région

auxquels maintenant s'est ajouté le Conseil départemental de la Gironde à l'aune des résultats de l'enquête publique que vous avez citée. Pourquoi est-ce que je parle de cela ? Si nous avons fait une enquête publique, ce n'est pas pour qu'elle cale une armoire, c'est pour avoir les retours des garants qui arriveront aux alentours du mois de janvier ou février, afin qu'ils nous indiquent comment eux interprètent les discussions, les débats et tout ce qui a eu lieu pendant le mois de l'enquête publique, et que nous puissions avec les exécutifs regarder ce qui est demandé et lancer un certain nombre d'études. Vous avez cité des haltes, je crois pouvoir dire que dans le débat, il y a eu une dizaine de demandes de nouvelles haltes à l'échelle du RER métropolitain, avec effectivement des territoires qui demandent à intégrer le RER. Moi, je n'ai pas d'avis sur la question, mais à un moment donné, les garants de l'enquête publique viennent nous remettre cette enquête afin que nous puissions dialoguer dans le cadre de cette feuille de route qui de toute façon devra être revue dans les années qui viennent. A fortiori, ce n'est que mon avis, à partir de 2028 une nouvelle feuille de route devra être rédigée pour aller un peu plus loin que ce que nous avons fait jusqu'à aujourd'hui. En tout état de cause, il y a aujourd'hui, par rapport à ce développement, une nécessité de tenir compte des demandes faites à la fois dans le cadre de l'enquête, mais aussi par un certain nombre d'associations, de collectivités.

Vous évoquez la question des guichets, monsieur le conseiller régional, je vais vous dire les choses comme elles sont. Au moment où nous avons voté la nouvelle convention en 2019, nous avons préalablement travaillé sur un schéma de distribution (2017) qui a été adopté dans cette enceinte. À date, ce chemin de distribution n'a pas été revu, il est donc hors de question que nous validions de quelconque changement contraire au schéma de distribution de 2017. Comme vous le savez, nous avons engagé des travaux avec la SNCF sur une nouvelle convention qui sera présentée en plénière dans les prochains mois. Cela veut dire que cela nous engage à retravailler un schéma de distribution, mais à l'heure où nous parlons, il n'est évidemment pas question d'entériner des décisions contraires au schéma de distribution de 2017. À partir de là, des discussions s'ouvriront dans le cadre de la convention, je l'imagine. Nous avons des propositions sur la table qui ne nous conviennent pas, je vous le dis. Tout d'abord, nous allons récupérer 14 gares SNCF Voyage dans lesquelles SNCF Voyage se désengage au niveau national et qui vont tomber dans l'escarcelle des gares régionales. 14 gares sur lesquelles SNCF Voyage refuse de payer des personnes pour les guichets ; c'est la réalité, et l'on renvoie, comme d'habitude, la « patate chaude » à la Région. Le futur schéma de distribution devra tenir compte des évolutions nécessaires que nous faisons au fur et à mesure avec la SNCF, mais il est évidemment hors

de question, tant que nous n'avons pas revu ce schéma, que des choses soient faites en dehors de notre approbation.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Merci. Pour compléter les propos de Renaud, il est évident que le RER qui aujourd'hui est dédié à la métropole de Bordeaux pour des raisons d'encombrement, d'attractivité, des prémisses, je regarde monsieur BERGÉ, sont aussi fait autour de l'agglomération de Bayonne. Quand nous aurons le troisième rail entre Bayonne et Saint-Sébastien avec l'aide de l'Europe, cela permettra aussi de réfléchir à un pré-RER, mais cela nous posera la question de la saturation des voies, et de la nécessité d'une deuxième ligne ferroviaire.

Je vais mettre cette acquisition. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. EMON.** — À écouter tout le débat qui s'installe autour du RER girondin, dire qu'en même temps le RER et ses ambitions en termes de fréquence de train, du nombre de trains sur l'infrastructure pose fortement la question des capacités en matière de matériel pour absorber le trafic des voyageurs et ses augmentations, et la réponse en termes d'acquisition de matériel nouveau, et la réponse appropriée. En même temps, la question de la capacité d'infrastructures est posée fortement. Il ne faut pas qu'il y ait un conflit entre le développement du RER intra-muros sur un périmètre de 50 à 40 km autour de Bordeaux, et l'attribution de sillons pour les TER qui viennent d'au-delà. À Libourne, nous pouvons avoir une porte fermée pour les TER qui viennent de la Dordogne, à Saint-Mariens, nous pouvons aussi avoir une porte fermée... Vous avez compris l'expression, je veux parler d'une occupation de sillons par le RER qui ne permettrait plus un développement du TER régional venant des liaisons intervilles et des territoires ruraux. Il ne faut pas que la ruralité se sente frustrée par rapport à cette ambition qui n'est contestée par personne et qui est somme toute très légitime. Notre exercice consiste à conjuguer les deux. Comment allons-nous résoudre les problèmes de mobilité avec un développement du TER et le pass Bordeaux entre Libourne et Arcachon ? Comment, dans le même temps depuis d'autres endroits de cette région, le TER continuera-t-il d'accompagner les gens dans leur besoin de mobilité ?

Les chiffres évoqués par Renaud pour accompagner les gens dans leurs besoins de mobilité en termes de progression de fréquentations sont des chiffres que nous retrouvons sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Il n'y a pas un endroit où nous aurions une explosion de fréquentations, même s'il y a forcément des différences en matière de

niveau de mobilité, mais il y a aussi en même temps une progression générale de l'accès au TER sur l'ensemble de la région. Vous avez compris, mon alerte est celle de quelqu'un qui ne vit pas dans la métropole et qui côtoie beaucoup les territoires qui sont en dehors d'ici, et dont les habitants me disent : « Attention, Jacky, si l'on ne peut pas obtenir un sillon avec un TER qui va bien, car la place est prise », ce qui peut créer des situations conflictuelles. Je tenais à le dire, car nous voyons bien les difficultés commencer à poindre entre notre ambition de créer un service plus adéquat y compris sur les arrivées à Bordeaux le matin, et en même temps ce que nous permet les infrastructures.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Merci, Jacky. J'ai aussi une autre inquiétude. Je m'étais exprimé un peu comme vous sur la nécessité de la deuxième ligne ferroviaire, je vois aussi pour les régions un mur budgétaire. Par rapport à l'intervention de notre collègue Robert, nous voyons bien que nous avons les dotations qui ont été calculées, même si tous les ans il faut remonter par rapport à l'État, qui pourrait affecter nos ressources fiscales. Nous intervenons massivement sur les infrastructures, et là par rapport au réchauffement climatique et à notre ambition ferroviaire, nous allons nous trouver devant un mur budgétaire. Je le disais à François POUPARD à l'instant, nous devons reprendre une discussion des régions de France avec l'État sur le fait d'apurer les moyens des régions pour faire face à cette planification ferroviaire, que nous en ayons les moyens. Nous ne pouvons pas attendre simplement l'avis du président de la République. Ce que nous avons commencé au niveau de la TVA... Comme nous l'avons vu la recette est dynamique, mais je suis inquiet, je suis inquiet de ce mur budgétaire qui s'annonce, et qui par rapport à notre volonté et aux besoins des populations est très prégnant.

**N° 25**

Vote sur « CONVENTIONS DE FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION DE 15  
RAMES TER »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOpte À L'UNANIMITE**

**26 – TRANSFERT DE COMPETENCES ET CONVENTIONS D’AFFRETEMENT AVEC  
LES AUTORITES ORGANISATRICES DE LA MOBILITE (AOM)**

**M. LE PRÉSIDENT.** — Nous passons au point sur le transfert de compétences et conventions d’affrètement avec les AOM. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est adoptée.

**N° 26**

Vote sur «TRANSFERT DE COMPETENCES ET CONVENTIONS  
D’AFFRETEMENT AVEC LES AUTORITES ORGANISATRICES DE LA MOBILITE  
(AOM) »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOpte À L’UNANIMITE**

## 27 – PORT DE BAYONNE : ADOPTION DE LA CHARTE D’ACCUEIL DES ENTREPRISES

**M. LE PRÉSIDENT.** — Le point 27 sur le port de Bayonne est présenté par Mathieu BERGÉ.

**M. BERGÉ.** — Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Je vais vous faire une présentation extrêmement rapide pendant laquelle nous vous projeterons une cartographie. Nous avons récupéré le port de Bayonne en 2007, il y avait à l’époque une méfiance, une défiance et un sous-investissement de cette infrastructure. Ce sont plus de 250 millions d’euros d’investissements publics et privés qui ont été faits sur le port de Bayonne, nous avons réussi à construire une gouvernance à partir du schéma directeur d’aménagement qui a été voté en 2013 à l’unanimité des collectivités membres du Comité stratégique territorial du port, à savoir les quatre communes du port, les deux départements, les deux intercommunalités, la Région et le délégataire en la personne de la CCI. Nous avons connu une époque où il était extrêmement difficile d’envisager l’implantation de projets industriels sur le port de Bayonne en lien avec des pulsions historiques avérées, et la crainte de la population d’un conflit d’usage entre l’activité économique, l’activité urbaine et la vie à proximité d’un port industriel. C’est pour cela que nous avons travaillé sur une charte d’accueil des entreprises qui fait que chaque projet d’implantation industrielle sur le port de Bayonne doit passer en comité stratégique territorial du port où siège à toutes les collectivités du territoire. Nous avons élaboré cette charte d’accueil avec l’ensemble des collectivités, c’est pour cela que dans le document qui vous a été transmis vous verrez le logo de l’ensemble des collectivités : les deux départements, la Région, les intercommunalités et la CCI, notre délégataire. La grille de lecture d’acceptabilité du projet d’implantation sur le port de Bayonne se résume en six points : le trafic maritime, car le modèle économique du port se base sur les tonnages qu’il va produire ; le foncier d’implantation qui était extrêmement rare en Pays basque, nous avons plus de fonciers industrialisables immédiatement sur le port de Bayonne qu’à l’échelle de l’ensemble du Pays basque ; le caractère portuaire et maritime de l’activité ; la santé financière de l’investisseur ; l’impact sur l’environnement et le lien (? 02 :35 :09) le port, ce qui nous a permis dans le passé de refuser l’implantation d’un méthaniseur géant qui prévoyait de traiter 500 000 tonnes de lisier hollandais, car cela ne correspondait pas à notre politique

environnementale ; l'impact sur l'emploi : le projet d'un laminoir à chaud s'est installé en suite directe de l'aciérie de l'Atlantique a créé plus de 150 emplois industriels supplémentaires, tout en ayant un impact en termes de gaz à effet de serre diminué puisque l'acier était traité à chaud, et non plus exporté vers un laminoir à La Corogne.

Voilà l'état d'esprit. Ce projet est adopté par l'ensemble des communes, des départements, des intercommunalités du territoire, et d'une méfiance, d'une défiance par rapport au port de Bayonne, nous avons aujourd'hui une bonne gouvernance politique et environnementale. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci, Monsieur BERGÉ. Avez-vous des commentaires ?

**M. DAMESTOY.** - Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Cette délibération n° 27 porte donc sur la charte d'accueil des entreprises du port de Bayonne. Dans votre édito, Monsieur le Président, vous indiquez que cette charte constitue un véritable outil d'aide à la décision qui permettra de répondre aux enjeux de développement du port. Ces enjeux sont d'ailleurs clairement évoqués : développer l'économie au bénéfice de son hinterland ; accroître le trafic maritime pour assurer l'avenir du port ; renforcer l'attractivité du port grâce à une revalorisation urbaine et environnementale. Enfin, nous sommes surpris que des enjeux plus importants d'ordre macro-économiques et géostratégiques n'y figurent pas.

Primo, quid de l'impact du port sur la balance commerciale de notre pays ? Pour rappel, celle-ci est déficitaire depuis 20 ans, et ne fait que se dégrader. Elle a même atteint moins 600 milliards d'euros en année glissante en juin 2022. Or, cette trajectoire n'est pas tenable : le transport maritime représentant 80 % du commerce mondial, il nous apparaît indispensable que nos ports, dont celui de Bayonne, réorganisent prioritairement leurs trafics dans le but d'avoir un bilan import-export qui nous est favorable.

Secundo, quid de la souveraineté énergétique ? Le conflit entre la Russie et l'Ukraine nous rappelle crûment que la dépendance énergétique vis-à-vis d'un autre pays est une immense faiblesse. Aujourd'hui, la très forte dépendance de l'Europe au gaz et au pétrole russe nous place dans une situation extrêmement délicate. Notre responsabilité vis-à-vis de l'Ukraine et devant l'histoire nous oblige tant que les canons résonneront et qu'un pouvoir totalitaire régnera au Kremlin, nos échanges avec la Russie devront se tarir. En parallèle, il va de soi que nous devons redévelopper de nouvelles stratégies en matière énergétiques,



et nos ports devront nous aider. Enfin, de notre point de vue, les énergies renouvelables produites localement indépendantes seront véritablement garantes de notre indépendance.

Tertio, quid de la souveraineté alimentaire de la souveraineté alimentaire ? Le conflit entre la Russie et l'Ukraine nous rappelle tout aussi crûment que la dépendance alimentaire vis-à-vis d'un autre pays est également une immense faiblesse. En ce qui me concerne, celle-ci s'exprime, en ce qui me concerne, principalement par le biais des engrais azotés utilisés en agriculture, et dont la Russie est le premier producteur mondial. Le développement de l'agriculture biologique devra nous permettre à terme de nous affranchir de cette dépendance tout en répondant aux enjeux sanitaires et environnementaux.

Quarto, quid de la lutte contre le changement climatique ? Ces dernières décennies, le développement du commerce international est allé de pair avec un accroissement des émissions de gaz à effet de serre liées au transport. Le développement du port de Bayonne ne serait pertinent que dans le cadre de la mise en place de circuits courts autant que possible qui se traduit par des relocalisations industrielles. Là encore, des stratégies sont à mettre en place au niveau du port et de son hinterland ; les capacités intermodales du port devront nous y aider.

Enfin, Monsieur le Président, la charte que vous soumettez au vote retient six critères d'évaluation pour juger de la pertinence d'implantation d'une nouvelle activité sur le port. Au regard des éléments de réflexion que nous venons de porter à votre connaissance, nous pensons que ces critères sont insuffisants et méritent d'être complétés, car ils laissent la porte ouverte à l'implantation ou à l'extension d'activités qui à nos yeux ne serait pas en phase avec le développement pertinent du port de Bayonne. En conséquence, Monsieur le Président, vous le comprendrez, notre groupe votera contre cette délibération. Monsieur le président, chers collègues, je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.** — C'est dommage, vous aviez bien commencé. Le port de Bayonne est plus exportateur qu'importateur. Ensuite, tous les ports de Nouvelle-Aquitaine travaillent sur des transitions énergétiques, notamment autour de l'hydrogène ; le port de Bordeaux est un peu en avance, le port de La Rochelle, le port de Bayonne y travaillent aussi. Par rapport à ce que vous avez évoqué, un point m'a surpris : pourquoi l'installation d'une aciérie électrique dans le port ? Je m'étais interrogé là-dessus, j'avais interrogé les responsables des deux entreprises, et en fait lorsque vous prenez une carte, justement pour répondre à votre préoccupation, vous savez que l'aciérie électrique fonctionne sur de la ferraille récupérée, et je ne comprenais pas pourquoi le port de Bayonne. Lorsque vous

prenez une carte France-Espagne, vous voyez que le port de Bayonne est au centre de ces deux pays, et cela diminue le trajet pour la ferraille récupérée que l'aciérie transforme... C'est non seulement de la transformation en acier, mais derrière c'est aussi le produit fini. Donc, nous avons raccourci considérablement le problème que vous évoquiez tout à l'heure. Bien entendu, cela ne peut pas être complètement parfait, mais nous allons dans ce sens, et ce qui marche c'est que c'est économique. Nous avons lié le raccourcissement des flux de matériaux avec la production de produits finis. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

**M. VERRIÈRE.** — Monsieur le Président, chers collègues, Notre groupe soutien évidemment la réindustrialisation du port de Bayonne, secteur stratégique participant au rayonnement de la région Nouvelle-Aquitaine. Cette charte d'accueil des entreprises va dans le sens du développement de l'économie portuaire au bénéfice de son air d'influence qui s'étend de Bayonne à Toulouse, et des Landes au Pays basque espagnol. L'implantation de nouvelles entreprises ne pourra donc qu'être bénéfique à l'économie locale. La mise en place d'une concertation sur la gestion du foncier portuaire disponible et d'un accompagnement des entreprises dans leur implantation nous semble tout à fait pertinente. Il est nécessaire que notre collectivité et celles qui participent au fonctionnement du port de Bayonne soient présentes pour que les entreprises puissent s'implanter et fonctionner de manière optimale avec un seul objectif : une économie locale en bonne santé.

Le site étant engoncé entre espaces naturels et urbains, il est normal d'avoir une attention particulière concernant les impacts environnementaux et technologiques. Mais je n'ai pas très bien compris pourquoi dans la délibération il est inscrit que la charte sera l'outil des ambitions de Néo Terra, alors que dans celle-ci Néo Terra n'apparaît nulle part. Je veux juste rappeler qu'il n'est pas nécessaire de mettre du Néo Terra partout, alors que le bon sens suffit à mener une politique respectueuse de ce site. Par ailleurs, nous soutiendrons le schéma directeur d'aménagement qui me sera proposé dans la délibération suivante. En votant cette charte, nous souhaitons simplement réaffirmer notre soutien aux entreprises industrielles dans leur implantation et leur développement sur ce secteur stratégique pour le territoire. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Merci, monsieur VERRIÈRE. Certes, vous n'êtes pas d'accord, mais Néo Terra est la colonne vertébrale de la politique régionale. Qu'il reste aujourd'hui dans notre société quelques climatosceptiques comme vous, mais ce n'est pas

l'avis de la grande majorité, de l'énorme majorité de cette assemblée ! Cela restera notre charte et nous continuerons d'avancer.

Deuxièmement, il y a eu, avant, une charte environnementale, que Mathieu BERGÉ a pilotée, pour une raison très simple. Allez parler aux riverains de port, parce que la ville s'est avancée sur le port, et nous devons être attentifs, comme les maires autour du port de Bayonne, à cette bonne coexistence entre des activités industrielles et le cadre de vie humain. C'est aussi compliqué que simple et évident.

**M. BERGÉ.** — Merci, Monsieur le Président. Au pouvoir de la parole, j'ai toujours préféré le pouvoir de l'action. Ce qui est particulièrement intéressant sur un territoire portuaire, c'est que nous voyons les vestiges du XIXe siècle, du XXe siècle et que nous voyons apparaître aujourd'hui le devenir industriel du XXIe siècle. Et je vais répondre, point par point, aux différents arguments de mon collègue d'Europe Écologie Génération, notamment sur la balance commerciale.

Concernant la balance commerciale, le président l'a expliqué, le port de Bayonne exporte plus qu'il n'importe, et sa vocation est toujours d'exporter davantage, car le port de Bayonne n'est pas un port commercial, c'est essentiellement un port industriel, c'est pour cela que nous parlons de charte d'accueil des entreprises. L'objectif est de permettre la relocalisation et de transformer sur le port de Bayonne. Nous répondons donc à cette question, et notamment le projet CELSA avec la construction du laminoir, mais également le laminoir des Landes, à renforcer un pôle sidérurgique de premier plan sur le port de Bayonne avec une économie 100 % circulaire : matières premières, 100 % de ferrailles recyclées, d'abord ressources locales Nouvelle-Aquitaine qui arrivent en camion, et après marché international qui arrive en bateau. Le groupe CELSA vient d'annoncer pour le mois de janvier un recrutement de 100 emplois industriels pour le port de Bayonne dans le cadre de ce pôle d'économie circulaire.

Sur la question de la souveraineté énergétique, nous avons lancé un appel à manifestation d'intérêt sur le foncier du port, nous avons huit réponses sur des projets d'hydrogène que nous sommes en train d'instruire pour choisir quel sera le meilleur projet d'hydrogène sur le port de Bayonne. Nous sommes en train de travailler avec la Communauté d'agglomération du Pays basque, je salue la vice-présidente en charge de l'économie maritime, à l'identification de zones pour une ferme houlomotrice productive. Deux zones de 2 km<sup>2</sup> ont été envisagées, nous imaginons le potentiel énergétique qui

aujourd'hui n'est pas fixe, mais la capacité envisagée pour amener de l'électricité se situe entre 5000 et 190 000 logements avec une ferme houlomotrice de 2 km<sup>2</sup>.

Concernant la souveraineté alimentaire, vous évoquez la question des engrais. Il faut savoir qu'aujourd'hui la consommation en France est de 10 millions de tonnes d'engrais, dont 80 % sont exportés, notamment d'Ukraine, de Russie ; il n'y a plus que neuf usines d'engrais en France. Quel est l'enjeu par rapport aux engrais en France et pour la souveraineté alimentaire ? Ce n'est pas tant le développement que la concentration, il se trouve que nous avons sur le port de Bayonne des usines d'engrais qui prévoient également dans le futur de passer à 20 % de fabrication d'engrais qui serait compatible avec le biologique. Nous sommes donc également dans l'accompagnement de la concentration et de la transformation des engrais dans notre port.

Sur la lutte contre le réchauffement climatique, j'ai évoqué les enjeux de la relocalisation industrielle. Pour ne rien vous cacher, nous travaillons également dans le cadre de projets liés au futur e-carburant en neutralité carbone à récupérer le CO<sub>2</sub> au niveau des usines du port de Bayonne, pour arriver à une neutralité carbone sur un port industriel qui est le port de Bayonne. Ce que je suis en train de vous décrire est le port du XXI<sup>e</sup> siècle : EMR, H<sub>2</sub>, récupération de CO<sub>2</sub>, économie circulaire, report modal. Il est dommage que vous ne vouliez pas nous accompagner sur ce projet. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Je vais mettre aux voix ce beau projet. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? C'est bien triste, mais ce projet est adopté.

**N° 27**

Vote sur «PORT DE BAYONNE : ADOPTION DE LA CHARTE D'ACCUEIL DES  
ENTREPRISES »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**28 – PORT DE BAYONNE : ADOPTION D'ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT POUR LE  
SECTEUR PORT AVAL SUR LA COMMUNE DE TARNOS – ENGAGEMENT D'ETUDES  
PREALABLES D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE**

**M. LE PRÉSIDENT.** — Nous passons maintenant au rapport n° 28.

**M. BERGÉ.** — Nous allons juste vous projeter une cartographie, je pense que vous avez vu le dossier. C'est la suite du schéma directeur d'aménagement de 2013, nous l'affinons, et nous sommes sur la partie du Port Aval, à Tarnos dans les Landes. C'est la partie que nous évoquerons comme le port industriel lourd avec le pôle sidérurgique, le pôle chimique et sur lequel nous sommes en train de faire un puzzle foncier pour permettre l'accueil de futures activités sachant que l'ensemble du foncier n'appartient pas à la Région. Du foncier appartenait encore au département des Landes avec qui nous travaillons extrêmement bien pour réaménager ce puzzle foncier, et il y a des fonciers privés qui appartiennent notamment au groupe CELSA et au groupe TIMAC AGRO. C'est le résultat de la négociation avec ces acteurs qui permet le développement de ce secteur industriel, et d'accueillir deux futurs sites industriels en lien avec ce que j'ai évoqué précédemment.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Merci. Monsieur le Maire.

**M. DEVEZE.** — Je ne suis pas intervenu sur la décision antérieure, mais je rejoins largement le propos de Mathieu BERGÉ et le vôtre, Monsieur le Président. Non seulement pour Bayonne, non seulement pour le bassin de vie de Bayonne, l'activité du port est déterminante, elle l'est aussi à l'intérieur des terres, et ainsi jusqu'à la frontière. Vous avez parlé fort à propos du retraitement des matériaux de récupération, tous ces matériaux venant du Pays basque sud étaient historiquement traités sur les ports du côté de Bilbao et ailleurs. Et c'est une chance pour nous d'avoir récupéré à travers CELSA le travail correspondant avec les emplois correspondants.

Je sais que des entretiens sont menés entre la Région et la chambre consulaire de Bayonne, et je pense qu'il est déterminant au terme de cette DSP qui venait à échéance en 2023 et qui a été reportée d'une année en raison de la pandémie. Je pense qu'il est déterminant que les négociations soient entrevues dans le cadre d'une forme de société portuaire, mais dans laquelle devrait figurer certes la Région, la chambre consulaire, mais également, je me tourne vers les élus de la Communauté d'agglomération du Pays basque et nous avons la chance d'avoir la vice-présidente avec nous, je pense qu'il est déterminant que la Communauté d'agglomération soit intégrée dans cette géographie, dans ces

discussions ; elle ne peut pas rester sur le port, non pas du chemin, mais de l'embouchure.  
Merci, de votre attention.

**M. DAMESTOY.** — Monsieur le Président, chers collègues. Cette délibération 28 présente les orientations d'aménagement du secteur port Aval de Bayonne, elle est en quelque sorte l'application concrète de la charte évoquée dans la délibération 27. Concernant cette zone portuaire, nous comprenons au vu des caractéristiques particulières, bord à quai, tirant d'eau, disponibilités foncières, qu'elle soit consacrée aux industries de transformation lourde. Nous comprenons aussi les logiques qui sous-tendent à l'implantation du laminoir des Landes ou encore la construction éventuelle d'usine d'hydrogène vert également évoquée. En revanche, nous sommes surpris de constater que l'essentiel des projets de développement de cette zone concerne en fait la filière engrais avec des extensions de TIMAC AGRO, de FERTINAGRO et l'implantation d'INTERFERTIL. Vous ambitionnez certainement d'atteindre un volume de trafic suffisant pour permettre au port de retrouver un équilibre financier qui fait actuellement défaut, malheureusement, nous craignons que ce choix soit une fuite en avant qui propulse le port vers un futur déjà obsolète. Nous nous trompons d'objectifs, en effet à nos yeux, cette filière engrais n'a pas d'avenir, car elle ne répond ni aux grands enjeux de souveraineté alimentaire évoqués il y a quelques instants ni aux grands enjeux environnementaux. D'autant, qu'elle est déjà responsable de pollutions aériennes dont sont victimes les habitants de Tarnos. Aussi, il ne nous paraît en aucun cas souhaitable d'investir massivement et durablement en faveur de ces secteurs d'activité. C'est pourquoi vous comprendrez, Monsieur le Président, que notre groupe votera contre cette délibération. Monsieur le Président, chers collègues, merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y a pas d'intervention, je vais laisser monsieur BERGÉ conclure.

**M. BERGÉ.** — Je n'aime pas les postures, les caricatures sur le port de Bayonne. Dire que l'essentiel de ce schéma est l'engrais... Nous sommes en train de parler de 1,5 ha sur FERTINAGRO et 1,7 ha sur Bayonne Manutention, sur un projet d'aménagement de plus de 35 hectares de foncier. De plus, le projet FERTINAGRO a pour but d'accueillir leur filière bio. En réalité, c'est de la caricature, comme systématiquement ces questions portuaires. Venez nous aider à travailler sur la dépollution des sols ! Venez nous aider à fabriquer de l'hydrogène ! Venez nous aider à faire de la captation carbone ! C'est là-dessus que vous attendent vos électeurs ! C'est là-dessus que nous vous attendons ! Nous ne vous attendons pas sur les postures. Moi, je vous invite à venir travailler, j'ai travaillé avec une de vos

collègues de votre parti qui était présidente du S3 pays du Port avec qui nous avons avancé main dans la main sur ces dossiers. Il y a une urgence environnementale, il est temps d'agir, arrêtez d'être dans la caricature. Que voulez-vous ? Qu'en attendant la transition, nous continuions à importer les engrais, que nous n'accompagnions pas les entreprises qui produisent sur notre territoire à transformer et aller vers le bio. Que voulez-vous faire ? Passez à l'action, nous vous attendons ! Moi, je vous ai attendu, vous n'êtes pas arrivés, alors je suis parti.

**M. LE PRÉSIDENT.** — C'était le cri du cœur.

**M. DAMESTOY.** — Monsieur le Président, je veux apporter une réponse très brève. Je connais très bien Mathieu, nous nous entendons bien, nous pouvons travailler ensemble. Nous devons nous mettre autour de la table et nous participerons à tous les groupes de travail sur le sujet. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? *Bis repetita.*

**N° 28**

Vote sur « PORT DE BAYONNE : ADOPTION D'ORIENTATIONS  
D'AMENAGEMENT POUR LE SECTEUR PORT AVAL SUR LA COMMUNE DE  
TARNOS – ENGAGEMENT D'ETUDES PREALABLES D'OPPORTUNITE ET DE  
FAISABILITE »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

**ADOPTE À LA MAJORITE**

## 30 – PROLONGATION DE LA FEUILLE DE ROUTE REGIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE

**M. LE PRÉSIDENT.** — Je passe la parole à Thibault BERGERON pour une présentation rapide des écoles de la deuxième chance.

**M. BERGERON.** — Monsieur le Président, chers collègues. La crise sociale, l'inflation mettent à mal une partie de notre jeunesse déjà fragilisée par la crise sanitaire, nous constatons une recrudescence du nombre de jeunes qui ne sont ni en formation ni en emploi. Ils accumulent souvent d'importantes problématiques sociales et familiales. Notre responsabilité est d'accompagner ces jeunes dont l'insertion professionnelle est menacée et semée d'embûches. La région Nouvelle-Aquitaine forte de son réseau de partenaires mène avec persévérance un travail colossal pour les réintégrer dans un cursus de formation initiale ou professionnelle. Je salue d'ailleurs l'action du réseau des missions locales Nouvelle-Aquitaine qui fournit un excellent travail d'accompagnement de proximité des jeunes Néo-Aquitains sur tous nos territoires. Depuis 2019, notre Région soutient quatre écoles de la seconde chance : celle de Gironde, celle de la Charente et du Poitou, celle de Dordogne et celle des Pyrénées-Atlantiques. Une cinquième école est en cours de création dans le Limousin avec l'appui des acteurs du territoire et des services de la Région dont je salue le travail. Les écoles de la seconde chance se distinguent par une pédagogie alternative avec une approche différenciée par des projets sociaux, culturels et citoyens. Ces jeunes en rupture avec le système scolaire ont besoin de retrouver la confiance nécessaire à la réalisation de leur projet. Dans les E2C, nous pratiquons du cousu main, l'accompagnement est renforcé et individualisé. Les jeunes sont suivis en moyenne six mois avec l'objectif final d'acquérir les compétences de base nécessaires à une réintégration dans le système scolaire ou l'insertion dans la formation professionnelle ou vers l'emploi directement. Bien sûr, cet objectif ne peut être rempli sans un travail sur l'estime de soi et sur les freins périphériques.

Parmi les 643 jeunes accompagnés cette année par les quatre écoles de la deuxième chance de Nouvelle-Aquitaine, il est intéressant de noter que 40 % ont intégré une formation, et que 24,5 % sont allés vers l'emploi. En 2019, la région Nouvelle-Aquitaine a adopté la feuille de route pour le développement des écoles de la deuxième chance pour la période 2019–2023, et il est intéressant de noter que sur cette période, la progression des entrées en Nouvelle-Aquitaine est de l'ordre de 16,75 %.

Forts du succès de leurs actions et de l'impact positif sur les territoires, nous vous proposons, mes chers collègues, aujourd'hui, de prolonger cette feuille de route jusqu'en décembre 2023 dans l'attente de l'adoption du CPRDFOP qui viendra façonner notre



nouvelle stratégie régionale de formation. Elle est essentielle pour l'accompagnement des jeunes Néo-Aquitains, elle va permettre un maillage territorial plus dense des écoles de la seconde chance, et ainsi diminuer les inégalités territoriales et préserver l'égalité des chances auxquelles nous sommes toutes et tous si attachés. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Merci, Thibault. Avez-vous des remarques ?

**Mme MAGNE.** — Merci, Monsieur le Président. Pierre BOURDIEU disait que la jeunesse n'est qu'un mot, rappelant, je cite : « *On est toujours le vieux ou le jeune de quelqu'un* » et finalement chacun vit la transition de l'enfance à l'âge adulte à sa manière et acquiert son autonomie à son rythme. L'entrée dans la vie active est de moins en moins un processus linéaire, le contexte économique, social et institutionnel pèse sur les trajectoires dont la dynamique est plus incertaine faite de moments de rupture, d'adaptation et de remise en question. C'est pourquoi nous soutenons tous les projets qui visent à favoriser l'insertion sociale et professionnelle, et nous voterons donc cette prolongation pour 2023 de la feuille de route pour le développement des écoles de la deuxième chance.

Il y a quatre points cependant sur lesquels je voudrais revenir rapidement. D'ici la prochaine échéance, pourrions-nous avoir un bilan qualitatif et quantitatif de la feuille de route 2019–2022 qui prévoyait notamment une harmonisation du fonctionnement des écoles, le développement de partenariats avec le monde de l'entreprise et les acteurs de l'insertion, ou encore une sécurisation de la sortie des jeunes bénéficiaires du dispositif ?

Je note avec beaucoup d'intérêt l'ouverture à venir en Haute-Vienne et en Creuse d'une école de la deuxième chance. Cela a le mérite d'enrichir le maillage territorial et d'équilibrer le réseau sur tout le territoire néo-aquitain. Pouvez-vous me donner davantage d'informations sur ce projet appelé à naître en Limousin ?

En outre, concernant la sécurisation du financement, nous savons que la gestion financière de ces écoles est le frein principal au développement du dispositif. Nous savons aussi que la complexité du concours financier du fonds social européen a affecté la stabilité financière de ces structures, l'engagement financier de l'ensemble des parties prenantes est donc assuré pour l'avenir.

Enfin, la juxtaposition des programmes d'insertion sociale et professionnelle nuit finalement, malheureusement à la lisibilité et à l'accessibilité de ces dispositifs : 1 jeune 1 solution, les microlycées, les écoles de production, les établissements pour l'insertion de l'emploi, et les écoles de la deuxième chance, entre autres. Ce sont autant de portes d'entrée pour accéder à une formation qualifiante et intégrer le marché du travail, mais ce sont des portes qui peuvent être difficiles à pousser si l'on ne sait vers lequel de ces dispositifs s'orienter. Est-il prévu, et, je pense, en particulier au Limousin où il semblerait que

le dispositif s'installe prochainement, une communication spécifique pour faire connaître ce programme encore méconnu, mais qui gagnerait à l'être davantage ? Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Merci. Monsieur GUERIT.

**M. GUERIT.** — Monsieur le Président, chers collègues, les écoles de la deuxième chance comme les EPIL ou autres dispositifs à destination de l'insertion des jeunes décrocheurs particulièrement nombreux en Nouvelle-Aquitaine sont des initiatives louables dans leurs objectifs. Cependant, nous sommes surpris de vous voir quasiment vous féliciter de leur dynamisme et de leur succès auprès des jeunes toujours plus nombreux à y recourir. Nous, nous ne nous en réjouissons pas, car chaque jeune qui entre dans une école de la deuxième chance est une preuve supplémentaire de vos échecs. J'ai déjà eu l'occasion de le dire lors d'une précédente séance plénière, nous dépensons beaucoup plus d'énergie et de moyens à tenter de raccrocher les décrocheurs plutôt que d'empêcher ces décrochages. Et la raison est simple : vous refusez d'ouvrir les yeux sur le naufrage de l'éducation nationale ! Pourtant, nous le dénonçons depuis des années, et toutes les études démontrent que plus nous suivons l'aventure pédagogique via l'égalitarisme contre-productif, plus le niveau des élèves baisse drastiquement, et plus les décrocheurs sont nombreux. Le décrochage n'est pas le mal, mais un symptôme d'une école malade depuis des décennies. Nous, nous avons le courage de dire qu'il faut la réformer en profondeur, revenir à l'apprentissage des savoirs fondamentaux, mettre un terme aux collèges uniques et ouvrir la voie à l'apprentissage dès 14 ans, plutôt que de maintenir des enfants dans un système qui n'est tout simplement pas fait pour eux, créant ainsi les conditions d'un mal-être, et de la fracture avec notre système éducatif. Et malheureusement, en regardant de plus près les activités de ces écoles de la deuxième chance, nous nous rendons compte que certaines sont plutôt des écoles de la « deuxième erreur ». Par exemple, mes chers collègues, lorsqu'il est dit que ces écoles ont vocation à réinculquer les savoirs fondamentaux, mais dès que nous faisons un tour sur leurs réseaux sociaux, nous tombons sur des visites de stades, des après-midis de jeux de société, des cours de djembé ou encore des ateliers massages et gommages. Il y a quand même de quoi s'interroger sur leur utilité, surtout au regard de leur coût.

Autre dérive identique à celle de l'éducation nationale, même si des structures sont exemplaires sur ce point, c'est l'extrême politisation d'un certain nombre de ces écoles. Quand vous avez une école qui invite la communautariste Danièle OBONO pour parler aux élèves, quand vous avez une responsable de l'école de Bordeaux qui s'est vantée d'y avoir inscrit des clandestins en violation totale du cadre réglementaire de ces écoles, nous sommes en droit de réclamer davantage de contrôle sur ce qu'il s'y passe. Je ne parle ni des

innombrables modules sur le vivre ensemble et sur la prétendue discrimination pour alimenter le discours victimaire, ni des quotas imposés de jeunes issus des quartiers prioritaires. Je ne parle pas non plus des résultats bien plus contrastés que vous voulez bien nous présenter. Je ne parle pas enfin des nombreux rapports cinglants qui démontrent l'inefficacité de l'empilement des différents dispositifs de réinsertion des jeunes plus concurrents que complémentaires.

En résumé, autant nous approuvons l'objectif de ces écoles, autant nous reconnaissons le travail de grande qualité d'une majeure partie d'entre elles, nous ne pouvons pas apporter notre soutien à l'ensemble de ces dispositifs au regard de grandes défaillances et de ce que je viens de citer. Nous voterons donc contre cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Et vous voulez être présent dans les conseils d'administration des lycées !

**M. GUERIT.** — Justement, Monsieur le Président, c'est pour avoir un œil sur ce qu'il s'y passe.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Comme vous êtes enregistrés, s'il y a d'autres débats, je passerai votre propos.

J'ai une autre réponse : moi, je me bats pour que l'éducation soit régionalisée.

**Mme BOURREL.** — Pour notre part, nous saluons la prolongation de ce dispositif qui démontre dans l'ensemble de bons résultats, et qui fut bénéfique pour un grand nombre de jeunes invisibles et en dehors des radars. Nous nous réjouissons également de l'ouverture prochaine des deux nouvelles écoles de la deuxième chance en Creuse et en Haute-Vienne ; nous espérons que d'autres suivront bientôt. Nous constatons qu'après avoir été particulièrement critiques envers la politique gouvernementale, vous collaborez de gaieté de cœur avec l'État sur le suivi de cette feuille de route. Il s'agit en effet d'un pilotage partenarial au sein duquel l'État a une place importante puisqu'il s'implique dans le déploiement des écoles avec pour objectif le développement du réseau, sans pour autant se substituer aux compétences et aux financements des régions ; nous tenions à le souligner.

Par ailleurs, il est primordial de faire preuve de vigilance concernant les risques de ruptures de parcours de ces jeunes. Étrangement, vous n'en faites pas état dans cette délibération, pourtant si nous pouvons bien évidemment nous réjouir du nombre de sorties positives, nous ne devons pas pour autant oublier que 40 % d'entre eux ne trouvent pas de solutions après leur intégration en école de la deuxième chance. En n'y portant aucun intérêt dans cette délibération, vous contribuez à les invisibiliser une nouvelle fois. C'est la raison

pour laquelle notre groupe défend la nécessité de sécuriser les parcours professionnels des jeunes en offrant des parcours d'accompagnement sans coupure ni rupture, comme dirait mon collègue Daniel DARTIGOLLES. D'autant, comme il est indiqué dans la délibération, 70 870 jeunes de 16 à 25 ans demeuraient inscrits à Pôle Emploi au troisième trimestre 2022 en Nouvelle-Aquitaine. Il y a donc un réel besoin d'aller chercher un nouveau public pour cette prolongation des écoles de la deuxième chance, de même qu'une collaboration plus étroite avec les autres acteurs de l'orientation et de l'emploi serait souhaitable afin d'élargir le public de ces écoles. Aussi, vous comprendrez aisément notre étonnement qu'il ne figure aucune mention d'une nécessaire complémentarité avec les dispositifs analogues tels que les établissements pour la réinsertion dans l'emploi, le service militaire volontaire ou les écoles de production. L'objectif similaire d'aider les jeunes à intégrer le marché du travail ou à accéder à une formation qualifiante, mais des types d'accompagnement différents et complémentaires. Le bilan est là aussi très positif et chacun de ces dispositifs a augmenté sa capacité d'accueil au fil des années. La mise en commun des ressources est une communication collective, et une communication collective nous semble donc pertinente.

Enfin, nous nous devons de souligner le succès des dispositifs étatiques en faveur de l'emploi des jeunes. À lire la délibération, il semblerait que vous l'ayez oublié ou peut-être est-ce une volonté ; quoiqu'il en soit, ces politiques doivent être elles aussi saluées. Le plan 1 jeune 1 solution, ce sont deux millions de jeunes accompagnés rien qu'en 2022. L'aide de 6 000 euros qui a été reconduite visera un million d'apprentis. Le Contrat Engagement Jeune semble, lui aussi, sur la voie de la réussite. Sur les 170 000 bénéficiaires, 83 % indiquent avoir gagné en autonomie, et 90 % recommanderaient le programme à un proche.

*In fine*, le taux de chômage des jeunes ne cesserait de diminuer sous la barre de 16 % alors qu'il était à 20 % en 2019. À mesure que ces dispositifs se développent, en plus des jeunes, cela bénéficie également aux secteurs en tension vers qui ces jeunes se dirigent de plus en plus. Il est d'ailleurs regrettable qu'un tel ciblage ne soit pas évoqué au sein de la délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Je vous félicite pour votre brillante défense du gouvernement. (*Rires*) Avez-vous lu l'article dans *Libération* il y a quelques jours sur le scandale de la recentralisation de l'apprentissage avec les boîtes privées qui traitent les apprentis comme les vieux chez ORPEA ? Est-ce que vous l'avez lu ? Je l'espère.

**Mme GAGNEUR.** — Monsieur le Président, mesdames et messieurs, chers collègues, je fais un petit rappel historique : la première école de la deuxième chance a été créée à Marseille en 1997, initiative dont Édith CRESSON fût l'instigatrice et porteuse de projet en

décembre 1995 lors du sommet des chefs d'État de Madrid, à la suite de la présentation de son livre blanc, *Enseigner et apprendre, vers une société cognitive*. Il s'agit d'un dispositif existant dans tous les états membres de l'Union européenne. La forme juridique de ces écoles est le plus souvent associative et bénéficie d'un financement tripartite à égalité par la région porteuse du projet, l'État et le Fonds social européen.

Les objectifs n'ont que peu varié depuis la création des E2C, il s'agit de lutter contre le décrochage scolaire en apportant un soutien et un accompagnement aux populations fragilisées par les difficultés sociales. Les écoles de la deuxième chance donnent l'opportunité d'une insertion sociale et/ou professionnelle à des jeunes qui ont quitté le système scolaire depuis plus d'un an, parfois encore mineurs, en n'étant pas ou très diplômés. En France, ils sont environ 140 000 dans cette situation chaque année, avec le plus souvent outre des problématiques sociales, des freins périphériques importants : logement, mobilité, restauration, garde d'enfants, rupture familiale, mais surtout, une défiance et un rejet des institutions traditionnelles.

Nous ne pouvons que relever l'importance de telles structures alors que l'éducation nationale a publié il y a peu son classement des indices de position sociale (IPS) par établissement scolaire. Si la région est plutôt dans la moyenne, il faut noter de fortes disparités. À titre d'exemple, la Charente ne se classe qu'en 89<sup>e</sup> position sur le plan national sur 101 départements, nous sommes dans le dernier cinquième du classement comprenant les territoires les plus fragiles, et notamment Mayotte. Nous comprendrons qu'avec de telles données, les écoles de la deuxième chance de Nouvelle-Aquitaine ont peu de chance de se retrouver à court de public. Là, les jeunes auront la possibilité, cette fameuse deuxième chance, quoi qu'en pensent nos collègues du RN, de quitter cette caste invisible ; ce terme est infamant, mais cela décrit pourtant bien leur condition et leur ressenti. Mise à niveau en français, et je dis bien mise à niveau, en maths et en informatique, stages dans les entreprises qui œuvrent en partenariat avec les écoles de la deuxième chance, levée de freins périphériques et surtout élaboration de projet professionnel individualisé avec chaque fois que nécessaire l'orientation vers une formation. C'est cette prise en charge globale et bienveillante, cette absence de jugement sur leur situation qui explique sans conteste la réussite des jeunes accompagnés. Ils dépassent leurs échecs, leurs limites souvent subjectives, et surtout les jugements sociétaux sur leurs origines et leurs parcours. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Merci beaucoup. Je rappelle qu'il s'agit de la feuille de route-école de la deuxième chance, mais par ailleurs il existe d'autres dispositifs : les microlycées, la plateforme que nous avons mis en place pour la persévérance scolaire, toutes les actions que nous menons sur les formations, l'orientation, en récupération de retard. Thibault, je vous laisse répondre aux questions posées.

**M. BERGERON.** — Merci, Monsieur le Président. Tout d’abord, cette délibération comporte beaucoup d’indicateurs ; s’il en manque quelques-uns, nous veillerons à les ajouter pour la prochaine mouture.

Évidemment, nous veillons à ne pas travailler en silo entre les différentes structures, mais davantage en latéralité et en connexion ; c’est un des enjeux que nous avons sur la rédaction du nouveau CPRDFOP.

Pour revenir sur le dossier du Limousin, la Région est à l’initiative de la remise en perspective de cette E2C, de la relance de ce projet. Nous en sommes à une troisième réunion en l’espace de trois à quatre mois avec tous les financeurs pour que le projet soit bien ficelé et bien cadré, et nous aurons la production au premier semestre d’une AMI pour lancer cette école de la seconde chance. À ce moment-là, il y aura une communication spécifique pour qu’elle soit bien identifiée sur le territoire.

Quant à monsieur GUERIT, je le laisse à sa vision crépusculaire et caricaturale de l’éducation nationale, et à la dérive affligeante de son discours. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Je mets aux voix ce rapport. Qui est d’avis de l’adopter ? Qui s’abstient ? Qui est contre ? Ce rapport est adopté.

**N° 30**

Vote sur « PROLONGATION DE LA FEUILLE DE ROUTE REGIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L’ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

**ADOpte À LA MAJORITE**

**31 – FORMATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES PLACÉES SOUS-MAIN DE JUSTICE : PROLONGATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE BORDEAUX**

**M. LE PRÉSIDENT.** — Nous passons au rapport 31 sur la formation professionnelle des personnes placées sous-main de justice. Ce rapport est présenté par Delphine EYCHENNE.

**Mme EYCHENNE.** — Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Depuis 2015, la formation professionnelle des personnes détenues est une compétence des conseils régionaux qui établissent les plans de formation conjointement avec les directions intergénérationnelles des services pénitentiaires. C'est une convention de partenariats qui fixe les conditions de fonctionnement du service public régional de la formation au sein des établissements pénitentiaires, convention que nous vous proposons de prolonger ici.

En effet, cette convention de partenariats avec l'EDISP est renouvelée tous les deux ans et arrive à terme le 31 décembre. Cependant, l'élaboration du CPRDFOP pour 2023-2027 va décliner une nouvelle stratégie régionale de formation. Il est donc convenu entre les parties de prolonger l'actuelle convention afin de mettre en cohérence la prochaine contractualisation avec la future stratégie régionale de formation sur la période 2022-2024. La Région a lancé un marché de formation professionnelle mobilisant, avec l'appui du FSE, un budget de 12,5 millions d'euros se déclinant par 80 actions de formation dans 12 secteurs d'activité, principalement en tension, ce qui rejoint l'avenant n° 2 au pacte que nous avons adopté en février dernier pour 2430 places de formation certifiante.

La formation est un levier essentiel pour l'insertion et la réinsertion, notamment lorsque nous savons que 52 % des personnes placées sous-main de justice n'ont pas de diplômes à leur entrée en formation, d'autant plus que 50 % des sortants ne récidivent pas lorsqu'ils ont été formés lors de leur détention. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Merci. Y a-t-il des observations ? M. GUERIT, il serait dommage de ne pas vous entendre.

**M. GUERIT.** — Monsieur le Président, chers collègues, même si je tiens à rappeler que la fonction première de la prison est de sanctionner des individus dangereux et de protéger la société en les mettant à l'écart — chose que nos politiques pénales laxistes ont trop souvent tendance à oublier — nous ne sommes pas insensibles à la question de la réinsertion des détenus et des personnes sous-main de justice.

La prison n'est pas la fin d'un parcours, il y a un « après », et nous devons bien entendu agir pour faciliter la réussite de leur sortie et de leur réinsertion aussi bien sociale que professionnelle. La formation tient en cela un rôle majeur quand nous savons que près d'un détenu sur deux n'a aucun diplôme, nous rejoignons donc l'esprit de cette délibération, et particulièrement votre volonté de les diriger vers les métiers en tension.

Cependant, il y a un mais, et puisque Monsieur le Président, vous commencez à bien me connaître, vous voyez forcément où je veux en venir. Favoriser la réinsertion, oui, mais pas de n'importe quel détenu. Or, il y a un énorme oubli dans votre convention qui est la priorité nationale : les 25 % d'étrangers du centre de détention de Neuvic ou les 35 % de détenus étrangers de la prison de Gradignan qui n'ont pas vocation à être réinsérés, mais à être expulsés. Comment pourrait-il en être autrement ? Comment pourrions-nous continuer d'accepter sur notre sol des individus qui commettent un crime ou un délit pour seul remerciement à l'hospitalité que nous leur offrons ? Et je ne vous rappellerai qu'une seule chose : l'expulsion des délinquants et criminels étrangers à l'issue de leur peine est soutenue quasi unanimement par les Français. En atteste par exemple un sondage CSA de septembre 2021 où 88 % des personnes interrogées disent soutenir cette mesure de bon sens. Donc, pardonnez-moi de vous dire que les ultras minoritaires dans l'opinion, ce sont vous ! Au Rassemblement national, nous serons cohérents avec cette grande aspiration populaire et là, encore nous voterons contre cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT.** — J'ai retrouvé ou l'on m'a fait retrouver un texte, je vais me permettre de vous le lire, et vous me direz, parce qu'il est intemporel, qui a prononcé ces paroles.

*« Ce qu'il faut dire aux Algériens, ce n'est pas qu'ils ont besoin de la France, mais que la France a besoin d'eux. C'est qu'ils ne sont pas un fardeau ou que s'ils le sont pour l'instant, ils seront au contraire la partie dynamique et le sang jeune d'une nation française dans laquelle nous les aurons intégrés. J'affirme que dans la religion musulmane, rien ne s'oppose au point de vue moral à faire du croyant ou du pratiquant musulman un citoyen français complet, bien au contraire. Sur l'essentiel, ces préceptes sont les mêmes que ceux de la religion chrétienne, fondement de la civilisation occidentale. D'autre part, je ne crois pas qu'il existe plus de race algérienne que de race française. Offrons aux musulmans d'Algérie l'entrée, l'intégration dans une France dynamique au lieu de leur dire comme nous le faisons maintenant, vous nous coûtez très cher, vous êtes un fardeau. Disons-leur, nous avons besoin de vous, vous êtes la jeunesse de la nation. »*

Savez-vous qui a prononcé ces mots ?



**M. GUERIT.** — Monsieur le Président, je crois que nous ne parlons pas de la même chose.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Vous parlez des étrangers.

**M. GUERIT.** — Non, nous ne parlons pas de n'importe quel étranger. Je vous parle des étrangers qui ont commis des crimes et des délits sur notre sol. J'aurais pu tenir, moi-même, Monsieur le Président, le discours que vous venez de prononcer.

**M. COLOMBIER.** — Tu fais des effets de manche, nous connaissons la tactique.

**M. GUERIT.** — Nous ne parlons pas de la même chose.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Savez-vous qui a prononcé ces mots ? Jean-Marie LE PEN...

**M. GUERIT.** — À quel moment est-ce que je parle de religion ?

**M. LE PRÉSIDENT.** — Jean-Marie LE PEN ! Jean-Marie LE PEN !

**M. COLOMBIER.** — Cela prouve donc Monsieur le Président qu'il n'est pas rare que... Je te remercie de l'avoir cité, cela montre bien que vos accusations sont totalement fausses.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Madame GAGNEUR.

**Mme GAGNEUR.** — Je vais être très brève. La réinsertion des détenus même étrangers est une stricte application de la loi. Vous savez ces lois que les récentes affaires judiciaires dont vous faites l'objet risquent de vous amener à tester prochainement ces fameuses formations pour détenus. Je vous souhaite une bonne fin de journée.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Ce n'est pas bien, ça, je ne peux pas l'apprécier...

**M. GUIBERT.** — Est-ce que vous pouvez préciser les accusations ?

**M. LE PRÉSIDENT.** — Ces paroles qui ont été prononcées sont retirées. Je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Le rapport est donc adopté.

**N° 31**

Vote sur « FORMATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES PLACEES  
SOUS-MAIN DE JUSTICE : PROLONGATION DE LA CONVENTION DE  
PARTENARIAT ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA DIRECTION  
INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE BORDEAUX »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
  
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTE À LA MAJORITE**

**32 – FEUILLE DE ROUTE POUR L’ACTION EUROPEENNE, TRANSFRONTALIERE  
ET INTERNATIONALE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE 2023-2028**

**34 – COOPERATION INTERNATIONALE : ACCORD-CADRE TRIENNAL DE  
COOPERATION DECENTRALISEE AVEC LA REGION ITASY À MADAGASCAR  
(2023-2025)**

**33 – POLITIQUE REGIONALE D’APPUI AUX INITIATIVES LOCALES DE  
SOLIDARITE INTERNATIONALE**

**M. LE PRÉSIDENT.** — Nous avons maintenant trois dossiers, et je vais demander à Pascal de les présenter s’il est d’accord, car cela entre dans sa délégation. Je laisse la parole à Pascal DUFORESTEL.

**M. DUFORESTEL.** — Merci, Monsieur le Président. Après, Jean-Marie LE PEN, j’ai la lourde tâche de vous présenter trois délibérations qui s’articulent.

Pour la première, je suis le porte-voix de mes collègues, Isabelle BOUDINEAU et Mathieu BERGÉ, puisqu’il s’agit de la feuille de route pour l’action européenne, transfrontalière et internationale de la Nouvelle-Aquitaine. À la mesure de cette feuille de route qui a été ramassée en moins de 10 pages pour parler de nos actions dans le monde, je vais simplement évoquer, puisque vous avez eu accès à cette feuille de route, le fait qu’elle s’inscrive dans une double démarche. D’une part, dans une démarche de continuité, car pour faire de la coopération, il faut de la continuité. Vous avez rappelé, président, en ouverture de cette séance l’action durable, exemplaire et reconnue comme telle à l’échelle internationale qui est faite à Madagascar. Cette feuille de route s’inscrit délibérément dans cette continuité et en même temps dans la souplesse pour s’adapter au contexte géopolitique, s’adapter aux nouveaux enjeux, et notamment à nos enjeux Néo Terra qui se lisent à la lumière des enjeux ODD des Nations Unies. Cette feuille de route s’inscrit volontairement dans cette double démarche de durabilité et de souplesse. Et pour l’incarner, j’enchaîne directement sur la convention triennale de coopération avec la région d’Itasy à Madagascar.

Cette convention est l’incarnation de cette durabilité et de la capacité que nous avons de nous inscrire dans le développement d’une région amie puisque depuis 15 ans le travail exemplaire mené sur place a permis de former plus de 5000 paysans dans la région, mais

également, et je salue le travail récent qu'a fait la DATAR sur le sujet, de renforcer les démarches institutionnelles de décentralisation dans la région d'Îtasy avec les communes et les intercommunalités de la région. Sans oublier les actions de formation agricole qui sont exemplaires et reconnues comme telles par de nombreux partenaires dans cette coopération exemplaire.

Pour finir, la troisième délibération concerne notre appui aux initiatives locales de solidarité internationale.

À l'image d'échanges que nous avons dans cette assemblée, nous voyons bien que l'éducation à la citoyenneté est une constante que nous devons avoir. Nous nous appuyons sur le maillage des associations qui dans nos communes font un travail conséquent et important pour s'ouvrir au monde. Nous avons essayé de les concentrer dans des appels à projets encore plus puissants afin de créer un effet levier partout dans le monde avec moins d'émiettement, et nous avons coconstruit ces appels à projets avec nos partenaires afin qu'ils soient pertinents et efficaces partout dans le monde, comme le sont nos actions de solidarités internationales que nous menons avec ces partenaires dans le monde entier.

Voilà de la manière la plus concise possible la présentation d'une dizaine de pages, des heures de travail avec l'ensemble des partenaires, les collègues et les services concernés.

*Sous la présidence d'Andréa BROUILLE, 1<sup>re</sup> Vice-Présidente En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

**Mme BROUILLE.** — Merci, Pascal. Y a-t-il des demandes d'interventions ?

**Mme LATUS.** — Madame la Présidente, chers collègues. Mon intervention transversale portera sur les trois délibérations liées à votre politique de coopération internationale. Même si ce n'est pas la première fois que vous nous proposez ce genre de dossier, nous sommes chaque fois scandalisés que vous dépensiez autant d'argent public dans une politique qui ne relève pas des compétences de la région, n'apporte absolument rien aux Néo-Aquitains, et constitue ainsi un énorme gaspillage. Dire que votre feuille de route 2023-2028 vise à renforcer le poids économique et financier de cette politique relève de l'indécence la plus totale en pleine période de crise ou nombre de Néo-Aquitains se demandent s'ils pourront se chauffer cet hiver.

Quand nous voyons les objectifs de la feuille de route présentée, nous alternons entre des formules pompeuses ne voulant presque rien dire, comme « être une région inclusive, solidaire et durable », et les priorités d'inspiration européistes et mondialistes, tout cela recouvert de principes pseudo-écologiques issus de Néo Terra. Plutôt que de se préoccuper de l'Europe, voire du monde entier, vous feriez mieux de vous occuper des Néo-Aquitains

qui ont un grand besoin de l'aide de la Région, n'en déplaie à vos rêves d'Eurorégion. Les élus du groupe Rassemblement National restent eux fidèles à ce principe de bon sens : chaque euro dépensé par notre région doit servir uniquement les intérêts des Néo-Aquitains. En fait, votre projet est comme d'habitude purement idéologique. Il s'agit encore une fois de promouvoir l'Union européenne, et je vous cite « l'éducation à la citoyenneté mondiale » ; en résumé, défendre et inculquer votre vision mondialiste, le tout aux frais du contribuable.

Votre vision est même parfois teintée de néo-colonialisme quand vous proposez dans le cadre de l'accord de coopération avec la région Itasy à Madagascar de professionnaliser le monde paysan local à travers une formation agricole. Est-ce à dire que les habitants locaux ont besoin de la région Nouvelle-Aquitaine pour apprendre le métier de paysan ? Que de paternalisme pour un exécutif qui se prétend humaniste !

Enfin, nous ne pouvons que dénoncer le soutien financier massif accordé aux initiatives dites de solidarité internationale qui relèvent surtout de l'idéologie gauchiste la plus caricaturale. En réalité, cette politique permet surtout à l'exécutif socialiste de subventionner grassement de nombreuses associations de gauche et d'extrême gauche, comme le RATSI et bien d'autres, sans aucun lien avec les intérêts des Néo-Aquitains.

Dans la délibération concernée, vous estimez le coût de cette seule politique de solidarité internationale à 665 000 euros par an. En y ajoutant l'ensemble de la politique de coopération qui inclut les multiples conventions avec Madagascar, le Maroc, le Vietnam ou encore le Burkina Faso, ce sont des millions d'euros qui sont dépensés chaque année en pure perte pour satisfaire vos lubies internationalistes. C'est tellement facile de se prétendre généreux quand il s'agit de dépenser l'argent du contribuable. Ainsi, vous l'aurez compris, nous sommes pleinement opposés à votre politique de coopération internationale, et nous voterons donc contre ces trois délibérations. Je vous remercie.

**Mme BROUILLE.** — Madame LATUS, je veux juste vous rappeler que la coopération décentralisée fait partie de notre compétence, de par la loi. Madame BEDU.

**Mme BEDU.** — Madame la présidente, chers collègues. Rien que le titre de cette feuille de route fait rêver un citoyen du monde et de la terre : feuille de route pour l'action européenne transfrontalière et interrégionale de la Région. Politique régionale d'appui aux initiatives locales, de solidarité internationale, cette déclaration d'amour étant faite, quelles en sont les motivations ? Car, comme disait le poète Pierre REVERDY, « il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves. »

Tout d'abord, c'est l'esprit qui transparaît dans ces six objectifs autour des valeurs de solidarité d'ouverture au monde et à l'autre, à l'heure où beaucoup de partis se détournent de l'humanisme, la seule voie souhaitable. Cette délibération est rassurante et je dirais

même Madame la Vice-présidente, courageuse. Cet esprit est même pleinement assuré avec la réaffirmation des enjeux de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale auxquelles nous souscrivons pleinement, et nous invitons d'ailleurs les élus du Rassemblement national à y participer afin de sortir de leur étroitesse d'esprit et de cœur.

Il en est de même avec la création de deux nouveaux dispositifs spécifiquement dédiés, ensuite avec l'élargissement des zones de coopération au-delà de celles que nous avons déjà engagées pour nous adapter justement à un contexte géopolitique très inquiétant.

Également un accueil favorisé des étudiants internationaux, car cet esprit se forge très tôt.

Ensuite, nous avons apprécié le renforcement de notre positionnement en Europe et avec les institutions européennes, car nous pouvons chercher à améliorer le fonctionnement de l'Europe, mais il faut toujours rappeler la justesse et la nécessité de ce projet fédérateur, n'en déplaise à ceux qui y rentrent et se servent de leur mandat pour mieux le torpiller.

A fortiori, l'approfondissement des liens avec l'Eurorégion (Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre) jusqu'à nos voisins sur des axes aussi importants que l'emploi, nos filières, l'environnement, la culture, le patrimoine, bien évidemment, cela ne peut que nous satisfaire.

Enfin, la dernière cause réside dans la convergence poursuivie des objectifs à la fois du pacte vert européen, des objectifs de développement durable et également de Néo Terra qui est tout à fait louable. Toutefois, sur ce point, nous pensons qu'il est nécessaire d'aller au-delà de cette ambition. Partout dans le monde, en effet, les moyens manquent, à la fois aux habitants et aux associations qui subissent au quotidien le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité. Nous souhaitons à ce titre attirer l'attention sur la protection des espèces animales ou végétales qui se meurent de manière irréversible dans des territoires où les habitants n'ont souvent pas les moyens d'assurer leurs besoins essentiels. Puisque nous allons avoir une délibération sur Madagascar, je voulais prendre l'exemple des lémuriens à Madagascar qui ne peuvent pas être protégés ou qui ne peuvent l'être qu'en concordance avec les populations locales. Le soutien à des projets intégrés plutôt qu'à des projets sectoriels qui permettent de coupler les enjeux sociaux, environnementaux, culturels, patrimoniaux devraient donc être fortement encouragés. Nous voterons donc, vous l'avez compris, très en faveur de cette délibération.

**Mme LA PRÉSIDENTE.** — Merci. Monsieur DUFORSTEL, avez-vous des éléments complémentaires ?

**M. DUFORSTEL.** — Je ne peux être que sensible au message d'amour d'Anne-Laure BEDU à l'instant, beaucoup moins à ceux du Rassemblement national.

Vous avez fort justement rappelé que cela fait partie des compétences institutionnelles d'une région. Parler de gaspillage alors que l'ensemble de ce que j'ai évoqué représente en tout et pour tout 0,7 % de nos budgets est de l'ordre de l'appréciation, et je vous laisse la vôtre quand vous parlez de gaspillage. Par contre, je vous interdis de parler de néo-colonialisme, voilà !

**Mme LA PRÉSIDENTE.** — Nous procédons au vote de la délibération 34. Y a-t-il des contres ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est adoptée à la majorité, je vous remercie.

Concernant la délibération n° 33, y a-t-il des contres ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est adoptée à la majorité, je vous remercie.

Concernant la délibération n° 32, y a-t-il des contres ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est adoptée à la majorité, je vous remercie.

Nous passons sur l'engagement citoyen, avec Nathalie LANZI.

**N° 34**

Vote sur « COOPERATION INTERNATIONALE : ACCORD-CADRE TRIENNAL DE  
COOPERATION DECENTRALISEE AVEC LA REGION ITASY À MADAGASCAR  
(2023-2025) »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

**ADOpte À LA MAJORITE**

**N° 33**

Vote sur « POLITIQUE REGIONALE D'APPUI AUX INITIATIVES LOCALES DE  
SOLIDARITE INTERNATIONALE »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

**ADOpte À LA MAJORITE**

**N° 32**

Vote sur « FEUILLE DE ROUTE POUR L'ACTION EUROPEENNE,  
TRANSFRONTALIERE ET INTERNATIONALE DE LA REGION NOUVELLE-  
AQUITAINE 2023-2028 »

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

**ADOpte À LA MAJORITE**



**29 – ENGAGEMENT CITOYEN : MODIFICATION DES REGLEMENTS  
D'INTERVENTION : SERVICE CIVIQUE ET AIDES AUX BREVETS (BAFA, BAFD,  
BNSSA)**

**Mme LANZI.** — Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Je vais essayer de terminer en beauté et rapidement pour vous dire que nous apportons deux modifications sur le règlement d'intervention du service civique. Nous avons décidé de le redéployer autour de projets régionaux avec la feuille de route Néo Terra, travailler sur la transition environnementale, la transition sociale, l'inclusion et l'aménagement du territoire, favoriser le déploiement des projets innovants à l'échelle locale, et surtout encadrer le soutien aux projets de rayonnement local, les premières initiatives, les projets intercommunaux, les projets départementaux.

D'autre part, nous avons aussi fait quelques modifications sur le règlement d'intervention portant sur les brevets. Comme je sais que vous détestez les acronymes : le BAFA, brevet d'animateur ; le BAFD, brevet en fonction de directeur ; le BNSA, le brevet nageur sauveteur et de surveillance en piscine, en mer et près du beau lac de Vassivière.

Donc, nous ouvrons le dispositif aux jeunes à partir de 16 ans, comme le demande l'État, et varier le plafond de ressources pour le porter à 12 000 euros pour permettre au plus grand nombre de jeunes, car la jeunesse est l'avenir de la région Nouvelle-Aquitaine, de se former et d'être au plus près des territoires. Je vous remercie.

**Mme LA PRÉSIDENTE.** — Merci, Nathalie. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**M. SOULAT.** — Madame la Présidente, chers collègues. Le groupe Rassemblement National tient à saluer les évolutions du règlement d'intervention dédié aux brevets, notamment au BAFA, pour lever les freins financiers aux entrées en formation des Néo-Aquitains les plus modestes dans ce secteur en tension depuis de très nombreuses années, et dont les difficultés sont amplifiées depuis la crise sanitaire.

C'est une mesure qui est la bienvenue, même si nous savons très bien que cela sera insuffisant pour répondre au malaise qui règne dans la filière, sans une réelle revalorisation de ces métiers particulièrement en proie aux contrats précaires, au temps partiel subi, aux rémunérations peu attractives.

Cependant, la seconde partie de cette délibération suscite bien plus de positions de notre part, et cela ne vous étonnera pas, car comme à votre habitude, vous ressentez le besoin de nous imposer vos lubies « néo-terriennes ». Même le service civique ne peut plus y échapper, voilà que les jeunes pour qui le service civique est bien souvent un moyen de se réinsérer ou de parfaire leur CV avant d'entrer sur le marché du travail, de se mettre au

service de votre idéologie pour espérer bénéficier d'une aide indispensable à la réalisation de ce précieux dispositif.

En effet, nous voyons parfaitement où vous voulez en venir quand vous dites que vous allez leur demander de se diriger vers les actions pour éduquer ou rééduquer les citoyens sur des questions environnementales ou encore vers des actions de, je cite, « solidarité à l'égard des personnes en errance. » Je vous propose de faire preuve de moins de langue de bois et de nous avancer directement que nous devons nous attendre à les voir effectuer des missions dans les structures d'aides aux clandestins ou dans de nombreuses associations politisées que vous financez à chaque commission permanente.

Encore une fois, nous ne pouvons que constater que vous dévoyez un très beau dispositif au service de votre agenda politique. Ces manœuvres détestables ne nous laissent donc pas d'autre choix que de voter contre cette délibération. Je vous remercie.

**Mme LA PRÉSIDENTE.** — Y a-t-il d'autres interventions ? Madame LANZI, avez-vous des éléments complémentaires ?

**Mme LANZI.** — Pour avoir l'habitude au quotidien de rencontrer des jeunes et surtout des jeunes en service civique, car je fais régulièrement des points avec eux, et bien cette demande de travailler sur Néo Terra, de travailler sur la transition écologique émane d'eux. Alors, écoutez-moi, je ne fais qu'écouter... Si, mais écoutez, nous ne devons pas parler aux mêmes jeunes, je m'excuse, et puis je suis une piètre enseignante, nous ne devons donc pas parler aux mêmes jeunes. Les jeunes qui demandent un service civique veulent travailler sur l'environnement, sur la transition écologique et apporter leur...

Mais Néo Terra, c'est la transition. Je pense que vous avez mal lu, mais bon, ce n'est pas grave. Tout ça pour vous dire que cela émane de la jeunesse, et nous n'avons pas de lubies, nous répondons aux besoins de notre jeunesse. Je vous remercie.

**Mme LA PRÉSIDENTE.** — Merci, Nathalie. Nous procédons au vote. Y a-t-il des contres ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée.

**N° 29**

Vote sur «ENGAGEMENT CITOYEN : MODIFICATION DES REGLEMENTS  
D'INTERVENTION : SERVICE CIVIQUE ET AIDES AUX BREVETS (BAFA, BAFD,  
BNSSA)»

▪ **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ;  
PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et  
Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains

▪ **CONTRE** : Rassemblement National et Apparentés

**ADOPTE À LA MAJORITE**

*Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président*

## VŒUX ET MOTIONS

**Mme BROUILLE.** - Nous devons passer aux motions et aux vœux, mais j'attire votre attention que la séance devra se terminer à 13h40. Nous devons être tous collectivement concis dans nos interventions, puisque ce sont des élèves du lycée qui doivent nous servir, et ils partiront à 15 h. Si vous n'êtes pas concis, nous serons obligés de revenir après le déjeuner pour finir cette séance.

### MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL ET APPARENTES

**« POUR QUE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE PRENNE POSITION EN FAVEUR DE LA CREATION D'UNE HALTE SUR LA LIGNE FERROVIAIRE BORDEAUX - PESSAC - POINTE DE GRAVE »**

**Mme BROUILLE.** — Motion du Rassemblement national et apparenté pour que la région Nouvelle-Aquitaine prenne position en faveur de la création d'une halte sur la ligne ferroviaire Bordeaux-Pessac-Pointe de Grave. Je donne la parole à Philippe CHAGNIAT.

**M. CHAGNIAT.** — Monsieur le Président, chers collègues, cette présente motion s'inscrit dans le cadre de la mise en place du RER métropolitain avec comme corollaire la remise à niveau de la ligne de 123 km traversant le Médoc, de Bordeaux jusqu'à la pointe de Grave. Il s'agit là d'un budget conséquent de 200 millions d'euros dont la Région assure la part principale. C'est bien sûr une très bonne chose, même si l'horizon 2030 peut paraître lointain, le temps long et parfois difficilement compatible avec le ressenti des usagers confrontés aux difficultés du quotidien. Certes, la création d'une petite halte dans le cadre d'un tel projet peut sembler anecdotique, toutefois, elle prend son sens lorsque nous savons que 12 des haltes existantes sont actuellement concentrées sur la première moitié de la ligne, au plus près de Bordeaux, laissant la deuxième moitié desservie seulement par quatre arrêts, dont trois en bout de ligne, laissant ainsi une grande partie non desservie. Elle prend encore davantage de sens, lorsque les dossiers remis en réunion de concertation évoquent, et je cite, « une proximité et une intermodalité accrue » avec notamment la création de deux haltes au Bouscat et à Talence, secteurs déjà bien desservis. Quid du Médoc ? Elle prend enfin tout son sens lorsque dans la commune de Saint-Vivien existait une gare privatisée dans les années 80. Cela montre que le besoin existait et existe toujours avec une zone de

6000 usagers potentiels sur cette commune et celles qui sont avoisinantes, obligeant actuellement les habitants à utiliser leurs voitures pour assurer leurs besoins quotidiens auprès de la sous-préfecture de Lesparre, achats, administratif et santé où ces services sont regroupés. Ces besoins ont fait naître un collectif fort de 2000 pétitionnaires demandant la réouverture de cette halte, et qui après avoir consulté la Région en début d'année et sans réponse à fin août ont souhaité nous rencontrer. Évoquant ce point et cette demande en réunion de concertation, cette réponse m'a été apportée. Rien n'est prévu à ce jour, et une étude d'opportunité doit être portée par les collectivités locales concernées. J'en ai bien évidemment informé la CDC, les communes concernées, cette démarche va donc très certainement être initiée, mais sachant que les chiffres sont les chiffres, et que la manière dont ils sont appréhendés compte pour beaucoup, nous demandons que la Région apporte son plein soutien à cette motion afin qu'ainsi que l'a très bien résumé en clôture de réunion de concertation le maire de Lesparre — que le Médoc ne soit pas, comme trop souvent, considéré comme la dernière roue du carrosse. Je vous remercie de votre attention.

*Poursuite de la séance sous la présidence d'Alain ROUSSET, Président.*

**M. LE PRÉSIDENT.** — Merci. Nous allons passer au vote. Qui est d'avis d'adopter cette motion ? Qui est contre ? Cette motion est rejetée.

Vote sur la motion déposée par le groupe Rassemblement National et  
Apparentés

« Pour que la Région Nouvelle-Aquitaine prenne position en faveur de la  
création d'une halte sur la ligne ferroviaire Bordeaux - Pessac - pointe de grave »  
(ci-annexé)

▪ **POUR : Rassemblement National et Apparentés**

▪ **CONTRE : Parti socialiste/Place Publique/Apparentés ;  
Communiste, Ecologique et Citoyen ; PRG-Le Centre Gauche ;  
Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Centre et Indépendants ; UDI et  
Territoires**

**MOTION REJETEE**

**Non-Participation : Les Républicains**

**MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL ET  
APPARENTES**  
**« POUR QUE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE SOUTIENNE LE PROJET DE STEP  
SUR LE SITE DE REDENAT »**

**M. LE PRÉSIDENT.** — La prochaine motion est aussi présentée par le RN et porte sur le site de Redenat. Les écologistes sont contre le train, c'est curieux.

**M. ELOPHE** — Monsieur le Président, chers collègues. L'eau est à la base de la vie, sans eau, pas de vie sur notre planète. Le génie de l'humain est d'avoir réussi à dompter cette matière et en faire une source d'énergie entièrement écologique avec 58 barrages et 28 centrales hydro-électriques qui produisent 1500 MW ; l'électricité produite par les barrages de la vallée de la Dordogne est un soutien de poids pour la production électrique depuis plusieurs décennies. Comme vous le savez, la détresse énergétique des Néo-Aquitains est croissante, particulièrement concernant l'électricité. L'hiver à venir s'annonce douloureux du point de vue financier, car l'État acte déjà une augmentation énorme de 15 % du prix de l'électricité, il est urgent d'agir pour retrouver notre souveraineté énergétique, et cela ne peut que passer par le nucléaire et l'hydraulique. Ainsi, il faut passer à l'étape suivante, notamment en Corrèze, construire des STEP, afin de rendre les barrages efficaces et produire plus. Une femme visionnaire depuis plus de 10 ans demande le développement de ces STEP, cette femme est Marine LE PEN. Elle a bien compris que l'enjeu de souveraineté énergétique était une condition sine qua non du développement économique et une garantie du prix de l'électricité pour les Français. Au vu des enjeux énergétiques et environnementaux, les Néo-Aquitains qui voient leurs factures exploser nous regardent, et ils attendent de nous de les défendre au nom de l'intérêt général. Je vous remercie.

**Mme MOTOMAN.** — Monsieur le Président, j'ai une explication de vote. Apparemment, le RN veut nous faire croire qu'il soutient les énergies renouvelables, ce qui nous étonne beaucoup, mais nous avons pu constater quand même dans les faits, dans cet hémicycle ou à l'Assemblée nationale, les nombreuses contradictions du RN en matière de transition énergétique. Cette motion en est encore l'illustration puisque vous avez oublié de considérer que la construction d'une STEP entraîne aussi l'artificialisation des terres et va à l'encontre du SRADDET. Les investissements aux prises de la transition énergétique pour les écologistes, comme beaucoup de nos collègues sont prioritairement de s'orienter vers la rénovation des bâtiments, le développement du photovoltaïque sur toiture ou les terres artificialisées, de la géothermie ou de l'éolien off-shore. Alors répondre au défi de la

transition énergétique est comprendre qu'il faut l'articuler avec une logique écosystémique qui tient compte de la biodiversité, de l'humain et de l'environnement. Le RN en est très loin, nous pouvons le constater très régulièrement, vous êtes très loin de cette logique, notamment en vous positionnant contre les projets photovoltaïques, l'éolien, le nucléaire. Alors, ce ne sont pour nous que du contresens écologique et des postures politiciennes qui ne répondent pas aux enjeux énergétiques et climatiques. Je vous remercie. Nous voterons donc contre.

**M.ELOPHE.** — Nous sommes parfaitement cohérents.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Je vous propose de passer au vote. Qui est d'avis d'adopter cette motion ? Qui est contre ?

Vote sur la motion déposée par le groupe Rassemblement National et  
Apparentés

« Pour que la Région Nouvelle-Aquitaine soutienne le projet de STEP sur le  
site de Redenat » (ci-annexé)

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
  
- **CONTRE : Parti socialiste/Place Publique/Apparentés ;  
Communiste, Ecologique et Citoyen ; PRG-Le Centre Gauche ;  
Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Centre et Indépendants ; UDI et  
Territoires**

**MOTION REJETEE**

**Non-Participation : Les Républicains**

**MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE COMMUNISTE, ECOLOGIQUE ET CITOYEN  
« POUR L'ABANDON DE LA REFORME DES LYCEES PROFESSIONNELS »**

**M. LE PRÉSIDENT.** — Nous avons ensuite un vœu présenté par Isabelle LARROUY.

**Mme LARROUY.** — Merci. Ce vœu que nous proposons a été retravaillé jusqu'à hier soir, nous avons rappelé notre intervention sur le PPI, combien l'ensemble des services publics est attaqué. Cette réforme des lycées professionnels est la dernière attaque en date contre le service public d'enseignement professionnel. Elle entraînerait une baisse des connaissances générales pour les jeunes souvent les plus éloignés de la chose scolaire, mais qui peuvent se rapprocher vers des études supérieures, et en cela, le lycée professionnel est un ascenseur social pour beaucoup. Moins de connaissances générales, mais plus de formations liées prioritairement à la production de l'entreprise qui accueille l'apprenant, ce qui va dans le sens de servir les intérêts patronaux.

L'insertion professionnelle et l'évolution professionnelle nécessitent une bonne connaissance générale, les patrons le savent et ils préfèrent former en apprentissage les jeunes qui visent des diplômes du supérieur.

Nous rappelons que la région Nouvelle-Aquitaine investit beaucoup dans les lycées professionnels, dans l'insertion professionnelle, dans l'accompagnement vers l'emploi par les différentes formations initiales et continues. Elle œuvre à rapprocher le monde de l'éducation et le monde de l'entreprise dans le respect des choix de chacun, celles et ceux qui choisissent la formation initiale sous statut scolaire, et celles et ceux qui choisissent l'apprentissage. Vous avez tous lu le vœu, je l'ai juste résumé, et c'est pourquoi nous vous proposons de voter ce vœu. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Merci. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des oppositions ?

**M. DELBOSQ.** — Notre groupe ne prendra pas part au vote.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Qui est d'avis d'adopter ce vœu ? Ce vœu est adopté.



Vote sur le vœu déposé par le groupe Communiste, Ecologique et Citoyen

« Pour l'abandon de la réforme des lycées professionnels » (ci-annexé)

- **POUR : Parti socialiste/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique et Citoyen ; PRG-Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ;**
  
- **CONTRE : Renaissance ; Centre et Indépendants**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**Non-Participation : UDI et Territoires ; Les Républicains ;  
Rassemblement National et Apparentés**

**VOEU DEPOSE PAR LE GROUPE ECOLOGISTE, SOLIDAIRE ET CITOYEN**  
**« POUR LA CREATION D'UN CONSERVATOIRE DES TERRES**  
**NOURRICIERES EN NOUVELLE-AQUITAINE »**

**M. LE PRÉSIDENT.** - Nous passons au vœu sur la création d'un conservatoire des terres nourricières.

**M. DIALLO.** - Je ne reviendrai pas sur le texte de la motion que vous avez tous eu. Le groupe écologiste propose la création de ce conservatoire des terres nourricières afin d'acquérir et de faciliter la mise à disposition du foncier agricole, de lutter contre l'artificialisation des sols, d'accompagner l'installation, de créer des espaces d'expérimentation agronomique, et de mettre en place des conventions avec la restauration collective. Monsieur le Président, en réponse à l'amendement déposé par notre président Stéphane TRIFILETTI, vous avez émis quelques remarques qui nous semblent très intéressantes, notamment le fait que le projet de conservatoire régional des terres nourricières n'était pas dans les missions portées par la Région. Permettez-moi de vous dire que nous sommes assez surpris de cela, alors que vous poussez beaucoup pour la décentralisation et pour lutter contre la mainmise de l'État. Il nous semble important que ce conservatoire des terres nourricières puisse s'inscrire dans la politique régionale, donc de notre institution, et notamment les nombreux échanges que nous avons eus autour de l'agroécologie ou de la souveraineté alimentaire le montre à suffisance.

L'autre raison essentielle pour nous, et que je soumets à votre réflexion que vous avez rappelé Monsieur le Président est que le conservatoire venait sur les terres que la SAFER est en train de mettre en place, les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural. Il est vrai que les SAFER ont pour rôle de réguler le foncier agricole, mais leur mission est aujourd'hui, et nous le savons, entravée par des montages financiers et juridiques extrêmement complexes qui empêchent les SAFER de faire valoir leurs droits de préemption dans l'intervention juridique. Le président national de la SAFER, Emmanuel HYEST, le disait récemment, c'est pour lutter contre cette financiarisation des terres agricoles des terres agricoles et renforcer notre souveraineté alimentaire qu'il devient nécessaire de créer ce conservatoire des terres nourricières. Je vous remercie.

**M. MELLIER.** — Nous partageons les objectifs qu'il peut y avoir sur cette motion, sauf que, monsieur DIALLO vient de le dire, je crois que la question essentielle aujourd'hui est d'adapter la SAFER et de lui donner de nouvelles missions. Je crois que c'est l'objet du

travail que nous avons à faire, plutôt que de recréer une nouvelle structure. Nous nous abstiendrons donc sur cette motion.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Virginie LEBRAUD.

**Mme LEBRAUD.** — Monsieur le Président, chers collègues. Pour rappel, l'ambition 10 de Néo Terra prévoit de préserver les terres agricoles, forestières et naturelles. Vous l'avez dit, des actions sont d'ores et déjà menées avec nos partenaires, la SAFER, l'ONF, le Conservatoire du littoral, le PNR pour sanctuariser les terres agricoles forestières et naturelles sur les territoires à pression foncière forte afin de lutter contre l'artificialisation des terres et l'étalement urbain.

En parallèle, la région Nouvelle-Aquitaine affirme également ses ambitions d'aménagement durable des territoires par une politique foncière concertée. Le SRADDET va permettre d'impulser une dynamique de gestion économe de l'espace sur le territoire régional avec pour objectif la préservation du foncier agricole et des espaces naturels, et de la lutte contre l'étalement urbain. Nous sommes ici loin de l'incantation, et déjà vous le constatez dans l'action concernant ce sujet porté par cette motion. Le groupe PS et apparenté ne votera pas cette motion.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Comme vient de le dire Virginie, nous avons un système massif pour la préservation qui est celui du SRADDET.

**M. FREYCHET.** — Je souhaite apporter une explication de vote. Je partage le constat dressé dans cette motion en matière de problématique des revenus agricoles, de transmission et de devenir des terres. D'ailleurs, ce n'est pas 40 000 ha de terres agricoles qui ont disparu sur la période 2010–2020 comme indiqué dans la motion, mais 65 000 ha d'après le dernier recensement agricole, soit 1,7 % de SAU régional. J'ai des divergences sur certains points de la vision stratégique développée par votre exécutif, mais cela n'empêche pas d'être une opposition constructive et d'avoir un consensus sur une partie des mesures agricole. Par contre, je m'oppose totalement à la proposition de la création d'un conservatoire des terres pour trois raisons.

La SAFER joue déjà un rôle important dans la préservation des espaces agricoles, la transmission, l'installation avec certes certains travers que j'ai déjà pointés dans cette assemblée. Je ne vois pas la plus-value qu'apportera ce conservatoire. L'agriculture française est déjà suradministrée, et n'a pas besoin de doublon supplémentaire.

Ce conservatoire semble s'inspirer d'un modèle soviétique des kolkhozes avec les conséquences sombres que nous connaissons : pauvreté et famine.

Ce projet n'est pas correctement budgété, vous n'avez pas suffisamment travaillé. Investir 100 millions d'euros d'ici 2028 pour acquérir 50 000 ha de terres agricoles est un montant ridicule, sous-estimé et donc navrant. En effet, cela reviendrait à acheter des terres à 2000 euros l'hectare, alors que la moyenne régionale est de 5190 euros, sans compter le budget nécessaire à l'administration de ces terres. Donc, devant toutes ces lacunes, le groupe RN votera contre cette motion.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Merci. Qui vote cette motion ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette motion est rejetée.

Vote sur la motion déposée par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen  
« Pour la création d'un Conservatoire des Terres Nourricières en Nouvelle-  
Aquitaine »

(ci-annexé)

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
  
- **CONTRE : Parti socialiste/Place Publique/Apparentés ; PRG-Le Centre Gauche ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés ; UDI et Territoires**
  
- **ABSENTION : Communiste, Ecologique et Citoyen**

**MOTION REJETE**

- **Non-Participation : Les Républicains**

**VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE COMMUNISTE, ECOLOGIQUE ET CITOYEN  
« POUR UNE GESTION PUBLIQUE ET DEMOCRATIQUE DE LA RESSOURCE EN EAU »**

**M. LE PRÉSIDENT.** — J'ai zappé la motion sur l'eau qui a été retravaillée hier. Qui la présente ?

**M. BACHE.** — Nous n'allons pas développer la motion, elle a déjà fait l'objet d'échanges, nous demandons simplement l'adoption de cette motion telle qu'elle est écrite.

**M. ELOPHE.** — Merci, Monsieur le Président. Les communistes et les écologistes jouent avec cette motion un jeu de rôle qui pourrait avoir pour titre : « Les écologistes coupent les oignons et les communistes pleurent. » Depuis plusieurs années, les écologistes se sont radicalisés dans la violence verbale et physique. La dernière manifestation à Sainte-Soline est l'illustration de leur volonté de radicaliser les esprits ainsi que le débat public. Avec cette motion, les communistes font le service après-vente idéologique de cette gauche anti-progrès qui combat nos agriculteurs et notre agriculture. Pourtant, ces bassines sont belles et bien nécessaires face à des aléas climatiques de plus en plus nombreux qui menacent nos capacités de production. La création de réserve d'eau est incontournable pour assurer l'avenir de notre agriculture, mais vous êtes incapables de comprendre l'idée de bon sens qui consiste à stocker de l'eau en période pluvieuse, puis de pouvoir l'utiliser en période de sécheresse. Avec cette gauche dogmatique, en plus de ne pouvoir se chauffer l'hiver, bientôt les Néo-Aquitains risquent de perdre leur souveraineté alimentaire et de ne plus pouvoir se nourrir convenablement, sauf à importer des produits agricoles du reste du monde qui ne répondent pas aux normes de qualité française. Évidemment, le groupe RN ne votera pas cette résolution inspirée par des extrémistes de gauche. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** — « Extrémistes de gauche », on ne me l'avait jamais faite. Je ne pense pas, en dehors de l'humour, que cette motion soit contre les réserves de substitution.

**M. TRIFILETTI.** — Notre proposition d'ajouter une demande, c'est ce que nous avons fait, de moratoire au gouvernement sur les projets de réserves de substitution a été refusée, et nous le regrettons, chers collègues de la majorité, parce que nous l'aurions bien signée. Il est vraiment dommage de ne pas avoir exigé que le gouvernement s'engage sur un moratoire. Je rappelle quand même pour information qu'un moratoire sur ce type d'ouvrage avait été fait par un gouvernement socialiste en 2012, et c'est dommage que nous ne puissions pas avancer en 2022.

Oui, c'est vrai qu'il y avait des écologistes, nous voyons l'apport, nous sommes bien d'accord.

Ce moratoire permettra de reprendre les discussions constructives, parce qu'il faut sortir de la situation actuelle, et c'est ce que nous appelons de nos vœux. Évidemment, nous ne sommes pas contre le stockage d'eau, mais il ne faut pas le faire « n'importe comment », cher président. C'est indispensable pour se donner le temps d'élaborer des projets territoriaux, de vrais projets de territoire et pour le moment, effectivement, en remettant tous les acteurs autour d'une table et enfin nous concerter et avancer. Il est indispensable de changer d'optique.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Nous avons compris Stéphane.

**M. TRIFILETTI.** — Monsieur le président, j'ai deux minutes.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Des élèves nous attendent, ils doivent repartir à 15h30, ce sont eux qui nous servent à table.

**M. TRIFILETTI.** — Il est indispensable de changer d'optique... Je prends le temps de parole qui m'est dédié, président, donc j'attends que vous me le consacriez, s'il vous plaît.

Donc, au lieu de cela, vous prévoyez d'ores et déjà de mettre 4 millions d'euros, parce que c'est ça le cœur du problème : 4 millions d'euros par an pour les retenues de stockage d'eau agricole via les fonds européens, et c'est là où est le problème, je le répète. Avouer que cela n'inspire pas forcément confiance de faire d'un côté un vote de concertation, et puis de l'autre de prévoir de financer les bassines sans aucune concertation sur ces financements. D'ailleurs, vous comprendrez donc que nous ne participerons pas au vote. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Je vais faire voter cette motion. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée.

Vote sur le vœu déposé par le groupe Communiste, Ecologique et Citoyen  
« Pour une gestion publique et démocratique de la ressource en eau » (ci-annexé)

- **POUR : Parti socialiste/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique et Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ;**
  
- **CONTRE : Renaissance ; Rassemblement National et Apparentés**
  
- **ABSTENTION : Centre et Indépendants**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**Non-Participation : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Les Républicains**

**MOTION PRESENTÉE PAR LES GROUPES CENTRE ET INDEPENDANTS ET  
RENAISSANCE**  
**« POUR UNE REDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES FONCIERS  
DIFFERENCIEE ET TERRITORIALISEE EN NOUVELLE-AQUITAINE »**

**M. LE PRÉSIDENT.** — Nous avons une motion déposée par Centre et Indépendants pour une réduction des espaces fonciers différenciés territorialisés en Nouvelle-Aquitaine.

**M. DEVEZE.** — Ce problème de zéro artificialisation nette pose un sérieux souci à l'ensemble des maires puisque la loi climat et résilience prévoit de diviser par deux en dix ans la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers, à l'horizon 2030. Alors ces mêmes élus locaux partagent cette volonté d'évoluer vers une consommation raisonnée, mais pour autant ils souhaiteraient donc que soit instauré une possibilité de contractualiser au niveau du territoire, et pas une application globale et aveugle. C'est d'ailleurs ce qui a été réaffirmé par l'Association des maires de France il y a quelques semaines à Paris. En résumé, pour aller dans le sens de la demande de la vice-présidente, nous affirmons cette volonté de trouver une territorialisation de cet objectif et des règles qui l'accompagnent.

**Mme ROUEDE.** — Merci. J'avoue que j'ai eu du mal à comprendre l'intérêt de la motion, puisqu'en fait elle donne juste le caractère de la loi. La loi climat et résilience demande aux régions de territorialiser les 50 %, et c'est ce sur quoi nous travaillons depuis un an et demi, maintenant. Votre motion à la limite aurait pu faire le rappel à la loi et ensuite faire des propositions pour nous accompagner sur la mise en œuvre de cette territorialisation qui n'est pas simple. Ce n'est pas l'État qui est depuis un an et demi en négociation avec les collectivités territoriales pour cette territorialisation, c'est la Région. Nous avons, et nous travaillons en concertation, nous avons fait de très nombreuses réunions avec les conférences des SCoT, avec les territoires sans SCoT, avec la CTAP, avec un groupe de travail dédié issu de la CTAP, avec les associations des maires, avec les associations des maires ruraux. Nous rencontrons tous les territoires depuis un an et demi pour essayer de remplir le cadre de la loi. Je pense que cette motion aurait dû faire le rappel à la territorialisation, saluer le travail que la Région mène depuis un an et demi, et confirmer avec nous les différentes demandes que nous portons auprès du gouvernement. Par ailleurs, le président Alain ROUSSET vient encore de signer un courrier à destination d'Élisabeth BORNE pour faire valoir un certain nombre de préoccupations que nous, la Région, partageons avec les collectivités territoriales, parce que nous sommes dans la même difficulté. Comment décompter les projets d'envergure nationale ? Nous en sommes toujours au stade des annonces, nous ne savons pas comment cela fonctionne, nous avons été



entendus. Comment respecter le calendrier alors que le cadre réglementaire est incertain ? Le ministre Christophe BECHU a annoncé début octobre que les décrets d'application de la loi climat résilience seraient réécrits, ils ne le sont toujours pas. L'on nous parle du printemps, nous sommes censés voter les modifications du SRADDET au mois de mars si nous tenons le rythme que nous demande la loi. Comment décompter le photovoltaïque au sol ? Nous n'avons toujours pas le décret d'application sur le décompte du photovoltaïque au sol.

Comment réglons-nous les injonctions contradictoires ? Les territoires ruraux, nous les entendons et c'est ce à quoi nous travaillons depuis le début, à savoir rattacher nos hypothèses de territorialisation que les territoires connaissent et sur lesquelles nous travaillons, et ce ne sont que des hypothèses, et nous fonctionnons vraiment dans la plus grande transparence. Nous les informons au fur et à mesure de nos hypothèses de travail très incertaines du fait de l'absence de clarification réglementaire de la part du gouvernement. Ils savent très bien que nous voulons travailler en fonction de notre armature territoriale de rééquilibrage, être sur une sobriété plus douce pour les territoires qui ont besoin de confortement et de revitalisation, et nous positionner sur une sobriété renforcée pour les territoires qui ont beaucoup consommé précédemment que sont la métropole et les territoires littoraux. Mais ces territoires nous font aussi valoir leurs demandes et leurs sujets. Les territoires qui doivent remplir aux obligations de la loi SRU nous demandent, et nous demandons avec eux devant l'État et auprès de l'État comment remplir l'injonction contradictoire entre le ZAN et la création des logements sociaux. Les territoires littoraux nous disent qu'ils doivent évoluer en fonction du trait de côte et aménager le rétro-littoral. Comment s'adapte-t-il avec le ZAN ? Nous travaillons sur tous ces sujets, ce sont des questions que nous posons, sur lesquelles nous avons peu de réponses, et cette motion n'en dit rien, à part rappeler ce que la loi climat résilience fait déjà, nous dits déjà, et ce à quoi nous travaillons depuis un an et demi.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Je mets cette motion aux voix. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La motion n'est pas adoptée.

Vote sur la motion déposée par les groupes Centre et Indépendants et Renaissance « Pour une réduction de la consommation d'espaces fonciers différenciée et territorialisée en Nouvelle-Aquitaine »

(ci-annexé)

- **POUR : Centre et Indépendants ; Renaissance ; Rassemblement National et Apparentés**
  
- **CONTRE : Parti socialiste/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique et Citoyen ; PRG-Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

**MOTION REJETEE**

- **Non-Participation : UDI et Territoires ; Les Républicains**

## VŒU

### « APPEL DES ELUS DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE EN FAVEUR DU POLT »

**M. LE PRÉSIDENT.** - Je vous propose, et je le fais après le débat qui a eu lieu pendant cette séance plénière où nos élus du Limousin après avoir manifesté ensemble proposent que les travaux avancent et que les services soient remis en place. Je ne pense pas qu'il y ait besoin de lire la totalité de ce vœu qui est particulièrement bien rédigé.

Réaffirmer l'urgence de la rénovation et de la modernisation des voies du pôle.

Améliorer impérativement la desserte du territoire Limousin.

Demander au gouvernement et à la SNCF dans le cadre du projet d'amélioration du pôle et du matériel roulant qu'un effort significatif soit effectué pour le renforcement de cette liaison la portant à 14 allers-retours par jour.

Tout cela a été vu par chacun des groupes. Je pense que nous pouvons voter tout cela à l'unanimité. La proposition est votée à l'unanimité.

Vote sur le vœu « Appel des élus de la Région Nouvelle-Aquitaine en faveur du  
POLT »

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

**MOTION PRESENTEE PAR LE GROUPE PARTI SOCIALISTE, PLACE PUBLIQUE  
ET APPARENTES**  
**« POUR UNE TVA REDUITE DANS LES TRANSPORTS COLLECTIFS PUBLICS ET UNE  
FISCALITE DEDIEE POUR LES MOBILITES REGIONALES »**

**M. LE PRÉSIDENT.** — J'ai oublié le vœu du groupe PS Place publique et Apparentés pour une TVA réduite dans les transports collectifs.

**M. LACARRERE.** — Monsieur le Président, cette motion pour une TVA réduite dans les transports collectifs et une fiscalité dédiée pour l'immobilité régionale s'inscrit dans le prolongement de nos débats et de l'appel des 15 présidents de région, en octobre dernier. Dans un contexte de forte inflation, soutenir les transports collectifs est essentiel et nécessaire pour le pouvoir d'achat de nos concitoyens et pour répondre aux impératifs écologiques. Malgré de très fortes implications dans les politiques locales de mobilité, les régions ne disposent pas contrairement aux AOM locales de ressources fiscales dédiées, notamment de versements de mobilité. C'est pour ces raisons que nous demandons au gouvernement de réduire à 5,5 % la TVA pour les transports en commun pour répondre aux attentes de nos concitoyens en matière de mobilité quotidienne, et de renforcer les financements nécessaires à la transition énergétique votée par le Sénat. Nous souhaitons également que le versement mobilité puisse évoluer afin de répondre aux objectifs identifiés par chaque territoire, et qu'une part puisse être dédié aux régions, au regard de l'élargissement de leur offre de mobilité, et sans pénaliser les autres collectivités. Je vous remercie pour votre attention.

**M. OBRADOR.** — Monsieur le Président, j'ai une explication de vote.

Lorsque nous avons reçu cette motion, je dois dire que vous n'avez honte de rien ! Il n'y a pas plus tard que six mois nous avons proposé une motion pour le Rassemblement national pour baisser la TVA sur la TICPE, et toute cette assemblée avait pouffé de rire, se moquant de notre motion, en disant que cela n'allait rien changer, etc. Donc, au début, lorsque j'ai lu le titre de cette motion, Réduction de la TVA, 5,5 %, je me suis dit qu'ils étaient peut-être finalement revenus sur leurs erreurs et reprendre notre motion. Sauf qu'en vérité, c'est uniquement pour remplir les caisses de la Région, parce que vous êtes incapables, et nous l'avons vu lors de cette séance plénière, de trouver des économies, de faire des économies. Vous demandez une baisse de la TVA pour uniquement remplir les caisses de la Région, et vous le dites vous-même dans votre motion, même si cette motion ne se traduira pas systématiquement sur les tarifs. Nous souhaitons rendre du pouvoir d'achat aux Néo-Aquitains, vous, c'est remplir les caisses de la Région. Nous voterons contre cette motion.

**M. LE PRÉSIDENT** — Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La motion est adoptée.

Vote sur la motion déposée par le groupe Parti Socialiste/Place  
Publique/Apparentés « Pour une TVA réduite dans les transports publics et une  
fiscalité dédiée pour les mobilités régionales »

(ci-annexé)

- **POUR : Parti socialiste/Place Publique/Apparentés ; Communiste,  
Ecologique et Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste,  
Solidaire et Citoyen ;**
  
- **CONTRE : Renaissance ; Centre et Indépendants ;  
Rassemblement National et Apparentés**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**Non-Participation : UDI et Territoires ; Les Républicains**

## QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE POSEE PAR LE GROUPE *ÉCOLOGISTE, SOLIDAIRE ET CITOYEN* « *DESSERTES DES BUS SCOLAIRES ET CONCERTATION* »

**M. LE PRÉSIDENT** — Nous pouvons passer aux questions orales. La première question orale est à l'initiative du groupe Écologie sur la desserte des bus scolaires et concertation.

**M. GAMACHE.** — Merci, Monsieur le Président. Je vais être bref, car vous avez eu cette question orale par écrit, et le sujet a été évoqué hier. Pour faire très simple, quid des règles qui régissent le cadre des relations entre en la région et les opérateurs dans le cas de figure comme celui-ci et notamment aussi avec les familles ? Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné dans le cas présent ? Je vous remercie.

**M. LAGRAVE.** — Vous devez connaître la réponse à la question, car vous étiez référent-transport pour votre département, auparavant. Vous savez exactement comment cela fonctionne, notamment pour les arrêts, l'organisation des transports scolaires. Je crois que vous connaissez le sujet aussi bien que moi, je répons juste pour vous dire que cela se passe exactement de la même manière que vous l'avez effectué quand vous étiez élu référent-transport dans votre territoire. Nous travaillons de la même manière.

**M. GAMACHE.** — Pour revenir sur le cas de figure, qu'est-ce qui n'a pas fonctionné ?

**M. LAGRAVE.** — Il n'y a pas eu le respect des arrêts, et l'entreprise a pris sa décision qu'il ne m'appartient pas de commenter, surtout que c'est devant la justice. D'après ce que nous avons eu comme information, il y a eu un non-respect des arrêts.

**QUESTION ORALE POSEE PAR LE GROUPE ÉCOLOGISTE, SOLIDAIRE ET  
CITOYEN**  
**« MISE EN OEUVRE DE TOUS LES ARTICLES DU REGLEMENT INTERIEUR »**

**M. LE PRÉSIDENT.** — Nous passons à la seconde question orale concernant les articles du règlement intérieur.

**Mme SEGUINAU.** — Monsieur le Président, chers collègues. Cette question orale porte sur le règlement intérieur que nous avons adopté il y a environ un an maintenant. Il y a quatre articles qui sont partiellement ou pas du tout mis en œuvre, vous les avez bien décrits dans le document, et je vais résumer.

Il est prévu le suivi des motions, de toutes les motions, et ce n'est toujours pas effectif.

Il manque les comptes rendus qui sont normalement prévus pour les GIA et les commissions.

Il y a également des documents et des dossiers dont un particulièrement qui pourrait nous intéresser en tant qu'élu régional au regard du débat que nous avons eu hier sur le budget et qui concerne les comptes rendus sur les états d'exécution du contrat plan État-Région. Monsieur le Président, dans quel délai comptez-vous appliquer tous ces dispositifs de notre règlement intérieur ? Je vous remercie.

**Mme DERVILLE.** — Chers collègues, je vais répondre rapidement. Sur le premier point, sur le fait de rendre compte en commission du suivi des vœux adoptés depuis que nous avons modifié notre règlement intérieur, neuf motions et vœux ont été adoptés, six d'entre eux ont atteint le délai d'un an et devraient avoir fait l'objet de ce suivi. La plupart ont eu lieu, je pense au suivi du baromètre de l'action publique régional, de la création du conseil régional des jeunes ou du courrier au commissaire européen pour demander un label bio. Effectivement, une des motions qui demandait la réouverture de la ligne ferroviaire Blaye-Saint-Mariens soit réintégrée au CPR n'a pas pu être appliquée puisque le volet mobilité de celui-ci n'a pas encore été voté. Effectivement, à l'avenir, l'ensemble des vœux et motions adopté ici feront l'objet d'un suivi et d'un compte rendu auprès de la commission concernée.

Sur le rapport annuel du Président que vous évoquez, un certain nombre de points sont d'ores et déjà couverts par le compte administratif et le rapport d'activité de la collectivité. Bien entendu, tout peut être amélioré, et nous allons nous y attacher, notamment sur le bilan du CPR. Après échange avec l'ensemble des personnes concernées, un premier bilan annuel de l'actuel CPER pourrait être présenté lors d'une prochaine séance au premier semestre 2023, et ensuite nous pourrions le faire plus régulièrement.

Enfin, concernant les comptes rendus de commissions et de GIA, vous avez raison de le rappeler, dans les faits il y a deux commissions, je crois, qui effectuent de manière plus ou moins régulière ces comptes rendus. Un seul est transmis de façon systématique aux élus, et donc comme l'indique le règlement intérieur, nous nous engageons à ce qu'en 2023 ces comptes rendus soient systématiquement réalisés. J'espère avoir répondu à vos attentes. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Merci. Il est de mon rôle de dire que viendra un moment où nous ne nous occuperons plus des dossiers des Aquitains, et nous passerons notre temps à mettre une administration pour rédiger des résumés ou des comptes rendus. Je vous alerte sur ce point.

Mes chers collègues, je vais lever la séance en vous souhaitant de très bonnes fêtes de fin d'année.

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h58.**



<b>Mandature 2021-2028</b>		
<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPES D'ELUS DECLARES</b>
<b>ALONSO Émilie</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>ANFRAY Stéphanie</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>ARMAND Jean-Luc</b>	(47)	PRG Le Centre Gauche
<b>ARNAUD Nathalie</b>	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>AROSTEGUY Maïder</b>	(64)	Les Républicains
<b>ASTIER Dominique</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BACHÉ Alain</b>	(40)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>BALLET-BLU Françoise</b>	(86)	La République en Marche
<b>BARAT Geneviève</b>	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BAUDE Vital</b>	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>BAZUS Julien</b>	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BEDU Anne-Laure</b>	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>BERGÉ Mathieu</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BERGERET-TERCQ Jean-Marie</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BERGERON Thibault</b>	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BEYRIS Maryline</b>	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BLANCHARD Gérard</b> (10ème Vice-Président en charge de l'Enseignement supérieur et de la recherche)	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BLANCO Jean-François</b>	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen

<b>Mandature 2021-2028</b>		
<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPES D'ELUS DECLARES</b>
<b>BOEUF Gilles</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BONNEFONT Xavier</b>	(16)	Centre et indépendants
<b>BOUDIÉ Florent</b>	(33)	La République en Marche
<b>BOUDINEAU Isabelle</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BOULMIER Muriel</b>	(33)	Les Républicains
<b>BOULTAM Yasmina</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BOURDIN Katia</b>	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>BOURREL Elodie</b>	(40)	Centre et indépendants
<b>BOUSQUET-PITT Pascale</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BOUTENÈGRE Patrice</b>	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BROUILLE Andréa</b> (Première Vice-Présidente en charge du Développement économique, de l'Innovation et de l'Accompagnement de la RSE des entreprises et de l'International)	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>BUSSIÈRE Sophie</b>	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>CARUHEL Maud</b> (13ème Vice-Présidente en charge de l'Economie sociale et Solidaire, de l'Insertion, de l'Economie circulaire, des Déchets et de l'Innovation sociale)	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>CASSIN Armelle</b>	(79)	Les Républicains
<b>CASTAGNEDE Fanny</b>	(24)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>CATHUS Christophe</b>	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>CAVITTE Pascal</b>	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>CHADOURNE Sandrine</b>	(33)	Rassemblement National
<b>CHAGNIAT Philippe Jean-Pierre</b>	(33)	Rassemblement National

<b>CHARPENEL Frédérique</b>	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>Mandature 2021-2028</b>		
<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPES D'ELUS DECLARES</b>
<b>CHARRÉ Emmanuel</b>	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>CHASSAGNE Christelle</b>	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>CHEMINADE Marie-Line</b>	(17)	UDI et Territoires
<b>CHÉRET Pierre</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>CHEVALERIAS Thomas</b>	(16)	Les Républicains
<b>CLAVEAU Charline</b> (15ème Vice-Présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues Régionales)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>COLLARD Nathalie</b>	(17)	Rassemblement National
<b>COLOMBIER Caroline</b>	(16)	Rassemblement National
<b>COLOMBIER Jacques</b>	(24)	Rassemblement National
<b>COMBRES Maryse</b>	(47)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>COSTE Pascal</b>	(19)	Les Républicains
<b>COSTES Marie</b>	(47)	Les Républicains
<b>COUSIN Annick</b>	(47)	Rassemblement National
<b>COUTANT Françoise</b>	(16)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>CUVELIER Marie-Laure</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>DAMESTOY Didier</b>	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>DARBON Alain</b>	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>DARTIGOLLES Daniel</b>	(17)	Centre et indépendants

<b>Mandature 2021-2028</b>		
<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPES D'ELUS DECLARES</b>
<b>DELBOSQ Sébastien</b>	(47)	Rassemblement National
<b>DELIBIT Sandra</b>	(19)	Les Républicains
<b>DELRIEUX Benjamin</b>	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>DERVILLE Sandrine</b> (7ème Vice-Présidente en charge des Finances, de l'administration, la modernisation, l'ouverture de l'action régionale)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>DESROSES Karine</b> (3ème Vice-Présidente en charge de la Formation professionnelle, l'apprentissage et l'emploi)	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>DEVEZE Christian</b>	(64)	Centre et indépendants
<b>DEWAELE Brigitte - Amandine</b>	(19)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>DIALLO Karfa</b>	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>DIAZ Edwige</b>	(33)	Rassemblement National
<b>DIONIS DU SÉJOUR Jean</b>	(47)	Centre et indépendants
<b>DUFAY Michel</b>	(40)	Rassemblement National
<b>DUFORESTEL Pascal</b>	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>DUPRAT Christophe</b>	(33)	Les Républicains
<b>DURRIEU Michel</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>DUTOYA Émilie</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>ELOPHE Valéry</b>	(19)	Rassemblement National
<b>EMON Jackie</b>	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>ESPAGNAC Frédérique</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>ESTRADE Hélène</b>	(33)	Les Républicains

<b>Mandature 2021-2028</b>		
<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPE D'ELUS DECLARES</b>
<b>ETCHECAHARRETA Bixente</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>EYCHENNE Delphine</b>	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>FARRENG Laurence</b>	(64)	Centre et indépendants
<b>FLORIAN Nicolas</b>	(33)	Les Républicains
<b>FORGENEUF Marilyne</b>	(24)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>FOULON Yves</b>	(33)	Les Républicains
<b>FRANCESCHINI Sylvie</b>	(40)	Rassemblement National
<b>FREYCHET Albin</b>	(87)	Rassemblement National
<b>GAGNEUR Edwige</b>	(16)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>GAMACHE Nicolas</b>	(79)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>GARRAUD Pauline</b>	(33)	Rassemblement National
<b>GRAVAL Christine</b>	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>GUERIN Guillaume</b>	(87)	Les Républicains
<b>GUERIT Richard</b>	(17)	Rassemblement National
<b>GUIBERT Olivier</b>	(79)	Rassemblement National
<b>GUILLEM Jérôme</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>GUILLEMOTEAU Patrick</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>HAMMERER Véronique</b>	(33)	La République en Marche
<b>HAZOUARD Mathieu</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

<b>Mandature 2021-2028</b>		
<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPES D'ELUS DECLARES</b>
<b>HÉRAUD Lydia</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>HERNANDEZ Sandrine</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>JACQUINET Claire</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>JARRY Marie</b>	(79)	Centre et indépendants
<b>JEANSON Françoise</b> (5ème Vice-Présidente en charge de la Santé et de la Silver économie)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>JLALJI Brahim</b>	(17)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>JOINT Frédérique</b>	(64)	Rassemblement National
<b>JOUBERT Florence</b>	(24)	Rassemblement National
<b>JOUVE Virginie</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>JUSTINIEN Rémi</b>	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LA DUNE Catherine</b> (11 ème Vice-Présidente en charge du Handicap, de l'Egalité et Lutte contre les discriminations)	(87)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>LABAILS Delphine</b>	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LABICHE David</b>	(17)	Les Républicains
<b>LABROUSSE Mathieu</b>	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LACARRERE Florent</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LAFARGUE Marie-Laure</b>	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LAFFORE Sandrine</b>	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LAFRIQUE Philippe</b> (14 ème Vice-Président en charge du Sport et de la vie associative)	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LAGRAVE Renaud</b> (8ème Vice-Président en charge des mobilités)	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LAMARA Laurent</b>	(33)	Rassemblement National


<b>Mandature 2021-2028</b>		
<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPE D'ELUS DECLARES</b>
<b>LANGLADE Colette</b>	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LANZI Nathalie</b>	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LAPOUGE Christelle</b>	(33)	Centre et indépendants
<b>LAPRÉE Véronique</b>	(17)	Les Républicains
<b>LARROUY Isabelle</b>	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>LATUS Marion</b>	(86)	Rassemblement National
<b>LAURENT-GUEGAN Élise</b>	(17)	PRG Le Centre Gauche
<b>LAUSSU Guillaume</b>	(40)	UDI et Territoires
<b>LE YONDRE Nathalie</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LEBRAUD Virginie</b>	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>LEJEUNE Étienne</b>	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>MAGNE Marie-Ange</b>	(87)	La République en Marche
<b>MARIE-REINE SCIARD Joëlle</b>	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>MARKOWSKY Pascal</b>	(17)	Rassemblement National
<b>MAURIN Baptiste</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>MELLIER Frédéric</b>	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>MESNARD Françoise</b>	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>MICHON Marie-Hélène</b>	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
<b>MOLIERAC Guillaume</b>	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>MOTOMAN Laurence</b>	(40)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>MOTSCH Nathalie</b>	(64)	UDI et Territoires
<b>NAUCHE Philippe</b> (6ème Vice-Président en charge de l'Economie territoriale, du Tourisme et de l'Intelligence économique)	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>NÉDÉLEC Ronan</b>	(86)	Les Républicains
<b>NEMBRINI Jean-Louis</b> ( 2ème Vice-Président en charge de l'Orientation, de l'Education et de la Jeunesse)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>OBRADOR Damien</b>	(33)	Rassemblement National
<b>OXIBAR Marc</b>	(64)	Les Républicains
<b>PAGÈS Jean-Louis</b>	(87)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>PALUTEAU Bruno</b>	(33)	Rassemblement National
<b>PERREAU Thierry</b>	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>PEYRAT Jerome</b>	(24)	La République en Marche
<b>PINVILLE Martine</b>	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>PLATON Nicolas</b>	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>PLAZANET Mélanie</b>	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>PLEZ Jean-Philippe</b>	(17)	PRG Le Centre Gauche
<b>PRIOLEAUD Jonathan</b>	(24)	Les Républicains
<b>RAYNAUD Jean-Pierre</b> (12ème Vice-Président en charge de l'agriculture, la transition agroécologique, l'agroalimentaire, la forêt, la mer et la montagne)	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>RECHAGNEUX Julie</b>	(33)	Rassemblement National



<b>Mandature 2021-2028</b>		
<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPES D'ELUS DECLARES</b>
<b>REQUENNA Pascale</b>	(40)	Centre et indépendants
<b>REYDY Anabelle</b>	(19)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>RIOU Guillaume</b> (4 <sup>ème</sup> Vice-Président en charge de la Transition écologique, énergétique et de NéoTerra)	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>RIVIÈRE Yann</b>	(17)	Les Républicains
<b>ROBERT Fabien</b>	(33)	Centre et indépendants
<b>ROUÈDE Laurence</b> (9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge du Développement, de l'équité des territoires et des contractualisations)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>ROUSSET Alain</b> (Président)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>SABAROT Henri</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>SAINTE-MARIE Andde</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>SARGIACOMO Éric</b>	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>SEGUINAU Christine</b>	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>SERRE Françoise</b>	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>SIMONNET Jacqueline</b>	(24)	PRG Le Centre Gauche
<b>SOLA Margarita</b>	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>SORE Serge</b>	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>SOULAT Eric</b>	(86)	Rassemblement National
<b>TARIOL Béatrice</b>	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
<b>TARIS Isabelle</b>	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen

<b>Mandature 2021-2028</b>		
<b>CONSEILLERS REGIONAUX</b>		<b>GROUPE D'ELUS DECLARES</b>
<b>TAUZIN Arnaud</b>	(40)	Les Républicains
<b>THIERRY Nicolas</b>	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>TIRANT Benoît</b>	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>TRIFILETTI Stephane</b>	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
<b>TRIOULET Thierry</b>	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>TROUSSELLE Yves</b>	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>UTHURRY Bernard</b>	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>VALLOIS-ROUET Laurence</b>	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>VERRIERE Francois</b>	(64)	Rassemblement National
<b>VINCENT François</b>	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>WASZAK Reine-Marie</b>	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>WEBER Sophie</b>	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
<b>WERBROUCK Séverine</b>	(17)	Rassemblement National
<b>WILSIUS Francis</b>	(33)	PRG Le Centre Gauche

Affaire suivie par :   
Marie-Pia LAREE, Directrice  
Directrice Générale Adjointe –  
par intérim -

Bordeaux, le **25 NOV. 2022**

**Objet : Convocation Séance Plénière du 15 décembre 2022**

Madame la Conseillère Régionale,  
Monsieur le Conseiller Régional,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion plénière du Conseil Régional qui aura lieu le :

**Jeudi 15 décembre 2022 à 10h00**  
(et son prolongement éventuel le vendredi 16 décembre 2022)

-----  
Hôtel de la Région  
14 rue François de Sourdis  
33077 BORDEAUX  
Salle 225 - Jacques CHABAN-DELMAS – 2<sup>ème</sup> étage  
-----

Cette séance sera organisée exclusivement en présentiel.

Vous voudrez bien trouver ci-annexé l'ordre du jour détaillé de cette séance.

La présente convocation ainsi que les projets de délibérations seront accessibles sur votre tablette en version dématérialisée.

Vous remerciant de votre participation, je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère Régionale, Monsieur le Conseiller Régional, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Cordialement*

**Le Président du Conseil Régional**



**Alain ROUSSET**

## SEANCE PLENIERE du CONSEIL REGIONAL de NOUVELLE-AQUITAINE

JEUDI 15 DECEMBRE 2022

et son prolongement éventuel le vendredi 16 décembre 2022

<i>Saisine du CESER : titres des dossiers en gras</i>		<b>Commissions</b>
	Approbation du procès verbal de la séance précédente	
01	Fonctionnement du Conseil Régional - Commission Permanente - Décision de remplacement	
<b>02a</b>	<b>Budget Primitif 2023 : Budget Principal</b>	<b>Toutes</b>
<b>02b</b>	<b>Budget Primitif 2023 : Budget Annexe Agence Régionale de l'Innovation</b>	<b>Toutes</b>
<b>02c</b>	<b>Budget Primitif 2023 : Budget Annexe Fonds Européens Poitou-Charentes PO 2014-2020</b>	<b>Toutes</b>
<b>02d</b>	<b>Budget Primitif 2023 : Budget Annexe Régie Cinéma</b>	<b>Toutes</b>
<b>02e</b>	<b>Budget Primitif 2023 : Budget Annexe Service Public Local Production d'Énergie Photovoltaïque</b>	<b>Toutes</b>
03	Communication relative aux programmes européens régionaux Nouvelle-Aquitaine 2021-2027	Toutes
<b>04</b>	<b>Programme Prévisionnel des Investissements 2022 - 2028 Dans un monde en mutation, construire, aménager et entretenir les Établissements Publics Locaux d'Enseignements (EPLÉ) et les Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS), tremplins de la réussite des jeunes Néo-Aquitains au sein de nos territoires</b>	<b>2, 8, 10</b>
05	Création de deux établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ) en Gironde - Le Barp et Créon	2
06	Communication : rapport spécial sur les conditions d'exercice du mandat confié par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine aux Sociétés d'Economie Mixte pour la réalisation des travaux - exercice 2021	2
07	Conventions entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les autorités académiques de Nouvelle-Aquitaine portant sur les échanges d'informations statistiques nécessaires au pilotage du système éducatif	2
08	Conventions Pluriannuelles d'Objectifs dans le domaine de la Culture et du Patrimoine	10
<b>09</b>	<b>Arts plastiques et visuels : Contrat de filière 2023-2026 entre la Région, l'Etat et le réseau Astre</b>	<b>10</b>
10	Langues et Cultures Régionales - Avenant à la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public "Office public de la langue basque"	10
11	Contrat de partenariat entre la Région, la Direction Générale pour l'Armement et l'Agence Innovation de Défense ( <b>renouvellement</b> )	4
<b>12</b>	<b>Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens Région Nouvelle-Aquitaine / Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine 2023 - 2024 - 2025</b>	<b>4</b>

12b	International-Délibération modificative - Prolongation convention-cadre de partenariat Région Nouvelle-aquitaine /Team France Export Nouvelle Aquitaine	4
<b>13</b>	<b>« Réaliser l'Egalité 2018-2022 » Communication du bilan de la quatrième année de déploiement du Plan d'action - 2021</b>	<b>10</b>
14	Présentation du rapport social unique 2021 de la Région Nouvelle-Aquitaine	1
15	Tableau des emplois	1
16	Adhésion de la Région Nouvelle-Aquitaine aux chartes EcoGaz et EcoWatt	1
17	Convention partenariale triennale entre la délégation régionale Nouvelle-Aquitaine du Centre National de la Fonction Publique Territoriale et la Région Nouvelle-Aquitaine	1
18	Reproduction et représentation d'œuvres protégées : droit de copie pour un panorama de presse électronique de la collectivité	1
19	Approbation de 24 Contrats de développement et de transitions 2023-2025 : Ouest Charente Pays du Cognac, Grand Angoulême La Rochefoucauld Porte du Périgord, Ruffécois, Charente e Limousin, La Rochelle Ré Aunis, Haute-Saintonge, Îles et Estuaires Charentais, Vals de Saintonge, Brive / Tulle, Haute-Corrèze Ventadour, Ouest Creuse, Sud Creusois, Territoire de Guéret, Bergeracois, Isle en Périgord, Grand-Libournais, Médoc, Adour Chalosse Tursan Marsan, Val de Garonne Guyenne Gascogne, Montagne Béarnaise, Lacq-Orthez - Béarn des Gaves, Mellois, Centre Vienne, Monts et Barrages	6
<b>20</b>	<b>Pacte Alimentaire Nouvelle-Aquitaine, pour une alimentation durable et locale</b>	<b>2, 8</b>
<b>21</b>	<b>Plan Zéro Pollution Plastique</b>	<b>5, 9</b>
22	Convention de partenariat entre TENAQ et la Région Nouvelle-Aquitaine	9
23	Avis sur le renouvellement de l'agrément Etat-Région du Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine.	9
<b>24</b>	<b>Parcs naturels régionaux : une nouvelle stratégie pour accélérer la mise en œuvre de Néo Terra et sécuriser les syndicats mixtes de gestion.</b>	<b>9</b>
25	Conventions de financement pour l'acquisition de 15 rames TER	7
26	Transfert de compétences et conventions d'affrètement avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM).	7
27	Port de Bayonne : Adoption de la Charte d'accueil des entreprises	7

28	Port de Bayonne : Adoption d'orientations d'aménagement pour le secteur Port Aval sur la commune de Tarnos - Engagement d'études préalables d'opportunité et de faisabilité	7
29	Engagement citoyen : Modification des règlements d'intervention : Service civique et aides aux brevets ( BAFA, BAFD, BNSSA).	2
30	Prolongation de la feuille de route régionale pour <b>le développement</b> des Ecoles de la Deuxième Chance	3
31	Formation professionnelle des personnes placées sous-main de justice : prolongation de la convention de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Bordeaux	3
<b>32</b>	<b>Feuille de route pour l'action européenne, transfrontalière et internationale de la Région Nouvelle-Aquitaine 2023-2028</b>	<b>1</b>
<b>33</b>	<b>Politique régionale d'appui aux initiatives locales de solidarité internationale</b>	<b>1</b>
34	Coopération internationale : Accord-cadre triennal de coopération décentralisée avec la Région Itasy à Madagascar (2023-2025)	1

Séance plénière des 15 & 16 décembre 2022

## Amendement n°1 au Budget Primitif 2023

porté par le groupe *Écologiste, solidaire & citoyen*

### AIDES À LA CRÉATION AUX EMPLOIS ASSOCIATIFS

#### Amendement

Modifier le *Pilier 3. Aménagement du territoire - 3.11 Vie associative et Égalité - Réf. 42 - ligne 4042030*

**Augmenter les CP/AE de 80 000,00 euros** portant la ligne à 580 000,00 euros

financée par annulation des crédits correspondants sur cette ligne :

*Pilier 6. Administration générale - 6.3 Communication et attractivité - Réf. 0202 - ligne 4002110 CAMPAGNE ET CRÉATION*

Remplacer en CP/AE : 3 034 000,00 euros par 2 954 000,00 euros

#### Exposé des motifs

Le secteur associatif représente plus de 160 000 emplois dans notre région, soit 3 fois plus que l'économie numérique. Entre 2017 et 2022, 178 emplois associatifs ont été créés grâce au dispositif d'aide à la création mis en place par la Région : c'est insuffisant aux regards des besoins.

D'autant qu'après un départ prometteur - 36 aides attribuées en 2017, puis 42 en 2018 - l'ambition du dispositif s'est peu à peu amoindrie - tout comme son enveloppe - pour atteindre à peine 17 emplois aidés en 2021.

Avec 500 000 € de CP/AE prévus en 2023, ce seraient moins de 25 emplois associatifs que la Région aiderait à créer l'année prochaine, soit à peine 2 par département.

Alors que le secteur associatif traverse une violente crise - réduction de ses revenus, explosion des coûts et baisse de l'engagement des bénévoles - nous regrettons que cet arbitrage budgétaire ne soit pas à la hauteur des attentes des 1,2 millions de bénévoles associatifs de Nouvelle-Aquitaine.

Nous proposons de revenir à l'ambition initiale de ce dispositif et d'accorder un budget suffisant en 2023 pour pouvoir aider à la **création de 10 emplois associatifs supplémentaires** l'année prochaine. Le coût de cette ambition au service de ce secteur et de ses usagers serait de 80 000 euros supplémentaires pour une enveloppe totale de 580 000 euros. Nous proposons de financer cette hausse par la diminution de l'enveloppe allouée à la communication externe de la Région.



Séance plénière des 15 & 16 décembre 2022

## Amendement n°2 au Budget Primitif 2023

porté par le groupe *Écologiste, solidaire & citoyen*

### PLAN ZÉRO POLLUTION PLASTIQUE

#### Amendement

Modifier le *Pilier 4. Transition énergétique et écologique - 4.3 Économie circulaire et Déchets - Réf. 71 - ligne 4071010*

**Augmenter les AE de 1 000 000,00 euros** portant la ligne à 4 200 000,00 euros.

**Augmenter les CP/AE de 500 000,00 euros** portant la ligne à 3 100 000,00 euros

financée par annulation des autorisations d'engagement et des crédits de paiement suivants :

*Pilier 1. Développement économique-Emploi - 1.3 Performance industrielle - Réf. 94, ligne 4094010 PERFORMANCE INDUSTRIELLE*

Remplacer en AE : 15 963 000,00 euros par 14 963 00,00 euros

Remplacer en CP/AE : 10 533 000,00 euros par 10 033 000,00 euros

#### Exposé des motifs

Pas une plage, pas un point d'eau, pas une forêt n'est épargnée par la pollution des macro et micro-plastiques. Utilisé sans limite, le plastique étouffe les océans, contamine les sols, accélère la chute de la biodiversité. S'appuyant sur la transformation de produits fossiles, la production de plastique est responsable de 3,5% des émissions de gaz à effet de serre.

La feuille de route Zéro Pollution Plastique de la Région s'inscrit dans la volonté de réduire la pollution du plastique dans l'environnement et la protection de la santé humaine et environnementale. Toutefois, le budget alloué à celle-ci nous paraît inférieur au regard des ambitions et des enjeux.

Alors que la feuille de route compte deux fois plus d'actions dans cette nouvelle mouture (22 dont 11 nouvelles), les autorisations d'engagement prévues dans le budget primitif 2023 pour son application sont inférieures de 100 000 euros à celles du budget précédent. Cette baisse est en contradiction avec les ambitions et les objectifs affichés comme avec le nombre accru d'actions à mener. Afin de compléter ce budget, nous proposons d'abonder ce budget d'un million d'euros, en réorientant une partie des fonds destinés au soutien à la performance industrielle.

Séance plénière des 15 & 16 décembre 2022

## Amendement n°3 au Budget Primitif 2023

porté par le groupe *Écologiste, solidaire & citoyen*

### CONSERVATOIRE DES TERRES NOURRICIÈRES

#### Amendement

Ajouter une nouvelle ligne nommée *CONSERVATOIRE DES TERRES NOURRICIÈRES* dans le *Pilier 1. Développement économique-Emploi - 1.7 Agriculture - Réf. 93 - Favoriser l'installation et la transmission des exploitations agricoles*

**Affecter pour 100 000 000,00 € d'AP**

**Affecter pour 215 000,00 € d'AE**

**Affecter pour 215 000,00 € de CP/AE**

financée par annulation des autorisations de programme équivalentes sur la ligne suivante :

*Pilier 3. Aménagement du territoire - 3.9 Infrastructures, transports - Réf. 80 - ligne 4080060 GRAND PROJET DU SUD-OUEST GPSO*

et financée par annulation des crédits et des autorisations d'engagement équivalents sur la même ligne :

Remplacer AE 215 000,00 euros par 0,00 euros

Remplacer CP/AE 310 000,00 euros par 65 000,00 euros

#### Exposé des motifs

Face à la forte paupérisation du monde agricole, au défi générationnel de la transmission et à la concurrence pour l'usage des sols, la Région

Nouvelle-Aquitaine développe une vision stratégique pour renforcer sa souveraineté alimentaire. Elle s'engage à **créer un Conservatoire Régional des Terres Nourricières** afin d'assurer la protection des terres agricoles et l'installation d'agriculteurs et d'agricultrices engagés dans l'agroécologie.

Cette structure aura pour objectif d'acquérir ou faciliter la mise à disposition du foncier agricole, de lutter contre l'artificialisation des sols, d'accompagner l'installation, de créer des espaces d'expérimentations agronomiques et sociaux et de mettre en place des conventions avec la restauration collective. Pour atteindre ces objectifs, le Conseil régional décide d'investir 100 millions d'euros d'ici 2028 au sein de ce Conservatoire - soit 20 millions chaque année - notamment pour viser 50 000 hectares de terres agricoles d'ici 2028 - soit environ 5000 à 10 000 hectares par an.

Séance plénière des 15 & 16 décembre 2022

## Amendement n°4 au Budget Primitif 2023

porté par le groupe *Écologiste, solidaire & citoyen*

### RENFORCEMENT DES TRAINS DU QUOTIDIEN - RÉNOVATION DES LIGNES

#### Amendement

1- Modifier la ligne *Pilier 3. Aménagement du territoire - 3.9 Infrastructures, transports - Réf. 80 - ligne 4080020 RÉGÉNÉRATION DES LIGNES FERROVIAIRES*

**Augmenter les AP de 447 000 000,00 euros**

portant la ligne à 524 387 500,00 euros.

financée par annulation des autorisations de programme équivalentes sur la ligne suivante :

*Pilier 3. Aménagement du territoire - 3.9 Infrastructures, transports - Réf. 80 - ligne 4080060 GRAND PROJET DU SUD-OUEST GPSO*

2- **Dans le rapport de présentation, modifier l'Objectif n°1** : Mailler le territoire pour plus d'accessibilité et favoriser les échanges (ports, aéroports, gares, voies) du Pilier 3 Aménagement du territoire - Infrastructures-transports.

**Rédiger ainsi l'avant-dernier paragraphe** de la partie *Opérations de modernisation (4/ Voies B - Les voies ferrées)* - p.145 :

*En 2023, elle poursuivra sa forte mobilisation en finançant notamment l'accélération des études et les travaux de régénération de la ligne Niort-Saintes (phase travaux jalon 2), le lancement des études préliminaires sur Guéret Montluçon et Brive Ussel **ainsi que pour la réouverture de la ligne Blaye Saint-Mariens, la modernisation de la signalisation et des ouvrages d'art sur la ligne Pau-Bedous, également la signalisation d'Angoulême -***

*Saintes, l'augmentation de la capacité sur Poitiers-La Rochelle, ainsi que les premiers travaux de régénération par anticipation sur la ligne Angoulême-Limoges.*

## **Exposé des motifs**

À l'aune de la crise énergétique, du pouvoir d'achat, de l'urgence à diminuer nos émissions de gaz à effet de serre pour arriver aux objectifs fixés par les accords de Paris, les trains du quotidien sont une solution pour développer massivement la desserte de nos agglomérations, des villes moyennes et de nos campagnes. Le réseau TER Nouvelle-Aquitaine, c'est **34 lignes**, 3410 km de voies dont environ 700 km sont en mauvais ou très mauvais état.

Moderniser nos lignes TER, proposer une offre sur tout le territoire nécessite plus de 1,55 milliards d'euros d'après l'audit commandé par la Région. Augmenter l'offre des trajets quotidiens et les temps de parcours entre Bordeaux et Toulouse est possible en modernisant la ligne existante. La Région a également pris position, par une motion adoptée en octobre 2021, en faveur de la réouverture de la ligne Bordeaux-Blaye d'un coût estimé à 80 millions d'euros.

Le protocole des petites lignes prévoit un investissement de la Région de 367,5 millions d'euros pour 2023-2027 puis 242,05 millions pour 2028-2032 : il n'est toujours pas enclenché du côté de l'État et de SNCF Réseau. Et aucune somme en autorisations de programme n'est prévue à cette hauteur dans ce BP 2023.

Or pour améliorer la desserte de nos territoires, il est indispensable d'y consacrer les moyens suffisants et de faire des choix budgétaires. Nous proposons d'accorder un budget suffisant sur la période 2023-2028 pour pouvoir agir rapidement plus largement sur l'ensemble des lignes du quotidien - et pas uniquement sur les RER métropolitains - en augmentant le budget pour la régénération des lignes ferroviaires au sein du pilier 3.

Séance plénière des 15 & 16 décembre 2022

## Amendement n°5 au Budget Primitif 2023

porté par le groupe *Écologiste, solidaire & citoyen*

RENFORCEMENT DES TRAINS DU QUOTIDIEN - ACHAT DE RAMES

### Amendement

Modifier la ligne *Pilier 4. Transition énergétique et écologique - 4.5 Mobilité durable et intelligente - Réf. 811 - ligne 408110 TER-MODERNISATION DU PARC MATÉRIEL-ACQUISITION MATÉRIEL*

**Augmenter les AP de 60 000 000,00 euros** portant la ligne à 60 037 000,00 euros.

financée par annulation des autorisations de programme équivalentes sur la ligne suivante :

*Pilier 3. Aménagement du territoire - 3.9 Infrastructures, transports - Réf. 80 - ligne 4080060 GRAND PROJET DU SUD-OUEST GPSO*

### Exposé des motifs

À l'aune des crises de l'énergie, du pouvoir d'achat, de l'urgence à diminuer nos émissions de gaz à effet de serre pour arriver aux objectifs fixés par les accords de Paris, les trains du quotidien sont une solution pour développer massivement la desserte de nos agglomérations, des villes moyennes et de nos campagnes. Le réseau TER Nouvelle-Aquitaine, c'est **195 rames TER** dont une partie sont quotidiennement surchargées.

La Région souhaitant améliorer la desserte de nos territoires et accélérer la rénovation des lignes, il est indispensable de répondre aux besoins futurs et actuels en rames TER afin d'améliorer la qualité du service fourni aux

usagers. N'attendons pas que la sur fréquentation soit critique pour passer commande, d'autant que les délais de fabrication et livraison ne vont pas se réduire.

La Région décide donc d'ajouter 4 rames Régio2N supplémentaires aux 4 acquisitions déjà prévues.



Séance plénière des 15 & 16 décembre 2022

## **Amendement n°6 au Budget Primitif 2023**

porté par le groupe *Écologiste, solidaire & citoyen*

### FINANCEMENT POLT

#### **Amendement**

1- Modifier la ligne *Pilier 3. Aménagement du territoire - 3.9 Infrastructures, transports - Réf. 80 - ligne 4080020 RÉGÉNÉRATION DES LIGNES FERROVIAIRES*

**Augmenter les AP de 42 000 000,00 euros** portant la ligne à 119 387 500,00 euros.

financée par annulation des autorisations de programme équivalentes sur la ligne suivante :

*Pilier 3. Aménagement du territoire - 3.9 Infrastructures, transports - Réf. 80 - ligne 4080060 GRAND PROJET DU SUD-OUEST GPSO*

2- Dans le rapport de présentation, modifier l'Objectif n°1 : Mailler le territoire pour plus d'accessibilité et favoriser les échanges (ports, aéroports, gares, voies) du Pilier 3 Aménagement du territoire - Infrastructures-transports.

**Ajouter un paragraphe** à la fin de la partie *Opérations de modernisation (4/ Voies B - Les voies ferrées) - p.145* :

**De plus, la Région contribuera en proportion de sa part aux travaux de modernisation de la ligne Paris Orléans Limoges Toulouse (POLT) et participera au tour de table financier entre l'État et les Régions concernées.**

## Exposé des motifs

Les travaux de régénération de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) décidés en 2014 sont en train de se terminer et des travaux de modernisation des infrastructures sont encore nécessaires pour cet axe économique vital pour le Limousin. Dans le schéma directeur de 2018, les investissements nécessaires pour finaliser cette modernisation étaient évalués à 387 millions d'euros. Deux tiers seraient pris en charge par l'État, laissant 130 millions d'euros à financer par les trois régions desservies (hors Ile-de-France) : Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val-de-Loire et Occitanie. Ces deux dernières ont confirmé à plusieurs reprises qu'elles participeraient au cofinancement de cette ligne structurante pour leur territoire, tant par voie de presse que lors de rencontres officielles avec les associations d'usagers.

Chaque jour, les rames TER de Nouvelle-Aquitaine empruntent les infrastructures de la ligne POLT, sur les 170 km de ligne entre le nord de La Souterraine jusqu'au sud de Brive. Le POLT est ainsi complètement intégré dans le schéma général des transports ferroviaires de la Région, d'autant qu'un tiers des usagers *Intercités* de Brive et un quart de ceux de Limoges prennent ensuite des correspondances TER.

Sa rénovation permettra en outre de raccourcir les temps de trajet entre Paris et les gares desservies dans l'ex-Limousin : Brive, Uzerche, Limoges et La Souterraine.

Consciente de sa responsabilité de desservir sans discrimination tous ses territoires, de préserver la vitalité fragile du tissu économique limousin et d'optimiser les transports du quotidien de ses habitants, l'Assemblée régionale décide de participer au tour de table financier entre l'Etat et les Régions concernées et de financer sa quote-part à la modernisation du POLT (42 millions d'euros d'investissements, soit environ 8 millions par an d'ici la fin de la mandature).

*Amendement présenté par les élus du groupe :*

Centre et Indépendants



SEANCE PLENIERE DU 15 DECEMBRE 2022

**Amendement n°1 à la délibération n° 2a :  
Budget primitif 2023 (budget principal)**

**Ruralité**

**Il est proposé :**

D'augmenter d'1 000 000 € le programme n° 4053060 « RURALITE » en CP/AP pour le porter à 1 725 000 €.

De diminuer d'1 000 000 € le programme n°4080060 « LIGNE FERROVIAIRE PAU CANFRANC SARAGOSSE » pour le porter à 1 000 000 € en CP/AP.

**Exposé des motifs :**

Cet amendement vise à réhausser le montant des crédits inscrits en investissement pour la politique régionale en faveur de la ruralité portée par la région. Il est en effet constaté une baisse de près de 67% de ces crédits par rapport au budget primitif 2022 alors que l'exécutif indique pourtant vouloir soutenir de nombreux projets en faveur de la ruralité dans son rapport de présentation budgétaire. Cet objectif ne pourra être rempli sans des moyens à nouveau suffisants en 2023.

Amendement présenté par les élus du groupe :

Centre et Indépendants



## SEANCE PLENIERE DU 15 DECEMBRE 2022

### **Amendement n°2 à la délibération n° 2a : Budget primitif 2023 (budget principal)**

#### **Politique de la ville**

#### **Il est proposé :**

- D'augmenter le programme **n°4051010** « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES QUARTIERS » de 500 000 € en CP/AP pour le porter à 1 121 350 €.
- D'augmenter le programme **n° 4051030** « DEVELOPPEMENT SOCIAL DES QUARTIERS » en CP/AE de 233 650 € pour le porter à 1 095 830 €.
- De diminuer en conséquence le programme **n° 214040** « PAU-CANFRANC » de 500 000 € en CP/AP pour le porter à 493 600 €.
- De diminuer le programme **n° 4002110** « CAMPAGNE ET CREATION » de 233 650 € en CP/AE pour le porter à 2 800 350 €.

#### **Exposé des motifs :**

Cet amendement vise à augmenter les crédits en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour les ramener à un niveau proche de celui inscrit au BP 2022. Il apparaît irresponsable de désengager des crédits sur cette politique, qui concerne 3,5% des néo-aquitains, eu égard au contexte énergétique et inflationniste que nous traversons. La population de ces quartiers se paupérise et la région doit donc en conséquence adapter sa stratégie de soutien.

Séance plénière des 15 & 16 décembre 2022

**Amendement au Programme Prévisionnel des  
Investissements 2022-2028**

porté par le groupe *Écologiste, solidaire & citoyen*

**Remplacer ce passage page 26 :**

*“De plus, la Région ambitionne de faire des exploitations des lycées des vitrines des pratiques agro-écologiques en demandant, en outre, à ce que chaque lycée soit certifié HVE et ait au moins un atelier certifié en Agriculture Biologique dès 2022.”*

par :

***“De plus, la Région ambitionne de faire des exploitations pédagogiques des vitrines des pratiques agro-écologiques en proposant que chaque lycée dispose d’un ou plusieurs ateliers certifiés en agriculture biologique (AB) dès 2022, en octroyant des aides bonifiées aux établissements désireux de s’engager au-delà de cet objectif”.***

**Exposé des motifs**

À travers le plan “Enseigner à produire autrement pour les transitions et l’agroécologie” (EPA2), le ministère de l’Agriculture amorce une transition agricole en enjoignant tous les établissements de l’enseignement agricole à “s’inscrire dans une trajectoire ambitieuse de développement de l’agriculture biologique”, les encourageant à proposer au moins un atelier de production bio par établissement. Si cette nouvelle réglementation est insuffisante et ne reflète pas la dynamique de conversion réelle des établissements - ils sont de plus en plus nombreux à choisir la conversion totale comme le lycée Chadignac à Saintes ou ceux de Neuvic, de Sabres, de La Tour blanche, de Bergerac-Montbazillac et beaucoup d’autres -, elle

participe à déclencher des initiatives qui vont dans le sens de l'histoire et aussi de la protection sanitaire des apprenant.es, personnels et riverain.es.

La Région dans son PPI lycées consacre une partie des investissements à destination des exploitations agricoles dans les lycées pour les 7 prochaines années et pourrait, elle aussi, participer à cet élan vers une évolution positive des exploitations de l'enseignement agricole vers une généralisation des pratiques agro-écologiques respectueuses des sols, de l'air, de l'eau et des jeunes lycéen.nes.

Au lieu de cela, page 26 de la présentation du PPI, elle se contente de l'ambition label HVE pour l'ensemble de ces établissements créant de surcroît la confusion entre les labels bio et HVE. C'est donc un recul par rapport aux objectifs Néo Terra et celles du plan EPA2 cité plus haut. Un recul qui conduirait les 33 exploitations agricoles et les 6 ateliers à se fourvoyer en poursuivant l'utilisation et la manipulation de produits phytosanitaires classés CMR 1 et 2, autorisés par le label HVE.

Séance plénière des 15 & 16 décembre 2022

**Amendement sur la Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens Région Nouvelle-Aquitaine / Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine  
2023-2024-2025**

porté par le groupe *Écologiste, solidaire & citoyen*

**Amendement**

**Remplacer dans "CONTEXTE" :**

*« La Région Nouvelle-Aquitaine agit de manière volontariste en faveur du développement économique et de l'innovation des entreprises dans une perspective de création d'activités d'emplois et en faveur des transitions »*

**par la formulation suivante :**

*« La Région Nouvelle-Aquitaine agit de manière volontariste en faveur du développement soutenable des entreprises en concordance avec les limites planétaires garantissant un présent et un futur positif pour les néo-aquitain.e.s, dans une perspective de création d'activités et d'emplois au service des bifurcations écologiques. »*

**Remplacer dans "OBJECTIFS" :**

*« - l'accompagnement des entreprises ou acteurs économiques de l'émergence à la structuration de projet (cycle de l'innovation, stratégie design, usine du futur, innovation environnementale, innovation sociale, digitalisation, accès aux marchés, financements, incubation et structuration de projets structurants, appui à l'implantation...). »*

**par la formulation suivante :**

*« - l'accompagnement des entreprises ou acteurs économiques de l'émergence à la structuration de projets compatibles avec les limites planétaires (stratégie design, usine du futur, innovation environnementale, innovation sociale, digitalisation soutenable, accès aux marchés en relocalisant, financements vertueux, appui à l'implantation et à la résilience, démarche redirectionniste favorisant les redéploiements). »*

## **Exposé des motifs**

L'économie et l'écologie ne seront compatibles qu'après l'adaptation des organisations aux limites planétaires. Le rôle de la Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) Région/ADI c'est d'accompagner à cette évolution souhaitable.

La CPOM région - ADI accompagne les entreprises vers des plans de relance et d'adaptation, mais pas vers de véritables stratégies pour affronter le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité en lien avec les limites planétaires. Elle doit accompagner les entreprises et organisations à renoncer aux futurs déjà obsolètes où la technologie serait au seul service de la croissance sans prendre vraiment en considération les limites planétaires. Plutôt que d'investir dans des technologies et des activités condamnées d'un point de vue écologique et matériel, il ne faut pas les faire advenir ou les minimiser et au contraire prioriser celles qui permettent l'adaptation et l'atténuation donc la résilience : c'est la démarche redirectionniste que doit mettre en œuvre l'ADI au service de l'économie en Nouvelle-Aquitaine.



Amendement présenté par les élus du groupe :

Centre et Indépendants



SEANCE PLENIERE DU 15 DECEMBRE 2022

**Amendement n°1 à la délibération n° 20 :**

**Pacte alimentaire Nouvelle-Aquitaine, pour une alimentation durable et locale**

**Il est proposé :**

D'amender la délibération en rajoutant un paragraphe, à la suite de celui se terminant par « *le Pacte d'ambition régionale pour l'agriculture biologique* » rédigé ainsi :

*« La Région Nouvelle-aquitaine porte une attention particulière à la gestion de l'eau au service d'une alimentation durable. Au travers de ce pacte alimentaire, la région souhaite promouvoir les retenues d'eau présentes sur le territoire néo-aquitain. Celle-ci sont légales, vertueuses et nécessaires pour garantir la souveraineté alimentaire de la France et de l'Europe. Le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine rappelle que le stockage de l'eau est compatible avec les impératifs environnementaux. Il réaffirme ainsi sa solidarité avec les agriculteurs de toute la région et s'engage à créer les conditions d'une nouvelle gouvernance publique pour la réalisation de ces équipements d'intérêt général, qui associent les collectivités locales et les professionnels, en fonction des besoins de chaque territoire. »*

**Exposé des motifs :**

L'eau est notre ressource la plus précieuse, et doit être pensée comme une denrée rare. Ce pacte alimentaire doit rappeler l'importance du stockage en eau pour s'adapter aux périodes de sécheresse qui surviendront dans les années à venir. Son usage est fondé sur des lois et sa gestion quotidienne est confiée à des organismes publics qui associent les élus locaux, les associations de protection de la nature et les usagers, au sein de véritables « parlements de l'eau ». L'irrigation est une condition sine qua non pour la production agricole. Alors face aux menaces, à la violence et au piétinement des lois de la République par une minorité, les agriculteurs des Deux-Sèvres et de toute la Nouvelle-Aquitaine attendent de nous un engagement total, et non plus simplement un soutien, aussi essentiel soit-il.

**Motion : « Pour que la Région Nouvelle-Aquitaine prenne position en faveur de la création d'une halte sur la ligne ferroviaire Bordeaux - Pessac - Pointe de Grave »**

*Rapporteur : Philippe Chagniat*

La ligne ferroviaire Bordeaux-Pessac-Pointe de Grave, longue de 123 km, souffre d'une qualité de service peu performante, en raison d'un très mauvais état des infrastructures et du matériel roulant.

Dans le cadre de la mise en place du RER métropolitain, une modernisation importante de cette ligne est prévue à horizon 2030, avec une participation au financement de 45% du coût total des opérations, estimé à 200M€, qui sera assumée par la Région Nouvelle Aquitaine, afin de lutter contre l'enclavement des territoires et assurer à chacun une qualité de service équitable et, je cite, « de proximité ».

Or, dans le projet en cours, si 18 arrêts sont prévus, ils sont répartis de manière très inégale sur la ligne : 14 s'échelonnent sur les 68km qui séparent Bordeaux de Pauillac, quand les 4 restants sont disposés sur l'autre partie de 55km, avec 3 d'entre eux concentrés sur la pointe du Médoc.

Ainsi, près de la moitié de cette ligne reste sans aucun arrêt, ce qui nous a bien été confirmé lors de la réunion de concertation organisée le 2 novembre dernier à Lesparre.

Cette carence est d'autant plus sensible sur la zone de St Vivien de Médoc et des villages alentours, forte de 6000 habitants, dont la gare a été fermée dans les années 1980, ce qui contraint les usagers à utiliser leur voiture pour accéder aux différents services de santé, administratifs ou aux grandes surfaces, tous concentrés sur la sous-préfecture de Lesparre.

Un collectif, créé à l'occasion, a lancé une pétition recueillant à ce jour plus de 1700 signatures, en soutien à la création d'une halte dans cette commune. Ce même collectif resterait par ailleurs en attente d'un temps d'échange que la Région, contactée par celui-ci en début d'année, devait lui proposer prochainement.

**Au vu de ces éléments, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière les 15 et 16 décembre, conscient qu'une part importante du territoire médocain est en déficit de mobilités et engagé par ailleurs dans la limitation des déplacements automobiles, décide d'inscrire l'ouverture d'une halte à Saint-Vivien-de-Médoc sur la ligne ferroviaire Bordeaux-Pessac-Pointe de Grave en l'intégrant au projet du RER métropolitain.**

**Motion : « Pour que la Région Nouvelle-Aquitaine soutienne le projet de STEP sur le site de Redenat »**

*Rapporteur : Valéry Elophe*

Avec 58 barrages, et 28 centrales hydroélectriques qui produisent 1500 mégawatts, les barrages de la vallée de la Dordogne sont un soutien de poids pour la production électrique de notre région depuis plusieurs décennies, sans compter leur intérêt économique avec l'emploi de près de 300 techniciens et ingénieurs.

Cependant, au-delà de la production hydroélectrique, la crise de production historique que nous traversons rappelle que la capacité de certains ouvrages à stocker, à bas coût, l'énergie produite devient un enjeu majeur pour le futur de notre mix énergétique. Les Stations de Transfert d'Énergie par Pompage sont la réponse la plus adaptée à ce nouvel enjeu.

Constituées d'une retenue d'eau supérieure, d'une retenue inférieure réalisée par un barrage et enfin, entre les deux, d'une usine souterraine équipée de turbines-pompes réversibles, les STEP ont pour intérêt de pomper de l'eau en aval pour la stocker dans le bassin supérieur lorsque la demande d'électricité est faible, puis, dans un second temps, de la turbiner pour produire l'énergie au moment où la demande est forte, et cela dans un délai de 5 minutes.

Or, en Corrèze, un projet de STEP sur le site de Redenat, en Xaintrie, reste dans les cartons depuis les années 80, malgré la demande de plusieurs acteurs locaux. D'ailleurs, l'association locale « Redémarrer Redenat en Xaintrie » a récemment écrit au nouveau Préfet pour tenter de relancer le dossier. La réalisation de cet équipement permettrait une production équivalente à un réacteur nucléaire de 1 000 MW, complètement pilotable et écologiquement bénéfique. De plus, avec les taxes à la concession et la possibilité de créer un site touristique autour du lac de Redenat, ce projet induirait d'importantes retombées économiques pour le territoire, sans compter les nombreux emplois locaux créés pendant la durée des travaux.

Les travaux sont bien engagés avec 700 mètres de galeries déjà creusées et, désormais, il ne reste plus qu'à convaincre l'État de renouveler les concessions des barrages au profit d'EDF et d'investir pour soutenir financièrement ce projet.

**Au vu de ces éléments, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière les 15 et 16 décembre 2022, affirme que notre production hydroélectrique est essentielle pour notre région et prend officiellement position en faveur de l'aménagement de la STEP de Redenat en Corrèze. Il s'engage à convaincre l'État d'engager les fonds suffisants et de renouveler les concessions pour permettre la réalisation de cet ouvrage stratégique.**



## Séance Plénière du 15-16 décembre 2022

Vœu présenté par le groupe communiste, écologique et citoyen :

### **Pour l'abandon de la réforme des lycées professionnels**

Dans le prolongement de la loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le projet de réforme gouvernemental vient entériner la volonté de doubler les périodes de formation en entreprise pour les jeunes lycéens et revoir complètement les modalités d'élaboration de la carte des formations en lycée professionnel.

Cette réforme imposerait alors un profond bouleversement du modèle actuel des lycées professionnels : les élèves seraient privés d'une partie des enseignements généraux dont ils bénéficient actuellement, alors même que ces jeunes sont souvent plus fragiles que ceux de la voie générale et technologique, notamment lorsqu'ils choisissent de poursuivre leurs études en section de techniciens supérieurs ou en licence professionnelle. Or la moitié environ des bacheliers professionnels font ce choix. Cette réforme veut adapter les diplômés professionnels au marché de l'emploi mais ignore délibérément l'ascenseur social par la voie professionnelle.

Le décret du 4 juillet 2022 qui fait dépendre la ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnelle, à la fois du ministère de l'Éducation nationale et du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion peut laisser craindre que la réforme ne serve d'abord que les intérêts des entreprises.

Se pose également la question de la qualité des savoirs appris : l'augmentation de la durée des stages en entreprise spécialise la formation des élèves pour répondre aux besoins précis des entreprises. Aujourd'hui déjà, certains salariés se heurtent à un manque de connaissances de la globalité de leur métier et se confrontent à l'impossibilité d'être embauchés ailleurs.

La Région Nouvelle-Aquitaine n'a cessé de soutenir les lycées professionnels, pour faire de cette voie de formation une voie d'excellence, choisie en toute connaissance de cause et non par défaut.

Dans l'attention à la réalité du tissu économique et aux perspectives tracées par les contrats régionaux de filière, la Nouvelle-Aquitaine a massivement investi dans les plateaux techniques

des lycées professionnels : 200 millions d'euros en 5 ans. Ils constituent un atout essentiel sur les territoires pour la formation des différents apprenants.

Depuis 2016, à l'issue d'un travail conjoint avec les autorités académiques, la Région vote les évolutions de la carte des formations en lycées professionnels. Elle s'appuie sur ses compétences en matière de développement économique et d'aménagement du territoire pour renforcer le maillage territorial des formations, notamment par une offre d'enseignement supérieur en milieu rural.

Enfin, les campus des métiers et des qualifications qui permettent de délivrer aux jeunes des formations de qualité, souvent gages de réussite et d'insertion professionnelle permet de rapprocher le monde de l'éducation et de la formation du monde de l'entreprise, sans pour autant remettre en cause les finalités de l'enseignement dispensé au lycée. Tous ces engagements viennent renforcer ce travail en valorisant l'insertion professionnelle

Il nous faut donner aux jeunes les moyens de s'émanciper autant professionnellement qu'intellectuellement. Près de 650 000 élèves, majoritairement issus des catégories populaires, seraient touchés en France par cette réforme qui les priverait un peu plus encore d'un socle commun de connaissances et de compétences pourtant nécessaire à la construction des futurs citoyens, à la poursuite d'étude et même à l'insertion professionnelle. Il est indispensable de conserver le caractère national des formations et des diplômes, fondement de l'Enseignement public et base des conventions collectives et du droit des salariés.

**Par ce vœu, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine demande l'abandon de cette réforme des lycées professionnels, le maintien des temps d'enseignement généraux en lycées et le maintien du caractère national des formations, base des conventions collectives et des droits des salariés femmes et hommes. L'établissement de la carte des formations doit tenir compte à la fois de cette exigence, utile aux lycéens aussi bien qu'à leurs futurs employeurs, et de la réalité économique des territoires de la région.**



## Séance Plénière du 15-16 décembre 2022

Vœu présenté par le groupe communiste, écologique et citoyen :

### **Pour une gestion publique et démocratique de la ressource en eau**

L'eau est essentielle à toute vie. L'année de sécheresse que nous venons de vivre a démontré que sans eau, les conséquences du dérèglement climatique sont démultipliées, ce qui porte atteinte aux besoins des humains, des animaux, des végétaux.

Cette année 2022 a démontré que l'urgence climatique et ses conséquences ne peuvent plus être ignorées : sécheresses, inondations, méga-feux, etc. De nombreux territoires de la Nouvelle-Aquitaine se sont retrouvés en déficit hydrique, y compris en hiver. Cette situation, couplée à la sécheresse et aux fortes chaleurs continues ont conduit aux événements de cet été. Il est donc impératif d'œuvrer pour la préservation de la ressource en eau et plus généralement de l'ensemble de nos ressources naturelles.

En impactant le vivant, les sécheresses et le manque d'eau affectent nécessairement l'agriculture et l'élevage. La souveraineté alimentaire est un objectif vers lequel nous devons tendre mais pas à n'importe quel prix. Beaucoup de modèles agricoles sont aujourd'hui à revoir au regard des enjeux qui sont devant nous.

La Région Nouvelle-Aquitaine agit pour la préservation de cette ressource via sa feuille de route Néo Terra et également via sa feuille de route biocontrôle et biosolutions. L'objectif étant d'accompagner les agriculteur.rice.s vers un modèle plus vertueux, bannissant les pesticides de synthèse d'ici 2030.

Mais l'urgence climatique nécessite d'aller plus loin. Les projections font ressortir des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes et de plus en plus longues, des précipitations regroupées dans le temps qui empêcheront l'écoulement normal de l'eau.

**C'est pourquoi nous demandons au Gouvernement que soient réexaminés les projets de stockage d'eau de type « réserves de substitution », que soit mis en place une réelle concertation, préalable à toute validation de projet, prenant en compte les observations des acteurs territoriaux de l'eau et l'ouverture de débats publics associant paysans, élus, syndicalistes, associations de consommateurs et chercheurs, sur les moyens de préserver et**

**partager la ressource en eau, ainsi que d'en assurer une gestion démocratique.** C'est en rassemblant et en écoutant l'ensemble de ces acteurs que des solutions politiques nouvelles pourront se trouver pour faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain à un accès à l'eau pour toutes et tous, au service des travailleurs paysans, des usagers et de la préservation du vivant.

Séance plénière des 15 & 16 décembre 2022

**Pour la création d'un *Conservatoire des Terres Nourricières* en Nouvelle-Aquitaine**

Motion portée par le groupe *Écologiste, solidaire et citoyen*

Alors que la santé, le bien-être et même le lien social dépendent d'une alimentation suffisante, variée et de qualité, **l'insécurité alimentaire** et la malnutrition s'accroissent en France et en Nouvelle-Aquitaine. Au moins 4 millions de personnes en France auront recours à l'aide alimentaire cet hiver.

En parallèle, le monde agricole est frappé par de violentes crises :

- Une forte paupérisation : 1 agriculteur sur 5 vit avec moins de 350 € par mois
- Un défi générationnel : la moitié des agriculteurs part à la retraite d'ici dix ans.

Une forte concurrence pour l'usage des sols : plus de 40 000 hectares de terres agricoles ont disparu en Nouvelle-Aquitaine entre 2010 et 2020, soit l'équivalent de la ville de Poitiers. Il est donc urgent de renforcer notre souveraineté alimentaire.

Pour répondre à ces enjeux, la Région Nouvelle-Aquitaine développe une **vision stratégique** s'articulant autour :

- d'une agriculture **régénératrice** qui stocke du carbone dans les sols, qui préserve la ressource en eau et qui favorise la biodiversité ;
- d'une agriculture **rémunératrice** qui permette aux agriculteurs et aux travailleurs agricoles de vivre décemment du fruit de leur travail ;
- d'une agriculture qui amène du **goût** et des produits **sains** dans nos assiettes ;
- de la **sortie effective des engrais et pesticides de synthèse** d'ici 2030 et de la sortie des pesticides CMR d'ici 2025 conformément à la feuille de route NéoTerra ;
- d'une formation accrue à **l'agroécologie**, d'un soutien à l'investissement et à l'installation en agriculture biologique ;



Pour accompagner ces évolutions agronomiques majeures garantes de notre souveraineté alimentaire, la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à **créer un Conservatoire Régional des Terres Nourricières** afin d'assurer la protection des terres agricoles et l'installation d'agriculteurs et d'agricultrices engagés dans l'agroécologie.

Cette structure aura pour objectif d'acquérir ou faciliter la mise à disposition du foncier agricole, de **lutter contre l'artificialisation des sols, d'accompagner l'installation, de créer des espaces d'expérimentations** et de mettre en place des conventions avec la restauration collective. Elle veillera, en particulier :

- à favoriser un modèle polyculture-élevage plus durable, plus responsable et plus respectueux y compris du bien-être animal ;
- à garantir une formation poussée à l'agroécologie-agroforesterie pour accompagner l'ensemble des paysannes et paysans qui souhaitent s'engager dans la démarche ;
- à mieux accompagner la reprise des structures lors des départs en retraite, en amont de la cessation de leur activité et dans les meilleures conditions possibles ;
- à engager la réflexion autour des nouveaux droits à l'alimentation et de la Sécurité Sociale Alimentaire.

Pour atteindre ces objectifs, le Conseil régional s'engage à **investir 100 millions d'euros d'ici 2028** au sein de ce Conservatoire - soit 20 millions chaque année - notamment pour **viser 50 000 hectares de terres agricoles d'ici 2028** - soit environ 5 000 à 10 000 hectares par an.



## **Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine Séance plénière du Vendredi 16 décembre 2022**

**Motion présentée par le groupe Parti Socialiste, Place Publique et apparentés**

### **Pour une TVA réduite dans les transports collectifs publics et une fiscalité dédiée pour les mobilités régionales**

Dans le cadre de la Loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, les régions sont devenues des autorités organisatrices des mobilités régionales et cheffes de file de l'intermodalité.

Le 22 octobre 2022, 15 présidents de région ont lancé un appel pour un « *new deal* » ferroviaire, à la mesure des crises de nos générations et du changement climatique.

L'ambition est très claire avec la volonté réaffirmée de créer un « *choc d'offre* » de transport, remettre à niveau le réseau existant et le moderniser dans les territoires ruraux comme dans les villes, construire les nouveaux RER Métropolitains, renforcer les autoroutes industrielles et touristiques ferroviaires vers l'Europe. Les régions n'ont pas attendu les annonces du Président de la République pour se mettre au travail depuis de nombreuses et attendent surtout la concrétisation des engagements pris. Rappelons que lors de la séance plénière du 3 juillet 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine avait adopté une motion pour « *sauver et redonner confiance dans les transports publics* » qui exprimait clairement ces éléments.

En effet, les régions transportent chaque jour 13 millions de voyageurs et de scolaires. En Nouvelle-Aquitaine, pour l'année 2022-2023, ce sont 172 000 élèves transportés et 6000 circuits scolaires.

Avec la démarche OPTIM'TER, près de 3 millions de kilomètres-trains supplémentaires ont été créés depuis 2016 (+10% de l'offre régionale). C'est un effort inédit par rapport aux autres régions.

Les transports collectifs du quotidien que ce soient les TGV, Intercités, TER ou cars sont complémentaires et connaissent une hausse de trafic constante et supérieure à la période avant COVID (+ 18% au cours des dernières semaines).

Dans un contexte de forte inflation, soutenir les transports collectifs est essentiel et nécessaire pour le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Pour autant et c'est le paradoxe, malgré leur très forte implication dans les politiques locales de mobilités, les régions ne disposent pas de ressources fiscales dédiées notamment du versement mobilité. Parallèlement, la diminution de la TVA pour les transports collectifs de voyageurs, dont le coût avait été estimé par le rapport DURON à 280 M€, permettrait de donner les possibilités de créer un choc d'offre. Même si cette mesure ne se traduirait pas systématiquement sur les tarifs, elle permettrait de redonner des marges de manœuvre pour favoriser la décarbonation et le verdissement des flottes.

Avec l'augmentation massive des produits énergétiques, les régions, malgré les efforts massifs réalisés notamment en Nouvelle-Aquitaine, sont régulièrement contraintes d'actualiser leurs tarifs ce qui diminue l'avantage comparatif des transports collectifs pour nos concitoyens. Le risque ne plus parvenir à récupérer la TVA devient de plus en plus prégnant pour les transports routiers de voyageurs.

En complément, nous considérons qu'une réflexion sur le modèle économique structurellement déficitaire des transports en commun pour lesquels la tarification doit favoriser un usage massif et accessible à tous devra être menée avec l'ensemble des acteurs concernés (Etat, SNCF Réseau, Régions, AOM...)

**Par conséquent, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière le vendredi 16 décembre 2022 :**

- Demande au Gouvernement de réduire à 5,5% la TVA pour les transports en commun pour répondre aux attentes de concitoyens en matière de mobilités quotidiennes dans un contexte de forte inflation et de renforcer les financements nécessaires à la transition énergétique votée par le Sénat ;
- Souhaite que le versement mobilité puisse évoluer afin de répondre aux objectifs identifiés par chaque territoire et qu'une part puisse être dédiée aux régions au regard de l'élargissement de leur offre de mobilités sans pénaliser les autres collectivités.

Motion présentée par les élus des groupes:

Centre et Indépendants  
Renaissance



CONSEIL RÉGIONAL DU 15 DÉCEMBRE 2022

**MOTION**

**Pour une réduction de la consommation d'espaces fonciers différenciée  
et territorialisée en Nouvelle-Aquitaine**

La loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 fixe l'objectif de division par deux, en dix ans, de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers à l'horizon 2030. Si les élus locaux partagent cet objectif nécessaire d'évoluer vers une consommation raisonnée du foncier, ils rejettent toute règle uniforme sur l'ensemble du territoire. C'est d'ailleurs une méthode qui va contre l'esprit de la loi « 3DS » sur la différenciation des territoires.

Lors de la séance plénière du 6 mai 2019 dédiée au SRADDET, les élus centristes du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine avait déjà présenté un amendement visant à territorialiser cet objectif de réduction de 50% des espaces consommés de manière à fixer des objectifs locaux et différenciés de réduction.

Le Président de la République, lors de la réception des maires de France le 23 novembre 2022, a annoncé que l'Etat allait prendre le temps de concerter et qu'il n'y aurait pas une approche uniforme du « *zéro artificialisation nette* » rassurant ainsi les maires sur cette inquiétude.

Emmanuel Macron a d'ailleurs mentionné dans son discours que l'échelle régionale était une échelle pertinente pour trouver des péréquations intelligentes sur la consommation de foncier entre les territoires saturés et ceux qui avaient encore des marges de manoeuvres.

Si l'Etat a entendu le souhait des maires, le Conseil régional se doit aussi d'adapter les objectifs qu'il a lui même fixés dans son SRADDET, à savoir une cible de réduction de 50% de la consommation de foncier à l'échelle régionale.

Cette adaptation passe nécessairement par une territorialisation de cet objectif et des règles qui l'accompagnent.

**Les élus régionaux, réunis en séance plénière le jeudi 15 décembre 2022, soutiennent l'adaptation territoriale des règles et objectifs de réduction de la consommation de foncier et demandent à ce que le SRADDET en soit la traduction concrète en tant que document prescriptif lors d'une future modification.**



## Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine Séance plénière du Vendredi 16 décembre 2022

### **Vœu : Appel des élus de la Région Nouvelle-Aquitaine en faveur du POLT**

La ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) constitue un axe majeur d'aménagement du territoire. Elle est essentielle pour la Nouvelle-Aquitaine. Elle contribue à desservir 32 départements dont la Creuse, la Corrèze et la Haute-Vienne en Nouvelle-Aquitaine, 7 grandes agglomérations, plus de 3 millions d'habitants et à tout l'écosystème économique avec des entreprises majeures comme Legrand à Limoges.

Face à la dégradation constatée de la ligne POLT, des travaux avaient été prévus au CPER en 2015 pour un montant de 1,6 milliards d'euros. Aujourd'hui, le compte n'y est pas. Seulement 45% des travaux ont été réalisés principalement en Ile-de-France et Centre-Val de Loire. Les retards se multiplient y compris sur le matériel roulant dont l'expérimentation devait commencer en 2022 pour une livraison en 2023. Il ne peut y avoir d'aménagement du territoire à deux vitesses et des efforts qui seraient insuffisants. Cette situation est pour nous inacceptable.

Le ministre des Transports de l'époque s'est engagé à prendre en charge la totalité de la modernisation du POLT dans le cadre du protocole de dessertes fines du territoire signé avec la Région.

De son côté, la Région a été présente depuis de nombreuses années pour des investissements concernant l'axe POLT et les lignes en correspondance : 2 millions d'euros d'investissement régional pour la mise en place d'installations permanentes de contre-sens entre La Souterraine et Limoges et 1,6 million d'euros inscrits à l'avenant 8 du CPER 2015-2020 pour la réalisation d'études d'amélioration de la performance sur l'axe POLT.

De plus, la Région s'est engagée dans les travaux pour la gare de la Souterraine à hauteur de 2,3 M€. La Région sera au rendez vous des trois prochaines modernisations de gares que seront Uzerche, Brive et Limoges estimés respectivement (à dire d'experts) 6.3M€, 6.3M€ et 15.6M€. Tout comme, elle l'est sur la régénération du réseau ferroviaire de l'étoile de Limoges et de Brive : Limoges-Poitiers ; Limoges-Angoulême ; Limoges-Saint-Yrieix ; Limoges-St-Junien ; Brive-Périgueux ; Brive-Ussel ; Limoges-Ussel. Rappelons que chaque année, la Région paie 5 M€ de péages et touchers de gares sur cette ligne POLT pour faire circuler ses TER et qui sont censés contribuer au financement des travaux nécessaires.

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage ainsi de son côté en proposant une amélioration de la desserte TER sur les étoiles ferroviaires de Limoges et Brive, dans le cadre de la démarche Optim'TER (+16 trains par jour). L'enjeu de correspondance entre les circulations Intercités en direction de Paris et Toulouse et les circulations TER est bien évidemment une des priorités d'amélioration dans le cadre de cette démarche.

Dans un état d'esprit constructif, la mobilisation pour le POLT appelle un engagement commun pour rappeler à l'Etat et à SNCF Réseau de concrétiser leurs engagements dans

les plus brefs délais aussi bien pour la rénovation des voies et la modernisation des voies, l'amélioration de la desserte que pour le matériel roulant.

**Par conséquent, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière le vendredi 16 décembre 2022 :**

**Sur le service, le Conseil régional :**

- Réaffirme l'urgence de la rénovation et de la modernisation des voies du POLT et de l'amélioration impérative de la desserte de notre territoire en rappelant à l'Etat et à la SNCF leur mission de service public. Et l'urgence d'améliorer la prise en charge des voyageurs dans de bonnes conditions lors de retards ou coupures.
- Demande au Gouvernement et à la SNCF, dans le cadre des projets d'amélioration du POLT et du matériel roulant, qu'un effort significatif soit effectué pour le renforcement de cette liaison en la portant à 14 allers-retours par jour en direction de Paris avec les prolongements nécessaires jusqu'à Toulouse. Cela permettra à la fois de retrouver des gains de temps, de conforter les étoiles ferroviaires de Brive et Limoges et de conserver l'équilibre des liaisons avec le Nord et le Sud, renforçant par là-même l'attractivité de notre territoire ;

**Sur le chantier de rénovation, le Conseil régional :**

- Réaffirme l'urgence impérieuse de la rénovation et de la modernisation des voies du POLT, dans le respect des contrats et protocoles signés entre l'Etat et la Région.
- Demande instamment que la SNCF dispose des moyens humains et industriels nécessaires pour engager le chantier en tenant le planning.
- Attend du Gouvernement et de SNCF Réseau la parfaite transparence sur les échéances des travaux et de la livraison des nouveaux matériels roulants.
- Attend de SNCF Réseau la parfaite transparence sur l'impact et les perturbations des travaux.

Séance plénière des 15 & 16 décembre 2022

## **Dessertes des bus scolaires et concertation**

Question orale posée par le groupe *Écologiste, solidaire et citoyen*

Le licenciement d'un chauffeur de car scolaire de Haute-Vienne à qui on reprochait un arrêt « sauvage », c'est-à-dire non prévu par la carte de desserte a provoqué un certain émoi chez les parents d'élèves et les élus et pas seulement des zones rurales.

La réévaluation permanente des cartes de desserte, désormais gérées par la Région doit tenir compte de l'évolution normale des besoins des familles. Les services régionaux qui y travaillent dans chacun des départements. Ce cas n'est sûrement pas isolé.

Serait-il possible que les élu-e-s de l'Assemblée, même s'ils ne sont pas référents transports, soient éclairés sur la nature des procédures mise en place pour traiter les modifications de desserte réclamées par les familles ou les maires des communes :

- réception de la demande de modification de la desserte,
- accusé de sa réception,
- nature du suivi,
- type de concertation,
- modalités d'arbitrage
- et communication de la décision des services régionaux aux personnes concernées (famille, élu et transporteur) en cas d'acceptation ou de rejet ?



Séance plénière des 15 & 16 décembre 2022

## Mise en œuvre de tous les articles du règlement intérieur

Question orale posée par le groupe *Écologiste, solidaire et citoyen*

Nous avons adopté il y a un an le règlement intérieur de notre assemblée. Celui-ci est globalement respecté. Mais 4 dispositions prévues ne sont que partiellement ou pas du tout mises en œuvre.

En effet :

Concernant les vœux , il est prévu dans l'**article 20** alinéa 7 que « Chaque année, il est rendu compte, au sein de la commission compétente, des suites données aux vœux adoptés ». Dans cette mandature, 5 motions ont été adoptées, or ce suivi n'est pas systématique.

Nous notons la volonté du vice-président à l'éducation, Jean-Louis Nembrini qui nous a assuré qu'un point serait effectué annuellement en commission éducation de l'avancée de la motion "Végétalisation des lycées". C'est une bonne chose qui pourrait être généralisée.

Concernant l'**article 46** : "Rapport annuel du président", nous n'avons pas comme prévu "le rapport spécial, de la situation de la région, de l'état d'exécution du contrat de projets Etat-région, ainsi que de l'activité et du financement des différents services de la région et des organismes qui dépendent de celle-ci".

Concernant l'**article 55** : "Les commissions doivent rendre dans leurs champs respectifs de compétence, un avis consultatif sur les dossiers soumis à l'assemblée plénière du conseil régional et ces avis font l'objet d'un compte-rendu synthétique et état récapitulatif des présents". Cet article 55 n'est absolument pas mis en œuvre.

Et le compte-rendu des GIA prévu dans l'**article 73** ne se fait à priori que pour le GIA 7 Transports.

Dès lors, Monsieur le Président, comment et dans quel délai comptez-vous faire appliquer ces dispositions de notre règlement intérieur ?

## Budget primitif - Rapport de présentation / Exercice 2023

### 1 / BUDGET REGIONAL

*Avec un budget proposé à 3,558 Mds€ en crédits de paiements (CP) pour 2023, l'engagement budgétaire marque un accroissement de + 9 % en comparaison du budget primitif 2022 (+ 6,5 % pour les dépenses d'investissement et + 10,6 % pour les dépenses de fonctionnement). Pour moitié, cette hausse est la résultante de l'impact du choc inflationniste et de l'effort soutenu pour certaines politiques d'investissement, que le Conseil régional s'est efforcé de prioriser.*

*Il maintient ainsi un haut niveau d'investissement (+ 8 %), qui est également la conséquence des engagements pris les années passées dans le cadre des plans de relance.*

*L'équilibre de ce budget repose sur un recours accru à l'emprunt (724,485 M€, soit + 10,7 %) et sur la hausse attendue, mais incertaine des recettes. Il en résulte une dégradation des ratios financiers en 2023.*

*Dans un tel contexte de répétition de chocs ou crises, et comme déjà exprimé à l'occasion de l'examen des orientations budgétaires, le CESER ne peut que constater la faible marge de manœuvre dont dispose le Conseil régional pour compenser les effets sur son budget de la hausse des coûts de l'énergie, mais aussi de l'emprunt.*

*Le CESER pointe dans ses avis depuis plusieurs années la complexité pour le Conseil régional d'être privé de véritables leviers fiscaux (ou de manière marginale). On peut s'interroger sur la soutenabilité de cette situation. En outre, l'État n'a toujours pas prévu de compenser l'impact des hausses de prix énergétiques sur les finances régionales, contrairement à ce qui a été décidé pour le bloc communal. Une telle situation devrait inciter l'État à relancer une ambitieuse réforme territoriale autour des compétences et ressources des collectivités.*

*Le CESER réaffirme dans ce contexte la nécessité d'accélérer les transitions énergétique, écologique et sociale à moyen et long termes. Il encourage le Conseil régional à poursuivre ses efforts en ce sens et partage les orientations affichées dans le rapport de présentation du Budget primitif 2023 (dont Néo Terra 2 et mise en place d'éco-socio-conditionnalités).*

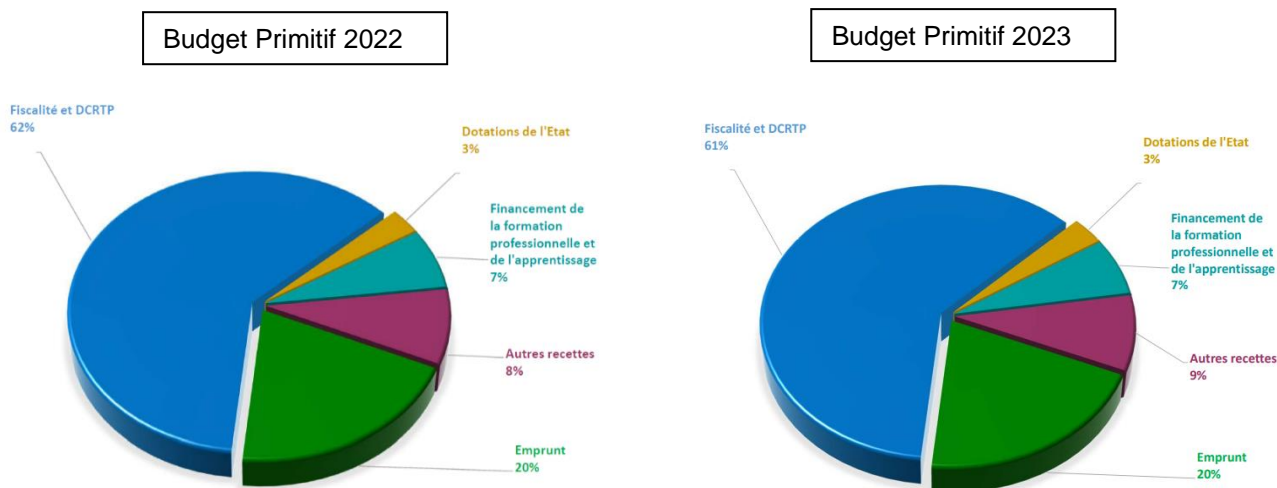
*L'inflexion marquée de la trajectoire financière régionale depuis la crise sanitaire et désormais la crise énergétique est présentée par le Conseil régional comme conjoncturelle. Le Conseil régional envisage un retour du niveau d'emprunt d'avant crise pour l'exercice 2024, ainsi qu'une perspective de rétablissement en fin de mandature de la capacité de désendettement à six ans. Si le CESER a conscience de la difficulté d'élaborer un budget dans un contexte aussi incertain, il s'interroge toutefois sur le caractère conjoncturel des hypothèses sur lesquelles est bâtie la stratégie budgétaire régionale. Alors que l'accès à l'énergie ou encore à certaines matières premières (métaux par exemple) pourrait devenir, dans les prochaines années, plus difficiles, les difficultés rencontrées ne risquent-elles pas de devenir plus structurelles ?*

*Le CESER soutient le choix du Conseil régional de ne pas sacrifier ses dépenses d'intervention, de continuer à investir. Pour autant, si les difficultés devaient perdurer, la trajectoire budgétaire actuelle, marquée par un recours croissant à l'endettement, pourrait ne pas être tenable, et ce d'autant plus que la hausse importante des taux d'intérêt entraîne une hausse de la charge de la dette.*

*Dans cette perspective, il serait intéressant que le Conseil régional esquisse, en se projetant à plus long terme, des scénarios budgétaires autour de difficultés non plus conjoncturelles mais structurelles, qui viendraient peser dans la durée sur les recettes et les dépenses et donc, finalement, sur l'action régionale. Les incertitudes sont et seront nombreuses, les questions à trancher délicates ; la réflexion mérite d'être dès à présent ouverte.*

## Un Budget primitif annonçant une hausse des recettes

L'ensemble des recettes du budget principal 2023, hors emprunt, est estimé à 2 833,9 M€, en hausse de 8,7 % par rapport à l'exercice précédent.



(Extraits des rapports du Conseil régional)

### Un contexte incertain dans l'évaluation des recettes régionales

Ce budget est construit sans que le Projet de Loi de Finances (PLF) 2023 ne soit adopté, avec des inconnues sur les recettes régionales : la Région, bénéficiera-t-elle du bouclier énergétique ? Aura-t-il un taux et une base suffisants pour supporter le choc énergétique ?

De nombreuses recettes présentées dans ce budget sont également concernées par des incertitudes, notamment les recettes relatives :

- Au financement de la formation professionnelle : une compensation complémentaire, sous forme de dotation, devrait être attribuée aux Régions, de manière similaire à ce qui a été établie lors de la suppression de la taxe d'habitation (TH).
- Aux plans de formation professionnelle et le Ségur de la Santé : concernant le Ségur de la Santé, à ce stade de la préparation budgétaire, un amendement au PLF 2023 porté par le Gouvernement<sup>1</sup> prévoit une recette de 27,584 M€ afin d'accompagner la Région dans la gestion des instituts de formation des soins infirmiers (IFSI).
- À la fiscalité : le rapport de présentation de ce budget annonce une augmentation sensible des prévisions de recettes fiscales.

	BP 2022 (en M€)	BP 2023 (en M€)	évolution (en %)	évolution (en M€)
<b>FISCALITÉ et DCRTP</b>				
Fraction de TVA - CVAE	808,700	878,300	8,61%	69,600
Fraction de TVA - DGF	440,900	497,900	12,93%	57,000
Cartes grises	205,000	236,800	15,51%	31,800
Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques	446,900	453,000	1,36%	6,100
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	53,275	53,275	0,00%	0,000
Dotations de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle	53,349	51,800	-2,90%	-1,549
<b>TOTAL</b>	<b>2 008,124</b>	<b>2 171,075</b>	<b>8,11%</b>	<b>162,951</b>

Extrait du BP 2023

<sup>1</sup> Amendement n° N°I-3072 du 7/10/2022

en M€	Projections					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Fraction de TVA "CVAE"	843,5	878,3	910,8	942,4	973,8	1 006,7
Évolution		4,1%	3,7%	3,5%	3,3%	3,4%
Dynamique		34,7	32,6	31,5	31,5	32,9
Fraction de TVA "DGF"	478,2	497,9	516,4	534,3	552,1	570,7
Évolution		4,1%	3,7%	3,5%	3,3%	3,4%
Dynamique		19,7	18,5	17,9	17,8	18,6

Extrait des OB 2023

Cette augmentation repose sur l'hypothèse d'une évolution de + 4,1 % de la TVA (avec les montants 2022 présentés lors des OB 2023), en deçà de l'estimation d'évolution du gouvernement de 5 % qui est infirmée par plusieurs prévisionnistes, dans une logique prudentielle.

S'agissant des recettes liées aux cartes grises et à la TICPE, la prévision de recettes supplémentaires repose certes sur une hausse de tarif régional par cheval fiscal et la suppression de l'exonération totale accordée aux véhicules hybrides, mais aussi sur le retour à la normale du marché « automobile ».

*Le CESER tient à rappeler que ces inscriptions de recettes reposent pour l'essentiel sur des prévisions par nature incertaines.*

*Le CESER souligne de nouveau le besoin de conduire des réflexions sur la manière d'améliorer la cohérence entre ressources fiscales de la Région et politiques menées. Alors même que les politiques régionales visent à réduire l'usage des énergies fossiles, une partie des recettes dépend directement du niveau d'utilisation de ces énergies.*

#### Les recettes issues des fonds européens

Le Conseil régional prévoit un pic important de paiement en raison de la clôture du Programme Opérationnel (PO) 2014-2020. Il reste environ la moitié de la programmation (121 M€) à justifier pour paiement auprès de la Commission européenne.

*L'ensemble des projets actuels doit être soldé. Les crises actuelles pourraient impacter le solde des projets qui dépendent d'organismes extérieurs (entreprises, universités...). Le taux de réalisation de cette ligne de recette est donc un défi. Le Conseil régional a mis en place une task force dédiée afin d'éviter des dégagelements d'office de crédits importants. Le CESER sera vigilant quant à la réalisation de ces projets.*

#### La Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) et la Dotation générale de décentralisation (DGD)

La DRES est attribuée aux Régions pour les investissements relatifs aux lycées. Son montant est gelé depuis 2008. L'inscription de la recette correspondante s'élève à 47,086 M€.

La DGD assure la compensation financière des transferts de compétences qui ne donnent pas lieu à un transfert de fiscalité. Une partie de cette dotation, la part dite « résiduelle », correspond à 5 % des anciennes DGD « lycées » et DGD « ferroviaire ». Le montant attendu en 2023 est équivalent au montant notifié en 2022 à la Région, soit 32,978 M€.

*Le CESER s'interroge sur les raisons du gel de ces dotations fortement liées au financement des lycées. Dans le contexte actuel, l'État aurait-il pu revoir à la hausse ces dotations ?*

#### La dotation régionale d'investissement (Plan de relance)

Au niveau national, le montant de l'enveloppe s'élève à 600 M€, la Région Nouvelle-Aquitaine devant bénéficier à terme d'une recette évaluée à 52,4 M€. Compte tenu de l'état d'avancement des projets éligibles, il est proposé d'inscrire une recette de 15,6 M€ en 2023.

*Quelles sont les causes de cette sous-consommation ? Est-ce dû à des conditions d'éligibilité des projets trop contraignantes ? Des retards dans la réalisation des projets ?*

### Les recettes « transports routiers »

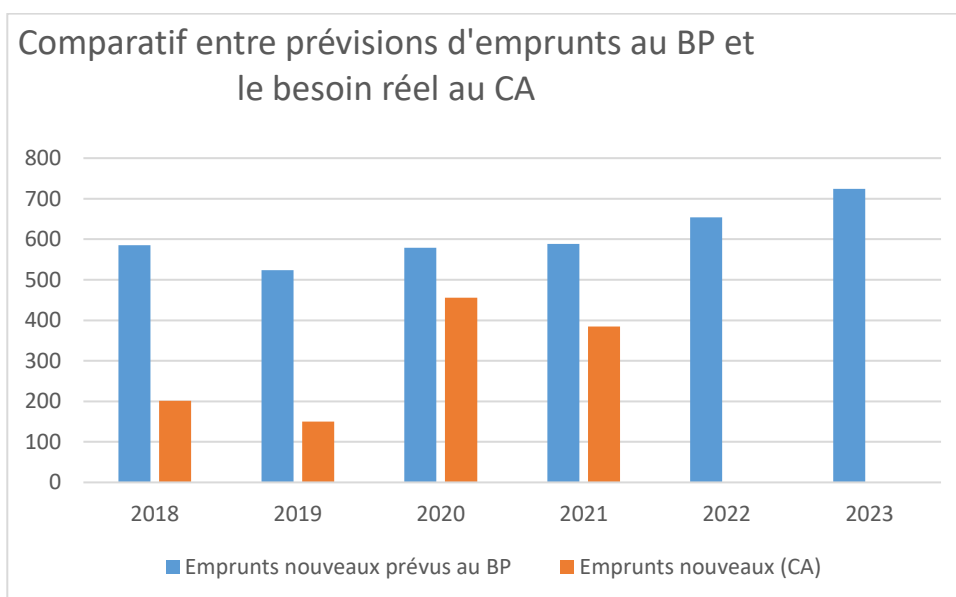
L'attribution de compensation versée par les Départements à la Région s'élève à 25,789 M€ annuels. Les recettes de tarification issues du plein exercice des compétences régionales sont quant à elles estimées à 23,754 M€.

Au total, 49,543 M€ de recettes sont programmées sur l'exercice 2023 au titre de la compétence « transports routiers » de la Région.

*La ligne en dépenses relative au transfert de la compétence « transports » s'élève à 54,33 M€. Ces recettes nouvelles ne compensent donc pas entièrement les dépenses prévues par ce transfert de compétence. Quelle serait la stratégie régionale pour rester à l'équilibre ? La différence de 4,79 M€, est-elle compensée d'une autre manière ?*

### L'emprunt

L'emprunt affiche une hausse de 70,18 M€ par rapport au BP 2022 et s'élève à 724,49 M€. Si cette recette finance des investissements, elle génère aussi des dépenses de fonctionnement.

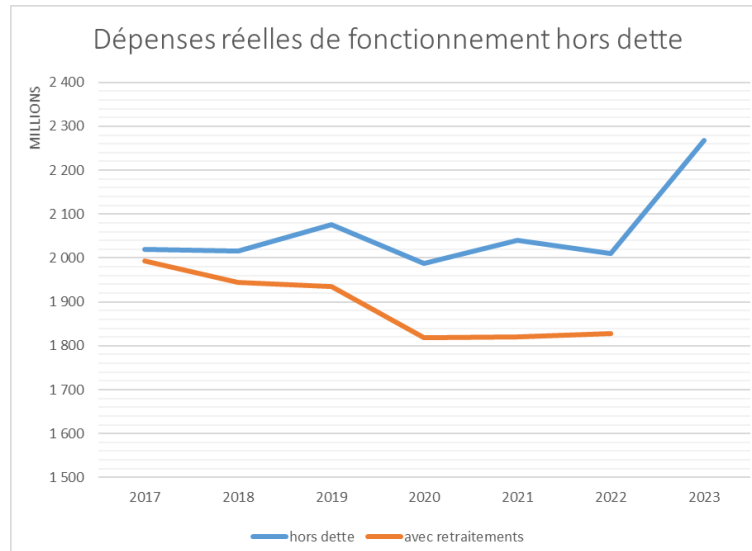


*Face à la hausse de ses dépenses de fonctionnement et sa volonté d'investir, la Région a choisi le recours à l'emprunt. Si la Région maintenait un tel niveau d'emprunt, elle réduirait de fait son taux d'épargne et serait ainsi exposée aux risques.*

*Le CESER s'interroge sur la durabilité et la soutenabilité du surcoût de l'emprunt et espère que ce recours n'aura pas un caractère structurel. Le CESER invite le Conseil régional à évaluer l'impact sur la trajectoire pluriannuelle de l'emprunt et à l'inscrire dans son rapport de présentation. Il sera particulièrement vigilant sur le niveau d'emprunt dans les exercices à venir, son impact pluriannuel, et cela, dès 2024.*

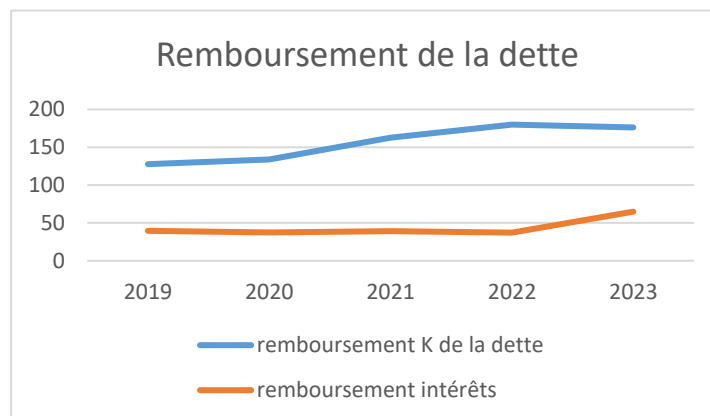
### L'inflation provoque la hausse des dépenses de fonctionnement

Pour l'année 2023, les dépenses de fonctionnement (hors dette) s'élèvent à 2 203 M€ contre 2 011 M€ au BP 2022, soit une augmentation de 9,57 %.



### La dette et les opérations financières

- Les intérêts et les frais financiers en forte hausse : Les charges financières comprennent les charges d'intérêts et les autres charges financières. Leur montant est estimé à 64,91 M€ pour 2023 contre 37,6 M€ en 2022.



*Cette augmentation des charges n'est pas liée aux politiques régionales mais à la hausse des taux. Le CESER note une nécessaire vigilance sur les exercices futurs.*

- La ligne « gestion active de la dette » destinée à réaliser des opérations de réaménagement et de revolving est supprimée dans ce budget en raison d'une internalisation de cette mission, qui sera désormais prise en charge par les services de la collectivité.

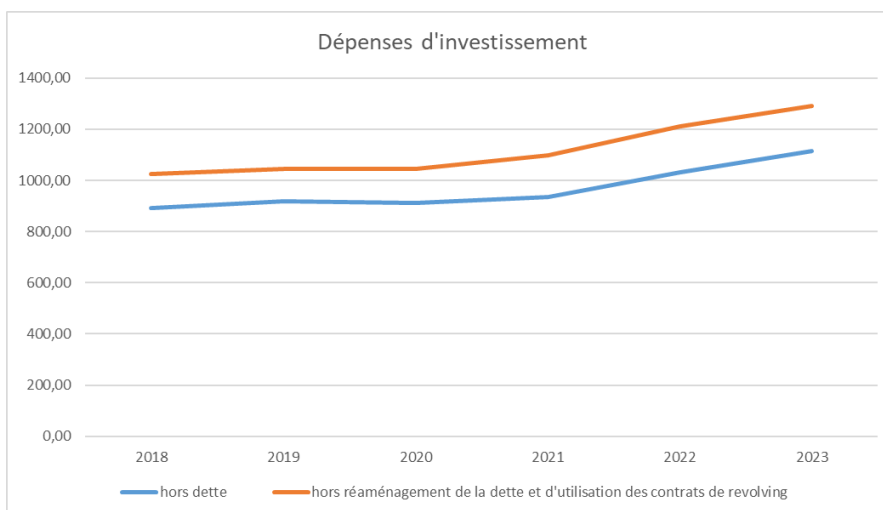
Les surcoûts énergétiques sont, pour l'essentiel, responsables de la hausse des dépenses de fonctionnement

- L'inflation impacte les dépenses de fonctionnement en particulier en ce qui concerne le fonctionnement des lycées (électricité, restauration...) et les transports. Ces surcoûts sont estimés à 140 M€, sur une augmentation totale de 192 M€.

Le CESER exprime ses inquiétudes sur ces surcoûts énergétiques estimés à 140 M€, d'autant plus que cette estimation optimiste semble plutôt basse.

## Une hausse des dépenses d'investissement, qui se concentrent davantage sur certains postes de dépenses

Les dépenses d'investissement hors dette sont en hausse de 8,02 % et s'élèvent à 1 113,69 M€.



### Les principaux postes de dépenses d'investissement en crédits de paiement

Les principaux postes de dépenses (hors piliers 5 et 6) concernent les lycées (bâtiments), les infrastructures et les transports, l'aménagement numérique du territoire, l'agriculture, la mobilité durable et intelligente, la performance industrielle, l'éducation, la recherche, innovation et start-up. Ces thèmes correspondent à eux seuls à plus de la moitié des crédits de paiement du budget primitif.

**Groupe 1 (80 > M€)**

- Lycées (bâtiments) ↓
- Infrastructures, transports ↑

**Groupe 2 (50 M€ - 80 M€)**

- Aménagement numérique du territoire ↓
- Agriculture ↑
- Mobilité durable et intelligente ↓
- Performance industrielle ↓

**Groupe 3 (30 M€ - 50 M€)**

- Éducation ↑
- Recherche, innovation et start-up ↑
- Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques ↑

#### Groupe 4 (10 M€ - 30 M€)

- Apprentissage
- Enseignement supérieur
- Culture
- Politique contractuelle
- Économie territoriale et politique de retournement
- Attractivité, internationalisation et financement
- Tourisme
- Sport

➤ Mobilisent environ 52 % de l'investissement hors dette

Le CESER note une concentration des investissements que le Conseil régional a su hiérarchiser en priorisant ses politiques.

### PILIER 1 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – EMPLOI

#### Une nécessité d'anticipation

Le CESER insiste sur la concomitance qui doit exister entre les actions d'accompagnement des acteurs économiques et les dispositifs d'anticipation que doit mettre en place le Conseil régional (en matière d'études et de production de données territoriales). Le CESER appelle le Conseil régional à impulser, aux côtés de tous les acteurs, cette démarche d'anticipation, fondée sur des diagnostics partagés, des perspectives territoriales, et des solutions co-construites.

#### L'accompagnement aux transitions

Le CESER appuie la priorité portée par le Conseil régional d'accompagnement des entreprises aux transitions écologiques et sociales, et insiste sur la nécessité d'un soutien à destination des petites structures. Dans cette perspective, le CESER soutient la mise en place d'éco-socio-conditionnalités simples et parfaitement mesurables des aides régionales dans le sens où il s'agit d'une mesure qui permettra de favoriser une plus forte résilience et une meilleure durabilité des acteurs économiques.

#### Tourisme social et respectueux de l'environnement

Dans un contexte économique fragile et de déperdition des moyens, le secteur du tourisme doit nécessairement se structurer en cohérence avec les enjeux locaux et régionaux. Face au manque de moyens et à la dynamique de privatisation des locaux, le CESER attire l'attention sur une nécessaire vigilance sur le secteur du tourisme social dans la mesure où l'accès au tourisme pour tous est essentiel. La Nouvelle-Aquitaine est un territoire largement rural, ce qui implique une attention particulière à porter aux commerces et entreprises artisanales de proximité qui constituent une grande partie du tissu économique et qui ont été, eux aussi, largement impactés par la crise sanitaire et qui subissent de plein fouet les difficultés liées à la conjoncture. En ce sens, les TPE et PME doivent faire l'objet d'une attention particulière et les dispositifs d'expérimentation doivent être développés à l'échelle des territoires pour favoriser une meilleure adaptation des territoires et du tissu économique.

Il semble également important de pointer les problématiques environnementales liées au développement du tourisme, notamment du tourisme dit « quatre saisons ». Celui-ci est développé dans des milieux déjà fragilisés par le changement climatique et risque d'entraîner des pressions supplémentaires. Comme souligné dans son avis sur la société d'économie mixte locale « Nouvelle-Aquitaine Croissance Tourisme », le CESER insiste sur le fait que le tourisme durable nécessite un aménagement respectueux des milieux, des habitats et des espèces, et appelle à une régulation de la fréquentation de ces espaces, accompagnée d'actions pédagogiques.

#### Agriculture et agroalimentaire

Le CESER note une hausse significative des budgets dédiés à l'agriculture (+ 30 % d'autorisations de programme) et apprécie que cette hausse puisse bénéficier aux pratiques d'agroécologie.

Le rapport de présentation du Conseil régional mentionne un dispositif d'accompagnement hydraulique<sup>2</sup>, pour l'adaptation des exploitations agricoles au changement climatique. Ce dispositif sera mis en œuvre en 2023 dans le cadre du Plan stratégique régional.

Le CESER regrette de ne pas avoir eu connaissance de ce dispositif, au regard de l'importance des enjeux de gestion quantitative de l'eau pour l'agriculture et des problématiques voire conflits constatés en région.

<sup>2</sup> Document de présentation, p. 58



Il note que le document budgétaire évoque d'un côté les moyens à mobiliser pour l'irrigation et, de l'autre, les économies d'eau nécessaires en agriculture. Pour autant, les choix de la Région en matière d'adaptation de l'agriculture à l'évolution de la ressource en eau du fait du changement climatique n'apparaissent pas clairement.

À cet égard, dans son avis sur les projets de Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux adopté en juillet 2021, le CESER proposait notamment, concernant la gestion quantitative, l'organisation d'une concertation sur le stockage de l'eau, pour débattre collectivement des usages de cette ressource sous contrainte climatique. Le Conseil régional a un rôle à jouer en la matière pour aider à clarifier les enjeux et à partager les solutions.

Sur le volet des industries agroalimentaires, 15,5 M€ sont prévus en AP, et 14 M€ en CP. Quels types d'accompagnement des entreprises sont financés par ce budget, sachant que le Conseil régional annonce un renforcement des mesures d'éco-conditionnalité ?

Par ailleurs, compte tenu de la place qui est donnée dans le BP, aux côtés de l'agriculture, à une alimentation saine, locale, et de qualité, le CESER propose de renommer le titre du Pilier 1.7 comme suit : « Agriculture et alimentation ».

### **Formation professionnelle continue** (43,6 % des CP du pilier 81,8 % en AE)

Le CESER observe une hausse spectaculaire des autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) pour la formation professionnelle entre 2022 et 2023 et s'interroge sur le détail de l'utilisation des 500 M€ alloués au PACTE d'investissement dans les compétences, qui représentent de loin la dépense la plus importante de cet axe.

Le Conseil régional constate que : « Le contexte de la formation professionnelle demeure marqué par les difficultés de recrutement des entreprises » (p. 69). Le CESER considère que ces difficultés ne peuvent être réglées par la formation professionnelle. D'une part, celles-ci sont en grande partie liées à la démographie et d'autre part avant tout à des changements sociétaux et de projets de vie. Elles sont ainsi à mettre en parallèle avec les difficultés de recrutement de stagiaires par les organismes de formation dans un certain nombre de secteurs. Ensuite, ces difficultés sont présentes à un instant T, alors que la formation nécessite un temps long. Une telle phrase peut laisser penser que la solution aux difficultés de recrutement des entreprises se résout par des formations courtes. Celles-ci pourraient alors être minimales et insuffisantes, générant un risque de déqualification.

Le CESER s'inquiète de la façon dont sera traitée cette question dans le Contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP), car cela pourrait correspondre à un infléchissement de la politique régionale en matière d'élévation du niveau de qualification.

Concernant les publics les plus éloignés de l'emploi, les seules formations courtes ne représentent pas une solution adaptée à leurs difficultés. La réponse ne peut être qu'une action sur le temps long afin de travailler sur l'ensemble des aspects ayant généré un éloignement de l'emploi, qu'ils relèvent de la formation ou d'autres domaines : prise en charge globale du retour à l'emploi avec des dispositifs interconnectés.

Les chiffres proposés pour l'évaluation des habilitations de services publics (HSP) sont positifs, mais la question des marges de progrès n'est pas abordée : plus du tiers des bénéficiaires reste sans emploi à la sortie du dispositif alors même que l'introduction évoque des personnes de plus en plus éloignées de l'emploi.

Concernant l'appel à projets « tiers-lieux et formation », le CESER souhaite rappeler les risques, formulés dans son avis d'octobre 2022<sup>3</sup>, de voir les tiers-lieux servir davantage au développement d'importants organismes de formation au sein des territoires, qu'aux besoins des publics visés. Le financement du dispositif par le Plan d'investissement dans les compétences (PIC), réservé à des publics éloignés de l'emploi, pose également question.

<sup>3</sup> Stratégie régionale en faveur des tiers-lieux : pour des tiers-lieux de formation. Avis rendu lors de la session plénière du CESER des 11 et 12 octobre 2022.

La prime exceptionnelle envisagée pour attirer certains chercheurs d'emploi sur des métiers spécifiques fait l'objet de plusieurs réserves :

- Elle est versée à l'entrée en formation, alors qu'une prime à la sortie, voire à l'embauche serait plus pertinente.
- Elle peut être proposée à des personnes dont la totalité de la formation est financée alors que certains n'ont pas la totalité des fonds, et pourraient peut-être être prioritaires.
- Il n'est pas précisé quel contrat ou convention l'encadrerait, et à quoi s'engagerait chacune des parties.

Concernant le projet d'observatoire de la filière formation, le CESER s'interroge sur les points suivants : quelle organisation (moyens humains et financiers, liens avec les acteurs de terrain, place dans l'organigramme de la Région...), quel fonctionnement, quelles méthodes, quels objectifs, quels livrables remis ? Quelle articulation entre l'observatoire et la mission dédiée à Cap métiers de : « observer, analyser, anticiper dans le champ orientation-formation-emploi au sein des territoires en s'appuyant sur les dynamiques socio-économiques » ?

## Emploi et évolution professionnelle

L'assemblée souhaiterait connaître plus précisément la forme des partenariats prévus avec l'Agence régionale des conditions de travail (ARACT) dans le cadre du développement de l'action de formation en situation de travail (AFEST), ainsi que les modalités d'évaluation prévues pour ce dispositif.

Le CESER souhaiterait avoir des précisions sur le bilan de l'action des Espaces régionaux d'information de proximité (ERIP), et de façon générale, de l'évolution en termes de fluidification du parcours des demandeurs d'emploi grâce aux différentes actions mises en place depuis plusieurs années par le Conseil régional.

Sur l'objectif affiché de fluidifier le parcours des chercheurs d'emploi, le CESER recommande de mettre l'accent sur la communication auprès des publics visés et la coordination entre Cap métiers, les ERIP, les missions locales, les Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE)...

## PILIER 2 - JEUNESSE

### Culture : une progression budgétaire qui masque des évolutions très contrastées

Le CESER constate un accroissement du volume des dépenses en faveur de la politique culturelle régionale (dont éducation artistique et culturelle rattachée à la politique de jeunesse), à hauteur de 81,4 M€ pour 2023 (soit une progression de + 11 % par rapport au budget 2022).

Cette progression est essentiellement due à une hausse des investissements (33,08 M€) liés aux contrats de plan État-Région (2015-2020 et 2021-2026 : 12,17 M€ au total) et au service public télévisuel régional (3,05 M€ +60,6 %). D'autres lignes d'investissements culturels sont stabilisées (soutien aux projets structurants) ou accusent des réductions sensibles (cinéma et audiovisuel, restauration de monuments historiques, aménagement culturel du territoire, cultures et langues régionales). En fonctionnement (48,3 M€), la plupart des axes d'intervention du Conseil régional subissent un rabotage plus ou moins marqué, à l'exception de la politique de soutien aux musiques actuelles et au livre, de la valorisation du patrimoine historique et, dans un autre chapitre, de la politique d'éducation artistique et culturelle.

Une partie de la hausse constatée est imputable à l'inscription dans le budget de la culture de dépenses (1,36 M€) relevant de l'administration générale (immobilier, exploitation, maintenance...).

Le CESER appelle l'attention du Conseil régional sur les incidences de certaines dispositions législatives au regard des besoins en investissement (décret tertiaire<sup>4</sup>) et applicable à l'ensemble des équipements culturels.

Il relève avec intérêt le lancement de plusieurs concertations avec les filières professionnelles annoncées pour l'année 2023, notamment en vue de la révision de conventions, contrats de filière et règlements d'intervention (cinéma, livre, musique et variétés, spectacle vivant). Le CESER soutient l'initiative du Conseil régional de mise en place d'un plan d'actions associé à la Convention de Faro, qui répond à l'une de ses préconisations dans son rapport sur les droits culturels.

<sup>4</sup> Décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations de réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire, pris en application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte

Le CESER sera par ailleurs particulièrement attentif aux évolutions des critères d'intervention concernant la politique de soutien aux manifestations culturelles. Il accueille avec vif intérêt l'annonce d'un contrat de filière culture afin de répondre aux enjeux d'orientation, de formation, de professionnalisation et de structuration, associant les agences culturelles à vocation régionales, les têtes de réseau et partenaires.

## **Sport : un équilibre préservé sous le poids des contraintes**

Au-delà des annonces spécifiques dans la perspective de grands événements sportifs à venir (Coupe du monde de Rugby en 2023, Jeux Olympiques en 2024), les arbitrages budgétaires pour l'exercice 2023 se traduisent par une réduction du budget consacré à la politique sportive, qui porte plus particulièrement sur les investissements. Dans ce contexte budgétaire, le CESER apprécie la stabilisation du soutien à la pratique sportive pour tous et l'effort accru consenti en faveur du mouvement sportif, qui souligne la qualité du dialogue établi avec les acteurs du monde sportif, entre autres au sein de la Conférence régionale du sport.

## **Santé : une vigilance face aux tensions des professionnels dans le domaine de l'accompagnement aux soins**

L'engagement budgétaire de la collectivité dans ce domaine concerne ses compétences en matière d'appui aux structures de formation aux carrières sanitaires et sociales et aux étudiants concernés. Pour 2023, les prévisions budgétaires font ressortir une hausse sensible (fonctionnement des instituts de formation aux carrières sanitaires, bourses aux étudiants, construction des instituts).

Le CESER sera plus largement attentif à la prise en compte de la dimension sanitaire dans l'ensemble des politiques d'intervention, dans l'attente des orientations annoncées autour de la feuille de route santé, de la démarche « *Une seule santé* » et du prochain Plan Régional Santé-Environnement.

## **Économie sociale et solidaire, vie associative : des arbitrages défavorables qui interrogent sur l'avenir**

Le budget prévu au profit de l'économie sociale et solidaire affiche un recul de 5,9 % en crédits de paiements (à 7,19 M€, dont 4,21 M€ en investissement et 2,98 M€ en fonctionnement). Même si ce constat peut être nuancé par une hausse parallèle des autorisations de programme, cette réduction suscite de réelles inquiétudes dans la mesure où ce chapitre budgétaire concerne aussi une partie de la population la plus fragile (personnes éloignées voire très éloignées de l'emploi en insertion).

La même inquiétude concerne l'engagement régional en faveur de la vie associative, marqué notamment par une baisse drastique des crédits relatifs au soutien à l'emploi associatif (-82 %), même si cette baisse est en partie compensée par une augmentation des crédits consacrés au développement de la vie associative (+64 %) et à la solidarité (+ 6 %). Si le soutien régional au secteur associatif ne se limite pas à ce seul chapitre, le signal donné aux acteurs du monde associatif est particulièrement préoccupant, alors que l'année 2023 sera marquée par une nouvelle Charte d'engagements réciproques entre l'État, la Région et le Mouvement associatif et par une révision du règlement d'intervention en faveur de la vie associative.

Dans cette perspective, et sans mésestimer l'action du Conseil régional, le CESER appelle l'attention sur les vives inquiétudes du monde associatif amené à répondre à un régime d'aides ciblées et de plus en plus sélectives ou de faire appel à des fonds privés. Il serait dommageable que cela soit fait au détriment des associations dans le domaine de l'inclusion des populations les plus défavorisées, de la diversité des associations, de l'émergence de projets et d'une précarisation accrue des emplois associatifs.

## **Apprentissage**

Le CESER souhaiterait avoir des précisions sur l'allocation des dépenses qui demeurent pour l'apprentissage, notamment celles liées à l'ouverture d'un Centre de formation des apprentis (CFA), dans la mesure où cette compétence ne relève plus de la Région.

## Enseignement supérieur et l'information sur l'orientation

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, l'idée de donner aux lycées une fonction de campus de proximité interpelle le CESER, qui souligne le risque d'une université à deux vitesses.

En termes d'orientation, plusieurs objectifs sont affichés : manifestation et événements, appuyer et coordonner les opérateurs, lutter contre les décrochages et le chômage des jeunes.

Le CESER souligne le manque de précisions sur le déploiement concret et le bilan de l'impact effectif d'un certain nombre de dispositifs : olympiades des métiers, Web TV, salons et événements...

Le CESER rappelle que la compétence de la Région concerne l'information sur l'orientation et non l'orientation en tant que telle. Pour les plus jeunes (collégiens notamment), à qui il n'est pas envisageable de demander de se positionner sur de futurs métiers, seules des informations sur la diversité des métiers peuvent être envisagées. Le Conseil régional pourrait sur ce point allouer des fonds aux déplacements des élèves pour découvrir concrètement certaines activités.

## PILIER 3 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### Infrastructures de transport et mobilités

De manière générale, le CESER souligne la progression sensible des dépenses en faveur des transports et de la mobilité. Il salue l'engagement réaffirmé cette année encore de la Région en faveur du transport ferroviaire, qui constitue, à ses yeux, un levier essentiel de la décarbonation des mobilités.

Même si le CESER relève l'inscription de 880 M€ en AP, correspondant à l'engagement régional en faveur de GPSO, ainsi que de 12 M€ en CP pour le financement des études de projet par SNCF Réseau, les mobilités du quotidien doivent rester « la priorité des priorités ». Dans de nombreux territoires, faute d'une offre de transport suffisante, les habitants n'ont d'autres choix que de se déplacer en voiture. Décarboner les mobilités, favoriser le report modal, tout en luttant contre la précarité énergétique qui touche de nombreux ménages, implique de développer une offre de transport adaptée aux besoins des territoires. Le ferroviaire, véritable épine dorsale des déplacements en région, doit y avoir toute sa place.

En 2023, la Région continue par ailleurs de financer des opérations routières. Il s'agit notamment de poursuivre, conformément aux objectifs inscrits dans le SRADDET, le désenclavement de Limoges et du Limousin. La modernisation du réseau ferré doit constituer la priorité ; à défaut, il sera difficile d'impulser une véritable politique de report modal de l'automobile vers le rail et ainsi d'engager la Nouvelle-Aquitaine vers des mobilités durables. Le CESER note que la Région « continuera de suivre avec attention le dossier relatif à une possible concession autoroutière entre Poitiers et Limoges »<sup>5</sup> : la position régionale sur le sujet mériterait d'être précisée.

### Numérique

Le CESER note une forte mobilisation des crédits de paiement (60 M€) dédiés au déploiement du très haut débit dans les territoires. Le document de présentation fait état de premiers achèvements déjà observés. Il serait intéressant de disposer d'un bilan global de l'avancée du programme régional : quel est par exemple le taux de couverture atteint ? Quelles sont les zones couvertes ou qui restent à couvrir ? A quelle échéance le programme de déploiement devrait-il arriver à son terme ? Au-delà, le CESER attire l'attention sur des éléments plus qualitatifs : le fort recours à la sous-traitance pour le déploiement du réseau n'est pas sans poser de questions techniques (sur la qualité des raccordements par exemple) et sociales (en termes notamment de conditions de travail dégradées, de recours aux travailleurs détachés...).

Par ailleurs, le CESER voit avec intérêt l'avancée du projet RINA destiné à constituer, autour d'un datacenter régional, un réseau régional d'interconnexion des sites publics partenaires (établissements d'enseignement supérieur et de recherche, établissements de santé...). Il serait intéressé par un échange avec le Conseil régional sur un sujet qui lui paraît porteur de forts enjeux.

<sup>5</sup> Document de présentation, p. 145

Enfin, le CESER attire l'attention du Conseil régional, et plus généralement des acteurs, sur :

- l'enjeu de la fracture numérique : alors que de plus en plus de démarches, notamment administratives, se font en ligne, une part importante de la population, faute d'un accès à internet ou manquant des connaissances de base, est exclue ou en difficulté face au numérique. Au-delà de l'aménagement numérique du territoire, préalable indispensable, l'enjeu des usages des services et outils numériques doit apparaître plus clairement dans la stratégie régionale ;
- la pénurie de compétences dans les différents domaines du numérique, qui constitue un véritable frein au développement du secteur. Quelles sont les actions, en particulier de formation, mises en place pour y remédier ?

## Territoires

Le CESER note une diminution sensible des dépenses d'investissement à destination des territoires (politique contractuelle, économie territoriale et politique de retournement, foncier, habitat, politique de la ville). Alors que l'exigence de sobriété foncière s'impose de plus en plus aux territoires dans le cadre du SRADDET, posant en particulier la question essentielle de l'accès au logement dans les zones tendues, que la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes demeure une priorité pour parvenir à un aménagement plus durable et équilibré des territoires, ces réductions de dépenses interrogent. Dans le même sens, le CESER sera attentif à l'évolution des crédits dédiés à la politique contractuelle (2023-2025), qui doit constituer, dans le cadre de *Néo Terra*, un levier important des transitions énergétiques et écologiques à mener.

Au-delà des variations inhérentes aux cycles de contractualisation/programmation, quelles sont les raisons expliquant ces évolutions : le Conseil régional, observe-t-il des difficultés dans la mobilisation des outils qu'il propose ; ces secteurs, contribuent-ils à l'effort de maîtrise des dépenses régionales destiné à compenser une part des surcoûts énergétiques ?...

## Logement : une politique régionale freinée

Malgré l'importance des investissements à réaliser pour permettre l'accessibilité au logement, et bien que le Conseil régional ne dispose en la matière que d'une compétence très générale aux côtés de l'État et des autres collectivités territoriales, la baisse des crédits d'investissement dans ce domaine, qui affecte aussi bien le logement des jeunes (- 4 %) que le logement dans les centres-bourgs, constitue une déception pour le CESER.

Le CESER appréhende les conséquences d'une situation dont le caractère exceptionnel tend à s'inscrire dans la durée et qui affectera sans doute les prochains exercices budgétaires, dans un contexte de tensions porteur de lourdes menaces.

## PILIER 4 - TRANSITION ÉNERGETIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Dans un contexte économique contraint, le Conseil régional a fait le choix de préserver le financement de ses politiques publiques et de continuer à investir dans les transitions. Les enjeux de la transition écologique et énergétique sont ainsi mieux pris en compte dans l'ensemble des politiques sectorielles. Ces choix et évolutions sont salués.

Toutefois, en l'état actuel de présentation du projet de budget, il est difficile d'identifier les dépenses qui engendrent des effets environnementaux positifs de celles qui produisent des effets négatifs, ainsi que l'équilibre d'ensemble. C'est la raison pour laquelle le CESER note avec grand intérêt les réflexions du Conseil régional pour présenter un « budget vert », qui donnerait davantage de visibilité quant aux conséquences environnementales des politiques de la Région.

Cet effort de lisibilité pourrait dès à présent être renforcé par des liens plus explicites entre les tableaux et les textes du document. Il n'est pas toujours possible de retrouver précisément dans les tableaux les montants exacts des politiques citées dans le texte.

Il n'est pas toujours possible d'identifier dans les tableaux ce qui relève de l'aide aux acteurs économiques (pour la décarbonation, la réduction des consommations d'énergie, la réduction de la production de déchets, la gestion de l'eau, entre autres) des aides aux collectivités territoriales. Les futures présentations du budget pourraient mieux les distinguer.

## Biodiversité, eau et littoral, déchets et économie circulaire :

Le CESER a pris bonne note du transfert depuis l'Etat vers le Conseil régional de la compétence de gestion des espaces Natura 2000. Il salue l'anticipation par la Région de ce transfert de compétences et note que le nouveau service dédié et une partie des effectifs prévus pourront être opérationnels dès début 2023.

En-dehors d'une augmentation liée au transfert des espaces Natura 2000, le budget dédié à ces différentes thématiques (biodiversité, eau, déchets, économie circulaire) reste stable, après avoir fortement augmenté en 2020. Les politiques menées s'inscrivent dans la continuité de celles réalisées les années précédentes et que le CESER soutient, comme il a eu l'occasion de l'indiquer à l'occasion de différents avis (en particulier celui sur la *Stratégie régionale pour la biodiversité* d'octobre 2022).

Concernant plus spécifiquement la question de l'eau, le CESER partage les orientations proposées et note la politique en faveur de la préservation de la ressource. La stratégie en faveur des marais littoraux, visant à leur préservation, est également une politique importante.

Concernant la prévention et la gestion des déchets, si le CESER partage les objectifs et actions, il note que le budget est restreint par rapport aux ambitions affichées. Il espère que d'autres actions sont portées par les acteurs économiques et, à ce titre, financées dans le pilier 1. Le CESER souhaiterait pouvoir obtenir une vision globale des actions effectivement réalisées et qui visent la prévention des déchets. Un tel retour pourrait être présenté dans le rapport annuel de bilan de Néo Terra, par exemple.

Le CESER note avec intérêt la volonté du Conseil régional de s'appuyer sur la recherche-action et sur les sciences humaines et sociales.

## Transition énergétique

Au travers du Plan pluriannuel d'investissement n° 2 dans les lycées, la Région s'engage, à hauteur de 20 M€ en AP et 8 M€ en CP/AP, en faveur de d'une réduction des consommations d'énergie et de l'utilisation d'énergies renouvelables. Le CESER se réjouit de ces investissements. À cet égard, les 140 M€ de surcoûts entraînés par l'inflation des prix de l'énergie en 2023, montrent l'intérêt et la nécessité de ces investissements de réduction des consommations d'énergie - sachant que la Nouvelle-Aquitaine est loin de respecter la trajectoire fixée dans le SRADDET d'une réduction de moitié des consommations d'énergie d'ici 2050.

Pour les autres lignes, les financements sont conservés et les actions s'inscrivent dans la continuité des politiques passées, que le CESER soutient dans l'ensemble.

Le CESER souhaiterait cependant que les lignes budgétaires puissent être davantage détaillées : combien d'argent est mobilisé pour la chaleur ? Combien pour la méthanisation ? Combien pour l'hydrogène ?

## Demandes conclusives : nécessaire mise en perspective d'éléments de bilan

Comme chaque année, le CESER réitère la demande, pour pouvoir faire le lien entre les dépenses prévues ou réalisées et l'origine de leur financement, de disposer de bilans en comptabilité analytique pour les différents axes relevant de son champ de compétences. Des données sur le réalisé seraient par ailleurs à intégrer aux rapports de présentation du BP pour une meilleure lisibilité.

Face à ces difficultés d'appréciation des inscriptions budgétaires, il pourrait ainsi être pertinent que le document de présentation permette d'identifier les principales évolutions des crédits dans un cadre pluriannuel (par exemple par référence aux exercices précédents) et qu'il précise plus systématiquement, au moins pour les plus notables, les facteurs explicatifs. Dans un objectif de meilleure lisibilité de l'efficacité des mesures portées par le Conseil régional, il est essentiel de mettre en œuvre et de communiquer auprès du CESER et des partenaires de la Collectivité sur des éléments de bilan des dispositifs mis en place.



Proposition de la commission A « Finances régionales »  
Rapporteuse : Tiphaine BICHOT ; Rapporteuse : Michelle HEIMROTH

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, Formation et Emploi »

Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

2 - « Développement des territoires et Mobilité »

Présidente : Camille de AMORIN BONNEAU ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY

3 - « Environnement »

Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY

4 - « Économie »

Président : Daniel BRAUD ; Rapporteuse : Valérie FRÉMONT

5 - « Vie sociale, Culture et citoyenneté »

Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX.



---

Vote sur l'avis du CESER  
« Budget primitif – Rapport de présentation / Exercice 2023 »

**146 votants**  
**142 pour**  
**4 abstentions**

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés**

**Emmanuelle Fourneyron**  
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine



# AVIS

Rapport du Conseil régional – ref.2042982

## **Programme prévisionnel des investissements 2022-2028. Construire, aménager et entretenir les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) et les CREPS**

Séance plénière des 8 et 9 décembre 2022

*Le CESER note avec intérêt la poursuite des efforts du Conseil régional en direction des lycées.*

*Des éléments stratégiques et organisationnels restent à clarifier dans ce projet, notamment son articulation avec la politique éducative de la Région et le budget primitif. Des données complémentaires pourraient par ailleurs être apportées sur le nombre de lycéens concernés par filière de formation ainsi que les critères de choix des établissements bénéficiant de financements.*

*Des enjeux techniques, environnementaux et financiers sont soulignés concernant la rénovation des bâtiments. Le CESER est en accord avec l'orientation du Conseil régional consistant à demander l'application de la réglementation environnementale 2020 y compris dans les opérations de rénovation et de pérenniser le budget supplémentaire lié à la hausse du coût de l'énergie.*

*La qualité du cadre de vie de l'ensemble des acteurs concernés est soulignée, ainsi que l'importance d'un engagement spécifique vis-à-vis des lycées professionnels dans une période délicate.*

*La concertation des usagers des bâtiments est un élément capital, dont les modalités sont à préciser. Le CESER recommande en particulier de consulter les conseils de vie lycéenne et l'ensemble des acteurs de la communauté éducative préalablement aux opérations mais aussi dans le cadre des bilans et évaluations. Des points consultatifs réguliers sur l'avancement des opérations seront également à réaliser auprès de la future instance régionale participative des jeunes.*

*Cette concertation doit permettre un regard paritaire femmes-hommes sur l'aménagement des espaces.*

*L'intégration des Centres de ressources, d'expertise et de performance sportive au PPI mérite d'être questionnée.*

*Concernant l'enseignement agricole, une évolution positive est relevée quant à l'investissement dans les exploitations agricoles des lycées.*



Le CESER note avec intérêt la poursuite des efforts du Conseil régional en direction des lycées. Ce second Plan pluriannuel d'investissement (PPI) s'inscrit dans la continuité du PPI 1, tant au niveau du financement que des orientations.

## Des éléments stratégiques et organisationnels à clarifier

Certaines opérations du PPI 1 restent à réaliser. Le CESER souhaite en connaître le détail par type d'opération, ainsi que les dates prévues de leur achèvement.

L'assemblée s'interroge également sur les liens entre ce deuxième PPI et la politique éducative de la Région.

Dans le projet de délibération sur le budget primitif, cinquante opérations en maîtrise d'ouvrage sont évoquées dans le pilier « jeunesse », sous-pilier « lycées ». Le CESER souhaite comprendre plus précisément les correspondances entre le budget primitif et ce projet de PPI.

Des éléments chiffrés gagneraient à être précisés, en particulier :

- Nombre de lycéens concernés ;
- Ventilation par filière de formation, générale et technologique : effectifs actuels et efforts financiers du PPI portant sur chaque voie.

Les critères de choix des établissements bénéficiant de financements doivent enfin être explicités.

**Préciser les opérations du PPI 1 restant à réaliser : type d'opération et date prévue de leur achèvement en détaillant les correspondances entre le budget primitif et le projet.**  
**Préciser le lien entre le PPI 2 et la politique éducative de la Région.**  
**Présenter des chiffres sur le nombre de lycéens concernés par le PPI 2 et la ventilation par filières de formation.**  
**Explicitier les critères de choix des établissements bénéficiant de financements.**

## Des enjeux techniques, environnementaux et financiers concernant la rénovation des bâtiments

Le projet de PPI met fortement l'accent sur le changement du système de chauffage des bâtiments. Pour les bâtiments où des fuites et / ou des problèmes d'isolation existent, ce changement ne résoudra pas la cause structurelle des difficultés. De nombreux établissements pourraient ainsi continuer à demeurer en difficulté financière. Le budget pédagogique serait dès lors pénalisé par l'augmentation de la part des dépenses dédiée à l'énergie.

Le CESER souhaite être informé sur la planification et la nature des travaux engagés, qui doivent permettre de résoudre les défauts structurels, de réduire la facture énergétique et d'assurer également le confort d'été. Un retour d'expérience sur les premières opérations est par ailleurs demandé.

Le CESER invite le Conseil régional à poursuivre ses efforts sur les solutions techniques retenues pour l'isolation, en favorisant l'application de la réglementation environnementale 2020, y compris dans la rénovation.

Concernant les marchés qui seront engagés, l'assemblée souhaite rappeler l'importance d'une clause d'éco-socio-conditionnalité visant entre autres à l'intégration de personnes éloignées de l'emploi sur les chantiers.

**Au sein de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), placer sur des lignes budgétaires séparées 1) Les fluides et 2) Les projets pédagogiques, sportifs, de vie lycéenne...**

**Péréniser le budget supplémentaire prévu pour les dépenses énergétiques.**

**Réaliser un retour d'expérience sur les premières opérations.**

## Qualité du cadre de vie et concertation, des éléments essentiels

Le CESER tient à rappeler l'importance d'un cadre de vie et de formation de qualité, pour participer à la réussite scolaire et éducative des apprenants, quelle que soit la voie choisie.

Dans une période de réforme envisagée de l'enseignement professionnel, le CESER tient à souligner que les lycées professionnels doivent faire l'objet d'un engagement particulier.

Le CESER note avec intérêt que le projet prévoit une concertation des usagers concernés (p. 17), sans en préciser les modalités.

Le CESER rappelle l'importance de prendre en compte la parole des lycéens et lycéennes (via les conseils de vie lycéenne notamment) et de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative dans les études préalables, bilans et évaluations. Cela pourrait également faire l'objet en parallèle de points réguliers au sein de la future instance régionale participative des jeunes annoncée par le Conseil régional.

Il est capital de permettre un regard paritaire sur l'ensemble des aménagements projetés, en particulier l'organisation spatiale.

### **Expliciter les modalités de concertation envisagées.**

**Consulter des conseils de vie lycéenne et les acteurs de la communauté éducative dans le cadre des concertations préalables à la mise en œuvre des aménagements envisagés, mais aussi pour les bilans et évaluations réalisés.**

**Réaliser des points consultatifs réguliers sur l'avancement des opérations auprès de la future instance régionale participative des jeunes.**

**Prévoir des modalités de concertation permettant un regard paritaire femmes-hommes sur l'organisation des espaces.**

## Éléments spécifiques sur les CREPS et l'enseignement agricole

Les Centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) occupent une place particulière dans le paysage éducatif et sportif. Le CESER s'interroge sur leur intégration au PPI 2, s'agissant d'établissements qui assurent également des missions pour le compte de fédérations sportives en parallèle d'une offre de formation qui rentre dans un champ concurrentiel.

L'assemblée relève positivement la proposition de baisser le taux d'autofinancement des investissements dans les exploitations agricoles des lycées. La cohérence avec le pacte alimentaire s'en trouve renforcée.



Proposition de la Commission 1 : « Éducation, Formation et Emploi »  
Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

Vote sur l'avis du CESER

**« Programme prévisionnel des investissements 2022-2028. Construire, aménager et entretenir les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) et les CREPS »**

**143 votants**

**Adopté à l'unanimité**

**Emmanuelle Fourneyron**  
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine



# AVIS

Rapport du Conseil régional – ref 2202351

## Arts plastiques et visuels : contrat de filière 2023-2026 entre la Région, l'État et le réseau Astre

Séance plénière des 8 et 9 décembre 2022

Le CESER souligne l'intérêt du renouvellement de ce contrat de filière pour les artistes-auteurs des arts plastiques et visuels, étant donné la fragilité sinon la précarité de nombre de ces professionnels, pourtant au cœur de l'acte de création artistique.

Il apprécie la démarche de co-construction adoptée, associant les représentants de cette filière à travers notamment le réseau Astre, et l'ouverture annoncée de ce contrat à d'autres collectivités territoriales.

Il partage la pertinence des objectifs affichés dans ce contrat de filière et dans le programme d'actions qui lui est associé.

Il appelle l'attention sur la nécessité d'un strict respect des droits de présentation des œuvres de la part des partenaires de cette filière et encourage les acteurs concernés à la mise en œuvre des droits culturels.

Le CESER invite parallèlement les signataires à consolider le travail sur la formation des futurs professionnels aux conditions d'exercice du métier d'artiste-auteur et sur une application élargie de l'obligation du « 1% artistique » dans la commande publique.

### Un nouveau contrat de filière co-construit et bienvenu au bénéfice des artistes-auteurs des arts plastiques et visuels

Les artistes-auteurs/autrices constituent une large catégorie de professionnels du monde culturel sans lesquels il n'y aurait pas de création artistique. Trop souvent méconnu, le statut spécifique des artistes-auteurs/autrices les classe parmi les travailleurs non-salariés (se distinguant en cela des artistes interprètes), fiscalement soumis au régime des professions libérales mais socialement rattachés au régime général de la sécurité sociale des salariés (hors chômage, accidents du travail et maladies professionnelles). De ce fait, ils ne sont pas couverts par le régime d'assurance chômage des intermittents du spectacle.

Les artistes-auteurs/autrices sont particulièrement présents dans le champ des arts plastiques et visuels. Nombre d'entre eux.elles ont beaucoup de mal à vivre de leur métier et se trouvent dans une situation de grande précarité ou de pauvreté. C'est pourquoi ce contrat de filière, qui consiste notamment à structurer ce secteur et à organiser le soutien public aux arts plastiques et visuels, est particulièrement bienvenu.

Le CESER salue cette initiative encore unique en France, portée par le Conseil régional, l'État et les représentants de cette filière rassemblés au sein du réseau Astre et qui prolonge un premier contrat signé en 2018 dont le bilan est fourni en annexe de la délibération. Le CESER exprime son intérêt pour le travail déjà réalisé dans ce cadre et pour le dialogue engagé avec les structures professionnelles concernées, associées à la gouvernance de ce contrat de filière.

Le nouveau contrat proposé ouvre la possibilité d'y associer d'autres collectivités territoriales. Le CESER approuve cette ouverture en notant que certaines collectivités ont déjà fait part de leur intérêt (Conseils départementaux de Dordogne et de Gironde).

Il apprécie également que les principes du contrat de filière affirment le respect du droit à la liberté de création et d'expression artistiques et des droits culturels, c'est-à-dire de la participation effective des personnes à la création et à l'expression culturelles. Il considère que cette dernière dimension devrait participer au développement de la relation entre création artistique et société dans le cadre des missions confiées au réseau Astre.

## **Des mesures et un programme d'actions qui couvrent la plupart des enjeux du secteur**

Le CESER partage les orientations générales et les différents axes du programme d'action relevant de ce contrat de filière.

S'agissant des actions collectives visant à la structuration de la filière dont la mise en œuvre est confiée au réseau Astre, le CESER apprécie la volonté affichée d'associer plus étroitement les artistes-auteurs et plasticiens indépendants ainsi que les acteurs du marché de l'art, par l'organisation à venir d'espaces de concertation. Il souligne également l'intérêt de l'accompagnement fourni par le réseau dans différents registres (rencontre régionale, journées professionnelles, production et diffusion de ressources, formation professionnelle, observation et production de données sur le secteur en lien avec l'agence L'A, travaux de recherche). Dans ce cadre il invite aussi le réseau à prêter une attention particulière à la mise en œuvre des droits culturels en lien avec les structures partenaires. Il note enfin avec intérêt que le financement destiné à ce travail de structuration devrait être doublé (133 k€).

L'appel à projet « création, coopération et territoires » devrait également être adossé à un dispositif d'accompagnement fourni par le réseau Astre, avec un budget socle également doublé (250 k€). Cependant, le CESER appelle l'attention sur la généralisation des appels à projets qui tend à mettre en concurrence les structures et à fragiliser les emplois associatifs.

## **Un soutien à la filière qui mérite d'être complété**

Le CESER relève que les financements mobilisés par l'État et le Conseil régional en faveur des arts plastiques et visuels recouvrent d'autres leviers potentiels de renforcement du soutien à cette filière.

Cela concerne tout d'abord les Fonds Régionaux d'Art Contemporain ou FRAC (fonds d'acquisition et financements dédiés), qui célèbreront en 2023 leur 40<sup>ème</sup> anniversaire. Dans le cadre de ce contrat de filière, le devoir d'exemplarité des FRAC est souligné. Le CESER entend que cela se traduise par le strict respect des obligations relatives aux droits de présentation des œuvres exposées. Il souhaite que cet aspect fasse l'objet d'une claire individualisation dans le budget des FRAC et s'interroge sur la part actuelle de ces droits dans les budgets concernés.

Les écoles supérieures d'art, fédérées au sein du « Grand 8 » ont aussi un rôle particulier et important pour les futurs professionnels des arts plastiques et visuels dont elles assurent la formation. Le CESER appelle à ce que ces écoles intègrent dans leur cursus de formation des enseignements portant sur les conditions d'exercice des métiers (dont aspects statutaires, économiques, fiscaux et sociaux et prise en compte des enjeux d'égalité femme / homme et de lutte contre les discriminations).

Le CESER souligne également l'intérêt de poursuivre le chantier engagé autour de la commande publique et du « 1% artistique ». L'État et le Conseil régional, mais aussi l'ensemble des collectivités territoriales dans leur champ de compétences respectives, réalisent en maîtrise d'ouvrage directe des constructions, extension ou réhabilitation de bâtiments (ex : lycées, collèges, CREPS...). Même si cette obligation ne porte que sur les seules constructions neuves pour les collectivités, le CESER encourage ces dernières dont le Conseil régional à appliquer plus systématiquement et largement ce levier de la commande publique afin de renforcer le soutien à la création artistique. Il invite les adjudicateurs de la commande publique à associer les usagers des équipements concernés par la mise en œuvre du « 1% artistique » à participer au choix des œuvres sélectionnées voire, quand cela est possible, à leur co-réalisation, dans l'esprit des droits culturels.

Enfin, et dans le cadre de l'évaluation prévue de ce contrat de filière, le CESER demande à ce que la dimension relative à la mise en œuvre des droits culturels soit aussi intégrée à cette démarche évaluative.<sup>1</sup>



---

Proposition de la Commission 5 : « Vie sociale, culture et citoyenneté »  
Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX

Vote sur l'avis du CESER

« Arts plastiques et visuels : contrat de filière 2023-2026 entre la Région, l'État  
et le réseau Astre »

127 votants

Adopté à l'unanimité

**Emmanuelle Fourneyron**  
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

---

<sup>1</sup> Cf. à ce propos le rapport « *Droits culturels et pratiques en amateur : exigence éthique et ambition démocratique* », CESER de Nouvelle-Aquitaine, mars 2020



# AVIS

Rapport du Conseil régional – ref : 2247763

## Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens Région Nouvelle-Aquitaine / Agence de développement et d'innovation Nouvelle-Aquitaine (ADI) 2023-2024-2025

Séance plénière des 8 et 9 décembre 2022

*Le CESER se félicite de l'action de l'Agence de développement et d'innovation de Nouvelle-Aquitaine auprès des acteurs économiques, et des priorités qu'elle porte en faveur de la transition économique et sociale des entreprises, en accord avec les schémas et grandes orientations régionales (SRDEII, Néo Terra, etc.).*

*Dans une perspective de renforcer les effets de l'ADI N-A sur le territoire auprès des acteurs économiques, le CESER propose d'améliorer la visibilité et la lisibilité des missions de l'agence auprès des territoires et des très petites entreprises qui sont impliquées dans des stratégies d'innovation.*

En préambule, le CESER regrette qu'à l'image de la délibération de 2019 portant sur le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2020-2022, aucun élément de bilan complet ou d'évaluation des actions menées n'aient été joints à la délibération. Seul le rapport d'activité 2021 de l'ADI N-A, consultable sur le site internet de l'agence, a pu être consulté, rendant complexe la rédaction d'un avis plus précis en matière de plan d'action et de stratégie de la part du CESER.

### Une action en cohérence avec les schémas régionaux et les orientations politiques

Le CESER salue l'action de l'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine (ADI N-A) sur le territoire néo-aquitain, et l'atteinte, voire le dépassement, des objectifs fixés sur la période 2020-2022, et ce malgré le contexte de crise sanitaire, économique et sociale.

Le CESER note également la cohérence qui conduit l'action de l'ADI N-A en réponse aux schémas et feuilles de route régionales (notamment le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation - SRDEII et Néo Terra). Ainsi, les orientations correspondant à l'axe 1 du SRDEII « accélérer les transitions au service de la compétitivité économique et de l'emploi » trouvent une traduction effective dans les objectifs affichés de faire émerger et développer des produits et services permettant de mieux vivre, mieux produire et mieux consommer mais également de privilégier un modèle d'entreprise plus compétitif, centré sur l'humain et tourné vers la sobriété énergétique et le respect de l'environnement. Cela est également renforcé par la priorité donnée à l'accompagnement d'entreprises dont la stratégie est axée sur l'innovation responsable.

En ce sens, le CESER se félicite de voir, de façon opérationnelle, que les enjeux environnementaux et sociaux auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés, sont portés par le Conseil régional sur ce domaine spécifique, et central à l'échelle régionale du développement économique territorial.

Par ailleurs, si le CESER considère que l'innovation est nécessaire dans une stratégie de renforcement de la souveraineté, il rappelle qu'elle ne peut se réduire au seul objectif d'innovation responsable, et nécessite une réelle stratégie coordonnée entre les filières, les acteurs économiques et les acteurs publics (nationaux, régionaux, etc.).

## Un enjeu de lisibilité de l'action auprès des petites entreprises

Le CESER se félicite de l'existence d'une telle agence sur le territoire, il regrette néanmoins un manque de visibilité et de lisibilité de l'action de l'agence sur le territoire et auprès des TPE et PME de moins de 10 salariés.

En effet, le CESER prend acte de la stratégie adoptée par l'agence de s'adresser prioritairement aux structures de plus de 10 salariés, mais déplore un manque de visibilité de l'agence pour les entreprises du territoire (notamment les petites entreprises) et de ses missions d'information et d'accompagnement. Ces très petites entreprises représentent 90% des entreprises de Nouvelle-Aquitaine, et certaines sont également engagées en matière d'innovation, ce qui justifie d'un besoin de visibilité accrue de l'agence à leur égard. Il en est de même pour certaines PME en direction desquelles la visibilité de l'ADI N-A devrait être améliorée.



---

Proposition de la commission 4 « Économie »  
Président : Daniel BRAUD, Rapporteuse : Valérie FRÉMONT



---

Vote sur l'avis du CESER  
« Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens Région Nouvelle-Aquitaine / Agence de développement et d'innovation Nouvelle-Aquitaine (ADI) 2023-2024-2025 »

146 votants  
146 pour

**Adopté à l'unanimité**

**Emmanuelle Fourneyron**  
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine



# AVIS

Rapport du Conseil régional – ref : 2166676

## « Réaliser l'Égalité 2018-2021 » - Communication du bilan de la quatrième année de déploiement du Plan d'action 2021

Séance plénière des 8 et 9 décembre 2022

*Le CESER souligne le travail accompli et les avancées enregistrées par le Conseil régional en matière d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations. Toutefois, et au vu de certains indicateurs sociaux, il encourage la collectivité à poursuivre son engagement dans ce domaine et approuve la prolongation du Plan d'action jusqu'en 2025.*

*Au regard du bilan de mise en œuvre de ce dernier en 2021, il invite le Conseil régional à approfondir et déployer sa démarche dans les différents axes de son Plan d'action, en particulier s'agissant de la valorisation du travail des référent.e.s, de la prise en compte des critères d'égalité professionnelle femmes-hommes et de lutte contre les discriminations dans la mise en place des éco-socio-conditionnalités ou encore d'adoption d'une démarche de communication non sexiste.*

### Un engagement qui mérite d'être souligné et poursuivi dans la durée

Depuis la signature en 2017 par le Conseil régional de la Charte européenne pour l'égalité dans la vie locale, le CESER a pu mesurer le chemin parcouru et les progrès accomplis par la collectivité, tant dans sa gestion interne que dans le travail conduit en direction de ses partenaires et des acteurs mobilisés en région en matière d'égalité femme / homme, de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et de lutte contre les discriminations.

Toutefois, il importe pour l'assemblée consultative que la collectivité régionale poursuive ses efforts en la matière compte tenu de la persistance dans la société des inégalités de genre, des stéréotypes, de comportements violents et/ou discriminatoires.

Ainsi, depuis la mise en place par le Défenseur des Droits (DDD) de la plateforme [antidiscriminations.fr](https://antidiscriminations.fr) lancée en février 2021, 14 000 sollicitations ont été enregistrées et le nombre de saisines de délégués du DDD n'a guère faibli sur les trois dernières années. La moitié des appels reçus concernent des discriminations en matière d'emploi, un quart sont liés à l'origine et autant liés au handicap. En Nouvelle-Aquitaine, si le nombre de féminicides a eu tendance à diminuer depuis 2020, le nombre d'actes de violences conjugales (violences physiques, viols ou violences sexuelles, violence psychologique, menaces ou chantages) a quant à lui sensiblement augmenté, comme en attestent les données livrées dans le dernier rapport de l'Observatoire des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle-Aquitaine<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> « Les chiffres des violences sexistes et sexuelles en 2022 en Nouvelle-Aquitaine », Observatoire des violences sexistes et



Les travaux de ce même observatoire ont aussi mis en évidence l'accroissement des violences intrafamiliales subies par les femmes en milieu rural<sup>2</sup>.

## Plan d'action régional : une démarche volontariste qui appelle à être encouragée et plus largement portée politiquement

La Commission relève avec intérêt les initiatives marquantes portées ou soutenues par le Conseil régional visant à promouvoir l'égalité femmes-hommes et à lutter contre les discriminations liées au genre, à l'origine, au handicap ou à l'orientation sexuelle. Elles recouvrent pour la collectivité trois axes de déclinaison : la volonté d'exemplarité de l'institution régionale, essentiellement à travers sa politique de ressources humaines, l'animation et l'évaluation de la démarche transversale notamment à travers un règlement d'intervention spécifique, et la mobilisation des politiques sectorielles de la collectivité.

Sur le premier volet relatif à la politique de « ressources humaines » de la collectivité, le CESER relève les progrès enregistrés en matière de recrutement, de gestion des avancements, de rémunération et de sensibilisation aux comportements discriminants et aux violences sexistes et sexuelles. Il note avec intérêt l'avancée de la démarche de double labellisation de la collectivité avec l'AFNOR sur la diversité et sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il relève enfin les efforts d'insertion et de maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap.

Le CESER aurait néanmoins apprécié que quelques indicateurs issus du Rapport Social Unique soient portés à connaissance dans cette communication. Il invite par ailleurs le Conseil régional à accentuer son travail de sensibilisation interne sur les violences sexistes et sexuelles.

Le deuxième axe du plan d'action s'attache à la déclinaison transversale de ses objectifs aussi bien en interne que vis-à-vis des partenaires impliqués en région. Dans ce cadre, le CESER exprime l'intérêt du travail réalisé au sein du comité de pilotage régional et de la mobilisation courant 2021 de l'Observatoire régional de l'égalité professionnelle femmes-hommes. Il souligne le rôle particulier des référent.e.s égalité – lutte contre les discriminations. Il souhaite que le rôle de ces référent.e.s soit mieux reconnu, légitimé et valorisé dans les différentes directions opérationnelles. Il invite également le Conseil régional d'une part à renforcer la formation des référent.e.s sur le cumul de discriminations et d'autre part à réaliser un exercice de retour et de capitalisation d'expériences, en lien avec les acteurs concernés tant en interne qu'avec les partenaires. Un tel exercice permettrait non seulement de tirer les enseignements des actions engagées mais aussi d'améliorer les conditions de mise en œuvre transversale de cette approche dans les différents piliers de l'action régionale.

Le CESER note la progression du nombre d'actions portées et soutenues dans le cadre de ce Plan d'action (101 projets pour un montant total de 22 M€ en 2021), dans le cadre de la mise en œuvre du règlement d'intervention « lutte contre les discriminations et solidarités ». Cependant il rappelle la nécessité de maintenir un budget spécifique et conséquent aux questions de l'égalité, de lutte contre les discriminations au sein de chaque politique sectorielle et, afin d'avoir une connaissance plus fine des investissements en matière de réduction des inégalités et des discriminations, le CESER propose que le Conseil régional engage une réflexion sur un budget sensible au genre, à l'instar d'autres collectivités territoriales.

---

sexuelles de Nouvelle-Aquitaine,

<sup>2</sup> « Les femmes victimes de violences en milieu rural en Nouvelle-Aquitaine » - Conclusions et préconisations de l'enquête menée de septembre 2021 à septembre 2022 par la sociologue Johanna Dagorn, directrice de recherches de l'Observatoire.

Il souligne et partage l'enjeu de sensibilisation de la population porté par le troisième axe du Plan d'action, que ce soit dans le cadre de la politique spécifique ou d'autres politiques sectorielles de la collectivité. A ce propos, le CESER considère que le respect de l'égalité professionnelle femmes-hommes et la lutte contre toutes les formes de discriminations doivent participer aux critères d'éco-socio-conditionnalité en cours de définition, pour les entreprises ou entités de plus de 50 salariés prétendantes à un soutien régional, participantes à un marché public ou délégataires d'un service public régional. Par ailleurs, et au-delà de l'expérience conduite sur les titres et certifications du Plan Régional de Formation, le CESER invite le Conseil régional à rejoindre la liste des régions françaises signataires de la « Convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe » du haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Enfin, le CESER soutient la proposition de prolongation de ce Plan d'action jusqu'en 2025.

## Le CESER également mobilisé

Pour sa part, le CESER a mis en place depuis 2019 un groupe transversal de référent.e.s « égalité – lutte contre les discriminations » issus des différentes instances de travail de l'assemblée (soit 18 conseller.es), afin de prendre en compte ces problématiques dans l'ensemble de ses travaux. Il a également entamé un travail interne sur les modalités de communication non sexiste.



---

Proposition de la Commission 5 : « Vie sociale, culture et citoyenneté »  
Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX

Avec la contribution du groupe de travail :  
« Égalité et lutte contre les discriminations »  
Animé par Anne COUVEZ et Ahmed SERRAJ

**Vote sur l'avis du CESER**

**« Réaliser l'égalité 2018-2021 : communication du bilan de la quatrième année de déploiement du plan d'actions 2021 »**

**149 votants  
146 Pour  
3 abstentions**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Emmanuelle Fourneyron**  
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

## Pacte alimentaire Nouvelle-Aquitaine, pour une alimentation durable et locale

Séance plénière des 8 et 9 décembre 2022

*Le CESER salue l'ambition portée par le Conseil régional à travers ce nouveau Pacte alimentaire 2021-2025 et ses enjeux pour la transition agro-écologique et la création de valeur ajoutée dans les exploitations agricoles.*

*Il souligne le choix de construire ce Pacte alimentaire en objectifs, ambitions et Plan d'actions chiffrés et mesurables, permettant d'évaluer à court terme (2025) les réalisations concrètes.*

*Il se félicite de voir que ce Pacte reprend un grand nombre des recommandations de son rapport « Pour un nouveau pacte social : réaliser la nécessaire transformation agro-écologique en Nouvelle-Aquitaine »<sup>1</sup> et qu'il a été élaboré en y associant une large diversité d'acteurs dès sa conception.*

*S'appuyant sur les conclusions de son rapport, le CESER formule un certain nombre de recommandations visant à enrichir ce nouveau Pacte alimentaire :*

- *l'ouverture de la gouvernance du comité de pilotage à d'autres acteurs, indispensable à sa mise en œuvre tels que les services de l'État en région, ainsi que les associations de consommateurs ;*
- *la définition de nouveaux indicateurs pour faire évoluer le système alimentaire et évaluer la performance et la réussite des systèmes agricole et alimentaire ;*
- *la formation agricole pour des exploitations plus durables ;*
- *l'expérimentation de méthodes de comptabilisation intégrale des coûts pour favoriser les externalités positives et négatives des différents systèmes de production ;*
- *l'intégration d'objectifs pour développer une plus grande souveraineté alimentaire.*

*Ce Pacte est également pour le CESER, l'occasion d'aborder la question de la solidarité alimentaire autour du don alimentaire et de l'accès pour tous à une alimentation locale, saine et de qualité.*

*Il demande d'affiner dans ce Pacte l'objectif de réaliser le droit à l'alimentation, préalable à toute réflexion visant à poser les bases d'un changement de modèle agricole et alimentaire.*

*En guise de conclusion, le CESER insiste sur l'importance d'associer à la mise en œuvre du Pacte les services de l'Etat en région, en particulier de la santé et de l'environnement, ainsi que les consommateurs.*

*Il préconise la création d'un outil prospectif pour faire un diagnostic du potentiel alimentaire et fixer un cap sous la forme d'un Plan alimentaire Nouvelle-Aquitaine 2050 en articulation avec le Pacte alimentaire et Néo Terra.*

<sup>1</sup> Rapport du CESER « Pour un nouveau pacte social, réaliser la nécessaire transformation agro-écologique en Nouvelle-Aquitaine », mars 2021 - [Ceser Nouvelle-Aquitaine \(ceser-nouvelle-aquitaine.fr\)](https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr)

## Une ambition nécessaire

Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) salue l'ambition portée par le Conseil régional à travers ce nouveau Pacte alimentaire Nouvelle-Aquitaine, pour une alimentation durable et locale.

Tout d'abord, la notion de « Pacte » est particulièrement importante, car elle permet de mettre en avant le principe fondamental qui est d'amener les acteurs dans toute leur diversité à « faire ensemble ». Cela fait écho au « Nouveau Pacte Social » plaidé par le CESER et qui considère que la transformation agroécologique des systèmes au service des agriculteurs, des citoyens et des territoires, ne pourra se réaliser qu'en profitant des forces de l'ensemble des acteurs, de la multiplicité des compétences et des points de vue, à travers le dialogue.

La nouvelle version du Pacte alimentaire portée par le Conseil régional fait état de modifications pertinentes par rapport à la « **Feuille de route régionale Agriculture, Alimentation et Territoires pour une alimentation durable et locale en Nouvelle-Aquitaine 2018-2020** » et aux engagements du premier Pacte alimentaire signé en 2021.

Une des évolutions majeures réside dans les objectifs mêmes du Pacte énoncés dès l'Introduction du projet de délibération. Si les enjeux de création de valeur ajoutée dans les exploitations agricoles (de culture et d'élevage) sont réaffirmés, deux nouveaux éléments sont mis en avant : « *la production d'une alimentation saine, durable et de qualité dont bio issues des filières agricoles engagées dans la transition agroécologique ; et l'accès à une alimentation locale et régionale de qualité, saine et durable pour tous* ». Le CESER ne peut que saluer d'avoir replacé la question de la transition agroécologique et celle de l'alimentation pour tous au cœur des objectifs.

Le CESER tient également à souligner le choix de construire ce Pacte en trois objectifs, cinq ambitions et un Plan d'actions déclinés en cinq Domaines d'actions stratégiques (DAS) portant des objectifs chiffrés et mesurables. Cela permettra d'évaluer à court terme (2025) les réalisations concrètes.

Ces cinq DAS identifiés apparaissent complets et complémentaires. Ils favorisent une approche transversale et innovante, pour laquelle le CESER souhaite apporter des préconisations et des pistes d'amélioration ci-après.

Ces préconisations s'appuient sur le rapport du CESER « **Pour un nouveau pacte social, réaliser la nécessaire transformation agro-écologique en Nouvelle-Aquitaine** », qui portait un certain nombre de recommandations relatives au Pacte alimentaire Nouvelle-Aquitaine, dont certaines d'entre elles ont été prises en compte.

Parmi celles-ci, l'une d'entre elles était d'ouvrir la gouvernance du Comité de pilotage du Pacte alimentaire à d'autres acteurs. À ce titre, le CESER souhaite qu'au-delà de l'entrée dans le nouveau CoRALim (Comité de pilotage régional Alimentation durable et locale) de la recherche, des associations de développement de l'agriculture paysanne, ou encore de la CRESS, s'ajoutent les associations de consommateurs dont l'Union des Centres techniques régionaux de la consommation (CTRC).

Il est également noté l'absence de deux familles d'acteurs majeurs et dont la présence semble essentielle au CESER : la santé et l'environnement. Cette absence nominative étonne le CESER, d'autant plus que le Pacte s'inscrit « *pleinement dans la feuille de route Néo Terra et dans la stratégie "One Health"* ». La question de l'accès à une alimentation saine et suffisante est un axe fondamental de toute politique de santé. Quant à l'impact des pratiques agricoles et agro-alimentaires sur tous les paramètres environnementaux il est de mieux en mieux documenté.

Malgré cet axe d'amélioration, le CESER tient cependant à saluer l'esprit de co-construction qui a prévalu en associant une large diversité d'acteurs dès la conception du Pacte, et aujourd'hui dans son suivi et son pilotage.

## Mesurer autrement pour accompagner la transition

Une des préconisations du CESER est également de faire évoluer les indicateurs pour un nouveau système alimentaire. Il salue à ce titre le DAS 4.4 : « *Définir et proposer l'introduction de nouveaux indicateurs socio-économiques pour l'évaluation et la sélection des projets éligibles aux différents financements sur l'alimentation* ».

Par ailleurs, le Pacte alimentaire régional porte dans sa seconde ambition « *Une formation agricole exemplaire* », le souhait de former les futurs agriculteurs et agricultrices à l'alimentation durable en proposant un modèle d'exploitation exemplaire.

Le CESER préconise à ce titre de développer de nouveaux indicateurs qui devraient mesurer ce qui importe à long terme pour le développement de systèmes alimentaires durables mais aussi pour le développement

d'exploitations agricoles plus durables. Il s'appuie sur la méthode IDEA v4 (Indicateurs de Durabilité des Exploitations Agricoles) qui permet de comprendre quels sont les grands leviers sur lesquels s'appuyer pour accompagner les exploitations agricoles dans le triple défi de la performance économique, environnementale et sociale.

La durabilité de l'exploitation agricole pourrait se mesurer sur la base des propriétés suivantes :

- autonomie en particulier technique et financière ;
- robustesse et résilience face aux risques et impacts, parmi lesquels climatiques et énergétiques ;
- capacité productive et reproductive de biens et services ;
- ancrage territorial ;
- responsabilité globale.

Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur la capacité à fonctionner selon le rythme naturel de renouvellement des ressources.

Aussi, le CESER suggère au Conseil Régional d'intégrer ces indicateurs dans la définition de ce que devrait être « un modèle d'exploitation exemplaire ».

Concernant la durabilité du système alimentaire de Nouvelle-Aquitaine, le CESER note qu'il n'est pas précisé de critères permettant de l'évaluer afin de la renforcer.

Les mesures classiques de la productivité agricole (la productivité agricole étant un indicateur de référence aussi bien de la Région que des Chambres d'Agriculture notamment) sous-estiment de manière systémique les avantages de l'agriculture agroécologique diversifiée. Il faut par conséquent envisager l'adoption et la référence systématique à un plus large éventail d'indicateurs qui viendraient compléter les existants pour évaluer la performance et la réussite des systèmes agricoles et alimentaires.

Le CESER en précise certains, tels que :

- la qualité nutritionnelle et gustative ;
- l'efficacité des ressources allouées (avec un focus sur les ressources rares ou en tension comme l'eau et l'énergie...) ;
- l'impact sur la biodiversité et particulièrement celle des sols ainsi que la capacité de ceux-ci à absorber et retenir l'eau. La mesure des polluants dans les sols et l'impact sur la qualité des eaux. La prise en compte de la biomasse totale produite et du paramètre fixation de carbone ;
- la provision de services écosystémiques ;
- l'impact sur la main d'œuvre.

Par ailleurs, le CESER préconise d'expérimenter la méthode de « comptabilisation intégrale des coûts » pour factoriser les externalités positives et négatives des différents systèmes de production et ainsi les mettre en évidence.

Sur le volet agricole, qui représente la part la plus importante des impacts de l'alimentation, la comptabilisation intégrale des coûts pourrait permettre ainsi de :

- tenir compte de multiples problématiques environnementales (émissions de gaz à effet de serre, mais aussi pollution de l'air et de l'eau, protection de la biodiversité, bonne santé des sols...) afin de comparer de façon objective des modes de production agricole sur ces différentes dimensions ;
- valoriser les « bonnes pratiques agricoles » insuffisamment mise en avant à ce jour par les labels et certifications cités dans le décret d'application de la loi.

Sur le long terme, l'intégration du coût des externalités environnementales dans les marchés publics de restauration collective permettrait ainsi d'encourager et favoriser le développement des modes de production agricoles, labellisés ou non, compatibles avec un scénario de transition écologique. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) travaille actuellement à la modélisation d'outils permettant de telles mesures, aussi le CESER souhaite que le Conseil régional s'en empare pour ses propres marchés à titre expérimental, et favorise l'utilisation des outils dans les différents programmes où la collectivité intervient, notamment les Projets alimentaires de territoires (PAT).

Enfin, les crises ont remis en avant l'enjeu de la résilience des Systèmes Alimentaires Territoriaux et le besoin de plus de souveraineté alimentaire. Pour cela, le CESER préconise d'intégrer des objectifs liés au renforcement de :

- la diversité des productions, des variétés, des pratiques culturelles, de la vie sauvage, des acteurs et de leurs interactions... ;
- l'autonomie du territoire (disposer localement de facteurs de production, de commercialisation et de transformation) ;
- la cohésion des acteurs.

## Affirmer le droit à l'alimentation

Le CESER salue la décision du Conseil régional de faire de « *l'accès à une alimentation locale et régionale de qualité, saine et durable pour tous* » un objectif majeur. Il lui semble cependant que la déclinaison de cet objectif dans les DAS n'est pas à la hauteur des enjeux.

En effet, le DAS 5 aborde la question de la solidarité alimentaire, autour du don alimentaire et de l'aide aux jeunes à accéder à une alimentation locale saine et de qualité, dont bio. Le CESER considère comme essentiel et adapté de fixer des objectifs pour la période 2022-2025. Cibler des publics spécifiques et encourager la solidarité vont permettre d'apporter une réponse immédiate à des problèmes urgents, ce qui est pertinent. Mais en l'état, le risque est de revoir le même programme décliné à nouveau lors d'un prochain Pacte 2025-2028.

De plus, si l'augmentation mesurée du recours à l'aide alimentaire n'a cessé d'augmenter ces dernières années, la crise inflationniste qui secoue la Nouvelle-Aquitaine et l'Europe de manière générale tend à rendre encore plus accrues les difficultés des populations à se nourrir, quand bien même les agriculteurs et le tissu industriel parviennent à maintenir une production alimentaire suffisante. Le CESER tient à ce que l'ambition d'une alimentation locale et régionale de qualité, saine et durable pour tous, reste inconditionnelle, mais souhaite alerter le Conseil régional sur la nécessité d'envisager des mécanismes permettant de « passer la crise » en assurant un soutien aux consommateurs comme aux acteurs régionaux de l'économie alimentaire.

En complément du DAS 5, le CESER demande au Conseil régional d'affirmer clairement dans le Pacte alimentaire l'objectif de réaliser le droit à l'alimentation. Le CESER s'appuie, dans son rapport sur la transformation agroécologique, sur la définition donnée par l'ancien Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation, Olivier de Schutter : « *Le droit d'avoir un accès régulier, permanent et non restrictif, soit directement ou au moyen d'achats financiers, à une alimentation quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante correspondant aux traditions culturelles du peuple auquel le consommateur appartient, et qui lui procure une vie physique et mentale, individuelle et collective, épanouissante et exempte de peur* ».

L'esprit du droit à l'alimentation doit être le préalable à toute réflexion visant à poser les bases d'un changement de modèle agricole et alimentaire. En effet, l'alimentation est un des grands marqueurs des inégalités sociales et une variable d'ajustement dans le budget des ménages (11 % du budget des ménages). De fait, la problématique (exacerbée par l'inflation actuelle) de l'amélioration des revenus et du pouvoir d'achat des familles, en particulier des plus modestes, est un enjeu majeur des politiques publiques et pour les acteurs économiques. Pour cela aussi, le CESER préconise au Conseil régional d'intégrer dans le Pacte alimentaire la volonté d'expérimenter, selon des modalités qui restent à imaginer collectivement, une Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA).

Cette SSA doit être au bénéfice des consommateurs en leur permettant de manière plus effective et non différenciée un accès à une alimentation locale, de qualité, saine et durable. Mais elle serait également au bénéfice des agriculteurs dont on attendrait la production d'une alimentation saine, de qualité et respectueuse de l'environnement, en échange de prix garantis leur assurant un revenu leur permettant de vivre de leur travail.

## Renforcer le Pacte avec un Plan alimentaire Nouvelle-Aquitaine 2050

En guise de conclusion, le CESER réitère sa satisfaction de voir le Conseil régional s'engager avec les partenaires concernés dans un nouveau « Pacte alimentaire Nouvelle-Aquitaine, pour une alimentation durable et locale ». À cet effet, il insiste à nouveau sur l'importance d'associer étroitement à sa mise en œuvre, l'ensemble des services de l'État en région, en particulier de la santé et de l'environnement, ainsi que des associations de consommateurs.

Cette ambition forte amorcée pour les prochaines années gagnerait à être confortée par un outil prospectif fixant le cap à plus long terme. Revisiter un système alimentaire territorial nécessite de faire un diagnostic du potentiel alimentaire, et de dessiner un projet à la hauteur des ambitions pour le futur.

Ainsi, le CESER préconise d'intégrer le Pacte alimentaire du Conseil régional 2022-2025 dans un **Plan alimentaire Nouvelle-Aquitaine 2050** en s'appuyant sur la diversité des travaux en cours, notamment le projet SEREALINA (Sécurité et Résilience Alimentaire en Nouvelle-Aquitaine) qui dresse le diagnostic du système alimentaire en Nouvelle-Aquitaine et qui interroge sa résilience et sa durabilité.

L'une des fonctions principales de ce Plan serait de modéliser à long terme l'orientation agricole du territoire dans sa diversité, afin de répondre aux enjeux d'une alimentation durable et de territoires résilients. Le Conseil

Régional rappelle qu' « une alimentation durable est indissociable de filières agricoles régionales avec des modes de production plus respectueux de l'environnement, des sols, de l'eau, ou engagées dans l'Agriculture biologique ».

À ce titre, le Plan travaillerait à une réorientation par étape de la Surface agricole utile (SAU) au profit :

- de cultures adaptées aux évolutions climatiques à venir ;
- d'une plus grande diversité des productions sur un territoire ;
- de productions nourricières pour le territoire.

Il permettrait également d'intégrer l'approche prospective à la gestion de l'eau, du foncier, et dans les travaux engagés par la Région dans le « Plan Protéines » Protéi-NA.

À plus long terme, et en articulation avec le Pacte alimentaire de Nouvelle-Aquitaine et Néo Terra, le Plan doit permettre d'apporter des solutions aux :

- difficultés financières des agriculteurs ;
- nécessaires adaptations des pratiques face aux évolutions climatiques ;
- besoins de résilience des territoires, notamment sur l'alimentation ;
- nécessités de gestion de l'alimentation, de la terre et de l'eau comme des « communs » ;
- enjeux de « capacité » des sols (fertilité des sols, disponibilité de l'eau) ;
- enjeux de renforcement de la biodiversité, de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique ;
- rôles de la coopération décentralisée axée sur la sécurité alimentaire, et à une réorientation des objectifs à l'export ;
- ainsi qu'à la nécessité d'assurer le droit à l'alimentation pour tous les citoyens de Nouvelle-Aquitaine, notamment par le développement d'une Sécurité Sociale Alimentaire.



---

Proposition de la commission 4 « Économie »  
Président : Daniel BRAUD, Rapporteuse : Valérie FRÉMONT

Avec la contribution de la commission :

3 - « Environnement »  
Présidente : Christine JEAN, Rapporteur : Bernard GOUPY



---

Vote sur l'avis du CESER  
« Pacte alimentaire Nouvelle-Aquitaine, pour une alimentation durable et locale »

**151 votants**  
**147 pour**  
**4 abstentions**

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Emmanuelle Fourneyron**  
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine



# AVIS

Rapport du Conseil régional – Réf. 2202350

## Plan Zéro pollution plastique 2023-2028

Séance plénière des 8 et 9 décembre 2022

*Avec ce Plan zéro pollution plastique 2023-2028, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine structure sa politique en la matière. Le CESER salue cette volonté, le plan proposé et ses différents axes, objectifs et actions. L'Assemblée souligne l'importance de la sensibilisation et de l'information sur le plastique et suggère de davantage détailler dans le document les enjeux et chiffres clés autour du plastique en région.*

*Ce plan doit constituer une première étape. Pour atteindre le zéro pollution plastique, ambition affichée, il sera nécessaire de renforcer les actions. Aussi, le CESER propose de poursuivre et de renforcer les réflexions secteur par secteur sur la prévention des déchets, la prévention du plastique et le recyclage. L'objectif pourra être de fixer des objectifs précis de réduction d'utilisation du plastique dans chaque secteur.*

### Le CESER soutient et salue cette délibération volontariste visant à affronter le défi de la pollution plastique

La pollution au plastique constitue un défi majeur pour les écosystèmes et la santé publique, comme en témoignent les réflexions au niveau international pour adopter un accord sur le sujet. Le plastique est également un secteur fortement émetteur de gaz à effet de serre : il représente 45 % des émissions mondiales du secteur aérien.

La Nouvelle-Aquitaine n'est pas épargnée par cette pollution. 305 000 tonnes de déchets plastiques y sont produites chaque année, dont 105 000 tonnes d'emballages ménagers (soit 49 kg par personne et par an, ce qui correspond à la moyenne nationale) et 57 000 tonnes d'emballages industriels. Seule une partie est recyclée (un quart des plastiques à l'échelle de la France).

Face à ce défi, le Conseil régional, après la Région Occitanie, propose une politique volontariste contre la pollution plastique, qui impulse une dynamique au sein de la collectivité sur ce sujet.

Elaboré grâce à un travail de concertation mené avec les parties prenantes concernées, le plan présente trois objectifs :

- zéro plastique à usage unique, grâce à la mise au point de matériaux ou de solutions de substitution aux plastiques ;
- zéro plastique en enfouissement, en développant le recyclage ;
- zéro plastique dans l'environnement, afin de prévenir les fuites dans l'environnement.



Ces trois objectifs sont déclinés en 4 axes :

- Axe 1 : zéro plastique à usage unique – développer les solutions de substitution.
- Axe 2 : zéro plastique en enfouissement – développer le recyclage.
- Axe 3 : zéro plastique dans l'environnement – prévenir les fuites dans l'environnement.
- Axe 4 : communiquer et sensibiliser pour viser le zéro pollution plastique.

Le plan propose 22 actions. Il donne de la visibilité à celles déjà réalisées dans le cadre des différentes politiques sectorielles régionales et indique les nouvelles actions envisagées.

Le CESER salue l'initiative du Conseil régional de se saisir de cette question complexe - de par la multiplicité des acteurs et des produits concernés, le plastique étant présent partout dans notre environnement. Tous les axes d'action pour éviter la pollution plastique sont partagés par le CESER, qui souhaite insister sur les points suivants :

- le grand besoin de sensibilisation et d'information, comme prévu à l'axe 4. Cette sensibilisation gagnera à se baser sur l'appropriation des enjeux par les acteurs et à encourager leur capacité à agir ;
- la nécessité de la recherche et développement, comme prévu dans les axes 1 et 2. Il s'agit de trouver des solutions de substitution au plastique mais aussi de meilleurs procédés de recyclage, lorsqu'il n'a pas été possible d'en prévenir l'usage.

Le document pourrait être amélioré en intégrant une partie d'état des lieux davantage consistante quant aux enjeux, à la situation en région et aux différentes possibilités de recyclage du plastique, à partir des données de l'Observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire (Ordec).

#### Points particuliers d'attention :

- **Veiller à former et à sensibiliser largement à la question du plastique en favorisant l'appropriation des enjeux par les différents acteurs et leur capacité à agir ;**
- **Compléter le document par une partie d'état des lieux, chiffres clés et informations techniques plus consistante, afin de mieux donner à voir les enjeux en région.**

## L'Assemblée encourage le Conseil régional à penser ce plan comme une première étape à renforcer

Au regard de l'immense défi de la pollution plastique, le plan proposé devrait être plus explicite voire être renforcé sur :

- la prévention de la production de déchets, notamment des déchets plastiques, les déchets d'emballages étant particulièrement concernés (emballages alimentaires et autres). Le CESER propose de renforcer la réflexion et la sensibilisation sur les usages du plastique en s'appuyant sur les recherches en sciences humaines et sociales. Pourquoi utilise-t-on du plastique, en particulier à usage unique ? Cet usage est-il indispensable ?
- le recyclage : il ne permet pas d'éviter la diffusion de particules plastiques dans l'environnement, à l'exemple des bouteilles plastiques recyclées en tissu polaire dont les fibres se retrouvent dispersées à l'occasion des lavages.
- les produits de substitution (sachant que certains secteurs pourront difficilement se passer des fonctionnalités aujourd'hui permises par le plastique, comme le secteur de la santé).
  - Le CESER tient à ce que les produits de substitution soient développés avec vigilance. Ainsi doivent être évaluées les conséquences d'une demande plus importante sur les matières premières concernées et leur éventuelle mise en tension (localement l'exemple du bois dans le contexte de développement du bois-énergie et du bois-construction). Pour les cas où des emballages sont considérés comme nécessaires, la filière bois de Nouvelle-Aquitaine constitue un atout du territoire.

Le CESER propose également :

- de fixer des objectifs précis de réduction de l'utilisation de plastique secteur par secteur, au regard de la réflexion sur les usages ;
- d'intégrer la lutte contre la pollution plastique dans les éco-socio-conditionnalités des aides régionales.

**Préconisations :**

- **Donner la priorité à la prévention des déchets, notamment à la réduction des emballages, qu'ils soient en plastique ou non. S'appuyer pour cela sur les sciences humaines et sociales.**
- **Développer avec vigilance les produits de substitution en tenant compte de leur éventuelle mise en tension.**
- **Réaliser ces réflexions secteur par secteur et, en particulier, définir pour chacun d'entre eux des objectifs chiffrés de réduction d'usage du plastique.**
- **Utiliser les réflexions sur les éco-socio-conditionnalités pour limiter la pollution plastique.**



---

Proposition de la commission 3 « *Environnement* »  
Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY



---

Vote sur l'avis du CESER  
« **Plan Zéro pollution plastique 2023-2028** »

**145 votants**  
**145 pour**

**Adopté à l'unanimité**

**Emmanuelle Fourneyron**  
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine



# AVIS

Rapport du Conseil régional – Réf. 2209340

## Nouvelle stratégie sur les Parcs naturels régionaux

Séance plénière des 8 et 9 décembre 2022

*Poursuivre la structuration de l'action du Conseil régional en faveur des Parcs naturels régionaux (PNR) est un objectif que le CESER soutient et salue. Au travers de différentes actions, la stratégie renforce l'harmonisation de l'approche régionale vis-à-vis de ces Parcs et engage de nouvelles réflexions, en particulier concernant leur financement, actuellement non homogène car hérité de contextes administratifs différents. Ce cadrage nécessairement descendant doit pouvoir laisser suffisamment d'espace aux initiatives locales et spécificités des territoires concernés. La stratégie le prévoit bien ; le CESER y sera vigilant.*

*Au-delà de l'harmonisation des relations entre la Région et les différents PNR, la présente stratégie propose de donner comme ambition aux PNR d'être « des territoires innovants qui réussissent la transition écologique en mobilisant leurs acteurs » et en agissant « prioritairement sur leur dimension « naturelle » ». Le CESER soutient cette approche et perçoit les PNR comme des laboratoires visant à définir des façons de préserver l'environnement naturel spécifique sans le sanctuariser, en accord avec leur charte. Ces Parcs doivent ensuite servir de modèles et diffuser les solutions, pour que ce soit bien l'ensemble des territoires qui atteigne les objectifs définis dans la feuille de route Néo Terra.*

Outils visant à promouvoir le développement durable des territoires, les Parcs naturels régionaux (PNR) sont l'une des compétences du Conseil régional. En la matière, ce dernier, comme mentionné dans le projet de stratégie :

- décide de lancer la procédure de création de nouveaux PNR ;
- est membre des syndicats mixtes des PNR et participe à leur gouvernance ;
- participe à la mise en œuvre des chartes de PNR, par ses soutiens financiers et en recherchant la cohérence de ses politiques publiques au sein des Parcs ;
- impulse et accompagne le renouvellement du classement des Parcs.

Après la fusion des trois anciens conseils régionaux, une Stratégie en faveur des Parcs naturels régionaux a été adoptée en 2016. Celle-ci a permis, selon la délibération, de structurer le soutien de la Région sur des territoires à l'historique très variable, de créer une vraie dynamique de réseau et d'affirmer la place de la Région dans la gouvernance.

Le Conseil régional propose un renouvellement de cette stratégie.

- La délibération vise d'une part à poursuivre la structuration et l'harmonisation du positionnement du Conseil régional vis-à-vis des différents PNR du territoire.

Ainsi, elle :

- réaffirme le rôle des PNR en tant que relai des politiques régionales dans la déclinaison de la feuille de route Néo Terra, du SRADDET, de la Stratégie régionale en faveur de la biodiversité, tous approuvés postérieurement à la stratégie de 2016 ;
  - entend formaliser la construction d'outils de maîtrise des dépenses et de recherche de recettes pour les PNR, en (1) agissant sur les équilibres des cotisations statutaires et sur les modèles de gestion des « équipements » (touristiques, pédagogiques ou économiques) des PNR pour sécuriser les finances des syndicats mixtes de gestion, y compris en cas de difficulté conjoncturelle, et (2) en affichant une posture clarifiée et exigeante vis-à-vis de potentiels territoires candidats.
- La délibération vise d'autre part à favoriser le potentiel d'innovation, d'expérimentation et d'exemplarité que représentent les PNR dans le défi de la transition écologique et énergétique, en souhaitant insister sur leur caractère « naturel » :
- chaque territoire de Parc identifiera ainsi 1 à 3 objectifs pour décliner la feuille de route Néo Terra et construira un programme d'actions pour les atteindre à horizon 2030 ;
  - afin de conserver un caractère exceptionnel au label PNR et une ambition forte de transition pour ces territoires, la création de nouveaux Parcs sera limitée aux territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, dénués d'ingénierie, et présentant des enjeux marqués de préservation du patrimoine naturel auxquels d'autres outils ne pourraient pas répondre.

Pour la mise en œuvre de la charte de chaque PNR, le Conseil régional prévoit de recourir de nouveau aux « contrats de Parc », leur principe ayant été, selon la Région, plébiscité pour la lisibilité budgétaire mutuelle qu'il offre, tout en permettant de hiérarchiser les priorités d'action des Parcs.

**Le CESER approuve la poursuite de la structuration et de l'harmonisation de la politique régionale en faveur des PNR mais souhaite que les spécificités des territoires soient bien prises en compte**

La Nouvelle-Aquitaine comporte désormais cinq PNR, deux de plus sont en préfiguration et un territoire est actuellement candidat. Du fait de l'historique varié de ces différents PNR, les relations avec la Région et les financements sont différents pour chacun. Il importe donc, comme le prévoit la stratégie, de poursuivre la structuration de l'action de la Région, de clarifier les attentes de celle-ci vis-à-vis des PNR, d'harmoniser son approche. En particulier, le CESER salue les études et réflexions prévues dans la stratégie concernant les modalités de financement des PNR et les modèles juridiques et économiques de leurs « équipements ». Le CESER avait précédemment proposé qu'un tel état des lieux et de telles réflexions puissent être menées.

Cette volonté régionale de cadrer l'action qui est de fait descendante gagnera à s'articuler au mieux avec les spécificités et les attentes de chaque territoire. La stratégie prévoit que cet équilibre est assuré en particulier par le contrat de Parc, défini d'un commun accord entre la Région et les Parcs. Le CESER a bien noté que les disparités territoriales seront prises en compte par le Conseil régional tout en pointant l'importance du choix des critères dans le calcul des cotisations statutaires ou pour la définition du modèle économique des « équipements ». Il souligne la nécessité de bien associer l'ensemble des territoires concernés (EPCI notamment) aux différents travaux à venir en la matière.

Les efforts de mise en réseau des différents PNR, dans le but de faciliter les actions de chacun et d'accélérer les réflexions, sont également salués.

En revanche, le CESER s'interroge sur les moyens qui seront alloués par la Région dans le futur. L'enveloppe actuelle restera-t-elle inchangée après la création des deux nouveaux PNR ? Pour le CESER, le financement régional doit être cohérent avec les ambitions affichées.

**Préconisations pour la mise en œuvre de la stratégie :**

- **Bien prendre en compte, dans les réflexions sur le futur des financements des PNR et de leurs « équipements », les différentes spécificités et attentes de chaque territoire.**
- **Bien associer pour cela l'ensemble des parties prenantes, et en particulier les EPCI.**

**Le renforcement du rôle des Parcs pour la transition doit servir d'exemple à l'ensemble des autres territoires**

Le Conseil régional désire que les PNR agissent prioritairement sur leur dimension naturelle.

Le CESER soutient cette orientation, considérant que les activités humaines présentes et à venir dans ces territoires doivent mieux prendre en compte la nécessité de préserver les écosystèmes naturels. Les Parcs naturels régionaux doivent être des lieux privilégiés d'expérimentation visant à rendre compatibles les activités économiques et la préservation des milieux et des ressources naturelles.

Par ailleurs, la volonté de conserver un caractère exceptionnel au label PNR ne doit pas se faire au détriment des autres territoires. Les solutions trouvées dans les Parcs doivent avoir pour vocation d'irriguer et nourrir la réflexion de l'ensemble des territoires de la région. Les Parcs doivent servir de modèles, non de vitrine pour compenser le manque d'actions ailleurs.

- **Le CESER soutient l'accent mis sur la dimension naturelle des PNR.**
- **Les PNR doivent être appréhendés comme des laboratoires visant à trouver des façons de faire cohabiter activités et milieux naturels, de sorte que ces solutions puissent être reprises dans des territoires hors du périmètre des PNR.**

Proposition de la commission 3 « *Environnement* »  
Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY

Vote sur l'avis du CESER  
« **Nouvelle stratégie sur les Parcs naturels régionaux** »

143 votants  
143 pour

**Adopté à l'unanimité**

**Emmanuelle Fourneyron**  
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

## Feuille de route pour l'action européenne, transfrontalière et internationale de la Région Nouvelle-Aquitaine 2023-2028

### Politique régionale d'appui aux initiatives locales de solidarité internationale

Séance plénière des 8 et 9 décembre 2022

*Le CESER se félicite de la cohérence de la feuille de route et du plan d'action à venir, avec les priorités politiques de la Région, et une pertinence par rapport aux évolutions récentes du contexte géo-politique et économique international, ainsi que de la cohérence avec les stratégies européennes.*

*Pour une stratégie sur le long terme :  
le soutien équilibré aux acteurs dans tous les domaines de l'action extérieure  
et une stratégie cohérente avec les priorités politiques de la Région*

Prenant acte de la dimension européenne et internationale de la région Nouvelle-Aquitaine, la feuille de route pour l'action européenne, transfrontalière et internationale de la Région Nouvelle-Aquitaine décline les ambitions du Conseil régional et vise à structurer une action extérieure transversale en matière d'innovation, de facilitation de l'accès à l'Europe et à l'international des opérateurs régionaux ; d'inclusion, de solidarité, de durabilité ; de renforcement de l'attractivité européenne et internationale et de développement d'une politique transfrontalière et transnationale intégrée.

La feuille de route se présente comme un document purement stratégique, resserré autour de six grands objectifs. Si le document introduit les modalités d'action, il ne précise pas le panel des actions qui seront menées par l'ensemble des partenaires de la collectivité concernés par l'action européenne et internationale. En effet, la stratégie et la mise en œuvre - déclinée dans un Plan d'action opérationnel - sont présentées comme deux démarches séparées.

La politique régionale d'appui aux initiatives locales de solidarité internationale développe les dispositifs qui permettent de soutenir des acteurs divers et variés qui agissent dans le champ de la coopération européenne internationale. Le CESER prend acte de l'évolution introduite par le projet de délibération qui réaffirme l'importance de l'Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) avec la création de deux nouveaux dispositifs : un appel à manifestation d'intérêts triennal « Territoires engagés pour l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale », et un appel à projets annuel « Outils d'animation innovants pour l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale ».

Le CESER salue la volonté du Conseil régional de veiller à ce que l'ensemble de ses actions extérieures contribuent à atteindre les objectifs de Néo Terra et soient compatibles avec les Objectifs de Développement Durable de Nations unies (ODDs) et le Pacte vert européen. Le CESER prend acte des dispositions semblables formulées dans la Politique régionale d'appui aux initiatives locales de solidarité internationale.

Le CESER prend note du décloisonnement de l'approche des relations internationales proposé par la feuille de route qui lui permettra, tout en maintenant des relations privilégiées avec des partenaires historiques, de répondre à des sollicitations provenant de l'étranger, au-delà des zones de coopération institutionnalisées. L'Assemblée socioprofessionnelle souligne par ailleurs l'engagement du Conseil régional de promouvoir l'émergence d'une macrorégion atlantique. Dans ce sens, le CESER souligne l'intérêt pour notre région de développer des relations de coopération avec les régions ultrapériphériques - notamment celles de l'atlantique mais pas exclusivement - ainsi qu'avec des pays de l'Amérique latine.

L'Assemblée socioprofessionnelle se réjouit du renforcement de l'action de l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine – Euskadi – Navarre envisagée par la feuille de route. Cette évolution faisait partie des préconisations stratégiques que notre assemblée avait formulées en 2020 dans son rapport sur « la Mobilité transfrontalière en lien avec la formation et l'emploi ».

Le CESER se félicite de la volonté du conseil régional d'embrasser son rôle d'acteur de la solidarité européenne et internationale. Il prend acte de la volonté de faire évoluer les dispositifs dans cette matière, pour mieux prendre en compte les défis soulevés par le nouveau contexte.

À ce sujet, le CESER voit avec satisfaction la volonté du Conseil régional de continuer son action en matière de coopération au développement, malgré le contexte sécuritaire complexe qui affecte certains de ses partenaires. Tout en prenant acte des défis que ledit contexte pose aux efforts de solidarité internationale d'une collectivité territoriale comme la nôtre, l'obligeant à modifier ces pratiques, le CESER exhorte le Conseil régional à aller plus loin dans cette démarche et redoubler les efforts pour soutenir la société civile dans les pays concernés.

L'Assemblée socioprofessionnelle se félicite de l'inclusion dans la feuille de route de dispositions orientées à améliorer l'accueil des étudiants internationaux parmi les actions envisagées afin d'augmenter l'attractivité de notre région. Le CESER souligne la nécessité d'une cohérence des interventions d'accompagnement mis à disposition des étudiants internationaux (information, hébergement, restauration, mobilité, assistance administrative, délais raisonnables...).

En matière d'Éducation à la citoyenneté mondiale et la solidarité internationale (ECSI), l'Assemblée socioprofessionnelle voit avec satisfaction l'élargissement des thématiques à l'ensemble des ODDs et les priorités régionales définies dans la feuille de route NéoTerra. La nouvelle orientation visant à avoir un impact territorial de l'ECSI, y compris par l'ouverture du dispositif aux nouveaux acteurs est également à saluer.

Compte tenu des défis systémiques et multidimensionnels soulevés par la crise COVID et la guerre en Ukraine, le CESER invite le Conseil régional à renforcer ses efforts pour inscrire son action extérieure en cohérence avec la nouvelle trajectoire de développement qui s'impose à notre région. Pour le CESER, il s'agit d'une trajectoire « plus vertueuse, dans le sens des objectifs de sobriété, de préservation des écosystèmes et de réduction du réchauffement climatique, d'une réduction des précarités, des injustices sociales et des inégalités, d'une valorisation des économies territoriales, d'une mondialisation basée sur la coopération et la solidarité »<sup>1</sup>.

À ce titre, le CESER insiste sur le nécessaire équilibre en termes de priorité, entre les différentes approches de l'action extérieure de notre région, à savoir : la compétitivité (soutien à l'export et capacité à attirer des nouveaux talents) ; la coopération (interrégionale, transfrontalière, européenne) ; la solidarité internationale ; la représentation diplomatique et l'action sociale et culturelle.

Le CESER relève que des efforts doivent encore être faits pour soutenir les associations et autres acteurs de nos territoires agissant dans le domaine de la culture, du social, du sport et de la mobilité de jeunes. À ce propos, le renforcement de l'ingénierie territoriale est fondamental à la fois pour accompagner les projets mais aussi, et surtout, pour favoriser leur émergence. Dans le cadre de la préparation de la Programmation 2021-2027, le CESER proposait que cet accompagnement puisse inclure l'identification des besoins par catégorie d'acteurs ; une meilleure information<sup>2</sup> ; la formation des porteurs de projets ; l'accompagnement au montage de projets pour les potentiels candidats ; le soutien à la mutualisation de moyens pour les petites structures ; l'animation et la mise en réseau<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> CESER Nouvelle-Aquitaine, 2020, COVID-19 en Nouvelle-Aquitaine : l'urgence de transformer demain, 15 décembre 2020, in <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/covid-19-en-nouvelle-aquitaine-lurgence-de-transformer-demain>

<sup>2</sup> Même si le CESER reconnaît l'action exemplaire de notre région dans ce domaine.

<sup>3</sup> CESER Nouvelle-Aquitaine, 2020, Contribution à l'élaboration de la version 1 du programme opérationnel fonds européens 2021-2027 Nouvelle-Aquitaine in <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/faciliter-lacces-aux-fonds-europeens>

Le CESER souhaite rappeler certaines de ses préconisations formulées dans ses travaux récents, estimant qu'elles s'appliquent également aux domaines concomitants de l'action extérieure de notre Région :

- Dans sa contribution au Plan stratégique de l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine – Euskadi – Navarre, le CESER invite le Conseil régional à irriguer la coopération transfrontalière de deux objectifs prioritaires : la promotion et le renforcement de l'effectivité des droits sociaux et culturels des citoyens et citoyennes, les priorités de la transition écologique et de préservation de la biodiversité<sup>4</sup> en convergence avec les objectifs européens.
- Les préconisations du CESER concernant la politique de la Région en matière de soutien aux entreprises et d'attractivité de la région<sup>5</sup>, accentuent la nécessaire complémentarité de l'économie régionale avec les autres schémas régionaux et avec la feuille de route Néo Terra. L'Assemblée socioprofessionnelle appelle à intensifier les efforts pour prendre en compte la dimension sociale, notamment de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi que l'évolution des emplois et des formations pour répondre aux nouvelles inspirations des individus. Le CESER est convaincu que l'action extérieure de la Région Nouvelle-Aquitaine peut contribuer à promouvoir une économie régionale de la coopération capable de répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux.
- Pour le CESER, les patrimoines culturel (architectural, immatériel, linguistique), mémoriel, naturel, ou sportif de la Nouvelle-Aquitaine constituent une richesse contribuant au rayonnement économique de la région et à la croissance économique des territoires. Mais les patrimoines sont également un vecteur de l'identité locale, de cohésion sociale et territoriale. Ils peuvent donc être mobilisés à la faveur d'un projet de développement territorial multidimensionnel et la coopération européenne et transfrontalière peut-être un catalyseur dudit rôle. À titre d'exemple, la coopération transfrontalière autour du patrimoine culturel et linguistique<sup>6</sup>.
- Dans son rapport sur la transformation agroécologique en Nouvelle-Aquitaine, le CESER relève que les actions favorisant la mobilité et la coopération en matière de formation agricole - notamment les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants - par exemple dans le cadre de l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine – Euskadi – Navarre - et le soutien aux projets de coopération décentralisée avec la sécurité alimentaire comme un objectif central sont deux leviers par lesquels l'action extérieure de la Région peut contribuer à soutenir les profondes mutations auxquelles doit se soumettre le secteur agricole pour s'inscrire dans un modèle davantage durable et ancré dans les territoires<sup>7</sup>.
- Au-delà du secteur agricole, le CESER appelle à faire de la mobilité en lien avec la formation et l'emploi - y compris des professionnels de la formation - une priorité de la coopération transfrontalière, européenne et internationale comme un moyen d'articuler le soutien à l'emploi et l'innovation avec la lutte contre les inégalités et les discriminations, notamment en ce qui concerne la jeunesse et ce dans tous les territoires de la région<sup>8</sup>. Dans ce sens, le CESER se félicite de la volonté affichée par la feuille de route de porter une attention particulière aux jeunes qui ont le moins d'opportunités et se trouvant le plus éloigné des opportunités de mobilité.

Le CESER exprime son souhait d'être associé à l'accompagnement de la mise en œuvre des dispositifs de la feuille de route et de la politique de solidarité internationale, notamment par le biais des points d'étape à programmer entre les deux Assemblées. Ces échanges pourraient :

- avoir lieu dans le cadre du GIA « *Finances, Administration générale et Communication, Ressources Humaines, Modernisation, Fonds Européens, Coopération Européenne et Internationale, Francophonie* » ;
- et/ou,
- faire l'objet d'auditions dans le cadre des travaux de la Commission « *Coopérations – Europe* » du CESER.

---

<sup>4</sup> CESER Nouvelle-Aquitaine, 2021, Contribution du CESER à l'élaboration du Plan stratégique de l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine – Euskadi – Navarre 2021-2027 in <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/le-ceser-contribue-au-nouveau-projet-de-leuroregion>.

<sup>5</sup> CESER Nouvelle-Aquitaine, 2022, Avis SRDEII, in [20220615 Avis SRDEII .pdf \(ceser-nouvelle-aquitaine.fr\)](https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/20220615-Avis-SRDEII.pdf)

<sup>6</sup> CESER Nouvelle-Aquitaine, 2022, Les patrimoines, leviers de développement des territoires in <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/les-patrimoines-leviers-de-developpement-des-territoires>.

<sup>7</sup> CESER, 2021, Réaliser la nécessaire transformation agroécologique en Nouvelle-Aquitaine in <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/realiser-la-necessaire-transformation-agroecologique-en-nouvelle-aquitaine>.

<sup>8</sup> CESER Nouvelle Aquitaine, 2020, La mobilité transfrontalière en lien avec la formation et l'emploi in <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/la-mobilite-transfrontaliere-en-lien-avec-la-formation-et-lemploi>



L'Assemblée socioprofessionnelle a récemment mis à jour sa cartographie des actions extérieures des structures de la société civile, membres du CESER. Il serait pertinent d'explorer les synergies entre cet outil et d'autres similaires soutenus par la Région.

## Préconisations

D'ores et déjà, le CESER exprime son souhait pour que des actions concrètes soient envisagées dans le Plan opérationnel afin de :

- Continuer à élargir la portée de l'action extérieure à tous les territoires de la région Nouvelle-Aquitaine en permettant au plus grand nombre d'accéder aux opportunités en matière de rayonnement économique, d'innovation, de mobilité et formation, de coopération et solidarité grâce aux échanges transfrontaliers, européens et internationaux.
- Faire de l'action européenne et internationale un accélérateur de l'innovation au sens large. En effet, l'innovation est certes comprise au sens économique, mais elle peut être également comprise au sens social et au sens d'une amélioration de la qualité et de l'accès aux services publics.
- Intensifier les efforts pour accompagner les actions extérieures de la Région, dans le cadre de l'accès aux subventions ou aux marchés publics portés par le Conseil régional, par des dispositifs visant à traduire et mettre en cohérence de manière opérationnelle des orientations politiques assumées en matière d'accompagnement aux transitions. Pour le CESER, des dispositifs d'incitations peuvent être mobilisés pour tous les types de projets financés par la Région, y compris ceux mis en place dans le cadre des coopérations transfrontalières, européennes et internationales<sup>9</sup>.
- Veiller à la transversalisation de l'égalité Femmes / Hommes et de la lutte contre les discriminations - à l'instar de ce qui est déjà fait au niveau des coopérations décentralisées - dans tous les domaines de l'action extérieure de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la coopération et la solidarité internationale et de l'Éducation à la citoyenneté mondiale et solidarité internationale.

■

---

Proposition de la commission C « Coopérations interrégionales, transfrontalières et internationales - Europe »

Présidente : Rita SILVA VARISCO, Rapporteuse : Brigitte LAVIGNE

■

---

Vote sur l'avis du CESER

« Feuille de route pour l'action européenne, transfrontalière et internationale de la Région Nouvelle-Aquitaine 2023-2028 /

Politique régionale d'appui aux initiatives locales de solidarité internationale »

146 votants

Adopté à l'unanimité

**Emmanuelle Fourneyron**  
Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

---

<sup>9</sup> CESER Nouvelle-Aquitaine, 2022, Contribution du CESER en faveur des éco-socio-conditionnalités dans les dispositifs régionaux in <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/leco-socio-conditionnalite-des-aides-un-des-leviers-pour-renforcer-accelerer-les>

Après avoir pris connaissance des projets de délibérations proposés par le Président du Conseil Régional de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'Assemblée Plénière a délibéré et a voté les projets inscrits à l'ordre du jour (modifiés le cas échéant par amendement).

Les délibérations exécutoires sont disponibles sur le site institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine : <https://deliberations.nouvelle-aquitaine.fr/share/proxy/alfresco/html/search>